

UNIVERSITÉ DE LILLE (SHS) - LABORATOIRE HALMA UMR 8164
École doctorale Sciences de l'homme et de la société

THÈSE DE DOCTORAT EN VAE POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN
HISTOIRE, CIVILISATIONS, ARCHÉOLOGIE ET ART DES MONDES ANCIENS ET MÉDIÉVAUX
VINCENT MERKENBREACK
présentée et soutenue le 2 décembre 2021

DES MORINS ROMAINS, DES ROMAINS MORINS

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CITÉ DES MORINS

VOLUME 1



Jury composé de Mesdames et Messieurs :

CHRISTINE HOËT-VAN CAUWENBERGHE,
Maître de Conférence d'Histoire romaine HDR, université de Lille, UMR 8164, référente Directrice de thèse ;
FRÉDÉRIQUE BLAIZOT, Professeur d'archéologie, université de Lille, UMR 8164 ;
GAËL BRKOJEWITSCH, Attaché de conservation du Patrimoine,
Service d'archéologie préventive de l'Eurométropole de Metz,
chercheur associé sous convention Aix Marseille Univ, CNRS, CCJ, Aix-en-Provence, France, rapporteur ;
PATRICE HERBIN, responsable du Service archéologie et patrimoine du Département du Nord, UMR 8164 ;
SABINE LEFEBVRE, Professeur d'Histoire romaine, université de Bourgogne, UMR 6298, présidente du jury ;
LAETTIA MAGGIO, Conservatrice du patrimoine,
Service régional de l'archéologie / DRAC Hauts-de-France, UMR 8164 ;
PIERRE NOUVEL, Professeur d'archéologie, université de Bourgogne, UMR 6298, rapporteur ;
KATIA SCHÖRLE, Chargée de recherche au CNRS, CCJ, Aix-en-Provence, France.

Illustration : Théroouanne, Chaussée Brunehaut, cliché J. Pouille CD 62.

SOMMAIRE

Remerciements	9
Introduction	10
1. Le cadre de l'étude	12
1.1 Le contexte géographique	12
1.1.1 Géographie physique de la Morinie.....	12
1.1.2 Analyse toponymique.....	15
1.1.3 Les limites de la Morinie romaine	19
1.2 Le contexte historique et chronologique.....	21
1.2.1 Les Morins, de l'Indépendance à la Conquête césarienne	21
1.2.2 Les Morins durant le Haut-Empire	26
1.2.3 Les Morins durant l'Antiquité tardive.....	29
2. Théroouanne / Tervanna – capvt civitatis Morinorvm : évolution d'une capitale de cité ...	33
2.1 De l'origine de <i>Tervanna</i>	34
2.1.1 Le nom, le statut	34
2.1.2 Le site naturel de Théroouanne.....	34
2.2 La topographie de Théroouanne antique et le réseau viaire	35
2.2.1 Le rôle de la Lys et le cas de l'horreum des Pâtures	35
2.2.2 Un paysage complètement modifié par l'aménagement de terrasses	37
2.2.3 Retour sur la trame urbaine : nouvelles données.....	38
2.3 Les limites de l'urbanisme de <i>Tervanna</i>	50
2.3.1 Le cas du suburbium du hameau de Nielles	52
2.4 Organisation et formes de l'habitat	53
2.4.1 Données anciennes sur l'habitat de Tervanna.....	53
2.4.2 Le cas de la parcelle dite Demey (AB 54)	55
2.4.3 Le cas du lieu-dit Les Bachinets au nord de la route de Clarques / RD 190.....	56
2.4.4 Le cas de la route de Clarques, à l'est de la RD 190, commune de Saint-Augustin	57
2.4.5 Le cas du secteur de La Patrouille	60
2.4.6 Les découvertes récentes d'habitat au sein de la Vieille Ville	61
2.4.7 Le hameau de Nielles	65
2.4.8 Les autres indices d'habitat au sud de la Lys.....	65
2.5 La question des édifices publics de Tervanna	67
2.5.1 Des constructions de belle facture et du mobilier lapidaire d'exception dans un secteur de la Vieille Ville	67
2.5.2 Quid du forum ?.....	70
2.5.3 La question du réduit fortifié de l'Antiquité tardive	72
Une enceinte à Tervanna ? Des doutes à l'assertion.....	72
Peut-on définir la ville de Théroouanne au Bas-Empire.....	74
2.6 Les sépultures et les pratiques funéraires à <i>Tervanna</i>	76
2.6.1 Le cimetière du Mont Saint-Martin : données anciennes et découvertes récentes	77

2.6.2	Le cimetière du Bois Robichet	78
2.6.3	La nécropole de la route d'Arras : données anciennes et découvertes récentes	78
2.6.4	La nécropole du Hameau de Nielles.....	80
2.7	L'artisanat et le commerce au sein de <i>Tervanna</i>	81
2.7.1	L'officine de potiers de la chaussée Brunehaut et sa production.....	81
2.7.2	L'artisanat et le commerce de matériel de mouture.....	82
2.7.3	Les fours à chaux.....	84
2.7.4	L'extraction de craie.....	84
2.7.5	L'artisanat métallurgique	85
2.7.6	Des boucheries à Théroüanne ?	85
2.7.7	Le grès de Matringhem et son utilisation.....	86
2.7.8	L'importation lapidaire à Tervanna	86
2.7.9	Les autres importations en dehors de la céramique	87
2.8	Du devenir de la ville antique : quelques réflexions autour de l'archéologie urbaine au cœur d'un village	91
2.8.1	Discussion sur l'enceinte romaine tardive et son devenir dans la topographie urbaine médiévale et moderne.....	91
2.8.2	Delenda Tervanna ! Le destin funeste de la capitale des Morins, devenue cité épiscopale avant d'être réduite à néant par Charles Quint	92
2.8.3	La fabrique de la ville, l'archéologie urbaine et l'aménagement du territoire	94
3.	Le cas du cimetière familial associé à une occupation aux marges de Tervanna : le site du Complet à Saint-Augustin.....	96
3.1	Les vestiges protohistoriques	96
3.2	Le site du <i>Complet</i> à l'époque romaine : un domaine rural dans le giron de la capitale des Morins	96
3.2.1	Une ferme ?.....	96
3.2.2	Un cimetière familial du Haut-Empire	98
3.2.3	Les tombes julio-claudiennes.....	99
3.2.4	Discussion sur l'architecture et l'aménagement particulier des fosses	108
3.2.5	Discussion autour du mobilier céramique des tombes.....	109
3.2.6	À propos des services à ablutions en céramique dorée	111
3.2.7	Le cas particulier de la tombe 1009	112
3.2.8	La question de la clôture de la tombe et du marquage	113
3.2.9	La question des rites	114
3.2.10	Conclusion sur le cimetière familial.....	114
3.3	L'occupation antique du Parc des Escardalles.....	115
3.4	La structuration du paysage de l'arrière-pays de <i>Tervanna</i>	116
4.	Le cas du secteur de Marquise : un territoire sous influence boulonnaise ?	119
4.1	Les données archéologiques anciennes revues et complétées jusqu'à la fin des années 1990 ..	120
4.1.1	Inventaire par commune (canton de Marquise)	120
4.2	D'hier à aujourd'hui : les interventions d'archéologie préventive	126
4.2.1	L'archéologie préventive du canton de Marquise commune par commune	127
4.3	L'occupation du territoire de Marquise du Néolithique à l'âge du Fer.....	131
4.3.1	Quelques données sur le Néolithique sur le secteur de Marquise.....	131

4.3.2	L'occupation protohistorique à Marquise	131
4.4	L'occupation du territoire de Marquise de la Conquête romaine au Haut-Empire	133
4.4.1	Le site d'habitat du Mont de Cappe à Marquise.....	133
	Organisation orthogonale du territoire.....	133
	D'une zone d'habitat à une zone funéraire	134
4.5	Le monde funéraire au sein du territoire de Marquise et la nécropole privilégiée du Mont de Cappe au Haut-Empire.....	135
4.5.1	Les tombes du Haut-Empire en dehors de Marquise.....	135
4.5.2	Un unique bûcher funéraire à Marquise	135
4.5.3	Les sépultures du Mont de Cappe	136
	Les tombes du premier enclos.....	136
	Les tombes du second enclos	139
4.5.4	L'organisation spatiale de la nécropole du Mont de Cappe : un espace parfaitement géré pour des sépultures privilégiées.....	149
	L'organisation spatiale de la nécropole	150
	Des tombes privilégiées.....	151
4.5.5	Le traitement du défunt au sein de la nécropole du Mont de Cappe (complété d'après le travail anthropologique de D. Delobel)	152
4.5.6	Les dépôts funéraires de la nécropole du Mont de Cappe (mise en perspective d'après un travail collectif de V. Merkenbreack, M. Bolla, E. Afonso-Lopes, E. Vigier).....	155
4.5.7	Discussion chronologique autour des tombes du Mont de Cappe.....	158
4.5.8	Conclusion sur les sépultures du Mont de Cappe du Haut-Empire	159
4.6	Le territoire de Marquise à l'époque tardive.....	160
4.6.1	Le site du Mont de Cappe au Bas-Empire	160
	Le mausolée 61	160
	Le mausolée 63	161
	Le mausolée 68	163
	Les trois inhumations	164
	Les monumenta : caractérisation, chronologie, implantation.....	165
	À propos des pratiques funéraires	168
4.6.2	Equites Dalmatae, Marcis in litore Saxonico : la place de Marquise au sein du litus Saxonicum.	169
4.7	Des perspectives de recherches et de collaboration pluri et transdisciplinaires.....	171
4.7.1	L'exploitation de la pierre de Marquise	171
4.7.2	Les religions dans le territoire de Marquise	173
4.7.3	La question du statut de Marquise.....	177
5.	Conclusion générale	178
5.1	Des Morins romains, des Romains morins ?.....	178
5.2	L'urbanisme	178
5.3	La structuration du territoire (voies et cadastration)	179
5.4	Le monde des morts	179
5.5	Le commerce	182
5.6	Apports et perspectives de la Validation d'Acquis d'Expérience	183
6.	Compilation des opérations archéologiques sur le territoire de la cité des Morins.....	185

6.1 Les interventions archéologiques au sein de Théroouanne	185
6.1.1 Diagnostic : Théroouanne - Les Bachinets, 32 route de Clarques, parcelles 228p, 48p et 52	185
6.1.2 Diagnostic : Théroouanne - Collège François Mitterrand - Rue du marais, parcelles AA 56 et 57	191
6.1.3 Diagnostic : Théroouanne - Rue d'Enguenigatte - Hameau de Nielles, parcelle OE 377	191
6.1.4 Diagnostic : Théroouanne - Rue du Cavin prolongée - Hameau de Nielles, parcelle OE 446	191
6.1.5 Diagnostic : Théroouanne - Rue du Cavin prolongée - Hameau de Nielles, parcelles 419, 447, 450, 453 et ZL 80.....	191
6.1.6 Fouille programmée : Théroouanne - Rue Saint-Jean, parcelle AB 25 (Parcelle Dupuis)	192
6.1.7 Diagnostic : Théroouanne - Rue Saint-Jean, parcelle AB 22 (Parcelle Declercq)	192
6.1.8 Diagnostic : Théroouanne - Place de la mairie / rue Saint-Jean / rue de Saint-Omer, vis à vis des parcelles AB 136, 137, 139	194
6.1.9 Diagnostic : Théroouanne - 44 Grand'Rue, École, parcelle AC 93	194
6.1.10 Diagnostic : Théroouanne - rue Saint-Jean, Friche Ledoux, parcelles AB 136, 137	195
6.1.11 Diagnostic : Théroouanne - Les Pâtures, parcelles D 709, 710	200
6.1.12 Diagnostic : Saint-Augustin, rue de Clarques, parcelle ZE 40p	200
6.1.13 Diagnostic : Théroouanne - 24 chaussée Brunehaut, parcelles AD 72, 130, 131, 138.	205
6.1.14 Diagnostic : Théroouanne - RD 341 (rue de St Jean, sur du Marais, chemin d'upen, grand rue) - réseau électrique souterrain	205
6.1.15 Diagnostic : Théroouanne - rue Saint-Jean, parcelles AB 186, 257 (parcelle Leserne)	207
6.1.16 Diagnostic : Théroouanne - 29 rue de Nielles, parcelles AC 2 à 6 (parcelle Dumont)	215
6.1.17 Diagnostic : Théroouanne - Rue de Saint-Pol, parcelle AD 171 (parccelle).....	216
6.1.18 Diagnostic : Théroouanne - Voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin, Noréade, parcelles B 4p, 467p.....	216
6.1.19 Diagnostic : Théroouanne - 14 rue de Saint-Omer, parcelles AB 273, 275 et 276 (parcelle Massart).....	221
6.2 Les interventions archéologiques dans la campagne de Théroouanne.....	222
6.2.1 Fouille : Saint-Augustin - Parc des Escardales - Le Complet, parcelles ZI 23 à 28	222
6.2.2 Diagnostic : Wizernes - Rue de Hollande - Le Grand Chemin, parcelles AH 152, 153, 306, 307, 308p, 312p.....	226
6.3 Les interventions archéologiques sur le territoire de Marquise.....	227
6.3.1 Diagnostic : Marquise - Plaine du Canet, parcelles AM 38, 34, 625, 39, 624, 291p, 368, 31, 32, 348, 27, 28, 40, 25, 26, 512, 562, 563, 560, 559, 24p, 29, 350, 30.....	227
6.3.2 Fouille : Marquise - 1 route nationale, Mont de Cappe, parcelle ZC 123.....	228
7. Compilation des articles publiés sur le territoire de la cité des Morins	234
7.1 Merkenbreack V., Morreale J.-R., « La photogrammétrie comme méthode réactive et agile en contexte de sauvetage », dans Méthodes de relevés numériques en archéologie et en architecture : applications, Bulletin du CRAHN - SNEP, Hors-série n° 1, 2018, p. 99-105.	235
7.2 Merkenbreack V., « À propos de quelques verreries découvertes en contexte funéraire dans le nord de la France », dans actes des 32e Rencontres de l'AFAV – Saint-Romain-en-Gal, AFAV, 2018, p. 28-35.	242
7.3 « Théroouanne vouée aux gémonies : une archéologie urbaine au cœur d'un village », Revue	

archéologique de Picardie, n° 1/2, 2019, p. 243-275.	249
7.4 « Théroouanne, un iceberg archéologique », Bulletin de la Commission d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, T. XXXVI, 2019, p. 7-50.	282
7.5 Maniez J., Merkenbreack V., « Apports de l'archéologie préventive à la connaissance du littoral morin : le cas de Marquise », in Blamangin O., Demon A., Hoët-van Cauwenberghe C. (éd.), Boulogne-sur-Mer antique, entre terre et mer. Gesoriacum-Bononia, le port et son arrière-pays. Actes de la table ronde du Projet collectif de recherche (PCR) Atlas topographique de la ville antique de Boulogne-sur-Mer, Boulogne-sur-Mer, 24-25 septembre 2015, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, coll. « Archaiologia », p. 317-334.	326
7.6 Merkenbreack V., Janin-Reynaud S., « une collaboration archéologue - restaurateur. La conservation préventive des verreries romaines des tombes de Marquise et de la base aérienne 103 de Cambrai-Épinoy », Bulletin de l'AFAV, Troyes, 34e Rencontres (2019), pp. 121-131.	345
7.7 Merkenbreack V., Bolla M., Maniez J., « La vaisselle de bronze romaine de Marquise (Pas-de-Calais, France). Trois services dans trois tombes, de la fin du Ier s. av. J.-C. au IIe s. ap. J.-C. », Bonner Jahrbücher, 219 (2019), 2020, p. 27-52.	356
7.8 Merkenbreack V., « Une tombe d'enfant du Haut-Empire à Wizernes dans l'Audomarois », <i>Cursus publicus</i> , 19, 2017, p. 4-6.	384
7.9 Merkenbreack V., « La nécropole romaine du Mont de Cappe à Marquise », <i>Cursus publicus</i> , 22, 2018, p. 12-16.	387
7.10 : Merkenbreack V., « Minerve, Hercule ou Mars ? À propos de l'iconographie d'un médaillon trouvé à Tervanna, caput civitatis Morinorum », <i>Cursus publicus</i> , 28, 2019, p. 15-19.	392
7.11 Merkenbreack V., « À propos d'une coupe en verre découverte en contexte funéraire non loin de Théroouanne », <i>Cursus publicus</i> , 29, 2020, p. 9-10.	397
7.12 Merkenbreack V., « Quand Éros navigue sur une amphore dans le Pas-de-Calais à Marquise », <i>Cursus publicus</i> , 30, 2020, p. 16-19.	399
7.13 Merkenbreack V., « Les premiers fours de potiers romains de Tervanna dans ses suburbia », <i>Cursus publicus</i> , 32, 2020, p. 9-12.	403
8. Curriculum Vitae	408

REMERCIEMENTS

Au moment de finaliser ce travail commencé il y a quelques mois, je tiens à remercier celles et ceux qui m'ont accompagné et soutenu.

Tout d'abord, je remercie chaleureusement ma directrice de thèse, Christine Hoët-van Cauwenberghe qui m'a incité à entreprendre ce travail et qui a bien voulu le diriger, m'accompagner, me supporter parfois, m'encourager toujours. Je remercie également le personnel de l'École doctorale SHS 473 Lille Nord de France, Fabienne Hien, Juliette Lefevre, ainsi que Rémi Richard du service de formation du département du Pas-de-Calais, pour l'aide administrative. Je suis très reconnaissant envers ma hiérarchie, Sophie François et Jean-Michel Willot, de m'avoir permis de solliciter le temps de mon compte personnel de formation en une fois pour que je puisse avancer et me concentrer sur ce travail.

Merci aux membres du jury, Frédérique Blaizot, Gaël Brkojewitsch, Patrice Herbin, Sabine Lefebvre, Laetitia Maggio, Pierre Nouvel, Katia Schörle.

Je dois des remerciements et ma plus profonde gratitude envers mes parents qui ont toujours cru en moi et qui me soutiennent systématiquement, envers ceux qui m'ont formé et aidé dans mon parcours professionnel : Frédéric Loridant, Christine Louvion, Patrice Herbin et Rodolphe Ménard.

L'archéologie est un travail d'équipe et j'ai la chance de faire partie d'une très bonne équipe, que mes collègues et amis soient tous ici remerciés et plus particulièrement mon complice Jérôme Maniez. Mes remerciements vont également à Olivier Blamangin pour nos échanges toujours fructueux ainsi qu'à François Blary, Maxence Watelle et Emmanuelle Mantel.

Merci à Olivier François pour le temps qu'il m'a accordé, pour son amitié et ses relectures sans complaisances et merci à Aurore di Liberto, Edouard et Juliette pour les moments de convivialité entre doctorants, ils furent nécessaires et salvateurs durant cette année de thèse qui a été pleine de rebondissements.

Enfin, si j'oublie certains collègues ou amis, que ces derniers veuillent bien me pardonner cette injustice involontaire.

INTRODUCTION

Aborder la Morinie antique est une aventure des confins. C'est embrasser l'Océan, l'Atlantique, plus effrayant pour les Romains que la *mare nostrum*. C'est parcourir le dernier territoire avant le détroit, le *fretum Morinorum*, qui sépare le Continent de la *Britannia* qui elle, est hors du monde¹. C'est César, le premier, qui mentionne ces *Morini* du bout du monde, de cet autre *finis terrae*. Il ne les toise pas, il les combat et les soumet à l'imperium romanum. Après la conquête de la Morinie, celle-ci demeure au centre des préoccupations d'Auguste, Agrippa y trace des routes, Caligula envisage la traversée de la Manche et la soumission de la Bretagne qui est effective à partir de Claude. On y bâtit un port, on y installe une flotte, une capitale est érigée dans l'intérieur des terres et la Morinie devient un carrefour. Comment ces *Belgae* de la mer, se sont-ils accommodés et adaptés à la période impériale ? En quoi l'archéologie peut-elle nous aider à mieux cerner ces Morins devenus romains ?

Vouloir étudier la Morinie antique dans son intégralité est une autre conquête, une odyssee, tant l'archéologie préventive fournit de nouvelles données. La dernière synthèse² sur la cité des Morins a été initiée par Roland Delmaire en 1976, dans son *Étude archéologique de la partie orientale de la cité des Morins (civitas Morinorum)*, travail qu'il a complété au moment de la réalisation de la *Carte archéologique du Pas-de-Calais* publiée en 1994. Depuis, de rares travaux ont été réalisés sur la Morinie (dont certains non publiés³) et ces derniers concernent soit des secteurs géographiques restreints comme Boulogne-sur-Mer et son hinterland⁴ ou des éléments de sites spécifiques comme Théroüanne⁵, soit des thématiques précises sur les campagnes⁶, sur les tombes⁷ ou bien encore sur les monnaies⁸. Ainsi, aucune synthèse n'a été faite depuis 30 ans. L'abondance des données concernant la Morinie est le résultat de très nombreuses opérations d'archéologie préventive, en particulier sur le district militaire durant l'Antiquité qu'est le secteur de *Gesoriacum / Bononia*. En conséquence, il a été nécessaire d'opérer des choix et de nous concentrer sur Théroüanne, capitale de cité, et sur un point précis dans le secteur rural avec celui de Marquise⁹.

En effet, le travail de recherche que je propose ne peut prétendre à l'exhaustivité pour les raisons évoquées et par la superficie de la Morinie qui représente deux tiers du Pas-de-Calais. Par ailleurs, j'effectue aussi des interventions archéologiques dans le cadre professionnel dans tout le département¹⁰. Enfin, le temps imparti et la nature même de l'exercice d'une Validation d'Acquis d'Expérience impose de faire une sélection. Ce sont ici les résultats de mes travaux issus de l'archéologie préventive sur le territoire des Morins qui sont présentés et mis en perspective. Cela fait désormais 15 ans que j'exerce la profession d'archéologue dont 10 ans pour le compte du département du Pas-de-Calais. Les interventions de terrain sont dictées par les aménagements et par l'opérationnel propre à chaque service d'archéologie préventive. Ainsi, Théroüanne se trouve au cœur de mes travaux de recherches et j'y intervins très régulièrement, ce qui n'est pas le cas de Boulogne-sur-Mer, même si occasionnellement j'ai pu y effectuer des opérations. Cependant, le Boulonnais fait également partie intégrante de mes secteurs de recherches, en particulier le territoire du canton de Marquise.

1. Notion que l'on trouve notamment chez Plutarque dans sa *Vie de César*, 23.

2. Deux ouvrages sur les Morins ont été publiés en 1968 et 1969 ; LEDUQUE 1968 et COOLEN 1969.

3. Nous pensons ici à la thèse de Gilles Pouchin, *Les campagnes en Morinie à l'époque gallo-romaine*, sous la direction de Roland Delmaire et soutenue en 2000.

4. BLAMANGIN *et al.* 2020a.

5. Voir BLAMANGIN *et al.* 2011, MERKENBREACK 2019c et d.

6. MALVACHE, POUCHAIN 1994.

7. Pour un essai de synthèse sur la Morinie, voir DANANAI, OUDRY 2020.

8. Nous renvoyons ici aux « Chroniques numismatiques » publiées dans la *Revue du Nord* par Roland DELMAIRE et ses collaborateurs et repris désormais par Jean-Marc DOYEN.

9. Roland DELMAIRE avait également exclu de son travail de thèse Boulogne et le Boulonnais pour ces raisons ; DELMAIRE 1976a : 5.

10. Le *curriculum vitae* joint à la fin de ce volume vous donne de plus amples précisions.

L'objectif de ce travail de recherche, notamment par le prisme de Théroouanne, de sa campagne proche et du secteur de Marquise, est de donner un état des lieux sur les connaissances acquises ces dernières années sur la Morinie à l'époque romaine et de proposer des perspectives de recherches tant les questions qui restent ouvertes sont nombreuses et certains domaines non encore abordés ou développés. Les investigations sont toujours en cours et au moment où j'écris ces lignes je reviens d'une opération archéologique à Théroouanne et je m'appête à retourner sur le terrain à Marquise.

La première partie de ce mémoire aborde le cadre de l'étude et son contexte géographique, historique et chronologique. Le deuxième chapitre vise à faire un point sur les connaissances relatives au chef-lieu de la cité des Morins qu'est Théroouanne, par le biais de mes opérations complété par celles des collègues intervenus également sur le secteur. Cet exercice prend parfois la forme du travail réalisé dans le cadre d'une carte archéologique (2.4.6, p. 61), ce qui peut expliquer certaines contraintes de présentation en particulier concernant le découpage cadastral et les noms de lieux-dits. Des cartes avec ces informations sont jointes dans le second volume afin de faciliter la compréhension et la perception de l'espace. Le troisième chapitre aborde un site fouillé dans la proche campagne de *Tervanna* et se conclut par une première approche archéogéographique de l'arrière-pays de la capitale des Morins. Le territoire de Marquise fait l'objet du quatrième chapitre. Comme pour Théroouanne il s'agit d'un travail prenant la forme d'un inventaire archéologique qui permet de compléter les données déjà acquises et présentes dans la *Carte archéologique du Pas-de-Calais*. Une approche synthétique de Marquise durant l'Antiquité est proposée. L'on trouvera ensuite la compilation des notices du *Bulletin scientifique régional* et les avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique (C.I.R.A.) devenue en 2016 Commission territoriale de la recherche archéologique (C.T.R.A.) concernant mes opérations en Morinie puis les articles scientifiques, de colloques et de valorisation publiés sur le territoire de la *civitas Morinorum*. Enfin, est présenté mon *curriculum vitae* qui synthétise mon parcours, mes investissements dans la recherche et la valorisation de celle-ci. Je détaille l'intégralité des opérations que j'ai pu mener sur le territoire de la Morinie et ailleurs, comme par exemple à Bavay, cité des Nerviens, également dans la province de Gaule Belgique.

1. LE CADRE DE L'ÉTUDE

1.1 LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

1.1.1 Géographie physique de la Morinie

La Morinie occupe la moitié occidentale du territoire du Pas-de-Calais, soit environ 3 600 km² (Fig. 1 et 2) ; en dépit du relief peu marqué de cette région, on observe une distinction entre le Haut-Pays (globalement l'Artois) et le Bas-Pays (la Flandre) (Fig. 3). Le territoire morin appartient au Haut-Pays et se caractérise par quatre grandes régions géographiques : les collines et les plateaux d'Artois, la plaine maritime, le Boulonnais, et la plaine flamande à la limite de la Flandre et de l'Artois. On distingue également au sein de ce territoire, le Plateau de Licques « culminant » à 200 m¹¹, le Plateau de Fruges à 199 m, et la Plaine de la Lys à plus ou moins 20 m d'altitude. Les collines de l'Artois traversent de part en part la Morinie, de l'Est vers l'Ouest, et se terminent au niveau du Cap Blanc-Nez par une falaise abrupte surplombant la Mer du Nord.

L'Artois

L'Artois se distingue par une certaine sécheresse du sol qui s'oppose aux vallées verdoyantes et pour certaines marécageuses. Durant l'Antiquité, et c'est toujours le cas de nos jours, certains cours d'eau débordent et provoquent des inondations¹² ; il en est ainsi de la Lys ou encore de l'Aa, qui fait d'ailleurs l'objet de travaux de bassins de rétention de crues depuis quelques années¹³. Le sol est principalement formé de craie sénonienne perméable souvent recouverte de dépôts limoneux ou d'argile à silex. Par endroit, le substrat tertiaire est présent en buttes résiduelles ou en massifs sableux, sous la forme de grès landéniens ou de sables. Le substrat crayeux perméable a obligé durant toutes les périodes à creuser profondément les puits afin d'atteindre les niveaux d'eau, de l'ordre de 20 à 30 m voire même au-delà des 50 m de profondeur, comme à Rély à 9 km au sud de Thérouanne le long de la chaussée Brunehaut¹⁴.

La plaine flamande et la plaine maritime

La frange septentrionale de la Morinie occupe en partie la plaine flamande, avec la Lys en limite nord, et la plaine maritime, de Saint-Omer à Calais jusque l'Aa, au nord du Plateau de Licques et de la falaise fossile de Sangatte. Ces deux plaines correspondent en fait à la Plaine de Flandres formant un triangle inversé délimité par les collines de l'Artois, l'Escaut et la Mer du Nord. Fortement marécageuse du fait d'une altitude ne dépassant pas les 20 m, il s'agit d'une zone à topographie basse, située entre 2 et 5 m au-dessus du niveau actuel de la mer ; cette vaste plaine a connu les vicissitudes du temps géologique, une évolution du trait de côte et plusieurs transgressions marines. Le niveau de la mer ne cesse en effet d'évoluer et il en va de même pour le littoral¹⁵. « L'histoire littorale montre une côte mouvante et bien souvent envahie par les eaux de mer, des îlots éphémères, des îles sans cesse remodelées »¹⁶. Durant la période romaine, ce phénomène fut particulièrement marqué et visible par ce que l'on nomme les

11. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013274/tab/commentaires>.

12. DELMAIRE 1976a : 64.

13. Opérations menées par la Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais pour ce qui est des diagnostics archéologiques ; MASSE *et al.* 2012a, b et c, MANIEZ *et al.* 2018, MANIEZ, MEURISSE-FORT 2019.

14. DELMAIRE 1964 : 270.

15. CHAPUT, BRIQUET 1931 : 27 *sqq* ; MEURISSE, VAN VLIET-LANOË 2004 ; PIERRE 2005 : notamment p. 305 *sq.* ; PIERRE 2007.

16. HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2019a : 84.

transgressions flandriennes dont la dernière semble avoir eu lieu à la fin du III^e siècle et c'est de marécages mouvants dont il est fait mention au sein du Panégyrique de Constance¹⁷. Au demeurant, « au début de la période gallo-romaine, la côte devait avoir à peu de choses près le même tracé qu'aujourd'hui. Le littoral était alors celui de la dernière transgression flandrienne »¹⁸. Cette transgression marine a fortement influé sur le devenir, transformation ou disparition, de certains sites.

Le Boulonnais¹⁹

Géologiquement, le Boulonnais est un cas exceptionnel et complexe correspondant à « une inversion tectonique cénozoïque par étapes »²⁰. Entre les sources de la Course et de la Hem, le bord de la fosse boulonnaise forme la limite de la Morinie orientale²¹. Plusieurs faciès géologiques se distinguent : la dépression du Bas-Boulonnais, les contreforts du Boulonnais et les plaines maritimes qui s'étendent de part et d'autre de la boutonnière. Le Bas-Boulonnais correspond à une mosaïque de collines et de bas-plateaux qui culminent entre 60 et 120 m NGF, modelés par un dense réseau de failles. La limite entre le Bas et le Haut-Boulonnais est marquée par un escarpement bordier de type cuesta développé dans le substrat crayeux. La boutonnière est parcourue par un complexe de vallons et de vallées se terminant sur le littoral par de profonds estuaires colmatés (Bazinghen, Slack²², Wimereux, Liane). Plusieurs cordons sableux ferment les embouchures de ces cours d'eau, notamment autour de Wissant, d'Ambleteuse puis entre Condette et Étaples/mer. Géologiquement, le Boulonnais est une zone en soulèvement structural où affleurent essentiellement des dépôts jurassiques (boutonnière), bordés de dépôts crétacés. Les terrains s'étagent du Paléozoïque (Dévonien) jusqu'au Quaternaire-Holocène. Le Boulonnais est bordé au Nord par le front varisque. Ce secteur du Nord-Pas-de-Calais est celui qui expose la plus grande variété de roches au regard de la surface concernée²³. À proximité de Marquise (Fig. 4), l'orogénèse hercynienne est caractérisée par des chevauchements à vergence nord-est qui affectent les terrains du Paléozoïque (Dévonien et Carbonifère). Trois unités structurales sont différenciées du Nord au Sud : les Unités de Ferques, du Haut Banc et d'Hydrequent²⁴. Marquise est située au nord du ruisseau du Crembreux, cours d'eau de 13 km de long et affluent de la Slack²⁵. Plusieurs autres ruisseaux sont également situés à proximité, tels que le ruisseau de Blacourt au nord près de Leulinghen-Bernes ou le ruisseau de Bazinghen à l'ouest qui longe les communes de Colincthun et Bazinghen.

Le cas de la baie de Wissant

Localisée entre le Cap Gris-Nez²⁶ et le Cap Blanc-Nez, la baie de Wissant (nommée aussi plaine maritime ou petite plaine maritime de Wissant) s'est formée à l'Holocène et se caractérise par plusieurs unités morphologiques sur ses 7 km : un estran, un cordon dunaire, un marais tourbeux et une ancienne falaise marine²⁷. La stratigraphie et la géomorphologie de ce secteur sont particulièrement bien étudiées²⁸.

17. DELMAIRE 1976a : 65 *sq.*

18. *Ibid.*

19. Une grande partie du contexte géologique présenté ici est issue du travail de Murielle MEURISSE-FORT, géoarchéologue à la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. Voir également VAN VLIET-LANOË *et al.* 2004a ; ROBASYNSKI, GUYÉTANT 2009.

20. VAN VLIET-LANOË *et al.* 2004b.

21. DELMAIRE 1976a : 65.

22. TRENTESAUX 2009.

23. ROBASYNSKI 2009 : 35.

24. MANSY *et al.* 2007.

25. SANDRE 2012.

26. Pour une description géologique du Gris-Nez, voir DUTERTRE 1924.

27. MORTIER, BOELS 1982 : 17 ; BATTIAU-QUENEY 2009.

28. MEURISSE, VAN VLIET-LANOË 2004 ; MEURISSE *et al.* 2005 ; LEQUINT 2012 et 2013 ; LEQUINT, FOUACHE 2012.

Il s'agit de l'un des rivages côtiers de France qui recule le plus depuis les années 1950²⁹ ; pour preuve, les blockhaus érigés sur la dune pendant la Seconde Guerre mondiale sont aujourd'hui à une centaine de mètres en mer³⁰. La baie est la proie de l'érosion côtière³¹ qui a notamment conduit à la destruction de la digue en 2000 et 2007³². L'érosion de la falaise, qui a encore subi un effondrement le 3 juin 2020³³, est d'ailleurs déjà mentionnée au début du XX^e siècle³⁴ ; cette érosion s'accompagne également d'un recul du trait de côte et d'un abaissement de l'estran à tel point qu'un projet de ré-ensablement de la partie centrale de la baie de Wissant est envisagé³⁵. Concernant le Cap Gris-Nez, ce dernier correspond à la terminaison nord-occidentale du Boulonnais, en l'occurrence le rebord du bloc de l'Artois soulevé au-dessus de la zone faillée du Pas-de-Calais³⁶.

Le réseau hydrographique

Sur le plan hydrographique, le territoire des Morins est divisé en deux, selon un axe nord-ouest / sud-est, par une ligne de partage des eaux entre la Manche et la Mer du Nord. Deux grands bassins sont caractérisés au sud de cette ligne de partage, le bassin de la Canche et celui de la Liane ; trois bassins sont quant à eux localisés au nord, celui de la Lys, celui de l'Aa et le petit bassin de la Hem³⁷. Selon le référencement national du ministère chargé de l'environnement³⁸, le département du Pas-de-Calais est parcouru par plus de 1400 cours d'eau, dont une grande majorité est localisée au sein du territoire des Morins, avec des secteurs plus denses que d'autres, à l'instar du Boulonnais³⁹. Les principaux cours d'eau sont en premier lieu les fleuves que sont l'Aa, la Canche, la Liane et la Lys auxquels on doit ajouter la Slack et le Wimereux qui sont des fleuves côtiers. À ces fleuves, une série de rivières jalonne le territoire. Sans faire un inventaire exhaustif, citons quelques affluents avec, pour l'Aa, la Hem ; pour la Canche, la Course, la Créquoise, la Dordogne, la Planquette, la Rivière, la Ternoise, le Witrepin ; pour la Liane, la Lèdre et la Lène (que l'on nomme aussi le Ruisseau de Desvres) ; pour la Lys, la Clarence, la Lawe, la Melde, la Traxenne.

L'évolution du paysage⁴⁰ : la question de la transgression marine dite Dunkerque II

Concernant le littoral des Morins, la partie septentrionale de celui-ci au sein de la plaine maritime, à savoir le Calaisis à l'est du cap Blanc-Nez et jusqu'à l'Aa, a été concerné par un phénomène de transgression marine à la fin du Haut-Empire et durant le Bas-Empire, que l'on nomme Dunkerque II. Cette dernière a profondément modifié l'aspect naturel de ladite plaine maritime⁴¹. Rappelons que cette transgression dunkerquienne a engendré bon nombre de théories dont la plus ubuesque, s'appuyant

29. COHEN *et al.* 1999 ; PAXION, COHEN 2002 ; PIERRE, LAHOUSSE 2003 ; AERNOUTS, HÉQUETTE 2006 ; CRAPULET *et al.* 2015 ; ZEMMOUR 2019.

30. MARIETTE 1976 : 181.

31. BURNOUF 2021.

32. LEQUINT, FOUACHE 2012 : 1.

33. BOUSSEMART 2020.

34. BLANCHARD 1905 : 217.

35. Ré-ensablement massif de la partie centrale de la baie de Wissant. Dossier de concertation : Enjeux, Potentiels et Perspectives. Dossier de l'entreprise d'ingénierie Egis. <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Actualites/Environnement-L-Etat-investit-dans-la-lutte-contre-les-phenomenes-d-erosion-dans-la-baie-de-Wissant>.

36. COLBEAUX *et al.* 1980.

37. <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Le-reseau-hydrographique>.

38. <http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/bd-carthage-r363.html>.

39. Voir notamment DOLLFUS 1900 : 332-335.

40. Voir aussi BRIQUET 1930.

41. SOMMÉ 1960 : 124 ; PAEPE 1960 : 54.

sur une analyse étymologique douteuse, reste celle du père Malbrancq au XVII^e siècle⁴², thèse qui fit des émules à propos de ce qu'il nomme le *Sinus Itius*, un vaste golfe lui permettant de positionner le célèbre *Portus Itius* de César à Saint-Omer (*Sithiu*). Ces dernières années, les travaux des géologues ont largement contribué à la connaissance de ce phénomène dont il est important désormais de distinguer l'impact entre le littoral et l'intérieur des terres. En effet, la résultante de cette transgression marine n'a pas les mêmes conséquences que l'on se situe au sein de la plaine maritime ou au sein du bassin de Saint-Omer. « Le Dunkerque II est associé à la côte, avec de très fortes surcotes de tempêtes (+ 8 m NGF) et un recul du cordon dunaire »⁴³, « il est alors probable qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une transgression »⁴⁴ mais plus d'un ennoisement récurrent⁴⁵. Les recherches à venir sur ce phénomène complexe apporteront, espérons-le, de nouvelles données et la remarque de Roland Delmaire selon laquelle nous sommes encore loin d'avoir des données définitives sur les phénomènes qui ont présidé à la formation du littoral du Pas-de-Calais et à l'évolution de la côte aux époques préhistoriques et historiques⁴⁶ semble toujours d'actualité.

La transgression dunkerquienne qui rompt le cordon dunaire et qui dura *grosso modo* du milieu du III^e siècle à la fin du VI^e siècle a ainsi modifié profondément le paysage du littoral morin. Il est indéniable que ce phénomène maritime qui submerge la plaine tourbeuse du nord de la cité des Morins a engendré des abandons, des adaptations et déplacements de certaines occupations et activités humaines même si l'archéologie a du mal à prouver parfois les liens de cause à effets⁴⁷. L'histoire littorale montre ainsi une côte mouvante et bien souvent envahie par les eaux de mer, des îlots éphémères, des îles sans cesse remodelées⁴⁸.

1.1.2 Analyse toponymique

La toponymie nous renseigne sur ce qui existe, sur ce qui a existé mais aussi sur ce que l'on croit ou veut croire. Ainsi « un toponyme est la dénomination d'un objet géographique déterminé (cours d'eau, accident topographique, lieu habité, région, pays, voie de communication, planète, etc.) »⁴⁹. Les toponymes constituent une mémoire des paysages, des pratiques économiques et sociales des collectivités humaines, mais avant tout des langues et des cultures qui se sont succédées et se sont souvent mêlées à travers le temps⁵⁰. À propos de la Morinie, l'analyse toponymique nous amène à appréhender différentes cultures et langues du gaulois au picard, en passant par l'occupation germanique du secteur et bien entendu la présence romaine. Les toponymies antiques s'identifient, souvent, avec plus de vraisemblance que de certitude⁵¹, et la présence romaine, puis la présence germanique et enfin l'établissement de la civilisation romane ont fait disparaître beaucoup d'indices toponymiques ou hydronymiques⁵². Malgré tout, l'analyse toponymique peut s'avérer être un outil extrêmement utile à l'identification d'un secteur soumis aux aléas climatiques, un témoignage du passage d'une voirie antique, l'origine de la fondation d'une localité celte, romaine ou germanique, sur l'implantation de populations exogènes ou sur des activités humaines qui se sont déroulées en un lieu et dont le souvenir ne perdure que par le nom.

42. MALBRANCQ 1639.

43. MEURISSE *et al.* 2005.

44. GANDOUIN *et al.* 2007 : 27.

45. *op. cit.* 29.

46. DELMAIRE 1976a : 65.

47. LEBECQ 1996 et 2011 : 169-182.

48. HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2019a : 84.

49. <http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/03/cnt-grammaire-recommandation.pdf>.

50. <http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/10/CNT-PCI-patrimoine-toponymique1.pdf>.

51. LEDUQUE 1968 : 8.

52. LE BOURDELLÈS 2009 : 173.

La première information toponymique d'importance est bien évidemment l'ethnonyme gaulois *Morini*, *Morici*, qui est un dérivé du mot celte *mori*, signifiant la mer ; les Morins sont donc le peuple de la mer. Un autre toponyme de la Morinie peut également être d'origine gauloise : Théroouanne. Le nom du chef-lieu des Morins n'a pas une étymologie assurée et différentes hypothèses sont encore débattues⁵³. Mais l'on retient principalement *tarvos*, taureau, d'origine celte ; ce serait, en raison du suffixe *-anna*, un hydronyme, ce qui conviendrait bien avec sa position de gué au niveau de la Lys et au carrefour de plusieurs voies romaines⁵⁴. Concernant les noms d'origine gauloise ou celte, ils ne sont pas nombreux dans le Pas-de-Calais, ou du moins peu à l'être avec assurance⁵⁵. Au sein du territoire des Morins, le suffixe *-dunum* qui renvoie à une hauteur, une forteresse, peut se retrouver dans les localités de Nédon (*Noviodunum*, *Neudum*) et de Verton (*Vertodunum*, *Vertunum*)⁵⁶. Concernant le nom de Boulogne-sur-Mer, ou plutôt les noms *Gesoriacum* et *Bononia*, la littérature abonde et les divergences d'opinion existent quant à l'attribution de *Gesoriacum* pour la ville basse et le port et de *Bononia* pour la ville haute, ce qui est désormais retenu par la majorité, dans la droite ligne des propos de Roland Delmaire⁵⁷. Toujours est-il, ces deux noms sont reconnus comme étant d'origine celte.

Concernant la géographie physique, la sécheresse du sol et le plus souvent son aspect marécageux se retrouvent dans nombre de lieux-dits, de hameaux ou de rues au sein de la Morinie tels : *le Marais* (Hesdin-l'Abbé, Quiestède, Rebecques, Tubersent, Bréxent-Énocq, Loison-sur-Créquoise, Vieil-Hesdin), *Marais* (Wissant), *le Fond du Marais* (Fruges), *le Comble du Marais* (Fruges), *le Grand Marais* (Théroouanne, Grigny, Verton), *rue du Marais* (Théroouanne), *le Petit Marais* (Boubers-sur-Canche, Verton), *le Pré pourri* (Estréelles)⁵⁸. Marquise serait d'un point de vue linguistique d'origine celte et indiquerait à l'origine des marais⁵⁹. La présence d'une source est transcrite dans la toponymie de quelques localités de la Morinie mais par le biais des noms franciques romanisés⁶⁰ identifié par le terme de *boort*. Il en est ainsi de Bourthes (*Borthem*) qui est l'une des sources de l'Aa, de Bours (*Bors*) où se trouve la source de la Clarence et bien évidemment de Lisbourg (*Ligesborth*) dont la première partie du nom vient de *Legia*, en l'occurrence la Lys, qui y trouve sa source.

Le passage d'une voie romaine principale, secondaire ou d'un chemin est connu par de nombreux toponymes de villages, de hameaux ou de lieux-dits⁶¹. Provenant du latin *stratum*, *strata*, dérive le mot Estrée qui se retrouve avec de nombreuses variantes⁶² sur une vaste aire d'expansion (Fig. 5) mais il est surtout fréquent dans les Hauts-de-France⁶³ et est particulièrement bien représenté chez les Morins :

- Estrée (*Stratae* en 1224), Estréelles (*Strale* en 1121, *Estrailles* en 1131), *Bois d'Estréelles*, au nord de Montreuil-sur-Mer.

- Estrehem, hameau de Leulinghem à l'ouest de Saint-Omer (*Stratum* en 723, *Strata* en 857, *Stratehem* en 1193).

53. Pour DE LOISNE, *Tarvenna* dériverait du nom d'une femme, le parallèle de *Tarvius*, en gaulois, *Tarvos* ; DE LOISNE 1905 : 203.

54. MERKENBREACK 2019a : 9.

55. DE LOISNE 1905 : 188.

56. *Ibidem*.

57. DELMAIRE 1976a : 53 ; DELMAIRE 1994 : 212 ; *contra* LE BOURDELLÈS 1988 et LE BOURDELLÈS 2009 : 106 *sq.*

58. Voir aussi DE LOISNE 1907 : 242-243.

59. LE BOURDELLÈS 2009 : 164.

60. DE LOISNE 1905 : 217.

61. DE LOISNE 1905 : 245.

62. De même, on retrouvera l'utilisation de *straat* en Belgique ou de *strassen* en Allemagne ; CARNOY 1953 : 299.

63. CARNOY 1953 : 300 ; DE FOUCAULT 1968 : 104 *sq.*

- Estrée-Blanche près de Théroouanne sur la Chaussée Brunehaut menant à Arras (*Estrées* en 1157).
- Estrée-Wamin sur la Canche (*Stratae* en 1024).

- *Fond d'Etrée* et *le Fond d'Estrées* (entre Canlers, Verchin et Ambricourt au sud de Fruges au niveau de la RD 343).

Le nom de Coquelles près de Sangatte serait lui aussi un dérivé du latin, de *calceata*⁶⁴ ; suivant ici les propos du comte de Loïse⁶⁵. Issu de la prononciation picarde d'une chaussée empierrée, le mot Cauchie (Fig. 6) ou Cauchy (Fig. 7) (de *calcipetra*, *calciata* en latin) sous diverses formes est également présent sur le territoire des Morins :

- Cauchie d'Ecques, près de Théroouanne, et le lieu-dit *Fond de Cauchie*.
- Cauchie-à-la-Tour, le long de la Chaussée Brunehaut (D 341) au sud de Lillers.
- *la Cauchiette* (à Amettes), sur la même Chaussée un peu plus au nord.
- *rue de Cauchy* (à Wardrecques près de Saint-Omer).

L'on peut ajouter aussi les toponymes formés avec *camm(i)nus*, du celtique *camminos*, ce qui a donné en français *chemin* ; ainsi « le long des voies, rayonnant de Boulogne vers Théroouanne (...), on trouve Quemberghes (966), Keneberg, à Nordausques (...), Quembert (à Hesbigneul les Boulogne), Quendalle (à Quelmes-lez-Saint-Omer), Quenneval (à Wirwignes-lez-Boulogne), Kendale (à Acquin) (...) »⁶⁶. Les localités appelées *Ligne* ou *Ligny* que l'on retrouve sur le tracé des chaussées ou à proximité doivent également être mentionnées⁶⁷, à l'instar de Ligny-lès-Aire au sud de la voie Arras-Théroouanne ou encore de Ligny-sur-Canche⁶⁸.

Il faut ajouter certains *Chemin Vert*⁶⁹, les Chaussées Brunehaut évidemment⁷⁰, le *Chemin du Pire* (qui désigne en premier lieu un chemin, *petrica via*⁷¹) et les toponymes qui en dérivent⁷² (comme le lieu-dit *le Pis-Aller* sur la commune de Hames-Boucres), et au sein de la Morinie, bien entendu, les vocables qui rappellent *la Leulène* (Fig. 8) et que l'on retrouve sur les plans terriers, dans les titres et au sein des coutumes du comté de Guînes et celles de la châtellenie de Tournehem⁷³ : *chemin de Leuline* (à Esquerdes), *chemin de Leulenne* (entre les hameaux de la Capelette et les Bosquets à côté de Zouafques), *le Chemin de Leulène* (en limite nord du territoire communal de Rodelinghem ainsi qu'à Sangatte là où passe le Tunnel sous la Manche), *rue de Leulene* (entre Louches et Autingues), *route de Leuline* (à Audenthun), *Leuline*, *Leulingue* (commune de Saint-Tricat), *le Chemin de Leulingue*, *la Basse et la Haute Leulingue*, *Sous Leuline*, *la Leulenne* (à Bayenghem-lès-Eperlecques), le hameau de Leulenne (à Tournehem-sur-la-Hem), Leulinghem, Peuplingues. Concernant la toponymie en lien avec les voies romaines, rappelons ici les

64. DE FOUCAULT 1968 : 104 sq.

65. DE LOISNE 1905 : 245 ; Coquelles nommé *Calquella* en 1168.

66. CARNOY 1953 : 304.

67. CARNOY 1953 : 306.

68. *Idem.* « Il est difficile d'attribuer au hasard la naissance de tous ces *Ligny* sur les chaussées et on en conclut assez naturellement que *linea* en tant que « ligne droite, direction », a fait partie du langage des soldats et colons romains pour désigner des chaussées ».

69. DELMAIRE 1976a : 294-295.

70. ROUCHE 1982.

71. DE FOUCAULT 1968 : 102.

72. ROGER 1940.

73. LOT 1915 : 62, note 1.

toponymes tentant mais douteux⁷⁴ qui n'ont de romains que leur nom à l'instar du *Carrefour des Sept Voies Romaines* à Fauchelles, hameau de Zoteux, ainsi qu'un carrefour du même nom sur le territoire de la commune de Nédonchel.

Un grand nombre de toponymes au sein de la Morinie dérive du nom d'une personne, d'un gentilice tiré d'un *cognomen* romain ou gaulois ou d'un nom d'origine germanique. Il en est ainsi du suffixe d'origine celtique *-acos*, latinisé en *-acus*, associé à un gentilice ancien⁷⁵ ou du nom d'un propriétaire en y ajoutant le suffixe *inius* (qui peut être orthographié ain après être passé par la forme germanique *ing, eng* ou *ign*)⁷⁶ tels par exemple :

- Auchy (Auchy-au-Bois), *Alsiacus* issu du gentilice *Alsius*.
- Blessy (non loin de Théroutanne au nord du *Chemin du Pire*), *Belliciacus* issu du gentilice *Bellicius*.
- Crépy (au sud-est de Fruges), *Crispiacum* issu du gentilice *Crispius*.
- Guigny (au sud d'Hesdin, nommé *Geni* en 1184), *Geniacus* issu du gentilice *Genius*.
- Beutin, *Botinum* en 1042, de *Bottinius*.

L'occupation d'une partie du territoire de la Morinie par des populations exogènes se trouve également au sein des toponymes, phénomène observable plus particulièrement sur le littoral. Le toponyme en *-thun*, d'origine saxonne, que l'on retrouve sur plusieurs localités de la Morinie, principalement dans le Boulonnais, renvoie à l'évocation d'une ferme⁷⁷, d'un domaine⁷⁸, terme que l'on retrouve dans l'anglais *ton* et *town* avec un préfixe rappelant le nom d'un propriétaire. Citons pour exemples les localités dans le Boulonnais de Alenthun (*Ellengatum* en 1084) près de Guînes dont on constate le pendant Ellington en Angleterre ; Audincthun (*Odingatum* en 1016) qui rappelle Oddington dans le Gloucestershire ; Hardenthun (*Hardentunna*), hameau de Marquise, similaire à Hardington dans le Somerset ; ou encore Zeltun (*Sceltun* en 1084) au sud d'Audruicq qui perdure aujourd'hui au sein du lieu-dit *les Zeultuns*, semblable à Skelton dans la périphérie nord de York. La présence saxonne est ainsi avérée sur le littoral boulonnais ne serait-ce que via la seule toponymie⁷⁹, et la fréquence de ces toponymes saxons induit *de facto* une intrusion massive de ces populations exogènes⁸⁰. Les noms de lieux en *-heim, -ben* ou en *-hem* sont pour leur part d'origine franque et renvoient à une habitation⁸¹, un village, un manoir clos de haies⁸², terme qui a été latinisé en *hamus*, d'où le mot hameau, petit village et son diminutif hamel. On en dénombre une soixantaine pour les communes et une centaine pour les lieux-dits, et ces localités sont principalement situées dans le Boulonnais tout comme les toponymes en *-thun* qui sont présents sur une bande littorale d'une quinzaine de kilomètres de large entre la Liane au sud et le Cap Blanc Nez au Nord⁸³. Dans la partie méridionale du Boulonnais, à propos du suffixe *hem*, « parfois corrompu en *in, ain* ou *aing* (...), la forme qui précède s'est modifiée par la suite de la combinaison de la finale *hem* avec le suffixe *-es* du cas oblique, pour se franciser en *-sent* »⁸⁴, donnant les noms de Beussent, Brexent, Engoudsent, Hardinxent,

74. DELMAIRE 1976a : 303-304.

75. DE LOISNE 1905 : 190 *sqq* ; MORLET 1985 : 12.

76. *op cit.* 199-200.

77. BERGER 1983 : 36-38 ; FOURNET 2012 : 33.

78. DE LOISNE 1905 : 205.

79. LOT 1915 : 23 *sq.* ; GYSSELING 1962 : 22.

80. FOURNET 2012 : 26.

81. DE FOUCAULT 1963.

82. DE LOISNE 1905 : 209.

83. *Ibidem.*

84. *op cit.* 214.

Hubersent, Inxent, Rinxent et Tubersent. Le suffixe *-ing* (*inga*) également d'origine germanique⁸⁵ désigne quant à lui la famille. Le nom de Wissant quant à lui, qui signifie originellement « sable blanc », est également d'origine germanique, tout comme les noms de localités formés avec *Gate*, latinisé en *gata*, à l'instar de Sangatte qui est un toponyme de type scandinave⁸⁶ (« le chemin de sable », qui a son pendant en Angleterre avec Sandgate) ou à côté de Théroouanne, le village d'Enguinegatte (*Icenegata* en 1157 ou encore *Inkenegata* en 1168⁸⁷) dont la signification demeure énigmatique⁸⁸ ou bien encore Tégatte près de Le Portel et un lieu-dit limitrophe *Gatte*. Le terme même de *Leulène* (comme celui de *Lostrat* ou *Lostrael*) est exogène et renvoie à la signification de « grand chemin » ou de « grande rue »⁸⁹. Le radical *leod* qui a donné *leu* (*leute* en allemand) est un mot saxon signifiant peuple, public. Et ce terme est lui-même remplacé dans les contrées plus proches de la Flandre par son équivalent wallon *peupel* ; *peupel-leingue*, Peuplingues est d'ailleurs le nom du premier village traversé par la *Leulène* au sortir de Sangatte⁹⁰. Ferdinand Lot met en avant un rapport de similarité sémantique entre les termes de *leingue* et *strael*⁹¹, Peuplingues signifiant ainsi « grand chemin public ». Enfin, *berne* ou *barne* correspondent à une levée de terre, une chaussée⁹² ; Leulinghen-Bernes comprend ainsi dans son toponyme le terme public et deux fois un renvoi au terme chaussée.

1.1.3 Les limites de la Morinie romaine

Concernant les frontières de la *civitas Morinorum*, quoique longtemps débattues⁹³, le dossier a été traité et résolu par Roland Delmaire⁹⁴ même si dans le détail la frontière ne peut être caractérisée partout avec assurance. Albert Legrand écrivait en 1841 que les frontières étaient mobiles comme les caprices de la victoire⁹⁵, mais en réalité les cités n'ont pas à proprement parler de frontières mais plutôt des limites⁹⁶, car ces « frontières » bougent et dépendent du contexte dans lequel elles se dessinent⁹⁷. La coïncidence entre les limites anciennes des cités et les limites diocésaines (comme on peut le voir pour la cité des Atrébates par exemple) n'est pas la règle dans les diocèses de formation tardive (ce qui est le cas du diocèse de Théroouanne), et en particulier en Gaule du Nord⁹⁸. On a donc une limite sûre, au sud, avec les Ambiens, caractérisée par le cours de la Canche qui fixe naturellement dans le paysage cette « frontière » entre les deux cités. Pour les limites avec la cité des Atrébates, les occurrences les plus orientales de localités en territoire morin sont les communes de Nédon et Bourecq sur le cours de la Nave, à l'ouest de Lillers et au nord de Pernes, ainsi que le village de Ferfay, juste après Cauchy-la-Tour au nord de la Clarence lorsque l'on vient d'Arras par la chaussée Brunehaut. Plus au sud, on sait que le village de Beaufort-Blavincourt situé entre Avesnes-le-Comte et la source de la Canche, se situe au sein de la cité des Atrébates ; la frontière entre les deux cités doit donc être marquée vraisemblablement par l'emplacement de la source en question à Magnicourt-sur-Canche. Entre ce dernier village et la source de la Clarence à Sains-lès-Pernes, l'on peut vraisemblablement intégrer la source de la Ternoise au niveau du hameau de Boirin au

85. BAUDOT 1956 ; DE FOUCAULT 1957.

86. FOURNET 2012 : 26.

87. DE LOISNE 1907 : 132.

88. DE FOUCAULT 1968 : 102.

89. LOT 1915 : 103.

90. *Ibidem*.

91. LOT 1915 : 105.

92. LOT 1915 : 109.

93. Voir notamment LONGNON 1869 : 25-52.

94. *op cit.* : Chapitre 1 ; DELMAIRE 1994 : 64.

95. LEGRAND 1841a : 63.

96. HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2016 : 185.

97. GONZÁLEZ VILLAESCUSA, JACQUEMIN 2011 : 99-100.

98. DELMAIRE 1976a : 42.

sud d'Ostreville, ainsi que le village de Marquay qui appartenait au diocèse de Théroouanne, en limite de celui d'Arras⁹⁹. Concernant la limite avec la cité des Ménapiens, une fois arrivé sur le cours de la Lys, en remontant d'abord par la Clarence jusqu'à Calonne-sur-la-Lys, la frontière englobe la zone marécageuse de Clairmarais¹⁰⁰, puis, de Watten, file vers le littoral en suivant l'Aa jusqu'à la Mer du Nord.

Pour revenir en détail sur la frontière d'avec les Atrébates, il est intéressant ici de citer les remarques de Roland Delmaire à propos des occurrences toponymiques en *marca*, propos mentionnés en note de fin d'ouvrage mais qui méritent un meilleur éclairage. Ainsi, concernant les travaux d'Auguste Terninck sur les *pagi* atrébates¹⁰¹ et plus spécifiquement sur la toponymie, il ne retient de ce dernier que l'étude sur les noms en *marca* :

« Le terme *marca* peut en effet prendre plusieurs sens. Tantôt il désigne une zone frontière, tantôt il désigne une zone marécageuse. Les deux choses sont d'ailleurs souvent liées en Gaule où les marais ont fréquemment servi de limites entre deux peuples et joué un rôle de marches frontières (...). Nous pouvons relever (le long de la frontière entre les diocèses d'Arras et de Théroouanne) les lieux-dits suivant : Marquoy (dans les communes de Villers-sir-Simon, Beaufort-Blavincourt, Sombrin, Gouy-en-Ternois, Barly), Marqueroy (commune de Neuville-au-Cornet), Marquois (communes d'Aumerval, Huclier, Mont-Bernanchon), Marcage et Marquet (commune de Lapugnoy ; enfin le nom même de la commune de Marquay située sur un plateau sec à 140 m d'altitude (...). Aurions-nous là une ligne de toponymes soulignant la frontière entre Atrébates et Morins ? Il est bien difficile de s'avancer (...) »¹⁰².

Même s'il est difficile de s'avancer sur cette question de « frontière » atrébato-morine par les seuls toponymes issus de *marca*, le fait que ces localités soient situées entre la source de la Canche et le long de la Clarence permet raisonnablement de conserver cette hypothèse.

Enfin, la *civitas Morinorum* est divisée en plusieurs *pagi*, en l'occurrence deux durant le Haut-Empire. La capitale, Théroouanne – *Tervanna*, sise à l'intérieur des terres à laquelle est adjoint le *pagus Tervannensis* et il faut bien évidemment compter sur l'importance de l'agglomération militaire de Boulogne-sur-Mer – *Gesoriacum* et du *pagus Gesoriacus* devenu plus tard le *pagus Bononiensis*. Comme il est fait mention au sein de la *Notitia Galliarum*, au Bas-Empire, la *civitas Morinorum* est alors divisée en deux avec la création de la cité des *Bononienses* ayant pour capitale Boulogne-sur-Mer. Il semble que cette division soit à placer au début du IV^e siècle, sous Dioclétien ou Constantin¹⁰³, peut-être même plus tôt.

L'analyse de la géographie de la Morinie se révèle riche d'enseignement. Les ruptures sont importantes en terme de géographie physique - entre le littoral et la Morinie intérieure, la plaine maritime et l'Artois, le réseau hydrographique, les secteurs inondables - et tout cela va dicter l'implantation humaine, influencer sur le développement, l'essor et l'abandon des occupations. La toponymie du territoire des Morins nous permet de mettre en lumière un pan de leur histoire ; cet héritage est riche et on l'a vu en particulier pour ce qui concerne les vocables en lien avec le réseau routier ainsi que la présence spécifique au Boulonnais de toponymes liés à des populations exogènes. Les limites de la Morinie antique sont désormais connues même si dans le détail des recherches peuvent toujours être menées.

99. DELMAIRE, DELMAIRE 1990 : 702, note 12.

100. DELMAIRE 1976a : 49.

101. TERNINCK 1875 et 1881.

102. DELMAIRE 1976a : note 46, p. 346.

103. *op. cit.* : 50.

La *civitas Morinorum* présente ainsi deux faces, le littoral et la Morinie intérieure, et cette partition que l'on retrouve en terme de géographie physique ainsi que dans certains aspects de la toponymie est également effective sur le plan administratif romain avec deux *pagi* qui deviennent au Bas-Empire deux cités distinctes.

1.2 LE CONTEXTE HISTORIQUE ET CHRONOLOGIQUE

1.2.1 Les Morins, de l'Indépendance à la Conquête césarienne

La Morinie celtique et les *Morini*, ces belges du littoral

César, le premier, évoque les Morins en tant que peuple belge¹⁰⁴, peuple de la mer (*mori*)¹⁰⁵. Bien qu'étant *belgae*, les Morins ne sont cependant pas considérés selon César comme étant *in Belgio*, à savoir dans le *Belgium*¹⁰⁶ ; tous les peuples belges n'appartiennent donc pas au *Belgium*¹⁰⁷. Il laisse entendre que ces Morins étaient divisés en plusieurs groupes ou *pagi* qui menaient parfois des politiques contradictoires¹⁰⁸ ; mais le général romain ne donne ni le nom ni la localisation de ces *pagi*. Dans le *De Bello Gallico*¹⁰⁹, il met également en lumière les liens étroits qui unissent les Morins et la Bretagne, ne serait-ce que par le fait que les marchands faisaient fréquemment la traversée. Les relations entre la Bretagne et le Continent sont, depuis les écrits de Strabon, surtout le fait des Morins¹¹⁰. C'est par le littoral de la Morinie que transite principalement le trafic entre la Bretagne et la Germanie Inférieure¹¹¹. Les Morins semblent d'ailleurs réputés pour leur fabrication de voiles de bateaux en lin, ce qui implique *de facto* la culture de ce dernier à plus ou moins grande échelle¹¹². Cette relation étroite qu'entretiennent les Morins avec l'île est avant tout lié à la faible distance qui les sépare, le trajet étant le plus court depuis la Morinie pour faire la traversée de la Manche, le *fretum Gallicum* ou *fretum Morinum*¹¹³ (Fig. 9).

(...) *Britannia insula* (...) *haec abest a Gesoriaco Morinorum gentis litore proximo traiectu L. circuitu patere.*

« (...) l'île de Bretagne (...) est éloignée de 50 000 pas de *Gessoriacum*, sur la côte de la Morinie, c'est là que le trajet est le plus court »¹¹⁴.

En termes d'institutions, on ne sait que peu de choses sur l'organisation politique des Morins. Le seul dirigeant qu'on leur connaît n'est pas morin mais atrebate en la personne de Commios roi selon César¹¹⁵. Toujours est-il qu'il est plus qu'envisageable que la Morinie à l'époque de l'Indépendance soit une

104. Les Belges qu'il localise entre la Seine et le Rhin. STRABON dans sa *Géographie* écrit pour sa part que les Belges, 15 peuples, vivaient au bord de l'Océan entre le Rhin et la Loire, IV, 4, 3.

105. HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2020 : 200.

106. Concernant la question du *Belgium* de César, nous renvoyons notamment à FICHTIL 1994, 2003, 2004, 2013 ; DELESTRÉE 1998 ; BAYARD, BUCHEZ 1998 ou encore VILLAESCUSA, JACQUEMIN 2011.

107. FICHTIL 2003 : 98 BRULET 2009 : 26.

108. DELMAIRE 1974b : 268 ; GRUEL *et al.* 2015 : 355.

109. CÉSAR, *BG*, IV, 20, 3-4.

110. VAN GANSBEKE 1957 : 753.

111. VAN GANSBEKE 1957 : 761.

112. DELMAIRE 1994 : 67.

113. DELMAIRE 1976a : 40. Une seule mention de cette appellation nous est parvenue, au sein des vers 174 et 175 du *Cynegeticon* du poète Grattius, à l'époque augustéenne.

114. PLINE, *Histoire naturelle*, IV, 30.

115. « On ne sait s'il endosse un rôle tenu habituellement par un Morin, un roi par exemple, ou s'il se surajoute à un représentant des Morins qui lui serait assujéti, ou bien encore si César crée pour lui la dignité de roi des Morins », ARBABE 2020 : chapitre V.

“royauté”. Un autre fait marquant qui distingue les Morins des autres peuples de Belgique, notamment des Atrébates ou des Ambiens voisins, réside en l’absence d’*oppida*¹¹⁶. En effet, tant les écrits que les sources archéologiques ne font état de forteresse du type *oppidum*, les Morins usant des marais pour trouver refuge¹¹⁷. De même, à la différence des peuples voisins, on ne connaît pas pour l’heure de sanctuaire tel ceux de Ribemont-sur-Ancre ou Gournay-sur-Aronde pour les Ambiens. En revanche, il semble bien au regard des découvertes monétaires, que le peuple des Morins ait frappé monnaie¹¹⁸. En effet, on connaît des émissions numéraires d’un certain *Rupios / Rufios*, copiées sur un modèle atrébate et que l’on retrouve sur une aire de diffusion limitée¹¹⁹, à savoir Théroouanne, Boulogne-sur-Mer et Ardres¹²⁰. Le lieu d’émission des monnaies des Morins est à localiser à Théroouanne ou dans ses environs immédiats¹²¹. Il est intéressant de noter que les quarts de statère d’or morins dit “au bateau” circulent outre-Manche, dans le Kent, indiquant *de facto* des relations commerciales évoquées.

La production de sel¹²²

La situation côtière de la Morinie permet plusieurs productions propres aux littoraux ; ainsi, outre une activité tournée vers la pêche, que l’on retrouve par exemple à Boulogne-sur-Mer, Etaples, Tardinghem, ainsi que le commerce maritime, l’exploitation du sel y est très développée et attestée dès la Protohistoire, notamment dans le secteur de Ardres¹²³, entre la Canche et l’Authie, chez les Ambiens, sur le territoire de la commune de Gouy-Saint-André¹²⁴ ou encore chez les Ménapiens voisins à l’époque romaine à Looberghe¹²⁵. Cette activité d’exploitation saunière connue par l’archéologie à la Protohistoire¹²⁶ perdue après la Conquête¹²⁷ et est également documentée par l’épigraphie grâce à une inscription trouvée à Rimini en Italie et qui mentionne des *salinatores civitatis Morinorum*¹²⁸. Les *salinatores* (militaires) pourraient être des exploitants de salines œuvrant sous le contrôle de la cité ou de l’État¹²⁹.

La Guerre des Gaules et ses conséquences

Considérés par César comme des *barbares qui ne connaissent rien*¹³⁰, les Morins n’en demeurent pas moins un peuple puissant, guerrier et visiblement nombreux si l’on se fie aux chiffres donnés par le général romain. En effet, en 57 av. J.-C., les Morins sont en mesure d’aligner 25 000 hommes¹³¹, soit bien plus que les Ambiens, les Atrébates ou les Ménapiens. Les Morins participent ainsi activement aux coalitions menées contre César lors de la bataille du *Sabis* (la Selle)¹³² ou lors de la rébellion des Vénètes en 56 av. J.-

116. Sur la répartition des *oppida* dans le nord de la Gaule voir BRULET 2009 : 27, fig. 25 ; PION 2010 : 36.

117. Voir également PION 2010.

118. Sur du monnayage d’or morin étudié récemment voir DOYEN *et al.* 2021 : 171, 174.

119. DELMAIRE 1976a : 131. Voir notamment DELMAIRE, LECLERCQ 1986 ; LECLERCQ 1977, 1978, 2002 et 2004.

120. GRICOURT 1993 : 16.

121. *Op. cit.* : 17.

122. Voir DELMAIRE 1988 : 58-59 et surtout HOËT-VAN CAUWENBERGHE *et al.* 2017 et 2020 ainsi que HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2020 : 210 *sq.*

123. Voir CABAL 1973 ; CABAL, THOEN 1985 ; CABAL, RETKOWSKI-BIVILLE 1987 ; DELMAIRE 1976a : 224-226 ; FLORENT, CABAL 2004.

124. MASSE *et al.* 2011 ; MASSE, TACHET 2017.

125. TEYSSEIRE 2020.

126. Voir MARIETTE 1972 pour le site d’Etaples ; voir aussi concernant le commerce du sel WELLER, ROBERT 1995.

127. Voir notamment HOCQUET 1994.

128. *CIL* XI 391.

129. DELMAIRE 1976a : 226.

130. CÉSAR, *BG*, IV, 22,1.

131. CÉSAR, *BG*, II, 4, 9.

132. À propos de la bataille du Sabis, voir DERU *et al.* 2020 : 21.

C. La présence des Morins, seul peuple présent avec les Ménapiens qui ne soit pas originaire de ce secteur de la Gaule, aux côtés des Vénètes est assez significatif¹³³. Un rapprochement politique entre Morins et Ménapiens est d'ailleurs tout à fait envisageable¹³⁴. En 56 av. J.-C., César pénètre en territoire morin et tente de soumettre ce peuple des confins une première fois. Ces derniers s'étant réfugiés dans les forêts et marais et les conditions climatiques étant désastreuses, cette première tentative est avortée¹³⁵. Les Morins cependant se soumettent l'année suivante. En 52 av. J.-C., ils participent au soulèvement destiné à libérer Vercingétorix à Alésia, coalition menée par Commios un notable atrébate qui fut institué roi par César¹³⁶ et qui les gouverna entre 56 et 52 av. J.-C. De 25 000 hommes au début de la guerre des Gaules, les Morins ayant subi visiblement une répression sévère, ne fournissent plus que 5 000 hommes pour l'armée de secours en 52 av. J.-C. Enfin, Dion Cassius nous révèle un dernier soulèvement des *Morini* vers 30-29 av. J.-C., révolte qui sera matée par Caius Carrinas¹³⁷.

De la conquête du territoire des Morins et des expéditions en *Britannia*, l'on peut dire que César adopte une stratégie des confins, une aventure qui a valeur politique et symbolique mais aussi à forte connotation de communication¹³⁸. Avoir traversé le *fretum Morinorum* fait de lui un conquérant du bout du monde, un explorateur des confins et participe à glorifier son image de général¹³⁹. Nous reviendrons plus loin sur les deux expéditions césariennes en Bretagne avec la question du *Portus Itius*, mais à partir de la guerre des Gaules, cette *finis terrae* qu'est la Morinie n'est plus aux confins de l'Empire en devenir et demeurera au centre de l'attention d'Auguste, de Caligula puis de Claude avec la conquête effective de la *Britannia* et l'installation du port de la *classis Britannica* à Boulogne-sur-Mer, la cité des Morins devient l'un des points de convergence de l'Empire en tant que carrefour et tête de pont entre le nord et le sud, l'est et l'ouest d'outre-Manche.

Avec l'installation de la flotte de Bretagne à Boulogne, il est probable qu'à l'origine, une partie des recrues auxiliaires levées chez les Morins y soit rattachée¹⁴⁰. On connaît une cohorte d'auxiliaire morins, recrutée localement au début de l'Empire et vraisemblablement cantonnée sur le Rhin, qui porte le nom de *cohors I Morinorum et Cersiacorum* au I^{er} siècle puis celui simplifié de *cohors I Morinorum* ; une fois la Bretagne conquise, elle y fut stationnée en du II^e au V^e siècle après J.-C.

La conquête de la Gaule ne mena pas immédiatement à de profondes modifications politiques au niveau des peuples, du fait notamment des guerres civiles romaines césariennes puis triumvirales¹⁴¹. Ce n'est que sous Auguste que l'organisation des provinces sur le plan institutionnel prendra forme entre 27 et 16-13 av. J.-C.¹⁴². En effet, la gestion territoriale et institutionnelle du Nord de la Gaule après la conquête césarienne s'échelonne sur deux générations et s'articule en deux phases principales : une phase triumvirale à partir du premier voyage d'Agrippa entre 40 et 37 où s'élabore le projet de constitution des Trois Gaules, et une phase augustéenne à partir du deuxième voyage d'Agrippa et de celui d'Auguste¹⁴³.

133. DELMAIRE 1976a : 94.

134. ARBABE 2020 : chapitre V.

135. CÉSAR, *BG*, IV, 28-29.

136. CÉSAR, *BG*, VII, 76, 1.

137. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, 51, 21..

138. SABLAYROLLES 2006 : 350 *sq.*

139. À propos des confins de l'humanité, voir HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2014.

140. DELMAIRE 1976a : 309.

141. ARBABE 2019 : 36 ; voir aussi GOUDINEAU 2000 : 367 *sq.* ARBABE 2020 : chapitre VI.

142. GOUDINEAU 1990 : 161 ; BRULET 2009 : 51.

143. RAEPSAET, RAEPSAET-CHARLIER 2013 : 213.

Retour sur *Portus Itius* et les campagnes de *Britannia*

Pour rappel, une première tentative de conquête de la *Britannia* eut lieu en 55 av. J.-C., mais, de l'aveu de César lui-même, il s'agit là plus d'une reconnaissance¹⁴⁴. Avant d'engager son entreprise de traversée du détroit du Pas-de-Calais, désigné aussi dans les sources sous le nom de *fretum Gallicum* ou *fretum Morinum*¹⁴⁵, le général romain dut s'assurer de la soumission des Morins¹⁴⁶ et repérer le passage en Bretagne qui est le plus court¹⁴⁷. C'est à l'occasion de cette première expédition que sont mentionnés deux ports distants de 8 milles (soit entre 11 et 12 km) ; ports mentionnés, mais non nommés¹⁴⁸.

(..) César était resté sur place (chez les Morins) pour superviser les préparatifs de la flotte (...). Il avait rassemblé une flotte d'environ quatre-vingt bateaux de transport qu'il avait fait pointer : d'après ses calculs, c'était suffisant pour faire traverser deux légions. Il répartit les autres bateaux de guerre dont il disposait entre le questeur, les légats et les préfets. S'ajoutaient à cela dix-huit transports, bloqués à huit milles de là (12 km), par un vent contraire qui les empêchait de gagner le même port : César les assigna à la cavalerie¹⁴⁹.

Dans la publication du texte de la *Guerre des Gaules*, Pierre Fabre¹⁵⁰, dans les notes du texte et à propos de ce passage¹⁵¹, stipule que ce port devait vraisemblablement être Boulogne-sur-Mer qui est également le *Portus Itius* mentionné pour la seconde expédition en *Britannia* en 54. Concernant le second port à 8 milles de là, il fait allusion au port d'Ambleteuse, au niveau de l'embouchure de la Slack, à 10 km au nord de Boulogne-sur-Mer, 7 km au sud du Cap Gris Nez et 7 km à l'ouest de Marquise. Le port principal est Boulogne-sur-Mer, ou un site quelconque entre Calais et le Cap Gris Nez suivant les auteurs¹⁵², soit en l'occurrence une portion de la Côte d'Opale d'un peu plus de 20 km de longueur.

La seconde expédition, en 54 av. J.-C., est une campagne et non plus une simple reconnaissance puisque César embarque avec lui 5 légions et 2000 cavaliers¹⁵³. Revenant de chez les Trévires pour préparer sa traversée jusqu'en *Britannia*, c'est dans le port qu'il nomme *Portus Itius* qu'il se prépare¹⁵⁴, *il savait que c'était le meilleur point de départ pour une traversée vers la Bretagne, qui était à environ trente milles (45 km) du continent (...)*¹⁵⁵.

Une fois énumérés les faits relatés par César, plusieurs questions se posent depuis le XVI^e siècle¹⁵⁶ tant sur le continent qu'en Grande-Bretagne. Pourquoi le nom de *Portus Itius* n'apparaît plus dans les sources historiques après César (en dehors d'une mention de Strabon [IV, V, 2] et d'une de Ptolémé [II, 9] - *promontorium Itium* - peu utile) ? Peut-on déduire la localisation de ce(s) port(s) par la simple étymologie ? Par les découvertes archéologiques ? Que faut-il réellement comprendre lorsque César parle de *Portus* ? Where was situated this *Portus Icius* ?¹⁵⁷ Et tant d'autres questions encore.

Ce sujet, longuement débattu, parfois ardemment¹⁵⁸, continue de faire couler beaucoup d'encre avec des hypothèses parfois des plus farfelues, à l'instar par exemple de l'emplacement de la bataille du *Sabis*.

144. CÉSAR, *BG*, IV, 20 ; LE BOHEC 2001 : 221.

145. DELMAIRE 1976a : 40.

146. CÉSAR, *BG*, IV, 22.

147. CÉSAR, *BG*, IV, 21.

148. D'ANVILLE 1761 : 399.

149. CÉSAR, *BG*, IV, 22.

150. Dans l'édition traduite de L.-A. CONSTANT.

151. Note 28 du Livre IV.

152. LE BOHEC 2001 : 222.

153. CÉSAR, *BG*, V, 8.

154. CÉSAR, *BG*, V, 5.

155. CÉSAR, *BG*, V, 2.

156. D'ANVILLE 1761 : 397 ; GRENIER 1944 : 372.

157. GUEST 1864 : 220.

158. *Gentleman's magazine*, 1863 : 98-99 ; <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=pst.000068791001&view=1up&seq=114>.

Sans avoir la prétention de lever le voile sur l'identification de *Portus Itius*, il nous semble important néanmoins de faire un bref rappel historiographique sur la question.

De Dieppe à Bruges, de l'embouchure de la Seine à celle de l'Escaut¹⁵⁹, les théories et propositions d'identification du lieu du *Portus Itius* furent nombreuses ; parfois fantasmagoriques, chauvines, souvent abondamment développées avec des argumentaires toponymiques¹⁶⁰, géographiques, topographiques, militaires ou encore maritimes¹⁶¹. La liste des localités où l'on a placé le *Portus Itius* depuis le XVI^e siècle comprend les sites d'Ambleteuse, Boulogne-sur-Mer, Bruges, Calais, Cassel, Dieppe, Escalles, Étaples, Gand, Gravelines, Isques, L'Écluse, Le Portel, Liane (l'estuaire), Mardick, Nieuport, Saint-Josse-sur-la-Canche, Saint-Omer, Sangatte, Waldam¹⁶², Waten, Wissant.

Pour les 8 milles (11,8 km) énoncés par César, cela correspond à la distance entre Wimereux et le Cap Gris Nez, la distance entre Le Portel et Ambleteuse, la distance entre Le Cap Blanc Nez et Calais, la distance entre les deux Caps, la distance entre Wissant et le nord de Sangatte, entre Boulogne-sur-Mer et Hardelot-Plage ou encore entre Sainte-Cécile (à côté de Camiers) à l'embouchure de la Canche et Équihen-Plage.

Portus Itius pourrait être identifié non à Boulogne-sur-Mer à proprement parler mais à l'estuaire de la Liane¹⁶³, plus large dans l'Antiquité et seul capable de correspondre à la fois au texte (avec le nombre de bateaux mentionnés par César) et aux conditions *sine quibus non* de navigation (vents et courants marins)¹⁶⁴.

Dans le chapitre X de son ouvrage *Boulogne et Thérouanne au temps de César*, intitulé « L'analyse toponymique du *Portus Itius* de César peut-elle contribuer à son identification ? », Hubert Le Boudellès conclut qu'il est possible que *Portus Itius* désigne l'ensemble de la rade de Boulogne, et non un lieu précis, ou un cours d'eau précis¹⁶⁵.

Michel Reddé, dans son ouvrage sur la marine militaire romaine, fait preuve de prudence expliquant qu'en l'absence de fouilles concluantes, de preuves, il s'avère difficile de se prononcer pour ou contre la localisation de *Portus Itius* à Boulogne même¹⁶⁶ ; 30 ans après, le doute reste de mise¹⁶⁷. Barbara Delacroix émet quant à elle également de la retenue sur l'hypothèse de Boulogne ou de l'estuaire de la Liane de manière générale¹⁶⁸. Rappelons ici la découverte récente d'un navire romain dans la baie de Wissant,

159. COURTOIS 1862a.

160. Selon LE BOURDELLÈS 2009 : 86, « (...) le mot *Itius* n'a peut-être laissé aucune trace sur le terrain (...) ».

161. Sans exhaustivité voir BERGIER 1622 ; MOREL-DISQUE 1807 ; MOREL DE CAMPENNELLE 1834 ; PIERS 1836 ; LEBER 1838 ; MARIETTE 1847 ; HAIGNERÉ 1862 partisan du site de Boulogne mais auparavant partisan de la localisation à Wissant, HAIGNERÉ 1841 : 166, 212 et 234 ; COUSIN 1849-1850 : 496, 1863 et 1868-1869 : 180 ; DE SAULCY 1860 : 140 ; COURTOIS 1862a et b ; CREULY 1863 : 309 ; LION 1863a et b ; GUEST 1864 : 229 ; DESJARDINS 1876 : 348. Voir aussi la note 1, p. 351 et qui se termine p. 357, où DESJARDINS fournit une imposante bibliographie sur la question ; HOLMES 1909, 1911, 1914a et b ; JULLIAN 1909 : 245 ; HAVERFIELD 1913 et 1914 ; LESMARIÉS 1922 : 219 ; BAILLY 1932 : 136 ; HEURGON 1948 ; LOUIS 1952 ; VAN GANSBEKE 1957 : 758 ; HÉLIOT 1958a : 162 ; HORST 1981 : 223 et note 15, p. 416 ; ROMAN, ROMAN 1997 : 437 ; 439 ; ÉTIENNE 1997 : 97 ; GOUDINEAU 2000 : 200 ; LE BOHEC 2001 : 221-222.

162. SEUTIN 1633.

163. DELMAIRE 1974b : 274 ; DELMAIRE 1994 : 211.

164. DELMAIRE 1976a : 94-98 ; DELMAIRE 1994 : 63 ; WILL 1962 : 91 ; voir aussi GOSSELIN *et al.* 1976 : 5. À l'instar de Roger Dion (DION 1963 : 203-204), Roland Delmaire affirme que *le terme Itium désigne tout un secteur côtier, comme Cantium pour la côte anglaise qui lui fait face, comme nous pourrions dire aujourd'hui la côte d'Opale. Mais au demeurant, la localisation précise du Portus Itius reste un problème à régler par l'archéologie et des fouilles retrouvant de façon certaine un camp romain quelque part entre la Liane et Calais (...)* ; DELMAIRE 1976a : 97.

165. *Op cit.* : 95.

166. REDDÉ 1986 : 272.

167. REDDÉ 2020 : 376.

168. DELACROIX 2020 : 47.

plus précisément à Tardingen *Le Châtelet*¹⁶⁹. Daté du Haut-Empire grâce à des analyses par C¹⁴, il est pour l'heure impossible de trancher sur l'identification de cette embarcation comme étant un navire de commerce, de pêche ou encore militaire¹⁷⁰.

Si le lieu d'embarquement des deux expéditions de César en *Britannia* reste sujet à débat entre vraisemblablement l'estuaire de la Liane et la baie de Wissant, ce n'est en revanche pas le cas pour la zone qui a vu accoster la flotte romaine de l'autre côté de la Manche. Le lieu d'accostage de la flotte de César lors de sa deuxième expédition semble effectivement se préciser outre-manche grâce aux découvertes réalisées dans le Kent au sein de la *Pegwell Bay* à Ebbsfleet¹⁷¹, non loin du futur fort et port de *Rutupiae* / Richborough.

Au final, au regard des vents et des courants marins, l'estuaire de la Liane est l'endroit le plus propice et, si l'on ajoute la possibilité de faire stationner 800 navires, ce qui peut correspondre à environ 2 km de bateaux amarrés côte à côte, cette hypothèse se renforce d'autant plus tout en n'occultant pas l'existence de ports à Ambleteuse et Wissant.

1.2.2 Les Morins durant le Haut-Empire

L'organisation administrative de la Cité et les institutions

La conquête romaine n'a pas profondément bouleversé l'organisation de la Gaule. En effet, le pouvoir romain s'est appuyé sur le découpage préexistant afin de créer les *civitates* qui sont dotées de chefs-lieux administratifs¹⁷². Concernant la Gaule Belgique, c'est sous l'empereur Claude qu'émerge une réelle administration provinciale¹⁷³. Plus tard, une réforme administrative intervient sous l'empereur Domitien, en 84 ou 85, mais celle-ci ne concerne que les Germanies qui deviennent des provinces à part entière et non plus des districts militaires.

Concernant les magistrats de la cité, on connaît pour la cité des Morins un *duumvir* de la colonie qui figure sur une inscription trouvée près de Nimègue à la fin du XVI^e siècle¹⁷⁴, *Titus Punicius Genialis*, qui réalise une dédicace à Minerve en l'honneur de sa nomination au flaminat¹⁷⁵. Un ancien prêtre municipal du culte de Rome et d'Auguste de la cité des Morins est connu par une inscription de Rome¹⁷⁶, il s'agit d'un nommé *Tiberius Claudius Honoratianus*, qui devint ensuite employé dans l'administration au service de l'empereur¹⁷⁷. Un bloc réemployé dans les fondations du Bas-Empire de Boulogne-sur-Mer porte à notre

169. RÉVILLION *et al.* 2007a.

170. « (...) certains auteurs ont localisé là, sans le moindre élément de preuve et avec des arguments relevant de l'historiographie romantique, l'énigmatique *Portus Itius* signalé par César » ; *Op cit.* : 86. En revanche, « cette découverte constitue le premier témoignage d'un navire d'époque gallo-romaine le long du littoral boulonnais » ; *Op cit.* : 87.

171. FITZPATRICK 2018 ; KRAKOWKA 2018 ; FITZPATRICK 2020 ; <https://www.wessexarch.co.uk/our-work/east-kent-access-road> ; <https://www.bbc.com/news/uk-england-42155888> ; <https://www2.le.ac.uk/departments/archaeology/research/projects/footsteps-of-caesar>.

172. FICHTL 2013 : 302.

173. « il faut (...) insister sur deux dates importantes pour la Gaule Belgique : 9 ap. J.-C., la défaite de Varus, qui ramène la Gaule Belgique comme province frontière et 17, le départ de Germanicus, qui met fin à l'idée de persévérer dans un effort de conquête imminent, Tibère mettant en place de fait des provinces de Germanie avec les districts militaires, dirigés par des sénateurs consulaires. (...) La Gaule Belgique émerge et prend forme en qualité de province à part entière. (...) L'empereur Claude met en place une véritable administration provinciale (...) » ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2016 : 663.

174. HUIILLARD-BRÉHOLLES 1862 : 357-358.

175. *CIL* XIII, 8727. DONDIN-PAYRE 1999 : 139 ; VAN ANDRINGA 1999 : 444..

176. *CIL* VI, 29692. VAN ANDRINGA 1999 : 444.

177. DELMAIRE 1976a : 137.

connaissance le nom d'un troisième magistrat, *Tiberius Avitius Genialis*, fils de *Sulpicius Avitus*, « qui a géré toutes les charges et le sacerdoce »¹⁷⁸.

Thérouanne devient la capitale de la *civitas Morinorum* probablement à la fin du I^{er} siècle av. J.-C., capitale puis colonie honoraire¹⁷⁹. La date d'attribution du statut de colonie n'est pas assurée, R. Delmaire propose avec réserve de la fixer après révolte de Civilis (68-69) ; cette distinction peut aussi intervenir plus tard, au moment de la création de la *civitas Bononensium*. En tant que capitale de cité, Thérouanne devait sans nul doute compter sur le schéma classique de l'administration, à savoir des questeurs, édiles, duumvirs et une curie. Nous avons vu précédemment une partie des trop rares inscriptions de la *civitas Morinorum*.

Concernant les subdivisions administratives au sein des *civitates*, on distingue des *vici* et des *pagi*¹⁸⁰. Le *vicus* correspond à un bourg rural. Pour la cité des Morins nous ne connaissons le nom que d'un seul *vicus*, en l'occurrence dans le Boulonnais, grâce à une inscription trouvée à Halighen¹⁸¹. Il s'agit du *vicus Dolucens* dont nous ne pouvons malheureusement rien dire de plus pour ce qui est de son organisation. Il va sans dire que d'autres *vici* occupaient le territoire de la cité des Morins mais la documentation épigraphique nous fait pour le moment défaut. Au sujet des *pagi*, le terme de *pagus* semble correspondre à une structure gauloise d'avant la conquête qui perdure au sein des *civitates* sous la forme de subdivisions dotées de quelques prérogatives et délégations de pouvoir du chef-lieu¹⁸². Pour la Morinie, nous connaissons l'existence du *pagus Gesoriacus* grâce à une inscription de *Grumentum* datée des années 70-78¹⁸³.

Au sujet de ce *pagus*, de son territoire et du devenir de celui-ci, il convient de lire la synthèse faite par R. Delmaire, « *Civitas Morinorum, pagus Gesoriacus, civitas Bononensium* », publiée en 1974¹⁸⁴. Cette inscription qui mentionne une *Cohors Morinorum et Cersiacorum* est la première mention d'une levée de troupes en territoire morin¹⁸⁵ et la première mention épigraphique des *Cersiaci*¹⁸⁶. Sur l'origine et l'ancienneté de ce nom, la question ne peut être résolue¹⁸⁷, en revanche, pour R. Delmaire il est indéniable que ce *pagus Gesoriacus* corresponde au Boulonnais¹⁸⁸. Il explique que « la Morinie a subi une transformation administrative au cours du I^{er} siècle : d'une part, le *pagus Gesoriacus* prend avec la conquête de la Bretagne une place considérable à l'intérieur de la *civitas* et prend même une certaine autonomie qui se traduit par la présence dans la cohorte des Morins de la mention des *Cersiaci* comme une ethnie à part non intégrée aux Morins ; d'autre part, sous Vespasien, le *pagus* perd cette individualité, les *Cersiaci* cessent de former une ethnie particulière »¹⁸⁹. Plus loin, il explique que cette réorganisation et la part la plus importante rendue au chef-lieu sont une conséquence de la révolte de Civilis dont nous savons par Tacite¹⁹⁰ qu'il essaya de gagner à sa cause les Morins. Pour Georges Raepsaet et Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, concernant du *pagus Cersiacus*, le propos n'est pas si tranché concernant l'occurrence des *Cersiaci* chez Pline. « Le seul élément

178. *A.E.* 1978, 502. DONDIN-PAYRE 1999 : 148-149 ; VAN ANDRINGA 1999 : 444.

179. *CIL* XIII, 8727. DELMAIRE 1976a : 135 ; RAEPSAET-CHARLIER 1998 : 158 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2016 : 440-444 et 2020 : 209.

180. DONDIN-PAYRE 1999 : 177 *sq.*

181. *CIL* XIII, 3563. DELMAIRE 1976a : 136 ; BELOT 1990a : 106-108 ; DONDIN-PAYRE 1999 : 199 et 215 ; LE BOURDELLÈS 2009 : 157-158 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2016 : 461.

182. DONDIN-PAYRE 1999 : 177 *sq.*

183. DONATI 1971 ; *AE* 1972, 148. à propos de cette inscription voir aussi DELMAIRE 1974b ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2020 : 204.

184. DELMAIRE 1974b.

185. DELMAIRE 1976a : 309.

186. DELMAIRE 1974b : 266.

187. *Op. cit.* : 273.

188. Ce qui est également l'avis de Henri Le Bourdellès, LE BOURDELLÈS 2009 : 34.

189. *Op. cit.* : 276 ; voir aussi HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2020 : 205.

190. TACITE, *Histoires*, IV, 28.

assuré est le fait que ce *pagus* est installé au bord de la mer dans la région septentrionale de la Gaule, mais est-ce un district des Morins ou des Ménapiens, le texte de Pline n'est pas clair. Reste qu'il serait assez tentant de les situer chez les Morins »¹⁹¹. Enfin, d'autres noms de *pagi* sont connus pour la Morinie mais ces derniers relèvent des sources médiévales et notamment sur des monnaies mérovingiennes¹⁹² où figurent les noms de *pagus tarvannensis* ou *tervannensis* pour le secteur de Théroouanne et de *pagus Bononiensis* pour le secteur de Boulogne.

Au final, l'existence de *pagi* en Morinie est attestée au moment de la conquête césarienne et est vraisemblablement toujours d'actualité à l'époque romaine, quant à savoir comment ils se nomment et leur nombre, la question risque de demeurer sans réponse bien longtemps¹⁹³.

Concernant la présence militaire en territoire morin, celle-ci n'est attestée pour l'heure que sur le littoral, à Boulogne-sur-Mer, mais pas avant le milieu du I^{er} siècle¹⁹⁴. Nous sommes ici confrontés aux lacunes des sources, en particulier sur le plan épigraphique. Mais il est évident, au moins pour le secteur du futur district militaire de *Gesoriacum*, que l'armée romaine est installée précocément.

Le réseau routier en territoire morin (le rôle d'Agrippa)

Après la conquête romaine, le réseau routier s'est considérablement développé, notamment à l'instigation d'Agrippa. Ce dernier « a œuvré en deux étapes : avant le règne d'Auguste, vers 40-38 av. J.-C. par une étude de terrain, puis au début de son règne, vers 20-19 av. J.-C. par un véritable aménagement des voies en les centrant sur Lyon »¹⁹⁵. Il est important de préciser que « les Romains eurent soin de doubler ou de remplacer les chemins celtiques par des voies rapides reliant les chef-lieux de cité entre eux »¹⁹⁶.

Le système viaire au sein du territoire morin est connu grâce à l'*Itinéraire d'Antonin*¹⁹⁷ et la *Table de Peutinger*¹⁹⁸ ; à cela, il convient d'ajouter notamment la borne milliaire de Desvres découverte en 2004¹⁹⁹. Ainsi, pour la *civitas Morinorum* les voies romaines sont :

- La voie Théroouanne - Cassel ; *Tarvenna ... Catello mpm VIII*.
- La voie Théroouanne - Boulogne-sur-Mer.
- La voie Théroouanne - Arras.
- La voie Théroouanne - Brimeux puis vers Rouen.
- La voie Théroouanne - Amiens via Thièvres.
- Le *Chemin du Pire*, comme la *Leulène*, est vraisemblablement un chemin pré-romain. De Théroouanne, vers le sud-est, il se dirige vers Bruay-la-Buissière.

191. RAEPSAET, RAEPSAET-CHARLIER 2013 : 219.

192. DELMAIRE 1994 : 83.

193. LE BOURDELLÈS 2009 : 38.

194. BLAMANGIN, DEMON 2020 : 34.

195. HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2020 : 202 ; sur le système viaire de Gaule voir aussi CHEVALLIER 1998, COULON 2007 et pour le secteur qui nous concerne LEMAN 2010, DELMAIRE 1976a : chapitre X ; DELMAIRE 1994 : 64 *sq.*

196. DELMAIRE 1988 : 54.

197. PARTHAY, PINDER 1848.

198. http://www.hs-augsburg.de/~harsch/Chronologia/Lspost03/Tabula/tab_pe00.html.

199. *AE* 2004, 937 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE, ARCE 2004 ; *AE* 2006, 841 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE, ARCE 2006 ; RÉVILLION *et al.* 2007b ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2007.

- La *Leulène* est une voie antique qui relie Théroouanne à Sangatte et traverse l'Aa à Esquerdes²⁰⁰.
- La voie Cassel - Boulogne-sur-Mer qui traverse l'Aa à Watten.
- La voie Cassel - Thiennes où elle mène à la Lys.
- La voie Boulogne-sur-Mer - Amiens.

On le voit, la Morinie est bien desservie avec Théroouanne comme étoile routière (Fig. 1 et 2). Ainsi, à partir de la conquête claudienne, le territoire des Morins est désormais un point de convergence des routes ; ils sortent donc de leur position « marginale »²⁰¹ quoiqu'ils n'étaient pas auparavant si engoncés que cela²⁰².

1.2.3 Les Morins durant l'Antiquité tardive

L'organisation administrative de la *civitas Morinorum* et de la *civitas Bononiensium*

Après les invasions de 275-276, l'empereur Dioclétien procède à un large découpage administratif, la cité des Morins, qui se retrouve au sein de la province de Belgique Seconde, est alors divisée en deux²⁰³, l'ancienne capitale, Théroouanne, devient la capitale de la *civitas Morinorum* et Boulogne, celle de la *civitas Bononiensium* (Fig. 10). Il est d'ailleurs probable que la nouvelle *civitas* a repris les limites de l'ancien *pagus Gessoriacus*, et c'est vraisemblablement sur la rivière Course qu'il faut situer la "frontière" entre les deux cités et les deux *pagi* d'alors²⁰⁴. Les localités les plus orientales du *pagus Bononensis* connues sont Attin, Cormont, Samer, Eclemy, Wardenthun²⁰⁵.

La défense du littoral et la défense interne

Dès la seconde moitié du III^e siècle, les rivages du détroit du Pas-de-Calais subissent les ravages des pirates saxons et francs²⁰⁶. Mais il y avait déjà des traces de piraterie à l'époque de l'empereur Claude et celle-ci se développe dans le courant du II^e siècle avec l'intensification des échanges transmanche²⁰⁷. Selon la *Notitia Dignitatum*²⁰⁸, la défense de la mer du Nord et de l'entrée de la Manche est alors confiée au duc de Belgique seconde. Pour faire face à cette menace permanente, une frontière maritime, un *limes* côtier²⁰⁹, ce que l'on nomme le *litus saxonicum*, voit le jour durant les dernières décennies du III^e siècle sous le commandement du ménapien M. Aurelius Mausaeus Carausius, général romain, qui se voit confier la mission de la défense côtière vers 285²¹⁰. Pour se faire il fut vraisemblablement nommé *dux* de Bretagne²¹¹ afin de pacifier le littoral de la Belgique et de l'Armorique :

200. DELMAIRE 1996 : 19.

201. HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2020 : 202.

202. *Op. cit.* : 215.

203. DELMAIRE 1974b : 277 ; MÉRIAUX 2020 : 364.

204. DELMAIRE 1976a : 50 *sq* ; DELMAIRE 1994 : 64.

205. DELMAIRE 1974b : 277-278.

206. RICHARDOT 2005 : 208.

207. DELACROIX 2020 : 51.

208. SEECK 1896.

209. REDDÉ 1986 : 433 et 440.

210. Il est néanmoins plus que probable que ce système défensif existait avant Carausius ; voir JOHNSON 1979 et REDDÉ 1986 : 435.

211. BIRLEY 2005 : 371-393 ; BLAMANGIN, DEMON 2019 : 55.

Per haec tempora etiam Carausius qui uilissime natus strenuae militiae ordine famam egregiam fuerat consecutus, cum apud Bononiam per tractum Belgicae et Armorici pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant. Multis barbaris saepe captis nec praeda integra aut prouincialibus reddita aut imperatoribus missa cum suspicio esse coepisset consulto ab eo admitti barbaros, ut transeuntes cum praeda exciperet atque hac se occasione ditaret, a Maximiano iussus occidi purpuram sumpsit et Britannias occupauit.

« À cette époque, Carausius, qui, malgré l'extrême obscurité de sa naissance, s'était élevé aux premiers grades et à la plus haute renommée militaire, reçut, à Boulogne, la mission de pacifier, sur le littoral de la Belgique et de l'Armorique, la mer qu'infestaient les Francs et les Saxons : il fit souvent prisonnier beaucoup de barbares ; mais comme il ne rendait pas aux habitants de ces contrées la totalité du butin, et qu'il ne l'envoyait pas non plus aux empereurs, on le soupçonna de laisser descendre à dessein sur ces côtes tous les pirates, pour les surprendre à leur passage, et s'enrichir lui-même de leurs captures ; sur la nouvelle que Maximien avait ordonné sa mort, il prit la pourpre et envahit les Breagnes »²¹².

Envoyé ainsi en *Britannia* et doté d'un pouvoir militaire important et d'une bonne réputation, Carausius fut tenté et prit la pourpre impériale en 286. Cette usurpation de Carausius²¹³, qui contrôle les deux côtés de la Manche, et ce jusqu'à Rouen, s'achève à la fin du printemps ou au début de l'été 293 avec la prise de Boulogne-sur-Mer par l'armée des Tétrarques²¹⁴ et surtout par son assassinat par Allectus – son *rationalis* (responsable du fisc)²¹⁵ – qui lui succède en tant qu'empereur-pirate-usurpateur²¹⁶. Ce dernier règne ensuite trois ans sur la Bretagne avant d'être défait à son tour par l'empereur Constantin. En 293 donc, Constance Chlore reprend Boulogne-sur-Mer, et c'est également de là qu'il va préparer la reconquête de la Bretagne²¹⁷. À partir de 310, dans les panégyriques latins on parle désormais de *Bononia* et non plus de *Gesoriacum*²¹⁸. À partir de Constantin, vers les années 320-330, la région semble connaître une nouvelle prospérité, mais le secteur est toujours fortement influencé par une présence militaire, le port de *Bononia* faisant office de tête de pont permanente pour l'envoi de contingents en *Britannia*, à l'instar de l'année 360 pour laquelle Ammien Marcellin évoque des troupes expédiées de *Bononia* vers *Rutupiae*, sous l'autorité du général Lupicinus, afin de mater les Pictes et les Scots²¹⁹. Quelques années après, en 367, l'empereur Valentinien est informé, alors qu'il quittait Amiens, de nouveaux troubles au niveau du détroit du Pas-de-Calais. Théodose se rendit en Bretagne, partant là aussi de Boulogne-sur-Mer pour gagner Richborough²²⁰. En 407, les légions de Bretagne proclament Constantin III empereur, nouvel usurpateur en *Britannia*. Ce dernier débarque à Boulogne-sur-Mer et s'attarde dans le secteur pour rallier des soldats²²¹. L'organisation du *Litus Saxonicum* perdure à l'aube du V^e siècle avant que l'armée romaine ne quitte définitivement la Bretagne, dans les années où Constantin III s'installe à Trèves, laissant alors le champ libre aux Saxons, Pictes, Scots, Jutes et autres Angles. Au V^e siècle, les bandes armées, composées de Romains, de Francs, de Goths et de Burgondes, circulent partout pour assurer diverses opérations militaires²²². Le littoral de la Morinie peut alors également être soumis aux incursions barbares, mais une telle insécurité mentionnée par les sources écrites doit être relativisée à l'aune des découvertes archéologiques.

212. EUTROPE, *Breviarium*, IX, 21 ; <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/eutrope/livre9.htm>.

213. Voir CASEY 1994.

214. LORiot 1992 : 167.

215. DELMAIRE 1989 : 27 ; LORiot 1992.

216. LORiot 1992 : 168 ; RICHARDOT 2005 : 209.

217. BLAMANGIN, DEMON 2019 : 51.

218. DELMAIRE 1994 : 71 ; SEILLIER 2014 : 42.

219. AMMIEN MARCELLIN, XX, 1 ; http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/Ammien_histXX/lecture/1.htm.

220. AMMIEN MARCELLIN, XXVII, 8 ; http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/Ammien_histXXVII/lecture/8.htm.

221. BLAMANGIN, DEMON 2019 : 51.

222. HEUCLIN 2011 : 736.

Dioclétien et Constantin vont multiplier les effectifs de l'armée, restaurer les frontières mais également se charger de la défense interne du territoire²²³. Une grande partie de la Gaule Belgique voit l'installation de soldats, essentiellement d'origine germanique. En effet, l'empereur Constantin crée les *comitatenses* prélevés sur les troupes de frontières, les *limitanei*²²⁴, et l'on connaît des troupes installées notamment à Arras et Famars par le biais de la *Notitia dignitatum*²²⁵. Le système de défense de l'hinterland, qui met à contribution les villes et diverses agglomérations désormais pourvues de fortifications, a été bien étudié depuis les années 1990²²⁶. L'élément le plus significatif est représenté par l'axe routier fortifié que constitue la voie Cologne-Bavay pour lequel on connaît une dizaine de forteresses ou de *burgi* connectés aux voies principales²²⁷.

Des *civitates* aux diocèses du Moyen Âge

Dans les premières années du V^e siècle, après le débarquement de Constantin III à Boulogne d'où il gagna Lyon, les Barbares ont pu essaimer la Morinie et y faire des ravages. C'est en des termes pessimistes qu'en 409 Saint Jérôme décrit la "déportation" des populations des villes du Nord vers la Germanie²²⁸.

Des peuples sans nombre et de la plus grande férocité ont occupé toute la Gaule. Tout ce qui est entre Alpes et Pyrénées, limité par l'Océan et le Rhin, tout cela, le Quade, le Vandale, le Sarmate, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Burgondes, les Alamans et - ô déplorable état - les Pannoniens ennemis l'ont dévasté. (...) La cité des Rèmes, celles des Ambiens et des Atrébates, les Morins qui sont les derniers des hommes, Tournai, Arras, Strasbourg ont été déportés en Germanie.

*Reims, cette ville si forte, Amiens, Arras, Téroüenne, Tournay, Spire, Strasbourg, toutes ces villes sont aujourd'hui sous la domination des Allemands (...)*²²⁹.

C'est également de cette époque que datent les premières tentatives d'évangélisation de la Morinie par Saint-Victrice de Rouen²³⁰, celui-ci avait d'ailleurs dû renoncer à convertir les Saxons qui avaient déjà pris pied sur le littoral²³¹. On connaît d'ailleurs deux fibules anglo-saxonnes trouvées à Marquise au sein du cimetière d'Hardenthun et qui sont datées de la fin du VI^e-début du VII^e siècle²³².

Entre le début du V^e siècle et le VII^e - VIII^e siècles, les sources nous font défaut pour la Morinie mais également pour toute la Gaule Belgique. Grégoire de Tours, dans son *Historia Francorum*, narre l'existence d'une *villa* à Théroüanne où Mérovée, fils de Chilpéric I^{er}, perdit la vie en 577. Pour la période mérovingienne, l'existence d'un atelier monétaire est attestée au sein de la capitale des Morins par la découverte de monnaies portant la légende TAROANNA / ROSOTTO ou TAROANNA FIT / VVSCACHARIVS²³³. Toujours à Théroüanne, c'est seulement en 638-639 qu'un siège épiscopal est installé avec pour évêque Audomar, le futur Saint Omer²³⁴. La pérennité des deux cités du territoire des Morins au Bas-Empire se traduit au Moyen Âge par l'existence des deux *pagi* de Théroüanne et de Boulogne qui sont attestés par les sources écrites au début du IX^e siècle²³⁵.

223. Voir JANNIARD 2019 ; VAN OSSEL 1995, 2009 ; VAN OSSEL, OUZOULIAS 2001.

224. BRULET 2008 : 238.

225. DELMAIRE 1994 : 70 *sq.*

226. Voir BRULET 1989, 1990, 1991, 1993, 1995, 1996, 2017, 2019, 2020.

227. BRULET 2019 : 93.

228. HEUCLIN 2011 : 735-736.

229. SAINT-JÉRÔME, *Lettres*, 123, 15-16.

230. DE MOREAU 1926.

231. FOSSIER, THIÉBAUT 1988 : 86.

232. SEILLIER 1985 : 252.

233. DELMAIRE 1994 : 83-84.

234. Concernant la Morinie et les Morins au haut Moyen Âge, voir MÉRIAUX 2020.

235. MÉRIAUX 2020 : 364.

On le voit, la Morinie celte puis romaine constitue un point sensible de part sa position géographique, qui en fait un lieu de passage obligé pour qui veut conquérir et commercer avec la *Britannia*. Intégrée dans la sphère administrative de Rome, la *civitas Morinorum* présente là aussi deux faces, le littoral et la Morinie intérieure. La côte se révèle bien plus souvent présente dans les sources écrites par la présence du district militaire et du port de *Gesoriacum-Bononia* et du lieu de passage incessant des empereurs, usurpateurs, fonctionnaires de l'Etat romain, militaires et commerçants. Mais l'intérieur des terres, avec sa capitale Théroouanne, quoique plus pauvre en écrits et en épigraphie, n'est pas pour autant marginale et indigente comme tendent à le prouver les découvertes archéologiques de ces dernières années.

2. THÉROUANNE / TERVANNA – CAPVT CIVITATIS MORINORVM : ÉVOLUTION D'UNE CAPITALE DE CITÉ

La grandeur passée de Théroouanne antique puis médiévale a sombré sous les assauts, les boulets de canon, les sapes, le feu en 1553²³⁶, et aujourd'hui, le paisible village recouvre petit à petit les couches de son histoire sous des briques, du béton et du goudron ajoutant ainsi de nouvelles strates archéologiques à un sous-sol déjà dense et complexe. Que reste-t-il, dans le paysage urbain de Théroouanne contemporain, de la gloire antique, de la grandeur architecturale ? L'archéologie de la ville, sport de combat²³⁷, gageure²³⁸, relève essentiellement du cadre préventif à Théroouanne, et majoritairement de la phase de diagnostic²³⁹.

Habituellement, il faut déconstruire la ville actuelle pour appréhender et espérer comprendre la/les villes anciennes ; mais à Théroouanne, du moins au sein de ce que l'on nomme la *Vieille Ville*, nul besoin de déconstruire l'existant puisque son sort fut scellé par Charles Quint en 1553. *Delenda Tervanna* ! Toutefois, même sans la contrainte du bâti en élévation, l'archéologie urbaine au cœur de ce village de la Morinie relève d'un exercice ardu tant la puissance stratigraphique est grande et les sondages petits.

Iceberg archéologique où nous ne réalisons finalement que des carottages au gré du mitage, il nous est cependant possible, peu à peu, de reconstruire l'histoire de la capitale des Morins au fil des investigations archéologiques. Appréhender la fondation de Théroouanne, le phénomène urbain, l'organisation topographique, son habitat, ses édifices, ses nécropoles, son artisanat ou encore sa mutation et son héritage antique aux périodes postérieures ne peut se faire que si l'on conjugue les données topographiques, iconographiques anciennes avec les données archéologiques, anciennes et récentes. Comparer et confronter toutes ses données est un exercice délicat tant les sources sont nombreuses. Nous proposons ici de dresser un état des lieux de connaissances sur *Tervanna*.

Les données contextuelles présentées ci-après sont issues d'un travail actualisé au fil des ans mené de longue date notamment pour le compte de la Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais dans le cadre des opérations d'archéologie préventive. Une partie de l'équipe du Service d'archéologie préventive du Pas-de-Calais est également impliquée dans le cadre du PCR *Théroouanne : ville antique et médiévale*. Plusieurs communications portant sur Théroouanne et l'actualité archéologique ont été présentées notamment à Théroouanne même et deux articles faisant un état des dernières découvertes tarveniennes ont été publiés en 2019²⁴⁰. Ces travaux s'appuient sur l'imposant travail mené par Roland Delmaire dans le cadre de la *Carte archéologique du Pas-de-Calais*²⁴¹ et de son *Étude archéologique de la partie orientale de la cité des Morins*²⁴².

236. MERKENBREACK 2019c : 7.

237. GARMY 2017.

238. BOWN 2004.

239. BLAMANGIN *et al.* 2011 ; MERKENBREACK 2019c et d.

240. MERKENBREACK 2019c et d.

241. DELMAIRE 1994 : 83-98.

242. DELMAIRE 1976a.

2.1 DE L'ORIGINE DE *TERVANNA*

2.1.1 *Le nom, le statut*

Les sources antiques qui mentionnent la ville de Théroouanne sont peu nombreuses et présentent quelques variantes orthographiques²⁴³. Ptolémée, dans sa *Géographie* qui date du milieu du II^e siècle, mentionne *ταρουαννα* (*Tarouanna*), l'Itinéraire d'Antonin indique la ville de *Tarvenna* tandis que figure le nom de *Tervanna* sur la Table de Peutinger (Fig. 11) et sur la *Notitia Galliarum* au Bas-Empire. Enfin, les noms de *Taroanna*, *Tarvanna* ou encore *Tarvenna* apparaissent sur les monnaies du haut Moyen Âge.

À l'image d'autres chefs-lieux de cités de Gaule Belgique, Théroouanne devient la capitale de la *civitas Morinorum* probablement à la fin du I^{er} siècle av. J.-C. (entre 16 et 12 av. J.-C.), suite à la réorganisation administrative opérée par Auguste. La fondation de la ville de Théroouanne reste inconnue à ce jour. L'existence d'un centre urbain d'une certaine importance dès l'époque gauloise est à envisager en raison notamment de l'élévation de la ville au rang de capitale de cité et de colonie de droit latin mais également au regard du nom latin de *Tarvenna* qui n'indique ni une fondation augustéenne, ni une fondation césarienne²⁴⁴. Comme mentionné précédemment, pour le nom de Théroouanne l'on retient désormais *tarvos*, taureau, d'origine celtique et le suffixe *-anna*, ce qui fait de *Tervanna* un hydronyme lié à sa position de gué au niveau de la Lys et au carrefour de plusieurs voies romaines²⁴⁵. Enfin, l'abondance de monnaies gauloises recueillies sur le site de Théroouanne montre qu'il était déjà fréquenté avant la conquête et nous connaissons peut-être le nom d'un chef local, "roitelet local", un certain *Rupios* ou *Rufios* dont on retrouve le nom sur certains types de monnaies particulièrement à Théroouanne²⁴⁶.

Théroouanne est donc le chef-lieu de la cité des Morins, ce peuple situé au bout du monde habité, *fnis terrae*, comme l'écrit César. Virgile quant à lui, dans *l'Énéide*, parle des *extremi homines*, les hommes des confins²⁴⁷. Concernant le statut civique de la cité, celui-ci est confirmé par une unique inscription, la seule découverte à ce jour à Théroouanne, datant de l'époque de Gordien III²⁴⁸.

2.1.2 *Le site naturel de Théroouanne*

Théroouanne est localisé dans le bassin-versant de la Lys (Fig. 12). La ville s'est installée là où la rivière se divise en deux bras formant une île allongée d'est en ouest. C'est là que se situe le centre de la commune actuelle. La ville médiévale ou *Vieille Ville* quant à elle s'est développée au nord du centre-ville actuel sur le versant exposé au sud-est. La cathédrale était installée sur le haut du versant en bordure de plateau à une altitude de 66 m NGF dominant ainsi la vallée de la Lys de plus de 30 m.

Le substrat mésozoïque, affecté par un réseau de failles, correspond à de la craie sénonienne. Le substrat tertiaire est présent en buttes tertiaires résiduelles ou en massifs sableux plaqués sur et autour de Théroouanne. Il est représenté par des sables et argiles thanétiens et ponctuellement yprésiens (Argiles des Flandres, Sables d'Ostricourt notamment). Des épandages de cailloutis de silex sont présents au contact des formations tertiaires.

243. GYSSELING 1960 : 959 ; DELMAIRE 1976a : 128.

244. DELMAIRE 1984 : 224.

245. MERKENBREACK 2019c : 9

246. DELMAIRE 1976a : 131.

247. HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2016 : 74 ; 2020 : 201.

248. *C.I.L.* XIII 3560.

Les formations superficielles correspondent à des lœss pléistocènes non stratifiés dont la partie supérieure est décarbonatée. Ils contiennent ponctuellement des granules carbonatées et reposent irrégulièrement sur des limons/argiles à silex (RS)²⁴⁹.

Lors des différentes opérations archéologiques menées intra-muros, au sein de la *Vieille Ville*, le substrat géologique n'a pas été atteint et ce, en dépit des sondages profonds réalisés²⁵⁰. L'aspect le plus marquant de Théroouanne réside encore aujourd'hui dans sa topographie fortement marquée. En effet, si l'on observe le modèle numérique de la *Vieille Ville* (Fig. 13), on relève un dénivelé d'une trentaine de mètres depuis le bas de la rue Saint-Jean (41 m NGF) jusqu'en haut de l'escarpe située dans le même axe (72 m NGF ; Fig. 14)²⁵¹. Ce fort dénivelé peut également être observé selon un axe perpendiculaire à la rue Saint-Jean. Ainsi, on estime l'épaisseur des sédiments archéologiques de l'ordre de 4 à 5 mètres pour la partie haute de la *Vieille Ville*, de au moins 3 mètres pour la partie basse, en arrière de la *Porte du Saint-Esprit* et de l'ordre de 2 mètres aux abords de la *Vieille Ville*, et pour une partie des abords de l'actuelle *Grand' Rue* – chaussée Brunehaut.

2.2 LA TOPOGRAPHIE DE THÉROUANNE ANTIQUE ET LE RÉSEAU VIAIRE

Théroouanne antique est caractérisée par plusieurs éléments topographiques d'importance, d'origine naturelle d'une part, anthropique de l'autre. Sur le plan topographique, il est indéniable que le paysage de Théroouanne a été profondément marqué et modifié par l'homme ; en premier lieu via la création de la voie romaine principale qui mène à Cassel, et par la réalisation d'autres axes routiers repérés en 2004²⁵², 2014²⁵³, 2019²⁵⁴ et 2020²⁵⁵, mais c'est avant tout le cours d'eau de la Lys et son passage à gué qui influent au premier chef sur l'installation humaine et sur l'organisation topographique de *Tervanna* (Fig. 15).

2.2.1 Le rôle de la Lys et le cas de l'horreum des Pâtures

Théroouanne appartient à la vallée de la Lys supérieure. Cette dernière comprend de nombreux secteurs humides dont la capitale des Morins. La craie constitue le substrat dominant du bassin versant ; elle est recouverte par des formations quaternaires constituées essentiellement de limons de nature sablo-argileuse qui jouent un rôle d'écran et ainsi, une fois gorgé d'eau, ces formations se comportent comme un sol imperméable favorisant les inondations²⁵⁶. La Lys est d'ailleurs sujette aux crues, brèves mais intenses²⁵⁷. Les abords de la Lys à Théroouanne sont ainsi régulièrement inondés et ce phénomène perdure dans la toponymie et a fait l'objet d'observations archéologiques entre le cours principal de la Lys et la Petite Lys²⁵⁸ où les vestiges d'un bâtiment romain ont été mis au jour sous plus de 1,50 m d'alluvions en grande partie récents. La Lys n'en demeure pas moins facile à traverser au niveau de Théroouanne et est presque partout guéable²⁵⁹. Des éléments d'une voie dallée sous le niveau des eaux actuel ont été repérés anciennement à l'emplacement du pont au croisement de la voie romaine d'Arras à Boulogne et de la

249. BRGM-Infoterre 2014 ; CHANTRAINE *et al.* 1996 ; DESOIGNIES, THIBAUT 1968 ; LACQUEMENT *et al.* 2004.

250. Les sondages réalisés n'ont pu être menés à plus de 4 m de profondeur.

251. BLARY *et al.* 2015 : 87 et fig. 62.

252. BLAMANGIN 2004a.

253. MERKENBREACK *et al.* 2014a.

254. MERKENBREACK *et al.* 2019a.

255. MERKENBREACK 2021c.

256. cf. DREAL Hauts-de-France.

257. Comme en 1993 ou 1999.

258. MERKENBREACK 2019b.

259. DELMAIRE 1976a : 137.

route de Cassel²⁶⁰. Lors de la dernière réfection de ce pont en 2020, m'étant rendu sur place, je n'ai pu confirmer cette assertion qui pour l'heure demeure la seule indication d'un passage à gué en dur de la Lys attribué à l'époque romaine mais sans réels arguments archéologiques. En revanche, ce gué est mentionné dans la *Vie de Saint-Omer*²⁶¹.

Au nord de la Lys, la géographie physique de l'est de Théroutanne est marquée par le *Mont Saint-Martin* au nord et par la Lys et sa plaine inondable au sud. Le terrain présente un fort dénivelé selon un axe nord/sud, de près de 20 m, soit plus de 6 % de pente en moyenne, porté à 36 % pour la plus forte pente. Ainsi, l'altitude du secteur oscille en 54 m et 34 m NGF du nord au sud (Fig. 17 et 18). Plusieurs ruptures de pente s'observent mais la plus conséquente correspond à l'emplacement de la voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin. Au sein des tranchées d'un diagnostic mené fin 2020 dans ce secteur²⁶², différentes phases d'inondations qui engendrent une série de dépôts de limon-sableux et gravillons et d'alluvions ont été repérées sur 1,50 m à 1,70 m d'épaisseur en moyenne. Au sein d'un sondage profond de plus de 3 m, une séquence de l'ordre de 2 m d'épaisseur d'alluvions a également été observée ; celle-ci recouvre une nappe d'argile plastique de près de 0,80 m d'épaisseur *a minima* ; s'ensuit un niveau de tourbe qui repose sur la grave.

À l'ouest de la *Vieille Ville*, les opérations archéologiques menées au niveau du collège de Théroutanne depuis les années 2010 ont révélé l'absence totale de vestiges anthropiques mais des niveaux hydromorphes témoins d'un secteur fortement inondable. Nous n'avons pas d'informations sur les berges de la Lys, mais il est clair que l'emplacement des bâtiments et de la salle de sport du collège sont construits sur un secteur vierge à l'époque romaine et soumis aux aléas des montées des eaux²⁶³. La découverte la plus significative en bordure de la Petite Lys réside dans la mise au jour d'un ou de deux édifices antiques à vocation commerciale²⁶⁴. L'importance de la Lys principale et de la Petite Lys ne doit pas être négligée si l'on considère l'implantation et la structuration de la ville et de son réseau viaire²⁶⁵ ; la découverte de constructions antiques dans ce secteur de *Tervanna* est ici une première et au regard de la configuration de l'ensemble des vestiges et de la topographie du ruisseau de la Petite Lys ; il semble bien que celui-ci soit canalisé dès l'époque romaine, du moins sur le tronçon observé.

En plus des fondations sur craie damée, un niveau lui aussi en craie damée a été mis au jour en périphérie du bâtiment principal. Ce sol construit se prolonge en direction du ruisseau de la Petite Lys. Ainsi, il semble que nous soyons en présence d'un débarcadère ou d'un aménagement de berge associé à une construction dont la vocation n'est assurément pas domestique. D'autres fondations identiques et implantées selon le même axe ont été dégagées à environ 40 m du premier édifice mais nous ne sommes pas en mesure d'affirmer s'il s'agit là d'un seul édifice ou de deux. Concernant le premier bâtiment, au moins quatre pièces ont été distinguées ; elles affichent *a minima* une superficie de l'ordre de 30 m² environ. Même si le plan complet de l'édifice n'a pu être mis en exergue, la surface bâtie de cette construction est de l'ordre de 250 m² *a minima*. Il paraît vraisemblable que le bâtiment se développe vers le sud, sur une surface pour l'heure indéterminée²⁶⁶. L'ensemble des vestiges est scellé sous des niveaux d'alluvions et de remblais récents, ce qui les protège en partie²⁶⁷.

260. C[OURTIN] 1837 : 394. « Des dalles à 3,50 ou 3,60 m de profondeur sous les alluvions », affirmation confirmée oralement à Roland Delmaire par des habitants de Théroutanne ; DELMAIRE 1976a : 139 et note 46 p. 368.

261. *op cit.* : 368, note 46.

262. MERKENBREACK 2021c.

263. BARRET 1997 ; MANIEZ, MEURISSE-FORT 2013 ; MERKENBREACK, MEURISSE-FORT 2014 ; MERKENBREACK 2019c.

264. MERKENBREACK 2019b.

265. Sujet aussi important bien que sous-estimé, au même titre que Marquise et la Slack. Voir notamment COQUELET 2007.

266. Ce qui induit que le méandre à sec de la Lys visible aujourd'hui, et qui a limité les possibilités d'ouverture, est de constitution récente.

267. Autour de 34,15 m NGF pour la cote d'apparition.

Une question se pose : de quel type de bâtiment s'agit-il ? Si l'on considère le plan et les quelques indices mobiliers mis au jour en son sein ou à proximité, il est possible d'émettre des hypothèses. En premier lieu, l'opération a livré du matériel de mouture qui pourrait avoir été réutilisé comme lest / pierre de mouillage comme on peut l'observer sur d'autres sites²⁶⁸. Une ébauche de meule a également été mise au jour ouvrant ici la réflexion sur l'existence potentielle d'un atelier de taille, ou plutôt de retaille de meule, à Théroouanne. Le module en question et le type de pierre sont connus pour des meules de grand format à traction périphérique animale ou humaine plutôt à destination du broyage de l'alimentation du bétail dans les fermes et *villae*. En second lieu, le plan de la construction, bien que partiel, laisse entrevoir un bâtiment à plusieurs pièces dont au moins l'une d'elle est dotée de poteaux maçonnés centraux. L'édifice enfin (ou les édifices si l'on considère les autres éléments de fondation) est aligné sur le ruisseau de la Petite Lys et un niveau de sol construit est aménagé entre celui-ci et le cours d'eau. Le type de matériel de mouture renvoie irrémédiablement à la sphère agricole et le grand format de l'ébauche de meule évoque une exploitation qui dépasse le simple cadre familial. Le plan du bâtiment quant à lui correspond vraisemblablement à un édifice de stockage de type grenier. La présence de piliers au sein des pièces trouve de nombreux parallèles en Gaule²⁶⁹ tant en milieu rural qu'urbain, tant en milieu civil que militaire²⁷⁰.

La découverte de vestiges antiques en bordure de la Petite Lys dans ce secteur de *Tervanna* est donc une première et la mise au jour d'un édifice de stockage de type grenier urbain reste certes à confirmer mais constitue ici une avancée majeure dans la connaissance du chef-lieu de la cité des Morins et des aménagements en bordure de la Lys. Ce genre d'édifice urbain demeure mal connu en Gaule du nord²⁷¹ et des recherches complémentaires sont nécessaires afin de mieux caractériser notamment le matériel de mouture mis au jour au sein du lieu-dit *les Pâtures*.

2.2.2 Un paysage complètement modifié par l'aménagement de terrasses

Au-delà de la stratification importante présente à Théroouanne, une des difficultés premières dans la compréhension de la topographie antique de *Tervanna* est le fait de l'enceinte de la ville moderne et de ses remparts ; les travaux de fortification de la ville au Moyen Âge et à l'époque moderne ont en effet modifié, remodelé le paysage et ce probablement de manière drastique selon les secteurs. Une stratigraphie inversée inhérente au creusement du fossé d'enceinte médiéval a même été observée au lieu-dit *La Patronille* à l'ouest de la *Vieille Ville*. Le paysage de la ville antique de Théroouanne (non des *suburbia*) au nord de la Lys, reste difficile à appréhender également par le seul prisme des opérations archéologiques en raison des surfaces ouvertes et de la difficulté d'atteindre le substrat naturel et les niveaux les plus anciens²⁷². Cependant, les dernières opérations menées au sein de la *Vieille Ville* ont livré de précieuses informations sur la topographie de la cité. Ainsi, un niveau de terrasse en craie damée, qui a été mis en exergue au sein de la parcelle AB 25 en 2015 et de nouveau en 2021²⁷³, affiche une épaisseur supérieure à 1 m laissant entrevoir la mise en œuvre d'un chantier de grande envergure par les autorités de la cité à une période qui est vraisemblablement à placer durant le Haut-Empire. *Tervanna* correspond ainsi à une ville-terrasse, à la fois selon un axe nord-sud mais probablement aussi selon un axe est-ouest. Il est impossible pour le moment d'aller plus en avant sur l'aspect général de ces terrasses, mais une partie d'entre elles semblent

268. PY 1992 : 220 ; GRANIER 2012 : 123 ; ou encore LANGOUËT, SADANIA 2013.

269. SALIDO DOMINGUEZ 2017 : 70 sq. ; FERDIÈRE 2019.

270. BURRIEL ALBERICH *et al.* 2003 et 2004 ; MARTIN 2019 ; REDDÉ 2019.

271. REDDÉ 2019 : 135.

272. MERKENBREACK 2019c.

273. MERKENBREACK 2017a et 2021e.

être préservées au fil des siècles²⁷⁴. Le profil général actuel de la ville, selon l'axe de la rue Saint-Jean, montre encore clairement de nos jours plusieurs terrasses et ce malgré le pillage intensif de 1553 et des années qui suivirent²⁷⁵. Les cotes d'apparition des vestiges antiques sont ici précieuses si l'on veut entrevoir la topographie de la ville. Ainsi, l'on observe en moyenne 4 mètres de différence pour l'apparition des niveaux antiques entre l'est et l'ouest de la rue Saint-Jean, à la limite de l'urbanisation actuelle, sur une distance de 130 m environ et, plus symptomatique, une différence de 1,70 m entre la parcelle AB 25 et la parcelle AB 28 distantes d'une petite trentaine de mètres (Fig. 16). Au bas de la *Vieille Ville*, mais toujours *intra muros*, les niveaux antiques se retrouvent 17 à 20 m plus bas que sur le haut²⁷⁶. Le cas de l'extérieur de la *Vieille Ville* demeure à part en raison de l'absence de vestiges médiévaux et modernes dès lors que l'on s'éloigne de l'enceinte moderne. Le phénomène de terrasse pour l'époque romaine a ainsi été observé lors d'une opération récente au niveau de la route de Clarques²⁷⁷, et cette problématique a également été évoquée lors d'une opération menée juste aux abords de la Lys²⁷⁸. Un diagnostic réalisé rue des Marais en 2019 vient aussi illustrer ici ce phénomène et ce pour la première fois et sur une large fenêtre d'observation (Fig. 19 et 20)²⁷⁹. En effet, le diagnostic a pu mettre en exergue ce phénomène de terrasse qui caractérise la ville de *Tervanna*, avec au moins deux aménagements distincts immédiatement au nord et sud d'une voirie caractérisée au sein de l'emprise. Ainsi, au nord de la rue dégagée, l'habitat repéré et conservé sous d'épais remblais est lui-même installé sur des niveaux de remblais constituant une surface plane, une terrasse, pour mieux asseoir son implantation. Les vestiges d'habitats mis au jour au sud de la voie se présentent eux aussi sur des niveaux de remblais constituant une terrasse qui se développe au sud de l'emprise prescrite avant une nouvelle rupture topographique et l'accentuation du dénivelé. Enfin, ce phénomène que l'on observe selon un axe nord-sud est aussi caractérisé présentement selon un axe est-ouest avec la mise en évidence d'un mur de soutènement qui aménage une nouvelle terrasse artificielle. Enfin, une opération de diagnostic archéologique menée au sein de la *Vieille Ville* durant l'hiver 2019²⁸⁰ a pu illustrer à nouveau une des terrasses de la capitale des Morins, avec la mise au jour d'une maçonnerie de belle facture, en *opus vittatum mixtum* (Fig. 21), sur une plateforme de craie damée, ce qui rappelle les vestiges mis au jour au sein de la parcelle AB 25²⁸¹. Le profil topographique de la *Vieille Ville*, réalisé dans le cadre du Projet Collectif de Recherche, avait mis en exergue 4 terrasses (Fig. 14) ; avec les opérations archéologiques récentes, nous pouvons désormais porter ce chiffre à au moins 6 durant la période romaine (Fig. 22). Notons enfin, à propos des terrasses, qu'au-delà de leur aspect utilitaire sur le plan topographique, elles concourent assurément à une forme de scénographie urbaine ; et cette mise en scène du paysage urbain romain chez les Morins aura toute son importance lorsque nous aborderons la question des édifices publics de *Tervanna*.

2.2.3 Retour sur la trame urbaine : nouvelles données

Ville-terrasse, la cité romaine de Théroouanne se situe, à l'instar de nombreuses capitales de cité, au croisement de plusieurs voies antiques menant vers le littoral (Boulogne-sur-Mer, Sangatte), vers le sud et vers le nord (Amiens, Brimeux et Cassel) et vers l'intérieur des terres (Arras, Bruay-la-Buissière)²⁸².

274. Le secteur de la cathédrale et du quartier épiscopal notamment.

275. BLARY *et al.* 2015, fig. 62 ; Fig. 128, p. 153.

276. MERKENBREACK 2019d : 259.

277. MERKENBREACK *et al.* 2019a.

278. MERKENBREACK 2021c.

279. PANLOUPS *et al.* 2019a : 144.

280. MERKENBREACK *et al.* 2020b.

281. MERKENBREACK 2017a.

282. DELMAIRE 1976a ; CHEVALLIER 1998 : 223 ; LEMAN 2010.

La voie menant à Cassel ainsi que la voie supposée menant à Brimeux polarisent les occupations²⁸³. Les données archéologiques anciennes et récentes montrent que la voie Arras - Boulogne est un élément essentiel de la structuration topographique de Théroouanne mais plusieurs orientations sont connues et ne permettent pas de proposer un quadrillage orthonormé strict et classique de la ville. Le réseau viaire de *Tervanna* pose encore question pour ce qui est de l'arrivée de ces voies romaines principales au sein de la ville, et, de même, la trame urbaine n'est toujours pas assurée²⁸⁴. Il s'avère en réalité que la trame urbaine est adaptée à la morphologie de la topographie naturelle et de la Lys²⁸⁵, du moins pour les abords de la capitale. Les dernières opérations d'archéologie préventive ayant livré des éléments de voirie viennent confirmer l'absence d'un quadrillage orthonormé standard et immuable de la cité antique mais plus des dominantes en fonction des quartiers et de la topographie²⁸⁶. Celles-ci sont donc liées aux reliefs, aux terrasses de la ville et à l'emplacement des axes routiers à l'instar de ce qui peut être observé dans d'autres chefs-lieux, comme à Bavay par exemple²⁸⁷. Les nombreuses opérations archéologiques de ces dernières années permettent d'alimenter et de renouveler la réflexion sur la trame urbaine du chef-lieu des Morins.

Concernant le système viaire au sein de Théroouanne et de ses abords, pour *l'étoile itinéraire de Téroouané*²⁸⁸, la littérature est abondante, et particulièrement depuis le XIX^e siècle²⁸⁹. La voie romaine principale menant de *Tervanna* à *Castellum Menapiorum* (Cassel) est attestée de longue date, et notamment sur l'Itinéraire d'Antonin²⁹⁰ et sur la Table de Peutinger²⁹¹. Le tracé est aisément perceptible encore de nos jours car la voie antique est recouverte en partie par la route contemporaine²⁹². En 2017, un diagnostic effectué au niveau de la rue de Cassel²⁹³, non loin de l'emplacement d'un édifice découvert par Jean-Claude Routier au lieu-dit *Le Mont brûlé*²⁹⁴, n'a pas révélé de réelles structures archéologiques mais des niveaux de colluvions comprenant un petit lot céramique dont la chronologie s'échelonne de la seconde moitié du I^{er} siècle au III^e siècle ap. J.-C. Ces niveaux de colluvions, parallèles à l'actuelle rue de Cassel, correspondent vraisemblablement à une partie de l'ancienne voie romaine principale. Le tracé de cette voie est pétrifié dans la toponymie des lieux avec notamment le hameau de Cauchies d'Ecques dont le nom dérive du bas latin *calchia* et qui signifie chaussée. Son tracé débouche en haut du *Mont Saint-Martin* aux abords du chef-lieu des Morins mais la pénétration de cet axe au sein de la ville demeure floue dans le détail.

Que ce soit Georges Coolen²⁹⁵ ou Honoré Bernard²⁹⁶, tous deux ont émis des hypothèses fausses quant à la trame urbaine de Théroouanne voulant absolument calquer un classique plan en damier pour la capitale des Morins. L'approche de G. Coolen était pure fiction, là où H. Bernard a essayé d'entreprendre une démarche régressive partant du postulat que les rues antiques auraient perduré jusqu'au XVI^e siècle²⁹⁷.

283. MERKENBREACK 2019d : 259.

284. DELMAIRE 1984 ; BLAMANGIN *et al.* 2011.

285. À l'exemple de Mandeuire où la trame viaire est calquée sur la topographie de la plaine alluviale. L'on peut également prendre l'exemple de Carhaix / *Vorgium* ; LE CLOIREC, LORHO 2014. Voir aussi COQUELET 2007 : 415 *sq.*

286. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 74.

287. LORIDANT 2007 ; MERKENBREACK 2019c.

288. HAIGNERÉ 1841 : 206 ; le terme de *ville étoile* apparaît également chez COQUELET 2011 : 82.

289. Voir notamment WESSELING *et al.* 1735 ; HAIGNERÉ 1841 ; PARTHAY, PINDER 1848 ; DESJARDINS 1869 ; DELMAIRE 1976a ; CHEVALLIER 1998 ; COULON 2007 ; LEMAN 2010 ; BLAMANGIN *et al.* 2011.

290. PARTHAY, PINDER 1848 : 179, § 376.

291. ARNAUD 1990 ; http://www.hs-augsburg.de/~harsch/Chronologia/Lspost03/Tabula/tab_pe00.html ; http://www.euratlas.net/cartogra/peutinger/index_fr.html ; <https://omnesviae.org/fr/#>.

292. DELMAIRE 1976a : 296.

293. DURIN 2017.

294. ROUTIER 1980.

295. COOLEN 1969.

296. BERNARD 1980b.

297. DELMAIRE 1994 : 84.

H. Bernard plaçait ainsi le *cardo* à l'emplacement de l'actuelle rue de Boulogne dans le prolongement de la chaussée Brunehaut, et les *decumani* parallèles à la voie menant vers Cassel (Fig. 23). R. Delmaire n'a pas souscrit à ces hypothèses, de même qu'Olivier Blamangin²⁹⁸ et les découvertes archéologiques récentes viennent infirmer ces premières tentatives.

Le cas de la Vieille Ville

Une opération menée à l'hiver 2019, rue Saint-Jean-parcelle AB186-257²⁹⁹, a révélé un tronçon de rue au cœur même de Théroouanne antique permettant d'aborder sous un jour nouveau la question de l'antiquité ou on de la rue de Boulogne et la localisation éventuelle du *cardo maximus* de *Tervanna* (Fig. 26). La voie en question est inédite et vient compléter notre connaissance du système viaire du chef-lieu des Morins de manière indéniable. Sa pérennité dans le paysage cadastral est assurée sous la forme de limites de fond de parcelle comme on peut l'observer sur le cadastre napoléonien (Fig. 24) et encore de nos jours (les limites de fond de parcelle actuelles sont quelque peu différentes des limites cadastrales du XIX^e siècle). Le plan de la figure 22 restitue en projection le tracé de la voie antique repérée qui se cale par rapport au cadastre napoléonien (et non par rapport au cadastre actuel). Ce phénomène d'isoclinie est d'ailleurs fréquemment mis en avant dans le cadre des études archéogéographiques³⁰⁰. Vers le nord, si l'on prolonge son tracé, la rue se dirige vers l'emplacement de ce qui deviendra la cathédrale. Vers le sud, si l'on fait de même, on arrive directement au niveau de la Porte du Saint-Esprit à l'emplacement de l'arrivée de la chaussée Brunehaut au passage de la Lys. Notons que des éléments de voirie « pavée » ont été repérés lors de la construction du pont à l'emplacement de la Lys et que c'est là l'un des seuls témoignages stipulant l'observation de vestiges de voirie à plus ou moins 3,50 m sous le niveau de circulation actuel³⁰¹. La mise au jour de ce tronçon de voirie soulève la question du devenir de la chaussée Brunehaut au sein de la *Vieille Ville*. Jusqu'alors, il était communément admis par certains que le tracé coïncidait avec la route de Boulogne³⁰² qui effectuait un coude en entrant dans la ville haute, une assertion jamais vérifiée par l'archéologie. Roland Delmaire, dans son ouvrage de 1976 dit : « Il est vrai que le tracé de celle-ci (route de Boulogne), à l'époque gallo-romaine, dans la traversée de Théroouanne n'est pas sûr » ; et un peu plus loin, « il est absolument impossible pour l'instant de reconstituer le réseau routier à partir du tracé des rues de la ville médiévale »³⁰³. La découverte de 2019 remet en question cette affirmation. Il semble plus que probable en effet que le tracé de la voie romaine principale se prolonge au sein de la ville haute de Théroouanne là où nous l'avons mis au jour, dans la continuité de son tracé, soit à moins de 60 m à l'est de la route de Boulogne. Dès lors, soit il y a deux rues axées nord/sud relativement proches qui délimitent des *insulae* d'une soixantaine de mètres de largeur environ (ce qui resterait à confirmer par l'archéologie), soit la route de Boulogne n'a rien de romain. Notons que le tronçon nord de la route de Boulogne apparaît sur les différents plan et vues de la ville au Moyen Âge et à la période romaine mais qu'aucune rue n'est matérialisée pour le segment sud avant le relevé de Claude Masse en 1730 (Fig. 26). À la lumière de ce fait nouveau, nous pouvons désormais proposer que la rue mise au jour au sein des parcelles AB 186 et 257 corresponde à un *cardo* de la ville antique et vraisemblablement au *cardo maximus*. Celui-ci se dirige vers le haut de la capitale des Morins là où sans nul doute devait s'élever le *forum* de la cité.

En novembre 2020³⁰⁴, parcelles AB 276 (Fig. 27 et 28), un nouvel élément de voirie fut également mis au jour de manière succincte au sein de la *Vieille Ville*. Le niveau en question attribué à un élément

298. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 74.

299. MERKENBREACK *et al.* 2010b.

300. PINON 2008.

301. C[OURTIN] 1837 : 394 ; DELMAIRE 1976a : 139 et note 46 p. 368.

302. COQUELET 2011 : 64, note 1. Notons que l'affirmation citant DELMAIRE 1976a est erronée.

303. DELMAIRE 1976a : 187.

304. MERKENBREACK 2021a.

de rue peut paraître faible quant à l'interprétation au regard de la fenêtre d'observation dans le cadre du diagnostic (Fig. 29), gardant en mémoire toute la réserve possible sur cette affirmation, il convient cependant de tenter de proposer une contextualisation de cette « rue » au sein de Théroouanne antique. S'il s'agit bien d'une rue, celle-ci semblerait alors perpendiculaire au *cardo* mis au jour plus à l'ouest en 2019 au sein de la parcelle AB 186 et précédemment abordé³⁰⁵. N'ayant que fort peu d'éléments, nous n'irons pas plus loin dans l'interprétation pour le moment.

Une rue inédite au lieu-dit La Patrouille

Fin juin - début juillet 2019, un diagnostic mené au nord de la *rue du Marais* au lieu-dit *La Patrouille* (Fig. 15 et 16) a révélé la présence d'un tronçon de rue jusque-là inconnu³⁰⁶ (Fig. 30). La voie repérée ici est la première repérée dans ce secteur occidental de la ville antique de *Tervanna*. Sa pérennité dans le paysage topographique et cadastral semble assurée en dépit de la présence du fossé d'enceinte de la ville moderne. En effet, le découpage parcellaire présent sur le cadastre napoléonien obéit à l'orientation de la voie mise en exergue par l'archéologie (Fig. 31). C'est à nouveau un phénomène d'isoclinie que l'on peut noter. Vers l'est, si l'on prolonge son tracé, la rue vient se connecter sans doute possible à la voie romaine principale que représente la chaussée Brunehaut, et son prolongement repéré au sein de la *Vieille Ville* dans ce que nous interprétons comme le *cardo* (peut-être) *maximus* de la capitale des Morins au sein de la parcelle AB 186/257 (Fig. 16). Concernant son devenir vers l'ouest, le sujet est plus ardu. En effet, aucune donnée ne vient étayer sa présence au sein de la tranchée de diagnostic la plus occidentale, et les rares opérations d'archéologie préventive réalisées plus à l'ouest sont vierges de vestiges antiques. Il est dès lors envisageable que cet axe viarie se prolonge au sortir de la ville sous la forme soit d'un chemin sans bande de roulement en dur, que ce chemin soit en partie arasé ou bien que son orientation change brutalement pour venir se connecter potentiellement au sud sur un autre axe, parallèle à la Petite Lys et dans la droite ligne de la voie dite des *Bachinets* caractérisée au sein de trois opérations préventives³⁰⁷. Concernant la datation de cet axe de la rue des Marais, les éléments probants sont ici liés à une chronologie relative par le biais de la stratigraphie ; il semble que sa mise en oeuvre ait lieu durant le I^{er} siècle ap. J.-C., vraisemblablement dans la deuxième moitié. Nous demeurons ignorants de la date de son abandon définitif en l'absence d'éléments chronologiques déterminants, notamment lié au fait que cette opération s'avère être un diagnostic. Notons que sur près de 30 m à l'ouest du fossé d'enceinte de la ville moderne toute la séquence supérieure de la stratigraphie antique a été écrêtée lors du creusement dudit fossé. Enfin, il convient de mentionner la mise au jour d'une hipposandale avec talonnière à crochet au niveau de ce tronçon de rue ; une découverte peu fréquente et la première de ce type d'artefact pour Théroouanne.

Le réseau viarie du quartier des Bachinets

Au lieu-dit les *Bachinets*, à l'est de la *Vieille Ville*, une opération de 2004³⁰⁸, une de 2014³⁰⁹, une de 2019³¹⁰ et une de 2020³¹¹ (Fig. 15) ont mis en évidence plusieurs axes viaries se dirigeant vers la nouvelle commune de Saint-Augustin, village de Clarques, ainsi que la jonction d'un axe perpendiculaire avec la Lys et un

305. MERKENBREACK *et al.* 2021b.

306. PANLOUPS *et al.* 2019a.

307. BLAMANGIN 2004a, MERKENBREACK *et al.* 2014a, MERKENBREACK *et al.* 2019a.

308. BLAMANGIN 2004a.

309. MERKENBREACK *et al.* 2014a.

310. MERKENBREACK *et al.* 2019a.

311. MERKENBREACK 2021c.

autre axe mis au jour en 2000³¹² qui se dirige également vers le ruisseau (Fig. 32). On observe ainsi des orientations différentes qui confirment l'impossibilité d'un réel quadrillage orthonormé et immuable de la ville. Au sein de ce quartier, ce sont six à sept rues qui ont pu être caractérisées à des degrés divers ces dernières années ; au fil des opérations archéologiques, certaines de ces rues ont été affublées d'un nom pour un meilleur repérage dans l'espace. Nous reprenons ici ces différentes appellations pour une meilleure compréhension et par commodité. Le terme de "voie" utilisé alors et repris ici en partie est inapproprié, nous nous en excusons, celui de "rue" est bien entendu préférable ; notons cependant que deux de ces rues mise au jour par l'archéologie préventive deviennent des voies, des routes au sortir de la ville.

La voie du Nord

Cet axe a été observé en 2019 au sein de la parcelle ZE 40p (Fig. 33) sur 110 m de long selon un axe ONO/ESE. Au décapage, l'emprise de la voie se caractérise par une large zone de colmatage de celle-ci (autour de 14 m de largeur), intégrant en partie les fossés bordiers et laissant apparaître parfois la partie sommitale d'un niveau de silex (Fig. 34). Cet aspect s'observe régulièrement sur les axes viaires mis au jour en milieu rural à l'instar de la voie découverte à Bruay-la-Buissière en 2009³¹³. Grâce à la réalisation d'un sondage mécanique, il est apparu que les constructeurs de la voie se sont servis du terrain naturel comme assise, celui-ci étant constitué en cet endroit d'un banc de silex très compact. À la lecture du modèle numérique de terrain (Fig. 32) et de l'emplacement de *la voie du Nord*, celle-ci apparaît comme étant installée sur une rupture de pente, un léger replat dans le paysage, autour de 44,5 m NGF. Un autre sondage a permis d'atteindre les niveaux primitifs de la voirie. L'empierrement que constitue la chaussée est d'une largeur de 6,85 m pour le niveau le plus récent en silex. La première étape de construction de la voirie a consisté en un creusement ; il ne s'agit cependant pas là d'un chemin creux mais bien d'une tranchée de fondation³¹⁴. Les ouvriers et ingénieurs romains ont ainsi rencontré le substrat naturel constitué ici, en partie, d'un banc de silex. Il semble que la première phase d'utilisation de la voirie soit en réalité en chemin de terre affichant une bande de circulation de 3,30 m. Les investigations n'ont pas été poussées plus en avant dans le cadre du diagnostic, mais une approche géoarchéologique de la voie apporterait son lot inédit d'informations³¹⁵. Une prescription de fouille a été émise sur ce terrain par l'État, opération non encore réalisée.

La voie est en usage durant une période relativement longue ; elle polarise au nord l'installation de structures funéraires. Certaines tombes / bûchers prennent place à un moment donné sur une partie de son emprise. L'abandon de la *voie du Nord* est caractérisé par un colmatage global, et, à l'instar de sa phase d'installation, aucun mobilier caractéristique ne nous permet de proposer une datation précise.

La voie du Nord est inédite ; sa pérennité dans le paysage topographique et cadastral est assurée car elle est dans la droite ligne de la *tour Saint-Nicolas* médiévale. On observe d'ailleurs clairement une des voies d'accès à la ville médiévale par ladite tour sur la vue cavalière de Théroouanne de 1539 (Fig. 35). Cette pérennité est encore visible sur le cadastre napoléonien ; le découpage parcellaire a été modifié depuis, mais l'on observe sur ce cadastre des premières décennies du XIX^e siècle que le bas des parcelles 312, 313 et 314 correspond à l'emplacement de la *voie du Nord* (Fig. 36). Concernant son emplacement vers l'ouest, il est intéressant de noter qu'il correspond au chemin d'accès actuel de l'entreprise limitrophe et qu'il se calque plus ou moins avec les limites cadastrales des parcelles ; en l'occurrence limite nord des parcelles AB 45 et 46. Là encore, l'on peut observer un phénomène d'isoclinie. Si l'on considère ce fait, l'on peut

312. BURA 2001a ; BLAMANGIN *et al.* 2011 : 74.

313. MERKENBREACK 2012.

314. ROBERT, VERDIER 2014 : 36.

315. CHARBONNIER, CAMMAS 2015 et 2018.

peut-être résoudre la vieille question qui concerne l'arrivée de la voie romaine principale de Cassel à Théroouanne³¹⁶. Cette voie peut, selon toute probabilité, venir se connecter à la *voie du Nord*, là où celle-ci est coupée par l'actuelle rue de Clarques (D190).

La voie des Bachinets

La *voie des Bachinets* a été observée en 2004³¹⁷, 2014³¹⁸ (Fig. 37, 38, 40, 41) et en 2019³¹⁹. Sur les photographies satellite que l'on peut consulter sur Géoportail, l'on peut d'ailleurs clairement distinguer son tracé dans le paysage que l'on observe sur un peu plus de 250 m de long (Fig. 39). Cet axe traverse l'emprise de la parcelle ZE 40p sur 124 m de long selon un axe SO/NE. Il effectue un coude vers le nord par rapport à l'orientation repérée sur les parcelles AB 46 et 228 en 2004 et 2014 (OSO/ENE). Entre l'entrée au niveau de la parcelle ZE 40p et la sortie de la voie vers l'est, le dénivelé affiche 2 m, soit de 41,5 m à 43,5 m NGF. La plupart du temps, la bande de circulation constituée de rognons de silex est particulièrement bien visible et sa puissance stratigraphique est supérieure à 1,50 m³²⁰. L'empierrement que constitue la chaussée est d'une largeur supérieure à 5 m pour les niveaux les plus anciens caractérisés et avoisine 1,50 m pour le niveau d'utilisation le plus récent. L'installation de la voirie semble intervenir vers le milieu du I^{er} siècle ap. J.-C., peut-être avant, et au moins sept niveaux de cailloutis de silex correspondant à autant de phases chronologiques ont été repérés (Fig. 42 et 43). Son abandon définitif en revanche n'est pas caractérisé.

La *voie des Bachinets* se prolonge vers l'ouest mais il demeure difficile de se prononcer sur le parcours du tracé de celle-ci. Cependant, deux éléments viennent étayer sa présence potentielle sur plus d'un kilomètre. Le premier concerne la mise au jour d'un fossé au sein de la parcelle AB 137, en bas de la rue Saint-Jean³²¹, fossé qui se présente perpendiculairement à l'axe projeté de la voie, respectant ainsi une forme de trame orthogonale. Le second élément renvoie ici à la résilience des voies dans le paysage à travers les siècles³²². Le tracé d'anciennes voies coïncide fréquemment avec les limites de deux communes contiguës³²³ et cela pourrait être le cas si l'on prolonge la *voie des Bachinets* en gardant sa stricte orientation vers la commune de Delettes, le long de la Lys. En effet, la frontière cadastrale entre Théroouanne et Delettes au lieu-dit *la Briqueterie*, le long du stade du collège François-Mitterrand, correspond parfaitement à cette hypothèse. Cette supposition d'un axe viaire long de plus d'un kilomètre en prolongeant la voie des Bachinets se retrouve, du reste, parallèle à la Lys, ce qui soulève d'autres questions quant à l'organisation des berges de la rivière dans l'Antiquité.

Vers l'Est, la *voie des Bachinets* se prolonge également mais nous ignorons si celle-ci est alors strictement parallèle à la voie principale menant à Cassel ou si elle bifurque à un moment donné. Cette rue de *Tervanna* se transforme en route dans la campagne, dictée par la topographie. L'installation de cette rue, observée à trois reprises dans le cadre de l'archéologie préventive, semble intervenir vers le milieu du I^{er} siècle ap. J.-C., peut-être avant ; son abandon définitif en revanche n'est pas encore précisément caractérisé³²⁴. L'opération de 2019 avait révélé quelques indices du Bas-Empire (céramique) mais sans réelles structures associées à proximité de la *voie des Bachinets*. L'installation d'une occupation au Moyen Âge sur une partie

316. DELMAIRE 1976a : 296.

317. BLAMANGIN 2004a : 20-24.

318. MERKENBREACK *et al.* 2014a : 43-48.

319. MERKENBREACK *et al.* 2019a : 63-69.

320. Limite de profondeur du sondage réalisé en 2014.

321. MERKENBREACK 2017d.

322. ROBERT, VERDIER 2014 : 69.

323. COULON 2007.

324. MERKENBREACK *et al.* 2019a : 257.

de l'emprise de la rue indique ici la pérennité au moins partielle d'une partie de la bande de roulement. Toujours en 2019, la mise au jour d'un nouveau tronçon, nommé *voie du nord*, était alors inédit. Cette rue rejoint celle des *Bachinets* au sortir de la ville pour se prolonger vers l'est, probablement plus précisément vers le nord-est, en direction de l'actuelle commune de Saint-Augustin. nous aurons l'occasion de revenir sur l'organisation de la campagne proche de Théroouanne au sein du paragraphe consacré aux perspectives archéogéographiques.

La voie de la Lys

À l'instar de la *voie du Nord*, celle nommée *voie de la Lys* était inconnue jusqu'en 2019. Cet axe, orienté SSO/NNE, a été observé sur 18 m de longueur pour un tracé total de 113 m estimé sur l'emprise du diagnostic de la parcelle ZE 40p (Fig. 32 et 33) ; elle vient se connecter à la voie des *Bachinets*. Plusieurs questions se posent quant à son tracé et plus spécifiquement, au regard du fort dénivelé existant sur ce secteur, l'aspect topographique. En effet, si l'on crée un profil altimétrique selon le tracé repéré de la *voie de la Lys*, on obtient un dénivelé de près de 5 m sur 100 m de longueur, et donc une pente moyenne de 4 %, jusqu'à 7 % pour la pente la plus forte (Fig. 44). Lors de la réalisation de l'une des tranchées de diagnostic, nous avons pu constater la différence de cote d'apparition du niveau de cailloutis de silex correspondant à la bande de circulation de la voie. Le décapage n'enlevant dans ce secteur que la terre arable, nous avons suivi le niveau de silex mettant ainsi en évidence une marche dans la mise en œuvre de la bande de roulement (Fig. 45). L'on peut dès lors s'imaginer la même mise en place dans le bas de la parcelle, au niveau de la *voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin*. Nous venons d'explicitier précédemment l'existence de terrasses au sein de la *Vieille Ville* et il est tout à fait envisageable d'émettre cette hypothèse pour ce secteur périphérique de la ville antique, et éventuellement de réelles marches comme on peut l'observer dans certaines villes, comme Autun par exemple³²⁵. La voie a fait l'objet d'un sondage mécanique (Fig. 46 à 49) incluant en partie les fossés bordiers et les accotements éventuels. La puissance stratigraphique est supérieure à 2 m et il n'a pas été possible d'atteindre les premiers niveaux d'installation de la voirie, ni le substrat naturel. À la lecture du modèle numérique de terrain de la parcelle ZE 40p et de l'emplacement de la *voie de la Lys*, celle-ci apparaît comme étant installée perpendiculairement à la pente, entre 39 m au sud de l'emprise et 42 m NGF au centre du terrain (Fig. 32 et 44). L'empierrement que constitue la chaussée est d'une largeur de 3,68 m pour le niveau le plus récent et jusqu'à plus ou moins 4 m pour la bande de circulation pour certains niveaux plus anciens. Ces derniers n'ont pu être documentés dans le cadre du diagnostic ; nonobstant, dix grandes phases au minimum ont été caractérisées (Fig. 50 à 51) mais de nombreux changements liés à des recharges de voirie, comblements de fossés, installation d'habitat ou structures périphériques à l'habitat s'insèrent dans ces grandes phases. La stratigraphie dense et complexe comporte ainsi un nombre bien plus important de phases qui ne peuvent être bien renseignées que dans le cadre d'une fouille.

Quid de la *voie de la Lys* aux abords de la rivière susdite ? Une opération de diagnostic menée à l'hiver 2020 *voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin* (Fig. 32) vient en partie répondre à cette question grâce à plusieurs éléments mis au jour³²⁶. En premier lieu, un potentiel fossé bordier orienté nord-est / sud-ouest³²⁷ pourrait être rattaché à cette rue (Fig. 52) ; un niveau de silex mis au jour dans l'extrême partie nord pourrait aussi en être l'un des vestiges. Ce niveau de cailloutis observé en plan, à une altitude de 35,54 m NGF, pourrait correspondre à la partie sommitale préservée ou altérée de la bande de roulement de la voirie. Enfin, un autre niveau de silex observé en plan, à une altitude 35,13 m NGF et à 34,5 m

325. LABAUNE, KASPRZYK 2008 : 264-265 ; LABAUNE *et al.* 2013 ; LABAUNE, LOUIS 2019.

326. MERKENbreack 2021c.

327. *op. cit.* : 67 ; le fossé 11010.

NGF, pourrait là aussi être un lambeau de voirie³²⁸. Tous ces éléments ne demandent qu'à être confirmés dans le cadre d'une fouille extensive, la lecture des vestiges archéologiques inhérente à une opération de diagnostic plus des contraintes techniques ne permettent pas d'aller plus en avant dans l'analyse de ces données. Nonobstant, il apparaît que la *voie de la Lys* semble effectuer un coude vers le sud-ouest pour aboutir sur le cours de la Lys là où il se sépare d'avec la Petite Lys. L'organisation précise du débouché de la rue au niveau du cours d'eau demeure inconnue en l'état, de même que les aménagements des berges de la Lys et de la manière dont l'axe routier traverse le cours d'eau.

La voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin

Lors de l'opération de diagnostic d'avril 2019 au sein de la parcelle ZE 40p au nord de cette voie, la topographie marquée posait question³²⁹. L'intervention menée à l'hiver 2020 au sud de ladite voie au sein des parcelles B 4p et 467p fut l'occasion de tenter de répondre à l'interrogation quant à la jonction entre ces deux emprises et à la place qu'occupe l'actuelle voie communale et son antiquité potentielle. Comme nombre de diagnostics archéologiques, les tranchées d'observations furent conditionnées par une série de paramètres contraignants. L'objectif était de s'approcher un maximum de ladite voie et de comprendre la topographie selon un axe nord/sud ; il fut ainsi possible d'appréhender en partie l'antériorité de la *voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin*.

Au sein d'un sondage mené sur 2,70 m de profondeur (Fig. 53), plusieurs niveaux ont été identifiés dont des strates de circulation, recharges et remblais de préparation. Cet ensemble stratifié semble s'installer sur un épais niveau de plus de 1,10 m qu'il est difficile de caractériser plus en avant ; il pourrait s'agir d'une vaste séquence d'alluvions à moins que nous soyons en présence d'un épais niveau de remblai permettant d'assainir les abords de la rue à proximité de la plaine inondable de la Lys. Au final, les éléments de voirie semblent s'organiser selon un axe parallèle à l'actuelle voie communale (presque est/ouest) et à la rue antique caractérisée en 2004 et 2014 aux Bachinets, soit autour de 80 m de distance au nord. Un fossé mis au jour³³⁰, orienté est / ouest, pourrait également appartenir au système viaire de la voie communale dans son état antique.

Le cardo Demey, parcelle AB 54

Réalisée en 2000³³¹, la principale découverte de cette fouille menée à l'emplacement d'un futur pavillon réside en la mise au jour d'une voirie orientée NO/SE et large de 3,40 m³³² (Fig. 32, 37, 54, 55). Cet axe ne semble pas avoir fait l'objet de réfections multiples et il s'agit ici d'une rue secondaire ou d'un chemin. Le mobilier issu du comblement des deux fossés bordiers est caractéristique de la fin du II^e siècle³³³. La datation du comblement des fossés bordiers est homogène avec la chronologie de l'abandon caractérisé ensuite en 2004, 2014, 2019 et 2020 dans le quartier des *Bachinets*. Rappelons la mise au jour lors de cette opération d'un dépôt monétaire de 35 deniers en argent du I^{er} et II^e siècle dont le *terminus post quem* correspond à l'année 122 ap. J.-C.

Un nouveau cardo découvert en 2020, parcelle B 467p

Ce *cardo* est inédit et apporte un renouvellement non négligeable de notre connaissance de l'organisation de la trame urbaine de *Tervanna*. Cet axe, orienté NNO/SSE, a été observé au sein de deux sondages réalisés

328. Au sein des tranchées 5000 et 8000, MERKENBREACK 2021c : Fig. 38 et 39, 40 et 41.

329. MERKENBREACK 2019a : 207-209.

330. Le fossé 11008, MERKENBREACK 2021c : 88.

331. BURA 2001a.

332. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 45-47.

333. *Ibid.*

durant l'hiver 2020 (Fig. 32)³³⁴. Il s'agit ici d'une rue avec une puissance stratigraphique conséquente à l'instar de ce qui a pu être observé pour la rue plus au nord, *voie des Bachinets* et pour la *voie de la Lys* plus à l'est. Plusieurs questions se posent quant à son tracé, au regard du fort dénivelé existant sur ce secteur (Fig. 56), l'aspect topographique, la jonction avec les autres axes repérés dans ce quartier. À la lecture du modèle numérique de terrain (Fig. 32) et de l'emplacement de ce nouvel axe, celui-ci apparaît comme étant installé perpendiculairement à la pente, perpendiculaire à la *voie des Bachinets* et parallèle au *cardo Demey* observé en 2000 au niveau de la parcelle B54.

La puissance stratigraphique de cette rue est supérieure à 2 m et il n'a pas été possible d'atteindre les premiers niveaux d'installation de la voirie, ni le substrat naturel sous la voirie lors du diagnostic de 2020 (Fig. 57 et 58). La mise au jour de deux ornières orientées NNO/SSE au fond d'une tranchée pour une phase ancienne est cependant à noter. Elles mesurent une douzaine de centimètres de largeur et sont espacées l'une de l'autre de 0,97 m. La première phase en dur de ce *cardo* est ici caractérisée par une bande de circulation constituée d'un cailloutis de rognons de silex et qui donnent à la rue une largeur de l'ordre de 3,20 m en moyenne, ce qui est semblable à la *voie du nord* observée en 2019 au sein de la parcelle ZE 40p. Plusieurs exhaussements interviennent ensuite donnant à la nouvelle bande de circulation une largeur moyenne de +/- 4 m, ce que l'on observe au sein de deux sondages. Sept phases ont été caractérisées par l'étude stratigraphique, toutes datées du Haut-Empire. Un incendie dans le quartier à la fin du II^e siècle avait été repéré lors des opérations juste au nord en 2004 et 2014³³⁵ ; les sondages de 2020 viennent confirmer l'incendie de ce quartier à cette date, phénomène qui a également été observé par endroit au sein de la *Vieille Ville*. Cela se présente sous la forme de niveaux très colorés observés en coupe, avec une première strate exclusivement constituée d'ardoises brûlées appartenant à une toiture ; ce niveau vient tapisser le dernier revêtement du *cardo*. Il est recouvert ensuite par un épais niveau de torchis rubéfié provenant de l'incendie des constructions du quartier avant un nivellement général. Après l'incendie du quartier et son nivellement, l'axe du *cardo* devient l'emplacement d'un large fossé d'évacuation des eaux vers la Lys ; fossé qui est entretenu comme en témoigne un recreusement.

Un petit decumanus parcelle B 467p

À l'occasion d'un exhaussement du *cardo* de la parcelle B 467p, un petit *decumanus* est mis en place. Celui-ci a été observé en coupe au sein d'un sondage. La jonction entre ce *decumanus* secondaire et le *cardo* se fait à la même altitude sur un peu plus de 1 m puis le *decumanus* présente une marche avant de poursuivre son tracé vers l'ouest en direction du *cardo* repéré par Véronique Devred en 2000 sous la parcelle Demey - AB 54. Le profil du *decumanus* est bombé (Fig. 59) est présente une largeur pour l'espace de circulation de l'ordre de 2 m.

Conclusion sur les observations viaires du quartier des Bachinets

Avec l'opération de diagnostic d'avril 2019 (parcelle ZE 40p) plusieurs interrogations avaient été soulevées concernant notamment la *voie de la Lys* comme explicitée précédemment et notamment, au regard de la stratigraphie dense et de la topographie marquée, le questionnement du devenir de cet axe à l'emplacement de la *voie communale de l'abbaye de Saint Augustin*. La topographie extrêmement marquée a dû nécessiter des aménagements particuliers (Fig. 32). On peut également se demander la relation qu'elle peut entretenir avec la voirie mise au jour en 2000 sur la parcelle Demey³³⁶. Sommes-nous en présence de deux axes qui rejoignent la rivière ? Nous avons émis l'hypothèse en 2019 que l'actuelle *voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin* reprennait tout ou partie d'un axe routier antique qui longerait la Lys en direction

334. MERKENBREACK 2021c : 90 sq.

335. BLAMANGIN 2004a, MERKENBREACK *et al.* 2014a.

336. BURA 2001a ; BLAMANGIN *et al.* 2011 : 45.

de l'est. Avec les éléments mis au jour dans le cadre du diagnostic de l'hiver 2020, parcelles B 4p et 467p, cette hypothèse se voit renforcée dans l'attente d'une confirmation par des fouilles éventuelles. L'aspect du rivage de la Lys à l'époque romaine nous est pour l'heure toujours inconnu, même si l'on sait qu'au moins la Petite Lys est canalisée³³⁷ ; dans le prolongement de cette dernière rappelons également la présence de la rivière Saint-Augustin, en réalité le *canal de Saint-Augustin* qui court jusqu'à l'abbaye et qui est bien visible sur les cartes d'état major et dont l'antiquité doit être envisagée également. Des aménagements de berges semblent évident pour le cours principal de la rivière, d'autant plus dans ce secteur de Théroutanne antique où la présence d'un gué est évidente et celle du passage originel du cours d'eau avant la Conquête romaine est supputée de longue date. En effet, si l'on prolonge en direction de la Lys le tracé du *Chemin du Pire*, considéré comme antérieur à la voie Arras-Boulogne, l'on aboutit exactement à l'emplacement de ce gué potentiel.

Le diagnostic de novembre 2020 nous a permis de mettre au jour deux nouvelles rues dans ce quartier oriental de *Tervanna*, un *cardo* ainsi qu'un petit *decumanus*, ce qui nous donne la possibilité pour la première fois d'entrevoir l'organisation d'une partie de la trame urbaine du chef-lieu de la cité des Morins. La puissance stratigraphique du *cardo* mis au jour s'apparente à celle déjà observée pour la *voie des Bachinets* et la *voie de la Lys*. Cela met en évidence une fois encore la modification drastique du paysage naturel par les aménagements d'époque romaine et l'organisation de la ville en terrasse observée au sein de la *Vieille Ville* se confirme également pour ses *suburbia*. Plusieurs interrogations demeurent néanmoins à l'issue de cette dernière opération dans le quartier des *Bachinets*.

Tout d'abord, le *cardo* mis au jour doit vraisemblablement faire la jonction avec la *voie de la Lys* au sud, mais l'organisation précise de ce carrefour et des berges demeure inconnue pour le moment. Vers le nord, le *cardo* rejoint l'actuelle route de Clarques qui est dans le prolongement de la *voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin*. Le tracé antique de cette voie communale, s'il est confirmé, se poursuit-il au niveau de l'actuelle route de Clarques ? Plus au nord, vers l'opération menée en 2014 par Olivier Blamangin, le tracé de ce nouveau *cardo* se poursuit-il également ? Aucun élément viaire axé nord/sud n'avait été repéré mais la présence au sein des tranchées en dehors de la *voie des Bachinets* d'une large zone de torchis rubéfié a été enregistrée juste au sud de la voie en question (Fig. 60). Nous avons vu que les derniers états du *cardo* mis au jour en 2020 étaient constitués de torchis rubéfié ; dès lors, nous pouvons émettre l'éventualité du prolongement de ce *cardo* jusqu'à la *voie des Bachinets*. Cela reste bien entendu une hypothèse qui ne peut être confirmée sans de nouvelles investigations archéologiques.

En second lieu, le petit *decumanus* mis au jour parcelle B 467p se révèle d'un grand intérêt quant à l'organisation de la trame urbaine. En effet, en le prolongeant vers l'ouest de l'ordre de 60 m à 62 m, ce *decumanus* vient croiser perpendiculairement le *cardo* mis au jour en 2000 par Véronique Devred (Fig. 60). En prolongeant le *cardo* *Demey* vers le nord en direction de la *voie des Bachinets*, l'on obtient une longueur de l'ordre de 104 à 106 m. Ce sont ici les premiers éléments archéologiques probants qui nous permettent d'aborder un îlot d'habitation à Théroutanne, *insula* mesurant ainsi 60 à 62 m sur 104 à 106 m, soit entre 6240 m² et 6572 m², ce qui est comparable avec certains îlots d'autres agglomérations antiques comme Carhaix, Rouen, Orléans ou encore certaines *insulae* de Bavay³³⁸. Nous sommes peut-être ici en présence des premiers éléments orthonormés de la trame urbaine de *Tervanna*, trame qui n'est alors plus dictée par la topographie naturelle au sortir de la ville. Une analyse du cadastre napoléonien met en évidence l'existence à cet emplacement d'une limite cadastrale matérialisée visiblement par une haie (Fig. 61) ; le tracé du *decumanus* semble ainsi pétrifié dans le paysage. Nous retrouvons ce phénomène d'isoclinie déjà énoncé.

337. MERKENBREACK 2019b.

338. Voir notamment BEDON *et al.* 1988b ; BEDON 1999 : 281 *sq* ; DELMAIRE *et al.* 2011.

Les voies et rues au sud de la Lys

En premier lieu, l'actuelle RD 341, dite chaussée Brunehaut mais également *Grand' Rue* au sein du village, correspond à l'ancienne voie romaine principale reliant Arras à Boulogne, via Théroouanne. Ce nom de chaussée Brunehaut est en effet toujours attaché à une ancienne voie romaine³³⁹. Au nord-est de cette voie, l'actuel *chemin du Blanc Mont* correspond à ce que l'on nomme le *Chemin du Pire*, axe secondaire menant à l'officine de potier de Bruay-la-Buissière (Fig. 15).

Les quelques opérations menées le long de la chaussée Brunehaut ont livré à l'occasion des informations liées à la voie romaine principale, non sur la nature même de celle-ci et de son mode de construction mais sur son implantation et ses abords. Au regard des dernières interventions archéologiques, les vestiges y semblent préservés sous des couches d'alluvions ou bien de remblais selon les secteurs³⁴⁰. De nombreuses découvertes sont également mentionnées le long de cette voie, et ce depuis le XIX^e siècle. Les opérations d'archéologie préventive de ces dernières années n'ont fait que confirmer la densité de ce secteur.

Ainsi, une opération réalisée en 1984 et 1985 au niveau du bâtiment de La Poste³⁴¹ a livré des traces d'un habitat et des vestiges de voirie datés des II^e-IV^e siècles ap. J.-C. Les vestiges antiques apparaissent ici à 1 m de profondeur en moyenne. Localisés dans un secteur urbanisé de la ville antique, au niveau de la plaine alluviale, les vestiges sont colmatés par une épaisse couche de remblais. Ce phénomène observé sur l'opération menée à La Poste ainsi qu'au sein de la parcelle AC 93³⁴² se retrouve un peu plus au nord, au sein de la parcelle AC 171 qui a fait l'objet d'un diagnostic en 2011³⁴³. Celui-ci a livré des vestiges antiques datés du I^{er} – début du III^e siècle ap. J.-C.

Un niveau de voirie orienté est/ouest a été repéré au sein de la parcelle AD 164, entre la Poste et *la Râperie* (Fig. 15)³⁴⁴. Les éléments mobiliers mis au jour sont datés des I^{er}-II^e siècle. Le sondage réalisé au sein du cailloutis de la voirie a révélé le substrat naturel à 1,40 m de profondeur. Il est à noter également que cet axe de voirie est installé sur des structures antérieures.

Lors d'un diagnostic réalisé en 2019³⁴⁵ suivi d'une fouille menée en 2020³⁴⁶ au n° 24 de la chaussée Brunehaut, une officine de potiers a été mise au jour en front de rue, officine délimitée par un fossé. Celui-ci, de par son orientation NE/SO et son emplacement à +/- 20 m parallèle à l'actuelle chaussée Brunehaut, est assurément en lien avec cette dernière et délimite la zone *non aedificandi* initiale. Nous avons donc ici un fossé bordier extérieur de la voie principale installé à environ un demi *actus* de la bande de circulation. La fouille de l'été 2020 a révélé en bordure immédiate de la chaussée Brunehaut (et sous le trottoir actuel) le fossé bordier de cette *via publica* et, de l'autre côté de la rue, une autre opération menée en octobre 2020³⁴⁷ a elle aussi révélé le fossé bordier de la voie. Une fois ces rapports de fouilles achevés, la mise en perspective de ces données sera d'un grand intérêt notamment pour le réseau viaire et l'emprise exacte de la *via publica Nemetacum-Tervanna*.

339. VANNÉRUS 1938.

340. Voir notamment MERKENBREACK 2017c et 2019e.

341. BEAUCHAMP, COMPAGNON 1984 ; BEAUCHAMP 1985 ; BEAUCHAMP 1989.

342. MERKENBREACK 2019e.

343. LERICHE 2011a et f.

344. LERICHE 2009d.

345. MERKENBREACK *et al.* 2019b.

346. Dont le rapport est en cours.

347. BLAMANGIN *et al.* à paraître.

L'archéologie préventive de ces dernières années nous permet de revoir et de compléter nos connaissances de la topographie de *Tervanna*. La Lys a conditionné l'installation de la capitale des Morins à l'époque romaine et Théroouanne constitue un gué. Les secteurs non occupés dans l'Antiquité en raison des crues ont été caractérisés au niveau du collège mais les Morins de la capitale ont su dompter la nature comme en témoigne le cours de la Petite Lys qui semble canalisé à l'époque. La zone sise à l'est du cours d'eau a livré de nombreux indices d'occupation et plusieurs rues ce qui indique là aussi que ce secteur aujourd'hui inondable était entretenu et maîtrisé à l'époque romaine. La Lys constitue le point d'ancrage de la ville, son épine dorsale au même titre que la trame viaire constitue son squelette. Mais là aussi les Morins de *Tervanna* ont fait montre d'ingéniosité et de technicité en tant que bâtisseurs en modifiant complètement le paysage par l'édification de terrasses afin de faciliter et très vraisemblablement de magnifier l'implantation urbaine. Ce sont là des données inédites et désormais documentées par l'archéologie, preuves à l'appui. La connaissance du système viaire n'est pas en reste et, même si aux abords de la ville la topographie dicte l'implantation des rues et explique certaines irrégularités³⁴⁸, les récentes opérations d'archéologie préventive ont révélé de nouvelles rues, le potentiel *cardo maximus* de la capitale, et le début d'un carroyage commence à se dessiner entre le quartier des *Bachinets* et la *Vieille Ville*. Le cadre très stratifié de la ville de Théroouanne rend difficile les possibilités d'intervention en profondeur et extensives mais avec une méthodologie et une enquête ciblée et anticipée et avec une bonne connaissance du terrain, l'on peut à chaque nouvelle opération documenter petit à petit la structuration de la ville, son implantation et, nous allons le voir, ses limites.

348. À l'instar de Carhaix / *Vorgium*, LE CLOIREC, LORHO 2014 : 7.

2.3 LES LIMITES DE L'URBANISME DE *TERVANNA*

Venant de la campagne environnante de *Tervanna*, quel paysage s'offre au voyageur lorsqu'il arrive aux marges du chef-lieu de la cité des Morins ? À partir de quand peut-il se considérer comme étant entré dans la ville ? Quelles activités, structures et infrastructures s'offrent à son regard ? La question de la définition du *sub urbe* induit *de facto* la caractérisation de là où commence/s'arrête l'*urbs* en question. *A fortiori* pour une ville comme Théroouanne où l'on a retrouvé des vestiges de part et d'autre de la Lys, le long des voies romaines, le tout sur une superficie d'au moins 140 hectares minimum.

Les travaux actuels sur les zones périurbaines dans l'Occident romain cherchent à nuancer, voire à s'émanciper du modèle du *suburbium*³⁴⁹ de Rome. Le terme *suburbium* a une postérité qui ne correspond pas totalement à l'usage du mot dans l'Antiquité, du moins dans sa fréquence³⁵⁰. L'usage du mot, au pluriel (*suburbia*), pour désigner des 'faubourgs' paraît fort peu recommandable selon Michel Reddé³⁵¹. Ce dernier écrit que, « la limite d'une agglomération peut être définie de plusieurs manières : religieuse, défensive, administrative, urbanistique mais il importe évidemment de préciser au préalable à quoi l'on se réfère quand on veut étudier ce qui se situe au-delà de cette ligne »³⁵². Dans la réalité ce sont les fonctions de l'espace périurbain qui le caractérisent et lui confèrent sa spécificité par rapport à la ville ou au territoire³⁵³.

Au cours du I^{er} siècle ap. J.-C., l'adjectif latin est appliqué au-delà de la ville de Rome pour des agglomérations d'Italie et de l'Empire. Ainsi parle-t-on du *pagus Aug(ustus) Fe(lix) suburbanus (Pompeiorum)*³⁵⁴ ; Tite-Live, à propos d'une demeure en Thessalonnie, utilise le vocable *suburbani loci*³⁵⁵ ; Apulée, dans son *Apologie*, évoque une ville *suburbana* dans les environs de Tripoli³⁵⁶. Enfin, l'on connaît une mention du terme *suburbium* pour la Gaule, en l'occurrence pour *Lutetia*, au IV^e siècle, chez Ammien Marcelin³⁵⁷.

Toujours est-il, le *suburbium* n'est ni une catégorie juridique, ni une catégorie administrative et il s'agit d'un concept difficilement définissable sur le plan spatial. En dépit de l'aspect polysémique du terme latin Olivier Blamangin, Véronique Devred et Benoît Leriche avaient déjà abordé la question des *suburbia* de Théroouanne, dans un article paru en 2011³⁵⁸, mais ces dernières années d'archéologie préventive ont été fastes en découvertes, c'est donc l'occasion de revenir ici sur le sujet des marges urbaines de *Tervanna*.

Un des marqueurs évident des limites de l'urbanisme au sein des villes antiques concerne le monde des morts, les « faubourgs muets »³⁵⁹, et comme pour beaucoup d'agglomérations, les limites de l'urbanisme de Théroouanne antique ont longtemps été déterminées en négatif par l'extension des nécropoles. Les espaces funéraires sont une des composantes du *suburbium*. Ils débutent là où la ville s'achève³⁶⁰ selon le respect des interdits religieux et juridiques. Selon la loi des XII Tables, la règle, qui peut bien entendu être transigée, veut que les morts soient « rejetés » à l'extérieur des villes et l'attractivité qu'ont les voies romaines sur les tombes n'est plus à démontrer³⁶¹. *L'homme mort, qu'on ne l'ensevelisse ni ne le brûle dans les*

349. MÉNARD, PLANA-MALLART 2015 : 22.

350. *Idem*.

351. REDDÉ 2016 : 650.

352. REDDÉ 2016 : 651.

353. BOUFFIER *et al.* 2015 : 42.

354. *ILS* 5653, 6381, 6377,6379.

355. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, 33, 6, 7.

356. APULÉE, *Apologie*, 87, 10 et 88, 1.

357. AMMIEN MARCELIN, *Histoire*, XX, 4, 11-12.

358. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 47-62.

359. VALLET 2014 : 56.

360. ARNAUD 1998 : 63.

361. CUMONT 1949 : 53 ; FERDIÈRE 2004a : 43 ; BLAIZOT 2009 : 262, 276 ; ACHARD-COROMPT *et al.* 2016 : 61 ; GUALANDI 2016 : 67-68 et 74.

*villes*³⁶². Bien souvent, c'est donc grâce aux morts que l'on arrive à appréhender les limites de l'urbanisme d'une ville, sauf dans de rares cas comme à Bavay où les nécropoles ont longtemps conditionné notre connaissance de ces limites³⁶³ mais où un diagnostic a également mis en évidence une limite nette et franche des constructions sur une bordure de la ville³⁶⁴, ou encore dans des cas de villes dotées d'une enceinte et/ou d'un fossé à l'instar de Tongres³⁶⁵ et de Reims³⁶⁶ par exemple. Jusqu'à récemment, les limites de *Tervanna* n'étaient connues ou supputées que par l'emplacement des nécropoles repérées et, depuis l'année 2019, de nouveaux éléments probants sur les limites de la capitale des Morins se sont révélés à l'est et à l'ouest de ce l'on appelle la *Vieille Ville*.

Concernant les données anciennes, voire très anciennes, les limites de *Tervanna* jusqu'alors étaient contraintes par l'emplacement de la nécropole du *Mont Saint-Martin* au nord-est et par les limites de l'enceinte médiévale de la ville, ce qui peut aider à la connaissance de la *fabrique de la ville* mais offre également une vision très tronquée et trompeuse pour la compréhension du tissu urbain de Théroouanne antique.

L'année 2019 a donc vu nombre d'opérations d'archéologie préventive se réaliser au sein même de la capitale des Morins et certaines d'entre elles ont permis de mettre en évidence une partie des limites de l'urbanisation de la ville antique, limites jusqu'alors inconnues. C'est le cas ainsi, pour la frange orientale, de l'opération de la route de Clarques au sein de la parcelle ZE 40p (Fig. 15 et 17)³⁶⁷, et pour la frange occidentale, de l'opération de diagnostic au n° 13 de la rue des Marais (Fig. 16)³⁶⁸.

Ainsi, à l'ouest, au sein de la parcelle ZE 40p, le système viaire de trois rues mis en évidence sépare les différents espaces (Fig. 33 et 62). L'habitat est circonscrit au sud de la *voie des Bachinets* et le long de la *voie de la Lys*. Au sud-est de l'emprise, il semble que la zone urbanisée prenne fin, à moins qu'elle ne reprenne un peu plus loin le long de la voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin. Au nord de la *voie des Bachinets*, une zone tampon existe et voit l'installation de structures en creux (fosses, puits) à mettre en relation avec une probable activité artisanale³⁶⁹, notamment la possibilité d'une zone d'extraction de craie comme pourrait en témoigner un chemin en craie damée mis au jour. Au-delà, la ville des vivants cède la place au monde des morts. La nécropole du *Mont Saint-Martin* est connue de longue date³⁷⁰ mais ici, ce sont les débuts de cette zone funéraire qui ont été caractérisés avec l'aspect inédit d'une nécropole de bûchers stratifiés (Fig. 62). Les limites de la ville romaine semblent ainsi se dévoiler pour la partie orientale.

Concernant les limites occidentales, au sein des parcelles AA 30 à 34, 42 et 43 de la rue des Marais, en dehors des quelques éléments de maçonneries mis au jour³⁷¹, le secteur bâti voué aux habitations est circonscrit aux abords de l'emplacement de l'enceinte médiévale et au sud de la voie découverte (Fig. 16 et 63). L'habitat en question se développe ainsi vers la rue des Marais. Tout le secteur central et nord-ouest de l'emprise diagnostiquée est quant à lui caractérisé par des structures en creux et divers niveaux rappelant ce qui a été mis en évidence route de Clarques au sein de la parcelle ZE 40p. Rappelons que les rares diagnostics réalisés plus à l'ouest n'avaient livré aucun vestige antique ; les trois opérations en

362. *Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito* ; CICÉRON, *De legibus*, II, 23, 58.

363. LORIDANT 2007 : 86-87.

364. LABARRE 2010.

365. RAEPSAET-CHARLIER, VANDERHOEVEN 2004 ; VANDERHOEVEN 2007.

366. NEISS *et al.* 2007 ; NEISS *et al.* 2015.

367. MERKENBREACK *et al.* 2019a.

368. PANLOUPS *et al.* 2019a.

369. Quelques scories métalliques ont été découvertes.

370. DELMAIRE 1976a : 141.

371. Sans être assuré qu'ils appartiennent à un habitat.

question concernent les parcelles AA 21, 73 et 76 (Fig. 16)³⁷², révélant alors que nous sommes en dehors de l'agglomération antique. Ainsi, il semble que la zone urbanisée prenne fin vers l'ouest et le nord-ouest de l'emprise investie au 13 de la rue des Marais. En ce qui concerne l'occupation au sud de la rue des Marais, pour rappel, les opérations archéologiques menées au niveau du collège François Mitterrand ont révélé l'absence totale de vestiges anthropiques mais des niveaux hydromorphes témoins d'un secteur fortement inondable.

Au nord de la *Vieille Ville*, les données sont pour l'heure quasi inexistantes en dehors de l'opération menée en 1996 pour la déviation Nord-Ouest de la ville (Fig. 15)³⁷³. Il semble qu'au regard des vestiges funéraires, d'artisanat et de l'habitat mis au jour, qualifié de périurbain, nous soyons aux marges de *Tervanna*.

Enfin, la question se pose pour l'îlot situé entre la Lys et la Petite Lys ainsi que pour les occupations caractérisées au sud de la rivière, et notamment le cas particulier du *Hameau de Nielles*. Si l'on peut intégrer potentiellement l'occupation de l'îlot d'entre les deux bras de la Lys à la ville antique, il est en revanche inconcevable selon la tradition romaine de faire de même avec tout ce qui se trouve au sud de la rivière, comme l'explique Roland Delmaire³⁷⁴, démontant ainsi les propositions d'Honoré Bernard³⁷⁵. Pour nuancer ce propos, rappelons qu'il y a toujours des exemples qui prouvent le contraire³⁷⁶, comme par exemple Paris, Troyes, Metz, Vienne ou bien encore Arles avec le quartier de Trinquetaille. La question du franchissement de la Lys demeure quant à elle toujours une inconnue, que ce soit au niveau de la chaussée Brunehaut ou de l'arrivée du *chemin du Pire*. Quelle forme prend ce franchissement ? La ville est-elle dotée d'un pont en dur ? La littérature sur la Thérouvanne antique évoque souvent le passage à gué de la Lys mais la réalité archéologique nous fait défaut comme pour bon nombre de ville romaine³⁷⁷. C'est là encore une problématique qui reste ouverte. Toujours est-il, que nous pouvons affirmer que le sud de la Lys correspond en totalité à une marge de la capitale des Morins, ses *suburbia* si l'on veut utiliser ce vocable, et le franchissement de la rivière, sous quelque forme que ce soit, marque la frontière entre la ville vraie et les quartiers périphériques³⁷⁸.

2.3.1 Le cas du suburbium du hameau de Nielles

Le hameau de Nielles, anciennement Nielles-lès-Thérouvanne, est un cas bien particulier en ce qui concerne la capitale des Morins. Localisé au sud de la Lys, il prend place le long de l'axe reconnu se dirigeant vers Brimeux à une altitude comprise entre 40 et 50 m (Fig. 15). Les premières découvertes romaines mentionnées pour Nielles remontent à la fin du XIX^e siècle avec du mobilier notamment céramique et plusieurs indices évoquant des tombes à incinération secondaire ainsi qu'une tombe à inhumation, le tout dans le secteur de l'ancienne gare³⁷⁹. Au début des années 1960 de nouvelles trouvailles sont faites, caractérisées par de la céramique du Haut-Empire et surtout par la mise au jour fortuite de carrières souterraines d'extraction de craie³⁸⁰. Mais c'est surtout une opération menée en 2007 qui a mis en lumière une occupation dense, diversifiée et continue du I^{er} siècle jusqu'au dernier quart du IV^e siècle ap. J.-C.³⁸¹

372. LERICHE 2009a, ELLEBOODE 2006c, DE SAULCE 1998.

373. BLAMANGIN 1996a, b et c.

374. DELMAIRE 1984 : 227.

375. BERNARD 1980.

376. GARMY 2011 : 583.

377. *op cit.* : 574.

378. *op cit.* : 586.

379. ANDRIEUX 1894 ; DELMAIRE 1971b ; 468 ; DELMAIRE 1976a : 149 ; DELMAIRE 1994 : 88.

380. DELMAIRE 1965a : 270-271 ; DELMAIRE 1976a : 149 ; DELMAIRE 1994 : 88.

381. DEVRED 2008 ; BLAMANGIN *et al.* 2011 : 53-62.

(Fig. 64). Nous sommes ici en présence d'un quartier à part entière comprenant de l'habitat périurbain, un secteur artisanal et une zone funéraire comprenant à la fois des structures liées à la crémation avec des bûchers et des fosses cendreuses ainsi qu'une tombe secondaire à incinération et des inhumations datées de la fin du IV^e siècle au regard du numéraire³⁸². Depuis cette opération, plusieurs autres interventions³⁸³ sont venues confirmer l'importance de ce quartier périphérique de Théroouanne qui pour l'heure n'est connu que dans le cadre de diagnostics, et l'on commence à circonscrire ce quartier connu entre le chemin de Bomy et le chemin de Delettes, qui ne se développe pas au sud au-delà de la rue d'Enguinegatte³⁸⁴, qui est limité vers l'ouest et le nord-ouest par le cours de la Lys et dont l'extension vers l'est, vers la *Râperie* est pour l'heure inconnue. Si la continuité jusqu'à la *Râperie* serait avérée nous serions alors en présence d'un quartier / *suburbium* compris entre une quinzaine et une trentaine d'hectares.

Une des avancées de ces dernières années est donc la mise en évidence des limites de l'urbanisme de *Tervanna*, au moins sur certains secteurs au nord de la Lys. Les faubourgs de la capitale au sud de la rivière ont pour l'heure des limites un peu floues, ce qui doit d'ailleurs correspondre en partie à une réalité antique, mais au fur et à mesure des interventions archéologiques, l'emprise au sol du chef-lieu de la cité des Morins se précise et il apparaît au regard de la superficie pour le moment estimée autour de 140 hectares (pour la ville et ses *suburbia*) que nous sommes bien loin de l'image d'une bourgade de faible envergure. Les récentes interventions archéologiques nous permettent également d'aborder avec un regard neuf l'organisation et la forme de l'habitat à *Tervanna*.

2.4 ORGANISATION ET FORMES DE L'HABITAT

La connaissance des chefs-lieux de cités de Gaule du Nord a beaucoup évolué ces dernières années et particulièrement celle de l'architecture domestique. À l'instar de Bavay / *Bagacum*³⁸⁵, les découvertes d'habitats antiques sont nombreuses à Théroouanne et ce depuis plusieurs décennies. Des diagnostics archéologiques récents ont révélé de nombreux éléments d'habitations que ce soit au sein de la *Vieille Ville* ou en périphérie. Cependant, toutes ces occurrences sont incomplètes. Nous ne possédons en effet que des plans partiels de maisons et l'organisation et la chronologie de celles-ci ne sont parfois que superficiellement appréhendées. La connaissance de l'habitat romain de Théroouanne n'avait guère évolué ces dernières années, du moins pas depuis l'article d'Olivier Blamangin, Véronique Devred et Benoît Leriche en 2011. Même si la vision d'ensemble de l'habitat de *Tervanna* nous échappe encore, quelques remarques peuvent néanmoins être faites, que ce soit sur leur mode de construction, leurs espaces et organisation, mais également sur leur ornementation et sur le statut social de leurs occupants à l'aune des découvertes réalisées depuis les années 2000 et plus spécifiquement depuis 2014.

2.4.1 Données anciennes sur l'habitat de Tervanna

En 1967, lors de la construction d'une maison au sud de la route de Clarques, avant que celle-ci ne bifurque vers le nord, au niveau des anciennes parcelles cadastrales D 7 et 327, furent succinctement observés des vestiges liés à un habitat daté du Haut-Empire, sous la forme de blocs de calcaire, de grès et fragments de *tegulae* associés à plusieurs éléments mobiliers³⁸⁶. Citons notamment, une clé, une

382. DELMAIRE *et al.* 2008 : 178.

383. LERICHE 2010a et b ; MANIEZ, AFONSO-LOPES 2013 ; MERKENBREACK 2020a.

384. NOTTE 2012 et 2013 ; MERKENBREACK 2016a, b et c.

385. MERKENBREACK 2020c.

386. DELMAIRE, DELMAIRE 1969 ; DELMAIRE 1971 : 472 ; DELMAIRE 1976a : 151 ; DELMAIRE 1994 : 88.

épinglé en os, de la verrerie et de la céramique dont la chronologie ne dépasse pas le II^e siècle. D'autres éléments de fondations furent également observés au moment de l'élargissement du fossé bordier de la RD 190 en 1978 de même qu'au croisement de ladite route avec la voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin (anciennement chemin de Rebecques)³⁸⁷. Lors de la découverte fortuite de tous ces éléments d'habitations, les observations réalisées par Roland et Yves Delmaire ainsi que par Henri Chevalier font état d'une couche d'incendie et d'une non reconstruction du secteur après sa destruction. L'habitation repérée en 1967 semble ainsi avoir été ruinée vers la fin du II^e siècle³⁸⁸.

Au sein de la *Vieille Ville*, le long de la route de Boulogne, des vestiges de constructions privées sont attestés au bas de cette rue, de part et d'autre de celle-ci, pour le Haut-Empire mais également au III^e ou IV^e siècle³⁸⁹. Un plan partiel de construction a été mis en évidence en 1971 lors de la construction de pavillons sur le côté gauche de la route de Boulogne au niveau des anciennes parcelles D 30 à 34 (actuelles parcelles AB 6 à 10) et notamment au sein de la parcelle D 33 (fouillée par Yves Delmaire³⁹⁰) ou encore de la parcelle A 166 (actuelle AB 14).

Des découvertes sont à noter au niveau de la rue des Fossés, chemin qui suit le fond des anciens fossés médiévaux et qui est perpendiculaire à la rue des Marais. Ces découvertes concernent des artefacts, maçonneries, enduits peints, verre à vitre ou encore tuyau de plomb associés à un secteur d'habitat ; il s'agit ici de trouvailles réalisées à la fin du XIX^e siècle par Louis Théry, dans les années 1950 ou encore directement observées par Roland Delmaire lors de son travail de thèse³⁹¹. Leurs observations concernant le mode de construction, font état de fondations en craie et rognons de silex. Il est à noter que ces vestiges antiques sont localisés sous le rempart médiéval et se développent au-delà de celui-ci.

Vers le bas de la rue de Saint-Omer, lors de travaux réalisés en 1970, des traces de constructions antiques furent repérées à faible profondeur sous la forme de *tegulae* et de torchis brûlés en grande quantité³⁹². Bon nombre de découvertes probablement en lien avec des secteurs d'habitat ont été réalisées au fil des décennies au sein de la *Vieille Ville*, mais il s'agit essentiellement de mobilier divers dont il est fait mention et non d'observations *in situ* de maçonneries.

Le site de la cathédrale a fait l'objet de nombreuses campagnes de fouilles par Camille Enlart (entre 1898 et 1906), Honoré Bernard (1961-1962 puis de 1969 jusqu'en 1985) puis Roland Delmaire (de 1962 à 1970) et la documentation de ces interventions archéologiques est soigneusement décrite et critiquée³⁹³ bien que l'étude des vestiges antiques soit rendue difficile par la multiplicité des constructions médiévales³⁹⁴. La reprise de ces données de fouilles (mobilier et coupes stratigraphiques) est à mon sens à refaire³⁹⁵, de même que la nécessité de nouvelles interventions archéologiques sur le site de la cathédrale est impératif si l'on veut un jour dépasser l'interprétation de vestiges par d'unique sondages ponctuels. Pour le début du I^{er} siècle, on observe des fonds de cabanes sous le chœur de la cathédrale et la mise au jour du terrain naturel à plus ou moins 2 m de profondeur est mentionnée ce qui, au regard des nombreuses observations archéologiques récentes, doit être remis en question. La nature même de ces fonds de cabanes avec toit de chaume doit à mon sens être également abordé avec un regard critique. Une habitation d'un certain

387. DELMAIRE 1994 : 88.

388. DELMAIRE, DELMAIRE 1969 : 362.

389. DELMAIRE 1976a : 152.

390. *op. cit.* : 153, et fig. 17 et 18 que l'on préférera en terme de qualité à la fig. 18, p. 90 de DELMAIRE 1994..

391. DELMAIRE 1976a : 157.

392. DELMAIRE 1976a : 164.

393. DELMAIRE 1976a : 164-185.

394. DELMAIRE 1994 : 93.

395. Travail en cours dans le cadre du PCR mais qui se concentre majoritairement pour le moment sur l'étude du mobilier et des données médiévales et modernes.

luxue³⁹⁶ datée de la période flavienne est mise au jour ; elle est dotée de fondations en petit appareil de craie et de silex d'un 0,50 m de large. À la fin du I^{er} siècle ou dans le courant du II^e siècle³⁹⁷, un hypocauste est adjoint à cette construction qui subit une destruction à la fin du II^e siècle (après 163). Le site est par la suite occupé à nouveau avant une ultime destruction qui intervient après 388.

Des vestiges d'une habitation antique ont été mis au jour au sein de l'île formée par les deux bras de la Lys, en 1969, face au chevet de l'actuelle église de Théroouanne et de l'autre côté de la route d'Arras³⁹⁸. Ce sont ici les débris de tuiles, de pierres à bâtir, de blocage, de mortier³⁹⁹ qui ont été découverts mais aucun plan n'a pu être réalisé pour ces vestiges. Plus loin, le long de la chaussée Brunehaut, des fouilles de sauvetage menées en 1984 et 1985 préalablement à la construction de la nouvelle Poste⁴⁰⁰ ont permis de mettre au jour plusieurs maçonneries antiques qui ont été interprétées comme étant des vestiges d'habitat datant des II^e, III^e et IV^e siècles.

Enfin, un plan de bâtiment d'habitation datée du III^e siècle mais peut-être de fondation plus ancienne, et éventuellement en lien avec une activité artisanale, est connu. Découvert au niveau du *Bois Robichet*, à la sortie de l'actuelle *Vieille Ville* (Fig. 15), ce bâtiment est organisé par rapport à la voie romaine principale menant à Boulogne-sur-Mer ; orienté selon un axe NE/SO, il lui est donc perpendiculaire. La construction affiche un peu plus de 16 m de long sur 7,20 m de large mais l'habitat se développe en dehors de l'emprise « évaluée » en 1994-1995 lors d'un « sauvetage urgent »⁴⁰¹ (Fig. 65 et 66). Trois espaces internes ont été caractérisés. Bien qu'arasée au moment de la découverte, la fouille a mis en évidence une construction soignée avec des fondations affichant une largeur de 0,50 m à 0,80 m en blocs de craie, craie pilée et occasionnellement en silex. D'après les observations archéologiques, l'existence de piliers de soutènement est envisagée pour l'élévation de cet habitat situé aux marges de Théroouanne⁴⁰². C'est ici dans tous les cas l'occurrence d'habitat la plus septentrionale que nous ayons pour la ville antique de Théroouanne.

2.4.2 Le cas de la parcelle dite Demey (AB 54)

Au mois de janvier 2000 une opération archéologique a été menée au sien de la parcelle AB 54 sur une emprise de 250 m² en bordure sud de la route de Clarques⁴⁰³ (Fig. 37). À cette occasion, une rue et des éléments d'habitation ont été mis au jour, datés principalement du II^e siècle. Bien que sur emprise restreinte, une semelle de fondation en craie ainsi que des fosses de rejets domestiques, des trous de poteaux et une partie d'un four culinaire ont été révélés. La fondation observée en limite d'emprise, constituée de craie damée, mesure 0,50 m de large (Fig. 67)⁴⁰⁴. L'habitat localisé en bordure de rue et aligné par rapport à celle-ci se développe vers le nord sous l'actuelle RD 190 et vers l'est sur les parcelles adjacentes.

396. DELMAIRE 1976a : 185.

397. Selon que l'on se réfère à DELMAIRE 1976a :186 ou DELMAIRE 1994 : 94.

398. DELMAIRE 1976a : 158.

399. *Idem*.

400. BEAUCHAMP, COMPAGNON 1984 ; BEAUCHAMP 1985.

401. BLAMANGIN 1996a et b.

402. BLAMANGIN 1996b : 58-59.

403. BURA 2001a.

404. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 45-47.

2.4.3 Le cas du lieu-dit Les Bachinets au nord de la route de Clarques / RD 190

Une opération de diagnostic réalisée en 2004 par Olivier Blamangin sur la parcelle AB 46⁴⁰⁵ a livré des traces d'occupation romaine caractérisées par des bâtiments sur poteaux ou semelle de fondation en craie, des fosses, des fossés, des structures de stockage ainsi qu'une rue bordée de fossés : la *voie des Bachinets*. L'essentiel des structures archéologiques était concentrés sur le bas de la pente actuelle avec près de 1 m de stratigraphie conservée et jusqu'à 2 m par endroits. L'abandon du secteur semble se faire dans la première moitié du III^e siècle jusqu'à l'époque carolingienne. Les bâtiments mis au jour sont orientés selon l'axe de la rue. L'occupation générale du site mis au jour semble précoce, à savoir à partir de l'époque flavienne. Deux bâtiments *a minima* ont été mis en évidence lors de l'opération (Fig. 68). Le premier est localisé au nord de la *voie des Bachinets* ; reconnu partiellement dans le cadre du diagnostic, il est constitué d'un semelle de fondation en craie damée. O. Blamangin propose d'y voir une construction de forme rectangulaire mesurant 5,60 m sur 7,20 m⁴⁰⁶. Une assise d'élévation en moellon de craie était en partie préservée et au moins trois phases chronologiques distinctes sont supputées pour cette construction. Un plan de l'édifice plus grand que ce qui est projeté peu néanmoins être envisagé. Le second édifice mis en évidence se présente sous la forme d'une construction en L de l'ordre de 75 m² de reconnu. La construction est caractérisée par une sablière basse et des murs en torchis. L'intérieur est doté d'une banquette afin de supporter un plancher et de coserver un vide sanitaire sous l'édifice⁴⁰⁷. S'ensuivent deux états de bâtiments construits sur poteaux. Un troisième bâtiment semble prendre place au sud de la *voie des Bachinets* ; construit sur plots de fondation en craie, il se développe vers l'est en direction du 2^e bâtiment. D'après les données mobiliers, le site est abandonné avant le milieu du III^e siècle. Nous devons cependant garder à l'esprit le possible arasement des niveaux les plus récents et notamment ceux de l'Antiquité tardive⁴⁰⁸.

Le diagnostic mené au n° 32 de la route de Clarques portait sur 2800 m², il permet de conclure à une occupation très dense de la parcelle durant la période gallo-romaine, et plus précisément, durant tout le Haut-Empire, de la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. à l'extrême fin du II^e siècle ap. J.-C. Les vestiges, organisés de part et d'autre de la *voie des Bachinets* orientée NE / SO et précédemment abordée, sont caractéristiques d'un milieu urbanisé. Les vestiges mis au jour apparaissent entre 39,20 m NGF pour la partie nord et 38 m NGF pour la partie sud (en bordure de la RD 190), c'est-à-dire entre -0,30 m et -0,75 m sous le niveau de sol actuel. Située au bas du versant du *Mont Saint-Martin*, la parcelle diagnostiquée a été remblayée probablement au Bas-Empire ou durant le Moyen Âge ce qui explique que le terrain accuse une différence de plus de 1 m d'avec la RD 190. La stratigraphie observée dans les différents sondages est importante. Appréhendée sur plus de 1,20 m dans les sondages manuels, sans que le sol naturel n'ait été atteint, elle dépasse les 1,50 m au sein du sondage mécanique réalisé à travers la voirie antique et, là aussi, le substrat naturel ne fut pas atteint. Les différentes constructions, niveaux d'occupation et de destruction témoignent généralement d'au moins 6 à 7 phases.

Trois grands ensembles architecturaux ont été distingués (Fig. 69). Ils sont séparés les uns des autres par des axes de circulation. Les éléments bâtis découverts correspondent vraisemblablement à des habitations et probablement à une grande *domus* pour l'ensemble architectural 3. La présence d'au moins un hypocauste domestique ainsi que la nature du mobilier céramique accreditent cette hypothèse. En effet, les formes céramiques renvoient au vaisselier domestique avec 18 % de céramique de présentation, 28 % de stockage et 52 % de céramique culinaire. Ce répertoire céramique est comparable aux données

405. BLAMANGIN 2004a.

406. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 42, fig.5.

407. *op. cit.* : 43.

408. *op. cit.* : 45.

récoltées sur la parcelle limitrophe à l'est⁴⁰⁹ ainsi que sur le site du *Hameau de Nielles*⁴¹⁰. Plusieurs phases de construction semblent se succéder au sein de ces ensembles architecturaux comme l'attestent les différents niveaux de sol et de destruction repérés en stratigraphie à l'intérieur des bâtiments ainsi que la présence de fondations antérieures à l'état mis au jour en plan sous le niveau de décapage. Toutes ces phases, d'occupation et de destruction, s'échelonnent durant tout le Haut-Empire.

Concernant l'ensemble architectural 1, toutes les fondations ou fantômes de fondations sont orientés selon l'axe de la voie (ENE/OSO) et affichent en moyenne une largeur de 0,60 m. Il s'agit exclusivement de fondations constituées de craie damée (Fig. 70) et, lorsqu'elles sont conservées, les élévations sont réalisées en moellons de craie de forme rectangulaire mesurant 0,10 m de côté sur 0,16 m en moyenne. Le liant des fondations quant à lui est essentiellement un mortier jaune sableux. Pour l'ensemble architectural 2 les maçonneries sont également orientées selon l'axe de la *voie des Bachinets*, seule une tranchée de pillage adopte une orientation différente. Contrairement à l'ensemble architectural 1, les espaces délimités par ces fondations ne sont pas clairement définis et identifiés. Constituées de craie damée, les fondations affichent entre 0,60 m et 0,75 m de largeur. Notons également pour cet ensemble la présence d'un plot de fondation rectangulaire en craie damée. Un sondage réalisé à l'angle de deux murs de l'ensemble architectural 3 a révélé l'état de conservation des maçonneries, la tranchée de fondation, une fondation antérieure et six niveaux dont au moins un de destruction et un de construction. La première fondation repérée, orientée NNO / SSE, est constituée de craie damée et d'une largeur supérieure à 0,44 m, elle a été observée sur 0,46 m de profondeur sans que sa base ne soit atteinte (Fig. 71). Après un démantèlement, une nouvelle construction est installée en lieu et place de la précédente. Les maçonneries sont construites de la même manière. L'élévation des murs est constituée de moellons de craie pour les parements avec un remplissage de cassons de craie et de silex liés par un mortier jaune sableux. Les moellons sont de forme rectangulaire et mesurent 0,10 m de côté sur 0,16 m en moyenne. Les murs affichent 0,60 m de largeur en moyenne ; cinq assises d'élévations sont conservées. La première correspond encore à la fondation, les moellons sont disposés à champ pour servir de base à une élévation de niveau. D'autres maçonneries du même ensemble ont été mise au jour au sein d'une autre tranchée de diagnostic, elles sont orientées selon un axe NE / SO, légèrement en décalage par rapport aux ensembles architecturaux 1 et 2 et par rapport à la voie.

Plusieurs niveaux de destruction, dont certains d'incendie, interviennent vers la fin du II^e siècle ap. J.-C. ou au tout début du III^e siècle ap. J.-C. et semblent sceller le destin de ce secteur de la ville de Théroouanne. Aucun mobilier céramique postérieur n'a en effet été mis au jour. Ce phénomène de destruction suivi d'un abandon a déjà été observé sur la parcelle adjacente (AB 46). Quelques structures (fosses et fossés) sont installées lors d'une phase postérieure dont la datation est à ce jour impossible faute de preuves chronologiques.

2.4.4 Le cas de la route de Clarques, à l'est de la RD 190, commune de Saint-Augustin

Un habitat le long de la voie des Bachinets à l'ouest de la voie de la Lys

Au mois d'avril 2019, des vestiges d'habitat antique ont été mis au jour au sein d'un diagnostic réalisé *rue de Clarques*, sur le territoire de la commune de Saint-Augustin, en périphérie cadastrale immédiate de Théroouanne moderne⁴¹¹. Ils correspondent à des niveaux de sols, de nombreux niveaux de remblais, de

409. *idem*.

410. DEVRED 2008.

411. MERKENBREACK *et al.* 2019a.

destruction ou encore à des maçonneries et tranchées de pillage. Tous ces vestiges prennent place au sud de la *voie des Bachinets* et de part et d'autre de la *voie de la Lys* précédemment décrites (2.2, p. 57).

Les premiers éléments caractérisés l'ont été à l'ouest de la *voie de la Lys* et au sud de la *voie des Bachinets*. Les vestiges ont fait l'objet d'une observation essentiellement en plan et c'est ici principalement la nature du mobilier qui renvoie à la sphère domestique à l'instar de ce qui avait été observé sur les parcelles voisines en 2004⁴¹² et 2014⁴¹³. Les vestiges d'une construction installée en bordure de la *voie de la Lys* sont caractérisés par des murs et des tranchées de récupération. Au regard des perturbations liées au pillage (tranchées et fosses), à l'imbrication de plusieurs niveaux et au fait que nous étions dans l'impossibilité de faire une ouverture plus large dans le cadre du diagnostic, il est ardu de proposer un plan ne serait-ce que partiel de cette construction. Nonobstant, nous pouvons signaler son orientation NNO/SSE, ce qui met en avant le fait que le bâtiment n'est pas aligné avec la *voie de la Lys* ni avec celle des *Bachinets*. Ce phénomène d'orientations différentes entre des constructions et une rue de Théroouanne antique a déjà été observé à proximité⁴¹⁴. Ce qu'il reste des fondations est caractérisé par des cassons de blocs de craie et des éléments de craie pilée et visiblement damée (Fig. 72). Les fondations en partie détruites affichent des largeurs de 0,53 m et 1,16 m. Associés à ces fondations et tranchées de pillage, quatre niveaux datés du Haut-Empire ont été distingués en plan dans ce secteur. Pour compléter le propos sur la présence d'un habitat à l'ouest de la *voie des Bachinets*, rappelons la mise au jour d'un poteau installé lors de la sixième phase de la voie, sur son flanc ouest. Celui-ci pourrait se rattacher soit à l'installation d'un portique en bordure de voirie pour un trottoir par exemple, soit à une construction d'habitation accolée contre la chaussée.

En l'absence d'une ouverture extensive sur cette emprise, l'on peut néanmoins essayer d'estimer la surface d'habitat. Ainsi, ce premier secteur d'habitat se développe visiblement sous les bâtiments contemporains à l'ouest et en direction de la parcelle AB 46 diagnostiquée en 2004. Cet angle représente une surface de l'ordre de 800 m².

Présence d'un cellier associé à un habitat

Le cellier mis au jour partiellement au sein d'un sondage correspond à un espace excavé dont le fond a été aménagé avec des murs constitués de gros moellons de craie mis en oeuvre sans liant. Le fond du cellier est constitué de craie damée (Fig. 73). Une seule assise est préservée ; les blocs de craie mesurent en moyenne 0,20 m de hauteur. Soigneusement agencés, les murs du cellier définissent un espace interne de l'ordre de 1,50 m ; nous ignorons tout de sa longueur. Le lot céramique mis au jour dans les couches d'abandon est daté de la fin du II^e s. - début du III^e s. ap. J.-C. Notons la découverte d'un fond de céramique sigillée d'Argonne datée du Haut-Empire, estampillé avec le nom du potier *Varedus* dont la production est datée des années 170/220 ap. J.-C., ainsi que la présence d'un brûle-parfum. Il convient de mentionner également un lot de tessons de verre comprenant notamment un fond annulaire ainsi qu'une forme droite avec cannelures horizontales de type barillet Isings 89/128 / AR 161.

Des vestiges d'une grande domus

La réalisation d'une large fenêtre d'observation a conduit à la découverte d'un ensemble bâti de grande taille. L'intégralité de son plan n'a pu être appréhendé mais l'axe général de celui-ci ainsi que sa limite orientale ont été mis en évidence (Fig. 74 et 75). Nous sommes ici à l'est de la *voie de la Lys* et au sud du

412. BLAMANGIN 2004a.

413. MERKENBREACK *et al.* 2014a.

414. *Idem.*

secteur du cellier décrit précédemment. Pas moins de 14 maçonneries ou tranchées de pillage ont été mises en évidence au sein de cette tranchée. À cela il faut ajouter trois structures circulaires comblées de nodules de craie ainsi qu'un vaste creusement qui semble correspondre à une grande fosse de pillage. L'intégralité des structures prend place sur plusieurs niveaux de remblais. Aucun des quelques sondages réalisés dans le cadre du diagnostic n'a pu mettre en évidence le substrat naturel. La stratigraphie de ce secteur est de l'ordre de 2 m *a minima*. Nous avons appréhendé environ 200 m² de cet édifice sur une surface totale qui pourrait être estimée à +/- 750 m². Le phasage stratigraphique a permis de mettre en évidence au moins 4 phases. La phase la plus caractéristique de cette construction est représentée par des fondations en craie damée et parfois silex. Le bâtiment se divise en 6 espaces distincts *a minima* (Fig. 76), et se développe vers l'ouest. Les pièces situées le long de la façade orientale peuvent faire l'objet d'une proposition de restitution de surface au sol avec assurance ; en revanche, pour la / ou les grandes pièces localisée(s) à l'ouest du bâtiment la surface ne peut être que supputée. Ainsi, cela donne pour :

- la pièce 1 : +/- 39,50 m².
- la pièce 2 : +/- 36 m².
- la pièce 3 : 11 m².
- la pièce 4 : +/- 40 m².
- la pièce 5 : 9 m².
- l'espace 6 : entre 150 et 350 m².

Il est ardu de proposer un plan complet de cette construction ou de proposer une fonction à ces pièces mais l'exercice peut être tenté *a minima* pour certaines pièces (Fig. 77). Ainsi, selon toute probabilité, la pièce n° 3 pourrait correspondre à une cage d'escalier permettant d'accéder à un étage. Les pièces 1, 2 et 4 peuvent très bien se rattacher à des espaces de vie (couchage ou réception par exemple), la pièce 5 (si tant est que ce soit vraiment une pièce) peut appartenir à la sphère des espaces de travail (ou de stockage). La pièce 6 quant à elle pourrait correspondre à un espace ouvert mais la mise au jour d'un vaste pillage dans l'angle nord-est pourrait indiquer un espace fermé, au moins en partie. Cela demeure en l'état des suppositions. Le plan global de cette construction rappelle les vestiges mis au jour au n° 32 de la route de Clarques⁴¹⁵ pour un exemple limitrophe mais également le plan d'autres édifices de type *domus*, habitat aisé que l'on retrouve un peu partout en Gaule Belgique et notamment à Reims (rue de l'équerre ou rue Maucroix par exemple⁴¹⁶), Amiens (Palais des Sports⁴¹⁷), Arras (rue de la Fraternité), ou encore Metz (Arsenal Ney⁴¹⁸). Nous sommes en présence d'une *domus* urbaine, relativement aisée au regard de l'emprise bâtie, dont l'état en question semble plutôt correspondre à des constructions que l'on retrouve au II^e siècle ap. J.-C. en Gaule Belgique. Seule une fouille extensive et sur l'intégralité de la stratigraphie nous permettrait d'aborder cet habitat, de sa construction à son abandon (la chronologie méritant d'être affinée) en passant par ses différents états potentiels (comme il a été observé route de Clarques en 2014).

415. MERKENBREACK *et al.* 2014a.

416. ROLLET *et al.* 2011.

417. BINET 2011.

418. COQUELET 2011 : 184.

2.4.5 Le cas du secteur de La Patrouille

Des vestiges d'habitat ont été identifiés lors d'un diagnostic réalisé en 2019 au niveau du n° 13 de la rue des Marais⁴¹⁹. Ces derniers constituent les premiers témoins de l'extension vers l'ouest du chef-lieu des Morins. Pour la première fois des ébauches de plans de bâtiments se dessinent et ce sont ici trois pôles d'habitat qui ont été caractérisés et contrairement à la *Vieille Ville*, le substrat naturel a pu être reconnu sur une partie de l'emprise de l'opération.

Le premier état d'un édifice a pu être suivi sur près de 35 m de long. La maçonnerie repérée mesure entre 0,55 m et 0,60 m de large (Fig. 78). Ce mur est constitué d'un double parement à blocage interne. Il s'agit ici d'un *opus vittatum* en moellons de craie grossièrement équarris d'une largeur variable de 0,10 m à 0,18 m. Le blocage du mur quant à lui est constitué d'un *opus caementicum* composé de fragments de silex et de calcaire largement liés par un mortier sableux beige. Le mur en question est renforcé environ tous les 4,40 m par des contreforts quadrangulaires disposés sur le côté septentrional de l'édifice. Quatre départs de murs, refends, ont pu être observés vers le sud, délimitant des espaces qui, pour l'heure, nous échappent. Les observations stratigraphiques réalisées dans le cadre du diagnostic nous informent sur le mode de construction de cet édifice. Au sein d'une tranchée de fondation dépassant le mètre prend place en premier lieu un radier de craie damée d'une épaisseur relativement importante de 0,40 m. Sur ce radier s'installe un niveau d'assise de réglage simple constitué de blocs en calcaire sur chants (0,30 sur 0,12 m environ). Enfin le dernier niveau correspond au départ de l'élévation constitué de moellons de calcaire équarris longs d'environ 0,12 m et hauts d'environ 0,09 m liés au mortier sableux jaunâtre⁴²⁰. La datation de cet ensemble, au regard du mobilier céramique, est comprise entre la fin du I^{er} siècle et le II^e siècle. Le bâtiment connaît par la suite des évolutions avec de nouveaux aménagements bâtis. Notons la mise au jour de ce qui s'apparente à un mur-bahut, une terrasse qui prend place ici dans le sens est/ouest et qui corrobore le principe de ville-terrasse. La destruction de ce bâtiment ne peut être datée avec précision dans le cadre de l'opération mais selon le mobilier récolté, elle interviendrait dans le courant du II^e siècle.

Une seconde construction a été mise en évidence en bordure immédiate du fossé d'enceinte médiéval et au nord d'un axe de circulation. Le bâtiment identifié est construit en lieu et place d'une construction plus ancienne et sur des niveaux d'incendie. Une phase de destruction est aussi enregistrée pour ce secteur au début du II^e siècle⁴²¹.

D'autres éléments de constructions se développant sur au moins 29 m de long ont été caractérisés. Ils sont orientés selon un axe sud-ouest / nord-est, parallèlement à la rue découverte lors de l'opération. Une maçonnerie de fondation a notamment été repérée sur 13,50 m de long. Les premières assises conservées de l'une des fondations sont caractérisées par des cassons de blocs de craie liés par un mortier jaunâtre reposant sur une semelle de fondation de craie pilée et damée (Fig. 79). Concernant ce troisième édifice, le plan demeure difficile à appréhender ; il pourrait s'agir d'un seul bâtiment organisé avec un grand espace central et des galeries périphériques ou bien nous serions en présence de plusieurs édifices.

En limite occidentale de l'intervention, un autre ensemble composé de 3 murs et de plots de maçonneries récupérées a été identifié (Fig. 80). Malheureusement le plan du bâtiment demeure partiel, celui-ci se prolongeant vers l'ouest. Ces maçonneries ont fait l'objet d'un intense pillage mais la semelle de fondation en craie damée demeure présente là où un sondage a été effectué. Fait intéressant, grâce à l'étude stratigraphique et du mobilier, cet ensemble bâti serait installé aux alentours du III^e siècle ap. J.-C. au plus tôt voire à la période tardive.

419. PANLOUPS *et al.* 2019a.

420. PANLOUPS *et al.* 2019a : 83.

421. *ibid.* : 110.

Ainsi, l'opération du 13 rue des Marais nous livre ici, pour la première fois, des éléments d'habitat pour l'ouest de la ville de *Tervanna*. Trois à quatre phases *a minima* ont été caractérisées mais la teneur des vestiges et le cadre de l'opération laissent présager une complexité plus grande. Trois zones distinctes d'habitat, caractérisées par des maçonneries, niveaux de sol et de destruction, se dessinent pour le Haut-Empire, avec une datation qui s'échelonne du I^{er} au III^e s. ap. J.-C. Le premier ensemble mis en évidence⁴²² a été appréhendé sur plus de 200 m² et se développe au sud de l'emprise du diagnostic. Le mode de construction rappelle le bâti découvert notamment en 2014 aux *Bachinets*⁴²³. L'orientation de l'édifice et l'organisation des maçonneries internes permettent de projeter une surface de cet habitat autour de 800 m², ce qui en ferait une *domus* urbaine relativement vaste et proche de ce qui a pu être caractérisé en 2019 route de Clarques⁴²⁴. Le deuxième ensemble mis en évidence, au nord de la voie⁴²⁵, pourrait être estimé quant à lui autour de 600 m² *a minima*, et semble s'organiser selon un plan avec deux galeries latérales au moins au nord et au sud. Le troisième et dernier ensemble bâti caractérisé⁴²⁶ est plus difficile à appréhender. Les quelques éléments chronologiques laissent supposer qu'il perdure jusqu'au III^e siècle ; son étendue demeure inconnue, de même que son organisation. Notons enfin que, à l'instar de l'habitat caractérisé dans le secteur des *Bachinets*⁴²⁷, celui mis en évidence rue des Marais présente différentes orientations.

Enfin, nous pouvons noter une modification des formes de l'habitat de ce secteur de *Tervanna*. En effet, l'habitat de type urbain identifié dans la partie orientale de l'emprise, associant une probable *domus* à une voirie semble par la suite évoluer vers une forme d'habitat moins groupée à la fin du Haut-Empire, peut-être de type péri-urbain ; ce que l'on peut concevoir du fait de la mise en évidence d'espaces non bâtis.

2.4.6 Les découvertes récentes d'habitat au sein de la Vieille Ville

Ces dernières années de nombreuses opérations archéologiques ont été réalisées au sein de la *Vieille Ville* préalablement à la construction de pavillons d'habitation. Il s'agit presque exclusivement de diagnostics mais en dépit du caractère réduit de ce genre d'intervention, un certain nombre d'informations inédites concernant l'habitat urbain de *Tervanna* ont pu être collectées.

Dans la partie sud de la *Vieille Ville*, dans le secteur de la *Porte du Saint-Esprit* et de part et d'autre de la rue Saint-Jean, notons tout d'abord les interventions au sein des parcelles AB 226, AB 171, AB 136/137 (Fig. 16).

AB 226

L'opération de diagnostic menée sur la parcelle AB 226 (Fig. 16)⁴²⁸ ne semble avoir livré que des vestiges antiques sous la forme de niveaux « gallo-romains » et de murs construits en moellons de calcaire avec des fragments d'enduits peints en partie encore en place. Trois états successifs ont été repérés, le dernier scellé par un remblais daté de la seconde moitié du III^e siècle. Les niveaux postérieurs, qui ne

422. Au sein de la tranchée 300 ; l'ensemble bâti 854.

423. MERKENBREACK *et al.* 2014a.

424. MERKENBREACK *et al.* 2019a.

425. Au sein de la tranchée 500.

426. Au sein de la tranchée 700.

427. En 2004, 2014 et 2019.

428. CLAVEL 2001.

peuvent être clairement rattachés à des éléments bâtis livrent un mobilier abondant du début du IV^e siècle. Le rapport d'opération étant inexistant, nous ne pouvons développer plus en avant les données sur cette parcelle⁴²⁹.

AB 171

La parcelle AB 171 (Fig. 16)⁴³⁰ a livré des vestiges de niveaux d'occupations, datés du II^e siècle qui semblent appartenir à la sphère domestique. Succédant à cette (ces) occupation(s), un niveau de démolition du III^e siècle, témoignage d'une destruction importante de la ville à la fin du Haut-Empire⁴³¹, recouvre les niveaux antérieurs. Ce niveau du III^e siècle est situé sous les niveaux de préparation de sols médiévaux.

AB 136 et 137

Le diagnostic réalisé au sein des parcelles AB 136 et 137 (Fig. 16)⁴³² (l'ancienne Friche Ledoux) a révélé pour la période romaine au moins trois phases qui sont représentées avec une alternance entre les périodes d'occupation (niveaux de sol, bâtiment excavé, structures en creux) et les phases de destruction liées à des incendies. Le mobilier archéologique mis au jour est caractéristique du Haut-Empire et l'essentiel du matériel ne dépasse pas le III^e siècle ap. J.-C. et est daté majoritairement de la période flavienne et du II^e siècle ap. J.-C. Le fait étant rare, il est important de noter qu'un niveau de remblai contenant du mobilier daté du Bas-Empire a été mis au jour (IV^e - V^e siècle). Cette occurrence soulève la question de l'étendue de la ville romaine durant l'Antiquité tardive et de son organisation, notamment après la mise au jour de l'enceinte fortifiée en 2015⁴³³. La présence de plusieurs niveaux de destruction par le feu (couches de torchis rubéfié) fait écho aux observations réalisées aux abords de la route de Clarques. Ce secteur de *Tervanna*, localisé entre le quartier des *Bachinets* et le haut de la *Vieille Ville*, a donc une vocation domestique au regard des structures et du mobilier mis au jour, même si la présence d'autres activités n'est pas exclue. Une fouille préventive a eu lieu sur cette emprise en 2018 mais le rapport se fait attendre.

Au niveau du milieu de la *Vieille Ville*, de part et d'autre de la rue Saint-Jean, de la rue de Boulogne et de la rue de Saint-Omer, abordons maintenant les parcelles AB 236 (ancienne parcelle 189p), 246, 183, 197, 273/275/276, 236, 257-186,

AB 236

Le diagnostic de la parcelle AB 236 (ancienne parcelle 189p)⁴³⁴ a mis au jour deux maçonneries antiques en béton de tuileau dont la plus importante se révèle être perpendiculaire à la rue Saint-Jean et renvoie ici à la question de la topographie de la ville antique, à l'emplacement du pôle des bâtiments publics mais également au phénomène d'aménagement en terrasses abordé précédemment.

429. Les seules informations dont nous disposons figurent dans BLAMANGIN *et al.* 2011 : 64.

430. LERICHE 2011b et LABARRE 2013.

431. LERICHE 2011b : 34.

432. MERKENBREACK 2017d.

433. MERKENBREACK 2017a.

434. BLAMANGIN 2004d.

AB 246

La parcelle AB 246 qui a fait l'objet d'un diagnostic en 2009⁴³⁵ a livré du mobilier daté du milieu du I^{er} siècle. Le plan d'une construction *a priori* hexagonale a également été observé. Il s'agit d'un édifice comportant des niveaux de sol en béton de tuileau associé à un niveau de circulation qui date du milieu du III^e siècle. Benoît Leriche évoque une probable activité thermale pour cette construction.

AB 183

Au n° 19 de la rue de Boulogne, parcelle AB 183, le diagnostic réalisé en octobre 2019⁴³⁶ a révélé une occupation dense entre le I^{er} et le III^e siècle, occupation scellée par un remblai d'incendie. Au sein du sondage 1 réalisé en fond de parcelle, les strates les plus anciennes reconnues sont attribuées au Haut-Empire et apparaissent entre 46 et 46,50 m NGF. La découverte de deux fragments de colonne est à noter⁴³⁷. Au sein de la tranchée 2, notons la mise au jour d'une maçonnerie en partie récupérée ainsi que d'un puits, citerne⁴³⁸, ouvrage hydraulique⁴³⁹ ou d'une structure à vocation artisanale datée de la deuxième moitié du II^e siècle. La phase la plus ancienne caractérisée correspond à une occupation stratifiée du Haut-Empire difficile à appréhender dans le cadre d'un diagnostic. Elle est scellée par un niveau d'incendie⁴⁴⁰. Même si la responsable du diagnostic suggère la présence à proximité d'un édifice public⁴⁴¹, la céramique qui est datée entre 40 et 320 ap. J.-C. renvoie quant à elle à la sphère domestique⁴⁴².

AB 197

Toujours route de Boulogne, mais à l'ouest de celle-ci au n° 18, parcelle AB 197, une opération de diagnostic menée en février 2020⁴⁴³ a révélé des vestiges antiques à une altitude comprise entre 45 m et 45,60 m NGF selon l'emplacement des sondages. Au moins trois bâtiments romains perpendiculaires à l'actuelle rue de Boulogne peuvent être restitués sur l'emprise de la parcelle⁴⁴⁴ avec au moins deux états distincts. Une des maçonneries découvertes, bien qu'arasée, est constituée de moellons de craie liés par un mortier jaune sableux ; une des fondations se révèle être assez conséquente. Enfin, l'étude du mobilier céramique d'Anthony Ledauphin dévoile un approvisionnement céramique varié cohérent pour un site urbain et caractéristique de rejets domestiques.

AB 273/275 et 276

L'opération menée au n° 14 de la rue de Saint-Omer en novembre 2020 (Fig. 16, 27, 28)⁴⁴⁵ vient renouveler les données sur les constructions antiques au cœur de la capitale des Morins, dans un secteur peu abordé par l'archéologie, sous la forme d'une vaste construction dotée d'un portique. *A priori*, nous pourrions être en présence d'une vaste *domus* urbaine axée sur le *cardo maximus* découvert en 2019 (Fig. 81 et 82). Si tel est le cas, ce serait la première découverte du genre pour *Tervanna*. Au regard du plan des

435. LERICHE 2009b.

436. VISTEL 2020a.

437. *op. cit.* : fig. 23.

438. *op. cit.* : 64.

439. *op. cit.* : 98.

440. *op. cit.* : 97.

441. *op. cit.* : 51.

442. *op. cit.* : 78.

443. VISTEL 2020b.

444. *op. cit.* : 95 et fig. 67.

445. MERKENBREACK 2021a et b.

vestiges mis en évidence, le portique, dont il nous reste les plots de fondation en craie damée, pourrait appartenir à un péristyle. L'édifice est axé OSO/ENE et se développe en dehors des parcelles concernées par le diagnostic. Il est difficile dans le cadre d'un diagnostic urbain de pouvoir projeter raisonnablement l'emprise de cette construction romaine mais au moins 1390 m² se situent sur les parcelles AB 273, 275 et 276.

Dans le détail, quatre tranchées ont été réalisées. Au fond de la parcelle AB 276, soit en limite d'avec la parcelle AB 246, un premier état romain est caractérisé par deux maçonneries, une structure en creux et plusieurs niveaux. Les maçonneries dégagées sont orientées est/ouest et sont constituées de blocs de grès de Matringhen liés par un mortier jaune ainsi que par endroit du béton de tuileau pour l'une, et en craie pilée pour l'autre. Elles apparaissent à 44,7 m NGF, soit à 1,80 m sous le niveau de sol actuel. Après ce premier état romain, une séquence stratigraphique de destruction et d'incendie a pu être caractérisée. Le second état de l'occupation romaine observée en fond de parcelle est caractérisé par une fosse qui s'ouvre à une altitude autour de 44,5 m NGF, soit 1,50 m sous le niveau de sol actuel, et par une structure construite qui correspond à un plot de fondation en craie damée de 0,28 m de diamètre à cheval sur les parcelles AB 276 et 275/273, plusieurs vestiges construits ont été mis au jour. Il s'agit en l'occurrence de 11 structures qui se présentent sous la forme de plots de fondation en craie damée pour la majorité ainsi qu'un élément de tambour de colonne. Ces éléments bâtis sont organisés selon un axe SO/NE. Ils apparaissent à 44,2 m NGF, soit autour de 1 m sous le niveau de sol actuel. L'alignement de ces plots de fondation a été caractérisé sur un peu plus de 10 m de longueur. Ces différents éléments bâtis présentent un mode de construction identique (semelle de craie damée) pour des dimensions variées oscillant autour de 0,50 m de diamètre en moyenne.

L'opération menée rue Saint-Jean (aux n° 22 et 24) fin novembre début décembre 2019 au sein des parcelles AB 257 et 186⁴⁴⁶ n'a révélé que peu d'information concernant l'habitat antique de *Tervanna*. Un mur orienté selon un axe nord-est / sud-ouest a été observé sur une longueur de 1,90 m pour une largeur moyenne conservée de 0,45 m. Il se compose majoritairement de blocs de silex avec blocs calcaire pris dans un mortier de tuileau (*opus signinum*) caractéristique des constructions antiques. Le parement est uniquement observable sur la face sud du mur en raison d'un pillage de récupération en partie nord. Il se compose uniquement de blocs calcaires désagrégés vraisemblablement en lien avec une réutilisation postérieure à l'Antiquité de la maçonnerie. Il n'est pas possible pour le moment d'attribuer avec certitude cette maçonnerie à un habitat. Une fouille préventive a été menée au début de l'année 2021 sur cette emprise mais il est fortement probable qu'au regard de la profondeur d'investigation retenue par le cahier des charges, que les niveaux romains ne soient pas reconnus ni abordés plus en avant⁴⁴⁷.

Sur le haut de la *Vieille Ville* enfin, toujours concernant l'habitat romain, abordons maintenant les parcelles AB 28 et AB 232 (Fig. 16).

AB 28

Sur la parcelle AB 28, des vestiges archéologiques antiques d'habitat ont été repérés en 2009⁴⁴⁸. Il s'agit ici d'une cave appareillée en moellons de craie et de grès complétés par des assises de *tegulae* dont au moins cinq à sept assises sont préservées⁴⁴⁹ et dont l'abandon a été daté de la fin du II^e siècle ap. J.-C.

446. MERKENBREACK *et al.* 2020b.

447. VISTEL à paraître.

448. LERICHE 2009c.

449. *op. cit.* : fig. 12.

AB 232

Au sein de la parcelle AB 232, en bordure est de la rue Saint-Jean, un diagnostic a été réalisé en 2012⁴⁵⁰. Celui-ci a mis en évidence un niveau d'occupation antique datant du III^e siècle qui a pu être observé en plusieurs endroits par le biais de sondages profonds réalisés sur 2 m à 2,5 m depuis le niveau de sol actuel. Les vestiges découverts sont caractérisés notamment par un niveau de sol incendié, scellé par un remblai de démolition rubéfié et une maçonnerie. Notons également la mise au jour d'un fragment de base de colonne⁴⁵¹.

2.4.7 *Le hameau de Nielles*

Le cas du *hameau de Nielles* a été abordé précédemment concernant les limites de la ville antique et de ses *suburbia*. L'opération menée en 2007⁴⁵² a apporté des informations inédites sur l'habitat antique de secteur de Théroouanne (Fig. 64). En effet, un habitat périurbain stratifié de la fin du I^{er} jusqu'au début du III^e siècle a pu être caractérisé. Sur une surface d'un peu plus de 5000 m², une douzaine de bâtiments potentiels orientés nord-sud ont été repérés et partiellement dégagés, ainsi que quatre puits et trois aires de circulation⁴⁵³. L'un des bâtiments mis au jour et scellé par un niveau d'incendie daté de la fin du II^e ou du début du III^e siècle mesure 8 m sur 4,50 m. Il est caractérisé par des solins en moellons de calcaire, des contreforts d'angle en craie et est doté de plots rectangulaires en craie. L'élévation de cette construction est constituée de torchis comme en témoignent les nombreux restes issus de son niveau de destruction⁴⁵⁴.

Ce quartier d'habitat aux marges de *Tervanna* a fait l'objet d'autres observations ces dernières années⁴⁵⁵ avec notamment la mise au jour de niveaux de sol d'occupation et de niveaux d'incendie au III^e siècle. L'abandon du quartier pour ce qui est de la vocation d'habitat semble intervenir milieu de ce siècle. Le mobilier essentiellement céramique mis au jour au sein de la parcelle E 476⁴⁵⁶ est caractéristique d'une consommation de type domestique avec une forte proportion de céramique sombre et de céramique modelée (pots à provision, marmites, bols...). Notons également la présence de céramique importée de Bretagne que l'on nomme « Black-Burnished ».

2.4.8 *Les autres indices d'habitat au sud de la Lys*

En 2011, au sein de la parcelle AC 171⁴⁵⁷, à 200 m du site de *la Poste*, une occupation datée du II^e siècle ou du début du III^e siècle a été caractérisée grâce à des restes de sol en craie damée et des fondations pour partie encore en place. Les niveaux antiques à cet endroit apparaissent aux alentours de 1 m de profondeur à partir du niveau de sol actuel.

Enfin, les occurrences d'habitat les plus éloignée de la Lys et de la *Vieille Ville*, sont situées le long de la chaussée Brunehaut, au sortir du bourg actuel, au niveau du lieu-dit les *Oblets* (Fig. 15). Il s'agit des parcelles AD 97 et 98 (dite *parcelle Lecat*) dont l'opération de diagnostic réalisée en 2003⁴⁵⁸ avait permis de conclure à une occupation continue du site, de la première moitié du II^e à la fin du III^e s ap. J.-C., avec la mise au jour notamment de structures d'habitat. La fouille de ces parcelles a été réalisée par la

450. LABARRE 2012.

451. *op. cit.* : 45, fig. 25.

452. DEVRED 2008 ; BLAMANGIN *et al.* 2011 : 53-62.

453. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 55.

454. *Idem.*

455. LERICHE 2010a et b.

456. LERICHE 2010b.

457. LERICHE 2011f.

458. BLAMANGIN, BURA 2003.

même équipe en 2006⁴⁵⁹ et trois bâtiments ont été mis au jour. Le premier édifice, orienté NNO/SSE, a été dégagé en partie. Il est caractérisé par une fondation en blocs de craie et rognons de silex ; son plan estimé est de l'ordre de 3 m sur 4 m. Le second bâtiment, construit sur le même mode, est large de plus de 2 m et se développe sur 8 m de longueur. Le troisième bâtiment mis en évidence partiellement au sein de l'emprise est constitué d'un ensemble de trous de poteaux et d'un alignement de bases de piles en silex et blocs de grès. En dehors du bâtiment 1 légèrement désaxé, les deux autres édifices sont alignés par rapport à la chaussée Brunehaut⁴⁶⁰.

Ainsi, les données acquises concernant les matériaux de construction des habitations à *Tervanna* font référence en premier lieu au bois (pour les constructions à pans de bois sur sablières) et au torchis (souvent associé au bois et utilisé pour les murs et les refends). L'usage de la pierre est caractérisée pour les fondations mis au jour lors des différentes opérations, de même que pour les caves et pour les quelques élévations conservées qui ont pu être caractérisées. La plus usitée est représentée par la craie sous forme de moellons pour les élévations, de blocs et de craie pilée pour les fondations. On retrouve également au sein des fondations l'utilisation de rognons de silex et la plupart du temps le mortier utilisé pour les constructions domestiques est jaune sableux. On retrouve cependant l'usage du béton de tuileau de manière sporadique et plus spécifiquement pour certains niveaux de sols et dans la mise en œuvre des hypocaustes. Le grès de Matringhen est aussi attesté pour la confection de moellons (notamment au sein de découvertes anciennes). Au regard des données mobiliers, il semble que la plupart des constructions civiles étaient couvertes de *tegulae* et *imbreces* et la décoration d'enduits peints est également attestée en différents lieux de la ville même si nous ne disposons pas malheureusement de grands ensembles caractéristiques. Nous l'avons vu, pour l'heure à Théroouanne, seuls des plans partiels pour les habitations sont connus ; c'est ici lié à la fois aux possibilités limitées d'investigations en aire ouverte notamment au sein de la *Vieille Ville*, mais aussi du fait que certaines constructions découvertes de type habitat sont de grande dimension au nord de la Lys. Il semble y avoir une nette différence entre la nature et le plan des habitations selon que l'on se situe d'un côté ou de l'autre de la Lys et les habitations mises au jour dans les marges de la ville antique sont à associer à l'artisanat qui lui est généralement joint. Enfin, l'existence de grande *domus* de type urbain est désormais attestée depuis ces dernières années, au nord de la Lys, à la fois au sein de la *Vieille Ville* (opération rue de Saint-Omer) mais également en périphérie orientale (secteur des *Bachinets*) et occidentale (secteur de *La Patrouille*). Ainsi depuis le réveil archéologique de ces dernières années nous pouvons oublier l'image de la ville de Théroouanne comme celle d'un centre rural pauvre, à l'habitat dispersé et sans grand luxe, une bourgade somnolente⁴⁶¹.

459. Le rapport rendu tardivement n'a pu être consulté mais une partie des données issues de la fouille sont présentée dans l'article de BLAMANGIN *et al.* 2011.

460. N'ayant pu consulter le rapport, nous ne pouvons aller plus loin quant à la description de cet habitat.

461. DELMAIRE 1976a : 187.

2.5 LA QUESTION DES ÉDIFICES PUBLICS DE THEROUANNE

La question de l'emplacement des édifices publics romains de Théroouanne reste ouverte. On ne peut douter de leur existence mais force est de constater que les preuves archéologiques demeurent rares⁴⁶². On ignore tout en effet de l'emplacement du *forum* de Théroouanne et des différents édifices publics et religieux même si, concernant le *forum*, le secteur de la cathédrale ou les abords semble se préciser. L'existence de temples ou d'édifices religieux n'est pas prouvée par l'archéologie mais est assurée par l'épigraphie puisque l'on connaît un flamme (vraisemblablement de Minerve) ainsi qu'un prêtre municipal de Rome et d'Auguste⁴⁶³.

2.5.1 Des constructions de belle facture et du mobilier lapidaire d'exception dans un secteur de la Vieille Ville

En 1993, sur la parcelle AB 24 (dite *parcelle Tétard*; Fig. 83 et 84), une fouille de sauvetage⁴⁶⁴ a permis de reconnaître une importante maçonnerie liée au béton de tuileau, sur plus de 6 m de longueur, pour une épaisseur de 1,40 m au sommet et estimée à environ 2 m à la base. Une deuxième maçonnerie a été mise au jour en 1998 au sein de la parcelle AB 21⁴⁶⁵ (dite *parcelle Doxinel*; Fig. 16). Celle-ci, large d'1,25 m, est construite sur le mode de l'*opus vitatum mixtum*, et a été observé sur près de 10 m de longueur (Fig. 85). En 2017, le diagnostic réalisé au sein de la parcelle AB 22⁴⁶⁶ (Fig. 16) a livré des indices d'une construction romaine, probablement publique, faisant écho avec les découvertes de 1993 et 1998. Sur le haut de la parcelle AB 22, au sein d'une tranchée de pillage, de nombreux éléments d'un mur construit en *opus vittatum* et *opus caementicium* ont également été mis au jour confirmant là encore la présence d'un édifice public antique sur le secteur.

Au regard des orientations qui diffèrent pour les maçonneries mises au jour sur ces parcelles, il est probable que nous soyons en présence d'au moins deux édifices publics distincts. À cela il faut ajouter la présence assurée d'un autre bâtiment qui se développe au niveau de la parcelle AB 25⁴⁶⁷ (Fig. 16) et plus au nord. La mise au jour d'un sol en béton de tuileau de belle facture sur un niveau de terrasse en craie damée, associée à de nombreux déchets de marbres d'*opus sectile* renvoient irrémédiablement à la sphère publique. Le sol en question est installé sur une terrasse, ou plateforme en craie damée et possède en guise de remblai de fondation une couche de d'enduits peints en remploi⁴⁶⁸. Un autre indice enfin oriente l'identification de ce bâtiment comme édifice public, il s'agit de l'installation de la fortification au même endroit durant l'Antiquité tardive. Dans de nombreuses villes de Gaule du nord, les réduits fortifiés du Bas-Empire se resserrent en effet sur l'espace public en terme d'édifices : thermes, *forum*, théâtre⁴⁶⁹ ... Le cas de Théroouanne semble correspondre à ce phénomène.

462. Cet état de fait dû à la recherche et aux possibilités d'interventions archéologiques s'observe ailleurs en Gaule, à l'instar de Rennes, POUILLE 2008 : 50.

463. DELMAIRE 1996 : 21 ; *CIL* XIII, 8727.

464. Le rapport est inexistant, seule une notice est disponible : BARBÉ, THUILLIER 1993 et une photographie dans DE SAULCE 1999 : 17, fig. 13.

465. DE SAULCE 1999.

466. MERKENBREACK 2017b.

467. MERKENBREACK 2017a et 2021e.

468. Il s'agit là d'une pratique que l'on observe fréquemment et dont les raisons sont multiples : contexte des chantiers de construction, économie, qualités des matériaux pour le remploi... ; COUTELAS, VAUXION 2017.

469. COQUELET 2011 : 233 et 242.

Du mobilier remarquable

Au fil des opérations d'archéologie préventive, l'on découvre de temps à autre du mobilier remarquable à l'instar du magnifique chapiteau corinthien en pierre calcaire de Marquise d'une demi tonne découvert en 2006 au sortir de la ville⁴⁷⁰. L'opération menée en 2015 sur la parcelle AB 25 a livré plus de 10 kg de marbre en plaquette et baguette⁴⁷¹ utilisé sous la forme d'*opus sectile* dans le cadre d'un édifice public. La richesse, le luxe de ce bâtiment transparaît à travers le grand nombre de plaquettes découvert sur une faible superficie, à travers la polychromie des roches choisies⁴⁷² et la grande diversité lapidaire, dont les gisements sont très éloignés (Fig. 86)⁴⁷³. Cette variété de marbres issus de tout le pourtour méditerranéen implique un coût élevé. Ce ne peut être à la portée que d'un riche propriétaire s'il s'agit d'un bâtiment privé mais il semble plus vraisemblable présentement d'attribuer ce choix édilitaire à la cité elle-même ou à l'évergétisme d'un notable pour la construction d'un édifice public⁴⁷⁴. L'étude de ces marbres⁴⁷⁵ met en avant le caractère exceptionnel de la découverte de porphyre rouge et du travail de cette roche taillée en baguette avec des arrondis. Notons que la majorité des marbres blancs découverts doit provenir des Pyrénées et que la découverte de marbre extrait à Thasos vient confirmer ici que cette roche d'une île lointaine de la mer Égée a circulé en Gaule et ce, jusque dans nos contrées septentrionales. La découverte en quantité de marbre de Chemtou, jaune veiné de rouge, n'est pas une première pour la Gaule Belgique et l'on peut citer ici l'exemple d'un autre chef-lieu de cité, *Bagacum*, avec le dallage du sol de l'abside de la basilique du *forum*⁴⁷⁶. Trois pièces du portique sud du *forum* de *Bagacum* ont également livré un sol en *opus sectile* comportant plusieurs roches marbrières⁴⁷⁷. Cependant, les roches décoratives découvertes à Bavay ne présentent pas une aussi grande variété que celles mises au jour à Théroouanne et ce, pourtant, sur un sondage de quelques mètres carrés de superficie. Bien qu'aucun corpus de revêtement de marbre n'existe à l'heure actuelle pour la Gaule, on dénombre néanmoins à ce jour, répertoriés pour les trois Gaules, 7 lieux de spectacle, 8 édifices religieux et 5 monuments civils concernés par l'ornement de placage de marbre⁴⁷⁸.

Dans cette même parcelle, un sondage réalisé à l'emplacement du fossé de l'enceinte romaine tardive a livré plusieurs éléments de lapidaire de grand appareil ayant pour certains subi les affres du feu. Aucune étude n'a encore été entreprise sur ce mobilier lapidaire mais les blocs récoltés comprennent notamment un élément de base de colonne retravaillé, un fragment de chapiteau, une petite colonne ainsi qu'un bloc de fût d'une colonne de plus de 0,50 m de diamètre avec une queue d'aronde. La majorité de ce lapidaire est en calcaire de Marquise. Notons la présence de fragments de dalle en pierre bleue / pierre de Tournai. Tous ces éléments lapidaires, que ce soit de petite ou de grande taille, soulèvent nécessairement la question de l'approvisionnement de la ville en matériaux, par le réseau routier et le port de Boulogne-sur-Mer à 50 km à l'ouest notamment ainsi que via le réseau fluvial et la Lys, ce qui soulève ici aussi la question

470. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 49, fig. 11. Notons qu'un article spécifique sur ce chapiteau sous la plume notamment d'Olivier Blamangin est à paraître.

471. BLANC, BLANC 2017.

472. JARDEL *et al.* 2012.

473. Grèce, à l'est de l'Attique ; Chemtou en Tunisie ; presqu'île de Mani, sud Péloponnèse ; Thessalie, près de l'actuelle Larissa, sur le Mont Mopsio ; l'île d'Eubée en Grèce, près d'Eretria ; Bithynie – Turquie ; près de Krokea, environs de Sparte (Grèce, Laconie) ; désert égyptien à l'est du Nil (Djébel Dokhan) ; centre de l'Anatolie, près d'Afyon (Turquie) ; île d'Elbe (Italie) ; Éphèse (Turquie) ; Thassos, cap Vathy (Grèce) ; Saint-Béat (Pyrénées) ; calcaire gris noir dit pierre bleue de l'Avesnois ; et peut-être Aphrodisias en Turquie mais cela nécessiterait une confirmation par cathodoluminescence. Pour le calcaire de l'Avesnois, voir DRESEN *et al.* 2018.

474. ALLAG, TARDY 2012 : 535.

475. Réalisée par Annie et Philippe Blanc.

476. HANOUNE, MULLER 1996 ; HERBIN *et al.* 2016.

477. BOLLARD-RAINEAU, LOUVION 2012 : 22-23.

478. DUBOIS-PELERIN 2012.

de l'aménagement de ce cours d'eau, de ces berges et du halage dans la région à l'époque romaine. En ce qui concerne l'apport de grès à Théroutanne, et plus spécifiquement au Bas-Empire pour l'enceinte notamment, celui-ci a été identifié par Jean-Pierre Gély comme étant un grès de Matringhem⁴⁷⁹, localité située plus en amont en bord de Lys, à 15 km au sud-ouest.

Dans ce même secteur, parcelle AB 22, plusieurs éléments d'au moins une colonne ciselée ont été mis au jour au sein d'un niveau de remblai médiéval (Fig. 87 et 88). Il s'agit de 4 fragments de tambour de colonne en calcaire oolithique entièrement recouverts de feuilles imbriquées dont un présente encore des traces de polychromie rouge-brun sur une hauteur de 40 cm. Le décor de ces blocs est identique, seuls les diamètres et le pourcentage de représentativité des éléments diffèrent⁴⁸⁰. Ces feuilles sont lisses, sans nervure médiane, ni dentelure et disposées de façon très régulières. L'extrémité pointue est dirigée vers le bas⁴⁸¹. Les motifs sont sculptés en relief (environ 5 mm) où l'entrecroisement des feuilles est souligné par des traces de gradine (laye) à inclinaisons obliques. Les feuilles, légèrement arrondies, ont pour mesure 14 cm de hauteur pour 10 cm de largeur. Ce décor vertical, est composé de 11 feuilles couvrantes qui s'imbriquent en moyenne sur 3 rangs. Lorsque la base est visible sur les blocs, celle-ci est plane et soulignée par un liseré à 2,5 cm du bord. Les diamètres varient entre 37 cm et 38 cm. Qu'il s'agisse d'une seule colonne ou de deux éléments distincts, le fût est galbé, renflé en son milieu⁴⁸². Outre un fragment présentant des traces de polychromie, deux individus sont quant à eux munis d'un bandeau de séparation compris entre 3,2 cm et 3,5 cm de large. Cette moulure apparaît dès le second rang de feuilles imbriquées. De mêmes motifs décoratifs, ces deux éléments remontent ensemble. En effet, les feuilles sont plus larges et présentent des traces de pic au niveau de la première rangée. De plus, le calcaire semble différent alors que celui de l'autre partie du lot est un calcaire oolithique. Ce tambour de colonne trouve certains parallèles en Gaule romaine⁴⁸³, en raison du type de décor à feuilles imbriquées. Ces décors se trouvent dans différents registres, que ce soient funéraire, militaire, domestique ou dans les bâtiments publics. Certaines colonnes revêtues d'imbrication appartiennent également au type des colonnes jupitériennes. Le fait que l'exemplaire de Théroutanne soit en position secondaire nous laisse dans l'incapacité de lui attribuer un édifice précis⁴⁸⁴ même si l'attribution à la sphère public est pour le moment privilégiée. Quant à la chronologie de l'exemplaire morin, nous ne pouvons pour l'heure que lui attribuer une datation globale pour la fin du Haut-Empire - début du Bas-Empire, et plus probablement pour le III^e siècle.

Enfin, très récemment, Sandrine Vistel, au sein de son rapport de diagnostic de la parcelle AB 183, fait état de la présence éventuelle d'un édifice public dans le secteur avoisinant l'opération du fait de la présence de blocs architecturaux⁴⁸⁵, mais nous resterons prudent quant à l'attribution à la sphère publique pour de « simples » blocs.

479. MERKENBREACK 2017a : 100.

480. La description technique de fragments de colonne a été réalisée par Laëtitia Dalmau de la Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais.

481. Ou le haut selon l'orientation du fragment.

482. À l'instar d'un exemple provenant de Metz ; WALTER 1970 : 24-25, Pl. II.

483. À Évreux, *rue de la Harpe*, voir BRUNET 1997 : : 105, pl.1 et 109 et un autre bloc associé à un chapiteau toscan, *op. cit.* : 111 et 112, pl. 3 ; à Metz où le fragment de colonne porte une dédicace à la base à *Jupiter Optimus Maximus*, WALTER 1970 : 24-25, Pl. II ; de même qu'à Mayence avec une dédicace identique, WALTER 1970 : 31-34, fig. 3 ; ou encore à Messancy dans la province du Luxembourg en Belgique.

484. BLANCHARD 2015 : 51.

485. VISTEL 2020a :52. Les blocs architecturaux correspondent à deux fragments d'une base de colonne cylindrique de 34 cm de diamètre et à un grand bloc de craie rectangulaire de grand module (80x70x34 cm) présentant une encoche rectangulaire de 30x20 cm sur une de ses faces.

2.5.2 *Quid du forum ?*

La question de la localisation du *forum* de Théroouanne se pose depuis longtemps⁴⁸⁶ et comme toute ville romaine digne de ce nom, il devrait se situer au croisement du *cardo* et du *decumanus* de l'agglomération et selon un schéma classique, si enceinte fortifiée au Bas-Empire il y a, le *forum* y est souvent partie intégrante. Or pour *Tervanna*, nous l'avons vu, la trame urbaine n'est connue que de manière sporadique et l'on ne peut en l'état proposer un carroyage certain sur lequel appuyer un argumentaire. Concernant la fortification de l'Antiquité tardive, nous y reviendrons, la découverte d'une portion de celle-ci en 2015⁴⁸⁷ peut constituer un premier angle d'approche. D'autres éléments peuvent nous aider à identifier au moins pour partie, un secteur où pourrait se trouver le *forum* de la capitale des Morins.

Indice archéologique

Le premier élément qui pourrait nous orienter sur la localisation du *forum* est d'ordre archéologique. En 2019, un diagnostic archéologique un peu particulier a été réalisé en plusieurs endroits de la RD 341⁴⁸⁸ ; il consistait à suivre les travaux d'enfouissement de réseaux en différents lieux de Théroouanne (rue Saint-Jean, rue de Boulogne, rue du Marais, chemin d'upen et Grand'Rue). C'est le tronçon de la route de Boulogne qui nous intéresse présentement car c'est en l'occurrence la première fois que des observations archéologiques ont pu être menées sur le haut de la *Vieille Ville* (en dehors de la cathédrale bien entendu).

La découverte, quoique dans un contexte particulier, est inédite. En effet, nous avons mis au jour au niveau du fossé bordier de l'actuelle rue de Boulogne et des parcelles ZD 169 et 170 un mur en *opus vittatum* encore en élévation et orienté NO/SE, en l'occurrence parallèle à l'actuelle rue de Boulogne. Celle-ci était considérée comme voie romaine principale de la ville, son *cardo* potentiel jusqu'à récemment. La réalité archéologique semble tout autre. Il appert que l'antiquité du bas du tracé de cette rue peut sérieusement être remis en question. En revanche, il n'est pas impossible que le tronçon septentrional soit d'origine antique. Toujours est-il, la maçonnerie romaine de belle facture qui a été découverte est parallèle à ce tronçon, à moins que ce ne soit ce dernier qui soit parallèle à la maçonnerie en *opus vittatum*. Au regard de sa cote d'apparition élevée, il est plus qu'envisageable que ce mur perdure tout ou partie aux périodes postérieures à l'Antiquité et qu'il soit intégré au futur quartier épiscopal.

Le mur en question correspond donc à une partie d'élévation, sa fondation étant plus profonde, elle n'a pu être caractérisée. La maçonnerie de parement est constituée en *opus vittatum* mêlée par un *opus caementicium* en béton de tuileau. Le mur est orienté selon un axe nord-ouest/sud-est et a été coupé en son centre lors de la réalisation de la tranchée d'installation du câble électrique. Au regard de la manière dont ce mur a été mis au jour par les ouvriers il est ardu de donner une mesure de largeur précise, mais l'on peut estimer que la maçonnerie en question affiche une largeur de l'ordre de +/- 1 m. Sept assises d'élévation ont été observées (Fig. 89) ; elles sont constituées d'alignement de moellons de grès de Matringhem. Ces moellons sont de longueur variables (de 12 à 24 cm) pour une hauteur qui varie de 8 à 10 cm, un peu à l'exemple de ce qui a été mis en évidence au sein de la parcelle AB 25 pour la muraille du Bas-empire⁴⁸⁹. Vu la qualité d'exécution, cette maçonnerie appartient selon toute vraisemblance à la sphère des bâtiments publics de l'ancienne *Tervanna*. La découverte de cette nouvelle construction questionne sur sa relation avec l'enceinte tardive ainsi que sur sa nature exacte. Au regard de son tracé (orientation et emplacement), ce mur pourrait très bien ceindre ce qui deviendra plus tard le quartier épiscopal. Si l'on admet une

486. DELMAIRE 1976a : 187.

487. MERKENBREACK 2017a.

488. MERKENBREACK 2019e.

489. MERKENBREACK 2017a.

certaine résilience pour les éléments structurants forts (voies, enceintes, bâtiments publics), l'attribution au domaine public de la maçonnerie découverte le long de la rue de Boulogne est assurée. Sommes-nous donc en présence de l'un des éléments du *forum* ? L'indice peu paraître maigre pour l'affirmer, mais il s'agit ici du premier élément structurant de la sphère publique identifiée sur le haut de la *Vieille Ville*.

Indice topographique

Le second élément à apporter à notre argumentaire se rapporte à la topographie de la ville. Nous avons vu précédemment que *Tervanna* est aménagée en terrasses dont certaines perdurent encore aujourd'hui et ont pu être caractérisées en microtopographie⁴⁹⁰ et en archéologie. Au nombre de 6 *a minima* à la période romaine, ces terrasses jouent assurément un rôle dans la scénographie urbaine. La mise en scène de la ville et de ses édifices, la syntaxe monumentale⁴⁹¹, est un fait important dans la compréhension de la ville romaine, comme pour toutes les périodes au demeurant. La hiérarchisation des édifices doit être prise en compte et la « romanité » chez les Morins se devait de transparaître dans une scénographie éminemment évocatrice des constructions au sein de sa capitale, qui plus est colonie, qui se devait d'être une image de Rome ou une petite Rome à l'image de la grande⁴⁹². Ainsi, placer le *forum*, le cœur de l'urbanisme civique, civil est religieux du *caput civitatis Morinorum* sur les hauteurs de la ville prendrait naturellement tout son sens. Sans aller jusqu'à l'hypertrophie de l'espace public tel que l'on peut l'observer pour le *forum* de Bavay⁴⁹³ par exemple, le *forum* de *Tervanna*, installé sur un promontoire, un piédestal, devait offrir au visiteur de passage et aux Morins de manière générale, toute sa grandeur et par là-même, la grandeur de Rome.

Résilience

Un autre indice enfin oriente l'identification du secteur de la cathédrale et de ses abords comme pouvant être le lieu de l'installation du *forum*, il s'agit en l'occurrence du phénomène de résilience⁴⁹⁴ bien connu en archéogéographie autant pour le milieu rural que pour la fabrique de la ville.

Ainsi, la maçonnerie en *opus vittatum* découverte le long de la rue de Boulogne à une faible profondeur et conservée sur plusieurs assises pourrait être un indice d'un édifice public dont une partie de la forme perdue dans le temps et se trouverait ici figée dans la topographie urbaine de la ville médiévale. Il en va de même pour l'édifice de la parcelle AB 25 doté d'un décor en *opus sectile* ; ce bâtiment peut être considéré comme un édifice public notamment en raison de l'installation de la fortification au Bas-Empire en lieu et place de cette construction comme on peut l'observer ailleurs en Gaule du nord⁴⁹⁵. En effet, dans de nombreuses villes, les réduits fortifiés de l'Antiquité tardive se resserrent sur l'espace public en terme d'édifices : thermes, *forum*, théâtre...⁴⁹⁶. Le cas de Théroouanne semble ainsi correspondre à ce phénomène.

Ainsi, même si les preuves archéologiques indiscutables manquent encore, au regard des différents indices exposés, l'hypothèse de l'emplacement du *forum* de *Tervanna* sur les hauteurs de la *Vieille Ville*, dans le secteur où sera édifié plus tard le quartier épiscopal (vers les parcelles ZD 169, 170 et plus au nord) nous semble pertinente comme perspectives de recherches futures. Mais d'autres questions demeurent :

490. BLARY *et al.* 2015.

491. BEDON 1999 : 327.

492. GONZÁLEZ VILLAESCUSA *et al.* 2010.

493. Voir DERU, LOUVION 2019 pour une étude récente sur les techniques de construction du *forum* de Bavay mais aussi HANOUNE, MULLER 1990 à 1996 ; HANOUNE *et al.* 2000 ; HERBIN *et al.* 2007 et 2016 et bien sûr DELMAIRE *et al.* 2011.

494. NOIZET *et al.* 2013.

495. FOURDRIN 2019 : 134 *sq.*

496. COQUELET 2011a : 233 et 242.

quid du ou des édifices de spectacles antiques ? Des thermes ? et du coup des citernes et de l'aqueduc, et du réseau d'égouts ?

2.5.3 La question du réduit fortifié de l'Antiquité tardive

Une enceinte à Terranna ? Des doutes à l'assertion

Des vestiges datés du Bas-Empire ont été caractérisés au sein de la parcelle AB 25⁴⁹⁷. Ces derniers éclairent sous un jour nouveau la topographie du chef-lieu de la cité des Morins à cette période. Le mobilier céramique fait défaut et c'est ici le mode de construction de la maçonnerie 3006 observée sur 18 m de longueur et les comparaisons effectuées qui permettent d'attribuer ces vestiges à l'Antiquité tardive (Fig. 90 à 96).

L'installation de l'enceinte se fait à l'emplacement de l'édifice du Haut-Empire où l'on a retrouvé du marbre utilisé en *opus sectile*. En effet, le niveau de démolition, le niveau de sol en béton de tuileau ainsi que la plateforme de craie damée sont tous entaillés pour son édification. La fondation de la fortification est différente selon que l'on se situe à l'intérieur ou à l'extérieur de l'édifice. Côté interne, au nord-ouest, un ressaut de 18 cm est présent tandis que sur la face extérieure de la fondation, trois ressauts de respectivement 4 cm, 5,5 cm et 6 cm sont visibles. La construction est faite en *opus caementicium* et *opus vittatum mixtum*. Le cœur de la maçonnerie est en effet caractérisé par du tout-venant (cassons de grès, rognons de silex) noyé dans un béton de tuileau. La mise en œuvre des parements répond à un agencement de type *opus vittatum*, c'est-à-dire des assises constituées de petit appareil, ici des moellons de grès de Matringhem, dont certains présentent des traces de mortier d'une mise en œuvre antérieure, donc de remploi, ainsi que des fragments d'enduits peints⁴⁹⁸. La présence d'arases de briques en fait un *opus vittatum mixtum*. Les moellons sont de longueur variables (de 12 à 24 cm) pour une hauteur qui varie de 8 à 10 cm, avec quelques moellons de 6 cm de hauteur. Le nombre d'assises de moellons entre les arases de briques est inconnu car seule une partie de l'élévation est conservée, et celle-ci présente une mise en œuvre différente des deux côtés du mur en raison des différents ressauts. L'homogénéité de l'élévation est probable, mais reste une supposition. Le nombre d'arases de briques est pour sa part de 2 entre les assises de moellons de grès. Côté intérieur de la maçonnerie, un ressaut est ménagé ; ce dernier est constitué d'assises de moellons en grès de Matringhem surmontées d'une assise faite de plaquettes du même grès. Ce ressaut a été observé sur 0,40 m de hauteur. L'arrêt du sondage archéologique manuel réalisé interdit tout commentaire supplémentaire, mais son nettoyage a révélé l'existence non pas d'un nouveau ressaut, mais d'un retrait semble-t-il de même largeur. Que ce soit l'élévation ou le ressaut de fondation, les parements internes sont laissés bruts, sans finition.

La technique de construction du mur 3006 en *opus vittatum mixtum* associée à l'utilisation des ressauts, simple ou multiple, oriente la chronologie vers l'Antiquité tardive. La largeur du mur de Théroutain, de l'ordre de 2,40 m, semble faible pour une enceinte ; généralement, les fortifications tardives affichent des largeurs avoisinant ou dépassant les 4 m de moyenne comme pour Tongres⁴⁹⁹ et Cambrai⁵⁰⁰. Cependant, des cas similaires sont connus dans la région ou proche région, pour des remparts ou des sections de

497. MERKENBREACK 2017a, c et d.

498. COUTELAS, VAUXION 2017.

499. BRULET 1990 : 79-81.

500. ROUTIER 2015.

remparts. Citons notamment les cas de Rouen⁵⁰¹, Amiens dans la partie orientale⁵⁰², Arras⁵⁰³, Beauvais⁵⁰⁴, Maastricht⁵⁰⁵, Tournai⁵⁰⁶ et le cas un peu particulier de l'enceinte de Bavay⁵⁰⁷. La muraille de Reims elle-même n'affiche que 2,50 m d'épaisseur⁵⁰⁸. Concernant la base des fondations des enceintes tardives, le cas le plus courant réside dans la mise en oeuvre de blocs de remploi en guise de soubassement comme à Arras⁵⁰⁹, Bavay⁵¹⁰, Soissons⁵¹¹, Arlon⁵¹², Cassel⁵¹³ ou encore Amiens⁵¹⁴ avec souvent une semelle ou un radier de fondation et parfois des pieux à l'instar de Rouen⁵¹⁵. Dans le cas de Théroouanne, la maçonnerie découverte étant fondée à plus de 3,10 m de profondeur, les données sur les soubassements et les premiers niveaux de fondations nous sont pour l'heure inconnues. Au sujet de l'élévation constituée en *opus caementicium* et en *opus vittatum mixtum* pour les parements avec des joints en chanfrein⁵¹⁶, le fait que les lits de tuiles soient doubles et non triples est à noter. Le triple litage de tuiles / briques est le plus courant certes⁵¹⁷, mais n'est pas une généralité. On retrouve ainsi un double litage de tuiles alternant avec six ou sept rangées de moellons dans l'enceinte de Rouen⁵¹⁸ et également deux arases de briques à Bourges, Beauvais⁵¹⁹ ou encore Bavay.

Un vaste creusement a été repéré au sud de la maçonnerie 3006, sous des niveaux d'occupation de la ville moderne. Il s'agit du fossé d'enceinte dont les limites n'ont pu être appréhendées. Seuls les comblements supérieurs ont été testés à la pelle mécanique sur un peu plus de 2,50 m. Pour des raisons évidentes de sécurité, aucun agent n'a pu descendre alors au sein du sondage afin de réaliser les observations nécessaires. Néanmoins, on observe que les comblements les plus anciens sont constitués de cassons de terres cuites architecturales, essentiellement des *tegulae* ainsi que de nombreux blocs de craie et de grès de Matringhem. Plusieurs blocs de lapidaire ont également été mis au jour au sein de ces niveaux.

En 1976, Roland Delmaire faisait un état de la question concernant le rempart gallo-romain de Théroouanne précédemment et prétendument identifié sous la cathédrale suite aux fouilles réalisées par Camille Enlart et Honoré Bernard⁵²⁰. Il finit par mettre en doute son antiquité après de nouvelles fouilles et une analyse des données anciennes. En 1994, lors de la réalisation du volume de la Carte archéologique consacrée au Pas-de-Calais, R. Delmaire réitère ses propos en l'absence de données archéologiques nouvelles et fiables. Ainsi, l'existence d'une enceinte urbaine antique restait discutable et à prouver⁵²¹. La mise au jour en 2015, sur la parcelle AB 25, de la maçonnerie 3006 revêt donc un caractère exceptionnel et lève les doutes quant à l'existence d'une enceinte urbaine tardive à *Tervanna*. Sa mise en oeuvre est soignée

501. LEQUOY, GUILLOT 2004 : 247.

502. BAYARD, MASSY 1983 : 229.

503. JACQUES 2000 : 62-63 ; JACQUES 2007a : 75.

504. ADAM 2005 : 138.

505. BRULET 1990 : 84.

506. *Op. cit.* : 95.

507. BRULET 1990 : 88 ; DELMAIRE *et al.* 2011 : 142.

508. NEISS 2010 : 191.

509. JACQUES 2007a : 75.

510. DELMAIRE *et al.* 2011 : 142.

511. PICHON 2002 : 456-458.

512. HENROTAY, WARZÉE 2012.

513. BRULET 1990 : 99.

514. BAYARD, MASSY 1983 : 229.

515. LEQUOY, GUILLOT 2004 : 245-247.

516. Observés également à Beauvais, Amiens et à Senlis par exemple, FOURDRIN 2019 : 144.

517. Reims par exemple, NEISS 2010 : 191.

518. LEQUOY, GUILLOT 2004 : 247 et 251, fig. 274.

519. ADAM 2005 : 138 et 155.

520. DELMAIRE 1976a : 165.

521. DELMAIRE 1994 : 84-86 BLAMANGIN *et al.* 2011 : 71.

et complexe, et l'édifice public édifié au Haut-Empire est volontairement et proprement démantelé dans cette optique⁵²². Le chef-lieu de la cité des Morins rejoint donc le cercle des villes fortifiées tardives apportant ainsi de nouvelles données tant sur l'organisation du tissu urbain en Gaule Belgique durant cette période mais également sur les techniques de construction de ces fortifications. Cette découverte ouvre également de nouvelles perspectives de recherches concernant le tracé de la fortification antique et de manière générale la topographie du chef-lieu de la cité des Morins et son organisation au Bas-Empire.

Peut-on définir la ville de Théroouanne au Bas-Empire

Les limites du réduit fortifié font l'objet de discussions depuis plusieurs décennies⁵²³, et à la lumière des données issues de l'archéologie préventive et des prospections réalisées dans le cadre du Projet Collectif de Recherche⁵²⁴, nous pouvons désormais orienter son identification dans le secteur comprenant la cathédrale. Il est d'ailleurs un fait établi que les premières cathédrales ont été, à de rares exceptions près, implantées à l'intérieur des villes⁵²⁵. Notons, concernant Théroouanne, que le tracé de la rue de Saint-Omer au Moyen Âge se situe dans le prolongement de l'enceinte romaine tardive, mise au jour sur la parcelle AB 25, et que cette rue, pourrait très bien symboliser une partie du tracé du réduit fortifié qui engloberait ainsi un bon tiers nord-est de la ville médiévale comprenant la cathédrale ainsi que potentiellement l'emplacement du château transformé en plateforme d'artillerie au XVI^e siècle⁵²⁶. Ainsi, en tant qu'élément marquant du paysage urbain antique, l'enceinte romaine du Bas-Empire a indéniablement dû marquer la structuration de la topographie de la ville médiévale et moderne. La rue médiévale et moderne de Saint-Omer a probablement fossilisé une section du tracé sud de l'enceinte tardive, il en va vraisemblablement de même pour une partie du tracé de l'enceinte médiévale / moderne, du bastion de *La Patronille* jusqu'au moins à la *Tour du chapitre* au nord (Fig. 97)⁵²⁷.

La question de l'habitat et de la rétractation du tissu urbain comme on peut l'observer dans de nombreuses villes de Gaule septentrionale⁵²⁸ se confirme également pour Théroouanne. L'observation faite en 2011⁵²⁹, se confirme un peu plus à chaque nouvelle opération d'archéologie préventive. Nonobstant, cette réduction n'est pas homogène selon les quartiers, elle n'est pas linéaire. Sur le site de la cathédrale : destructions et reconstructions se succèdent tout au long des III^e et IV^e siècles, avec un mobilier riche mis au jour⁵³⁰, jusqu'à un dernier incendie, postérieur à 388, qui marque la fin de l'occupation romaine⁵³¹. De nombreuses monnaies du Bas-Empire ont également été découvertes au sein de la *Vieille Ville* à l'occasion de prospections notamment. Notons ainsi la découverte d'une monnaie plutôt rare sur le Continent de l'usurpateur Carausius⁵³², entre la rue de Boulogne et le site de la cathédrale ; entre la cathédrale et les

522. BOUDEAU 2019 : 165.

523. ENLART 1920 : 15-29 ; BERNARD 1962 ; COOLEN 1962, qui se base largement sur les travaux de BLANCHET 1907 ; DELMAIRE 1976a ; NOYÉ 1999 ; et le point sur la question dans BLARY, FLAMBARD-HÉRICHER 2018a et c.

524. JONVEL 2017 ; DABAS 2017 ; FROIDEVAL 2017.

525. GAILLARD 2019 : 176.

526. BLARY, FLAMBARD-HÉRICHER 2018b ; voir notamment la figure d'interprétation archéologique des anomalies mises en évidence par les différentes méthodes géophysiques pratiquées à Théroouanne de 2014 à 2017 et le réseau viarie en particulier.

527. Comme le propose François Blary dans un récent article à la suite de nos découvertes et échanges ; BLARY, FLAMBARD-HÉRICHER 2018c : 160, fig. 2.

528. Voir notamment HANOUNE 2007 ; BOUDEAU 2019.

529. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 71.

530. Notamment des monnaies, de la céramique et de l'*instrumentum*. Voir notamment DELMAIRE 1965c ; DELMAIRE 1976a : 188 ; DELMAIRE 1978a ; DELMAIRE 1983a : 170 ; DELMAIRE 1987 ; DELMAIRE 1994 : 94-96.

531. DELMAIRE 1994 : 94.

532. DELMAIRE *et al.* 1988 : 195-196.

fossés de la ville médiévale, la découverte d'imitations du III^e-IV^e siècle, d'une imitation en plomb d'un sesterce de Philippe ; entre la cathédrale et la rue de Saint-Omer, deux monnaies de l'empereur des Gaules Victorinus et une de Valens ; au niveau du cimetière de la ville, un grand nombre de monnaies des Tetricus jusqu'aux fils de Constantin et également de l'empereur Valens ; enfin, dans les jardins des anciennes parcelles A 90, 92 et 95⁵³³ (aujourd'hui AB 115, 116 et 121), des monnaies de Constantin II et Valens furent découvertes. Du mobilier céramique abondant daté du début du IV^e siècle a été mis au jour au sein de la parcelle AB 226⁵³⁴. Fait rare, du mobilier daté de la fin IV^e siècle - début du V^e siècle a été mis au jour au bas de la *Vieille Ville* lors du diagnostic mené au sein des parcelles AB 136 et 137⁵³⁵. De même, au sein de la parcelle AB 197, du mobilier céramique daté du IV^e siècle a également été retrouvé⁵³⁶. Tout ceci confirme que même si il y a une rétractation urbaine en ville haute au sein d'un *castrum*, le reste de l'antique *Tervanna* continue d'être occupé. En effet, les enceintes ne fixent pas une limite immuable de l'espace habité⁵³⁷, comme on peut l'observer à Bavay⁵³⁸ ou bien ici pour Théroüanne. Une autre remarque importante du point de vue des découvertes archéologiques doit ici être rappelée, en l'occurrence, il convient de préciser le fait que les niveaux tardifs sont potentiellement arasés du fait des occupations ultérieures et qu'il nous faut garder en mémoire ce biais dans notre perception de la topographie de la *Tervanna* tardive⁵³⁹.

Concernant le monde des morts, et le rapport avec le réduit fortifié, nous pouvons noter présentement la découverte de trois inhumations datées de la fin du III^e siècle au niveau de la cathédrale⁵⁴⁰. Il n'est pas rare de trouver des lieux d'inhumation durant l'Antiquité tardive à proximité de bâtiments publics⁵⁴¹ et la règle auparavant intangible qui veut que l'on enfouisse les morts à l'extérieur des villes n'est plus respectées. La découverte de ces tombes ne nous permet cependant pas de préciser avec assurance le tracé du réduit fortifié et si les sépultures en question étaient localisées à l'extérieur ou non de l'enceinte du Bas-Empire.

Pour les premières décennies du V^e siècle, citons la découverte d'un « dépôt rituel » à l'occasion de la fouille réalisée au niveau du *Bois Robichef*⁵⁴², au sortir de la ville au nord. L'interprétation de ce dépôt de seize vases soigneusement empilés demeure problématique. La forte connotation chtonienne et l'évidente volonté rituelle de cet ensemble reste inédit à Théroüanne et il n'est pas possible de trancher en l'état sur la vocation funéraire ou non de l'ensemble bien qu'un potentiel cénotaphe soit évoqué pour cette structure installée au sein de la nécropole de la route de Boulogne⁵⁴³.

La question de l'occupation tardive de Théroüanne semble différente dès lors que l'on traverse la Lys vers le sud. En effet, point de traces d'habitat ou de mobilier à caractère domestique pour le *Hameau de Nielles* ou le secteur de la *Râperie* et des *Obléts*, mais plutôt des structures funéraires, avec des découvertes fréquentes réalisées depuis les années 2000 et jusqu'à très récemment⁵⁴⁴.

533. DELMAIRE 1994 : 90.

534. CLAVEL 2001 ; le rapport archéologique est inexistant et nous ne disposons que des informations figurant dans BLAMANGIN *et al.* 2011 : 64, 71 et d'informations orales livrées par Olivier Blamangin. Le mobilier céramique est toujours en attente d'étude.

535. MERKENBREACK 2017d : 85 ; l'étude du mobilier céramique de la fouille menée en 2018 devrait apporter de nouvelles informations inédites.

536. VISTEL 2020b.

537. BOUDEAU 2019 : 170.

538. Où l'on a mis au jour des vestiges d'habitat en dehors du *castrum* ; HERBIN *et al.* 2004.

539. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 71.

540. DELMAIRE 1976a : 145 ; rappelé aussi dans SEILLIER 1987 : 18.

541. BOUDEAU 2019 : 170.

542. BLAMANGIN 1996a et c.

543. BLAMANGIN 1996c : 63-64.

544. MERKENBREACK *et al.* 2022 à paraître ; BLAMANGIN *et al.* à paraître.

Enfin, avec la découverte de l'existence d'une enceinte fortifiée, nous souhaiterions aborder la question de la présence militaire ou non à Théroouanne au Bas-Empire. Durant l'Antiquité tardive, les interactions entre les mondes civils et militaires sont bien plus nombreuses qu'auparavant et l'on peut se demander, concernant les enceintes, quel fut le rôle de l'armée dans leur construction et entretien, et comment le pouvoir local s'inscrit dans ce processus de défense⁵⁴⁵. On assiste durant cette période à une militarisation des villes du nord de la Gaule, obligées d'accueillir de temps à autre l'armée de campagne⁵⁴⁶. Ces questions demeurent en suspens pour Théroouanne dans l'attente de nouvelles découvertes archéologiques, mais gageons qu'à l'instar de Bavay où des vestiges de probables baraquements militaires furent mis au jour sur le *cardo maximus* le long du *castrum*⁵⁴⁷, de futures découvertes puissent lever le voile sur la présence et le rôle de l'armée dans la *Tervanna* tardive.

2.6 LES SÉPULTURES ET LES PRATIQUES FUNÉRAIRES À *TERVANNA*

« Les faubourgs muets »⁵⁴⁸ constituent la première caractéristique des marges d'une ville antique. Les espaces funéraires font partie intégrante du *suburbium*. Ils débutent là où la ville s'achève⁵⁴⁹ selon le respect des interdits religieux et juridiques. Cette assertion valable dans les grandes lignes doit être nuancée pour certains secteurs de *Tervanna*.

Les vestiges antiques de la première moitié du I^{er} siècle à Théroouanne sont caractérisés par des tombes ou aires funéraires repérées de part et d'autre de la Lys, en haut du *Mont Saint-Martin*, le long de la route de Boulogne, de part et d'autre de la chaussée Brunehaut au niveau du lieu-dit *la Râperie* (soit à 1 km au sud de la Lys), aux *Oblets* ou encore au niveau du *Hameau de Nielles* (Fig. 98). Pour la seconde moitié du I^{er} siècle et surtout le II^e siècle, période d'apogée pour le chef-lieu de cité⁵⁵⁰, citons là encore la nécropole à incinération située le long de la D 190 (l'ancienne voie Théroouanne - Cassel) au niveau du *Mont Saint-Martin*, et connue depuis le milieu du XIX^e siècle⁵⁵¹, qui n'a fait l'objet que d'un diagnostic à ses abords⁵⁵² ; opération non suivie de fouilles. En dehors d'un four, d'un petit cellier et d'une incinération de la fin du I^{er} – début du II^e siècle, nous ne disposons d'aucune nouvelle donnée sur ce secteur périphérique de Théroouanne⁵⁵³. Il convient de mentionner ici également les vestiges funéraires mis au jour au niveau du *Bois Robichet*, ce que l'on nomme la nécropole septentrionale de Théroouanne, dont les limites restent à définir, et les découvertes très récentes réalisées au niveau des *Oblets* sous la forme d'une nouvelle tombe en amphore, de tombes secondaires datées des II^e – III^e siècles⁵⁵⁴ et de caveaux funéraires de belle facture⁵⁵⁵.

Trois nécropoles sont donc connues par les découvertes anciennes, elles sont toutes localisées en bordure des voies reliant Théroouanne aux principales villes de la région : en direction d'Arras – *Nemetacum* via la chaussée Brunehaut au sud-est, en direction de Boulogne – *Gesoriacum* au nord-ouest et de Cassel – *Castellum Menapiorum* à l'est et au nord-est. Ces nécropoles semblent en activité de la première moitié du I^{er} siècle jusqu'à l'Antiquité tardive, au moins pour les deux premières ; en effet, à ce stade nous n'avons pas d'élément probant pour l'Antiquité tardive concernant la nécropole du *Mont Saint-Martin*. Une quatrième aire funéraire a été identifiée en 2007 au *hameau de Nielles*, le long de la voie présumée reliant Théroouanne à

545. BRULET 2019 : 101-102.

546. BRULET 2020 : 28.

547. HANOUNE *et al.* 2000 : 130-131 ; LOUVION 2019 : 266-267.

548. VALLET 2014 : 56.

549. ARNAUD 1998 : 63.

550. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 68.

551. DELMAIRE 1994 : 80.

552. WILLOT 2009.

553. MERKENBREACK 2019d.

554. DALMAU *et al.* 2019.

555. BLAMANGIN *et al.* à paraître.

Brimeux. Les éléments de datation dont nous disposons sont limités au regard de la nature de l'opération, un diagnostic, mais ce cimetière semble fonctionner au I^{er} siècle (du moins avant le milieu du II^e siècle avec assurance) puis de nouveau à partir du début du III^e siècle, avec une interruption ou une réduction de son emprise dans le courant du II^e siècle.

2.6.1 Le cimetière du Mont Saint-Martin : données anciennes et découvertes récentes

La nécropole du *Mont Saint-Martin* est connue essentiellement par des découvertes anciennes dont le mobilier n'a jamais été publié⁵⁵⁶. Ses limites sont presque connues avec assurance par les vieilles trouvailles d'une part et grâce à quelques opérations archéologiques plus ou moins récentes d'autre part.

Concernant les découvertes anciennes, on dispose de données⁵⁵⁷ notamment des fouilles menées par Louis Théry de 1886-1890⁵⁵⁸ qui trouva des tombes à incinération en fosse et visiblement des bûchers au regard des descriptions, datées autour du milieu du I^{er} siècle. Les tombes les plus occidentales de la nécropole du *Mont Saint-Martin* ont été découvertes à l'est de la route de Saint-Omer, dans le fossé de l'enceinte médiévale, au sein de l'ancienne parcelle A 279 (l'actuelle ZD 143). On mit au jour d'autres tombes dans les années 1950 là où la route de Saint-Omer traverse le fossé médiéval soit au niveau des parcelles actuelles ZD 159 à 161. Malbrancq mentionne la découverte au XVII^e siècle d'une tombe en pierre, *a priori* un caveau⁵⁵⁹. D'autres incinérations⁵⁶⁰ sont mentionnées entre le fossé et le *Mont Saint-Martin* ; des découvertes similaires sont faites à nouveau au XIX^e siècle⁵⁶¹ et en 1914⁵⁶². Plus au nord, de l'autre côté de la D 192 qui mène du *Mont Saint-Martin* au *Mont Saint-Jean*, une tombe à inhumation sans mobilier fut découverte⁵⁶³. Auguste Terninck y mentionne déjà la découverte de tombes du III^e-IV^e siècles. Enfin, des prospections pédestres ont été réalisées dans les années 1990 mais le mobilier est dans une collection privée et aucune publication sur ces données n'a vu le jour⁵⁶⁴.

La zone de crémation primaire appréhendée en 2019 au sein de l'emprise du diagnostic de la rue de Clarques⁵⁶⁵ et datée du Haut-Empire apporte ici de nouvelles données inédites sur la nécropole localisée à l'est de la *Vieille Ville* (Fig. 99). La superficie de la nécropole de bûchers funéraires est de l'ordre de +/- 1600 m² pour la partie observée au sein de l'emprise. Celle-ci se développe indéniablement vers le nord et vers l'est, le long de la voie menant à Cassel, ce qui en fait une grande nécropole urbaine de bûchers et vraisemblablement la nécropole principale. Au sein de l'une des tranchées du diagnostic, sur 13 m de longueur et 3 m de largeur, nous avons mis au jour 28 bûchers. Cette forte concentration laisse entrevoir une organisation spécifique à cette nécropole urbaine en périphérie immédiate de *Tervanna*, principalement vouée à la phase de crémation des défunts⁵⁶⁶. D'autres bûchers funéraires sont connus à Théroouanne par l'archéologie préventive (Fig. 98), c'est le cas au sein de la nécropole des *Oblats* au sud de la ville actuelle le long de la chaussée Brunehaut⁵⁶⁷, et au niveau de la *Râperie*⁵⁶⁸ ainsi que dans la campagne proche (à Clarques⁵⁶⁹).

556. DELMAIRE 1976a : 141.

557. DELMAIRE 1976a : 139 *sq.* ; DELMAIRE 1994 : 83-98.

558. RÉVILLION 1987 : 179.

559. GRENIER 1856 : 234.

560. DELMAIRE 1976a : 142.

561. TERNINCK 1879a : 77.

562. DELMAIRE 1976a : 368, note 54 ; il s'agit d'un témoignage oral.

563. Sur le territoire de la commune de Clarques, actuelle Saint-Augustin ; DELMAIRE 1976a : 142.

564. DERU, THUILLIER 2001 : 81

565. MERKENBREACK *et al.* 2019a.

566. *Op. cit.* : 147.

567. THUILLIER 1995, 1996a et b, 2007.

568. LERICHE 2013b ; MERKENBREACK *et al.* 2022 à paraître.

569. ELLEBOODE 2007.

Plusieurs tombes secondaires datées de la première moitié du II^e siècle ont également été découvertes à proximité de la zone d'habitat. Le fait d'en retrouver en différents lieux et à proximité immédiate des zones d'habitat soulève de nouvelles questions quant à l'organisation et la cohabitation entre les espaces voués aux morts et ceux voués aux vivants. Au-delà du caractère générique et de la discussion purement chronologique, le mobilier mis au jour et associé aux tombes est d'un grand intérêt. Ainsi, la vaisselle en verre au sein des contextes funéraires de la Gaule septentrionale est assez peu diffusée ; elle est néanmoins plus fréquente en territoire morin que chez les Nerviens, Atrébates ou Ménapiens ; et le plus souvent la mise au jour de ce mobilier concerne les nécropoles d'agglomération avec notamment Bavay et bien sûr Théroouanne⁵⁷⁰. L'*instrumentum* n'est pas en reste et mériterait une étude à part entière pour les découvertes déjà réalisées à *Tervanna*, des pièces rares, inédites ou de belles facture sont ainsi présentes au sein de l'emprise diagnostiquée route de Clarques. En plus des nombreux bûchers, plusieurs tombes secondaires à rejets de crémation ont été découvertes lors de l'opération de 2019.

2.6.2 Le cimetière du Bois Robichet

La nécropole de la route de Boulogne est essentiellement connue par des découvertes anciennes de la fin du XIX^e siècle⁵⁷¹. Terninck mentionne une sépulture accompagnée de vases rouges assez grossiers⁵⁷². Un certain Albert Legrand a fouillé et étudié un *columbarium* ou *sacellum*⁵⁷³, un caveau funéraire, dont nous n'avons malheureusement aucune information. Louis Théry entreprit des fouilles en deux endroits dans ce secteur, révélant une fois encore des tombes à incinération fouillées dans les années 1880. La première zone se situe en haut de la crête dominant la route de Boulogne vers le hameau d'Upen⁵⁷⁴, la seconde *a priori* au niveau de l'actuelle parcelle ZD 38. Enfin, et ce sont les données les plus récentes dont nous disposons, l'opération de sauvetage archéologique menée au moment de la réalisation de la déviation⁵⁷⁵ a livré deux incinérations à coffrage en tuiles datées de la fin du II^e siècle ou du début du III^e siècle.

2.6.3 La nécropole de la route d'Arras : données anciennes et découvertes récentes

La nécropole localisée le long de la chaussée Brunehaut (Fig. 98), est également connue, fouillée et pillée⁵⁷⁶ de longue date et fait l'objet de découvertes au gré des aménagements depuis les années 1960⁵⁷⁷ mais en réalité depuis des découvertes faites dès le XVII^e siècle. Dom Grenier citant Malbrancq, rapporte la découverte d'un tombeau en 1631 fait «de pierres de Marquise, en forme de boîte ronde, avec un couvercle fort épais »⁵⁷⁸. Non loin de l'ancienne gare, entre le *hameau de Nielles* et la *Râperie*, plusieurs tombes sont mentionnées et notamment une tombe en *dolium* ainsi que des inhumations⁵⁷⁹.

Ainsi, pour le Haut-Empire, nous pouvons noter la présence de mobilier funéraire daté du II^e siècle le long de la rue d'Aire ; au sein de la parcelle AD 76, la découverte d'un bûcher funéraire et de 2 tombes secondaires datés du dernier tiers du I^{er} siècle – début du II^e siècle⁵⁸⁰. Au lieu-dit les *Longues Haies*, des tombes à incinération du II^e siècle et, de l'autre côté de la voie romaine Arras – Boulogne, le site connu

570. DANANAI 2019.

571. TERNINCK 1879b : 330.

572. *Idem*.

573. *Op. cit.* : 331.

574. DELMAIRE 1976a : 142.

575. BLAMANGIN 1996a et b.

576. *Revue des sociétés savantes* 1880 : 289.

577. DELMAIRE, CHEVALIER 1981 ; DELMAIRE 1994.

578. GRENIER 1856 : 234 ; voir aussi DELMAIRE 1976a : 143.

579. DELMAIRE 1976a : 144.

580. LERICHE 2013b.

de la nécropole des *Oblets*, les découvertes des parcelles *Lecat*, *Louchart*, *Macquet* (AD 91, ancienne C 463) ou encore les découvertes notamment anciennes faites de part et d'autre de la route de Saint-Pol D 77⁵⁸¹. Sur les 11 incinérations secondaires fouillées par Freddy Thuillier en 1993 et 1994, trois sont datées de la première moitié du I^{er} siècle et se révèlent donc précoces pour Théroouanne⁵⁸². Ce secteur de la *Râperie* et à proximité est aussi connu pour la présence de tombes datées du Bas-Empire (IV^e siècle), au sein de la parcelle dite *Lecat* (AD 97 et 98) avec des sépultures à plus de 2 m de profondeur, dont au moins une avec un potentiel monument funéraire. Il en va de même dans la nécropole des *Oblets* avec des inhumations des III^e-IV^e siècle ; ou encore, au niveau du *Chemin du Pire* avec des inhumations datées du IV^e siècle. Au sein de la parcelle dite *Louchart* (actuelles AD 92/93, anciennes parcelles C 453-454-455), une tombe en chambre à hypogée de forme rectangulaire de 3,3 m sur 3 m a été découverte en 1996 (Fig. 100)⁵⁸³. La fouille a révélé l'existence d'un tumulus qui recouvre cette tombe qui abritait deux inhumations datées par ¹⁴C du II^e siècle⁵⁸⁴. Des découvertes très récentes ont été réalisées au niveau des *Oblets* sous la forme d'une nouvelle tombe en amphore, de tombes secondaires datées des II^e – III^e siècles⁵⁸⁵ et de caveaux funéraires de belle facture (Fig. 101 et 102)⁵⁸⁶.

Les opérations récentes menées de part et d'autres de cet axe routier mettent en exergue non pas l'existence d'une nécropole en tant que telle mais plutôt un fonctionnement en « îlots funéraires » discontinus, avec sans doute des lieux « dédiés » à certaines pratiques (zone de crémation, regroupement de caveaux monumentaux, etc.), parfois assez loin de la route elle-même⁵⁸⁷. On constate également un faible nombre voire une quasi absence de recouvrements des tombes et des ensembles de tombes ce qui induit *de facto* l'existence d'un marquage des sépultures dans le paysage. Ce fonctionnement en îlots semble valable aussi bien pour le Haut-Empire que pour les tombes plus tardives et peut potentiellement être appliqué aussi aux les vestiges funéraires mis au jour au niveau du *hameau de Nielles*. Il est à noter que pour ce secteur de Théroouanne, il n'y a pas de séparation stricte entre le monde des morts et le monde des vivants. Habitat et artisanat s'intercalent entre les « îlots funéraires » avec parfois une très forte proximité entre des occupations artisanales et des occupations funéraires probablement contemporaines comme nous avons pu le mettre en évidence lors d'opérations archéologiques menées en 2020 avec l'existence de fours de potier et de caveaux monumentaux du II^e siècle pratiquement en vis-à-vis, de part et d'autre de la chaussée Brunehaut⁵⁸⁸.

Les limites de cette nécropole sont encore difficiles à caractériser avec précision du fait de cette organisation en îlots. Nous pouvons seulement mentionner les secteurs vierges reconnus par l'archéologie ou les secteurs occupés à d'autres périodes. Ainsi, un diagnostic réalisé en 2020 *rue de Saint-Pol* (parcelle AD 171) s'est révélé négatif avec le substrat crayeux qui apparaît directement sous la terre végétale⁵⁸⁹. Plus loin, au sortir du village actuel de Théroouanne, au lieu-dit *Haut Blanc-Mont* ou encore *crête des Linettes*, une nécropole mérovingienne est mentionnée par des découvertes anciennes, dans le secteur des parcelles actuelles OB 86 à 88, 419, 420 et 184⁵⁹⁰.

581. DELMAIRE 1984b ; THUILLIER 1995, 1996a et b, 2007 ; BARBÉ, THUILLIER 1996 ; JACKSON, THUILLIER 1999 ; BURA 1996 ; CANUT 1996 ; DERU, THUILLIER 2001.

582. DERU, THUILLIER 2001.

583. BARBÉ *et al.* 1997 ; BARBÉ, DE SAULCE 1998.

584. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 73.

585. DALMAU *et al.* 2019 et DALMAU *et al.* à paraître.

586. BLAMANGIN *et al.* à paraître.

587. 90 m par exemple pour les bûchers fouillés à l'été 2020 à l'emplacement du magasin Carrefour ; MERKENBREACK *et al.* 2022 à paraître.

588. MERKENBREACK *et al.* 2022 à paraître ; BLAMANGIN *et al.* à paraître.

589. MERKENBREACK 2020b.

590. À l'est de la D 341 / chaussée Brunehaut ; TERNINCK 1879b : 331 ; ANDRIEUX 1894 ; DELMAIRE 1976a : 144 ; DELMAIRE 1994 : 98.

2.6.4 La nécropole du Hameau de Nielles

Nous avons abordé précédemment le cas du *suburbium* de Nielles (2.3.1, p. 52) entre le Chemin de Bomy et celui de Delettes où l'occupation gallo-romaine est attestée⁵⁹¹. Il s'agit d'un quartier périphérique de la ville antique en activité du I^{er} au IV^e siècle ap. J.-C. Il comporte une zone artisanale de chauxfourniers avec de nombreux bâtiments et aménagements ainsi qu'une zone funéraire avec crémations et inhumations ainsi qu'une zone de bûchers funéraires semblable à celle mise au jour aux *Oblets* ou encore au niveau de la rue de Clarques. En 2010, une opération de diagnostic a permis de confirmer le développement vers le nord et l'ouest du quartier artisanal mais sans mettre au jour de nouvelles structures funéraires⁵⁹². En 2013, une opération menée à l'emplacement d'un futur pavillon chemin de Bomy a, là aussi, confirmé la continuité de ce *suburbium* de *Tervanna* là aussi sans découverte de tombes⁵⁹³. Les interventions archéologiques menées plus au sud rue du Cavin prolongée et rue Enguenigatte ont révélé l'absence de vestiges antiques et donc la fin du faubourg romain⁵⁹⁴.

L'aire funéraire mise au jour en 2007 est constituée de quatre bûchers alignés et de fosses annexes cendreuse, le tout antérieur à la première moitié du II^e siècle au regard des recoupements postérieurs⁵⁹⁵. Après une phase d'habitat et d'artisanat on note un retour à la vocation funéraire du site avec la découverte d'une incinération datée de la première moitié du III^e siècle⁵⁹⁶ dont la dotations mobilière est tout à fait particulière puisqu'elle s'élève à 40 vases en céramique comprenant des gobelets en céramique fine empilés selon leur taille et l'essentiel de la batterie de cuisine : marmites, plats et jattes déposés par paire⁵⁹⁷.

Enfin, à la fin du IV^e siècle, une partie du site est occupée par un petit cimetière comprenant *a minima* cinq sépultures à inhumation, peut-être six⁵⁹⁸. Deux ont fait l'objet d'une fouille dans le cadre du diagnostic ; l'une d'elles a livré une boucle de ceinture en bronze ainsi qu'un lot de sept monnaies qui permettent de fixer un *terminus post quem* aux alentours des années 379 à 388 ap. J.-C.⁵⁹⁹.

Avec les récentes interventions archéologiques couplées aux données anciennes, il semble que nous ayons localisé avec certitude toutes les « nécropoles » de Théroouanne. On dénombre ainsi quatre zones funéraires pour la capitale ds Morins, deux au nord de la Lys, deux au sud. Pour les nécropoles du *Bois Robichet* et du *Mont Saint-Martin*, les limites commencent à se dessiner plus nettement au gré des opérations archéologiques. La nécropole du *Mont Saint-Martin*, à cheval sur les communes de Théroouanne et de Saint-Augustin, est *a priori* la nécropole principale de la capitale au regard de son étendue et du nombre de sépultures découvertes depuis plusieurs siècles. De plus, elle est également caractérisée par une nécropole de bûchers de type urbain avec de nombreux recoupements. Une fouille de ce secteur serait plus que souhaitable. Le secteur au sud de la ville présente un aspect bien différent. En effet, on n'observe pas de réelle dichotomie entre le monde des morts et celui des vivants mais bien un fonctionnement en îlots qui selon les périodes cohabitent avec de l'habitat et/ou des secteurs voués à l'artisanat. Pour l'heure nous connaissons des tombes de la première moitié du I^{er} siècle jusqu'aux dernières décennies du IV^e siècle voire du début du V^e siècle. Une première étude sur la nécropole des *Oblets* avait été menée il y a

591. DEVRED 2008.

592. LERICHE 2010a et b.

593. MANIEZ, AFONSO-LOPES 2013.

594. NOTTE 2012 et 2013 ; MERKENBREACK 2016a, b et c.

595. DEVRED 2008 : 13 sq.

596. *Op. cit.* : 20.

597. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 59.

598. DEVRED 2008 : 21-23.

599. DELMAIRE *et al.* 2008.

quelques années dans le cadre d'un travail de thèse⁶⁰⁰, mais une reprise complète de toutes les découvertes funéraires reste à faire afin de mieux caractériser les pratiques, les espaces funéraires et leurs évolutions, de mieux étudier le mobilier et les défunts et de mettre en perspectives ces résultats avec d'autres capitales de cité, avec le reste de la Morinie et de la Gaule Belgique.

2.7 L'ARTISANAT ET LE COMMERCE AU SEIN DE *TERVANNA*

Jusqu'à ces dernières années, l'artisanat au sein de l'antique *Tervanna* faisait office de parent pauvre, surtout en comparaison avec les données funéraires. Depuis la fin des années 2000, plusieurs interventions archéologiques ont révélé des informations inédites sur les différents types d'artisanat présents au sein de la capitale des Morins et ces derniers ont systématiquement été mis au jour en périphérie de la ville : les marges artisanales et parfois polluantes de l'agglomération. Le qualificatif de polluant est symptomatique de l'artisanat qui fait usage du feu (métallurgie, céramique par exemple) ou qui dégage des odeurs nauséabondes à l'instar de la tannerie et de la teinturerie. Reléguer ces activités en périphérie permet notamment de limiter les risques d'incendie, pour les premiers, et dans un souci que nous dirons aujourd'hui « d'hygiène », pour les seconds. Certaines opérations archéologiques ayant mis au jour des structures artisanales sont très récentes. Nonobstant, il est possible d'aborder les artisanats connus à Théroouanne de même que le commerce au sein de la capitale des Morins.

2.7.1 L'officine de potiers de la chaussée Brunehaut et sa production

L'activité potière installée en marge de l'agglomération de Théroouanne (Fig. 103)⁶⁰¹, s'observe ailleurs en Gaule⁶⁰² sans grande surprise, à l'instar de Saintes par exemple⁶⁰³. L'intérêt majeur de la fouille menée au 24 chaussée Brunehaut réside en la mise au jour d'une officine de trois fours de potiers et d'une cuve de décantation d'argile. Ces structures artisanales de production de céramique, sont les premières à être mises au jour sur le territoire de *Tervanna*. L'un des trois fours est particulièrement bien conservé, avec une grande partie de sa sole encore en place ; il a livré une grande quantité de mobilier céramique, dont une majorité de cruches. Deux des fours ne possèdent qu'un alandier et sont des fours à double volume, le troisième quant à lui est un four à simple volume. Pour le four le mieux conservé, deux rejets de céramiques sont clairement identifiables (mode A et B) et reflètent l'utilisation vraisemblable de plusieurs modes de cuisson dans un même four pour la production de différentes catégories. La production, datée du II^e siècle, semble principalement tournée vers la fabrication de cruches à 1 ou 2 anses, certaines à engobe blanchâtre et à pâte sableuse mais d'autres formes ont également été découvertes dans les niveaux d'abandons du four (*dolium* de petite taille, jattes).

L'officine est localisée en front de rue, sur un espace de l'ordre de 750 m² qui ont pu être fouillés, elle est dotée d'au minimum trois fours installés à l'intérieur de la zone *non aedificandi* qui initialement borde les côtés d'une *via principalis*. Une tombe secondaire a été mise au jour entre deux fours. Les structures antiques, artisanales ou funéraires, ne se recoupent à aucun moment au sein de l'emprise fouillée.

Est-il possible de délimiter l'espace de l'officine de potiers au regard des opérations archéologiques menées dans le secteur ? Oui et non car une partie des parcelles limitrophes n'ont pas fait l'objet de diagnostics, fouilles ou « sauvetages urgents » comme on les appelait jadis. Cependant, une opération réalisée au sud-est de la présente parcelle permet de circonscrire l'étendue de l'officine le long de la

600. BARRAND EMAM 2012.

601. Caractérisée en 2019 et fouillée à la fin de l'été 2020 ; MERKENBREACK *et al.* 2019b ; MERKENBREACK *et al.* 2022 à paraître.

602. PASTOR 2016.

603. BAIGL 2016.

chaussée Brunehaut dans cette direction⁶⁰⁴. En effet, dans la parcelle AD 76, soit à 70 m de l'officine, on a mis en évidence pour la période romaine, uniquement des vestiges funéraires avec des tombes secondaires et des bûchers. Il n'est pas exclu que des structures de production de céramiques soient présentes sur cette emprise mais en l'absence de fouille on ne peut être catégorique. Notons également qu'un fossé de parcellaire mis au jour à une cinquantaine de mètres à l'est des fours et qui se dirige vers cette parcelle n'y a pas été observé indiquant donc qu'il s'arrête ou bifurque avant⁶⁰⁵.

Concernant l'artisanat de la terre cuite, il convient de mentionner une découverte réalisée aux abords de la Lys lors d'un diagnostic⁶⁰⁶, découverte qui demande à être approfondie dans le cadre d'une fouille. Appréhendé très succinctement du fait de son développement en dehors des tranchées de diagnostics, il est néanmoins possible d'émettre une hypothèse quant à l'attribution de la nature d'un bâtiment mis au jour. En effet, en l'absence de mobilier caractéristique d'un habitat et du fait de la présence d'éléments de terre cuite sous la forme de petites briquettes caractéristiques des officines de potiers⁶⁰⁷ et d'un lot conséquent de tessons de céramiques de même mode de cuisson au sein d'un niveau à proximité de l'édifice, la vocation artisanale de cette construction peut être envisagée. Cela reste bien entendu une hypothèse qui mérite une confirmation par d'autres investigations archéologiques. Rappelons également la mise au jour sur le même site, au sein d'un sondage profond, d'une petite zone présentant des résidus de terre rubéfiée sur un cailloutis de silex là où un banc d'argile presque pure a été mis au jour. Des analyses de cette argile sont envisagées dans le cadre notamment de l'opération de fouille menée sur l'officine de potiers de la chaussée Brunehaut. Des pistes sont donc ouvertes et des hypothèses attendent désormais d'être infirmées ou confirmées.

Enfin, pour tenter d'être exhaustif sur la production potière antique à *Tervanna*, nous devons mentionner dans la *Vieille Ville*, le long de la rue de Saint-Omer, dans la cour de la ferme, un four de potier aurait été découvert en 1984 mais nous ne disposons d'aucun renseignement sérieux et exploitable⁶⁰⁸. Il pourrait d'ailleurs s'agir plus vraisemblablement d'un four de potier médiéval comme on en a découvert ces dernières années au sein de la *Vieille Ville*⁶⁰⁹, nous resterons donc prudent sur cette occurrence archéologique qui semble douteuse pour l'Antiquité.

2.7.2 L'artisanat et le commerce de matériel de mouture

Ce type de matériel fait l'objet d'un renouvellement non négligeable de nos connaissances depuis plusieurs années grâce aux travaux du Projet Collectif de Recherche Groupe Meule⁶¹⁰ et, en Gaule septentrionale, grâce aux travaux de Paul Picavet sur les meules découvertes au sein des chefs-lieux de cité de Gaule Belgique et sur les meules rotatives au sein du territoire des Morins notamment⁶¹¹.

Une découverte inédite de matériel de mouture a été réalisée en 2015 lors de la fouille de la parcelle AB 25⁶¹² au sein de la *Vieille Ville* sous la forme d'un fragment de meule de type Pompéi, type que l'on

604. Parcelle AD 130 ; LERICHE 2013b.

605. En ce qui concerne les parcelles localisées le long de la chaussée Brunehaut directement au nord, nous n'avons pas d'information.

606. MERKENBREACK 2021c.

607. Il s'agit d'un lot de 26 fragments ou éléments complets de petites briquettes de terre cuite (de 11 cm de long sur 3,5 m de large et 2 m d'épaisseur) que l'on retrouve généralement au sein des officines de potiers (y compris encore de nos jours) en guise de séparateurs de céramiques à l'intérieur des fours.

608. Au sein de l'ancienne parcelle A 90 (aujourd'hui AB 115) ; DELMAIRE 1994 : 91.

609. BLAMANGIN, VINCENT 2011 ; VISTEL 2020a.

610. <https://groupemeule.hypotheses.org/1>.

611. PICAVET *et al.* 2011 ; PICAVET 2020.

612. MERKENBREACK 2017a.

retrouve peu fréquemment en Gaule septentrionale. Le fragment provient des carrières de Mayen dans l'Eifel⁶¹³ et cette découverte vient prêter à la ville une volonté d'acquérir des équipements typiquement romains⁶¹⁴.

Une autre découverte d'importance concernant le matériel de mouture a été faite au lieu-dit *Les Pâtures*, en bordure de la Petite Lys, associé à un bâtiment vraisemblablement à vocation commerciale⁶¹⁵. Plusieurs éléments ont été mis au jour, à savoir un fragment de meule en roche volcanique (basalte) qui correspond à un *catillus* manuel de meule tournante et deux blocs de grès (probablement de l'arkose) correspondant à des fragments de meules, dont un qui est une ébauche. Ces trois éléments pourraient très bien avoir été réutilisés comme lest / pierre de mouillage comme on peut l'observer sur d'autres sites⁶¹⁶. Enfin, un bloc de grès d'environ 70 kg a également été mis au jour ; celui-ci correspond à une ébauche de meule qui aurait pu initialement être acheminée à Théroüanne pour être retaillée au sein d'un atelier urbain comme il en existe intra muros par exemple à Autun au faubourg d'Arroux⁶¹⁷. La découverte d'ébauches de meules en contexte de bord de fleuve ou rivière (associé donc à un port) est relativement rare, mais les cas d'indices d'ateliers de redistribution en ville, qui reçoivent des ébauches pour les finir et ensuite les revendre commencent à se multiplier ces dernières années. À titre de comparaison avec le même type d'ébauche dans le même type de roche, on peut citer la découverte d'un exemplaire similaire au sein de l'épave *Blackfriars II* de Londres, dans la Tamise⁶¹⁸. Ce type de roche qui s'apparente à une arkose grossière est connue pour des meules de grand format à traction périphérique (animale/humaine)⁶¹⁹ et qui étaient probablement réservées au broyage de l'alimentation du bétail dans les fermes et les *villae*. Une des ces meules a été retrouvée en périphérie de Théroüanne, au *Bois Robichet* en 1994, mais on ne les trouve pour le moment jamais à l'intérieur des villes d'où l'idée retenue pour l'alimentation du bétail à la campagne. Faisant écho à cette découverte d'ébauche de meule, de nouvelles ébauches de 2 *metas* et 1 *catillus* de grand format à traction périphérique en arkose grossière (de type « Brillon ») ont été découvertes au sein des parcelles AB 136 et 137 à l'occasion d'une fouille préventive⁶²⁰. Tous ces éléments révèlent l'existence assurée d'un atelier de finition de meules de grand format à l'intérieur de la ville de *Tervanna*. Sur le plan économique, ces ébauches illustrent la circulation de matériaux semi-finis à destination d'ateliers intermédiaires auprès desquels les consommateurs viennent s'approvisionner⁶²¹.

Lors de la réalisation du diagnostic au sein des parcelles AB 136 et 137⁶²², des sondages profonds ont pu être réalisés⁶²³ et ont livré deux *metas* manuelles entières et un nouveau fragment de *catillus* de type « Pompéi » en roche volcanique de type « basalte ». Les deux *metas* manuelles renvoient à la sphère domestique alors que le fragment de meule de type « Pompéi » qui est caractéristique des grands moulins à traction animale « à la romaine » trahit la présence d'une boulangerie commerciale dans les environs⁶²⁴.

Au mois de novembre 2020, au sein des parcelles B 4p et 467p, six plots de fondation d'un portique ont été dégagés ; deux de ces plots de fondation sont constitués d'un bloc de grès, en l'occurrence le

613. D'après les analyses géochimiques financées par le PCR du Groupe Meule et réalisées par T. Gluhak (RGZM, Mainz).

614. PICAVET 2020 : 253 et 255, fig. 7, n° 1.

615. MERKENBREACK 2019b.

616. PY 1992 : 220 ; GRANIER 2012 : 123 ; ou encore LANGOUËT, SADANIA 2013.

617. JACOTTEY, BOYER 2013.

618. MARSDEN 1994 : 50.

619. Celles nommées type « Brillon » dans la thèse de Paul Picavet ; PICAVET 2019a.

620. PICAVET 2019b : 75-77 ; le rapport de la fouille menée en 2018 n'est toujours pas rendu à ce jour.

621. MONCHALBON *et al.* 2019 : 94.

622. MERKENBREACK 2017d.

623. Là où la fouille était soumise à un fond de forme.

624. MONCHALBON *et al.* 2019 : 93.

quart d'une pierre de 0,72 m de diamètre et de 0,20 m d'épaisseur⁶²⁵. Il s'agit ici très vraisemblablement de remploi de fragments de meule de grand diamètre à entraînement mécanique, peut-être provenant d'un moulin hydraulique, comme on en connaît quelques exemplaires en Gaule Belgique⁶²⁶. L'existence d'un tel atelier à Théroouanne ou en périphérie proche serait d'ailleurs tout à fait envisageable du fait de la proximité de la Lys.

Ainsi, grâce au matériel de mouture découvert ces dernières années, nous sommes en capacité d'affirmer, d'une part l'existence d'un atelier de finition de meules de grand format, l'existence d'un commerce boulanger au sein de la capitale des Morins et, d'autre part, l'existence potentielle d'un moulin hydraulique à *Tervanna*.

2.7.3 Les fours à chaux

L'activité de chauxonniers est attestée à Théroouanne en deux endroits pour le moment ; en bordure de la chaussée Brunehaut au sud-est, et à l'ouest, au *Hameau de Nielles*.

Le four à chaux mis au jour dans le secteur de *la Râperie, parcelle Lecat* (AD 97/98 ; Fig. 104)⁶²⁷ est daté *a priori* du III^e siècle ; la chambre de chauffe du four mesure plus ou moins 1 m de diamètre à la base pour 2,20 m à 2,40 m à l'ouverture. L'entretien de cette structure artisanale indique une utilisation sur un temps plus ou moins long. Au sein du comblement de l'une des fosses périphériques au four a été découvert un remarquable chapiteau corinthien en pierre calcaire, de près d'une demi-tonne⁶²⁸, et même si aucun lien stratigraphique ne peut lier ce lapidaire à la structure de combustion, il semble logique d'associer ces deux structures et de voir le chapiteau comme de la matière première, de la chaux en devenir. De très belle facture, cet élément d'architecture monumentale de *Tervanna* en pierre de Marquise a fait l'objet d'une étude poussée dont la publication est à venir. Notons qu'*a priori*, ce type de four, au regard des dimensions, peut produire en une fournée +/- 5 m³ de chaux, soit de quoi faire 15 à 20 m³ de mortier⁶²⁹, ce qui constitue un rendement relativement conséquent.

Le second four à chaux connu à Théroouanne, découvert au *Hameau de Nielles* en diagnostic (Fig. 105)⁶³⁰, n'a pas fait l'objet d'une fouille mais seulement d'un dégagement en plan. Il a été mis au jour à proximité d'une carrière d'extraction de craie qui lui est contemporaine. L'abandon de ces structures artisanales est daté de la fin du II^e ou du début du III^e siècle. D'un diamètre supérieur au précédent, de l'ordre de 4,40 m en moyenne, il semble également mieux préservé et là aussi utilisé sur un temps long. Un second four a peut-être été mis au jour sur cette emprise, mais seule une fouille pourrait le confirmer. De même, avec la chaux, c'est tout le domaine de la construction et des modes de construction à Théroouanne qui peuvent être abordés. Gageons qu'à l'avenir, de nouvelles études, notamment sur la géoarchéologie des mortiers⁶³¹, pourrons nous aider à mieux caractériser la Théroouanne antique bâtie.

2.7.4 L'extraction de craie

Pour rester dans le domaine artisanal en lien avec la construction, il convient de mentionner l'existence avérée de l'extraction de craie à Théroouanne. Cette dernière peut-être utilisée aussi bien pour

625. MERKENBREACK 2021c : 118-121.

626. PICAUVET *et al.* 2011.

627. BLAMANGIN, BURA 2003 : 10-11.

628. BLAMANGIN *et al.* 2011 : 49.

629. SUMÉRA, VEYRAT 1997 : 121.

630. DEVRED 2008 : 19-20.

631. COUTELAS 2003.

la fabrication de moellons pour les maçonneries comme on a pu l'observer en différents lieux de la ville, pour la réalisation de fondations en craie pilée et damée, pour la réalisation des terrasses au sein de la *Vieille Ville* ou bien encore pour la fabrication de chaux nécessaire à la constitution du mortier. Nous l'avons vu précédemment, une carrière d'extraction de craie a ainsi été mise au jour au *Hameau de Nielles* en association avec une activité de chauxfournier dans le courant du II^e siècle⁶³². Cette carrière a été repérée en diagnostic sur un peu plus de 36 m de longueur.

Sans prendre uniquement la forme de carrière, l'extraction de craie peut aussi se faire via l'utilisation de puits comme nous le laisse penser une structure mise au jour en 2019 route de Clarques au sein de la parcelle ZE 40p⁶³³ ou à l'exemple des puits d'extraction découverts sur le site du *Complet* à Saint-Augustin à 4 km de Théroouanne et associés à un habitat dont les fondations sont en craie damée⁶³⁴.

2.7.5 L'artisanat métallurgique

Des traces d'activité métallurgique sont attestées pour l'Antiquité à Théroouanne avec assurance dans un secteur de la ville et supputées en d'autres endroits.

C'est au niveau du *Bois Robichet* qu'une activité métallurgique a été découverte lors du projet de déviation au nord-ouest de la ville⁶³⁵. En effet, plus de 20 kg de scories et un grand nombre de fragments de parois de bas-fourneaux ont été mis au jour témoignant d'une activité de réduction de minerai de fer en activité du milieu du I^{er} siècle jusqu'à la première moitié du II^e siècle⁶³⁶. L'atelier métallurgique en lui-même serait localisé au nord-ouest de l'emprise investie, soit dans le bois actuel.

Le second secteur de Théroouanne concerné par l'artisanat métallurgique se situe à l'est de la ville, route de Clarques⁶³⁷. En l'occurrence, l'activité artisanale est déduite par la présence de scories dans différentes fosses ou niveaux mais seule une fouille exhaustive permettrait d'être catégorique sur la présence effective ou non de cet artisanat dans ce secteur.

Enfin, citons la mise au jour de plusieurs kilogrammes de scories de fer dans un niveau du II^e siècle lors des fouilles menées au niveau de la cathédrale⁶³⁸.

2.7.6 Des boucheries à Théroouanne ?

Un grand nombre de cornes de bovins a été mis au jour en 1985⁶³⁹. Il est possible alors d'envisager une activité bouchère dans ce secteur et peut-être également un artisanat de tannerie, les déchets de l'un servant à l'autre et la proximité de la Lys étant utile pour l'approvisionnement en eau.

D'autres indices d'une activité de boucherie ont été mis au jour en septembre-octobre 2020 au sortir de Théroouanne à l'occasion d'une fouille préventive⁶⁴⁰. De très nombreux restes de faune présentant des traces de découpe ont ainsi été découverts dans des colluvions ; les études de mobilier sont en cours et les résultats seront sans nul doute d'un grand intérêt.

632. DEVRED 2008 : 19.

633. MERKENBREACK *et al.* 2019a : 180.

634. MERKENBREACK *et al.* 2020a : 129 *sq.*

635. BLAMANGIN 1996a.

636. BLAMANGIN 1996b : 57.

637. MERKENBREACK *et al.* 2019a.

638. DELMAIRE 1976a : 224.

639. Le chantier mené au niveau de l'actuelle Poste ; BEAUCHAMP 1985.

640. Parcelle AD 169 ; BLAMANGIN *et al.* à paraître.

2.7.7 *Le grès de Matringhem et son utilisation*

Le matériau principal utilisé pour la construction de la fortification du Bas-Empire est de provenance locale, il s'agit de grès de Matringhem. Concernant ce grès, celui-ci a été identifié par Jean-Pierre Gély, membre du PCR de Théroouanne, suite à une visite effectuée sur le chantier de fouille mené en 2015 au sein de la parcelle AB 25⁶⁴¹. Il a depuis lors été reconnu dans la mise en œuvre d'autres maçonneries, comme le mur en *opus vittatum* découvert le long de la rue de Boulogne en 2019⁶⁴².

Il s'agit d'un grès fin, gris verdâtre, dur, parfois finement lité, dépourvu de fossiles, façonné en moellons équarris et en plaquettes de 1 cm d'épaisseur environ. Ce grès fin lité est très différent des grès massifs de la formation géologique du Quesnoy (âge Landénien, Paléocène) qui ont été extraits sur les buttes-témoins du Cénozoïque aux alentours de Théroouanne.

Le long du cours en amont de la Lys, à partir de Théroouanne, ce grès fin a été identifié dans les premières assises des murs de l'église de Dennebrœucq. C'est effectivement à partir de cette commune qu'affleure le grès de Matringhem, d'âge Siegénien inférieur (Dévonien inférieur). Cette formation gréseuse affleure largement dans la région de Matringhem (d2a sur les cartes géologique au 50 000e du BRGM) où ils sont exploités pour l'empierrement dans plusieurs carrières. Ces affleurements constituent l'essentiel du massif primaire de Matringhem. Dans les environs de Vincly, ce sont des grès le plus souvent blancs, en bancs réguliers, admettant quelques intercalations schisteuses ou argileuses rouges ou blanches. Plus au Sud, les grès blancs, en bancs d'épaisseur variable pouvant atteindre plusieurs décimètres, alternent avec des grès rouges. Dans les grandes carrières de Matringhem, on peut voir des grès blancs en gros bancs avec délits de schistes blancs et rouges. Dans ces régions, les couches géologiques sont orientées est-ouest et inclinées au sud. C'est de cette région que proviennent les moellons équarris et les plaquettes retrouvés dans la fortification tardive.

2.7.8 *L'importation lapidaire à Tervanna*

L'artisanat et le commerce de la pierre sont documentés à Théroouanne par la découverte de nombreux éléments lapidaires mis au jour et qui sont de provenance plus ou moins lointaine. Nous venons de voir la question du grès de Matringhem et son utilisation à *Tervanna*, de même que celle de la craie et l'origine du matériel lapidaire de mouture. Provenant du territoire des Morins, il convient de mentionner l'utilisation de la pierre de Marquise qui est caractérisée pour l'heure à Théroouanne par des éléments architectoniques d'importance et de qualité. Ainsi, c'est en calcaire oolithique de Marquise qu'est réalisé le chapiteau corinthien mis au jour au sortir de la ville, chaussée Brunehaut, c'est le même matériau qui est utilisé pour les éléments de colonnes de petite, moyenne et grande taille découverts au sein de la *Vieille Ville* (parcelle AB 25⁶⁴³, 22⁶⁴⁴, 232⁶⁴⁵ ou encore AB 276⁶⁴⁶). Enfin, la dédicace à Gordien III semble être faite également sur un calcaire du Boulonnais. En dehors du territoire morin, mais toujours originaire de la Gaule Belgique, plusieurs éléments lapidaires en calcaire givétien ont été mis au jour. Cette pierre bleue, calcaire carbonifère nommé aussi pierre de Tournai⁶⁴⁷, se retrouve à Théroouanne sous forme de dalles plus ou moins épaisses mais également en baguettes pour la réalisation d'*opus sectile* comme identifié au sein de la parcelle AB 25.

641. MERKENBREACK 2017a : vol. 2, 100.

642. MERKENBREACK 2019e.

643. MERKENBREACK 2017a.

644. MERKENBREACK 2017b.

645. LABARRE 2012.

646. MERKENBREACK 2021b.

647. Sur la nature, l'extraction et le commerce de la pierre bleue, voir notamment ROLLAND 1944 ; AMAND 1984 ; GROESSENS 2001 ; BRULET 2009 : 204-205 ; ROBASZYNSKI, GUYÉTANT 2009 : chapitre 6 ; CORMIER 2016.

L'utilisation du schiste ardoisier est également attestée à Théroouanne avec un usage pour la couverture. En effet, en différents lieux de la ville et toujours en position secondaire de remploi ou d'épandage pour nivellement, de nombreux éléments d'ardoises ont été mis au jour ces dernières années. Ainsi, dans le bas de la *Vieille Ville*, un lit d'ardoises tapissant le fond d'une fosse a été découvert⁶⁴⁸. Ces dernières sont relativement épaisses et se trouvent en situation de remploi. Elle proviennent à première vue d'une couverture d'une toiture car les exemples prélevés qui présentent encore des bords bien conservés et la marque du système d'accroche. Un niveau de nivellement de voirie constitué exclusivement d'ardoises brûlées a été mis au jour dans le quartier des *Bachinets* ; ces éléments proviennent également d'une toiture⁶⁴⁹. D'autres fragments d'ardoise ou ardoises complètes ont également été mise au jour au sein de la *Vieille Ville*⁶⁵⁰ ; ces derniers présentent encore les encoches d'accrochage. Toutes ces découvertes soulèvent ici la question de l'utilisation de ce matériau à l'époque romaine à Théroouanne en particulier mais également pour le reste de la Gaule et les études à ce sujet commencent à émerger⁶⁵¹. Il est très vraisemblable que ce soit dans la région de Bavay ou des Ardennes qu'il faille localiser les lieux d'extraction de ce mobilier mis au jour à Théroouanne.

Enfin, concernant la matériel lapidaire d'importation, terminons par celui de provenance lointaine qui a été mis au jour au sein de la parcelle AB 25 (Fig. 86). Ce dernier représente plus de 10 kg de marbre sous la forme de plaquettes et de quelques moulures caractéristiques d'un décor en *opus sectile*⁶⁵². En dehors du calcaire givétien local déjà abordé, les éléments correspondent à du calcaire jaune de Chemtou (Tunisie), du rouge antique de la presqu'île de Mani (Grèce), du rose d'Eretria (Eubée, Grèce), de la brèche coralline de Bithynie (Turquie), de la brèche coralline de la presqu'île de Karaborum (Turquie), du marbre dit « Grec écrit » des environs d'Ephèse (Turquie), de la brèche synnada des environs d'Afyon (Turquie). Les roches silicieuses sont représentées par quatre types colorés à savoir, la brèche verte antique de Thessalie (Grèce), le porphyre vert antique de Laconie (Grèce), un granite gris pouvant provenir de l'île d'Elbe (Italie) et le porphyre rouge antique d'Egypte. Quatre variétés de marbres blancs à grain fin, moyen et gros, de diverses provenances sont toujours en cours d'identification mais il est fort probable que certains soient issus des Pyrénées.

2.7.9 Les autres importations en dehors de la céramique

Depuis la réalisation de la carte archéologique du Pas-de-Calais, nombre d'opérations archéologiques ont livré du mobilier d'importation diversifié, plus particulièrement en contexte funéraire. Il est souvent ardu de déterminer la provenance de certains produits et l'exhaustivité des découvertes faites à Théroouanne ne peut cependant pas être atteinte dans le cadre du présent travail.

Bijoux, gemmes, bracelets et autres fibules

Terninck mentionne pour Théroouanne la découverte de deux anneaux en or dont le chaton est en pierre fine et orné, représentant Apollon pour l'un et un animal pour l'autre⁶⁵³. En dehors de cette trouvaille ancienne, nous ne connaissons pas d'autres artefacts en or pour *Tervanna*.

Laliste des trouvailles de gemmes fait état de 9 exemplaires, plus un camée en sardonix trouvé en 1962

648. Au sein des parcelles AB 136 et 137 ; MERKENBREACK 2017d : 85.

649. MERKENBREACK 2021c : 109.

650. Parcelles AB 273/275 ; MERKENBREACK 2021a.

651. CARTRON 2019.

652. MERKENBREACK 2017a : 75 *sq.*

653. Cité dans DELMAIRE 1976a : 231 ; TERNINCK 1880.

à l'occasion des fouilles menées au sein de la cathédrale qui représente une déesse casquée, peut-être *Roma*, et qui est datée du II^e siècle⁶⁵⁴.

Des découvertes réalisées par Louis Théry font état de bagues et fibules en argent ou métal argenté⁶⁵⁵ et, concernant des découvertes anciennes, d'autres artefacts en bronze, bronze argenté, étamé ou décoré sont également signalées par R. Delmaire⁶⁵⁶ sous la forme de fibules, anneaux, bracelets ou encore épingles. Un inventaire global devrait être entrepris de tout ce matériel avec une localisation des lieux de conservation lorsque cela est possible, une étude complète et des dessins et c'est là une tâche que nous n'avons pu mener. Nous n'aborderons ci-après que les objets découverts par nos soins sur le territoire de l'antique *Tervanna*.

Notons ainsi, en ramassage de surface, la découverte en 2014⁶⁵⁷ d'une fibule de type Almgren 16⁶⁵⁸, datée des I^{er}-II^e siècles et fréquent en Gaule Belgique⁶⁵⁹, caractérisée par un arc à profil cambré décoré de petits points incisés, un pied effilé qui se termine par un bouton. Dans le même secteur, parcelle ZE 40p sur le territoire de la commune de Saint-Augustin, une paire de fibules de type Feugère 26d1 est associée au dépôt céramique d'une tombe⁶⁶⁰. Au sein de la même emprise, dans une autre tombe, l'on a mis au jour un amas d'objets en alliage cuivreux. Le lot comprend deux anneaux, un « médaillon » presque intact, un fragment d'un second « médaillon » et un ensemble de 9 petits rivets ; ce mobilier semble argenté⁶⁶¹. Tout à fait atypique, cet ensemble a été mis au jour au sein d'une tombe d'enfant.

Le mobilier métallique

Pour le mobilier métallique, quelques pièces d'importances sont abordées de même qu'une partie des découvertes récentes, afin d'illustrer l'artisanat, le commerce et les importations à Théroouanne. Le mobilier en métal ferreux n'est pas traité dans ce paragraphe.

Parmi le mobilier métallique d'importation, l'un des plus symptomatique est le plomb provenant de *Britannia* et généralement importé sous forme de lingots. Les produits finis façonnés dans ce matériau peuvent être variés : urne, coffre, cercueil ou encore tuyau. Pour le moment nous ne connaissons à Théroouanne que des tuyaux de plomb dont on a trouvé trace sous forme de blocs de plomb fondu ou déformé par l'incendie dans l'habitation de la rue de Cassel et dans celle de la rue des Fossés⁶⁶².

Concernant le mobilier en bronze, les occurrences sont un peu plus nombreuses. Ainsi, et en lien avec le domaine commercial, nous connaissons des poids en bronze, dont un de un quart de livre romaine trouvé dans une tombe⁶⁶³. De l'*instrumentum* médical en bronze est attesté par la découverte de sondes médicinales au XIX^e siècle⁶⁶⁴ ainsi qu'en 1967 dans le quartier des *Bachinets*⁶⁶⁵. Toujours dans ce quartier, en 2014, deux d'éléments d'accastillage de coffre ont été découverts sous la forme de poignées de meuble

654. DELMAIRE 1976a : 232.

655. *Ibidem*.

656. DELMAIRE 1994 : 86-98 et 1976a, voir notamment fig. 39..

657. MERKENBREACK *et al.* 2014a : 101, fig. 93.

658. FIB-4487 dans la base artefacts.mom.fr. ; elle appartient au groupe des fibules à ressort de type b de Feugère : FEUGÈRE 1985 : 18) et du type 1.7 de Riha : RIHA 1994.

659. DANANAI 2012.

660. MERKENBREACK *et al.* 2019a : 153.

661. Il n'est pour le moment pas encore restauré.

662. DELMAIRE 1976a : 235.

663. DELMAIRE 1976a : 228.

664. DELMAIRE 1976a : 227.

665. DELMAIRE, DELMAIRE 1969 : 354 ; voir également VIGIER 2021a.

dont l'une présente des extrémités se terminant en forme de glands⁶⁶⁶ et l'autre filiforme, en forme d'oméga⁶⁶⁷ ; il s'agit là de mobilier plutôt caractéristique du III^e siècle à l'instar de certains exemples trouvés à Bavay⁶⁶⁸ ou encore à Vaulx-Vraucourt⁶⁶⁹. Une autre poignée de coffre en bronze est attestée au sein d'une incinération du *Bois Robichef*⁶⁷⁰. Des exemplaires de pinces ou fragments de pinces en bronze⁶⁷¹ ou en alliage cuivreux sont également connus, de même que trois exemplaires de miroirs en bronze découverts anciennement⁶⁷². Du mobilier en bronze est également attesté au sein de la *Vieille Ville* et notamment sur le site de l'ancienne cathédrale⁶⁷³. Une fiole ainsi qu'un vase en forme de patère ont été retrouvés dans des tombes⁶⁷⁴. Dans la nécropole des *Oblats* on dénombre quelques objets de belle facture avec un encrier en bronze et couvercle de plomb au sein d'une tombe en amphore⁶⁷⁵, un strigile en bronze dans une tombe secondaire⁶⁷⁶ et un objet peu courant⁶⁷⁷ importé de *Britannia* et qui correspond à un nécessaire à fard⁶⁷⁸.

Les statuettes en bronze retrouvées à Théroouanne ont déjà fait l'objet d'un inventaire complet⁶⁷⁹ et aucune nouvelle découverte de ce type n'est venu renouveler notre connaissance depuis les années 1990.

Le mobilier en os et en ivoire

Le mobilier de tabletterie se retrouve assez fréquemment en contexte archéologique urbain et l'on connaît pour Théroouanne quelques artefacts en os et en ivoire trouvés anciennement⁶⁸⁰ mais également quelques objets mis au jour ces dernières années. Les découvertes les plus courantes sont représentées par les épingles et aiguilles en os, de même que par les jetons. Ainsi, on peut noter la découverte de trois épingles en os⁶⁸¹ et d'un jeton cylindrique⁶⁸². Toujours dans le quartier des *Bachinets*, dans un niveau de voirie⁶⁸³, nous avons fait la découverte d'un petit élément fragmentaire de tabletterie appartenant à une spatule, « cuiller à parfum » que l'on peut identifier grâce à l'extrémité distale de l'objet qui est élargie pour former un cuilleron presque plat creusée d'une gorge formant une rainure allongée et peu profonde⁶⁸⁴. Il semblerait que cet ustensile soit plus fréquent dans le sud que dans les autres régions, même si on en retrouve également en Allemagne. Deux exemplaires provenant du site de l'ancienne gendarmerie d'Uzès (Gard) viennent d'être étudiés dans un rapport à paraître⁶⁸⁵. Un exemplaire trouvé à Lattes est assez proche du nôtre. Selon les travaux récents, cet ustensile sert à l'application sur une partie du corps d'un onguent ou d'un élément cosmétique⁶⁸⁶, ils sont à rattacher à la classification de type Béal A.XXIV2c ou Manniez 2c. Ce type est moins fréquent que les cuillers à cuilleron en forme de goutte.

666. MERKENBREACK *et al.* 2014a : fig. 91 ; MERKENBREACK 2019c : 44, fig. 26 ; FEUGÈRE, HIGELIN 2021.

667. MERKENBREACK *et al.* 2014a : fig. 26 ; MERKENBREACK 2019c : 44, fig. 25 ; TURGIS 2021.

668. BOUCHER, OGGIANO-BITAR 1993 : 115-117.

669. DELMAIRE, NOTTE 1996 : 36-37, fig. 8, n° 10.

670. BLAMANGIN 1996a : 28, photo 10.

671. Voir également VIGIER 2021b.

672. Voir également VIGIER 2018 : vol. 2 : 1558-1559 ; VIGIER 2021c.

673. DELMAIRE 1976a : 236 et fig. 36.

674. *Op. cit.* : 238.

675. THUILLIER 1996a : 43, 132 n° 5 ; THUILLIER 1996b : 25, 28 fig. 23 et fig. 24 n° 9 ; il s'agit de la tombe 11.

676. *Op. cit.* : 39 et 41 fig. 36, n° 7 ; il s'agit de l'incinération secondaire 16.

677. *Op. cit.* : 44 fig. 39, n° 7 ; il s'agit de l'incinération secondaire 17.

678. JACKSON, THUILLIER 1999 ; FEUGÈRE *et al.* 2021b.

679. Delmaire 1976a : 242 *sq.* ; DELMAIRE 1994 : 97.

680. Le point sur les découvertes anciennes dans DELMAIRE 1976a : 238-239 et fig. 37.

681. Au sein des parcelles AB 52 et 228p, route de Clarques ; MERKENBREACK *et al.* 2014 : 92, fig. 84.

682. Au sein de la parcelle ZE 40p à Saint-Augustin ; MERKENBREACK *et al.* 2019a : 97.

683. MERKENBREACK 2021c : 109 *sq.*

684. C'est sous cette dénomination que J.-Cl. Béal les classe dans le catalogue de la tabletterie de Nîmes paru en 1984.

685. Informations de Yves Manniez.

686. FEUGÈRE, VIGIER 2021.

Les dernières trouvailles de tabletteries proviennent d'une tombe secondaire en amphore datée du IIe-IIIe siècle et fouillée à l'occasion d'un diagnostic⁶⁸⁷. Une partie du mobilier en question était disposé sur le bûcher et a subi les affres du feu. On relève ainsi, une aiguille, le système de fermeture en os d'un bracelet de perles en verre et feuille d'or, plusieurs éléments d'une bobine en os appartenant à un coffret et deux épingles en os brûlées.

La verrerie

On ne connaît pas d'atelier de verriers pour *Tervanna* et il est fort à parier que la majorité du mobilier en verre retrouvé à Théroouanne soit importée, de l'est, dans le secteur de la vallée du Rhin, mais également de plus loin comme l'atteste une coupe en verre blanc opaque trouvé sur le site du *Complet* à Saint-Augustin et provenant d'Italie⁶⁸⁸. La verrerie antique de Théroouanne est connue de longue date par de nombreuses découvertes anciennes⁶⁸⁹ mais aussi par un certain nombre de trouvailles issues d'opérations archéologiques plus ou moins récentes.

En premier lieu, notons que les nécropoles de la route d'Arras et de la route de Boulogne ont livré 12 pièces dans 6 tombes et 2 pièces dans une couche de scellement de voirie⁶⁹⁰. Ces éléments ont fait l'objet d'une étude dans le cadre du rapport⁶⁹¹ et d'un article dans le cadre d'une exposition à Saint-Omer⁶⁹², le tout sous la plume de Véronique Canut qui a également largement étudié la verrerie trouvée à Boulogne-sur-Mer. Le mobilier issu de ces deux nécropoles témoigne d'un commerce actif et de pièces de qualité en particulier avec la Rhénanie. Les opérations récentes confirment la circulation de ces objets.

Le long de route de Clarques⁶⁹³, on note ainsi, en dehors des tombes, plusieurs fragments de verre millefiori, jaune-ambre, des tessons de barillet Isings 89/128 ou bien de coupe côtelée de type Isings 3b. Une tombe a livré les restes d'un collier composé de 6 perles côtelées en melon en fritte⁶⁹⁴ ; une seconde tombe a quant à elle livré trois pièces : un balsamaire de type Isings 28a ou b ou 82b1, un second balsamaire passé sur le bûcher et l'urne cinéraire du défunt de type Isings 67c⁶⁹⁵.

Dans le domaine funéraire, une tombe amphore vraisemblablement féminine a livré du mobilier de qualité avec un collier de 21 perles en verre coulé en deux temps avec une feuille d'or entre les deux couches, ainsi qu'un aryballe de type Isings 61 et un balsamaire de type Isings 82b2⁶⁹⁶.

Enfin, le verre de vitrage a également été retrouvé à de nombreuses reprises tant dans la *Vieille Ville* qu'aux marges de la cité romaine. Nous envisageons dans les années à venir une étude globale de la verrerie antique découverte à *Tervanna*.

Des huîtres et des moules

Les produits issus de la pêche mériteraient une étude à part entière. Toutefois, il convient de mentionner ici l'abondance de découvertes en différents lieux de *Tervanna* de restes de moules et d'huîtres avec des

687. Parcelle AD 169 ; DALMAU *et al.* 2019.

688. MERKENBREACK 2018.

689. DELMAIRE 1976a : 245-248 et DELMAIRE 1994.

690. CANUT 1996 : 65.

691. Dans THUILLIER 1996a : 72-84.

692. CANUT 1996.

693. Au sein de la parcelle ZE 40p.

694. MERKENBREACK 2019a : 152-153.

695. *Op. cit.* : 158-161.

696. Découverte parcelle AD 169 ; DALMAU *et al.* 66-67.

occurrences archéologiques dès le début du I^{er} siècle, notamment provenant des fouilles au niveau de la cathédrale⁶⁹⁷. Une grande structure en creux dont la nature demeure indéterminée à l'issue du diagnostic de la *Friche Ledoux*⁶⁹⁸ est également intéressante en raison de la mise au jour d'un grand nombre de restes de coquilles d'huîtres. Le fait qu'il pourrait s'agir d'un vivier à huîtres a été écarté au regard des dernières données livrées par les spécialistes en archéoconchyliologie⁶⁹⁹. Il n'en demeure pas moins qu'une étude approfondie⁷⁰⁰ de ces conchyliorestes permettrait un apport de nouvelles données sur les pratiques de consommation pour le chef-lieu de cité qu'est *Tervanna*, et plus généralement une meilleure compréhension de l'exploitation de *Ostrea edulis* en Gaule romaine⁷⁰¹.

Bien que non exhaustif, cet «inventaire» des données concernant l'artisanat et le commerce à Théroouanne, effectué principalement à partir de données récentes, nous permet en premier lieu de revoir le constat que Roland Delmaire effectuait en 1976, à savoir que la Morinie est peu ouverte sur l'extérieur⁷⁰², en dehors du Boulonnais. Il est vrai qu'alors les données manquaient. Avec l'essor de l'archéologie de sauvetage puis préventive, nous renouvelons indéniablement nos connaissances sur ce sujet pour la capitale des Morins en particulier. Les faubourgs de la ville romaine sont donc des lieux de productions (poteries, métallurgie, extraction de craie, fabrication de chaux, retaille de meule et peut-être boucherie, Fig. 106) mais toute la ville est consommatrice de biens produits en local, importé d'autres secteurs de la Morinie ou de la Gaule Belgique mais également de beaucoup plus loin à l'exemple des marbres mis au jour au sein de la *Vieille Ville* ou de mobilier lapidaire de mouture ou bien encore de pierres à aiguiser⁷⁰³.

2.8 DU DEVENIR DE LA VILLE ANTIQUE : QUELQUES RÉFLEXIONS AUTOUR DE L'ARCHÉOLOGIE URBAINE AU CŒUR D'UN VILLAGE

2.8.1 Discussion sur l'enceinte romaine tardive et son devenir dans la topographie urbaine médiévale et moderne

La découverte d'une enceinte romaine pour la ville de *Tervanna* soulève de nombreuses questions pour la période antique de la ville mais également pour son devenir aux périodes postérieures. Une enceinte, dans la topographie d'une ville, est une armature, une partie du squelette de celle-ci. Qu'advient-il de cette fortification durant le haut Moyen Âge et le bas Moyen Âge ? Il est probable qu'au moins une partie de son tracé persiste, mais sur quelle emprise ? L'élévation persiste-t-elle ?⁷⁰⁴

À Théroouanne, nous connaissons le démantèlement des remparts de la ville en 1553 ; mais de cette enceinte médiévale, nous ne connaissons presque rien⁷⁰⁵. Ni la date de sa construction et en ce qui concerne les élévations, nous ne pouvons nous fier qu'aux différentes iconographies modernes. Les sources écrites nous font malheureusement défaut. La mise au jour de l'enceinte romaine tardive suscite un grand nombre de questions. L'emprise du réduit fortifié semble se concentrer sur le haut de la *Vieille Ville*, ce qui est logique, et ce qui relance la réflexion sur l'emplacement du centre urbain public antique.

697. DELMAIRE 1976a : 227.

698. MERKENBREACK 2017d : 89.

699. BARDOT-CAMBOT 2014 : 117.

700. Nous espérons que l'étude en question a été menée à l'issue de la fouille préventive menée en 2018.

701. BARDOT-CAMBOT 2013 : 137.

702. DELMAIRE 1976a : 228.

703. Il s'agit ici d'informations inédites de Paul Picavet qui a étudié le matériel de mouture et les pierres à aiguiser provenant de la fouille des parcelles AB 136 et 137. Un commerce avec la *Britannia* semble se dessiner nettement.

704. MERKENBREACK 2017a ; propos également repris dans BLARY, FLAMBARD-HÉRICHER 2018c : 162.

705. NOYÉ 1998 ; BLARY, FLAMBARD-HÉRICHER 2018.

Le *forum* prendrait-il place sur le léger plateau où sera édifiée la première cathédrale ? L'enceinte médiévale reprend-elle une partie du tracé de son ancêtre antique (comme à Bayeux), et notamment sur la partie haute de la ville ? Est-ce que les deux enceintes coexistent un moment avec la fortification romaine ceinturant le quartier épiscopal ? Une ville à deux enceintes ? Quel aspect a la ville médiévale au sud de l'enceinte romaine et avant l'image que nous offrent les différents plans, gravures et vues cavalières du XVI^e siècle ?

Ce sont là autant de réflexions qui peuvent alimenter les travaux de recherches à venir.

2.8.2 *Delenda Tervanna ! Le destin funeste de la capitale des Morins, devenue cité épiscopale avant d'être réduite à néant par Charles Quint*

Pour les périodes mérovingienne et carolingienne, les données archéologiques restent relativement rares, souvent anciennes et pas toujours localisées. La ville de Thérouanne devient le siège d'un évêché au haut Moyen Âge, dans la première moitié du VII^e siècle, et voit la construction d'un édifice épiscopal à l'époque carolingienne comme l'attestent les fouilles réalisées par Honoré Bernard sur le site de la cathédrale dans les années 1970⁷⁰⁶ et les sources historiques⁷⁰⁷. Dotée de remparts, à une date pour le moment inconnue, probablement dès le IX^e siècle *a minima*, la ville connaît de nombreuses vicissitudes, depuis les raids normands, durant les deux dernières décennies du IX^e siècle, sans être pour autant détruite comme le laisse penser un passage des Annales de Saint-Bertin pour l'année 862⁷⁰⁸, en passant par la prise et l'incendie de la ville le 12 juillet 1302 par les Flamands révoltés contre le roi de France⁷⁰⁹, et jusqu'à l'interminable guerre qui a opposé la France aux « Bourguignons », puis aux Hasbourg de 1467 à 1559. Thérouanne – enclave française en Artois – a ainsi été assiégée ou assaillie 6 fois, prise 4 fois et détruite 2 fois⁷¹⁰.

Au moment de la guerre de Succession de Bourgogne (1477-1482) qui fait suite à la mort de Charles le Téméraire, le roi Louis XI tente de récupérer ou conquérir les Pays-Bas bourguignons. Cette guerre se conclut par le traité d'Arras le 23 décembre 1482 (puis par le traité de Senlis en 1493 qui règle des histoires de mariage et de dot). « En août 1513, Maximilien I^{er}, empereur d'Autriche, et Henri VIII d'Angleterre installent leurs camps autour de Thérouanne : au nord, sur les collines qui dominent la cité, ainsi qu'au sud, après qu'ils ont passé la Lys sur cinq ponts flottants. Les sources font apparaître la ville puissamment fortifiée avec murs d'enceinte, bastions, remparts de terre et larges fossés profonds et revêtus d'aubépines. Enfin, des fortifications de siège sont installées au nord-ouest. Le 24 août, les assiégeants entrent dans la ville et décident de la détruire. Du 27 août jusqu'au début du mois de septembre, 800 ou 900 ingénieurs et soldats anglais comblent les fossés et rasant les enceintes ; les soldats de Maximilien mettent le feu aux bâtiments en bois de telle sorte que la plus grande partie des édifices et des éléments de fortification sont détruits, à l'exception de la cathédrale, du palais (épiscopal ?) et des maisons des chanoines »⁷¹¹. Le témoignage du chevalier Bayard est précieux quant à cette destruction, mais aussi quant à la reconstruction qui suivit : *Ce qu'on promet aux gens de guerre feut bien tenu [c'est-à-dire les rançons, le laissez-passer] : mais non pas à ceux de la ville ; car le Roy d'Angleterre feut abatre les murailles, & mettre le feu en plusieurs lieux, qui feut grosse pitié. Toutesfois depuis les François la remeirent en bon ordre, & plus forte que jamais*. Les troupes coalisées de l'empereur Maximilien et du roi Henri VIII prennent donc la ville et, ne pouvant s'accorder sur la garde de la cité, la détruisent fin août à l'exception des édifices religieux⁷¹².

706. BERNARD 1962 à 1988.

707. MÉRIAUX 2000.

708. *Op. cit.* : 403-404.

709. DELMAIRE 1978b.

710. DELMAIRE 1999.

711. BLARY, FLAMBARD-HÉRICHER 2018 : 30.

712. LEGRAND 1841b ; VISSIÈRE 2001 : 73.

Retournée dans le giron de la couronne de France en 1518, la ville est reconstruite tout comme ses fortifications, sous François I^{er}. Restée enclave française en territoire ennemi, la ville est toujours menacée. Au cours des années 1515-1520, François I^{er}, devenu roi, s'est attaché à faire reconstruire la cité à ses frais ou, du moins, les fortifications. Il se rend même sur place en 1517 afin d'inspecter les travaux. Il en fait une forteresse réputée imprenable, probablement grâce à la science d'Antonio da Castello, un ingénieur italien originaire d'Ombrie, valeureux capitaine et expert en fortifications de terre et surtout en bastions, à qui il a confié la rénovation de ses places fortes. C'est d'ailleurs lui qui construit vraisemblablement le bastion dit de *La Patrouille*, localisé sur le rempart ouest de Théroouanne⁷¹³.

De nouveau assiégée par les armées impériales en 1537, elle est reconstruite, ses fortifications améliorées⁷¹⁴. Pieter Martens montre bien qu'après le siège par les troupes impériales en 1537, Théroouanne fait l'objet de travaux de fortification qui en font l'une des places fortes majeures de la frontière septentrionale du royaume. Lors du siège en question, une brèche importante a été pratiquée dans la partie ouest de l'enceinte. À cet endroit l'on érige peu après le bastion, dénommé *La Patrouille*, qui constitue une première sur le plan local. C'est ce bastion de type vénitien que l'on distingue sur une vue cavalière datant probablement de 1539. L'enceinte, désormais modernisée, est entourée de fossés larges de trente à cinquante mètres, qui peuvent atteindre jusqu'à dix mètres de profondeur. À l'exception du sud, baigné par la Lys, les fossés sont secs.

La ville est finalement prise par les troupes de Charles Quint en 1553⁷¹⁵ après un siège de 7 semaines, dont 23 jours de canonnade réalisée par une cinquantaine de pièces d'artillerie pour environ 18 000 boulets tirés (correspondant à 423 tonnes de fer et 18 tonnes de plomb pour les 2 sièges de Théroouanne et Hesdin et 145 tonnes de poudre à Théroouanne pour les batteries d'artillerie, les mineurs [pour les sapes] et les haquebutiers)⁷¹⁶.

L'empereur ordonne alors la destruction totale de la cité épiscopale et son diocèse est supprimé. La cathédrale et une grande partie de la ville furent détruites par ses troupes *jusques aux fondemens*. Il s'avère que la destruction correspond à un démantèlement méthodique et systématique de la cité et de ses monuments comme le prouve d'ailleurs l'archéologie⁷¹⁷. En effet, les tranchées de pillage sont nombreuses au sein de la *Vieille Ville*, tout comme les niveaux de destruction et de gravats repérés. La prise de la ville en 1553 mit un terme à son existence en tant que place forte et siège épiscopal, mais l'anéantissement de la cité dura quelques mois, l'antique cité des Morins étant devenue une carrière à ciel ouvert, un terrain vague pour finalement redevenir une terre agricole⁷¹⁸. C'est d'ailleurs sous la forme d'un hameau installé sur les bords de la Lys et en contrebas de l'ancienne ville devenue champs qu'est représentée Théroouanne un demi-siècle après la destruction de Charles Quint dans les albums de Croÿ⁷¹⁹. C'est encore sous la forme d'un vaste terrain vague parsemé de cratères qu'est représenté Théroouanne sur le plan de l'ingénieur militaire Claude Masse en 1730.

713. MARTENS 2011 : 125.

714. MARTENS 2007 : 73.

715. MARTENS 2011 : 123, fig. 3.

716. *Op. cit.* : 102-121.

717. MARTENS 2007 : 66 et 89 ; BLAMANGIN *et al.* 2014 ; MARTENS 2017 : 52.

718. PAGART D'HERMANSART 1885 ; FONTAINE 2013.

719. DUVOSQUEL 1985.

2.8.3 La fabrique de la ville, l'archéologie urbaine et l'aménagement du territoire

Sur le plan topographique, les limites de la ville médiévale de Théroouanne sont plus évidentes à cerner du fait de la pérennité dans le paysage urbain des fossés des remparts qui lui donnent l'aspect connu d'un cerf-volant. Les vestiges de la ville médiévale se concentrent donc à l'intérieur de l'enceinte. De nombreuses opérations archéologiques d'urgence, de sauvetage, et plus récemment préventives ont été réalisées au sein de la *Vieille Ville*, le long de la rue Saint-Jean notamment. Depuis la fin du XIX^e siècle, avec les fouilles de Camille Enlart à l'emplacement de la cathédrale, jusqu'à nos jours, l'emprise de la ville romaine et médiévale a livré de nombreux vestiges en lien avec l'aménagement croissant de pavillons individuels ces trente dernières années et l'évolution urbaine. Malheureusement, la documentation disponible est inégale en qualité, souvent dispersée et parfois non accessible car non publiée. Un long travail d'inventaire global du mobilier et des données issues de plus de 120 opérations archéologiques, est actuellement toujours en cours. Ce travail est accompagné d'une reprise des données de fouilles les plus anciennes ou encore d'un programme de prospection au sein de la *Vieille Ville*. Depuis 2009, la Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais a effectué des investigations archéologiques préventives sur 81 399 m² auxquels il faut ajouter les 1830 m² de deux diagnostics menés par l'Inrap ; ce sont ainsi 83 229 m² qui ont été impactés par des aménagements ces 12 dernières années. Cette frénésie archéologique liée à l'aménagement croissant du territoire a livré, livre et livrera pléthore d'informations qu'il est impératif d'analyser et de mettre en perspective au fur et à mesure afin de ne pas se retrouver encore plus submergé devant la tâche qui s'impose à nous. Le présent travail fait partie de cette démarche.

Le réinvestissement des centres-villes et centres-bourgs, leur réhabilitation et les nouveaux aménagements qui y sont réalisés sont autant d'occasions d'appréhender le tissu urbain, son évolution, depuis parfois des périodes anciennes comme ici à Théroouanne, et de collaborer à une meilleure connaissance des profonds changements que les villes et villages ont connus au cours des périodes moderne et contemporaine. Les interventions à Théroouanne permettent de comprendre la topographie de la ville et son évolution depuis l'Antiquité jusqu'à sa démolition en 1553 ; son démantèlement et la création d'un nouveau bourg à la période moderne sont également étudiés. Mais les réalités urbaines d'antan ne se laissent pas saisir aisément⁷²⁰. L'archéologie préventive de ce début de XXI^e siècle doit aussi faire des compromis entre la préservation de ces strates enfouies du livre de l'Histoire de Théroouanne, de la destruction qu'engendrent les fouilles, des méthodes qui évoluent, de l'aménagement du territoire, des choix ou non-choix, des coûts...⁷²¹. Théroouanne, loin d'être un cas isolé, subit ainsi les affres du mitage au sein de la *Vieille Ville*.

L'héritage archéologique à Théroouanne est ainsi riche, complexe et passionnant pour les amateurs mais peut se révéler lourd, encombrant et subi pour d'autres (aménageurs, élus, certains habitants). Ces traces du passé qui influent fortement sur le développement du village aujourd'hui, nécessitent impérativement une médiation, un dialogue entre tous les intervenants concernés⁷²². La diffusion des informations au grand public est une nécessité pour comprendre le patrimoine commun, ce bien collectif, inaliénable que nous pouvons certes détruire ou ignorer, mais que nous ne pouvons pas refouler ou occulter⁷²³. En conséquence, comme le disait l'ethnologue et anthropologue Daniel Fabre⁷²⁴, « Le patrimoine c'est nous » ; tel était aussi l'intitulé d'une table ronde qui s'est tenue en 2014 à l'Institut national du patrimoine

720. GALINIÉ 1999.

721. DESACHY, GEMEHL 2005. « Une décision d'aménagement peut être lourde de conséquences, tant sur l'évolution du tissu urbain à long terme dont certains quartiers peuvent se « nécroser » que sur le rapport des populations à l'espace qui peut évoluer dans un sens inattendu », LAVIGNE 2014.

722. LAVIGNE 2011 ; TRANCHEVENT 2014 ; LAURENT-DEHECQ 2014 ; DULAUROY-LYNCH, GRAVIER 2014.

723. OLIVIER 2014 : 234.

724. BORTHOLOT, SAGNES 2016.

dans le cadre du colloque *L'archéologie à la rencontre des publics, Transmission et médiation des résultats de la recherche*⁷²⁵. Ainsi, chaque opportunité archéologique à Théroouanne est complétée par une mise en valeur des connaissances et des découvertes réalisées au sein de la commune. Cette médiation prend alors la forme de visites, le chantier est alors ouvert à un public large, de visites spécifiques destinées aux scolaires du village, de conférences ouvrant les premières conclusions scientifiques au public et d'une disponibilité accrue des archéologues départementaux afin d'accompagner au mieux les différents projets d'aménagements menés au sein de la commune. Ce transfert de connaissance se réalise aussi au travers de la collaboration étroite menée auprès des institutions (commune, communauté de communes, collège, Pays d'art & d'histoire) œuvrant localement à la diffusion des résultats des recherches et des fouilles et à la mise en valeur du patrimoine⁷²⁶.

725. Table-ronde à laquelle j'ai participé ; <https://www.dailymotion.com/video/x2qstpp> et <https://www.dailymotion.com/video/x2qxhhw>.

726. Dans le cadre de la valorisation de la recherche, une application numérique interactive de Tourisme Temporel dédiée au Patrimoine a vu le jour en septembre 2021. Cette dernière, élaborée par le Pays d'Art & d'Histoire de Saint-Omer et soumise à mon expertise, permet au visiteur d'avoir accès à différents contenus (textes, illustrations, photogrammétrie de sondages et de mobilier, dessins d'évocation et interviews) liés aux différentes interventions d'archéologie préventive menées le long de la rue Saint-Jean. Cette application est destinée à évoluer et devrait être complétée dans les années futures.

3. LE CAS DU CIMETIÈRE FAMILIAL ASSOCIÉ À UNE OCCUPATION AUX MARGES DE TERVANNA : LE SITE DU COMPLET À SAINT-AUGUSTIN

L'opération de fouilles archéologiques réalisée en 2018⁷²⁷ au lieu-dit *Le Complet* sur le territoire de la nouvelle commune de Saint-Augustin (Fig. 107) a été l'occasion d'aborder une partie d'un domaine rural (habitat et nécropole) dans la campagne proche de *Tervanna, caput civitatis Morinorum*, au Haut-Empire. Ce site d'habitat n'est pas le fait d'une création *ex nihilo* puisque des vestiges nous révèlent l'existence d'une occupation antérieure laténienne dans ce secteur, au sein des parcelles orientales limitrophes. Nous sommes donc en présence d'un établissement rural qui perdure sans hiatus chronologique de La Tène moyenne jusqu'au moins la fin du II^e siècle ap. J.-C. Notons pour rappel et pour les périodes plus anciennes, la mise au jour lors du diagnostic de fosses et d'un fossé datés du Néolithique à 200 m au nord en contrebas du site d'habitat romain⁷²⁸. La dernière période caractérisée sur le site se rattache à la Première Guerre mondiale et correspond à un secteur lié à l'entraînement des troupes. La fouille s'est faite sur deux emprises, respectivement de 2500 m² et 9000 m², distantes l'une de l'autre de 300 m et synchrones pour le I^{er} siècle ap. J.-C.

3.1 LES VESTIGES PROTOHISTORIQUES

Il est difficile d'interpréter l'occupation du site pour cette période en raison du faible nombre de structures associées à cette époque mais également de leur localisation en limite d'emprise. Il est indéniable qu'un site se développe vers l'est de la fouille. Deux périodes ont été mises en évidence : La Tène moyenne et La Tène finale au travers de quelques fosses et tronçons de fossés. L'existence d'un établissement agricole pourrait être envisagée avec une perdurance de celui-ci et un développement à l'époque romaine comme on peut l'observer au sein de nombreux sites en Gaule septentrionale. Concernant la période laténienne, la découverte la plus remarquable consiste en la mise au jour de plusieurs fragments de chenets⁷²⁹. L'exemplaire de chenets de Liberschies⁷³⁰ présente les mêmes perforations décoratives que celui du site du *Complet*. Ce type d'objet qui se développe dans le Nord de la Gaule à La Tène⁷³¹ ne se retrouve que de manière sporadique lors de fouilles archéologiques et laisse présager l'existence d'un habitat à proximité immédiate.

3.2 LE SITE DU COMPLET À L'ÉPOQUE ROMAINE : UN DOMAINE RURAL DANS LE GIRON DE LA CAPITALE DES MORINS

3.2.1 Une ferme ?

Les vestiges de la période laténienne ne sont caractérisés que par quelques structures indiquant l'emplacement de l'occupation à l'est de l'emprise de la fouille menée en 2018. De cette occupation (une ferme ?), nous ignorons tout. Nonobstant, au regard des quelques éléments mobiliers mis au jour, il est évident qu'une continuité existe entre La Tène D2b et l'occupation romaine mise en évidence. Les vestiges antiques datés avec assurance s'organisent au sein de deux enclos dont seule une partie a été appréhendée (Fig. 108). À la lecture du plan, l'installation de l'établissement antique basée sur des

727. MERKENBREACK *et al.* 2020a.

728. LEROY-LANGELIN *et al.* 2017.

729. MERKENBREACK *et al.* 2020a : 78 et fig. 31 et 32.

730. DEWERT, VAN LIEFFERINGE 1995.

731. DE CLERCQ 2007 : 193.

modules orthogonaux est évidente. Le manque d'enclos décapé dans leur intégralité empêche néanmoins de rapprocher ces modules d'unités de surfaces antiques connues. Nous pouvons seulement estimer la superficie des deux enclos comme suit : 7000 m² *a minima* pour l'enclos de l'habitat et 1800 m² *a minima* pour l'enclos septentrional. En limite nord de l'emprise, un chemin actuel marque la rupture topographique brutale avec les parcelles localisées au nord situées 10 m plus bas (Fig. 109). Il est dès lors probable que ce chemin existe dès la période romaine voire protohistorique.

Concernant le bâtiment mis au jour sur fondations de craie damée, la surface totale concernée par les fondations encore visibles de ce bâtiment est de 110 m² environ, séparée en 3 espaces. Étant incomplet il est difficile d'apporter une interprétation sûre quant à la forme initiale et à la taille de cet édifice. On pourrait toutefois le rapprocher sur le plan morphologique de la *maison 125* du site de Villeneuve-Saint-Germain dans l'Aisne⁷³² ou plus vraisemblablement des bâtiments à galerie sans pavillon avec enfilade de pièces comme peut les décrire Alain Ferdière dans son ouvrage sur les campagnes en Gaule romaine⁷³³ ou à l'instar de ce qui a été observé à Sauchy-Lestree⁷³⁴. Concernant la construction de Saint-Augustin, il est possible, au regard de la nature de l'arasement de la parcelle, que le bâtiment à l'origine était sans doute deux fois plus grand, voire peut-être trois.

Il semble évident que les puits d'extraction découverts sur le site ont servi à la collecte de la craie nécessaire à l'établissement des fondations du bâtiment. Nous avons déjà pu observer cela sur d'autres opérations et notamment à Hénin-Beaumont, *rue du Dr Laennec*⁷³⁵. La grande fosse limitrophe au bâtiment a quant à elle probablement servi de fosse d'extraction de limon, pratique à mettre là aussi en lien avec l'édification de l'ensemble bâti, avant d'être réutilisée (en fosse de fumure ?). Les éléments mobilier sur le site ne sont pas présents en grande quantité et principalement, on les retrouve à proximité de l'édifice.

Le mobilier céramique indique une continuité de l'occupation durant le Haut-Empire jusqu'au début du III^e siècle et s'avère caractéristique d'un habitat. Le taux de céramique de présentation (vaisselle fine) n'atteint pas les 12 %, proportion qu'il est courant de rencontrer dans les contextes d'habitats contemporains dans la région. La vaisselle de table représente ici 7,7 % de l'ensemble céramique. Le taux de céramique culinaire (commune réductrice et mortier) est supérieur à celui de la céramique de stockage (cruches en commune claire, amphore, *dolium* et modelée), soit 42,49 % pour 37,27 %. La céramique modelée représente 14,16 % du lot. Elle est souvent décorée au peigne ou au brassage ou ornée d'impressions. Ces types de décors sont courants sur l'ensemble de la Morinie puisqu'on peut rencontrer des décors similaires à Salperwick, Pitgam, Frencq ou Blendecques. Cette céramique de tradition indigène a principalement été utilisée pour fabriquer des vases destinés au stockage ou à la cuisson des aliments. Elle tend à diminuer vers la fin du II^e siècle ap. J.-C. Cet ensemble céramique est représentatif du corpus morin, tel que l'on peut l'observer non loin de là, sur le site de Blendecques *Le Bois Richebé*⁷³⁶.

La faible quantité de mobilier autre que céramique rend difficile la caractérisation du type d'occupation auquel nous sommes confrontés. S'agit-il d'une ferme dédiée à la céréaliculture, à l'élevage ? Y a-t-il présence d'un artisanat sur place ? Nous ne saurions le dire en l'état actuel des données disponibles. La faune ne représente que 273 g d'ossements ce qui ne permet pas d'émettre des hypothèses satisfaisantes. Cependant, même s'il s'agit d'un unique fragment, il est important de noter la présence de verre à vitre découvert dans une fosse à proximité du bâtiment. Avec le mobilier céramique et cet élément de vitrage, il est ainsi presque assuré que nous soyons en présence d'une unité d'habitation.

732. Bâtiment sur poteaux daté de La Tène finale ; TRÉMENT 2017 : 168.

733. FERDIÈRE 1988a.

734. CLOTUCHE *et al.* 2017 : 185, fig. 9, n° 3.

735. Pour une grange à contrefort ; MERKENBREACK *et al.* 2016 ; MERKENBREACK 2019f.

736. CLOTUCHE 2001.

À la lecture du plan et de ces quelques informations, nous sommes donc en présence d'un petit édifice d'habitation d'un établissement rural antique localisé dans la campagne proche de son chef-lieu de cité Théroouanne (à moins de 2 km à vol d'oiseau), et à 1,2 km au nord-ouest de la voie romaine principale menant de Théroouanne à Cassel. Celui-ci est fondé durant le I^{er} siècle et abandonné à la fin du II^e siècle ou au début du III^e siècle ap. J.-C.

Bien que les vestiges se développent majoritairement en dehors de l'emprise concernée par la fouille, cet habitat antique partiellement appréhendé est d'un grand intérêt, d'autant plus que les données antiques dans la campagne proche de Théroouanne ne sont pas nombreuses. La disposition topographique de cette occupation et la fouille de celle-ci nous permettent d'acquérir de nouvelles données sur l'occupation de l'arrière-pays de *Tervanna*. Nous reviendrons plus loin avec une mise en perspective de ce site au sein du micro-territoire oriental du chef-lieu de la cité des Morins mais avant cela, il convient d'aborder la question funéraire par le biais du cimetière familial associé à cette occupation.

3.2.2 Un cimetière familial du Haut-Empire

Ce sont 7 sépultures secondaires à crémation, pour 10 individus, qui ont été répertoriées sur l'ensemble de la nécropole de Saint-Augustin. L'ensemble est localisé à 270 m au sud de la zone d'habitat. Les tombes, majoritairement orientées nord-ouest/sud-est, sont aménagées à l'intérieur d'un enclos semi-ouvert d'environ 210 m²⁷³⁷, de façon organisée afin d'optimiser l'espace funéraire (Fig. 110). Notons que 210 m² correspondent à 1/6 d'*actus quadratus*.

L'étude chronologique, fondée essentiellement sur le mobilier céramique, a mis en évidence une installation des sépultures dès le début du I^{er} siècle ap. J.-C. jusqu'à la fin du I^{er} siècle ap. J.-C., soit contemporain de l'habitat mis en exergue plus au nord. La répartition chrono-spatiale a démontré une mise en place des sépultures de l'ouest vers l'est.

Ce cimetière familial du site du *Complet* à Saint-Augustin qui a perduré sur un siècle complète les nombreuses occurrences funéraires connues sur le territoire de Théroouanne (Fig. 98 et 111) et son environnement proche.

Comme pour de nombreux sites funéraires de tombes secondaires, la fouille du site du *Complet* n'a pas livré de structures liées à la crémation ce qui demeure rare dans ce secteur de la Gaule Belgique en milieu rural⁷³⁸. Cependant, il convient de rappeler la mise au jour de deux bûchers datés du dernier tiers du I^{er} siècle ap. J.-C. au moment de la création du *Parc des Escardalles* en 2006⁷³⁹. Ces derniers sont localisés à plus ou moins 600 m au nord-ouest du cimetière familial (Fig. 112). Bien que contemporains de certaines des tombes fouillées en 2018, il est impossible de savoir si les bûchers funéraires mis au jour en 2006 sont liés aux tombes en question. D'autres bûchers sont connus en nombre depuis 2019 à 1 km au sud-ouest, mais ces derniers sont à rattacher directement à la ville de *Tervanna* comme nous l'avons présenté précédemment.

Un cimetière, deux générations de défunts, une centaine de céramiques...

L'enclos funéraire circonscrit un espace dévolu aux 7 sépultures mentionnées (Fig. 113). Elles sont regroupées en une zone funéraire circonscrite entre plusieurs fossés, formant un enclos ouvert. Aucun segment de fossé n'a été remarqué au sud de l'enclos, permettant ainsi de le fermer.

737. ANCEL 2012 : 166.

738. ANCEL 2012.

739. ELLEBOODE 2007.

Les sépultures sont installées de façon à suivre la même forme que l'enclos. Les tombes 1048, 1007 et 1008, orientées nord-ouest/sud-est, sont alignées parallèlement au fossé arasé 1025, à une distance d'environ 1,60 m. Les tombes 1008, 1009, 1013 et 1014 forment une ligne parallèle au fossé 1016 et distantes de 5,40 m. Seule la tombe 1013 suit la même orientation nord-est/sud-ouest que le fossé. Puis les tombes 1014 et 1015, forment le 3^e segment (distant de 2,40 m du fossé 1026) avec une orientation également nord-est/sud-ouest pour la tombe 1015. Cinq sépultures (1007, 1008, 1009, 1014 et 1048) sont donc orientées nord-ouest/sud-est tandis que les 2 restantes (1013 et 1015) sont inversement orientées nord-est/sud-ouest. Faut-il voir une chronologique différentielle dans ce changement d'orientation des fosses sépulcrales ? La datation des tombes a principalement été obtenue à partir de l'étude du mobilier céramique qui a mis en évidence une homogénéité pour le Haut-Empire et plus spécifiquement au I^{er} siècle. Cependant, l'assemblage mobilier (céramique, *instrumentum*) tend à faire une distinction chronologique entre ces tombes avec deux phases d'ensevelissement des défunts :

- Première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (15 à 70 ap. J.-C.) : tombes 1007, 1008, 1009, 1015 et 1048.
- Deuxième moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (40/45 à 85/90 ap. J.-C.) : tombes 1013 et 1014.

La disposition des tombes montre une gestion organisée et optimisée de l'espace funéraire.

Les tombes julio-claudiennes

La tombe 1007

La tombe 1007 se situe à l'ouest de la zone funéraire, elle est caractérisée par une fosse de forme rectangulaire en pleine terre (Fig. 114). Un coffre en bois cloué de forme rectangulaire y prenait place, refermé par une planche de couverture. La cruche à deux anses renversée sur le flan qui a été mise au jour devait être disposée sur le couvercle du coffre en prévision des libations ; elle a chu à l'intérieur de celui-ci au moment de la décomposition de la planche de bois.

Le défunt est un individu adulte d'âge et de sexe indéterminé dont les ossements brûlés ont été déposés dans une urne en céramique.

Le mobilier céramique de la tombe 1007 est riche puisqu'il comprend 16 vases en terre cuite dont 1 vase cinéraire (Fig. 115 et 116). Cet assemblage est composé de céramique belge, de céramique commune claire et grise. Il s'agit de 5 assiettes à paroi moulurée en *terra rubra*, de type Deru A18, portant la même estampille rectangulaire centrale intérieure ; de 6 coupes à collerette en *terra rubra*, de type Deru C13, portant une estampille interne centrale ; de 2 coupes hémisphériques en *terra rubra*, de type Deru C16 qui correspond au prototype de la coupe en terre sigillée *Ritt.8* ; d'une cruche à 2 anses de type indéterminée associée à une coupe qui a servi de bouchon ; d'une jatte en céramique commune réductrice de type *NPiJ30* ; et enfin, d'un pot à lèvres en amande, en *terra rubra*, de type Deru P22 qui a servi d'urne cinéraire. L'assemblage céramique de cette tombe permet de proposer une datation pour le I^{er} siècle ap. J.-C., entre 40/45 ap. J.-C. et 85/90 ap. J.-C.

Une monnaie non identifiée est posée au-dessus de la couche osseuse. La céramique contenant les ossements est tombée, la monnaie se retrouve donc en dehors de l'urne. Elle ne présente aucune trace de mise au feu et a donc visiblement été déposée en offrande secondaire.

Un miroir en bronze a été mis au jour lors de la fouille de la tombe sous l'urne cinéraire. Celui-ci est de forme rectangulaire et possède une face externe polie et un revers fruste. Suite aux travaux de recherches réalisés par Élise Vigier, il est possible d'attribuer au miroir de la tombe 1007 la typologie

Lloyd-Morgan Group A. L'inventaire de ce type de miroir comprend à ce jour 497 exemplaires⁷⁴⁰. Sur le plan chronologique, l'on trouve ces miroirs à partir des années 30 av. J.-C. jusqu'au III^e s. ap. J.-C., l'exemplaire de la tombe 1007 trouve un parallèle avec un miroir découvert à Nimègue où l'on pense qu'il y a une zone de production.

Une fibule sans doute à queue de paon, à couvre-ressort cylindrique et plaque circulaire avec au centre un cabochon incrusté d'une bille de pâte de verre rouge de type Feugère 20a2 ou 20b a été mise au jour avec un pied manquant. Passée au bûcher, elle a été découverte sur le fond du coffre en bois et a probablement versé depuis l'urne cinéraire. Le type de fibule 20a2 est daté des années 30 à 70 ap. J.-C.⁷⁴¹. L'apogée du dépôt de ce genre de fibule se situe sous l'empereur Claude.

Synthèse de la tombe 1007

Architecture de la tombe : coffre en bois.

Dimensions internes de la chambre : 0,96 m x 0,84 m x 0,24 m.

Dimensions de la fosse d'installation : 1,25 m x 1,10 m x 0,25 m.

Orientation : nord-ouest/sud-est.

Hauteur conservée : 0,25 m.

Nature des dépôts : sépulture secondaire à résidus de crémation.

Altitude supérieure de la tombe : 77,84 m NGF.

Numérotations : Fosse 1038 ; coffre 1037 ; comblement de la tombe 1039.

Datation : Première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (40/45 à 65/70 ap. J.-C.).

La tombe 1008

La tombe 1008 se situe au nord-ouest de la zone funéraire (Fig. 117), elle est caractérisée par une fosse de forme rectangulaire. Celle-ci est scellée par une planche de couverture en bois, de rares traces de bois décomposé ont été retrouvées et certaines céramiques présentent un déséquilibre caractéristique d'un espace vide comblé rapidement. Le défunt est un individu immature dont les rares ossements brûlés ont été déposés au sein d'une urne en céramique.

La tombe 1008 est celle qui renferme le moins d'objets avec 6 céramiques. Un espace vide de toute offrande a été remarqué au sud de la fosse, il peut s'agir de l'emplacement d'un dépôt périssable (alimentaire...). Le mobilier céramique est composé de 2 assiettes à paroi moulurée et à lèvre en bourrelet, en *terra rubra*, de type Deru A5 dont une porte une estampille ; de 2 coupes à rebord vertical, en *terra rubra*, de type Deru C8 dont l'une d'entre elles porte une estampille interne centrale ; d'un pot à lèvre oblique épaisse, dit « pot-tonnelet », en *terra rubra*, de type P13 à 19 et d'un pot, en *terra nigra*, de type indéterminé qui a servi d'urne cinéraire. Toutes ces formes céramiques appartiennent au répertoire du I^{er} siècle ap. J.-C.

740. Enregistrés dans de la base Artefacts ; VIGIER E., FEUGÈRE M., coll. GILLES A., DEFAIX P., *Miroir Lloyd-Morgan Group A : rectangulaire*, Artefacts : MRR-4034, <http://artefacts.mom.fr/result.php?id=MRR-4034>, page consultée le 29/01/2020.

741. Fiche en cours d'élaboration, Artefacts : FIB-4089.

Synthèse de la tombe 1008

Architecture de la tombe : fosse avec couvercle en bois.

Dimensions internes de la chambre : 0,93 m x 0,82 m x 0,13 m.

Dimensions de la fosse d'installation : 0,93 m x 0,82 m x 0,13 m.

Orientation : nord-ouest/sud-est.

Hauteur conservée : 0,13 m.

Nature des dépôts : sépulture secondaire à résidus de crémation.

Altitude supérieure de la tombe : 77,87 m NGF.

Numérotations : Fosse 1008 ; comblement de la tombe 1036.

Datation : Première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (15 à 70 ap. J.-C.).

La tombe 1009

La tombe 1009 se situe au nord de la zone funéraire (Fig. 118), elle est caractérisée par une fosse de forme rectangulaire. Celle-ci est scellée par une planche de couverture en bois, de rares traces de bois décomposé ont été retrouvées sur le fond et certaines céramiques présentent un déséquilibre caractéristique d'un espace vide comblé rapidement. La sépulture 1009 présente un dépôt dit en « triple ossuaire ». Les ossements de 4 immatures ont été retrouvés dans les 3 céramiques alignées contre la paroi nord-ouest de la fosse. Ainsi, on dénombre les restes osseux d'un immature d'environ 3 ans, d'un fœtus d'environ 30 semaines, d'un immature d'environ 18 mois et d'une adolescente âgée de 10 à 14 ans.

La sépulture multiple 1009 culmine avec 30 offrandes (Fig. 119 et 120). 23 ont été trouvées dans le coffre en bois, 3 dans une urne, et 4 dans une autre urne. Un espace vide de toute offrande a été remarqué au sud de la fosse, il peut s'agir de l'emplacement d'un dépôt périssable (alimentaire...). La tombe 1009 est la plus richement dotée en mobilier céramique : 23 vases en terre cuite ont été mis au jour dont 3 vases cinéraires. Cet assemblage est composé d'une assiette à paroi simple, en *terra nigra*, de type Deru A1, portant une estampille rectangulaire de façon radiale ; d'une assiette à paroi moulurée et lèvre en bourrelet, en *terra rubra*, de type Deru A4 ; d'une assiette à paroi moulurée et lèvre en bourrelet, en *terra rubra*, de type Deru A9 portant une estampille de façon radiale ; de 2 assiettes à paroi moulurée et lèvre triangulaire, en *terra rubra* et *nigra*, de type Deru A17 portant une estampille rectangulaire centrale intérieure ; d'une coupe à rebord vertical, en *terra rubra*, de type Deru C8 ; d'une autre coupe à rebord vertical, en *terra rubra*, de type Deru C10 ; de coupes à collerette, en *terra rubra*, de type Deru C13 dont les estampilles sont illisibles ; d'un haut calice à paroi tripartite, enflée et ronde, en *terra rubra*, de type Deru KL7 ; d'un pot à lèvre oblique épaisse, dit « pot-tonnelet », en *terra rubra*, de type Deru P13 ; d'un pot ovoïde à col concave et lèvre épaissie, en *terra nigra*, de type Deru P36 ; d'un pot ovoïde à col concave et lèvre épaissie, en *terra nigra*, de type Deru P37 ; d'un bassin (ou patère) à marli horizontal rainuré et à manche en céramique dorée de la 1^{ère} génération (Deru DOR1) ; d'une cruche (ou oenochoé) à bec triflé et anse anthropomorphe en céramique dorée de la 1^{ère} génération (Deru DOR1) ; d'une cruche pansue à col cannelé qui s'apparente au type Deru CRU 103 ou *NGaule*CR1.1b ; de 2 jattes en « S » de type *NPic*30 en céramique commune grise dont l'une a servi d'urne cinéraire ; d'un pot à lèvre oblique, en *terra nigra*, de type Deru P1 et un pot à bord rentrant à lèvre en bourrelet en céramique modelée ayant servi d'urne ; et enfin de 3 balsamiques en terre cuite de type Unguent D1. L'assemblage céramique de cette tombe

permet de proposer une datation comprise entre 40/45 ap. J.-C. et 85/90 ap. J.-C., la chronologie repose ici principalement sur la céramique fine. Les estampilles pour cette tombe sont au nombre de 7 et leur lisibilité est variable : « DACOVIR » sur l'assiette TR A17, « IVII. I » sur l'assiette TR A17 mais également « ILLOS » sur l'assiette TR A9 et sans doute « ATTAII » sur l'assiette TN A1.

La patère et la cruche à bec tréflé appartiennent au service 1 de la céramique dorée de première génération, des deux premiers tiers du I^{er} siècle ap. J.-C. Les exemplaires les plus anciens sont attestés chez les Atrébates et il faut attendre le second tiers du I^{er} siècle ap. J.-C. pour en trouver ailleurs. Des formes similaires proviennent des tombes 4, 5, 7, 8 et 9 de Vimy datées de la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.⁷⁴². Dans la cité des Nerviens, la nécropole de Bavay *La Fache des Près Aulnoys* présente le même type de service dans les sépultures plus richement dotées que les autres et datées des années 20/45 à 65/70⁷⁴³. L'exemplaire présent ici est similaire concernant l'anse avec le buste anthropomorphe (détails de la physionomie) à celui de la tombe 1014, de la tombe 1048 ou encore avec celui mis au jour à Haillicourt⁷⁴⁴ ou un exemplaire de Bruay-la-Buissière⁷⁴⁵. Un pot en céramique non tournée est présent ; or la céramique modelée tend à disparaître dans ce secteur dans le courant du I^{er} siècle ap. J.-C. À Baralle par exemple, aucune céramique modelée n'est attestée dans la nécropole qui débute sous le règne de Claude⁷⁴⁶, de même dans les tombes de Marquion s'échelonnant du milieu du I^{er} siècle ap. J.-C. au début du II^e siècle ap. J.-C.⁷⁴⁷. De plus, l'utilisation des *unguentaria* en terre cuite ne semble pas dépasser beaucoup le I^{er} siècle ap. J.-C. Trois exemplaires sont représentés ici. Dès l'époque augustéenne et de plus en plus ensuite, ils sont en effet remplacés par des exemplaires en verre⁷⁴⁸. Notons qu'il s'agit ici de pièces d'importation exceptionnelles⁷⁴⁹.

Des restes d'animaux brûlés (notamment du porc) ont été retrouvés à l'intérieur de l'urne cinéraire. Déposés en offrandes primaires sur le bûcher, ils sont mélangés avec les restes humains. Plusieurs fibules ont également été découvertes dans cette tombe. Ainsi, 3 fibules ont été déposées sur le fond de l'une des urnes cinéraires, 2 fibules et une bague se trouvent dans une autre urne, mêlées aux ossements et une dernière fibule a été découverte sous la troisième urne. Tout cet *instrumentum* est passé sur le bûcher. On dénombre ainsi deux fibules à queue de paon de type Feugère 20c⁷⁵⁰ ; une fibule de type Feugère 14 b ou c et une fibule de type 14a de Feugère.

Le type 20 de Feugère se retrouve très fréquemment dans les contextes funéraires, particulièrement en Gaule Belgique⁷⁵¹ et lorsqu'elles sont passées sur le bûcher, elles sont le plus souvent par paire comme c'est le cas ici⁷⁵². Le type de fibule Feugère 20c se retrouve entre les années 40 à 70 ap. J.-C.⁷⁵³. Le type 14 de Feugère se rencontre également fréquemment en Gaule septentrionale et généralement autour du milieu du I^{er} siècle ap. J.-C. Que ce soit le type 14a ou 14b, on les retrouve à partir de la dernière décennie av. J.-C. jusque vers les années 70 ap. J.-C.⁷⁵⁴.

742. MONCHY 1977.

743. LORIDANT, DERU 2009.

744. Tombe 1005, vase T ; VISTEL *et al.* 2014 : 75.

745. Tombe 1062 de la *Porte Nord* ; GUBELLINI-GILLES *et al.* 2010 : fig. 71.

746. HODEZ, JACQUES 1989.

747. GAILLARD, GUSTIAUX 2017.

748. PY 1993 ; ROBIN, SILVINO 2012 : 182 ; BRUNIE *et al.* 2013 : 186.

749. CHAIDRON, DUBOIS 2013 : 45.

750. Notons des restes de décor (argent) soudés sur la plaque et le pied de l'une d'elles.

751. DANANAI 2019 : 164.

752. *Op. cit.* : 168.

753. FEUGÈRE 1985 ; RIHA 1979 : type 4.7.1 ; Artefacts : FIB-4090, <http://artefacts.mom.fr/result.php?id=FIB-4090>, page consultée le 20/03/2020.

754. DANANAI 2012.

Enfin, un miroir en bronze a été mis au jour lors de la fouille de la tombe à proximité des urnes cinéraires. Celui-ci, est de forme rectangulaire et possède une face externe polie et un revers fruste. Il est possible d'attribuer au miroir de la tombe 1009 la typologie *Lloyd-Morgan Group A*⁷⁵⁵.

Synthèse de la tombe 1009

Architecture de la tombe : fosse avec couvercle en bois.

Dimensions interne de la chambre : 1,20 m x 0,94 m x 0,25 m.

Dimensions de la fosse d'installation : 1,20 m x 0,94 m x 0,25 m.

Orientation : nord-ouest/sud-est.

Hauteur conservée : 0,25 m.

Nature des dépôts : sépulture secondaire à résidus de crémations multiples.

Altitude supérieure de la tombe : 77,80 m NGF.

Numérotations : Fosse 1009 ; planche supérieure 1047 ; comblement de la tombe 1040.

Datation : Première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (15 à 70 ap. J.-C.).

La tombe 1015

La tombe se trouve à l'est de la nécropole (Fig. 121), elle est caractérisée par une fosse rectangulaire. La sépulture étant trop arasée, il n'a pas été possible d'identifier le type de contenant funéraire utilisé. Toutefois la présence de clous, en position secondaire, ayant des proportions similaires à ceux des coffres en bois pourrait donner un indice de son utilisation. Le défunt est un individu adulte et de sexe féminin dont les ossements brûlés ont été déposés dans une urne en céramique.

La sépulture a livré 10 vases en terre cuite dont une urne cinéraire (Fig. 122 et 123). Le mobilier est caractérisé par 3 coupes à rebord vertical, en *terra rubra*, de type C8 qui portent toutes une estampille centrale, face interne ; 3 coupes à collerette, en *terra rubra*, de type Deru C13 portant une estampille centrale intérieure ; 1 bol à profil en S, en *terra nigra*, de type Deru B21 ; 1 cruche en commune claire ; 1 pot, en *terra nigra*, de type indéterminé et 1 pot en *terra rubra* qui a servi d'urne cinéraire. L'assemblage céramique de cette tombe permet de proposer une datation pour le I^{er} siècle ap. J.-C., entre 15/20 ap. J.-C. à 85/90 ap. J.-C.

Des fragments de verre brûlés mélangés aux ossements ont été découverts. Leur identification permet d'avancer la présence d'objets en verre disposés sur le bûcher avec le corps du défunt en tant qu'offrandes primaires ; vraisemblablement, à titre d'hypothèse, un balsamaire.

Un miroir en bronze a également été mis au jour lors de la fouille de la tombe à proximité de l'urne cinéraire. Celui-ci est de forme rectangulaire et possède une face externe polie et un revers fruste. Il est possible d'attribuer à ce miroir la typologie *Lloyd-Morgan Group A*. Quelques graines carbonisées ont aussi été trouvées dans l'urne cinéraire et sont donc en faveur d'une offrande primaire alimentaire céréalière.

755. VIGIER E., FEUGÈRE M., coll. GILLES A., DEFAIX P., *Miroir Lloyd-Morgan Group A : rectangulaire*, Artefacts : MRR-4034, <http://artefacts.mom.fr/result.php?id=MRR-4034>, page consultée le 29/01/2020.

Synthèse de la tombe 1015

Architecture de la tombe : fosse avec coffre potentiel.

Dimensions interne de la chambre : indéterminées.

Dimensions de la fosse d'installation : 1,53 m x 1,43 m x 0,10 m.

Orientation : nord-est/sud-ouest.

Hauteur conservée : 0,10 m.

Nature des dépôts : sépulture secondaire à résidus de crémations.

Altitude supérieure de la tombe : 77,74 m NGF.

Numérotations : Fosse 1015 ; comblement de la tombe 1023 ; individu anthropologique 1024.

Datation : Première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (15 à 70 ap. J.-C.)

La tombe 1048

La tombe se trouve au sud de la nécropole (Fig. 124), elle est caractérisée par une fosse carrée dotée d'un coffre en bois refermé par une planche de couverture qui s'est écroulée lors de sa décomposition. Quelques céramiques sont en équilibre instable dont l'urne cinéraire, mettant ainsi en évidence un espace vide. Le défunt est un individu adulte dont l'âge n'a pas pu être estimé.

La sépulture a livré 18 vases en terre cuite dont 1 urne cinéraire (Fig. 125). Le mobilier céramique est caractérisé par 3 assiettes à paroi moulurée, en *terra rubra*, portant la même estampille rectangulaire centrale intérieure, de type Deru A18 ; 4 coupelles en *terra rubra*, de type Deru C16 correspondant au prototype de la coupe en terre sigillée *Ritt.8* ; 6 coupes à collerette, en *terra rubra*, portant une estampille rectangulaire centrale intérieure, de type Deru C13 ; 1 bassin (ou patère) à marli horizontal rainuré et à manche en céramique dorée de la 1^{ère} génération (Deru DOR1) ; 1 cruche à bec triflé et anse anthropomorphe en céramique dorée de la 1^{ère} génération (Deru DOR1) ; 2 cruches en céramique commune claire : une cruche à deux anses trifides de type indéterminée et une cruche à col ondulé et à une anse trifide, qui s'apparentent au type CRU 103 ; et un vase ossuaire en *terra rubra*, de type Deru P21/22. L'assemblage céramique de cette tombe permet de proposer une datation pour le I^{er} siècle ap. J.-C., entre 15/20 ap. J.-C. à 85/90 ap. J.-C. Notons que l'utilisation ici d'un pot en *terra rubra* en guise d'urne cinéraire reste atypique.

La fouille de la fosse a été l'occasion de découvrir 30 éléments en métal ferreux. Il s'agit exclusivement de clous. Ces derniers présentent tous des têtes plates circulaires. Une longueur de 15 cm est récurrente pour 4 à 5 éléments. Ils sont situés à l'angle du coffrage. D'après la typologie établie par J.-P. Guillaumet en 2003⁷⁵⁶, ils sont considérés comme des pièces de construction⁷⁵⁷ destinées à assembler les planches du coffrage.

Une fibule était déposée à proximité du vase ossuaire. Il s'agit d'une fibule à charnière. Son arc est courbe et orné de 4 séries de doubles moulures transversales, le tout étant terminé par un bouton ; il s'agit du type Feugère 23c2c. D'après une synthèse régionale récente reprenant les différentes typologies en usage⁷⁵⁸, ce type Feugère 23c2 est très répandu durant le I^{er} siècle de notre ère, à partir de la période

756. GUILLAUMET 2003.

757. Longueur entre 9 et 28 cm et tête plate.

758. Dananai 2012.

claudienne, perdue au II^e siècle et se rencontre fréquemment en contexte d'habitat et funéraire⁷⁵⁹. Notons que la période phare de diffusion est située entre les années 40 et 80 ap. J.-C.⁷⁶⁰.

Le mobilier en verre de cette tombe a fait l'objet d'une étude publiée dans le bulletin de l'AFAV⁷⁶¹. Une coupe côtelée en verre blanc opaque de type Isings 3a a été mise au jour sur le dessus du coffre de la sépulture. Celle-ci étant disposée sur le coffre, elle tient une place tout à fait particulière dans rite funéraire. Il s'agit d'une coupe à bord droit légèrement évasé, à panse hémisphérique basse à décor de côtes longues, convergeant vers le fond (Fig. 126). Caractéristique du I^{er} siècle ap. J.-C., ce type de coupe côtelée est répandu en Gaule Belgique et, de manière générale, dans toute la Gaule⁷⁶². Des exemplaires sont connus en verre marbré, notamment dans la cité des Tongres⁷⁶³, mais les couleurs caractéristiques de ces coupes sont le bleu, le vert, le brun ou encore le verre naturel et le jaune ; on connaît également des exemplaires en verre millefiori⁷⁶⁴. En revanche, la couleur blanche opaque de l'exemplaire de Saint-Augustin est extrêmement rare. Un exemplaire est mentionné à Vaison-la-Romaine hors contexte⁷⁶⁵. Une coupe côtelée également en verre incolore provenant d'Aquilée a été publiée par M.C. Calvi en 1968 et réétudiée depuis⁷⁶⁶. À Augst (Suisse), deux petits fragments ont été mis au jour lors de la fouille de l'*insula* 24 dans un contexte daté des années 50-110 ap. J.-C.⁷⁶⁷. Enfin, notons deux fragments découverts à Neuss (Allemagne) lors des fouilles réalisées entre 1955 et 1978⁷⁶⁸.

Synthèse de la tombe 1048/271

Architecture de la tombe : coffre en bois..

Dimensions internes de la chambre : 0,93 m sur 0,82 m x 0,30 m.

Dimensions de la fosse d'installation : 1,30 m x 1,25 m x 0,30 m.

Orientation : nord-ouest/sud-est.

Hauteur conservée : 0,30 m.

Nature des dépôts : sépulture secondaire à résidus de crémations.

Altitude supérieure de la tombe : 77,90 m NGF.

Numérotations : Fosse 309 ; coffre 310 ; comblement de la tombe 311 et 312.

Datation : Première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (15 à 70 ap. J.-C.).

759. De l'ordre de plus de 30 % dans le recensement de cette étude, Dananai 2019 : 164 et s..

760. PHILIPPE 1999 : 112, fig. 49, n° 319 à 323 ; WEISSE 2014 : 85, n° 494 à 504, pl. 40 et 41 ; Artefacts : FIB-4399, <http://artefacts.mom.fr/result.php?id=FIB-4399>, page consultée le 20/03/2020.

761. MERKENBREACK 2018.

762. FEUGÈRE 1992.

763. HANUT 2006.

764. MITARD 1977 : 15 ; P.-H. Mitard parle de phiale pour décrire la coupe Is. 3a.

765. ROUSSEL-ODE 2014 : 88, pl. 146.

766. CALVI 1968 : 72, n°163 ; MANDRUZZATO, MARCANTE 2005 : 87, n°180 ; BUORA 2013.

767. RÜTTI 1991, 16, pl. 2 et 206.

768. VAN LITH 1994 : 228 n° 56-57, 225, pl. 3.

La tombe 1013

La tombe se situe au nord de la zone funéraire (Fig. 127), elle est caractérisée par une fosse rectangulaire scellée par une planche de couverture en bois. Certaines céramiques présentent un déséquilibre caractéristique d'un espace vide comblé rapidement. 11 clous en position secondaire ont été repérés sur le fond de la fosse, ce qui permet d'avancer que la planche était constituée de plusieurs éléments. Le défunt est un individu adulte d'âge et de sexe indéterminés dont les ossements sont déposés sous forme d'un amas osseux dans un coffret en bois.

La sépulture a livré 19 vases en terre cuite (Fig. 128 et 129) soit, 1 coupe à collerette, en terre sigillée du Sud Gaule, de type *Drag.24/25* ; 4 assiettes à paroi moulurée et lèvre triangulaire, en *terra rubra*, de type Deru A18 qui portent toutes une estampille rectangulaire centrale intérieure ; 8 coupes à rebord vertical, en *terra rubra*, de type Deru C8 qui portent toutes une estampille centrale, face interne ; 1 pot à col moyen concave et lèvre effilée, en *terra nigra*, de type Deru P43 ; 1 bassin (ou patère) à marli horizontal rainuré et à manche en céramique dorée de la 1^{ère} génération (Deru DOR1) ; 1 cruche à bec tréflé et anse anthropomorphe en céramique dorée de la 1^{ère} génération (Deru DOR1) ; 1 cruche pansue à col cannelé qui s'apparente au type Deru CRU 103 ou *NGauleCR1.1b* ; 1 cruche à une anse et à lèvre triangulaire de type Deru CRU 108 ou *NGauleCR16.1c* et 1 cruche de type indéterminé. La datation céramique porte sur la seconde moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. (40/45 ap. J.-C. à 85/90 ap. J.-C.).

Les estampilles pour cette tombe sont au nombre de 12 et leur lisibilité est variable. L'estampille clairement identifiée est « ACVTIOS » sur l'assiette TR A18. Notons la présence de la patère et la cruche à bec tréflé qui appartiennent au service 1 de la céramique dorée de première génération. Sur le plan stylistique, le poucier anthropomorphe de la cruche ressemble fortement à un exemplaire mis au jour à Haillicourt⁷⁶⁹.

Des fragments de verre brûlés sont mélangés aux ossements dans le contenant funéraire. Leur identification permet d'avancer la présence d'objets en verre disposés sur le bûcher avec le corps du défunt en tant qu'offrande primaire ; vraisemblablement un/des balsamaire(s). Un autre balsamaire en verre de type Isings 8/28a est présent dans la fosse. Il est l'un des seuls objets en verre déposés en offrande secondaire sur l'ensemble de la nécropole.

Synthèse de la tombe 1013

Architecture de la tombe : fosse avec couvercle en bois.

Dimensions internes de la chambre : 1,96 m x 1,55 m x 0,22 m.

Dimensions de la fosse d'installation : 1,96 m x 1,55 m x 0,22 m.

Orientation : nord-est/sud-ouest.

Hauteur conservée : 0,22 m.

Nature des dépôts : sépulture secondaire à résidus de crémations.

Altitude supérieure de la tombe : 77,77 m NGF.

Numérotations : Fosse 1013 ; comblement de la tombe 1034 ; amas osseux 1035.

Datation : Deuxième moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (40/45 à 85/90 ap. J.-C.).

769. CHAIDRON 2016 : 126 ; LAMANT *et al.* 2016 : t. III, pl. 146.

La tombe 1014

La tombe se trouve au nord de la nécropole, elle est caractérisée par une fosse rectangulaire et un coffre en bois cloué de forme rectangulaire, centré dans la fosse sépulcrale (Fig. 130). Le coffre est refermé par une planche de couverture (épaisseur moyenne de 3cm) qui s'est écroulée lors de sa décomposition. Quelques céramiques sont en déséquilibre instable dont certaines (notamment l'urne cinéraire) ont d'ailleurs été écrasées par la chute du couvercle et la pression de la terre, mettant ainsi en évidence un espace vide. Le défunt est un individu adulte d'âge et de sexe indéterminés dont les ossements sont déposés dans une urne céramique.

Le mobilier céramique de la tombe 1014 est composé de 15 vases en terre cuite dont une urne cinéraire (Fig. 131). Cet assemblage est constitué d'une assiette à paroi moulurée et lèvre pendante en bourrelet, en *terra rubra*, de type Deru A5 ; 1 assiette à paroi moulurée et lèvre triangulaire, en *terra rubra*, de type Deru A18 portant une estampille rectangulaire centrale intérieure ; 6 coupes à rebord vertical, en *terra rubra*, de type C8 qui portent toutes une estampille centrale, face interne ; 1 bol, en *terra nigra*, qui s'apparente au type Deru B14 ; 1 pot globulaire à haut col concave et lèvre effilée, en *terra nigra*, de type Deru P46 ; 1 petite cruche à une anse en céramique dorée qui s'apparente au type Deru CRU 117 ou bien STUART 114 ; 1 cruche à bec tréflé et anse anthropomorphe en céramique dorée de la 1^{ère} génération (Deru DOR1) ; 1 bassin (ou patère) à marli horizontal rainuré et à manche en céramique dorée de la 1^{ère} génération (Deru DOR1) ; 1 cruche pansue à col cannelé qui s'apparente au type Deru CRU 103 ou *NGaule*CR1.1b ; 1 pot globulaire à col moyen concave et lèvre effilée, en *terra nigra*, de type Deru P43, il s'agit du vase cinéraire.

La datation céramique renvoie à la seconde moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. (40/45 ap. J.-C. à 85/90 ap. J.-C., voire 120 ap. J.-C.).

Une monnaie (vraisemblablement un sesterce) était posée au-dessus de la couche osseuse ; elle a été mise au jour au moment de la fouille de l'urne cinéraire. Elle présente des boursouflures caractéristiques du passage au feu.

Synthèse de la tombe 1014

Architecture de la tombe : coffre en bois.

Dimensions internes de la chambre : 1,34 m x 1,25 m x 0,28 m.

Dimensions de la fosse d'installation : 1,54 m x 1,45 m x 0,28 m.

Orientation : nord-ouest/sud-est.

Hauteur conservée : 0,28 m.

Nature des dépôts : sépulture secondaire à résidus de crémations.

Altitude supérieure de la tombe : 77,70 m NGF.

Numérotations : Fosse 1014 ; coffre 1050 ; comblement de la tombe 1051.

Datation : Deuxième moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (40/45 à 85/90 ap. J.-C.).

3.2.3 Discussion sur l'architecture et l'aménagement particulier des fosses

Deux types d'architectures funéraires ont été identifiés dans cette nécropole : le coffre en bois cloué et la planche de couverture. La fouille menée à Saint-Augustin a permis d'appréhender certaines données technologiques de fabrication des coffres en bois, qui semblent de bonne facture (épaisseur des planches, dimensions des clous...) et de mettre en évidence la pratique du dépôt de mobiliers utilisés lors des libations au-dessus du couvercle du coffre.

Le coffre en bois cloué est avéré pour les sépultures 1007, 1014 et 1048 ; pour ce qui est de la planche de couverture, cela concerne les sépultures 1008, 1009 et 1013. Pour la tombe 1015, trop arasée (profondeur de moins de 10 cm), il n'a pas été possible de définir sa construction. Toutefois la présence de clous, en position secondaire, ayant des proportions similaires aux clous utilisés dans les coffres en bois pourrait orienter vers l'utilisation de l'un des deux dispositifs. Dans toutes les sépultures, les céramiques présentent un équilibre instable caractéristique d'un espace vide comblé rapidement.

Les coffres en bois cloués sont tous de forme rectangulaire et centrés dans la fosse sépulcrale. Des restes de bois décomposé des planches du fond, des côtés et du couvercle ont été conservés. La planche de couvercle s'est écroulée sur les dépôts funéraires à l'intérieur du coffre (Fig. 132 et 133).

L'utilisation du coffre en bois comme contenant pour les dépôts funéraires est bien connue dans cette zone géographique. En effet, deux ont été découverts à Théroouanne *Les Oblets*⁷⁷⁰ et une dans la nécropole de *La Cense Hebron* à Ardres⁷⁷¹. Ceux découverts sur le site de Saint-Augustin semblent toutefois en meilleur état de conservation, ce qui a permis de caractériser leur mode de fabrication. C'est également fréquent au sein du territoire des Atrébatés⁷⁷².

Pour les tombes 1008, 1009 et 1013, un espace vide autour des dépôts a pu être identifié ainsi que de rares traces de bois décomposé dans les fosses sépulcrales. Ces dernières semblent donc avoir été scellées par un système de couverture à l'aide d'une planche en bois. La céramique n° 2 de la tombe 1009, retrouvée brisée et renversée sur la panse, devait avoir été disposée sur cette planche puis serait tombée lors de la décomposition du bois. Pour les sépultures 1008 et 1009 aucun clou n'a été repéré, tandis que pour la tombe 1013, 11 clous en position secondaire ont été localisés sur le fond de la fosse. La planche de couverture installée pour fermer la tombe 1013 semble donc avoir été constituée de plusieurs éléments cloués.

On peut ainsi reconstituer les gestes accomplis et le devenir de la tombe. Une fois le défunt et ses offrandes installés dans la tombe, on procède à la dernière libation. Avant de reboucher entièrement la fosse, la cruche est déposée sur le couvercle du coffre en bois. Celui-ci, en matière périssable, finit par se décomposer et la cruche tombe dans l'espace interne du coffre. La présence de ces cruches est connue, notamment à Limé *Les Sables* (Aisne)⁷⁷³ ou à Dourges *Delta3* (Pas-de-Calais)⁷⁷⁴. Les cruches, pouvant dépasser à la surface des fosses, ont-elles pu également avoir fonction de marquage au sol pour ces tombes ou de conduit à libation pour les *parentalia* ? L'absence apparente d'architecture extérieure (stèle, monument, marqueur ou repère de tombes), pour les autres tombes, ne signifie pas qu'elle n'a jamais existé, puisque aucun recoupement de tombes n'a été repéré. L'arasement de ces tombes, parfois important, ne permet d'observer que de simples fosses en pleine terre où toute trace de signallement en surface a disparu.

770. Structures 6 et 7 ; BARBÉ, THUILLIER 1996 : 16-20.

771. Structure 38 ; VIDAL 2014 : 173-174.

772. TERNINCK 1878-1880 : 263-269 ; ANCEL 2012 : 195, 198-199.

773. SOUPART *et al.* 2005b.

774. BLANCQUAERT *et al.* 2007.

3.2.4 Discussion autour du mobilier céramique des tombes⁷⁷⁵

L'assemblage du mobilier de l'ensemble funéraire de Saint-Augustin reste assez classique pour cette période du I^{er} siècle ap. J.-C. Le classement de ces céramiques par grands groupes fonctionnels permet d'observer l'ordonnement des offrandes à l'échelle de la tombe. Une séparation entre vases à liquides et vases à solides a été observée, témoignant d'une réelle organisation des dépôts. Une analyse de ce vaisselier sous l'angle de la fonction permet ainsi de distinguer 2 groupes. (Fig. 134 et 135).

Les tombes 1048, 1009, 1013 et 1014 forment le premier groupe. Ce premier groupe de 4 tombes est composé avec un assemblage nombreux de 15 à 24 vases, principalement représenté par de la vaisselle de table. La céramique culinaire est quasiment absente. Le service de table, assiettes et coupes à boire, est ici largement représenté. Ces céramiques ont été déposées en plusieurs exemplaires, par 2, 3, 4 ou même 6. Leur association avec une cruche à bec tréflé et un bassin à manche sont le reflet d'un banquet « à la romaine »⁷⁷⁶. Le bassin présente 3 impressions au doigt sur le bord supérieur, un manche strié qui se termine par un anneau de suspension. La cruche se compose d'un bec tréflé, d'une anse anthropomorphe avec un buste féminin ou masculin et d'un décor ourlé au départ de la panse sous l'anse. Cette patère et cette cruche à pâte claire sont recouverts d'une pellicule de mica en surface. Ces formes appartiennent à la première génération des céramiques dorées⁷⁷⁷. Des exemples se rencontrent fréquemment en territoire atrébate (Vimy, Bruay-Labuissière, Haillicourt, Arras/Actiparc ou encore Hénin-Beaumont) mais également chez les Nerviens (Bavay, Iwuy)⁷⁷⁸, datés de la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. Ce service à ablutions connaît de véritables changements plus on se rapproche du II^e siècle ap. J.-C.⁷⁷⁹. Ces vases ont ici la surface micacée qui leur donne l'aspect de la vaisselle en bronze. La patère et la cruche composent le service à ablutions, emprunt direct à la culture gréco-romaine⁷⁸⁰. Ce service renvoie à la pratique méditerranéenne du banquet dans la vie quotidienne mais également à la pratique religieuse. Au début de l'époque romaine, ce service à ablutions se retrouve dans les contextes funéraires, autour des agglomérations de Bavay, Cambrai, Arras et Amiens⁷⁸¹. Des exemplaires de ce service sont attestés dans la tombe 2902 à Lauwin-Planque⁷⁸² datée du milieu du I^{er} siècle ap. J.-C., dans la tombe 1062 à Bruay-Labuissière⁷⁸³ mais également dans la tombe 1005 à Haillicourt⁷⁸⁴ datées de la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. À Bavay et à Théroouanne, ce service est déposé en dernier dans la tombe, soit à un niveau supérieur, soit à l'écart des autres offrandes⁷⁸⁵.

Ainsi, dans le détail, au sein de la tombe 1048 (Fig. 136), les deux cruches (vases à liquides) sont disposées dans l'angle sud-ouest à côté du service à abluion tandis que le service de table (assiettes et vases à boire) est situé dans l'angle sud-est de la tombe. L'urne ossuaire se situe à l'opposé des dotations, soit au nord. Ce type d'organisation a été également examiné dans les tombes les mieux dotées de la nécropole de Lauwin-Planque par exemple⁷⁸⁶.

Dans la tombe 1009, les 3 urnes cinéraires sont disposées au nord/nord-ouest (Fig. 136). À l'opposé,

775. Ce paragraphe est le fruit d'une collaboration avec ma collègue Elisabeth AFONSO-LOPES.

776. LORIDANT 2013 : 157 ; HANUT 2014b : 52.

777. DERU 1996.

778. LORIDANT 2013 ; WILLEMS *et al.* 2017 : 117.

779. LORIDANT 2013 ; WILLEMS *et al.* 2017 : 117-118 ; DANANAI 2017 : 174.

780. HANUT, HENROTAY 2014.

781. HANUT 2014b : 52-54.

782. LEROY-LANGELIN, PERNIN 2015.

783. GUBELLINI-GILLES *et al.* 2010.

784. VISTEL 2014.

785. LORIDANT, DERU 2009.

786. LEROY-LANGELIN, PERNIN 2015.

au sud-est de la tombe, se trouve le nécessaire aux ablutions. Le service de table composé d'assiettes et de vases à boire ainsi que d'un calice qui sert pour le mélange de l'eau et du vin forment un autre groupe entre les urnes et le couple patère/cruche. 2 pots pour la consommation des liquides et petite conservation se trouvent à côté d'une cruche, qui sert de stockage de liquide. Une jatte en céramique à feu est placée à côté du service de table. Notons qu'un vase à boire (tonnelet P13) se trouvait sans doute au-dessus de la tombe.

Au sein de la tombe 1013, la séparation vases à liquides et solides est également mise en évidence (Fig. 137). On retrouve le couple patère/cruche qui sert pour le service à ablutions. À côté, on identifie bien les cruches. Plus au moins vers le centre de la tombe, se trouvent les assiettes, les coupelles et les coupes, non loin du service à ablutions. À l'opposé de ce dernier, se distingue une coupe accompagnée d'une petite cruchette. Non loin, on note un pot pour la consommation des liquides et petite conservation.

Enfin, dans la tombe 1014, les dotations céramiques se trouvent de part et d'autre de l'urne cinéraire (Fig. 137). Avec d'un côté le service à ablutions ainsi que les coupes et assiettes et de l'autre côté, un pot et une cruche.

Les dépôts céramiques de ces 4 tombes sont accompagnés de mobilier métallique et/ou de mobilier en verre. La disposition de ces divers mobiliers au sein de ces 4 tombes laisse bien percevoir une réelle répartition par grands groupes fonctionnels. Faut-il voir dans cette partition récurrente les gestes d'un rituel et/ou des habitudes pratiques ?

Les tombes 1007, 1008 et 1015 forment le deuxième groupe. Les assemblages sont ici plus hétéroclites. En effet, la tombe 1007 est composée du service de table pour la consommation des aliments (assiettes et coupes), d'une cruche pour le stockage de la boisson et autres avec la présence d'un gobelet. Le service à ablutions est absent. Le seul pot présent est le contenant cinéraire.

La tombe 1008 est la moins dotée de cette petite nécropole. L'accent est mis uniquement sur la consommation des aliments (assiettes et coupes). Le service à ablutions ainsi que le stockage des boissons ou autres sont absents ici. Le seul pot présent est le vase cinéraire.

Enfin, la tombe 1015 est constituée d'un ensemble de coupe, d'un bol et de fond de pots. Le service à ablutions ainsi que le stockage des boissons ou autres sont absents ici, comme pour la tombe 1008. Les pots peuvent servir de stockage des breuvages tandis que le bol contenant large peut servir de contenant alimentaire.

Dans cet ensemble funéraire de 7 tombes à crémation, la tombe 1009 attire notre attention non seulement par son dépôt « quadruple ossuaire » mais aussi par son dépôt céramique. Elle est ainsi la mieux dotée en mobilier céramique (24 vases) et autres, très certainement au vu de la présence des 4 défunts. En effet, elle est composée quasi-exclusivement d'un répertoire de formes céramiques précoces, contrairement aux autres tombes (Fig. 138). Les assiettes A4, A17 et les pots P1, P13, P36 apparaissent dès 25/20 av. J.-C. ainsi que la cruche et le bassin à manche de la première génération de céramique dorée. De même, les assiettes A1, A9, les coupes C8 et le calice KL7 apparaissent dès 5/1 av. J.-C. À cela s'ajoute la présence de 3 balsamiques en terre cuite. Dès l'époque augustéenne et de plus en plus ensuite, ces derniers sont en effet remplacés par des exemplaires en verre⁷⁸⁷.

De même, la tombe 1013 attire notre attention. Elle se différencie des autres tombes par son dépôt cinéraire et ses offrandes particulières. En effet, nous sommes ici en présence d'un amas osseux et non d'un pot cinéraire comme dans les autres tombes. Il s'agit sans doute de la tombe la plus récente de cette

787. PY 1993 ; ROBIN, SILVINO 2012 : 182 ; BRUNIE *et al.* 2013 :186.

nécropole. Les offrandes se détachent des autres tombes notamment par la présence d'une coupe Drag. 24/25 en terre sigillée du Sud Gaule, de la cruche de type CRU 108 ainsi que du balsamaire en verre. La coupe en terre sigillée est présente dans la tombe j87-j110 de la nécropole de Baralle datée de la seconde moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.⁷⁸⁸. De même à la nécropole d'Avion, les terres sigillées n'apparaissent qu'à partir de l'époque flavienne⁷⁸⁹. La cruche CRU 108 n'est présente qu'à partir de 40/45 ap. J.-C. et reste en usage jusqu'à 150 ap. J.-C.⁷⁹⁰. Le balsamaire Isings 8 est daté pour sa part de la deuxième moitié du I^{er} s. - première moitié du II^e siècle⁷⁹¹. Cette tombe 1013 est datée de la seconde moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. Elle se situe juste à côté de la tombe 1014 datée également de la seconde moitié du I^{er} siècle ap. J.-C., notamment par la présence du pot P46 qui appartient à la période allant de 40/45 ap. J.-C. à 120 ap. J.-C.⁷⁹².

En conclusion, ces 7 tombes à crémation de Saint-Augustin sont toutes datées du I^{er} siècle ap. J.-C. Elles sont remarquables par leur état de conservation et le nombre d'offrandes accompagnant les défunts. Même si l'assemblage du mobilier céramique n'est pas rare dans la région, il est assez classique pour la période. Avec prudence, la tombe 1009 pourrait être la tombe fondatrice de cette nécropole. Viendraient s'ajouter les tombes 1008, 1007, 1048 et 1015. Les dernières de cet ensemble funéraire seraient les sépultures 1014 et 1013.

3.2.5 À propos des services à ablutions en céramique dorée

La mise au jour de services à ablutions en céramique dorée de première et de deuxième génération est assez courante dans le nord de la Gaule et plus spécifiquement chez les Atrébates (Vimy, Baralle, Bruay-la-Buissière...) et les Nerviens (Bavay, Cambrais...), et c'est un sujet bien documenté⁷⁹³. Le nombre de sites ayant livré ce genre de mobilier est important et les découvertes de ces dernières années d'archéologie préventive viennent compléter ce corpus de manière significative tant pour le nord de la France que pour la Belgique. Sans prétendre à l'exhaustivité, citons notamment les sites de Acheville, Acq, Amay, Arismont, Arlon, Arras, Aubigny-en-Artois, Avion, Bailleul-Sir-Berthoult, Baralle, Bavay (notamment tombe 3/69 de la nécropole de la *Fache des Près Aulnoys*), Beaurains, Beugin, Billy, Binches, Blicquy, Bruay-la-Buissière, Cambrai, Cantin, Dechy, Denain, Dourges, Fontaine-lès-Croisilles, Fontaine-Notre-Dame, Fouquières-les-Lens, Grenay, Grosage, Hénin-Beaumont, Hersin, Hesdigneul-lès-Béthune, Houdain, Huissignies, Iwuy, Lattre-Saint-Quentin, Lauwin-Planque, Les Mureaux, Marles-les-Mines, Maroeuil, Mazingarbe, Méaulte, Namur, Neuville-Bourjonval, Noyelles-Godault, Ophoven, Peissant, Péronnes-les-Binche, Péronnes-les-Rognée, Pont-à-Marcq, Pontru, Poulainville, Roclincourt, Rouvroy, Saint-Augustin, Saint-Laurent-Blangy, Théroouanne, Tongres, Villers-au-Bois, Vimy, Vinalmont, Vitry, Wadelincourt, Walcourt/Rognée. Un travail de synthèse serait plus que nécessaire.

La découverte de quatre services à ablutions en céramique dorée de première génération à Saint-Augustin (dans les tombes 1009, 1048 et 1013, 1014, soit quatre sur les sept tombes de la nécropole) ne fait pas figure d'exception pour le nord de la Gaule et du fait du voisinage de Théroouanne où ce mobilier est attesté. Des services à ablutions en bronze sont connus pour ce territoire, et notamment de manière

788. HODEZ, JACQUES 1989.

789. PRILAUX *et al.* 2009.

790. DERU 1996.

791. ROBIN, SILVINO 2012 : 183.

792. DERU 1996.

793. Entre autres DELMAIRE 1976a ; MONCHY 1977 ; BASTIEN, DEMOLON 1981 ; NOTTE 1994 ; DERU 1994 ; DE BRAEKELEER 1995 ; LORIDANT, BURA 1998 ; JACQUES, PRILAUX 2003 ; MARCY *et al.* 2008 ; LORIDANT, HERBIN 2010 ; GUBELLINI-GILLES *et al.* 2010 ; LORIDANT 2013 ; HANUT 2014 ; WILLEMS *et al.* 2017 ; DANANAI 2019.

très précoce à Marquise⁷⁹⁴, mais en dehors de Théroouanne et désormais de Saint-Augustin, ceux en céramique micacée sont absents chez les Morins (Fig. 139)⁷⁹⁵. À Théroouanne, jusqu'ici, l'apparition de ces ensembles était datée de la période flavienne, et l'usage plus répandu à partir de la fin du I^{er} siècle et surtout des II^e-III^e siècle⁷⁹⁶. Avec les tombes de Saint-Augustin et plus spécifiquement la tombe 1009, nous faisons remonter la chronologie à la première moitié du I^{er} siècle.

La présence de ce type de service dans les tombes renvoie au *convivium* d'une part⁷⁹⁷, aux ablutions d'avant le repas. En effet, le symbolisme du banquet est omniprésent dans les rites funéraires des Romains et renvoie à la représentation du statut social⁷⁹⁸. D'autre part, ce dépôt funéraire caractérise également une nécessité pour les vivants, pour la famille du défunt, de se purifier car souillée par la mort⁷⁹⁹ ; rappelons que ablution vient de *abluere* « enlever en lavant ». Ainsi, John Scheid parle de pétrification de la définition du statut de la personne défunte dans l'attitude d'un banquet permanent⁸⁰⁰. Le défunt et sa famille sont ainsi Romains jusque dans la tombe⁸⁰¹.

L'analyse spatiale des dépôts funéraires peut orienter la réflexion sur certaines hypothèses en lien avec les rites. Le petit nombre de tombes de Saint-Augustin ne permet pas de faire une analyse à grande échelle mais une remarque peut néanmoins être avancée ici à propos des services à libations en suivant les récents travaux menés par Alice Dananai sur le territoire de l'Ostrevent. En effet, on observe pour les tombes 1009 (Fig. 136), 1013 (Fig. 137) et 1048 (Fig. 136) que les services à libations sont éloignés de l'emplacement du défunt au sein de la tombe. *A contratio*, pour la tombe 1014 (Fig. 137), le service à libations est accolé à l'urne cinéraire. Alice Dananai propose d'y voir deux interprétations⁸⁰². Dans la pratique du banquet romain, la patère et la cruche permettent de purifier les mains des convives par des ablutions. Le fait de retrouver ces ensembles dans les tombes peut symboliser ce moment de convivialité. D'un autre côté, déposer ces services en dernier à l'intérieur de la tombe juste avant sa clôture renvoie à la purification des vivants souillés par la mort⁸⁰³.

3.2.6 Le cas particulier de la tombe 1009

Comme évoqué précédemment, la tombe 1009 pourrait être la sépulture fondatrice de cette petite nécropole (Fig. 136 et 140). Cette tombe avec « dépôt en triple ossuaire », au-delà du fait qu'elle soit la plus dotée en mobilier et qu'elle regroupe 4 individus dans trois urnes distinctes, revêt un caractère tout à fait particulier en raison du recrutement des défunts et de son caractère fondateur. En effet, renfermant les restes brûlés d'un fœtus, d'un enfant de 18 mois, d'un enfant de 3 ans et d'une adolescente de 10 à 14 ans, la tombe 1009 s'avère pour le moins surprenante si l'on s'en tient au traitement réservé à la mort des enfants rapporté dans les sources écrites⁸⁰⁴. Le plus souvent inhumés⁸⁰⁵, cette particularité de la crémation des immatures, rare, voire inexistante dans le sud de la Gaule⁸⁰⁶, est de plus en plus mise en évidence dans

794. MERKENBREACK *et al.* 2020c.

795. LORIDANT, BURA 1998 : 239.

796. *Op. Cit.* : 241.

797. LORIDANT 2013 : 157.

798. SCHEID 2011 : 162 et 187.

799. SCHEID 2011 : 171, 184, 187 ; DANANAI 2019 : 157-158.

800. SCHEID 2011 : 188.

801. LORIDANT 2013 : 162.

802. Interprétations qui sont en adéquation avec les travaux de John Scheid.

803. DANANAI 2019 : 99.

804. DANANAI 2019 : 61.

805. DURAND 2003 ; BLAIZOT 2007 ; SÉGUY, RODET-BELARBI 2018.

806. BLAIZOT 2001 ; COULON 2004 : 145 *sq* ; BLAIZOT 2007.

des espaces septentrionaux et notamment chez les Nerviens, les Atrébates et les Morins⁸⁰⁷. Dans le cas du cimetière familial de Saint-Augustin, aucune différenciation n'est faite entre adultes et enfants dans le traitement du défunt, et les uns comme les autres reçoivent ici les mêmes rites et une place dédiée au sein de l'espace funéraire commun ce qui dénote une forte cohésion familiale.

Il est clairement impossible de définir les circonstances de la mort des 4 enfants. Nous ignorons la chronologie relative des décès, mais il est en revanche avéré que tous ont été déposés de manière simultanée au sein de la fosse sépulcrale étant donné qu'aucun indice archéologique ne suggère la réouverture de la tombe.

Un autre aspect original concerne la présence de trois balsamiques en céramique, ce qui est plutôt rare en Gaule Belgique⁸⁰⁸. Flacon à huile et/ou à parfum utilisés pour les soins du corps dans le monde des vivants, les *unguentaria* découverts en contexte funéraire relèvent du rituel de libation ou d'inversion⁸⁰⁹. Les balsamiques ne sont que sporadiquement présents dans les ensembles funéraires ruraux, mais sont beaucoup plus fréquents dans les capitales de cités (Bavay notamment). Ces flacons sont en revanche symptomatiques des ensembles funéraires méditerranéens⁸¹⁰.

Deux balsamiques sont donc présents dans l'urne cinéraire de l'adolescente et le troisième est positionné à proximité du service à ablutions au côté opposé de la fosse sépulcrale. Cela correspond ici à deux rites probablement distincts. Les deux exemplaires présents dans l'urne aux côtés des ossements du défunt renvoient aux *profusiones* réalisés lors de la collecte des os. Ils indiquent que de l'huile de parfum a été mélangée aux restes osseux suivant une prescription que l'on retrouve chez Ovide dans *les Fastes* lorsque Anne rend hommage à sa sœur Didon. Cette pratique est parfaitement documentée notamment à Pompéi⁸¹¹.

*(...) elle verse des larmes et des parfums sur cette cendre légère (...)*⁸¹².

Le balsamique déposé à proximité du service à ablutions peut quant à lui se rattacher soit aux libations pour purifier les vivants de la souillure de la mort soit au rite d'inversion par le déversement sur la tombe de parfum(s)⁸¹³.

Le quart sud-ouest de la tombe, vierge de tout mobilier, devait renfermer des éléments périssables. Le marquage de la sépulture, bien qu'évident au regard du non recoupement des tombes entre elles, n'en n'est pas moins inconnu comme pour les autres tombes de ce petit cimetière. L'on pourrait envisager une délimitation avec des panneaux de bois, un tertre ou bien encore des ensembles végétaux avec des haies ou des rosiers ?

3.2.7 La question de la clôture de la tombe et du marquage

La vocation funéraire du lieu a une durée de vie limitée, sur deux voire trois générations, pour un petit groupe de 10 individus, avec un respect, une non violation des tombes antérieures, conformément au droit romain qui fait respecter le *locus religiosus* (le tombeau comme un lieu religieux)⁸¹⁴ comme inaliénable

807. Voir notamment GUBELLINI-GILLES *et al.* 2010 ; ANCEL 2012 ; MERKENBREACK 2017g et h ; MERKENBREACK 2019d : 156 *sq* ; DANANAI 2019 : 61 et 217.

808. DANANAI 2019 : 177.

809. *Op. cit.* : 178.

810. *Idem.*

811. VAN ANDRINGA *et al.* 2013 : 921.

812. NISARD 1843 : 590.

813. DANANAI 2019 : 178.

814. voir DE VISSCHER 1963 : 311-314 ; DUCOS 1995 ; BAROIN 2010 ; LAUBRY 2015 et 2016 : 80, 85, 90 ; VAN ANDRINGA 2018 :

notamment par le biais de l'*actio sepulchri violati*. D'ailleurs, de tout temps, la violation d'une sépulture est jugée comme étant un acte infâme, immoral et impardonnable⁸¹⁵. Il convient de rappeler que, logiquement, pour installer une tombe il faut être propriétaire du terrain qui va recevoir le lieu de la sépulture. La question de l'enclos est donc ici particulièrement intéressante. Nous souscrivons ici à l'hypothèse d'un enclos familial en lien avec l'occupation fouillée un peu plus au nord. L'état d'arasement de la parcelle doit être rappelé et de nombreuses données ne nous sont pas parvenues concernant le système de fermeture de certaines des tombes, les dépôts secondaires éventuels et le marquage des sépultures dans le paysage. Sur ce dernier, leur nature demeure inconnue : stèle, dalle, pancarte, monticule de terre ? Ce constat peut également être fait dans d'autres secteurs de la Gaule Belgique⁸¹⁶. La fouille de ce petit cimetière a pu mettre en évidence pour les tombes les moins arasées des pratiques liées à la clôture des sépultures, avec des dépôts sur le couvercle de celles-ci.

3.2.8 La question des rites

Ainsi, sur les 7 tombes de Saint-Augustin - *Le Complet*, trois ont assurément un dépôt secondaire sur la planche qui vient sceller le coffre sépulcral (les tombes 1007, 1009 et 1048). Celles-ci sont toutes localisées sur la bordure ouest du cimetière. Un seul objet caractérise cette offrande finale sous la forme soit d'une céramique, soit d'une verrerie. La question de la raison de ces offrandes se pose. Dans quel cadre des rites funéraires s'incrivent-elles ? Sont-elles à mettre en lien avec le *silicernium* (le banquet funéraire), avec une ultime étape des funérailles ou bien encore avec la préparation des *Parentalia* ou des *Feralia* à venir ? Sans pouvoir en être certain, nous proposons ici une hypothèse d'interprétation avec toute la réserve nécessaire lorsque l'on aborde la question des rites et de l'archéologie du geste.

L'absence notoire de conduits à libations identifiés est à souligner, et c'est un fait récurrent en Gaule Belgique. Ceux-ci, lorsque l'on parvient à les identifier comme dans le cas remarquable de la nécropole de la Porta Nocera à Pompéi⁸¹⁷, sont connectés soit directement avec le dépôt osseux du défunt, soit avec l'espace colmaté de la tombe. Dans ce dernier cas, « les *profusiones* avaient par conséquent un nombre de destinataires plus larges que le seul défunt, qui englobait les dieux infernaux représentant le mort »⁸¹⁸. Dans le cas des trois tombes de la nécropole de Saint-Augustin, ne pourrait-on voir dans le dépôt des céramiques et de la verrerie le réceptacle pour les libations ? Pour les tombes 1007 et 1009, les céramiques déposées sur les coffres sont du domaine de la boisson avec une cruche pour la tombe 1007 et une coupe en *terra rubra* en guise de bouchon et un pot-tonnelet en *terra rubra* pour la tombe 1009. Dans le cas de la tombe 1048, il s'agit d'une coupe côtelée assez rare en verre blanc opaque. Ces éléments ont très bien pu servir à recevoir les libations, soit directement (en partie enterrés mais visibles au niveau du sol) soit indirectement (avec un conduit en matériau périssable menant à l'objet ?).

3.2.9 Conclusion sur le cimetière familial

Le cimetière du site *Le Complet* à Saint-Augustin au Haut-Empire est donc matérialisé par un enclos funéraire de 200 m² délimité par trois fossés. Les 7 tombes sont installées les unes après les autres en respectant scrupuleusement les sépultures antérieures et en demeurant circonscrites au sein de cet enclos, conformément au droit romain sur le *locus religiosus*. Les tombes sont toutes datées du I^{er} siècle (Fig. 140) et la vocation familiale de l'enclos est pertinente et à mettre en lien avec l'habitat situé juste au nord.

381.

815. HENRY 2014.

816. HOËT-VAN CAUWENBERGHE, LOUVION 2018 : 9.

817. VAN ANDRINGA *et al.* 2013 : 925 *sq.*

818. *Op. cit.* : 927.

Dans certains cas, il semble assuré que l'on puisse caractériser avec une quasi certitude le statut et l'origine des défunts. Par exemple, avec le cas des individus enterrés à Ath/Ghislenghien, l'association d'un mobilier caractéristique de l'aristocratie gauloise (chenets et chaudron) et d'un mobilier issu des pratiques italiennes (service à ablution, siège curule) permet d'affirmer l'origine gauloise des défunts et leur statut de haut rang de l'aristocratie nerviennaise au début du I^{er} siècle ap. J.-C.⁸¹⁹. Nous pouvons aussi évoquer ici le cas tout à fait particulier de la nécropole de Marquise sur le littoral morin où trois services à ablutions en bronze ont été mis au jour dont un datant de la fin du I^{er} siècle av. J.-C.⁸²⁰. Qu'en est-il du cimetière de Saint-Augustin ? Avec le grand nombre d'offrandes céramiques, la présence de services à ablutions atrébate et la précocité de certaines pièces (les *unguentaria* en céramique), les tombes du site du *Compleat* nous livrent un ensemble tout à fait remarquable. Il est important ici de souligner la mise au jour d'une pièce tout à fait exceptionnelle, rare pour le monde romain occidental et jusqu'ici absente de Gaule septentrionale : la coupe en verre blanc opaque de fabrication italienne, deuxième exemplaire connu en Gaule⁸²¹. La coupe ne fait pas le statut et cet objet pourrait appartenir à un riche marchand ou un exploitant aisé. Cette pièce exceptionnelle prouve une fois encore que l'intérieur des terres de la Morinie n'est pas si isolé qu'on le pensait.

3.3 L'OCCUPATION ANTIQUE DU PARC DES ESCARDALLES

Nous l'avons vu, la fouille préventive de 2018 sur le site du *Compleat* sur deux zones correspond d'une part à un habitat et d'autre part à un petit cimetière familial. La connexion entre les deux sites, distants de 300 m, peut se faire sans trop s'aventurer ne serait-ce que par le caractère synchrone des vestiges. La relation avec les deux bûchers funéraires mis au jour en 2006, pourrait se faire également, seule au regard de la contemporanéité des vestiges. L'extension du *Parc des Escardalles* qui est prévue a donné lieu à un diagnostic préalable sur plus de 30 hectares. Dès lors, est-ce que nous pouvons mettre en perspectives certains vestiges mis au jour lors du diagnostic avec ceux du secteur d'habitat et du secteur funéraire ?

Les vestiges archéologiques mis en exergue au nord des emprises concernées par la prescription ne concernent pas l'Antiquité. En revanche, à l'ouest, de nombreux tronçons de fossés ont été mis au jour ainsi que quelques structures en creux. Le mobilier archéologique datant faisant défaut, il est néanmoins possible d'émettre quelques hypothèses. Une fois écartées les tranchées d'entraînement de la Première Guerre mondiale, plusieurs segments de fossés demeurent.

Deux axes se distinguent à la lecture du plan (Fig. 111) : NNO/SSE et OSO/ENE. Plusieurs réflexions émergent.

En premier lieu, cela concerne l'orientation de ces fossés par rapport à l'habitat. Il apparaît ici que les fossés ne sont pas axés comme ceux de l'enclos de l'occupation romaine fouillée. En revanche, la structuration de l'espace semble plus proche du système fossoyé mis au jour au nord du cimetière familial et qui précède celui-ci. Il est intéressant de noter que, à l'instar du fossé de l'enclos au nord du cimetière, ceux mis au jour dans le cadre du diagnostic sont conditionnés par la topographie générale du secteur. Le fossé sud de l'enclos fouillé en 2018 épouse parfaitement la ligne de courbe de niveaux ; ceux qui lui sont parallèles ou presque parallèles, situés plus au nord, suivent également les courbes de niveaux. Cet ensemble fossoyé mis au jour à l'ouest de l'extension du *Parc des Escardalles* laisse entrevoir un chemin qui, à l'est, passe entre le secteur d'habitat et le secteur funéraire.

819. DANESE *et al.* 2018 : 112-114.

820. MERKENBREACK *et al.* 2020c.

821. MERKENBREACK 2018a.

Les fossés qui sont axés NNO/SSE ne sont pas perpendiculaires au chemin précédemment décrit ; ils sont en revanche parallèle au système fossoyé de l'habitat et si l'on se projette jusqu'à la voie romaine principale Théroouanne - Cassel, ils lui sont perpendiculaires.

L'enclos qui précède l'installation du cimetière familial se développe vers le nord. Un fossé parallèle à celui-ci a été mis au jour au sein des tranchées de diagnostic à plus ou moins 80 m. Orienté OSO/ENE, il pourrait très bien délimiter l'enclos en question. Non repéré dans les tranchées de diagnostic plus à l'est (en prenant en compte l'érosion potentielle), l'on peut estimer une longueur d'environ 70 m. Partant de ce postulat, si nous avons un enclos de l'ordre de 80 m x 70 m environ, cela représente 6300 m². Considérant qu'à l'époque romaine un *actus quadratus* mesure 1260 m², 6300 m² correspondent donc à l'équivalent de 5 *actus quadratus*. Bien que provenant d'un diagnostic, ce calcul est intéressant pour mettre en lumière l'existence possible d'une structuration à la romaine du paysage.

En changeant encore d'échelle, du site fouillé en 2018 à la totalité du *Parc des Escardalles*, l'on peut dès lors connecter cet ensemble de l'arrière-pays de Théroouanne à la capitale des Morins en question et à son réseau routier.

3.4 LA STRUCTURATION DU PAYSAGE DE L'ARRIÈRE-PAYS DE *TERVANNA*

Au delà de l'habitat et de son petit cimetière associé, l'opération de fouille du site du *Complet* vient alimenter la réflexion sur la structuration du paysage dans la proche campagne de Théroouanne antique. Rappelons que ce site se situe à moins de 2 km au nord-est à vol d'oiseau du chef-lieu de la cité des Morins et à un peu plus d'un km de la voie romaine principale menant de Théroouanne à Cassel. Ainsi, les données issues de la fouille et l'emplacement de celle-ci permettent d'aborder la problématique du réseau viaire et de l'organisation de la campagne proche de *Tervanna*.

Nous l'avons vu, concernant le système des voies au sein de Théroouanne et de ses abords, *l'étoile itinéraire de Térouane*⁸²², la littérature est abondante, particulièrement depuis le XIX^e siècle. La voie romaine principale menant de *Tervanna* à *Castellum Menapiorum* est attestée de longue date, et notamment sur l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger. Le tracé est aisément perceptible encore de nos jours, car la voie antique est recouverte en partie par la contemporaine⁸²³. Notons au passage qu'un diagnostic récent a probablement mis au jour une partie de celle-ci sous un niveau de colmatage, non loin de la présente fouille⁸²⁴. Son tracé est notamment pétrifié dans la toponymie avec notamment le hameau de Cauchies d'Ecques. Plus à l'ouest, son tracé débouche en haut du *Mont Saint-Martin* aux abords du chef-lieu des Morins. La pénétration de cet axe dans de la ville demeure incertaine dans le détail mais quelques pistes ont été avancées pour celle-ci ainsi que pour les voies observées dans la périphérie est de *Tervanna*.

Si l'on analyse le découpage cadastral d'avant le remembrement (mais encore pour partie celui d'aujourd'hui) couplé avec les vues aériennes à notre disposition⁸²⁵ ou plus simplement les cartes IGN, l'on se rend compte que, à l'instar de la campagne de Cassel⁸²⁶, des orientations dominantes dans le parcellaire se dessinent à l'ouest de Théroouanne⁸²⁷. Un travail complet d'archéogéographie, d'analyse et d'intégration à un système d'information géoréférencé des données cadastrales est en cours⁸²⁸. En

822. HAIGNERÉ 1841 : 206.

823. DELMAIRE 1976a : 296.

824. DURIN 2017.

825. Géoportail notamment.

826. JACQUES 1987 : 101.

827. MALVACHE, POUCHAIN 1994.

828. Thèse en cours d'Aurore DI LIBERTO, *Les paysages ruraux du nord de l'Empire romain : analyse du parcellaire antique dans les Hauts-de-France et les régions du nord-ouest de l'Europe*, sous la direction de Christine HOËT-VAN CAUWENBERGHE.

attendant, l'on peut d'ores et déjà évoquer quelques aspects de l'héritage d'une cadastration romaine à proximité de Théroouanne.

Ainsi, si l'on prend pour base la distance de 710 m environ (soit 20 *acti* ; 1 *actus* = 35,5 m), ce qui correspond à un module de centurie dans le système de cadastration romain⁸²⁹, et que l'on analyse la portion de la voie Théroouanne / Cassel sur près de 4 km (jusqu'à la limite communale au niveau de la parcelle 76 du hameau de Cauchies d'Ecques ; Fig. 112), plusieurs éléments apparaissent, et ces derniers semblent respecter à la fois un système de mesure et une orientation de 35° NO⁸³⁰.

Tout d'abord, sur ce tronçon de 4 km, il est à noter que tous les 710 m environs des indices à la fois topographiques et archéologiques sont présents (Fig. 112). Partant du haut du *Mont Saint-Martin* à l'emplacement du début du tracé rectiligne de la voie Théroouanne-Cassel, 710 m à l'est nous arrivons au niveau du *Mont Brûlé* de l'autre côté de l'autoroute à l'emplacement du croisement entre la D192 et la voie romaine. C'est là qu'en 1980 Jean-Claude Routier a mis au jour les vestiges d'un petit édifice et quelques tombes romaines ; la nature même de l'édifice demeure inconnue mais l'inventeur propose d'y voir une « chapelle »⁸³¹. Continuant 710 m plus à l'est, nous arrivons au croisement entre la voie romaine et la rue haute du village de Clarques qui devient au nord, le chemin de Westecques / rue de Clarques sur le territoire de la commune d'Ecques. Toujours 710 plus à l'est, cette fois-ci c'est une limite administrative qui marque la mesure ; entre les communes de Clarques et d'Ecques. Prolongeant de 710 m, c'est alors un calvaire au niveau du hameau de Cauchies d'Ecques qui se trouve en limite. Enfin, 710 m encore plus à l'est, c'est la limite communale entre Ecques et Roquetoire qui marque ce découpage. Nous pouvons ainsi parcourir 2,5 milles romains, soit la distance de 5 centuries de 20 *actus* de côté.

Ce bref calcul démontre l'existence toujours pérenne des traces d'un arpentage antique à l'est de Théroouanne et directement au sud de la fouille du site du *Compleat*. La prédominance des indices topographiques et historiques dans ces limites de mesure n'est pas une nouveauté en Gaule⁸³² mais revêt un intérêt certain.

Observons maintenant le secteur géographique localisé entre la voie Théroouanne-Cassel et le site de fouille du *Compleat* (Fig. 141). Le chemin localisé au nord du site d'habitat (qui est potentiellement d'origine antique) se situe à 1,4 km, soit un mille romain, de la *via Tervanna-Castellum Menapiorum*. Le fossé méridional de l'enclos de l'habitat de la zone nord quant à lui est à 1,258 km soit environ 35 *actus* et le fossé nord délimitant le petit cimetière familial se situe à 1,042 km de la voie soit environ 30 *actus*.

Ainsi, avec une approche plus archéogéographique, l'analyse succincte des éléments topographiques et cartographiques de ce secteur comprenant le site du *Compleat* et les abords de *Tervanna*, ajouté au phénomène d'isoclinie fréquemment mis en avant dans les études d'archéologie du paysage et observable ici, il est indéniable que la campagne orientale de Théroouanne est bien structurée à l'époque antique⁸³³, que c'est ici un héritage où le passé continue d'agir dans le présent⁸³⁴. Le site fouillé dans le cadre de l'extension du *Parc des Escardalles* s'insère parfaitement dans cette organisation spatiale et administrative de la proche campagne du chef-lieu de la cité des Morins et ce au cours de la première moitié du I^{er} siècle. Cet axe de recherche doit pouvoir se prolonger et être abondé par les données issues de l'archéologie préventive dans un vaste secteur et par les prospections (notamment celles du Lidar menées dans le cadre du PCR

829. CHOUQUER *et al.* 1980 : 14.

830. Notons que selon les lieux la longueur d'une centurie peut varier entre 706 et un peu plus de 710 m.

831. Un monument funéraire ? ; ROUTIER 1980.

832. Notamment CHOUQUER *et al.* 1980 : 14.

833. MERKENBREACK 2019d : 207.

834. OLIVIER 2014 : 230.

Thérouanne, ville antique et médiévale ; qu'il reste à intégrer) à l'échelle de la proche campagne de *Tervanna* permettant de dépasser le cadre de l'échelle du site⁸³⁵ mais aussi pour la campagne entre Thérouanne et Cassel afin de mener une réflexion plus large sur l'organisation du territoire rural à l'époque romaine entre deux capitales de cité de la Gaule Belgique.

835. CNRA 2016 : 149.

4. LE CAS DU SECTEUR DE MARQUISE : UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE BOULONNAISE ?

Situé dans l'arrière-pays de Boulogne-sur-Mer, aux confins du territoire de la cité des Morins, au bout du monde habité, *finis terrae*⁸³⁶, et physiquement au bout du continent, le territoire de Marquise est demeuré longtemps dans l'angle mort de la recherche historique et archéologique⁸³⁷. Cet « oubli archéologique », ce « cas »⁸³⁸ peut désormais retrouver sa place méritée de site majeur du littoral morin et de manière générale, de Gaule septentrionale. La position géographique privilégiée de Marquise et de ses environs, la densité de son réseau hydrographique et sa diversité géologique sont autant de facteurs propices aux occupations humaines. Depuis le milieu du XVIII^e siècle, les grands aménagements liés au développement industriel de même que nombre d'érudits et de chercheurs n'ont cessé de mettre en évidence les preuves de ces occupations. Ce canton contemporain, d'un peu plus de 180 km², regroupant 21 communes, une baie et un cap face à la Grande-Bretagne, est un gisement archéologique des plus importants du nord de la France pour qui veut s'intéresser aux civilisations, aux migrations et aux échanges tout au long de l'Histoire. Aux marges de ce découpage administratif moderne se situent le territoire de Boulogne-sur-Mer au sud ainsi que le canton de Desvres, le territoire de Calais au nord et enfin, le canton de Guînes à l'est. Si l'on fait fi de cette géographie contemporaine, est-il possible de définir précisément la nature du territoire de Marquise à l'époque romaine ?

Bien qu'aux marges de l'Empire, cette portion du territoire des Morins n'en reste pas moins au cœur de la machine politique, militaire, commerciale et économique de l'État romain au fil des siècles. Au nord, on trouve ainsi la frontière avec les Ménapiens en contrebas du cap Blanc Nez avec la *Leulène*, et au sud l'on arrive directement sur l'enclave militaire de *Gesoriacum*. Le territoire de Marquise est donc bien aux confins, mais en l'occurrence il s'agit d'un confin des carrefours.

Des *extremi homini* aux *equites dalmatae*, le territoire de Marquise antique n'a pas fini de se dévoiler. Dans le cadre de la Carte archéologique, un premier inventaire avait vu le jour en 1994⁸³⁹ et depuis quelques années, et avec le développement de l'archéologie préventive, de nouvelles preuves de l'importance de ce secteur sont venues abonder la base Patriarche. L'exhaustivité chronologique n'est pas de mise et c'est bien l'Antiquité de ce territoire de la Morinie occidentale qui est au cœur de cette partie.

836. DELMAIRE 1976a : 38 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE *et al.* 2016 : 47 *sq* ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2020 : 200-202 ; BLAMANGIN *et al.* 2020b : 21.

837. MANIEZ, MERKENBREACK 2020.

838. BELOT 1994.

839. CÉGLARSKI-MOTTE *et al.* 1994.

4.1 LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES ANCIENNES REVUES ET COMPLÉTÉES JUSQU'À LA FIN DES ANNÉES 1990

Les données contextuelles présentées ci-après sont issues d'un travail mené de longue date sous la forme d'une carte archéologique du secteur. Ces recherches s'appuient sur le travail mené par Roland Delmaire dans le cadre de la *Carte archéologique du Pas-de-Calais*⁸⁴⁰, ceux de Virginie Céglański-Motte, Philippe Hanois et Jean-Marc Ignace à l'occasion de *L'inventaire archéologique du canton de Marquise*⁸⁴¹. Elles sont abondées par les données qui ne purent être intégrées dans ses ouvrages. Une communication portant sur Marquise et son contexte fut présentée en 2015 à l'occasion d'une table-ronde intitulée « *Gesoriacum/ Bononia, entre terre et mer - rôle économique, politique et militaire du port antique de Boulogne-sur-Mer en Morinie* »⁸⁴². Sont ainsi énumérées ci-après les données archéologiques commune par commune, par ordre alphabétique et selon le découpage administratif contemporain du canton de Marquise. L'enclave boulonnaise étant une entité à part, elle n'est donc pas abordée. Il en sera de même pour la suite concernant les découvertes récentes.

4.1.1 Inventaire par commune (canton de Marquise)

Ambleteuse

Les données archéologiques anciennes concernant Ambleteuse sont relativement maigres pour la période romaine et en dehors de trouvailles monétaires (notamment sur la plage⁸⁴³), l'on peut citer la mise au jour en 1838-1839 d'un trésor de monnaies et d'argenterie un peu au large, au sein des rochers, au lieu-dit la *Langue de Chien*, et dont la datation retenue se situe en 276 ap. J.-C.⁸⁴⁴. Une partie du trésor en question fait aujourd'hui partie des collections du musée de Boulogne-sur-Mer dont le très beau *Mars d'Ambleteuse*⁸⁴⁵. L'on doit mentionner en plus la très belle aiguière en bronze émaillé pourvue d'un anneau sommital que retiennent deux dauphins, conservée au British Museum et connue sous le nom de *vase d'Ambleteuse*⁸⁴⁶. Dans le cadre de l'inventaire archéologique du canton de Marquise mené en 1994, a été enregistré, sans que la chronologie soit assurée, une enceinte rectangulaire de 400 m sur 300 m au lieu-dit *Le Marly*, dominant la *Slack*⁸⁴⁷. Cette « enceinte » est associée à une levée de terre de 3 m de large pour 0,50 m de hauteur conservée ainsi qu'à un fossé de 3 à 4 m de large pour 0,50 m de profondeur. Situé sur un point haut en périphérie d'Ambleteuse, cette « enceinte » pourrait potentiellement être rattachée à la période romaine et à une éventuelle installation militaire. Seules des investigations de terrain pourraient confirmer ou infirmer son identification. Nous avons tenté de réaliser des observations *in situ* mais s'agissant d'un terrain privé, la tentative a été avortée pour le moment.

À proximité d'Ambleteuse, citons le hameau de *Slack* qui reprend la toponymie du petit fleuve éponyme. Le nom de la *Slack*, anciennement *Le Lacq* et attesté au Moyen-Âge par l'ancien nom du hameau *Selake*, est d'origine franque et a fait disparaître l'ancien vocable qu'il devait avoir à l'époque romaine ou gauloise⁸⁴⁸.

840. DELMAIRE 1994.

841. CÉGLARSKI-MOTTE *et al.* 1994.

842. MANIEZ, MERKENBREACK 2020.

843. DELMAIRE *et al.* 1991 : 228.

844. DELMAIRE 1994 : 422-423.

845. BELOT 1990a : 90-95 ; Musée de Boulogne-sur-Mer, n° inventaire : 1265.

846. Acquis en 1843 par le British Museum, ce vase est enregistré sous le numéro 1843.0623.1. DARCEL 1867 : 272 ; HAIGNERÉ 1882 : 158 ; FORSYTH 1950 ; BAILEY 2016.

847. CÉGLARSKI-MOTTE *et al.* 1994.

848. LE BOURDELLÈS 2009 : 72.

Pr le biais de la toponymie, Hubert Le Bourdellès fait remonter le nom d'Ambleteuse à *Ambiledum*, d'origine gauloise⁸⁴⁹, qui serait un port gaulois avec une « agglomération » en retrait sur une hauteur⁸⁵⁰. Cette hypothèse est intéressante mais reste à prouver faute de fouilles archéologiques à Ambleteuse.

Audembert (*Hundersberch* en 1179⁸⁵¹)

L'inventaire de 1994 fait état au lieu-dit *La Vallée, le Courtil Oderet* d'une *villa* romaine⁸⁵². En dehors de cette occurrence, notons la découverte au sein du clocher de l'église du XIII^e siècle, en remploi, d'un chapiteau romain⁸⁵³, d'une potentielle tombe romaine à *Noirbernes* et d'une autre au *Mont de Couple*⁸⁵⁴.

Audinghen (*Otidinghem* au X^e siècle, *Audinghem* en 1084⁸⁵⁵)

Pour le territoire de la commune d'Audinghen, il est fait mention de la présence de céramique romaine, dont de la sigillée, au *Cran aux œufs* ainsi qu'au *Cran Poulet* associé avec du mobilier monétaire. Notons un *aureus* de Gordien I non localisé mais découvert sur le territoire de la commune au XIX^e siècle ainsi qu'un denier du même empereur. Le nom de la commune est purement d'origine germanique, saxonne⁸⁵⁶ ; le *-hem* signifiant « manoir de, village de » est ici orthographié en *-ben*, ce qui est courant dans le Boulonnais ; cela renvoie au nom *Odonis*.

Audresselles (*Oderselle* en 1150⁸⁵⁷)

Des vases et des monnaies, notamment un *dupondius* du II^e siècle, sont mentionnés pour la commune d'Audresselles ainsi qu'un chemin empierré romain repéré au *Nid de Corbet* non loin du rivage. L'origine germanique du nom de la commune vient ici de *zēle, sele* signifiant « cellule », *cella*, qui est combiné avec le nom d'un homme, formant le nom *Aldericus*⁸⁵⁸.

Bazinghen (*Basinghem* en 877⁸⁵⁹)

Plusieurs découvertes anciennes font état de tombes romaines, objets ferreux et monnaies sur le territoire de Bazinghen⁸⁶⁰ et des sondages archéologiques ont été menés en 1965 et 1972 par Claude Seillier sur la *Motte de la Tombe* confirmant la présence de vestiges antiques et du VII^e siècle.

Beuvrequen⁸⁶¹ (*Bovorkem* en 1040⁸⁶²)

Il est à noter la découverte au centre de cette localité d'un cercueil en plomb au début du XIX^e siècle

849. *Idem.*

850. LE BOURDELLÈS 2009 : 139-140.

851. DE LOISNE 1907 : 19.

852. *op. cit.* ; COUSIN 1868-1869 : 185.

853. ENLART 1895 : 174.

854. DELMAIRE 1994 : 423-424.

855. DE LOISNE 1907 : 20.

856. FOURNET 2012 : 24.

857. DE LOISNE 1907 : 21.

858. DE LOISNE 1905 : 215.

859. DE LOISNE 1907 : 34.

860. Nom d'origine saxonne, FOURNET 2012 : 24.

861. *Idem.*

862. DE LOISNE 1907 : 48.

renfermant un vase en céramique ainsi qu'une bouteille en verre. Daniel Haigneré affirme que cette sépulture date de l'époque romaine⁸⁶³ ; plus précisément, elle serait du Bas-Empire⁸⁶⁴. D'autres sépultures romaines sont également mentionnées par l'ecclésiastique au lieu-dit *Cotten* ou *Cottehem*⁸⁶⁵.

Ferques (*Frekena* en 877⁸⁶⁶)

Pour la commune de Ferques il n'est fait mention pour l'heure que de quelques tombes à incinération, au moins cinq, près du sentier de Locquinghen au sein de la *carrière de la Dolomie* et d'un quinaire républicain isolé⁸⁶⁷.

Hardenthun (hameau de Marquise ; *Hardentuna* en 1208⁸⁶⁸)

Le hameau est connu par la découverte de tombes dès 1776 et par la destruction de plus d'une centaine de tombes mérovingiennes du VI^e-VII^e siècle sur le plateau de *Yeulles* lors de la construction du chemin de fer en 1863⁸⁶⁹. Le mobilier associé à ces tombes est de facture anglo-saxonne⁸⁷⁰, ce que l'on retrouve également dans le toponyme en *-thun* de la localité, qui renvoie à l'évocation d'une ferme⁸⁷¹.

Hervelinghen (*Helwetinghem* en 1087⁸⁷²)

La commune d'Hervelinghen⁸⁷³, située à 3 km de la baie de Wissant, est traversée par la *Petite Leulène*, voie romaine qui vient de Théroouanne. À proximité de la RD 244, une tombe à incinération datée du III^e siècle contenant une urne cinéraire en céramique et une fibule en bronze a été découverte à la fin du XIX^e siècle⁸⁷⁴.

Landrethun-le-Nord et Leubringhen (*Landringetun*⁸⁷⁵ en 1119 et *Leubringebem*⁸⁷⁶ en 1170)

Aucune découverte n'est signalée pour ces deux communes. Ce constat fait du temps de Haigneré et confirmé en 1994 est toujours d'actualité en 2020.

Leulinghen-Bernes (*Loningabeinum in pago Bononensi* en 776⁸⁷⁷)

Selon les propos de D. Haigneré, les noms de lieux en *heim*, comme c'est le cas à l'origine pour Leulinghen dont le plus ancien nom connu est *Loninganbeinum in pago Bononiense*, sont à fixer à une époque antérieure

863. HAIGNERÉ 1882 : 189.

864. SEILLIER 1987 : 16.

865. *Idem*.

866. DE LOISNE 1907 : 147.

867. CLÉGARSKI-MOTTE *et al.* 1994 ; DELMAIRE 1994 : 425.

868. DE LOISNE 1907 : 185.

869. HAIGNERÉ ; DELMAIRE 1994 : 429.

870. SEILLIER, DEMOLON 1983 : 34-36.

871. Et dont on trouve un exemple similaire dans le Somerset avec la localité de Hardington ; DE LOISNE 1905 : 206 ; BERGER 1983 : 36-38 ; FOURNET 2012 : 33.

872. DE LOISNE 1907 : 199.

873. FOURNET 2012 *op cit.*

874. HAIGNERÉ 1882 : 206.

875. DE LOISNE 1907 : 216.

876. *Ibidem* : 221.

877. *Ibidem* : 222 et LONGNON 1869 : 29.

au V^e siècle⁸⁷⁸. Le nom d'origine germanique de cette commune est d'ailleurs le plus ancien nom de village connu dans l'arrondissement⁸⁷⁹. La découverte au XIX^e siècle d'éléments mobiliers appartenant à une sépulture est mentionnée par Haignéré au lieu-dit *Hembert*, de même que des fragments de meules en poudingue près du *Four à Chaux*⁸⁸⁰ ou encore, au lieu-dit la *Surelle*, d'un fragment de colonne peut-être antique.

Maninghen-Henne (anciennement Maninghen-Wimille, *Manengebem* en 1208⁸⁸¹)

La commune de Maninghen-Henne appartient aux localités où aucune découverte archéologique n'est signalée.

Marquise (*Marchia* au XI^e siècle)

Selon D. Haignéré au lieu-dit *Fosse du Mont de Cappe*, entre 1750 et 1751 aurait été découvert « [...] Une quantité considérable d'ossements humains, des casques, des glaives, des poignards en fer et en bronze, des hachettes en silex poli et beaucoup d'autres objets forts curieux, vendus ou donnés quelques années plus tard, à M. de Bois Robert de Montreuil-sur-mer. [...] ». Il semble que cette découverte ait été faite par les ouvriers occupés à extraire des pierres pour la construction de la grande route de Calais (aujourd'hui Avenue Ferber). R. Delmaire situe cette découverte sur le versant nord du Mont de Cappe. Selon D. Haignéré, au lieu-dit *La Haute Liegette* se trouveraient « [...] Deux monticules proches l'un de l'autre dans les champs de la Haute Liegette. [...] ». Enfin, dans un jardin au départ de la route de Wissant, fut découverte une monnaie en bronze de Ptolémée X.

La commune de Marquise a livré de nombreux vestiges attribués à la période gallo-romaine⁸⁸². Parmi ces découvertes, les plus impressionnantes ont été faites au lieu-dit *Les Warrennes*, à la limite des communes actuelles de Marquise et de Rinxent. C'est là qu'ont été successivement mis au jour : en 1823, un coffre en pierre contenant des fragments d'urne funéraire et des fioles de verre ; des ossements calcinés, un vase à col allongé et un autre brisé ; en 1841, un tombeau composé de deux pierres, l'une couvercle et l'autre réceptacle. Il contenait une urne, des fioles en verre, les ossements calcinés d'un enfant et d'un chien. À côté ont été trouvés deux vases en terre jaune ; en 1856, des tombes avec ossements, urnes remplies de cendres, monnaies, un autel en pierre de Marquise à décor sculpté dont chaque face représente une divinité du panthéon gallo-romain (Hercule appuyé sur sa massue, Mars en habit militaire, Mercure et Victoire sur un globe avec couronne et palme)⁸⁸³ ; en 1878, quatre autels avec inscriptions, un seul a été conservé⁸⁸⁴ ; en 1881, environs 600 monnaies de bronzes⁸⁸⁵ ; en 1889, un fragment de bas-relief représentant une main tenant un laurier⁸⁸⁶ ; en 1901, un vase gris avec environ 600 monnaies essentiellement des imitations du III^e siècle probablement enfouies après 276.

À proximité du *Mont de Cappe* cette fois, en 1782, on trouva une soixantaine de monnaies de Néron, Vespasien et Antonin. Dans les sablières de *Bodrethun*, près de Ledquent, on mit au jour en 1862, un coffre en pierre avec couvercle contenant une urne brisée, un autre vase et des ossements calcinés. À proximité

878. HAIGNÉRÉ 1882 : 213-214.

879. DE FOUCAULT 1963 : 192.

880. *Ibidem* : 218.

881. DE LOISNE 1907 : 241.

882. *Ibidem* : 220-232 ; DELMAIRE 1994 : 427-429 ; MANIEZ, MERKENBREACK 2020.

883. Musée de Boulogne-sur-Mer, n° inventaire : 1227.

884. L'autel en question a été découvert par Mr RANDON-CAULIER aux *Warrennes* ; VAILLANT 1879 : 418 ; Musée de Boulogne-sur-Mer, n° inventaire : 4156. Il s'agit de l'autel dédié aux Sulèves Junons sur lequel nous reviendrons.

885. SAUVAGE 1904-1907 : 679.

886. *Idem*.

du coffre on trouva une lampe en terre, des urnes et des tessons de céramique. Plus récemment, au même endroit on trouva deux monnaies, des fragments de sigillée et un buste de statuette en terre rouge⁸⁸⁷. Au *Moulin Brûlé*, entre Ledquent et la R.D. 191 des briques, tuiles et poteries romaines ont été ramassées entre 1797 et 1802 et plus récemment des tessons ont été recueillis. Près de la *Fontaine de Guindal* vers 1810, une pierre sculptée de perles rondes et ovales alternées, des monnaies et des cubes de marbre bleu, gris, jaune et jaune-brun, ont été trouvés. Aux *Terres de Liègette*, ce sont des tuiles romaines qui ont été mises au jour au XIX^e siècle. Au hameau de Canet, en 1688, ce sont plusieurs tombeaux en forme d'auge, dont un avait des fragments d'urne qui sont attestés par la littérature⁸⁸⁸. Enfin, Claude Seillier a publié le dessin d'une céramique commune du Bas-Empire de type Chenet 342, provenant des environs de Marquise et Rinxent⁸⁸⁹ et mentionne également la découverte d'une fibule cruciforme trouvée à Marquise et appartenant à la collection Dutertre au musée de Boulogne-sur-Mer⁸⁹⁰.

Offrethun⁸⁹¹ (*Guelferton* en 1181, *Oufretun* en 1285⁸⁹²)

Sur les terres de la *ferme de la Tour*, au haut du *Mont de Berguettes* des monnaies romaines ont été trouvées au XIX^e siècle par Mr Verlingue, maire de la commune⁸⁹³. L'antiquité de ces quelques monnaies n'est pas certaine.

Réty (*Sanctus Martinus de Teutonicis dictus Reetseke* en 1130, *Rethi* en 1133⁸⁹⁴)

La commune de Réty recèle plusieurs nécropoles sur son territoire mais la chronologie de celles-ci n'est malheureusement toujours pas établie avec certitude.

Rinxent (*Erningasten* en 1117⁸⁹⁵)

La commune de Rinxent est en limite orientale de celle de Marquise et jouxte le lieu-dit des *Warenes* qui est de longue date considéré comme l'une des zones d'exploitations de la pierre de Marquise. Ainsi, sans étonnement, le territoire de Rinxent a livré, outre du mobilier funéraire, de la céramique du IV^e siècle, des traces d'occupation (notamment un foyer et de la céramique romaine dans la *grotte de Plumecoq* ou *Plume-coq*⁸⁹⁶), un fragment de statuette de déesse-mère assise, plusieurs éléments lapidaires de bas-reliefs et statuaires. Notons en particulier une stèle découverte en 1860 en remploi dans le pignon de l'église de Rinxent, figurant Mercure dans une niche accompagné d'un bouc⁸⁹⁷ ; ainsi qu'un fragment de lapidaire en pierre de Marquise, figurant un bige, avec peut-être la représentation de *Luna* drapée, offerte au musée de Boulogne en 1890⁸⁹⁸. Mentionnons aussi au lieu-dit le *Coupe-Gorge*, la découverte en 1866 de sépultures romaines, au moins une incinération et une inhumation, dont une partie du mobilier est au musée de Boulogne⁸⁹⁹.

887. Informations orales de P. LECLERCQ à Cl. SEILLIER, pour du mobilier hors contexte.

888. Rien ne permet cependant de savoir si nous sommes en présence de sarcophages du Bas-Empire ou d'époque mérovingienne.

889. SEILLIER 1987 : 19 ; dessin de D. PITON.

890. *Op. cit.* : 20 ; DELMAIRE 1994 : 429.

891. FOURNET 2012 *op cit.*

892. DE LOISNE 1907 : 283.

893. HAIGNERÉ 1882 : 235.

894. HAIGNERÉ 1881 : 280 ; DE LOISNE 1907 : 321.

895. DE LOISNE 1907 : 324.

896. CHAPLAIN-DUPARC 1878 : 329.

897. HAIGNERÉ 1882 : 244 ; ESPÉRANDIEU 1913 : 185, n° 3976 ; BELOT 1990a : 83-86 ; DELMAIRE 1994 : 430.

898. SAUVAGE 1904-1907 : 679 ; ESPÉRANDIEU 1913 : 186, n° 3978.

899. HAIGNERÉ 1882 : 247 ; DELMAIRE 1994 : 430-431.

Saint-Inglevert (*Sontingeveld* vers 1140⁹⁰⁰)

Traversé par la *Leulène*, on ne peut guère mentionner que la découverte de quelques monnaies et *tegulae*. Le nom de cette localité n'a aucun rapport avec un quelconque Saint du nom d'Inglevert ; Sointingeveld (en 1140) où le mot saint est une déformation de l'adjectif nominal germanique *santing* et qui devrait s'écrire Santinglevert⁹⁰¹.

Tardinghen (*Terdingebem* en 1070⁹⁰²)

De nombreuses trouvailles pour la période romaine sont signalées à Tardinghen⁹⁰³, il s'agit principalement de découvertes monétaires. On note également la mise au jour sur la plage de deux petits bustes en bronze, d'au moins 25 fibules dans les tourbières entre Tardinghen et Wissant, d'un *aureus* de Dioclétien, d'hameçons et de plombs de pêche, d'un ardillon de boucle de ceinture à base scutiforme daté du VI^e siècle ou encore, vers la *ferme d'Inghen*, de plusieurs céramiques, dont de la sigillée⁹⁰⁴.

Wacquinghen⁹⁰⁵ (*Wakingebem* en 1208⁹⁰⁶)

Une tombe à incinération en coffrage de *tegulae* a été découverte au lieu-dit *les Danses* en 1965⁹⁰⁷ et du petit mobilier en bronze est également mentionné sur le territoire de la commune, en particulier des petites bossettes à tête de lion⁹⁰⁸ que l'on retrouve généralement en guise d'accastillage pour des coffres découverts au sein de sépultures.

Wierre-Effroy (*Wilere* en 857⁹⁰⁹, *Vuarchainfridus* en 1268, *Wierhoffoy* en 1507⁹¹⁰)

Parmi les découvertes anciennes réalisée sur le territoire de la commune de Wierre-Effroy, citons la mise au jour au début du XX^e siècle d'un *aureus* de Marc-Aurèle⁹¹¹ ainsi que des tombes à *Autembert*, découvertes en 1842 et contenant de la vaisselle de bronze⁹¹² ciselé avec tête de chien, deux manches de vases en bronze, dont l'un avec tête d'oiseau à chaque extrémité et l'autre avec tête casquée⁹¹³.

Wissant (*Wisantum*, *Guitsantum*, *Witsand* au XI^e siècle⁹¹⁴)

À l'instar de Marquise, la commune de Wissant⁹¹⁵ a livré de nombreux vestiges attribués à la période gallo-romaine et a fait couler beaucoup d'encre depuis des siècles, en particulier sur la question de la localisation du *Portus Itius* de César.

900. DE LOISNE 1907 : 324.

901. DE LOISNE 1905 : 237.

902. DE LOISNE 1907 : 364.

903. Dont la toponymie est d'origine saxonne : FOURNET 2012 : 24.

904. DELMAIRE 1994 : 431-432 ; RÉVILLION *et al.* 2007a.

905. Dont la toponymie est d'origine saxonne : FOURNET 2012 : 24.

906. DE LOISNE 1907 : 392.

907. DELMAIRE 1994 : 432.

908. LEUNENS 2007 : 9 ; MERKENBREACK *et al.* 2019c : 146.

909. DE LOISNE 1907 : 401.

910. DE LOISNE 1907 : 402.

911. DELMAIRE 1994 : 432.

912. COUSIN 1868-1869 : 196.

913. HAIGNERÉ 1882 : 267-268 ; DESEILLE 1885-1886 : 567 ; DELMAIRE 1994 : 432.

914. DE LOISNE 1907 : 406.

915. Nom d'origine germanique qui signifie « sable blanc », FOURNET 2012 : 29 et 31.

De nombreuses monnaies et fibules furent découvertes sur le territoire de la commune, sur la plage ou dans les dunes. Il convient de citer plus particulièrement ici la trouvaille sur la page d'un *aureus* de Sextus Pompée ainsi que, non loin de la *butte Carlin* au lieu-dit *les Argilières*, la mise au jour d'un trésor de 479 antoniens⁹¹⁶. En outre, plus d'une trentaine de fibules furent découvertes au niveau de la *ferme de Saint-Pô* en bord de mer, à proximité du hameau de Strouanne ; certaines de ces fibules sont désormais au musée d'Étaples⁹¹⁷.

Dans son paragraphe *Wissant, ses deux tombeaux romains*, Louis Cousin fait mention de la découverte d'un petit tombeau lors de l'élargissement de la route de Wissant à Guînes à environ 300 m de la limite communale d'avec Havelinghen, presque en vis-à-vis du chemin de Sombre⁹¹⁸. Celui-ci, visiblement un caveau en pierre, contenait une urne cinéraire recouvert de ce qui semble être une sigillée (une soucoupe rouge). Un second tombeau de même nature fut découvert non loin du précédent quelques temps plus tard. Louis Cousin les date du II^e ou du III^e siècle⁹¹⁹.

Daniel Haigneré fait aboutir la section de la *Leulène* qui se sépare au niveau de Guînes au niveau du hameau d'Estrouannes⁹²⁰, nommé aujourd'hui Strouanne. Il mentionne la découverte de *tegulae* dans un champ près de la *ferme du Vivier* ainsi que des incinérations au lieu-dit *Les Croquets* (avec notamment une monnaie de Postume)⁹²¹. Enfin, pour terminer sur les découvertes anciennes faites à Wissant, rappelons l'occupation antique datée de La Tène finale et du début de l'Empire fouillée au lieu-dit *La Motte aux Vents* par Henri Mariette au milieu du XX^e siècle. Il convient également de mentionner le hameau de Sombre qui selon Hubert Le Bourdellès est un hydronyme gaulois⁹²².

4.2 D'HIER À AUJOURD'HUI : LES INTERVENTIONS D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

L'entrée de l'archéologie préventive dans la loi, de même que l'accroissement de l'artificialisation des sols, a engendré un accroissement non négligeable des opérations sur tout le territoire et *de facto*, une augmentation substantielle des découvertes archéologiques. Ces dernières demeurent dépendantes des zones aménagées et menacées de destruction et il est des secteurs qui restent les parents pauvres de l'archéologie préventive. Nonobstant, depuis les découvertes anciennes, les premières élaborations d'inventaires archéologiques de canton et l'édition de la *Carte archéologique de la Gaule*, un très grand nombre d'opérations archéologiques ont été menées et avec elles, un renouvellement indéniable de nos connaissances sur le territoire de la Morinie. Le cas du canton de Marquise et de ses abords ne fait pas exception.

916. DELMAIRE 1994 : 432-436.

917. *Idem*.

918. COUSIN 1868-1869 : 180.

919. *Ibidem*, 181.

920. HAIGNERÉ 1882 : 297.

921. *Ibidem* : 273.

922. LE BOURDELLÈS 2009 : 69 *sq* et 113. Il démontre la celticité du nom *mias* ne peut expliquer sa signification.

4.2.1 L'archéologie préventive du canton de Marquise commune par commune

Ambleteuse

Aucun vestige antique n'a été repéré au sein de la commune lors des opérations récentes. Seules des découvertes pour des périodes plus anciennes ou plus récentes sont attestées dans le cadre de l'archéologie préventive⁹²³.

Audembert

Aucune intervention archéologique récente n'a été menée au sein du territoire de la commune.

Audinghen

Au niveau de la *Côte de Saint-Georges*, des fosses de rejets ainsi que des éléments de fondations du II^e siècle ont été mis au jour⁹²⁴. Les rares autres opérations se sont révélées négatives⁹²⁵.

Audresselles

Seule une opération négative est à noter pour la commune, en 2009⁹²⁶.

Bazinghen

Le territoire de la commune de Bazinghen a livré ces dernières années des traces de l'occupation médiévale du bourg⁹²⁷ et, en dehors des infrastructures de la Seconde Guerre mondiale, aucune donnée archéologique antique n'est attestée⁹²⁸.

Beuvrequen

Une "aire funéraire" protohistorique et une occupation carolingienne tardive non loin de l'église sont attestées sur la commune⁹²⁹, mais aucune information relative à la période romaine.

Ferques

Les opérations menées à Ferques ces dernières années se sont toutes révélées négatives⁹³⁰.

Hervelinghen

Aucune opération archéologique n'a été réalisée ces dernières années au sein de la commune.

923. LEMAIRE 2006 et 2007 ; CERCY 2007 et 2009 ; MANIEZ *et al.* 2019.

924. BARBET 2005a et 2006c.

925. HOSDEZ 2001 ; ELLEBOODE 2006a et b ; MANIEZ 2013 ; LEROY-LANGELIN, MEURISSE-FORT 2016.

926. LANTOINE 2009.

927. DUVAUT 2011.

928. BARBET 2007b 2009.

929. ROUTHIER 2009a.

930. DESCHEYER 2009 ; ELLEBOODE 2011a et b ; MERKENBREACK 2016d et e.

Landrethun-le-Nord et Leubringhen

Les opérations menées à Landrethun-le-Nord se sont toutes révélées négatives⁹³¹ et aucune n'a été réalisée à Leubringhen.

Leulinghen-Bernes

En dehors des vestiges de l'âge du Bronze, en l'occurrence des cercles funéraires, fouillés en 2019⁹³², les rares opérations archéologiques menées se sont révélées négatives⁹³³.

Maninghen-Henne

Aucune opération archéologique n'a été réalisée ces dernières années au sein de la commune.

Marquise

Le Néolithique

Un diagnostic archéologique réalisé par l'Inrap en mars 2005 au lieu-dit *Champ d'Asile* a permis de mettre en évidence un fossé de clôture et des traces d'habitat datés du Néolithique final grâce au mobilier (formes en céramique, hache polie en dolérite et outils en silex) caractéristique du groupe Deûle-Escaut⁹³⁴. Plusieurs autres diagnostics ont livré des éléments du Néolithique à proximité. Une prescription a même été éditée et une fouille réalisée en 2017⁹³⁵. Les vestiges néolithiques s'installent au droit d'un ancien vallon sec, comblé au cours du Néolithique Moyen II, se poursuivant peut-être aussi au Néolithique final. 16 autres vestiges sont rattachés à la période néolithique au sens large. Ils regroupent 4 structures anthropiques et 12 dépressions karstiques. Elles présentent des formes plutôt circulaires, de tailles diverses, allant de moins de 3,5 m² à plus de 10 m². La situation de ces dépressions en fond de vallon constitue ainsi des pièges sédimentaires, favorisant leur remplissage par ruissellement. L'intérêt du site de Marquise repose sur la mise en place de ces dépôts au Néolithique moyen, avec un scellement définitif au Néolithique final.

Les âges des métaux

En 2005, un diagnostic réalisé lors de la première phase du Parc d'Activités a révélé la présence de vestiges protohistoriques sans plus de précision⁹³⁶. En 2013, un diagnostic effectué sur la *Plaine du Canet* a permis de mettre au jour une occupation laténienne couvrant 2,6 hectares et comprenant des vestiges liés à un habitat ainsi que des structures relevant du monde funéraire⁹³⁷. La zone domestique est caractérisée par une série de fossés et de fosses qui comportent du mobilier céramique attribué à La Tène finale. En périphérie nord de cette occupation, 12 structures funéraires ont été mises au jour. Ces fosses recouvrent les différentes étapes liées à la crémation (fosses cendrier associées à des fosses de crémation caractérisées par leurs bords rubéfiés, tombes à dépôt secondaire). L'une des tombes comprenait un amas osseux dans un contenant périssable avec trois anneaux en alliage cuivreux et un pot en céramique modelée, le tout daté de La Tène finale⁹³⁸.

931. BARBET 2005b et 2006d ; POISBLAUD 2006b.

932. LEROY-LANGELIN *et al.* 2019.

933. GEORGES 2012 ; CHOMBART, MEURISSE-FORT 2019.

934. BARBET 2005.

935. PANLOUPS *et al.* 2019b.

936. LERICHE 2005.

937. MERKENBREACK *et al.* 2014b.

938. MANIEZ, MERKENBREACK 2020.

En 2016, un autre diagnostic, réalisé par Jérôme Maniez, suivi d'une fouille menée en 2017 par Emmanuelle Leroy-Langelin, a permis de mettre en évidence la présence de quelques fosses attribuables au Néolithique et de deux enclos circulaires funéraires de l'Âge du Bronze. Il s'agit d'un enclos double de 35 m de diamètre et d'un enclos simple de 25 m de diamètre. Chacun d'eux est accompagné de petites fosses charbonneuses avec esquilles osseuses. Cinq de ces fosses accompagnent l'enclos double et six l'enclos simple. Dans la région, ce type d'enclos apparaît au Bronze ancien/moyen et peut être utilisé sur de longues périodes comme le suggèrent les fosses charbonneuses dans le fossé interne de l'enclos double. Ces deux enclos funéraires constituent ici un ensemble exceptionnel pour le littoral du Pas-de-Calais⁹³⁹. Sur cette même fouille, il est à noter la présence d'une tombe aménagée en pierres de Marquise sur le comblement du cercle interne du monument double, ce qui est remarquable. En effet, ce type d'aménagement est le premier découvert en région et ne trouve pas de comparaison à proximité.

La période romaine

Toutes les données récentes étant le fruit d'opérations préventives de la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, elles sont intégrées ci-après au sein des différents chapitres consacrés à Marquise à l'époque romaine (4.4, p. 133).

Offrethun

La seule opération d'archéologie préventive récente réalisée au sein de la commune, non loin de la motte castrale du village, concerne un habitat stratifié du XIII^e siècle⁹⁴⁰.

Réty

Aucune opération archéologique n'a été réalisée ces dernières années au sein de la commune.

Rinxent

Les opérations menées à Rinxent se sont révélées négatives⁹⁴¹ en dehors d'une fosse du Néolithique moyen I, d'une fosse du 2nd âge du Fer et de quelques vestiges des XIV^e-XV^e siècles⁹⁴².

Saint-Inglevert

Les opérations menées à Saint-Inglevert ces dernières années se sont toutes révélées négatives⁹⁴³.

Tardinghen

Les opérations récentes menées à Tardinghen ont livré du mobilier du XIV^e siècle⁹⁴⁴. En dehors de ce mobilier médiéval, notons l'importante découverte d'un morceau d'épave romaine sur la plage du Châtelet en 2005 ainsi que du mobilier romain daté du milieu du II^e – début du III^e siècle⁹⁴⁵. Un petit lot céramique caractérise ce mobilier ainsi que des éléments d'ancres marines et de meules, ces dernières étant aussi les premières.

939. MANIEZ *et al.* 2016 ; LEROY-LANGELIN *et al.* 2019.

940. DUVAUT 2014 et 2015.

941. FAVIER 2004b ; ELLEBOODE 2010.

942. ELLEBOODE 2011c.

943. FAVIER 2002 ; NEAUD 2009.

944. OUDRY 2009a et b.

945. PHILIPPE *et al.* 2005 ; PITON 2005 : 81-83 ; RÉVILLION *et al.* 2007a.

Wacquinghen

Une campagne de prospections a été menée en 2005 par Angélique Demon, du Service Archéologique Municipal de la ville de Boulogne-sur-Mer, au lieu-dit le *Mont de Berguette* à Wacquinghen⁹⁴⁶. Celle-ci a permis de mettre au jour des indices se rattachant à un établissement rural en bordure d'une voie datée de l'époque gauloise jusqu'au II^e siècle ap. J.-C.

Wierre-Effroy

Un diagnostic réalisé en 2014 rue de Belle, au lieu-dit la *Plaine des Coutures*, a mis au jour une occupation antique datée des II^e et III^e siècles de notre ère⁹⁴⁷. Les fondations d'un bâtiment de 8,5 m sur 5,8 m en sont le témoin le plus évident. Des nombreuses scories et une structure de combustion à l'intérieur du bâtiment suggèrent une activité métallurgique. Une extension de la construction vers l'ouest est attestée par la présence de fondations qui apparaissent moins larges et moins soignées. Il peut s'agir d'un agrandissement de l'édifice à une période indéterminée ou une annexe du bâtiment principal. La présence d'autres fondations à quelques mètres au nord-ouest suggère un ensemble bâti plus conséquent. Le mobilier et les sondages n'ont pas permis de mettre en évidence différentes phases d'utilisation du bâtiment. La question est donc de savoir s'il a abrité une forge dès son origine, sinon de connaître sa fonction initiale. À 70 m au nord du bâtiment trois fosses ont livré du mobilier céramique également daté des II^e et III^e siècle de notre ère. La chronologie restant assez large, il est difficile de dire si les fosses et le bâtiment sont contemporains. Un niveau brun-noir contenant également du mobilier gallo-romain est présent sur le site. Il le traverse d'est en ouest dans le sens de la pente. Il pourrait s'agir d'une zone légèrement déprimée ayant conservée les niveaux d'occupation antique. Enfin dans la partie ouest du site, en limite d'emprise du diagnostic, des fondations légères et irrégulières ont été mises au jour. Il pourrait s'agir des fondations d'un muret. Un niveau gris brun contenant du mobilier gallo-romain (essentiellement de la *tegula*) vient prendre appui sur ces fondations. Bien qu'assez distantes les unes des autres, ces différentes structures ont livré un mobilier céramique plutôt homogène. On peut supposer être ici en présence d'un seul site dont la nature exacte n'est pas définie même si l'on sait que le bâtiment avant son abandon a abrité une activité métallurgique.

Wissant

Une fosse et deux tronçons de fossés protohistoriques sont mentionnés sans plus de détail pour ce qui est des découvertes récentes⁹⁴⁸ ; un diagnostic réalisé à l'entrée de Wissant a mis au jour une enceinte fossoyée, peut-être du Néolithique moyen I⁹⁴⁹ et un autre diagnostic a également livré du mobilier lithique néolithique hors contexte⁹⁵⁰. En dehors de ces indices, les autres opérations se sont révélées négatives⁹⁵¹.

946. DEMON 2005.

947. MANIEZ *et al.* 2014 ; le propos de ce paragraphe sur Wierre-Effroy est de la main de Jérôme MANIEZ.

948. DUPRAT 2008.

949. HENTON 2017.

950. THOQUENNE 2002.

951. THOQUENNE, TESSIER 2002 ; POISBLAUD 2004 ; DALMAU *et al.* 2010 ; DALMAU 2012 ; LEROY-LANGELIN, MEURISSE-FORT 2015.

4.3 L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE MARQUISE DU NÉOLITHIQUE À L'ÂGE DU FER

4.3.1 Quelques données sur le Néolithique sur le secteur de Marquise

Le canton de Marquise à la Préhistoire offre quelques indices, notamment à Marquise même ainsi que sur le cordon littoral. Un diagnostic archéologique réalisé par l'Inrap en mars 2005 au lieu-dit *Champ d'Asile* a permis de mettre en évidence un fossé de clôture et des traces d'habitat datés du Néolithique final grâce au mobilier (formes en céramique, hache polie en dolérite et outils en silex) caractéristique du groupe Deûle-Escaut⁹⁵². Les indices d'une présence humaine au Néolithique dans le secteur de Marquise sont récurrents mais aucune occupation véritablement structurée n'a pu être mise au jour à l'heure actuelle mais une opération préventive récente jette les bases d'une première approche globale des vestiges de cette période pour le territoire⁹⁵³. Les vestiges néolithiques mis au jour en 2017 s'installent au droit d'un ancien vallon sec, comblé au cours du Néolithique Moyen II, se poursuivant peut-être aussi au Néolithique final. 16 autres vestiges sont rattachés à la période néolithique au sens large. Ils regroupent 4 structures anthropiques et 12 dépressions karstiques. Elles présentent des formes plutôt circulaires, de tailles diverses, allant de moins de 3,5 m² à plus de 10 m². La situation de ces dépressions en fond de vallon constitue ainsi des pièges sédimentaires, favorisant leur remplissage par ruissellement. L'intérêt du site de Marquise repose sur la mise en place de ces dépôts au Néolithique moyen, avec un scellement définitif au Néolithique final.

Signalons enfin la présence, sur le territoire de la commune voisine de Rinxent, de plusieurs abris sous roches fouillés à la fin du XIX^e siècle et datés également du Néolithique⁹⁵⁴.

4.3.2 L'occupation protohistorique à Marquise

Il est ardu d'avoir une vision claire de l'occupation du *Mont de Cappe* à Marquise et de sa proximité durant la Protohistoire au regard des vestiges mis au jour tant en 2017 qu'en 2008 et 2011, mais l'exercice s'impose (Fig. 142 et 143).

Pour l'âge du Bronze ancien, il convient de rappeler la mise au jour en 2008, à 150 m au sud de la parcelle fouillée en 2017, d'un cercle dont le fossé est doté de poteaux et qui connaît des parallèles avec les maisons à structure en bois sur parois fossoyées que l'on retrouve dans les Îles britanniques⁹⁵⁵. En dehors de cette structure, aucun indice nouveau ne fut mis au jour en 2017 au niveau du *Mont de Cappe*. En revanche, la mise au jour sur le haut de Marquise en 2016 (à un peu plus de 700 m au nord-est) de deux cercles funéraires apporte une nouvelle pierre à la compréhension de l'occupation de cette partie du littoral durant l'âge du Bronze. La fouille de 2017 met en évidence que les deux monuments de l'âge du Bronze correspondent à un ensemble plutôt exceptionnel sur le littoral du Pas-de-Calais⁹⁵⁶.

Concernant la période laténienne, le *Mont de Cappe* fait office de parent pauvre. L'absence de mobilier nous incite à la prudence quant à l'attribution chronologique de certains vestiges et nous ne pouvons émettre que de simples hypothèses. Ainsi, nous pouvons mentionner la présence d'un enclos, découvert en 2008, peut-être à vocation funéraire et peut-être attribuable à La Tène moyenne ou finale. Sur la base de considérations topographiques et des orientations, quelques fossés mis au jour en 2017 pourraient

952. BARBET *et al.* 2006.

953. PANLOUPS *et al.* 2019b.

954. MASSON, VALLIN 1989 ; CELARSKI-MOTTE *et al.* 1994.

955. MANIEZ *et al.* 2012a : 41 *sqq.*

956. LEROY-LANGELIN *et al.* 2019.

appartenir à cette phase laténienne (plutôt tardive). Enfin, les récentes opérations ont plutôt mis en évidence une transition entre la fin de La Tène finale et la période augustéenne à Marquise, à la fois pour les espaces d'habitat et les espaces funéraires entre le secteur de la *Plaine du Canet* et le *Mont de Cappe*⁹⁵⁷.

En 2005, un diagnostic réalisé lors de la première phase du *Parc d'Activités* a révélé la présence de vestiges protohistoriques sans plus de précision⁹⁵⁸. Le diagnostic archéologique réalisé sur la *Plaine du Canet* en 2013 concernait 16,5 hectares en bordure de la rue Pasteur, de la RD 231 et de la rue du Canet, à l'emplacement d'un futur aménagement d'un ensemble résidentiel. Les vestiges appréhendés concernaient principalement la Protohistoire⁹⁵⁹. L'occupation laténienne mise au jour couvre 2,6 hectares et comprend des vestiges liés à un habitat ainsi que des structures relevant du monde funéraire. La zone domestique est caractérisée par une série de fossés et de fosses qui comportent du mobilier céramique à la fois en surface et dans leur comblement. Deux niveaux probables de circulation ont également été repérés en différents endroits ainsi qu'une potentielle mare et un puits non cuvelé. Les vestiges céramiques sont datés de La Tène finale et les éléments les plus représentatifs de ce corpus correspondent à des pots ovoïdes à col mouluré, des pots ovoïdes à bords rentrant et des vases de stockage. Ce lot s'inscrit bien dans le répertoire régional de la céramique de la fin du 2nd âge du Fer⁹⁶⁰. La présence de décors peignés, de moulures et de finitions au tour lent sont tout à fait caractéristiques de cette période. L'absence de céramique tournée de facture gallo-romaine vient renforcer cette datation de la fin de La Tène finale. Même si dans le cadre du diagnostic il a été difficile d'appréhender les structures d'un habitat à proprement parler, les formes céramiques qui renvoient au vaisselier domestique, en particulier de stockage, indiquent clairement la présence de ce dernier au niveau de la *Plaine du Canet*. En périphérie nord de cette occupation, 12 structures funéraires ont été mises au jour. Ces fosses recouvrent les différentes étapes liées à la crémation. Quelques structures de type fosse cendrier sont associées à des fosses de crémation caractérisées par leurs bords rubéfiés. Enfin, deux tombes à dépôt secondaire ont été mises au jour ; l'une d'elles comprenait un amas osseux dans un contenant périssable avec trois anneaux en alliage cuivreux et un pot en céramique modelée.

Les données archéologiques concernant la Protohistoire récente sont minimales sur le territoire de Marquise mais les récentes opérations d'archéologie préventive nous permettent de commencer à appréhender ces vestiges sur cette partie du littoral morin. Ainsi, au regard des données de la *Plaine du Canet*, on observe une translation vers l'ouest de l'occupation domestique entre La Tène finale et le Haut-Empire. L'occupation augustéenne fouillée à l'ouest de l'avenue Ferber a révélé un système d'enclos qui s'étend à l'est de cette même avenue, en direction de la *Plaine du Canet*, située à 500 m. La mise au jour d'une occupation à la fois domestique et funéraire, datant de La Tène finale sur ce dernier site indique qu'il y a eu déplacement de l'occupation vers l'ouest ou abandon. Une transition existe peut-être entre la fin de La Tène finale et la période augustéenne à Marquise, à la fois pour les espaces d'habitat et les espaces funéraires. Enfin, nous ne pouvons que constater que ces derniers, qu'ils soient datés de La Tène finale ou du Haut-Empire, font encore défaut pour Marquise, à l'échelle de son canton mais également sur une très grande partie du littoral de la cité des Morins⁹⁶¹.

957. MERKENBREACK *et al.* 2014b ; MANIEZ, MERKENBREACK 2020.

958. LERICHE 2005.

959. MERKENBREACK *et al.* 2014b.

960. AFONSO-LOPES, LEROY 2013.

961. DANANAI, OUDRY 2020.

4.4 L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE MARQUISE DE LA CONQUÊTE ROMAINE AU HAUT-EMPIRE

4.4.1 Le site d'habitat du Mont de Cappe à Marquise

Organisation orthogonale du territoire

L'occupation du *Mont de Cappe* au Haut-Empire est matérialisée par un réseau de fossés organisé en enclos, un puits et un petit bâtiment de plan carré, ainsi que quelques structures en creux de type fosses et trous de poteaux. Une petite aire funéraire comprenant trois tombes a également été mise en évidence en 2008⁹⁶². La fouille de 2017 a mis en exergue la continuité de la zone funéraire sous la forme d'un second enclos aligné sur un axe routier et comprenant quatre tombes. De nouveaux fossés d'enclos axés sur ceux découverts en 2008 ont été mis au jour et laissent entrevoir une organisation *a minima* orthogonale du secteur par rapport à la voie (Fig. 144). La découverte en 2013 sur la *Plaine du Canet* d'un réseau fossoyé antique et d'une portion d'axe routier parallèle à celui découvert sur le *Mont de Cappe* vient corroborer l'idée d'une structuration rigoureuse du paysage.

La section de voie romaine mise au jour en 2017 doit donc être rapprochée du tronçon observé en 2013 à l'est, tronçon qui lui est parallèle⁹⁶³. La distance entre ces deux axes de circulation, de 577 m (Fig. 145), correspond à peu de chose près à l'équivalent de 16 *acti* ; un *actus* correspondant à 120 pieds, soit 35,56 m. Il s'agit là des deux axes routiers antiques assurés sur le territoire de la commune de Marquise. Notons, concernant un autre secteur de Marquise, *le chemin vert* au lieu-dit *Londefort* à 4 km au sud-est qui pourrait également être une route antique⁹⁶⁴. Le système fossoyé mis au jour au *Mont de Cappe* et celui présent sur la *Plaine du Canet* obéissent à une même dynamique en lien avec la topographie et, tant pour ces fossés que pour les axes routiers, il semble y avoir une résilience dans le parcellaire cadastral actuel.

L'organisation en agrafe des enclos funéraires du Haut-Empire obéit clairement à une gestion et une organisation de l'espace qui semble planifiée et non purement pragmatique. L'enclos funéraire du Haut-Empire mis au jour en 2017 affiche ainsi une superficie de plus ou moins 1171 m² en prenant en compte les murs d'enclos et en ne sachant pas exactement où se situe la voie à cet endroit. Nous ne sommes pas loin des 1260 m² (12,60 ares) qui représentent un *actus quadratus* (Fig. 146).

Si l'on s'attarde maintenant sur le muret qui fut construit dans un second temps pour englober les deux espaces sépulcraux du Haut-Empire, on compte plus ou moins 24,65 ares. Nous ne sommes pas loin ce coup-ci des 25,20 ares qui correspondent à 2 *acti quadrati*, soit un *jugerum* (Fig. 146). Il semble donc que nous ayons bien affaire ici à une gestion ordonnée de l'espace.

Enfin, concernant la voie mise au jour, si l'on prend de la hauteur, il semble évident que celle-ci se dirige vers le sud, à la perpendiculaire des courbes de niveau (Fig. 147), en direction du centre bourg de Marquise, là où devait se développer une localité potentielle dont nous ignorons tout mais dont la présence de carrières est assurée au moins au niveau du lieu-dit des *Waremmes*. En direction du nord, c'est vers un diverticule de *la Leulène*, axe romain reliant Théroouanne à Wissant, que notre voie se dirige, et doit probablement faire la jonction au niveau des communes de Saint-Ingelvert et Havelinghen, soit à 6 m⁹⁶⁵.

962. MANIEZ *et al.* 2012a.

963. MERKENBREACK *et al.* 2014b : 84.

964. DELMAIRE 1976a : 304.

965. DELMAIRE 1976a : 302.

Les deux opérations de fouilles réalisées en 2008 et 2011, le long de l'avenue Ferber, concernaient presque 3 hectares (Fig. 145) et en dépit du fort taux d'arasement de ce secteur de Marquise, un phasage chronologique a été possible. La fouille de cet ensemble a permis une datation assez précise ainsi que la mise en évidence de deux états. C'est au changement d'ère que l'activité humaine dans le secteur s'avère beaucoup plus sensible (Fig. 148). En effet, entre 5 av. J.-C. et 15 ap. J.-C., un système d'enclos fossoyés est mis en place. Il s'agit d'enclos quadrangulaires imbriqués qui structurent le paysage suivant un plan orthogonal, cloisonnant ainsi l'espace en deux aires bien distinctes. Au nord, une petite aire à fonction funéraire au sein de laquelle trois sépultures à crémation ont été découvertes. Au sud, une zone beaucoup plus grande à vocation sans doute domestique au regard du mobilier céramique mis au jour. Le premier état correspond à l'implantation du parcellaire et date, d'après l'identification du mobilier récolté dans les sépultures et les couches d'utilisation des fossés, de 5 av. J.-C. à 15/20 ap. J.-C. (Fig. 148). Le mobilier des sépultures est remarquable à cet égard puisque pour deux d'entre-elles, il se compose essentiellement de produits d'importation, et notamment de céramique, provenant des ateliers de Pise, Arezzo et Lyon, ainsi que d'un service à ablutions en bronze⁹⁶⁶.

Après 15/20 ap. J.-C. il semble que l'aire domestique se rétracte, les grands enclos sont abandonnés et les fossés rebouchés (Fig. 149). L'activité se concentre alors autour d'un petit bâtiment dont la fonction demeure indéterminée et d'un puits ; l'aire funéraire est maintenue comme en témoigne la troisième sépulture découverte. Elle appartient à ce deuxième état que son mobilier permet de situer entre 15/20 et 65/70 ap. J.-C. Après 70 ap. J.-C. les traces d'activité humaine disparaissent pour ce qui concerne l'habitat. La zone funéraire implantée dès l'origine perdure dans le paysage et se développe alors vers le nord-est, le long de la voie romaine caractérisée en 2017.

L'occupation augustéenne puis julio-claudienne est ici une création *ex nihilo* et ne dure que deux générations tout au plus. Le mobilier issu de cet établissement comporte une majorité de formes héritées du 2nd âge du Fer, donc ancré dans la tradition laténienne, mais ce mobilier céramique est complété, au sein des tombes, par des importations de vaisselle métallique et de céramique sigillée qui témoignent de liens importants avec le monde romain⁹⁶⁷. À la lumière de ces éléments, le statut des défunts se pose. Le contexte privilégié est assuré, ne serait-ce qu'au regard du service à ablutions d'importation italienne, et, en dépit de l'absence de *militaria*, l'hypothèse de l'installation d'un vétéran (auxiliaire) dans cet arrière-pays de *Gesoriacum* est alléchante. Rappelons également le contexte local d'avant l'empereur Claude, avec le port non localisé avec certitude à l'heure actuelle de *Portus Itius* d'où César embarqua ses troupes vers la *Britannia* en 54 av. J.-C., et les préparatifs de la conquête de la Bretagne menés sous Caligula dès 39⁹⁶⁸.

966. Voir l'article sur le mobilier en bronze de Marquise en annexe, MERKENBREACK *et al.* 2020c.

967. BRULET *et al.* 2010 : 45 ; ROYMANS 2011 ; AFONSO-LOPES, LEROY 2013 : 128.

968. LE BOHEC 2009 : 155 ; REDDÉ 2014 : 29, 33 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2016 : 69 et 93 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2020 : 202.

4.5 LE MONDE FUNÉRAIRE AU SEIN DU TERRITOIRE DE MARQUISE ET LA NÉCROPOLE PRIVILÉGIÉE DU MONT DE CAPPE AU HAUT-EMPIRE

4.5.1 *Les tombes du Haut-Empire en dehors de Marquise*

Bien que l'archéologie préventive soit prolifique depuis les années 1990, il n'en demeure pas moins que les découvertes funéraires au sein de la cité des Morins restent faibles en dehors du chef-lieu de cité, Théroouanne, et de l'agglomération portuaire de Boulogne-sur-Mer. Une première analyse synthétique sur les sépultures romaines au sein de la Morinie, pour le Haut et le Bas-Empire, a été publiée en 2020 à l'occasion de la table ronde *Boulogne-sur-Mer antique, entre terre et mer - Gesoriacum-Bononia, le port et son arrière-pays* ; le corpus analysé par les auteurs est évocateur puisque ce sont 19 sites du Haut-Empire (rassemblant 125 structures funéraires) et 7 sites du Bas-Empire (pour 51 structures funéraires) qui sont étudiés⁹⁶⁹. Ce corpus semble bien maigre au regard de l'abondance des occurrences funéraires surtout anciennes mentionnées dans la Carte archéologique, mais comme le disent les auteurs de l'article, « l'imprécision de certaines données, tant sur la nature de la tombe que sur son emplacement, son contenu et sa datation, ne permet pas d'établir de comparaisons fiables »⁹⁷⁰.

Concernant le territoire aux alentours de Marquise, les découvertes funéraires sont exclusivement des trouvailles anciennes et le nombre précis des tombes nous fait souvent défaut. Notons la découverte d'incinérations à Bazingham, Beuvrequen, Ferques, Hardenthun, Havelinghen, Leulinghen-Bernes, Rinxent, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant. Un cercueil en plomb est mentionné sur le territoire de la commune de Beuvrequen, l'incinération de Wacquinghen était coffrée de *tegulae* et, enfin, de la vaisselle de bronze accompagnait le dépôt funéraire d'une tombe à Wierre-Effroy. Des découvertes de tombes sont également mentionnées pour les communes d'Audembert et Réty mais ces trouvailles ne sont pas assurées.

4.5.2 *Un unique bûcher funéraire à Marquise*

En limite nord-est de l'opération menée en 2014 au niveau du lieu-dit *la Plaine du Canet* (Fig. 145), un bûcher funéraire gallo-romain a été mis au jour⁹⁷¹. Il s'agit d'un bûcher en fosse comprenant une niche sur un de ses côtés (Fig. 150). L'absence de dépôt secondaire ajouté à la représentation pondérale des restes osseux ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'une tombe-bûcher ; il est également impossible d'affiner la datation de cette structure. De nombreux parallèles existent en Gaule septentrionale pour ces structures funéraires découvertes lors de diagnostics archéologiques et souvent isolées⁹⁷². Des opérations récentes ont cependant révélé que certains bûchers seuls ou par groupes de deux ou trois lors de diagnostics appartiennent en fait à des nécropoles dont les espaces de circulation ménagent de grands vides entre des groupes de structures ou des structures seules. Citons les exemples de Fouquereuil-les-Béthune - *Voyette d'Annezin*⁹⁷³ ou encore de Bruay-la-Buissière - *Porte Nord*⁹⁷⁴. Le bûcher de Marquise, *Plaine du Canet*, n'est peut-être pas isolé. Situé en périphérie du plateau localisé au nord de l'emprise, il appartient peut-être à un ensemble plus vaste de structures funéraires. Malheureusement cette opération est demeurée à l'état de diagnostic et le site est désormais aménagé et donc détruit.

969. DANANAI, OUDRY 2020 ; voir figure 2. Le n° 20 figuré en noir sur la carte est erroné (cela devrait être 27), il s'agit a priori d'un site du Haut-Empire et vraisemblablement du site K dit de la Route fouillé à Coquelles en 1988 ; JORRAND 1997.

970. DANANAI, OUDRY 2020 : 338.

971. MERKENBREACK *et al.* 2014b : 80.

972. ANCEL 2010.

973. FAUPIN 2009.

974. MERKENBREACK 2012.

4.5.3 Les sépultures du Mont de Cappe

Les tombes du premier enclos

Le premier enclos funéraire⁹⁷⁵ comporte trois sépultures localisées à proximité immédiate d'un fossé daté entre la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et le milieu du I^{er} siècle ap. J.-C. (Fig. 151). Les tombes 57, 59 et 44 sont arasées et le creusement de celles-ci est conservé sur une profondeur allant de 0,11 m à 0,18 m au maximum. Les deux premières sont datées entre 5 av. J.-C. et 15/20 ap. J.-C., la dernière quant à elle entre 15/20 et 65/70 ap. J.-C.

La tombe 57

La tombe à résidus de crémation 57, d'un individu adulte de sexe indéterminé, est caractérisée par une fosse en pleine terre dotée d'un coffrage matérialisé par les restes de longs clous métalliques (Fig. 152). Le mobilier est composé de sept céramiques, de deux fibules présentes au sein de l'amas osseux et de quelques clous.

La dotation céramique a déjà fait l'objet d'une publication en 2013⁹⁷⁶ et nous reprenons ici les données en question. L'ensemble est caractérisé par trois assiettes, deux coupes, un pot, auxquels s'ajoute un balsamaire. Il s'agit là de céramiques fines appartenant au groupe fonctionnel de la vaisselle de table. Trois individus sont en terre sigillée et proviennent d'Italie, plus spécifiquement des ateliers d'Arezzo et de Pise : une assiette à bord redressé mouluré de type *Consp.* 18.2 est présente en deux exemplaires identiques à l'exception de l'estampille centrale. L'une appartient au potier *Mabes*, l'autre à *Cn. Ateins*. Une assiette porte également sur la face externe un graffiti post-cuisson représentant la lettre B. Le deuxième type identifié est une coupe à bord concave puis convexe de type *Consp.* 22.1 portant également l'estampille de *Cn. Ateins*. La céramique belge est issue des ateliers champenois et regroupe trois individus en *terra rubra* et en *terra nigra*. Le premier individu est un plat à bord simple de type TN-A1. Le deuxième correspond au type TR-C13, soit à une coupe hémisphérique à collerette ; le fond de celle-ci présente une estampille circulaire portant l'inscription *Avotis*. Le troisième vase est un pot cintré à lèvre oblique, dit *Gurtbecher* identifié comme le type TR-P29. Enfin cet ensemble comporte un individu en céramique commune claire sous la forme d'un *unguentarium* de type D1. Rappelons ici que l'utilisation des *unguentaria* en terre cuite ne semble pas dépasser beaucoup le I^{er} siècle ap. J.-C.⁹⁷⁷ ; dès l'époque augustéenne, et de plus en plus par la suite, ils sont remplacés par des exemplaires en verre⁹⁷⁸. Notons qu'il s'agit ici de pièces d'importation exceptionnelles⁹⁷⁹ et peu fréquentes en Gaule septentrionale⁹⁸⁰.

Deux fibules en alliage cuivreux ont été découvertes au sein de l'amas osseux. Elles ont été déposées fermées, l'ardillon vers le haut. Des traces de sédiment brun noir compact sont visibles, sur 1 à 2 mm, autour de chaque fibule. Elles correspondent sans doute à la présence d'un emballage souple. Leur mauvais état de conservation, sans doute dû à leur proximité avec le bûcher, n'a pas permis leur dégagement. Il s'agit de fibules à queue de paon d'un peu plus de 5 cm de longueur et dont le pied et le disque ne

975. Mis au jour en 2008.

976. AFONSO-LOPES, LEROY 2013.

977. DORAY, CARRU 2008 : 53.

978. PY 1993 : 581 ; ROBIN, SILVINO 2012 : 182 ; BRUNIE *et al.* 2013 : 186.

979. CHAIDRON, DUBOIS 2013 : 45.

980. MERKENBREACK *et al.* 2020a : 197 et s. ; notons la présence de trois balsamaire de type D1 au sein d'une tombe de Saint-Augustin non loin de Théroutanne, en territoire morin, ou encore au sein d'une tombe de la fouille 15 de Moislains dans la Somme dans le cadre du Canal Seine-Nord Europe, cité par CHAIDRON 2020 : 23.

forment qu'une seule pièce. Elles pourraient donc correspondre au type *Feugère* 16a2⁹⁸¹ ou à l'un des types *Feugère* 20. Ce type de fibule est relativement courant dans les ensembles du nord de la Gaule, comme à Étaples⁹⁸², Dechy⁹⁸³, Biache-Saint-Vaast, Loison-Sous-Lens⁹⁸⁴. Elles se retrouvent très fréquemment dans les contextes funéraires, particulièrement en Gaule Belgique⁹⁸⁵, et lorsqu'elles sont passées sur le bûcher, elles sont le plus souvent par paire comme c'est le cas ici⁹⁸⁶.

La tombe 59

La tombe à résidus de crémation 59, d'un individu adulte de sexe indéterminé, est également caractérisée par une fosse en pleine terre dotée d'un coffrage (Fig. 153).

Neuf céramiques ont été déposées le long des parois sud-est et sud-ouest. Elles sont associées à une patère et à une cruche en alliage cuivreux, ainsi qu'à un objet, très dégradé, également en alliage cuivreux. Cet ensemble est bien distinct de l'amas osseux, situé dans la moitié occidentale de la tombe. Celui-ci est accompagné d'une fibule en alliage cuivreux et d'un objet en fer. Vingt-deux clous de petites tailles, la plupart se trouve à proximité de l'amas osseux, ont été repérés dans la tombe. Dix clous de plus grande taille se trouvaient dans les angles et contre les parois. Enfin, l'absence de mobilier le long de la paroi nord-est permet d'établir l'hypothèse de la présence d'offrandes périssables⁹⁸⁷.

Le mobilier céramique est constitué de trois assiettes, cinq coupes et un pot, appartenant là aussi au groupe de la vaisselle de table. La terre sigillée provient une fois encore d'Italie, des ateliers d'Arezzo et de Pise, et de l'atelier de La Murette à Lyon, elle comprend sept individus : deux assiettes de type *Consp.* 18.2, dont l'une porte l'estampille du potier *Rasinivs* et l'autre celle de *C. Atillivs/Flos* ; cinq coupes de type *Consp.* 22.1 dont quatre d'entre elles portent une estampille centrale mais seule celle du potier pisan *Xanthvs* a été clairement identifiée. Une estampille du même *Xanthvs* là aussi sur une coupe de type *Consp.* 22.1 est attestée sur le site de Moislains dans la Somme au sein d'une tombe⁹⁸⁸, à Noyon dans l'Oise au sein d'un domaine aristocratique⁹⁸⁹ ou encore, plus près de Marquise, à Amiens⁹⁹⁰. La céramique belge se compose de deux individus en *terra nigra* et en *terra rubra*. Le premier est un plat à bord simple de type TN-A1 et le deuxième est un pot à lèvre oblique dit pot-tonnelet de type TR-P13.

La vaisselle de bronze découverte correspond à un service de type Nuber D/Hagenow⁹⁹¹ (Fig. 154), composé d'une patère à manche E 154⁹⁹² et d'une cruche E 124⁹⁹³. Ce mobilier, à l'instar des autres services à ablutions en bronze découvert au *Mont de Cappe*, a fait l'objet d'une publication spécifique⁹⁹⁴. Provenant du centre-sud de l'Italie, cet ensemble est de très belle facture. La patère, dont le manche est

981. Équivalence Riha 4.5. FEUGÈRE (M.), coll. MOSCA (P.), BAUDRILLARD (F.), GILLES (A.), *Fibule type Dollfus A (F.16a2)* (Artefacts : FIB-4061) (<http://artefacts.mom.fr/result.php?id=FIB-4061>), page consultée le 29/11/2020.

982. COUPPÉ 1977.

983. BARBET *et al.* 2008.

984. ANCEL 2012 : 489, Pl. 95, n°1.

985. DANANAI 2019 : 164.

986. DANANAI 2019 : 168.

987. LORIDANT 2001.

988. CHAIDRON 2020 : 21 ; tombe 333 et planche 2, p. 47. Le site est à 127 km à vol d'oiseau de Marquise.

989. DE MUYLDER *et al.* 2015 : 292.

990. BAYARD, MASSY 1984 : 101.

991. NUBER 1972.

992. FEUGÈRE M., coll. BOURRIEU Y., GILLES A., *Patère de type Nuber D, terminaison à tête de bélier (Artefacts : PAT-4050)* (<http://artefacts.mom.fr/result.php?id=PAT-4050>), page consultée le 30/01/2021

993. En référence à la typologie établie par EGGERS 1951, qui répertorie ces vases dans les Beilagen 53 (avec les types 125-127) et 66 (avec E 155).

994. Par Margherita BOLLA, Voir l'article sur le mobilier en bronze de Marquise en annexe : MERKENBREACK *et al.* 2021.

terminé par une tête de bélier, possède un bol profond décoré par un médaillon en son centre figurant Éros naviguant sur amphore⁹⁹⁵. La cruche quant à elle possède un buste féminin en guise de protomé, buste dont les bras entourent la lèvre, et une tête de jeune satyre sur l'attache inférieure de l'anse. Sur la base des contextes datés⁹⁹⁶, ce type de cruche est répandu dès les deux dernières décennies du I^{er} siècle av. J.-C.⁹⁹⁷, mais il est encore utilisé, comme objet de valeur longtemps conservé, à la fin du II^e et au III^e siècle.

Une fibule en alliage cuivreux a également été découverte en surface de l'amas osseux. Le mauvais état de conservation témoigne d'une proximité avec le bûcher lors de la crémation. Il s'agit d'une fibule de type *Feugère 14a*⁹⁹⁸ ou *14b1b*⁹⁹⁹.

Un dernier objet en alliage cuivreux a été observé dans le quart sud-est de la tombe. Il repose en partie sur une assiette retournée et sur une coupe auxquelles il devait, à l'origine, être accolé. Cet ensemble forme une masse aux limites mal définies, sans doute liée à la disparition d'éléments organiques. Une partie de cet objet a été conservée dans la coupe en terre sigillée. Elle se compose d'une fine plaque en alliage cuivreux de 0,4 mm d'épaisseur, décorée d'un ressaut. Une autre section de cette même plaque est percée régulièrement tous les 3 mm. Il pourrait probablement s'agir de plaques décoratives couvrant un objet en bois, à l'instar d'une découverte réalisée à Saint-Nicolas-lez-Arras (tombe 1) où une urne est formée de douves en bois mince et recouverte de feuilles en bronze doré¹⁰⁰⁰.

La tombe à incinération 59 contient également des éléments en fer et, en dehors des vingt-deux clous de petites tailles¹⁰⁰¹ et des dix clous de plus grande taille¹⁰⁰², la sépulture a livré un objet en fer dont la fonction reste pour l'heure indéterminée. Celui-ci repose, en partie, sur l'amas osseux. La fouille en laboratoire de cet ensemble a révélé la présence de deux profils distincts. Le premier est formé par différents segments d'un élément tubulaire d'environ 16 mm de diamètre. Le deuxième correspond à une fine plaque de métal plate percée présentant une section crénelée. Cet objet n'est toujours pas identifié à l'heure actuelle.

La tombe 44

La dernière tombe présente au sein de cet enclos, la sépulture 44, est plus tardive que les précédentes, datée entre 15/20 et 65/70 ap. J.-C., elle est localisée légèrement en retrait de celles-ci. Largement détériorée par l'érosion agricole, elle a néanmoins livré quelques éléments mobiliers. Seuls une assiette et deux fonds subsistent. L'assiette est en *terra nigra* champenoise, il s'agit d'une de type TN-A38. Elle comporte une estampille centrale, circulaire et non littérale. Les deux fonds appartiennent à deux individus de céramique modelée. L'un est un fond mouluré, appartenant à un pot à piédestal ; l'autre est un pot ovoïde à fond plat. Ce dernier est posé sur le flanc et contient l'amas osseux.

Les sépultures 57 et 59 représentent un ensemble hors du commun pour des tombes du I^{er} siècle ap. J.-C. dans le nord de la Gaule. Elles sont en effet en partie composées de céramiques en terre sigillée italique

995. *Idem* ; et MERKENBREACK 2020d.

996. FEUGÈRE (M.), coll. MERKENBREACK (V.), *Cruche de type Tassinari D.2100 (Artefacts : CRU-4011)* (<http://artefacts.mom.fr/result.php?id=CRU-4011>), page consultée le 30/01/2021.

997. En particulier en Gaule septentrionale.

998. FEUGÈRE 1985 ; FEUGÈRE M., coll. MOSCA P., GILLES A., *Fibule à plaquette (Artefacts : FIB-4051)*, <http://artefacts.mom.fr/result.php?id=FIB-4051>, page consultée le 29/05/2020.

999. FEUGÈRE M., coll. MOSCA P., BERTHON A., GILLES A., *Fibule à arc non interrompu cannelé (F.14b1b) (Artefacts : FIB-4053)*, <http://artefacts.mom.fr/result.php?id=FIB-4053>, page consultée le 29/05/2020.

1000. JACQUES 2007b.

1001. 30 à 60 mm.

1002. Environ 80 mm.

et lyonnaise. Ces dernières sont rares dans les contextes du nord de la Gaule¹⁰⁰³ et souvent assimilées à une occupation à vocation militaire, comme à Arras, *Actipari*¹⁰⁰⁴ ou à la Chaussée-Tirancourt¹⁰⁰⁵ et, excepté au sein de l'espace trévire, elles sont rares en contexte funéraire¹⁰⁰⁶. Du fait de la rareté des ensembles de référence pour la Gaule septentrionale, il demeure ardu de différencier le mobilier purement militaire du mobilier civil¹⁰⁰⁷, mais il apparaît en revanche évident que la présence de ce faciès céramique à la période tardo-républicaine dans nos contrées relève d'un caractère de consommateurs privilégiés¹⁰⁰⁸.

Les tombes du second enclos

Au sein du second enclos funéraire¹⁰⁰⁹ qui résulte de l'agrandissement du premier, ce sont 4 sépultures qui ont été découvertes : les tombes 14, 15, 16 et 1 (Fig. 155). Ces tombes ont été endommagées, principalement par des pillages anciens qui ont de façon presque exhaustive curé les tombeaux ; l'arasement conséquent du site est également à noter, et l'une des tombes a été fouillée au sein de la terre arable lors du décapage. Pour les tombes ayant livré des restes osseux, il s'agit de dépôts secondaires à crémation ; par extension et comparaison, l'on peut avancer que toutes les sépultures de cette phase sont de ce type. Les tombes, alignées selon un axe nord-est / sud-ouest, sont toutes espacées de 3 m en moyenne, respectant ainsi une organisation de l'espace.

La tombe 14

La tombe 14 correspond à un caveau funéraire à chambre hypogée. Elle est constituée de deux espaces : un escalier d'accès et le caveau proprement dit (Fig. 156 et 157). En raison du pillage, l'intégralité du dépôt funéraire ne peut être restitué et seuls quelques artefacts sont passés à travers les mailles du filet des voleurs. Notons ainsi la présence de trois fragments brûlés de faune, un objet de tabletterie et 3 fragments de verreries. La cuillère en os mise au jour dans le caveau 14 correspond à ce que l'on nomme un *colchearium* destiné à la consommation des escargots (origine de son nom en grec) et des oeufs notamment. Ce type d'*instrumentum* est relativement fréquent dans la partie occidentale de l'Empire romain¹⁰¹⁰ et notamment en Gaule septentrionale¹⁰¹¹. Cet objet est ici un des rares indices concernant le dépôt funéraire, mais également le seul indice pouvant nous orienter sur la chronologie de la tombe. Les *colchearia* apparaissent visiblement dans la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C., deviennent très fréquents durant le dernier tiers de ce siècle et le début du II^e siècle pour devenir plus anecdotiques avec l'apparition de cuillères en métal¹⁰¹². Cet objet¹⁰¹³ peut être daté entre 1 et 200 ap. J.-C. La verrerie est caractérisée par trois fragments : une coupe ou assiette en verre soufflé transparent qui pourrait être de type Isings 46a (AR 107), mais sans grande certitude ; les deux autres fragments correspondent pour leur part à des tessons de panse provenant probablement d'un gobelet décoré de filets et résilles horizontaux¹⁰¹⁴.

1003. BRULET *et al.* 2010 : 44-46.

1004. CHAIDRON, DUBOIS 2004.

1005. BRUNEAUX *et al.* 1990.

1006. HANUT 2000 : 81.

1007. Il en va de même par exemple pour les niveaux précoces de Strasbourg où l'on retrouve comme à Marquise des sigillées italiques de Pise, Arezzo ou Lyon des potiers *Ateius*, *Mabes* et *Xanthus* ; MARTIN 2013 : 82.

1008. CHAIDRON 2008 : 77.

1009. Mis au jour en 2017.

1010. BERTRAND 2008 : 105, fig. 5 n° 2 ; ANDERES 2015 : 130, n° 82.

1011. SOUPART, LAMANT 2017 : 379, fig. 277 ; BINET 2010 : 89, n° 122 ; 94, n° 233 ; 127, n° 410 ; 247-248, n° 1189-1191.

1012. ANDERES 2015 : 40.

1013. FEUGÈRE (M.), GILLES (A.), VIGIER (E.), coll. BOURRIEU (Y.), GIRAUDO (A.), *Cochlear (Artefacts : CUI-4018)* (<http://artefacts.mom.fr/result.php?id=CUI-4018>), page consultée le 29/11/2020.

1014. MERKENBREACK, JANIN-REYNAUD 2020 : 125, fig. 10, n° 158345_152_127_1 et 2.

De nombreux caveaux funéraires ou sépultures privilégiées ont été mis au jour ces dernières années dans le cadre de l'archéologie préventive. Un inventaire des sépultures privilégiées réalisé en 2008 par Nathalie Soupart, reprenant de nombreuses données anciennes et récentes, doit depuis être complété mais constitue un premier inventaire indispensable¹⁰¹⁵. Si l'on se réfère à celui-ci et à la carte associée¹⁰¹⁶, le littoral morin fait figure de parent pauvre avec seulement des mentions pour Boulogne-sur-Mer, Wissant et Marquise. Pour ne citer qu'un exemple pouvant se rapprocher tant par la morphologie du caveau que par ses dimensions et la fosse d'accès, mentionnons ici la tombe 3 mise au jour rue du chemin vert à Bruay-la-Buissière¹⁰¹⁷. Largement pillée comme le caveau 14 de Marquise, les quelques éléments céramiques placent la tombe dans la deuxième moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. Le seul élément pouvant dater la tombe 14 de Marquise étant le *colchlearium*, le champ chronologique se révèle donc large (I^{er}-II^e siècles). Le fait que cette tombe à chambre hypogée soit installée dans la continuité directe des tombes précoces mises au jour en 2008¹⁰¹⁸ vient ici mettre en exergue une certaine homogénéité de la nécropole. De même, la tombe 14 appartient à un ensemble clos comprenant les tombes 15, 16 et 1. Notons enfin que le caveau est construit avec des blocs de craie, ce qui dénote clairement dans ce secteur où la pierre de Marquise est prépondérante et facile d'accès.

Synthèse de la tombe 14

Architecture de la tombe : caveau à chambre hypogée, creusée, maçonnée, probablement à usage individuel. Escalier d'accès au sud-est. Parement de blocs de craie et dalles de fond en craie assemblés à sec. Couverture inconnue.

Dimensions interne de la chambre : 1 m x 1,28 m.

Dimensions de la fosse d'installation : 1,80 m x 1,85 m.

Orientation : nord-ouest/sud-est.

Hauteur conservée : 0,80 m, en comptant la dalle de fond.

Nature des dépôts : très probablement sépulture secondaire à résidus de crémation.

Altitude supérieure de la tombe : 44,64 m NGF.

Numérotations : Tr. de fondation 150 ; Comblement tr. fondation 151 ; murs 134 ; comblement de la tombe 127 ; escalier d'accès 128 ; comblement de l'escalier 130 ; tr. de pillage 148 ; comblement du pillage 149.

Datation : Haut-Empire, vraisemblablement entre la première moitié du I^{er} et le II^e siècle.

1015. SOUPART *et al.* 2008 : 42-44.

1016. *Op. cit.* : 45, fig. 15.

1017. *Op. cit.* : fig. 9 à 12.

1018. MANIEZ *et al.* 2012a.

La tombe 15

La tombe 15 est caractérisée par une fosse rectangulaire en pleine terre (Fig. 158). Elle ne présente pas de parois maçonnées ni d'aménagement particulier du fond et elle a été presque intégralement pillée. Du mobilier a cependant été mis au jour dans le niveau de pillage ; celui-ci provient du dépôt originel au sein de la tombe et n'a pas fait l'objet d'une récupération par les pillards. Nous pouvons citer ainsi la mise au jour d'une quarantaine d'éléments métalliques, de fragments de verrerie¹⁰¹⁹ ainsi que la présence de trois objets en plomb dont une applique anthropomorphe et l'urne funéraire (contenant les ossements d'une femme âgée entre 20 et 50 ans) qui fut retrouvée parmi les gravats écrasée par des blocs de pierre. L'existence d'une superstructure marquant la tombe 15 est tout à fait envisageable en raison de plusieurs indices à commencer par les gravats provenant du pillage. L'alignement de cette tombe avec les autres indique qu'elle était visible dans le paysage et le fait que des pillards aient pris pour cible ladite tombe laisse croire là aussi à l'existence d'un monument en élévation.

Les pillards n'ont pas saccagé l'intégralité de la tombe car trois objets et un coffre en bois étaient encore en place au sein de la sépulture (Fig. 159 et 160). Ainsi, une grande partie du quart sud-ouest de la tombe ne fut pas pillée par les malandrins. Nous ignorons l'organisation générale du dépôt funéraire, et notamment l'agencement de l'urne avec les ossements du défunt, mais le coffre, contenant un service à ablution en bronze, le dépôt de strigiles en fer sur le coffre en question, la présence d'au moins trois verreries¹⁰²⁰ et d'une pyxide en os, indiquent que nous sommes en présence d'une sépulture privilégiée. Il est possible que le dépôt primitif ait été organisé avec des groupements d'objets correspondant à des fonctions ou à une symbolique particulière, comme pour les tombes de Esch et de Bocholtz au Pays-Bas¹⁰²¹, et que les pillards aient eu leur comptant avec le mobilier peut-être plus riche présent dans le reste de la tombe. Quant à savoir pourquoi les malandrins n'ont pas curé la tombe en totalité, c'est une question qui demeurera sans réponse.

Malgré son état de conservation, la pyxide peut être rapproché du type 1b déterminé par J.-Cl. Béal et M. Feugère¹⁰²². Plus fréquent dans la partie méridionale de la Gaule, ce récipient peut être daté du I^{er} siècle aux premières décennies du III^e siècle¹⁰²³.

Sur le coffre en bois, un ensemble de 4 strigiles en fer a été déposé. Soudés par la corrosion, ils étaient probablement maintenus ensemble par un anneau dont nous n'avons plus de traces. Le manche de chaque strigile est plat et de section rectangulaire. La *ligula*, placée dans le prolongement du manche, est recourbée, vraisemblablement à 90° vers la moitié de sa longueur comme sur les exemplaires de Langlade. Objet connu, il est pourtant loin d'être le plus fréquent en fouille dans les provinces septentrionales¹⁰²⁴. Aucun strigile n'est mentionné pour le département du Pas-de-Calais pour le I^{er} siècle¹⁰²⁵, mais l'inventaire exhaustif reste à faire. Le plus souvent en fer ou en bronze, ces objets, lorsqu'ils sont découverts en contexte funéraire, fonctionnent souvent par paire¹⁰²⁶, et ce jusque vers les années 75-80 ap. J.-C.¹⁰²⁷ ; ils sont d'ailleurs plus fréquents en contexte funéraire que domestique et accompagnent généralement une

1019. MERKENBREACK, JANIN-REYNAUD 2020 :126, fig. 11, n° 158345_152_141_2, 3, 4, 6 et 7.

1020. Un pot Isings 67c ; un *unguentarium* Isings 2/28a ; un gobelet Isings 12.

1021. DE GROOT 2006 ; PEARCE 2015a : 234.

1022. BÉAL, FEUGÈRE 1983 : 117, Fig. 94, page 136.

1023. Si l'on se réfère à la base de données artefacts.mom.fr. Voir la thèse soutenue en 2018 par Élise VIGIER, *Instrumentum d'hygiène et de médecine en Gaule romaine*, sous la direction de Matthieu POUX et Bernadette CABOURET.

1024. Mallet 2009 : 114.

1025. *Op. cit.* : 119, fig. 7.

1026. MALLETT 2009 : 121 ; MASSART 2015 : 122.

1027. Information É. VIGIER.

dotation abondante et riche¹⁰²⁸ comme pour la tombe 15. À titre de comparaison citons un exemplaire découvert dans une tombe datée 41-68 (Claude-Néron) dans la nécropole de Stephansfeld¹⁰²⁹ ; quatre strigiles dans la tombe 8 de Nimègue datée des années 90/95¹⁰³⁰, les strigiles en alliage cuivreux découverts à Antran dans un monument funéraire du I^{er} siècle¹⁰³¹ ou encore 2 strigiles en bronze découverts dans la tombe de Bocholtz aux Pays-Bas et datés vraisemblablement de la fin du II^e - début du III^e siècle¹⁰³². Enfin, nous pouvons citer également l'ensemble de quatre strigiles en fer mis au jour dans la tombe mausolée de Langlade, Le Vigneaud dont l'étude est en cours. Pour les périodes plus anciennes, la présence de strigiles dans une tombe a des significations complexes et sa connotation idéologique n'est pas uniforme, comme ce n'est pas un objet spécifique à l'homme ou à la femme¹⁰³³.

La particularité de la découverte de Marquise réside dans le fait qu'il ne s'agit pas d'une paire mais de quatre strigiles en fer appartenant vraisemblablement au groupe I défini par Élise Vigier. La datation proposée pour ce type d'ensemble s'échelonne de 30 av. J.-C. à 100 ap. J.-C. mais le fait que le dépôt soit de 4 strigiles oriente plutôt la datation vers la deuxième moitié du I^{er} siècle, voire le dernier quart du I^{er} siècle ap. J.-C.

Le principal élément du dépôt funéraire non pillé est caractérisé par un coffre en bois renfermant un service à ablution. Nous ignorons la raison pour laquelle les pilliers ne se sont pas emparés de cette partie du dépôt et, à ce jour, aucun indice archéologique ne peut nous éclairer. De nombreux éléments en alliage cuivreux caractérisent l'accastillage du coffre en bois et nous informent sur l'aspect que devait avoir celui-ci. Vraisemblablement chevillé avec des pièces de bois, le coffre est doté d'une serrure à auberon avec plaque et morillon et possède un système d'attache ou de décoration avec des anneaux. La plaque de la serrure ne nous est parvenue que sous la forme de quelques fragments ; elle était fixée au coffre au moyen de 10 clous, nommés bossettes, à tête ouvragée en alliage cuivreux coulée sur une tige et représentant un lion.

Les coffres ou coffrets déposés au sein des sépultures romaines en Gaule septentrionale (et même dans les Germanies) et qui n'étaient pas destinés à contenir les ossements du défunt, ne sont pas nombreux. Plusieurs occurrences présentent des similitudes avec l'exemplaire mis au jour à Marquise, soit par la forme du morillon, par les bossettes ou même pour l'ensemble de l'accastillage du coffre. L'exemplaire le plus souvent présenté dans les différentes études provient de la tombe 2370 de Wederath en Rhénanie-Palatinat¹⁰³⁴. La reconstitution proposée de ce coffre est très explicite et le morillon du coffre de Wederath présente des similitudes avec celui mis au jour à Marquise. Il en va de même pour les anneaux et les petites agrafes qui servent d'attaches. L'on peut citer la découverte de deux coffrets dans le tumulus n° 2 découvert à Overhespen dans la province du Brabant en Belgique¹⁰³⁵ ; l'un des deux coffres présente un accastillage similaire à celui de Marquise, notamment en ce qui concerne le morillon, même si ce dernier n'est pas parfaitement identique. Des coffres sont attestés dans certaines tombes grâce à la découverte d'éléments métalliques et notamment du morillon, en fer ou en bronze, et l'on peut mentionner ainsi la nécropole d'Avenches¹⁰³⁶, celle de *La Fache des Près Aulnoys* de Bavay en territoire nervien¹⁰³⁷, le caveau n° 1

1028. MALLET 2009 : 125.

1029. RIFF 1912 cité par HIGELIN 2016.

1030. KOSTER 2013 : 154-155.

1031. BERTRAND 2003 : 155-156.

1032. DE GROOT 2006.

1033. THULLIER 1989 : 341.

1034. BERNARD 1990 : 10 ; GUILLAUMET 2003 : 80.

1035. MARIËN 1994 : 62 *sq.*

1036. CASTELLA *et al.* 1999 : 352-354, pl. 184 et 185.

1037. LORIDANT, DERU 2009 : T 7/25, p. 196, fig. 88 ; T 7/26, p. 198, fig. 89 ; T 7/130, p. 230, fig. 110.

découvert lors du diagnostic préalable au contournement de Cantin¹⁰³⁸. À propos du morailon, certaines occurrences sont connues à Augst¹⁰³⁹, dans le Châtillonnais en Côte d'Or¹⁰⁴⁰, en Belgique à Solre-sur-Sambre¹⁰⁴¹ ou encore à Besançon¹⁰⁴². Deux autres coffres trouvés en contexte funéraire méritent enfin d'être mentionnés tant ils présentent de similitudes. Il s'agit des coffres mis au jour dans deux tombes hypogées, l'une à Marquion / Sauchy-Lestree¹⁰⁴³, l'autre provenant de Lauwin-Planque¹⁰⁴⁴. En dehors du caractère monumental et exceptionnel de ces sépultures, les coffres en question faisaient partie d'une dotation de mobilier riche. Les deux tombes étant datées du dernier tiers du I^{er} siècle pour la tombe de Marquion et du dernier quart du I^{er} siècle - début du II^e siècle pour celle de Lauwin-Planque. Les morailons de serrure de ces deux coffres sont identiques mais différent quelque peu de l'exemple de Marquise ; en revanche, les bossettes à tête de lion sont exactement les mêmes que les exemplaires de la tombe 15 du *Mont de Cappe*. Des bossettes identiques sont connues de l'Allemagne¹⁰⁴⁵ à l'Espagne¹⁰⁴⁶, à la *Britannia*¹⁰⁴⁷ en passant par la Belgique ou encore le Luxembourg¹⁰⁴⁸. Une plaque de serrure de coffre décorée de clous de serrure à tête de lion très proche de l'exemplaire de Marquise a d'ailleurs été mise au jour à Septfontaines-Déckt au Luxembourg¹⁰⁴⁹. On retrouve le motif de ces bossettes sur d'autres supports que pour des clous de coffre ; ainsi, à Bocholtz, c'est l'accastillage en fer d'un siège curule qui comprend des bossettes à tête de lion identiques¹⁰⁵⁰. Enfin, il convient de mentionner une découverte similaire faite dans la commune voisine de Wacquinghen sans que l'on puisse définir ni le contexte archéologique, ni la datation, ni même à quel objet se rattachaient ces bossettes¹⁰⁵¹.

Déposée au sein du coffre en bois de la tombe 15, la vaisselle de bronze mise au jour correspond à un service à ablutions constitué d'une patère à manche et d'une cruche¹⁰⁵² correspondant au type G/Canterbury de Nuber (Fig. 161). Originellement, la cruche ne semble pas avoir été déposée debout à l'intérieur de la patère mais bien couchée. Cette dernière présentait sur le terrain des indices laissant penser que au moins la cruche était emballée dans un contenant souple, peut-être en cuir. Cette assertion trouve une comparaison avec d'autres tombes et notamment, avec assurance, la tombe II d'époque flavienne découverte à Winchester en 1964 au lieu-dit *Grange Road*¹⁰⁵³. Dans la vaisselle de la tombe 15 de Marquise, le style du cheval de la cruche E 127¹⁰⁵⁴ est tellement semblable à celui de la tête de canidé du manche de la patère E 154-155¹⁰⁵⁵ que l'on peut penser à une production des deux vases dans le même atelier (probablement dans les dernières décennies du I^{er} - début du II^e siècle) et donc à la composition

1038. LORIDANT, HERBIN 2011 : 240-243.

1039. RIHA 2001 : pl. 29 et p. 106, n° 354.

1040. GOGUEY *et al.* 2010 : fig. 61.

1041. RIHA 2001 : 58, fig. 30.

1042. LERAT 1985 : pl. 63.

1043. Tombe 429 ; BARBET 2017 : 196-197.

1044. Tombe 3721 ; LEROY-LANGELIN 2015 : 848, fig. 658.

1045. Notamment Rheinzabern.

1046. Au sein d'une tombe fouillée à Saelices au sud-est de Madrid ; CEBRIÁN FERNÁNDEZ 2017 : 39.

1047. Dans le Kent ou encore le Gloucestershire ; finds.org.uk.

1048. Ce type de clous figure dans la base artefacts.mom.fr à l'index CLD-4104 ; FEUGÈRE M., coll. MERKENBREACK V., *Clou de serrure en forme de tête de lion (Artefacts : CLD-4104)* (<http://artefacts.mom.fr/result.php?id=CLD-4104>), page consultée le 30/01/2021.

1049. RIHA 2001 : 78, fig. 46.

1050. DE GROOT 2006 : 135, fig. 301 ; 153, fig. 301.

1051. LEUNENS 2007 : 9.

1052. Voir l'article sur le mobilier en bronze de Marquise en annexe : MERKENBREACK *et al.* 2021.

1053. BIDDLE 1967 : 231.

1054. FEUGÈRE M., coll. MERKENBREACK V., *Cruche de type Tassinari E.3000 (Artefacts : CRU-4018)* (<http://artefacts.mom.fr/result.php?id=CRU-4018>), page consultée le 30/01/2021.

1055. FEUGÈRE M., coll. MERKENBREACK V., *Patère de type Eggers 154-155 (Artefacts : PAT-4001)* (<http://artefacts.mom.fr/result.php?id=PAT-4001>), page consultée le 30/01/2021.

d'un service dès l'origine. Il faut aussi se poser la question d'une éventuelle connexion entre le service pour ablutions et la présence dans la tombe de quatre strigiles en fer. Dans d'autres contextes funéraires, en plus du service de patère et cruche et des strigiles, il y a d'autres vases en bronze (pour ablutions ou pour baumes) qui pouvaient mieux s'associer aux strigiles¹⁰⁵⁶ ; mais il y a au moins un cas, en Italie du Nord¹⁰⁵⁷, où une patère en feuille de bronze d'un type non canonique et une cruche E 124 sont associées à trois strigiles en fer, sans d'autres vases en bronze, à laisser supposer que parfois les services individuels par Nuber pouvaient être utilisés pour des plus larges ablutions corporelles et pas seulement pour le lavage de mains.

Découvert dans les gravats du pillage, l'urne en plomb est de forme cylindrique, obtenue par cintrage d'une feuille plane¹⁰⁵⁸ (Fig. 162 et 163). Elle est constituée de trois éléments à savoir : le corps en lui-même, qui comporte un motif de rinceaux qui est présent dès sa phase de confection ; le fond circulaire et le couvercle cylindrique à bord rabattu agrémenté ici d'un médaillon décoratif central rapporté dans un second temps¹⁰⁵⁹. Le médaillon figure en son centre une tête de Mercure coiffée du pétase ailé. L'on distingue nettement le visage du dieu, jeune avec un menton marqué, et doté d'une coiffure symbolisant des boucles. Les oreilles sont bien dégagées et laissent deviner le pétase qui lui couvre la tête. Celui-ci est doté de deux ailerons posés au sommet de la coiffe¹⁰⁶⁰. Cette représentation du dieu coiffé du chapeau de feutre ou de paille agrémenté de deux ailes est relativement fréquente dans l'iconographie¹⁰⁶¹, que ce soit dans la petite statuaire de bronze¹⁰⁶², la grande statuaire, la numismatique, les pesons de balance, les mosaïques, la peinture murale ou encore sur certaines stèles¹⁰⁶³. Mercure est le conducteur des âmes dans leur dernier voyage, le médaillon figure donc ici un Mercure psychopompe.

Les urnes funéraires en plomb de forme cylindrique ne sont pas nombreuses, particulièrement en Gaule Belgique, et celles dotées d'un décor soigné sont encore plus rares et ce à l'échelle de toute la Gaule. Pour les urnes cylindriques "simples", citons celle de la tombe I de Clavier/Vervoz «Fecheroux» en Belgique¹⁰⁶⁴, celles de la nécropole du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux¹⁰⁶⁵ ou encore celles de Belleville-sur-Saône¹⁰⁶⁶. Des modèles plus petits sont également attestés comme l'exemplaire découvert à Poitiers au XIX^e siècle¹⁰⁶⁷. Concernant les urnes décorées, citons un exemplaire cylindrique à décor cordé datée du I^{er} siècle av. J.-C. mis au jour dans une sépulture en coffre monolithe dans le quartier des *Bas-Banquets* à Cavaillon dans le Vaucluse¹⁰⁶⁸ ou encore deux urnes découvertes à Beaucaire dont le couvercle est orné d'une rosace incisée et qui sont datées de la période augustéenne¹⁰⁶⁹. La datation de l'urne n'est pas chose aisée. Ce type en plomb est attribué au Haut-Empire, du I^{er} siècle à la première moitié du II^e siècle Mais ici le décor de rinceaux peut nous aider à affiner cette chronologie. En effet, très fréquent

1056. Par exemple dans la tombe 2 de Bois-et-Borsu, SCHÜTZ 2013, en plus du service type Millingen, il y a un bassin en bronze et quatre strigiles en fer ; dans la tombe de Karanovo, en Bulgarie méridionale, IGNATOV, GOSPODINOV 2013, en plus du service type Millingen, il y a une cruche, un bassin, une patère de bain et cinq strigiles en fer.

1057. Tombe de Pietole, près de Mantoue, datée à la période claudienne, ROFFIA 1984 : 72, n° 8-9, fig. 56-57.

1058. COCHET 2000 : 79.

1059. MERKENBREACK V., coll. FEUGÈRE M., *Urne cylindrique à décor moulé (Artefacts : URN-4019)* (<http://artefacts.mom.fr/result.php?id=URN-4019>), page consultée le 30/01/2021.

1060. MERKENBREACK V., *Applique : tête de Mercure (Artefacts : APF-4004)* (<http://artefacts.mom.fr/result.php?id=APF-4004>), page consultée le 30/01/2021.

1061. VAN ANDRINGA 2002 : 137.

1062. Comme à Bavay pour prendre un exemple local ; BOUCHER, OGGIANO-BITAR 1993 : 46-47.

1063. Comme celle conservée au Musée Carnavalet qui le figure de plein pieds avec un grand caducée.

1064. Datée de la période flavienne, HANUT 2014a : 31.

1065. Datées des années 20 à 70 ap. J.-C., artefacts.mom : URN-4002.

1066. COCHET 2000 : 184-185.

1067. EYGUN 1933 : 135 et pl. V n° 246.

1068. DORAY, CARRU 2008 : 21.

1069. 20 av. J.-C. / 20 ap. J.-C. ; DEDET *et al.* 1978 : 85-90.

depuis la période archaïque grecque, on retrouve ce type de motif jusqu'à la période romaine. Cependant, dans le domaine funéraire et plus spécifiquement dans l'architecture, ce décor est plus fréquent aux périodes tardo-républicaine, augustéenne et avec un point d'orgue pour les autels funéraires aux périodes julio-claudienne et flavienne¹⁰⁷⁰. La représentation du motif du rinceau pourrait aussi permettre d'affiner un peu plus la datation, mais une analyse plus fine serait ici nécessaire.

L'intensité du pillage de la sépulture 15 ne nous permet malheureusement pas d'avoir une idée exacte quant à l'élévation de celle-ci, sur son marquage dans le paysage. Il est cependant possible d'affirmer que la tombe 15 devait être visible et ce pour plusieurs raisons : restes de pierres dans le comblement du pillage, inscription de la tombe dans un espace sépulcral défini, dans un alignement, non recoupement de la sépulture et, bien entendu, pillage intensif de celle-ci qui peut se déduire notamment par la tentation pour les pillards d'un monument en élévation offrant l'espoir d'un butin conséquent.

Si l'on ignore la forme que devait revêtir le monument funéraire de la tombe 15, nous pouvons néanmoins évoquer le dépôt funéraire et la datation de la tombe. Il convient de rappeler tout d'abord que, bien que riche et abondant, le dépôt funéraire ne nous est parvenu qu'en partie, en raison du pillage, et que le mobilier déposé à l'origine était en bien plus grand nombre et probablement d'une certaine richesse. Il est d'ailleurs intéressant de préciser ici qu'aucun tessou de céramique n'a été mis au jour dans cette tombe, y compris dans le comblement issu du pillage. L'absence notoire de céramique est un fait suffisamment rare pour être souligné. Peut-être que la vaisselle en céramique que l'on retrouve de manière classique dans les tombes en Gaule Belgique était ici de la vaisselle métallique (en métal précieux ?), ce qui expliquerait en partie également le pillage. Même si ce n'est pas certain, les restes du défunt laissent à penser que l'on a affaire à un individu féminin. Rappelons aussi que la présence de strigiles en contexte funéraire reflète généralement un certain degré de romanisation pour le défunt et s'avère souvent révélateur d'un statut social "élevé"¹⁰⁷¹, à l'instar de toute panoplie en lien avec la toilette et des services du banquet¹⁰⁷².

Concernant la datation de la tombe, sans reprendre en détail la chronologie des différents mobiliers, rappelons que le dépôt de quatre strigiles au sein d'une tombe semble plutôt correspondre à une datation postérieure aux années 75-80 ap. J.-C. mais n'allant probablement pas au-delà du milieu du II^e siècle ap. J.-C. Le coffre et son accastillage, en comparaison d'exemples semblables, à savoir la tombe 429 de Marquion et la tombe 3721 de Lauwin-Planque, sont datés respectivement du dernier tiers du I^{er} siècle et du dernier quart du I^{er} siècle - début du II^e siècle ap. J.-C. La cruche en bronze dotée d'un protomée à tête de cheval et d'un empattement d'anse à tête jeune et joufflue (peut-être une ménade selon certaines interprétations) correspond au type 127 de Eggers (E 3000 de Tassinari) et au servive G (dit de Canterbury) de Nuber. En dehors de Canterbury, citons un exemplaire similaire mis au jour à Nimègue et daté des années 100-115¹⁰⁷³ ou encore une cruche découverte dans une tombe en Slovénie à Vysoka pri Morave¹⁰⁷⁴. Concernant le bassin, celui-ci trouve un parallèle tant sur l'anse à tête de canidé que sur le motif végétal incisé dans le fond bombé avec l'exemplaire mis au jour à Nimègue¹⁰⁷⁵. Nous pouvons citer également le bassin à manche à tête de chien provenant de Liévin ou de Wingles (chez les Atrébates ; Pas-de-Calais) et conservé au Musée des Antiquités Nationales¹⁰⁷⁶.

1070. SAURON 1983 : 59-60.

1071. MALLET 2009 : 130 ; MASSART 2015 : 122.

1072. MASSART 2014 : 79.

1073. KOSTER 2013 : 420, pl. 40.

1074. NUBER 1973 : 61 ; KRASKOVSKA 1978 : 70, fig. 3.

1075. KOSTER 2013 : pl. 40.

1076. CHEW 1994.

Ainsi, au regard de tous ces éléments, nous pouvons proposer, pour la tombe 15, une datation comprise entre 75 et 150 ap. J.-C.

Synthèse de la tombe 15

Architecture de la tombe : creusée et non maçonnée pour la fosse ; à usage individuel. Accès inconnu. Couverture inconnue.

Dimensions de la fosse d'installation : 2 m x 1,70 m.

Orientation : nord-ouest/sud-est.

Hauteur conservée : 0,32 m.

Nature des dépôts : sépulture secondaire à résidus de crémation.

Altitude supérieure de la tombe : 45,10 m NGF.

Numérotations : Fosse 140 ; comblement 141 ; numéro d'ensemble du dépôt préservé 153 (coffre, strigiles et verreries).

Datation : 75-150 ap. J.-C.

La tombe 16

La tombe 16, d'un individu adulte de sexe indéterminé, est caractérisée par une fosse en pleine terre dotée d'un coffrage. Elle est intégralement pillée et seuls de rares éléments mobiliers fragmentés sont parvenus jusqu'à nous, en l'occurrence quelques tessons de céramique et de verre ainsi qu'une perle. L'existence d'une superstructure marquant la tombe 16 est tout à fait envisageable comme pour les tombeaux précédents et pour les mêmes raisons : l'alignement de cette tombe avec les autres indique qu'elle était visible dans le paysage et le fait que des pillards aient pris pour cible ladite tombe laisse croire là aussi à l'existence d'un monument en élévation. Deux coupes en verre (Isings 44 et 45) sont ainsi à noter avec certitude ainsi qu'un gobelet (Isings 12).

Synthèse de la tombe 16

Architecture de la tombe : creusée et non maçonnée pour la fosse ; à usage individuel. Accès inconnu. Couverture inconnue.

Dimensions de la fosse d'installation : 1,76 m de côté.

Orientation : nord-ouest/sud-est.

Hauteur conservée : 0,30 m.

Nature des dépôts : sépulture secondaire à résidus de crémation.

Altitude supérieure de la tombe : 45,30 m NGF.

Numérotations : Fosse 146 ; comblement 147.

Datation : I^{er}-II^e siècle.

La tombe 1

La tombe 1, probablement pillée, était très arasée et en grande partie dans la terre arable. Seul le fond de la structure a été identifié et le mobilier a été, pour partie, découvert lors du décapage, par la pelle mécanique. Peu d'informations sont disponibles quant à l'architecture de la fosse et il est fort à parier que celle-ci, comme pour les précédentes, a également fait l'objet d'un pillage. Ne serait-ce que par le fait qu'aucune urne ni ossements n'ont été mis au jour. L'existence d'une superstructure marquant la tombe est tout à fait envisageable pour les mêmes raisons évoquées pour les tombes précédentes. L'alignement de cette tombe avec les autres indique qu'elle était visible dans le paysage ce qui laisse croire là aussi à l'existence d'un monument en élévation.

Le mobilier céramique déposé compte 9 vases¹⁰⁷⁷. L'assemblage comprend une cruche en commune claire, destinée aux liquides, et des récipients en terre sigillée, au nombre de 6, ainsi qu'un vase en *terra rubra*, voués au service ou à la consommation des aliments solides. Un gobelet à glaçure plombifère a été également identifié. La terre sigillée provient des ateliers de La Graufesenque. Les formes sont deux assiettes du type Ritt. 1, portant des estampilles, une assiette du type Drag. 18, une coupe à carène du type Drag. 29 estampillée et deux coupes du type Drag. 24/25. Seule une estampille des types Ritt. 1 a pu être reconnue. Il s'agit de la graphie du potier *Cennatus* ayant travaillé à La Graufesenque entre 40 et 65 ap. J.-C. La coupe du type Drag. 29 semble porter quant-à-elle l'estampille du potier *Senomant* de La Graufesenque, daté entre 30 et 60 ap. J.-C. La terre sigillée apparaît au cours du dernier quart du I^{er} siècle à la nécropole de Baralle¹⁰⁷⁸. À la nécropole de *La Fache des Près Aulnoys*¹⁰⁷⁹, la terre sigillée apparaît à partir de 40/45 ap. J.-C. La coupe hémisphérique en *terra rubra* de type Deru C13 est une imitation de la forme Drag. 24/25 en terre sigillée. Ce type est associé aux horizons de synthèse IV à VII¹⁰⁸⁰, datés entre 15/20 à 85/90 ap. J.-C. Par ailleurs, cette coupe fait partie du répertoire précoce en céramique belge qui imite la terre sigillée italique¹⁰⁸¹ datée de 10 av. J.-C. à 50 ap. J.-C. Le gobelet à glaçure plombifère semble provenir du Centre Gaule. La phase d'efflorescence de ces ateliers de production se situe entre 40 et 80 ap. J.-C. et disparaît au début du II^e siècle¹⁰⁸². L'assemblage céramique de cette tombe permet de proposer une datation entre 40/45 à 60/65 ap. J.-C.

648 tessons de verre ont également été mis au jour ; une coupe à godrons Isings 3b, un flacon Isings 16 et une bouteille ont notamment été caractérisés¹⁰⁸³. À l'intérieur de l'une des poteries était déposé un miroir en bronze. Celui-ci, fragmentaire, est de forme rectangulaire et possède une face externe polie et un revers fruste. Suite aux travaux d'Élise Vigier, il est possible d'attribuer au miroir de Marquise la typologie *Lloyd-Morgan Group A*¹⁰⁸⁴. Sur le plan chronologique, l'on retrouve ces miroirs à partir des années 30 av. J.-C. jusqu'au III^e siècle ap. J.-C. Déposée au sein de la tombe 1, la vaisselle de bronze mise au jour correspond à un service à ablutions constitué d'une patère à manche et d'une cruche. Il s'agit ici d'un service en bronze du type E/Millingen de Nuber, composé d'une patère à manche E 155¹⁰⁸⁵ et d'une cruche E 125 (Fig. 164)¹⁰⁸⁶.

1077. La céramique a été étudiée par Élisabeth AFONSO-LOPES.

1078. HOSDEZ, JACQUES 1989.

1079. DERU, LORIDANT 2009.

1080. DERU 1996.

1081. DERU 2004.

1082. BRULET *et al.* 2010.

1083. MERKENBREACK, JANIN-REYNAUD 2020.

1084. L'inventaire de ce type de miroir comprend à ce jour 487 exemplaires enregistrés au sein de la base Artefacts ; VIGIER E., FEUGÈRE M., coll. GILLES A., DEFAIX P., *Miroir Lloyd-Morgan Group A : rectangulaire*, Artefacts : MRR-4034, <http://artefacts.mom.fr/result.php?id=MRR-4034>, page consultée le 13/09/2019.

1085. FEUGÈRE M., coll. MERKENBREACK V., *Patère de type Eggers 154-155 (Artefacts : PAT-4023)* (<http://artefacts.mom.fr/result.php?id=PAT-4023>), page consultée le 06/02/2021.

1086. EGGERS 1951, Beilagen 53 et 66 ; NUBER 1972 : 45-54 ; FEUGÈRE M., coll. MERKENBREACK V., *Cruche à bec trilobé, type*

Le fait que la tombe soit très arasée et majoritairement dans les labours réduit à néant les informations potentielles sur la forme de la sépulture. Cependant, la dotation collectée nous permet de mener une réflexion sur la nature même de celle-ci. Concernant le défunt, l'absence d'urne et d'esquilles osseuses même après le tamisage des prélèvements réalisés dans la terre végétale nous incite à penser que l'urne en question a été pillée à une date indéterminée ou bien, si l'on veut n'omettre aucune hypothèse, qu'il pourrait s'agir là d'un cénotaphe.

La cruche dotée d'un protomée à tête de lion et d'un empattement d'anse, à tête de femme probablement, correspond au type 125 de Eggers et au servive E (dit de Millingen) de Nuber. En dehors de Millingen, citons l'exemplaire de Nova Zagora en Bulgarie¹⁰⁸⁷, celui de Lauwin-Planque dans le Nord (découvert en 1822 et disparu en 1940¹⁰⁸⁸) et celui mis au jour récemment à Templeuve lors d'une fouille réalisée par Evelyne Gillet¹⁰⁸⁹. La retombée d'anse peut trouver des similitudes au niveau du mode de façonnage et de traitement des motifs avec l'exemplaire de Łęg Piekarski en Pologne même si la cruche polonaise représente un masque attribué à une Gorgone¹⁰⁹⁰. Concernant le bassin, de type Eggers 154 (ou type D de Nuber), il se caractérise par un manche cannelé à terminaison zoomorphe, en l'occurrence, une tête de bélier. Un exemple bien connu est celui mis au jour à Antran dans la Vienne¹⁰⁹¹ ; notons aussi celui découvert à Ath/Ghilenghien¹⁰⁹², les éléments mis au jour à Haltern am See¹⁰⁹³ et surtout, l'exemplaire découvert en 2008 sur la parcelle limitrophe de la présente fouille au sein de la tombe 59¹⁰⁹⁴. Pour ouvrir le contexte outre-Manche, on peut citer également les découvertes de ce type de mobilier en *Britannia* près d'Oxford, de Lincoln, de Milton Keynes au sud de Northampton et particulièrement dans les environs de Cambridge avec la découverte de Clay Farm¹⁰⁹⁵. Symptomatique des rites de purification lors des cérémonies funéraires, ces services à ablutions en bronze sont caractéristiques des sépultures privilégiées.

Au regard des différents éléments mobiliers, nous pouvons ainsi proposer, pour la tombe 1, une datation comprise entre 50 et 100 ap. J.-C.

Eggers 125 (*Artefacts* : CRU-4003) (<http://artefacts.mom.fr/result.php?id=CRU-4003>), page consultée le 06/02/2021. Voir également l'article sur le mobilier en bronze de Marquise en annexe : MERKENBREACK *et al.* 2021.

1087. RAEV 1977 : pl. 20, n° 4.

1088. NOTTE 2017 : 285.

1089. GILLET 2017 ; NOTTE 2017 : 283, fig. 3.

1090. WIELOWIEJSKI 1985 : pl. 23-24.

1091. CASTOLDI 2004 : 89, fig. 6.

1092. Tombe F650, DANESE *et al.* 2018 : 97-98.

1093. SUEUR 2018 : 168.

1094. Présentée précédemment.

1095. Informations Dave WEBB.

Synthèse de la tombe 1

Architecture de la tombe : probablement une fosse. Couverture inconnue.

Dimensions interne de la chambre : inconnues.

Dimensions de la fosse d'installation : inconnues.

Orientation : probablement nord-ouest/sud-est.

Hauteur conservée : dans la terre arable.

Nature des dépôts : très probablement sépulture secondaire à résidus de crémation.

Altitude supérieure de la tombe : 45,37 m NGF.

Numérotations : Fosse 1 ; comblement de la tombe 2.

Datation : 50 - 100 ap. J.-C.

4.5.4 L'organisation spatiale de la nécropole du Mont de Cappe : un espace parfaitement géré pour des sépultures privilégiées

L'occupation du *Mont de Cappe* au Haut-Empire est matérialisée par une nécropole en bordure de voie romaine. Une petite aire funéraire comprenant trois tombes a été mise en évidence en 2008¹⁰⁹⁶ et la fouille de 2017 a permis de caractériser la continuité de la zone funéraire sous la forme d'un second enclos aligné sur un axe routier et comprenant quatre tombes. Nous sommes ici en présence d'une organisation orthonormée de l'espace funéraire avec une spatialisation en agrafe des enclos funéraires. La zone *non aedificandi* le long de la voie est respectée lors de cette phase du Haut-Empire. Cette gestion de l'espace est à destination de sépultures privilégiées et ce dès une phase précoce de l'occupation romaine de ce territoire. La tombe 59 fouillée en 2008 se démarque ainsi par le caractère italien et très précoce du mobilier soulevant d'ailleurs la question du statut du défunt. Les tombes installées durant le I^{er} siècle et le courant du II^e siècle sont du même accabit pour la dotation funéraire et, pour l'une d'entre elles, par l'architecture. La vocation funéraire du lieu perdure au Bas-Empire avec un respect, une non violation des tombes antérieures, conformément au droit romain qui fait respecter le *locus religiosus*¹⁰⁹⁷ comme inaliénable notamment par le biais de l'*actio sepulchri violati*. D'ailleurs, de tout temps, la violation d'une sépulture est jugée comme étant un acte infâme, immoral et réprimé¹⁰⁹⁸. Il convient de rappeler que, logiquement, pour installer une tombe il faut être propriétaire du terrain qui va recevoir le lieu de la sépulture. La question des enclos est donc ici particulièrement intéressante. Sommes nous en présence d'enclos familiaux au sens large du terme ? Il est tentant de le penser et nous y souscrivons même si de nombreuses zones d'ombres demeurent en raison du pillage des tombes et de la quasi absence d'information quant à leur marquage ou à leur architecture en élévation. L'état d'arasement de la parcelle (qui doit être rappelé) nous a peut-être également privé d'autres informations archéologiques sur l'aménagement intérieur des enclos voire sur d'autres tombes de moindre importance. Cela restera sans réponse.

1096. MANIEZ *et al.* 2012a.

1097. DE VISSCHER 1963 : 311-314 ; LAUBRY 2016 : 80, 85, 90 ; VAN ANDRINGA 2018 : 381.

1098. DE VISSCHER 1963 ; HENRY 2014.

S'il est un phénomène qu'il n'est plus à démontrer et qui est très bien documenté tant en Gaule qu'ailleurs au sein de l'Empire, c'est bien l'attractivité qu'ont les voies romaines sur les tombes¹⁰⁹⁹.

Avec les découvertes réalisées en 2008 et celles de 2017, on observe une évolution spatio-temporelle d'une petite nécropole constituée de tombes à caractère privilégié (Fig. 165). La gestion de l'espace et de la zone *non aedificandi* le long de la voie, qui constitue un *locus publicus*¹¹⁰⁰, comme ce que l'on peut observer régionalement à Bruay-la-Buissière par exemple¹¹⁰¹ ou encore très récemment à Templeuve¹¹⁰², est respectée et même structurée. Aux deux premières tombes augustéennes succèdent les tombes des I^{er} et II^e siècles, l'une au sein de l'enclos fouillé en 2008 et celles mises au jour en 2017. Ainsi, le premier enclos matérialisé pour le petit ensemble de trois tombes voit s'adjoindre un second enclos maçonné qui englobe les quatre sépultures du Haut-Empire. Ultérieurement, peut-être durant l'Antiquité tardive lorsque l'enclos sera à nouveau agrandi, un nouveau mur d'enceinte est édifié afin de circonscrire ces deux ensembles en un seul (Fig. 146 et 165). Au delà d'une gestion rigoureuse de l'espace, la pérennité des tombes dans le paysage sur plus de deux siècles est à noter et le fait qu'au Bas-Empire les monuments funéraires respectent à leur tour l'espace funéraire antérieur souligne d'une part la conformité avec le droit sépulcral romain¹¹⁰³ mais aussi le fait que ces tombes étaient sinon entretenues et visitées, du moins encore visibles dans le paysage et préservées. L'absence d'éléments archéologiques probants quant à l'existence ou non de marqueur en élévation pour les tombes du Haut-Empire s'estompe à la lueur de ces éléments topographiques.

Ce sont ainsi sept tombes allant de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. au II^e siècle ap. J.-C. qui furent mises au jour au *Mont de Cappe*. Rappelons que le fort taux d'érosion du site a pu enlever à notre connaissance d'autres tombes à l'intérieur des enclos ; peut-être pas dans l'axe dominant des tombes privilégiées mais dans l'espace arrière, le long des murs d'enclos comme c'est le cas de la sépulture 44 découverte en 2008. Cette éventualité ne demeurera malheureusement qu'une hypothèse.

Nous avons caractérisé l'ensemble funéraire sis à l'ouest de la voie, mais qu'en est-il pour la partie orientale ? L'avenue Ferber met ici un frein à notre connaissance mais les découvertes anciennes peuvent éventuellement nous aiguiller. Rappelons ici la découverte entre 1750 et 1751, au niveau de la *Fosse du Mont de Cappe*, « d'ossements humains, des casques, des glaives, des poignards en fer et en bronze, des hachettes en silex poli et beaucoup d'autres objets forts curieux »¹¹⁰⁴ ou encore, à proximité du *Mont de Cappe* en 1782, au bout du chemin poissonnier (c'est-à-dire, au niveau du rond-point actuel), on trouva une soixantaine de monnaies de Néron, Vespasien et Antonin. D'autres tombes prenaient peut-être ainsi place de l'autre côté de la voie romaine. Notons, la mise au jour en 2008 en bordure de l'avenue Ferber au sud, d'une portion de fondation construite sur le même mode que les enclos funéraires et qui pourrait correspondre à un potentiel enclos synchrone avec ceux du Haut-Empire de par son orientation ; mais mur d'enclos funéraire ? Avec toute la réserve nécessaire, nous ne pouvons écarter l'éventualité du caractère funéraire pour cette construction découverte en 2008¹¹⁰⁵. En effet, il s'agit là d'une petite construction en moellons de calcaire oolithique, excavée et de 3 m de côté. Attribuée à une cave ou un cellier sans grande certitude, cette structure n'a livré que de rares tessons datés des dernières années du I^{er} siècle av. J.-C.,

1099. CUMONT 1949 : 53 ; FERDIÈRE 2004a : 43 ; BLAIZOT 2009 : 262, 276 ; ACHARD-COROMPT *et al.* 2016 : 61 ; GUALANDI 2016 : 67-68 et 74 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2016 : 634.

1100. BLAIZOT 2009 : 273 ; LAUBRY 2016.

1101. MERKENBREACK 2012.

1102. GILLET 2017 : vol. 2, fig. 117, p. 14.

1103. LAUBRY 2016 : 81.

1104. HAIGNERÉ 1882 : 223.

1105. MANIEZ *et al.* 2012a : 77-78.

premières années du I^{er} siècle ap. J.-C. Ce petit ensemble pourrait donc très bien appartenir à la sphère funéraire. Enfin, derrière l'avenue Ferber, seule une parcelle demeure vierge de construction et peut être riche en informations archéologiques ; le reste de ce secteur étant construit et n'ayant pas fait l'objet d'observations archéologiques à l'époque.

Des tombes privilégiées

Bien que le degré de richesse du mobilier qui accompagne le défunt dans sa tombe ne soit pas forcément le reflet de la richesse de son vivant et qu'il faut se garder de la sur-interprétation¹¹⁰⁶, nous pouvons cependant attribuer le vocable de « privilégié » aux tombes mises au jour à Marquise. En effet, au regard de leur implantation, de leur pérennité dans le paysage et dans le temps et de la qualité du mobilier préservé, ces tombes présentent un caractère privilégié. Leur localisation au sein d'un enclos dédié avec un respect du sépulcre jusqu'au Bas-Empire inclus indique que ces sépultures étaient dotées d'un marqueur bien visible (stèle, monticule ou structure maçonnée), ce qui ajoute ici aussi au caractère privilégié¹¹⁰⁷. Exceptée la tombe 14, nous n'avons pas à Marquise de caveau funéraire construit comme on peut en retrouver à la même période à Templeuve¹¹⁰⁸, Marquette-lez-Lille¹¹⁰⁹, Bruay-la-Buissière¹¹¹⁰, Carvin¹¹¹¹ ou encore Orchies¹¹¹², mais les vestiges du sous-sol ne présagent pas forcément de la nature de ce qui doit être visible. Le marquage dans le paysage des sépultures de Marquise semble ainsi assuré mais leur nature demeure inconnue : stèle, dalle, pancarte, monticule de terre ? Ce constat peut également être fait pour d'autres secteurs de la Gaule Belgique¹¹¹³. Selon nous, la stèle revêt la plus forte potentialité pour le marquage de ces tombes. L'une des raisons est ici pragmatique et concerne l'accessibilité à la matière première que constitue le calcaire oolithique de Marquise. Son exploitation assurée et son utilisation et commercialisation à la fois pour la construction, l'ornementation et la sculpture (de Théroouanne à Boulogne-sur-Mer et jusqu'à Richborough et Oudenburg) nous incitent logiquement à envisager le recours au marbre de Marquise pour un usage funéraire local ; corroboré d'ailleurs par les érudits des XIX^e - XX^e siècles et les découvertes anciennes.

Concernant l'espace funéraire et sa valorisation, il est probable que certaines des structures non datées correspondent à un aménagement paysager de l'enclos, comme ce qui est mentionné au sein du *Testament du Lingon*¹¹¹⁴ ou ce que l'on peut observer en Italie¹¹¹⁵.

Les tombes recensées sur le littoral morin ne sont pas nombreuses¹¹¹⁶ et les monuments funéraires encore moins (Fig. 166). En dehors des découvertes anciennes de Marquise, au lieu-dit les *Warennes*, de caveaux ou coffrages en pierre, il est important de mentionner une découverte ancienne de deux mausolées à Brecquerecque (banlieue de Boulogne-sur-Mer) dont un mesure environ 2,25 m de côté et dédié à *Quintus Arrenius Verecundus* triérarque de la *Classis Britannica* (Fig. 167)¹¹¹⁷. Outre-Manche, c'est-à-dire à une quarantaine de kilomètres à vol d'oiseau, les données dont nous disposons diffèrent. Ainsi, les

1106. FERDIÈRE 2001 ; CROWLEY 2011 : 195.

1107. FERDIÈRE 2004a : 35.

1108. GILLET 2017b.

1109. DENIMAL *et al.* 2011.

1110. SOUPART *et al.* 2008.

1111. LEFÈVRE *et al.* 2012.

1112. DANANAI, ROBELOT 2018 : 158, fig. 31.

1113. HOËT-VAN CAUWENBERGHE, LOUVION 2018 : 9.

1114. HATT 1986 : 66 et suiv., 71 ; LE BOHEC 1993 : 33.

1115. BODEL 2017.

1116. DANANAI, OUDRY 2020.

1117. HENRY 1810 : 73-74 ; BERTRAND 1829 : 90 ; BELOT 1990 : 144 ; DELMAIRE 1994 : 257.

tombes néerlandaises et belges, de même que les tombes françaises sont visiblement plus riches que celles mises au jour en *Britannia*¹¹¹⁸ ; et lorsque les tombes font l'objet d'une monumentalisation en Grande-Bretagne, il s'agit plus fréquemment de tumulus comme ce que l'on retrouve en Belgique et notamment dans la cité des Tongres.

Au regard de l'implantation des tombes au sein de deux enclos matérialisés par des murets, la « question familiale » se pose naturellement, et s'il ne s'agit pas de la famille nucléaire traditionnelle, la question d'un groupe se pose également¹¹¹⁹. Au-delà du fait que les tombes aient été pillées et que certaines ne possèdent plus les ossements du défunt, la caractérisation d'un groupe familial par l'étude des ossements demeure très ardue (limites de l'anthropologie sur des crémations, faisabilité et coût pour des analyses ADN...). Nous ne pouvons donc pas être affirmatifs concernant les enclos funéraires du *Mont de Cappe*, mais l'idée d'enclos familiaux au sens large ou d'un groupe social donné est plus que probable.

4.5.5 *Le traitement du défunt au sein de la nécropole du Mont de Cappe (complété d'après le travail anthropologique de D. Delobel)*

La crémation caractérise le traitement des défunts du *Mont de Cappe* au Haut-Empire . Toutefois, nous sommes ici confrontés à un obstacle récurrent dans l'étude des pratiques funéraires antiques et particulièrement sur le littoral morin : l'absence de l'élément central de la crémation à savoir le bûcher. Nous n'avons en effet aucune idée sur la localisation de la ou des zones de crémation. Rappelons cependant la mise au jour d'un bûcher funéraire isolé sur le site de la *Plaine du Canet* à plus de 800 m à l'est du *Mont de Cappe*¹¹²⁰. Ce bûcher n'ayant livré aucun mobilier, il ne peut être daté avec précision et est attribué à l'époque romaine (vraisemblablement le Haut-Empire) en raison de ses caractéristiques morphologiques similaires à d'autres bûchers mis au jour dans la région¹¹²¹. La question des zones de crémation reste donc ouverte pour le secteur de Marquise.

Concernant le dépôt cinéraire des tombes du Haut-Empire, lorsque les sépultures n'ont pas ou peu subi de pillage et que nous disposons de l'amas osseux, deux pratiques se distinguent. Les sépultures fouillées en 2008 ont livré des amas osseux sans effets de paroi, indiquant ici la présence d'un contenant organique, et permettant d'attribuer les tombes augustéennes (57 et 59) au type *Knochenlager* et la tombe julio-claudienne (44) au type *Urnengrab*¹¹²². Ces deux pratiques sont courantes dans les nécropoles du nord de la Gaule, comme à Dechy¹¹²³ ou à Baralle¹¹²⁴. L'étude des nécropoles du nord de la Gaule permet de dégager plusieurs tendances. En effet, il semble que le dépôt des ossements à même la tombe (ou dans un contenant périssable) soit fréquent au début du I^{er} siècle ap. J.-C. À l'inverse, l'utilisation d'une urne cinéraire est peu répandue à cette période mais semble devenir prépondérante vers 40/45 ap. J.-C. et perdurer jusque dans le courant du II^e siècle ap. J.-C. Cette observation permet également d'établir une distinction chronologique entre les sépultures 57 et 59 et la sépulture 44. Concernant les tombes découvertes en 2017, une seule a livré les restes osseux “en place” au sein d'une urne funéraire en plomb (tombe 15).

L'urne en plomb de la tombe 15 est tout à fait exceptionnelle de par son motif à rinceaux ainsi qu'en raison de l'applique figurant un Mercure psychopompe qui lui était associée. Les urnes funéraires en

1118. PEARCE 2015a : 233 et information directe de l'auteur.

1119. BLAIZOT 2009 : 303-304.

1120. MERKENBREACK *et al.* 2014b : 78-82.

1121. Notamment Bruay-la-Buissière, MERKENBREACK 2012.

1122. VAN DOORSELAER 2001.

1123. BARBET 2007.

1124. HOSDEZ, JACQUES 1989.

plomb de forme cylindrique dotées d'un décor soigné sont rares. Une étude du mobilier en plomb pour le nord de la Gaule reste à faire, y compris en incluant les analyses nécessaires, et l'inventaire des urnes funéraires en plomb dans la région doit également être entrepris.

Généralement, entre la phase de crémation et le transfert des ossements dans la tombe, la collecte est souvent partielle, elle peut ou non être représentative des différentes régions anatomiques ou bien être symbolique. Qu'en est-il pour les tombes du *Mont de Cappe* ?

Pour les tombes fouillées en 2008, nous sommes en présence d'un ramassage des restes du bûcher non exhaustif¹¹²⁵ avec un poids total des restes osseux de 719,8 g pour la tombe 57, correspondant à un individu adulte. Pour la tombe 59, le dépôt ne contenait que 63,6 g d'ossements brûlés, là aussi triés et lavés, correspondant également à un individu adulte. Enfin, l'urne funéraire de la tombe 44 ne recelait que 12,2 g d'un individu adulte.

Pour les tombes fouillées en 2017, deux seulement ont livré des restes osseux. La tombe 15, avec l'urne en plomb, contenait 1158,3 g d'ossements appartenant à un individu adulte (20-50 ans) peut-être de sexe féminin. La tombe 16 quant à elle recelait 216,9 g d'ossements issus d'un amas et correspondant là aussi à un individu adulte.

Sur les 7 sépultures à crémations du Haut-Empire découvertes dans la nécropole du *Mont de Cappe* de Marquise, seules 5 tombes contiennent encore, ou en partie, leurs dépôts funéraires osseux. Les autres tombes ayant été pillées et ne contenant plus d'ossements, il est impossible d'en connaître le mode de dépôt. Une fosse de rejet de crémation ne contenant que 1,2 g d'os a également été mise au jour. Deux modes de dépôts cinéraires ont pu être observés : des dépôts en urnes et des dépôts en amas. Ces deux pratiques sont courantes dans les nécropoles du nord de la Gaule. Les contenants des premiers dépôts se différencient par leur matière. L'une des urnes est constituée d'une céramique (tombe 44), tandis que la seconde (tombe 15) est une urne cylindrique en plomb décorée et associée à un contenant souple de type sac en toile. Toutes deux sont caractéristiques du type IIa1 de la classification de Castella ou des *Urnengrab* de Van Doorselaer. Pour les amas des sépultures 57 et 59, aucun effet de paroi ou clou autour des amas n'a été observé, ce qui permet d'exclure l'utilisation d'un contenant funéraire en matière périssable de type coffret de bois. Les amas ont donc été versés en tas (*Knochenlager* ou type IIb1) à l'intérieur des coffrages contenant l'ensemble des dépôts funéraires (offrandes, ossements...). Seul l'amas de la tombe 16 contient des clous pouvant appartenir à un coffret (*Knochenlager* ou IIa3), mais le pillage qu'elle a subi ne permet pas de l'affirmer avec exactitude.

Les sépultures à crémation de Marquise, dans lesquelles subsistent encore les ossements des défunts, sont toutes des tombes renfermant les restes d'au moins un individu. Si l'on considère que les sépultures entièrement pillées contenaient elles aussi les restes d'individu unique, la nécropole de Marquise comptait alors au moins 7 individus ayant choisi la pratique funéraire de la crémation durant le Haut-Empire. Bien que certains dépôts osseux présentent une forte fragmentation, un âge adulte a pu être estimé pour les 5 défunts. La présence de certains éléments de sutures crâniennes chez l'individu de la tombe 15 permet d'estimer un âge probablement compris entre 20 et 50 ans. La forte fragmentation des os chez les autres adultes n'a pas permis d'estimer l'âge avec plus de précision. Il est à souligner que dans la fosse de rejet également fouillée (la seule du site)¹¹²⁶, les quelques fragments osseux appartiennent probablement à un immature sans que l'on puisse estimer son âge. En ce qui concerne la diagnose sexuelle des sujets, seul l'individu de la sépulture 15 présente des glabelles pouvant être attribuées, avec prudence, au sexe féminin. Pour les autres sépultures, la forte fragmentation n'a pas permis de vérifier le sexe des individus.

1125. LE GOFF 1998.

1126. Fosse 315.

Seul le sujet de la sépulture 15 est porteur de pathologies : des ostéophytes, des enthèses et de l'arthrose sur l'ensemble du rachis ont été remarquées.

Le poids total moyen des dépôts osseux est de 443,2 g avec un écart-type de 487,5 g. Il est faible et très largement en dessous des valeurs moyennes établies par Mc Kinley¹¹²⁷. Du fait du faible nombre de dépôts osseux conservés, le poids total moyen par type de dépôt n'est pas significatif. L'amplitude des variations est comprise entre 12,2 g (sépulture 44) et 1158,3 g (sépulture 15). Que ce soit le mode de dépôt, ces variations de poids sont importantes, de 63,6 g à 719,8 g pour les amas et donc de 12,2 g à 1158,3 g pour les urnes. Si l'on considère l'intervalle de valeurs de Mc Kinley et la classification de Le Goff¹¹²⁸, seul le dépôt cinéraire de la tombe 15 a un poids de plus de 1000 g. La récolte sur le bûcher a donc été exhaustive uniquement pour ce sujet. La position privilégiée de ce défunt avec un mobilier riche a-t-elle joué un rôle au moment de la collecte des restes osseux sur le bûcher ?

L'absence évidente d'agencement des os n'a pas permis d'aborder les modalités de constitution des dépôts cinéraires. Aucune organisation verticale ou horizontale des os n'a pu être observée. Toutes les régions anatomiques sont représentées. Pour certains dépôts, les ossements très fragmentés ont empêché le plus souvent de distinguer les membres supérieurs et les membres inférieurs. Ils ont donc été réunis en une unique région « membres ». Sur l'ensemble de la population, l'indice pondéral moyen crânien est de 15,2 %. Ce qui correspond à la norme attendue pour cette région (entre 10 % et 30 %). Individuellement, les indices pondéraux crâniens montrent une sous-représentation dans la sépulture 57. Les sépultures ont un indice pondéral moyen du tronc de 7,3 %. Ce qui est une représentation en dessous de la norme admise pour cet indice (entre 10 % et 24 %). Seul le dépôt de la sépulture 15 a un taux compris dans cet intervalle. L'indice pondéral des membres est à la limite de la norme admise avec 45,3 % (45 % - 75 %), avec des taux en-dessous pour les sépultures 44 et 57. Lorsque cela a été possible de les différencier, les membres supérieurs (moyenne de 18,5 %) sont toujours dans la norme attendue. Tandis que les membres inférieurs sont sous-représentés avec seulement 27 %. Les faibles taux sont à mettre en corrélation avec les taux élevés des esquilles osseuses indéterminées.

Les ossements brûlés des sépultures de Marquise présentent une coloration majoritairement blanche. Ce qui permet de proposer une combustion complète et homogène ainsi qu'un degré d'ustion du bûcher ayant atteint 600°C. Pour la tombe 57, quelques éléments portent encore une coloration bleue sur les parties internes (effet S), ce qui laisse penser que la combustion a été homogène mais n'a pas été poussée suffisamment longtemps pour brûler correctement les os.

La fragmentation en lunule pour les diaphyses et la coloration des ossements sont en faveur, pour tous les défunts, d'une crémation sur os frais (avec chairs autour des os)¹¹²⁹.

Aucun résidu de crémation, hormis quelques grammes de charbon de bois et de verre brûlé, n'a été retrouvé mélangé avec les os que ce soit dans les amas ou dans les urnes. Cette absence peut s'expliquer par un tri et un ramassage sélectif des os sur le bûcher et leur lavage avant installation dans le contenant funéraire.

À l'époque romaine, et ce dès la fondation de la République, le rite funéraire de l'incinération était considéré comme un honneur et un privilège pour une population de rang élevé. Ce n'est que plus tard que cette pratique se démocratise et devient récurrente, jusqu'au point de supplanter la pratique de l'inhumation, considérée alors comme désuète et ce jusqu'au II^e siècle ap. J.-C. Cette dernière montre

1127. MC KINLEY 1993.

1128. LE GOFF 1998.

1129. GUILLON 1987 ; DEPIERRE 2014.

toutefois un regain d'intérêt au point de se généraliser à partir de 190. Quelques crémations perdurent encore jusqu'à la fin du de l'Antiquité tardive, c'est le cas notamment à Avesnes-les-Bapaume¹¹³⁰ ou à Dourges¹¹³¹ et aussi ici à Marquise.

Deux modes de dépôt osseux ont été identifiés : des dépôts avec urnes cinéraires et des dépôts en amas, avec toutefois une variante pour chacun d'eux. Pour les premiers, l'urne est constituée soit d'un pot en céramique ou en plomb et décorée. Dans cette urne en plomb, un second contenant funéraire souple a été adjoint. Pour les amas, la variante consiste à l'utilisation ou non d'un coffret en bois pour contenir les os. Lorsque les os ne sont pas déposés dans un coffret (absence d'effets de paroi et de clous), ils sont disposés – dans les 2 cas au nord-ouest – en tas dans le coffrage en bois contenant les offrandes. La présence de ces coffrages, attestée par celle de grands clous principalement dans les angles de la fosse et de restes organiques offre alors protection au défunt et aux biens qu'il emporte avec lui. Ce type de dépôt est bien connu dans le Pas-de-Calais avec notamment l'exemple de la nécropole de *La Cense Hébron* à Ardres chez les Morins¹¹³².

La collecte des os sur le bûcher se caractérise par un ramassage non exhaustif des os. La quantité d'os transférés dans les contenants funéraires varie, avec parfois des quantités d'os faibles, même si une partie a disparu à cause des pillages. Cette faible représentation du corps du mort est l'un des traits de caractère du traitement funéraire crématoire durant le Haut-Empire. Aucun traitement différentiel n'a pu être observé en fonction du mode de dépôt. Seule la sépulture 15 se distingue des autres avec une quantité osseuse permettant de décrire ce dépôt comme potentiellement exhaustif. Cette quantité osseuse importante, au regard des autres dépôts et représentant l'ensemble des restes crémés d'un corps adulte, est-elle à mettre en lien avec le statut privilégié de son propriétaire pour qui une urne en plomb décorée a servi de réceptacle funéraire ?

La crémation sur des cadavres frais (fragmentation en lunule) est conduite de façon homogène et complète (os de couleur blanche). Seule la crémation du défunt de la tombe 57 n'a pas été poussée suffisamment longtemps. Le cadavre avait-il été vêtu de ses habits ou enveloppé d'un linceul ? La présence de deux fibules dans l'amas osseux de la tombe 57 pourrait très probablement l'attester. Mais ces objets de parure étaient-ils portés par le défunt ou étaient-ils d'apparat ? En ce qui concerne le traitement des résidus de combustion (charbons de bois, cendres ...), une seule fosse de rejet a été mise au jour. Le tri et le lavage des os sont pourtant avérés à Marquise et c'est une autre des caractéristiques de la gestuelle funéraire du Haut-Empire. Les fosses recevant les résidus de combustion ont pu être aménagées à proximité des bûchers qui n'ont pas encore été découverts.

4.5.6 *Les dépôts funéraires de la nécropole du Mont de Cappe (mise en perspective d'après un travail collectif de V. Merkenbreack, M. Bolla, E. Afonso-Lopes, E. Vigier)*

Il convient en premier lieu de rappeler que toutes les tombes ont subi les affres d'un pillage partiel ou total ainsi que les méfaits de l'érosion, ce qui oblitère notre compréhension totale des pratiques et habitudes funéraires usitées au *Mont de Cappe* au Haut-Empire. Notons également qu'aucun dépôt n'a été repéré au sein des amas osseux et qu'aucune monnaie ne fut mise au jour dans les tombes.

Les tombes 14, 15, 16 et 1 fouillées en 2017, bien qu'incomplètes car pillées, affichent un faciès à part. La tombe 14 se démarque par son caveau construit avec de grandes dalles de craie. Les caveaux sont loin

1130. MANIEZ *et al.* 2019.

1131. HENTON 2006.

1132. VIDAL 2014.

d'être absents en Gaule Belgique¹¹³³, mais l'usage de la craie dans un pays où le calcaire de Marquise est facilement exploitable mérite d'être souligné. La tombe 16, intégralement pillée offre peu d'éléments de comparaison là où les tombes 15 et 1 présentent des dépôts riches et variés : vaisselle en verre, coffre, service à ablution en bronze, strigiles, urne en plomb pour l'une et vaisselle de verre, céramiques sigillées, miroir en bronze et service à ablution pour la deuxième.

La vaisselle de table en céramique (E. Afonso-Lopes)

Les sépultures 57 et 59¹¹³⁴ représentent un ensemble peu caractéristique des tombes du I^{er} s. ap. J.-C. du nord de la Gaule. En effet, elles sont, en partie, composées de céramiques en terre sigillée italique et lyonnaise. Celles-ci sont rares dans les contextes du nord de la Gaule (Figure 168) et souvent assimilées à une occupation à vocation militaire, comme à Arras, Actiparc¹¹³⁵ ou à la Chaussée de Tirancourt¹¹³⁶ et, excepté au sein de l'espace trévire, elles sont rares en contexte funéraire¹¹³⁷.

La tombe 44 fouillée en 2008, bien qu'incomplète, présente un faciès très différent. En effet, elle est composée d'une assiette en *terra nigra*, dont le type est plus tardif que ceux présents dans les tombes précédentes, et de céramiques modelées. Ces dernières sont des productions locales dont les formes connaissent une diffusion à faible échelle. Elles correspondent au faciès céramique des fossés de l'occupation voisine. Cette tombe, plus tardive, témoigne d'une adaptation aux marchés locaux.

La tombe 1, contemporaine de la tombe 44, bien qu'également incomplète, ne présente aucune céramique modelée au sein des 9 vases. L'assemblage comprend une cruche en commune claire, destinée aux liquides, et des récipients en terre sigillée, au nombre de 6, ainsi qu'un vase en *terra rubra* qui est ici une forme précoce en céramique belge. La présence d'un petit gobelet à glaçure plombifère (probablement du Centre de la Gaule) mérite d'être soulignée. La terre sigillée quant à elle provient des ateliers de La Graufesenque.

La verrerie

Au sein de certaines tombes, de la vaisselle en verre vient compléter les dépôts¹¹³⁸ ; particulièrement au sein des tombes 15 et 1 et principalement par des coupes de différents modèles. Des gobelets sont également attestés ainsi que des flacons et cruches. En raison du taux de fragmentation et de l'absence des dépôts complets, nous ne nous aventurerons pas à émettre des conclusions générales concernant le verre.

Les services à ablution (M. Bolla)

À Marquise, il est intéressant de noter que dans trois tombes du même site, mais de différentes époques, le service de patère à manche et cruche ait gardé la même fonction d'indicateur de bien-être économique et de haut niveau culturel, tout en modifiant les sources d'approvisionnement. Cela confirme la particulière appréciation pour ces services, en bronze et en céramique, déjà noté pour la Gaule Belgique¹¹³⁹.

Une autre chose intéressante c'est que dans les trois tombes les couples patère et cruche soient

1133. SOUPART *et al.* 2008.

1134. Fouillées en 2008.

1135. CHAIDRON 2004.

1136. BRUNEAUX *et al.* 1990.

1137. HANUT 2000 : 81.

1138. MERKENBREACK, JANIN-REYNAUD 2020.

1139. NOTTE 1994 ; CHEW 1994 ; LORIDANT, BURA 1998 ; NOTTE 2017.

correspondants du point de vue typologique aux services individués par Nuber et qu'ils aient été produits et achetés ensemble et non composés de vases associés par hasard.

En ce qui concerne la fonction, on ne peut pas dire si les services de Marquise aient été utilisés seulement dans la vie quotidienne et ensuite déposés dans la tombe comme symbole du statut social du défunt ou s'ils ont été utilisés pour le lavage et la purification du cadavre, jouant ainsi un rôle dans le rite funéraire¹¹⁴⁰.

Du mobilier pour des libations

Dans le cas de Marquise, seule une tombe fouillée en 2008 a livré du mobilier en lien avec les libations, en l'occurrence la tombe 57 qui a livré un *unguentarium*. Les tombes 15 et 16 ont pour leur part livré quelques fragments de verre brûlé mêlés avec les restes osseux ; ces éléments pourraient appartenir à des balsamiques déposés sur le bûcher. Flacon à huile et/ou à parfum utilisés pour les soins du corps dans le monde des vivants, les *unguentaria* découverts en contexte funéraire relèvent du rituel de libation ou d'inversion¹¹⁴¹. La présence des *unguentaria* en contexte militaire est assez significative puisqu'on en découvre dans les camps augustéens de Neuss¹¹⁴², d'Oberaden, de Rödgen, d'Haltern et de Friegbert¹¹⁴³. Quelques fragments ont également été mis au jour à Arras, *Actiparc*¹¹⁴⁴. En dehors de ce contexte militaire, dans le nord de la Gaule, les balsamiques ne sont que sporadiquement présents dans les ensembles funéraires ruraux, mais sont beaucoup plus fréquents dans les capitales de cités (Bavay notamment). Ces balsamiques sont « incontestablement caractéristiques des ensembles funéraires méditerranéens, où ils sont bien souvent mis sur le bûcher et placés par la suite dans la sépulture, en contact direct avec les restes du défunt »¹¹⁴⁵.

Les éléments de parure, de soin du corps et le petit mobilier

C'est indéniablement la tombe 15 qui revêt le plus grand nombre de mobilier illustrant la sphère personnelle du défunt. Ainsi, le défunt de la sépulture 15 est accompagné par un coffre contenant un service à ablution et une unique perle côtelée et, sur le coffre, nous retrouvons quatre strigiles ainsi qu'une pyxide en os à proximité. Les coffres ou coffrets déposés au sein des sépultures romaines en Gaule septentrionale (et même dans les Germanies) et qui n'étaient pas destinés à contenir les ossements du défunt, ne sont pas nombreux. Plusieurs occurrences présentent des similitudes avec l'exemplaire mis au jour à Marquise, soit par la forme du moraillon, par les bossettes ou même pour l'ensemble de l'accastillage du coffre. L'exemplaire le plus souvent présenté dans les différentes études provient de la tombe 2370 de Wederath en Rhénanie-Palatinat¹¹⁴⁶. La reconstitution présentée de ce coffre est très explicite et le moraillon du coffre de Wederath ressemble à celui mis au jour à Marquise. Il en va de même pour les anneaux et les petites agrafes qui servent d'attaches. Deux autres coffres déjà cités méritent d'être ici rappelés tant ils présentent de similitudes. Il s'agit des coffres mis au jour dans deux tombes hypogées, l'une à Marquion / Sauchy-Lestree¹¹⁴⁷, l'autre provenant de Lauwin-Planque¹¹⁴⁸.

1140. CHEW 1994 : 83 ; KAPELER 2003 : 85.

1141. DANANAI 2019 : 178.

1142. VEGAS, BRUCKNER 1975.

1143. SCHÖNBERGER 1976 ; HANUT 2000 : 57.

1144. CHAIDRON 2004.

1145. DANANAI 2019.

1146. BERNARD 1990 : 10 ; GUILLAUMET 2003 : 80.

1147. Tombe 429 ; BARBET 2017 : 196-197.

1148. Tombe 3721 ; LEROY-LANGELIN 2015 : 848, fig. 658.

Concernant les strigiles découverts au sein de la tombe 15, à titre de comparaison, citons un exemplaire découvert dans une tombe datée de 41-68 (Claude-Néron) au sein de la nécropole de Stephansfeld¹¹⁴⁹ ; quatre strigiles de la tombe 8 de Nimègue datée des années 90/95¹¹⁵⁰, les strigiles en alliage cuivreux découverts à Antran dans un monument funéraire du I^{er} siècle¹¹⁵¹ ou encore 2 strigiles en bronze découverts au sein de la tombe de Bocholtz aux Pays-Bas et datés vraisemblablement de la fin du II^e - début du III^e siècle¹¹⁵².

4.5.7 Discussion chronologique autour des tombes du Mont de Cappe

Au regard des données livrées par le mobilier, les tombes du Haut-Empire mises au jour en 2008 et 2017 sont réparties en 3 groupes :

– Groupe 1, daté entre 5 av. J.-C. et 15/20 ap. J.-C.

Ce groupe rassemble deux des sépultures fouillées en 2008 (les tombes 57 et 59) dont le mobilier est constitué d'importations italiques, auxquelles sont associés quelques types de céramique belge. Le mobilier métallique, bien qu'en partie non identifié, est abondant, notamment dans la tombe 59. Il mériterait d'ailleurs une nouvelle étude ; un objet relativement long qui semble posséder une extrémité en douille devrait retenir d'ailleurs notre attention. Le caractère inédit de ces découvertes dans la frange septentrionale du nord de la Gaule pose la question du statut du défunt. Ici, la céramique des tombes dénote des ensembles locaux de cette période et de l'habitat voisin. La présence de terre sigillée italique est souvent associée, dans nos régions, à une présence militaire¹¹⁵³. Toutefois, sur le site de Marquise, rien ne laisse présumer d'une telle fonction. Il est donc vraisemblable d'y voir la présence de vétérans dans les territoires du nord de la Gaule ou de notables locaux proches de la nouvelle administration. La présence de vaisselle métallique provenant d'Italie, rare dans les contextes locaux de cette période, appuie également cette hypothèse en l'absence d'éléments militaires.

– Groupe 2, daté entre 15/20 et 65/70 ap. J.-C.

Ce groupe ne concerne qu'une seule sépulture (la tombe 44 fouillée en 2008), relayée dans la partie arrière du premier enclos funéraire. La céramique, bien qu'en grande partie non conservée, se rapproche du faciès céramique des fossés de la zone domestique fouillée à proximité. Le mobilier de cette crémation est issu d'une adaptation aux marchés locaux et semble, dans l'état, proche de celui connu dans les nécropoles du Nord de la Gaule.

– Groupe 3, daté entre 50 et 150 ap. J.-C.

Ce groupe rassemble les sépultures mises au jour en 2017 au sein du deuxième enclos funéraire (les tombes 14, 15, 16 et 1) même si ces dernières furent pillées en partie ou en totalité pour certaines, le caractère synchrone de cet ensemble semble assuré. La céramique, qui ne concerne que la tombe 1, présente un faciès chronologique des années 40/45 - 60/65 ap. J.-C. mais le reste du mobilier peut prolonger la chronologie jusque la fin du I^{er} s. La présence d'un *cochlear* en os au sein du caveau 14 lui assure une attribution chronologique comprise entre la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. et le début du II^e siècle. La présence de strigiles dans la tombe 15 a des significations complexes et sa connotation

1149. RIFF 1912 cité par HIGELIN 2016.

1150. KOSTER 2013 : 154-155.

1151. BERTRAND 2003 : 155-156.

1152. DE GROOT 2006.

1153. AFONSO-LOPES, LEROY 2013 : 128.

idéologique n'est pas uniforme, comme ce n'est pas un objet spécifique à l'homme ou à la femme¹¹⁵⁴. En l'occurrence ici, il s'agit d'un dépôt funéraire potentiellement pour une femme (avec toute la mesure nécessaire) et la datation proposée pour ce type d'ensemble s'échelonne de -30 à 100 ap. J.-C. Mais le fait que le dépôt soit de 4 strigiles dans la tombe 15 oriente plutôt la datation vers la deuxième moitié du I^{er} s., voire le dernier quart du I^{er} s. ap. J.-C. L'urne en plomb revêt ici un caractère exceptionnel non pas tant pour la nature du métal mais plutôt pour la forme cylindrique et le décor de rinceaux qui oriente vers une datation pour le Haut-Empire, probablement le I^{er} siècle, mais qui mériterait d'être affinée. La vaisselle de bronze des tombes 15 et 1, de production gauloise date vraisemblablement de la deuxième moitié du I^{er} siècle mais leur utilisation perdure bien au delà, au II^e siècle, et se retrouve également parfois jusqu'à la fin du III^e siècle.

4.5.8 Conclusion sur les sépultures du Mont de Cappe du Haut-Empire

Italiens, colons, vétérans, militaires ou élites gauloises ? Dans certains cas, il semble assuré que l'on puisse caractériser avec une quasi certitude le statut et l'origine des défunts. Par exemple, avec le cas des individus enterrés à Ath/Ghislenghien, l'association d'un mobilier caractéristique de l'aristocratie gauloise (chenets et chaudron) et d'un mobilier issu des pratiques italiennes (service à ablution, siège curule) permet d'affirmer l'origine gauloise des défunts et leur statut de haut rang de l'aristocratie nervienne¹¹⁵⁵ au début du I^{er} siècle ap. J.-C. Plus proche de Marquise, les tombes dotées d'inscriptions sont une manne pour connaître les défunts et leur statut, à l'exemple du triérarque *Quintus Arrenius Verecundus*. Peut-on en dire autant pour les défunts de la nécropole de Marquise ?

Pour les premières tombes de la nécropole, les sépultures 57 et 59 fouillées en 2008, l'absence de certaines catégories céramiques et du mobilier métallique caractéristique ne permet pas d'identifier le site comme une occupation militaire. Néanmoins, il est possible que ces tombes soient liées à l'implantation de vétérans dans les campagnes du nord de la Gaule. En effet, la présence de sépultures à armes dans les territoires des cités des Atrébates, Ménapiens et Nerviens, ainsi que des traces de cadastration / centuriation, indispensables à l'assignation des terres ont été repérées dans les cités des Atrébates, des Ménapiens et des Morins¹¹⁵⁶. Celles-ci témoignent de l'*adsignatio* des vétérans sur les terres disponibles de ces cités¹¹⁵⁷. Ces observations sont complétées par des sources écrites, notamment par César :

Il y avait, parmi les soldats de César, dans la cavalerie, deux frères Roucillus et Ecus, fils d'Adbucillus, qui avaient été pendant de longues années à la tête de sa légion ; c'étaient des hommes d'un courage extraordinaire, de qui César avait éprouvé, dans toutes les campagnes des Gaules, les services éminents et la très grande vaillance. À cause de cela, il leur avait donné dans leur patrie les plus hautes magistratures, il s'était occupé de les faire nommer à titre exceptionnel membres du Sénat, il leur avait distribué des terres gauloises prises à l'ennemi ainsi que de grosses récompenses en argent et, de pauvres qu'ils étaient, il les avait rendus riches. (César, BG, III, 59).

Toutefois, les sépultures identifiées comme appartenant à des auxiliaires romains, comportent généralement des pièces d'armement comme le glaive¹¹⁵⁸, les armes de jets¹¹⁵⁹ ou encore les éléments de casques et de boucliers¹¹⁶⁰. À Marquise, aucune sépulture n'a livré de mobilier métallique clairement militaire. Cette absence peut toutefois s'expliquer par le fait que l'armement, dans le monde militaire

1154. THULLIER 1989 : 341.

1155. DANESE *et al.* 2018 : 112-114.

1156. HANOUNE *et al.* 1987 : 101 et suiv. ; MALVACHE, POUCHAIN 1994 ; VAN BRUGGHE 1997.

1157. NOTTE 1997.

1158. Ronchin, DERU 1999.

1159. Saint-Nicolas-Lez-Arras, JACQUES 2007b.

1160. Pîtres, *La Remise*, DECHEZLEPRÊTRE 2008.

romain, est propriété de l'État. La présence de ces éléments dans les tombes témoigne donc plutôt d'un privilège réservé aux élites sociales¹¹⁶¹. Ainsi, dans le cas d'une sépulture de vétéran, la présence d'armes n'est pas systématique. Enfin, la déposition dans une tombe supposée féminine (tombe 57) de l'*unguentarium*, corrobore l'hypothèse d'une interaction entre le monde civil et le monde militaire qui peut également s'expliquer par l'implantation sur le site d'un vétéran et de son entité familiale.

4.6 LE TERRITOIRE DE MARQUISE À L'ÉPOQUE TARDIVE

4.6.1 *Le site du Mont de Cappe au Bas-Empire.*

Les vestiges attribués à l'Antiquité tardive découverts en 2017 appartiennent exclusivement à la sphère funéraire et s'inscrivent dans la continuité de l'occupation précédente mise en exergue le long de la voirie (Fig. 169). Si la vocation funéraire du site demeure, la connection avec les données issues de la fouille de 2008 s'avère plus que nécessaire. La découverte en 2008 d'un *mithraeum* permet effectivement d'aborder de nouvelles problématiques et perspectives.

L'ensemble sépulcral du Bas-Empire est structuré par l'alignement des trois tombes privilégiées, elles-mêmes alignées sur la voirie antique et mordant d'ailleurs en partie sur celle-ci. Organisées selon un axe nord-est / sud-ouest, parallèle aux tombes datées du Haut-Empire mais plus en avant vers la voie, les tombes de l'Antiquité tardive sont réparties au sein d'un enclos maçonné. Ce dernier vient se connecter directement sur l'enclos funéraire du Haut-Empire indiquant ici la pérennité dudit enclos et subséquentement des tombes qui lui sont associées.

L'enclos funéraire tardif symbolisé par un mur d'enclos affiche une superficie de plus ou moins 1000 m² si l'on prend en compte les fossés d'accès. Nous ne sommes pas loin des 1260 m² (12,60 ares) qui représentent un *actus quadratus*. Ne sachant pas où se développe précisément la voie au Bas-Empire, par rapport aux monuments funéraires et l'enclos ayant pignon sur rue sur près de 40 m, les 260 m² manquant pour faire un *actus quadratus* pourraient aisément être récupérés. Nous ne pouvons malheureusement pas aller plus loin dans l'interprétation.

Ainsi, au sein de l'enclos funéraire du Bas-Empire, ce sont 3 monuments funéraires qui ont été mis au jour ainsi que trois inhumations (Fig. 170 et 171) : les mausolées 61, 63, 68 et les tombes 56, 81 et 271. Les mausolées ont été endommagés, principalement par des pillages anciens qui ont de façon presque exhaustive curé les tombeaux et leurs éléments architecturaux ; l'arasement conséquent du site est également à noter. Concernant les inhumations, plus profondément enfouies, elles sont reléguées en arrière des mausolées, le long du mur d'enclos.

Le mausolée 61

Le monument funéraire 61 (Fig. 172) se compose d'un caveau enterré installé au sein d'une fosse rectangulaire de 4,30 m x 3,90 m. La fouille du mausolée a révélé une construction en plusieurs phases. Une fois la fosse creusée, le fond du caveau est aménagé au moyen d'un dallage constitué de 13 blocs de calcaire oolithique de différentes tailles et issus d'un remploi. Ce dallage sert à la fois d'assise pour l'élévation des murs mais également de sol pour l'espace funéraire interne du mausolée. Certains blocs sont disposés de champ, et notamment un élément qui s'apparente à un claveau. Dans un second temps intervient la mise en œuvre du caveau proprement dit ; celui-ci est ménagé par l'installation là aussi de blocs de remploi sur le pourtour du dallage. Les murs qui constituent les parois du caveau funéraire

1161. HÉLIN 2001.

définissent ainsi un espace intérieur de 1 m sur environ 1,10 m à 1,20 m de longueur. Notons enfin que la partie construite représente 16 m² de superficie au sol ce qui correspond pour exemple à la superficie de la base du tombeau de *Quintus Calvius Turpio* de Lyon¹¹⁶². Seule ici la partie enterrée nous est parvenue et nous ignorons presque tout de l'élévation. Un seul indice architectural a pu être mis au jour au sein des décombres du pillage, il s'agit vraisemblablement d'un fragment d'architrave.

Concernant le dépôt funéraire et le défunt, là aussi en raison du saccage de pilleurs, nous demeurons ignorants. Nous pouvons cependant souligner que l'espace intérieur du caveau estimé entre 1,10 m et 1,20 m de longueur semble petit pour une inhumation classique en décubitus dorsal.

Le pillage du monument est caractérisé par une absence quasi totale de dépôt funéraire, de restes osseux et même du moindre indice. Les pillards ont également prélevé tout ce qui avait trait à l'élévation du monument ainsi qu'une partie de la fondation avant de combler le tout. Vraisemblablement témoignage fugace du dépôt funéraire originel, de rares fragments de faune, 10 clous ou fragments indéterminés en fer, 1 fragment de plomb, 3 clous en alliage cuivreux et 3 fragments d'anneaux en alliage cuivreux ont été mis au jour dans ce comblement ainsi que 51 tessons de verre.

Synthèse du mausolée 61

Architecture de la tombe : caveau à chambre interne. Murs en blocs de grands appareil issus de remploi. Élévation assurée mais inconnue.

Dimensions interne de la chambre : entre 1,10 m et 1,20 m.

Dimensions de la fosse d'installation : 4,30 m x 3,90 m.

Superficie : 16 m².

Orientation : nord-ouest/sud-est.

Hauteur conservée : 1 m.

Nature des dépôts : très probablement sépulture secondaire à résidus de crémation.

Altitude supérieure de la tombe : 45,80 m NGF.

Numérotations : Fosse de fondation 136 ; comblement de la fosse de fondation 295 ; dalles de fond 294 ; niveau de construction de l'élévation 293 ; murs en élévation 139 ; comblement supérieur de la fosse de fondation 138 ; tr. de pillage 137 ; comblement du pillage 125.

Datation : III^e - IV^e s ap. J.-C.

Le mausolée 63

Le monument funéraire 63 (Fig. 173 à 175) se compose d'un caveau enterré installé au sein d'une fosse de forme irrégulière de 4,32 m x 2,96 m à 3,13 m. La fouille du mausolée a révélé une construction en plusieurs phases. Une fois la fosse creusée, un niveau de préparation sableux correspondant à un lit de pose est aménagé. Sur ce niveau, prend place le dallage du fond du caveau ; constitué de 6 grandes dalles de remploi en calcaire oolithique mesurant en moyenne 0,70 m sur 1,30 m pour une épaisseur comprise entre 0,30 m et 0,40 m.

1162. *CIL* XIII, 1941 ; *CAG* 69,2, p. 607 ; FELLAGUE 2006 : 360 et fig. 4 ; ACHARD-COROMPT *et al.* 2016 : 57, fig. 9.

Dans un second temps intervient la mise en œuvre du caveau proprement dit ; celui-ci est ménagé par l'installation là aussi de blocs de remploi sur le pourtour du dallage. On peut observer parmi ces derniers, deux pierres d'angle à crossette provenant d'un grand appareil¹¹⁶³, un bloc taillé où l'on distingue parfaitement la ciselure d'encadrement et la face de parement traitée par bossage¹¹⁶⁴ ; ainsi qu'un élément comportant un trou de griffe. Les murs qui constituent les parois du caveau funéraire définissent ainsi un espace intérieur de 1 m sur 1,96 m.

Notons enfin que la partie construite représente 7,20 m² de superficie au sol ce qui correspond à peu de chose près à la superficie de la base du monument de Mirande dans le Gers (7,5 m²) ou à celui de Barberey-Saint-Sulpice dans l'Aube (6 m²)¹¹⁶⁵. Seule ici la partie enterrée nous est parvenue et nous ignorons tout de l'élévation. Un maigre indice architectural a pu être mis en évidence au sein des décombres du pillage, il s'agit d'un fragment doté d'une modénature dont l'état ne permet pas d'aller plus loin dans l'interprétation, et d'un élément d'une quarantaine de centimètres pouvant s'apparenter à une colonne engagée.

En raison du saccage de pilleurs anciens, nous ne disposons que de très maigres indices sur le dépôt funéraire et le défunt. Concernant le défunt en lui-même, aucun ossement n'a été mis au jour. Les seuls éléments appartenant au dépôt funéraire correspondent à 4 clous en fer, 1 anneau et une petite tige en alliage cuivreux. Le mobilier céramique n'est représenté que par 3 fragments de cruche en céramique commune claire et 6 tessons de panse. 11 tessons de verre transparent bleu clair appartenant à la panse d'une forme indéterminée ont été récoltés. Notons la mise au jour d'une partie d'un couvercle de pyxide en os. Fait significatif, des restes de faune ont été prélevés, pour certains dans le comblement issu du pillage et pour d'autres directement sur la dalle de fond du caveau (mais plus en place). Ainsi, ont été prélevés 37 fragments d'ossements appartenant à un oiseau sauvage de type perdrix rouge ou corvidé, deux fragments brûlés de capriné, 19 fragments provenant du bloc crânien d'un âne et surtout un squelette complet d'agneau. Étant l'un des seuls éléments datables du mausolée 63, une datation ¹⁴C a été entreprise sur un fragment d'os de l'agneau. Les résultats nous donnent une fourchette chronologique comprise entre 240 et 390 ap. J.-C. La présence d'offrandes carnées non brûlées est fréquente, celle de caprinés en revanche a tendance à s'amoindrir avec le temps et presque à disparaître au IV^e siècle¹¹⁶⁶. Enfin, le dépôt d'un animal complet (autre que les oiseaux domestiques) est un phénomène plutôt rare¹¹⁶⁷, un agneau *a fortiori*. Signalons par exemple la présence de deux porcelets complets déposés en offrande dans un mausolée contenant une inhumation, daté du II^e siècle et fouillé dans le Calvados au sein de la commune de Falaise¹¹⁶⁸. Il est intéressant de noter que ce mausolée, renfermait une inhumation datée du II^e siècle à une époque où la crémation domine encore largement. Ce monument funéraire mérite d'ailleurs une autre remarque. En effet, dans un second temps (dont la date n'est pas assurée), un bélier complet a fait l'objet d'un dépôt au sein du monument¹¹⁶⁹. Par comparaison avec les monuments de Marquise, la datation ¹⁴C nous situe au Bas-Empire. En dépit de l'absence des ossements du défunt, nous pouvons néanmoins émettre l'hypothèse d'une crémation et non d'une inhumation. Pour étayer cette hypothèse, notons que l'espace interne du caveau pourrait convenir à un corps (1,96 m de long en totalité) même en tenant compte des modalités du dépôt funéraire. En revanche, dans le cadre d'un pillage, il est difficile d'expliquer l'absence totale d'ossements, même de fragments qui auraient été rejetés dans le caveau ou

1163. GINOUVÈS *et al.* 1985 : 61 ; ADAM 2005 : 117.

1164. ADAM 2005 : 53.

1165. ACHARD-COROMPT *et al.* 2016 : 57, fig. 9.

1166. LEPETZ 1993 : 41.

1167. LEPTÉZ 2008 : 150.

1168. Au lieu-dit *Vâton* ; PILOTT, HINCKER 2014 : 140.

1169. HINCKER *et al.* 2012 : 132 et suiv. ; PILOTT, HINCKER 2014 : 140-142.

même laissés sur place par les pilleurs comme pour le squelette d'agneau. L'existence d'une urne funéraire semble donc plus probable (et plus facile à manipuler et à voler). Malheureusement, nous ne pouvons aller plus en avant dans l'interprétation.

Synthèse du mausolée 63

Architecture de la tombe : caveau à chambre interne. Murs en blocs de grands appareil issus de remploi. Élévation assurée mais inconnue.

Dimensions interne de la chambre : 1 m x 1,96 m.

Dimensions de la fosse d'installation : 4,32 m x 2,96 m à 3,13 m.

Superficie : 7,20 m².

Orientation : nord-ouest/sud-est.

Hauteur conservée : 1 m.

Nature des dépôts : très probablement sépulture secondaire à résidus de crémation.

Altitude supérieure de la tombe : 46,35 m NGF.

Numérotations : Fosse de fondation 71 ; comblement de la fosse de fondation 131 ; dalles de fond 172 ; niveau de construction de l'élévation 173 ; murs en élévation 70 ; comblement supérieur de la fosse de fondation 131 ; comblement du pillage 69.

Datation : entre 240 et 390 ap. J.-C.

Le mausolée 68

Le monument funéraire 68 (Fig. 176) se compose d'une base construite au sein d'une fosse carrée de 6 m de côté, conservée entre 0,90 m et 1 m de profondeur en moyenne et creusée dans le substrat naturel. La fouille de la base du mausolée a révélé une construction en plusieurs phases. Une fois la fosse creusée, prend place un premier radier de fondation constitué de petites dalles de calcaire oolithique ; sur celui-ci, un niveau argileux est étalé avant la mise en place d'un nouveau niveau constitué pour sa part d'un mélange de limon argileux et de gravats de petite taille permettant la mise en place des blocs de fondation du monument. Ces premiers niveaux de construction s'apparentent au *statumen* et *rudus* employés dans la littérature latine, notamment pour l'élaboration par exemple des voies romaines. La dernière étape est la mise en place des blocs de calcaire oolithique qui constituent la base du mausolée ; certains de ces blocs dépassent la tonne. On peut observer sur l'un d'eux ce qui s'apparente à un trou de louve. Enfin, la fosse de fondation est comblée avant l'édification de l'élévation. Notons enfin que la partie construite représente 35 m² de superficie au sol ce qui correspond à peu de chose près à la superficie de la base du tombeau dit de *Satrius* de la nécropole de Trion à Lyon et qui affiche 37 m² ¹¹⁷⁰. Il s'agit ici d'un mausolée daté de la période augustéenne de type tombeau autel ou bien tombeau à édicule sur *podium*. Se fondant sur le plan et le mode de construction, nous pouvons citer également le pilier funéraire dit des Castellains mis au jour à côté de deux mausolées à Fontaine-Valmont dans le Hainaut belge¹¹⁷¹ qui affiche pour sa part un peu plus de 12 m². Nous disposons de quelques indices pouvant nous informer sur l'élévation de ce monument. En effet, nous avons récolté plusieurs fragments de colonne en calcaire oolithique (pierre

1170. FELLAGUE 2006 : 361, fig. 4 et 365 ; ACHARD-COROMPT *et al.* 2016 : 57, fig. 9.

1171. FAIDER-FEYTMANS 1984.

de Marquise) dont un gros fragment affichant 0,40 cm de diamètre, ainsi qu'un bloc de ce qui s'apparente être un élément d'architrave.

Ainsi, nous pouvons conclure sans trop de réserve que le mausolée 68 devait posséder un *podium* avec au moins un étage sur lequel prenaient place une construction dotée de colonnes. Au regard de la taille et de la qualité de la fondation, et par comparaison avec d'autres mausolées¹¹⁷², il est tout à fait envisageable d'imaginer une élévation pour cet édifice funéraire d'une dizaine de mètres de hauteur (Fig. 177 et 178). Concernant le dépôt funéraire et le défunt, en raison du saccage de pilleurs anciens, nous ne disposons d'aucun indice.

Synthèse du mausolée 68

Architecture de la tombe : édicule sur *podium*. Murs en blocs de grands appareil issus de remploi. Élévation assurée mais inconnue.

Dimensions interne de la chambre : inconnue.

Dimensions de la fosse d'installation : 6 m x 6 m.

Superficie : 35 m².

Orientation : nord-ouest/sud-est.

Hauteur conservée : 1 m.

Nature des dépôts : inconnue.

Altitude supérieure de la tombe : 46,60 m NGF.

Numérotations : Fosse de fondation 93 ; radier de fondation 161 ; niveau de construction / apprêt de sol 162 ; radier de fondation 163 ; dalles de fond 95, 96, 97 ; comblement de la fosse de fondation 159, 160 ; tr. de pillage 164 ; comblement du pillage 94.

Datation : Antiquité tardive.

Les trois inhumations

Associées aux mausolées et intégrées à l'enclos funéraire, les trois inhumations n'en demeurent pas moins rejetées en marge, le long du mur de l'enclos, sur un espace de moins de 40 m². Aucun élément d'architecture externe pouvant servir à la signalisation des tombes n'a été mis en évidence. Les fosses sont, sur le fond, plus étroites et mieux adaptées à l'installation des défunts. Ces trois tombes présentent des parois en gradins avec des pans obliques formant ainsi une banquette autour des squelettes.

La position des squelettes exclut toute utilisation de cercueil ou de linceul. Toutefois, rien ne permet d'écarter la présence de sépulture habillée. L'étude anthropologique a permis d'identifier un individu adulte masculin âgé de 25 à 30 ans, un immature de 12 à 18 mois et un autre immature de 8 à 9 ans. L'analyse ¹⁴C effectuée sur une dent du jeune adulte a livré une datation comprise entre 240 et 390 ap. J.-C.¹¹⁷³, soit contemporaine du mausolée 63 au sein duquel, l'offrande carnée a révélé une datation dans la

1172. Glanum, Argenton, voire Faverolles ou Bartringen si l'on est présomptueux ; KREMER 2009 : 62, 118, 119 ; voir aussi KREMER 2018a et b.

1173. Avec un taux de probabilité à plus de 95 %.

même fourchette chronologique. L'analyse ¹⁴C effectuée sur l'enfant de 8 à 9 ans a quant à elle révélé une datation comprise entre 310 et 410 ap. J.-C.¹¹⁷⁴. Elle se situe donc également au sein de la même fourchette chronologique que le mausolée 63.

Pour les sites régionaux tardifs et comportant des tombes à banquettes, nous pouvons citer par exemple ceux de Nempont-Saint-Firmin¹¹⁷⁵ et de La Sentinelle¹¹⁷⁶ mais les contenants funéraires identifiés sont des cercueils cloués ou chevillés dont les couvercles devaient probablement reposer sur les banquettes.

Sur le site de Marquise, la fouille des inhumations a ainsi permis de découvrir un aménagement particulier de fosses associé à une architecture en bois de type planche de couverture qui semblent peu connus pour la période, hormis quelques variantes, dans les Hauts-de-France. En dehors de pathologies identifiées sur le jeune adulte masculin de l'une des sépultures mettant en avant une forte sollicitation musculo-squelettique et le dépôt d'une coupelle en sigillée d'Argonne¹¹⁷⁷ dans la sépulture d'un immature, aucun indice sur l'identité sociale des inhumés n'a pu être trouvé. Il faut peut-être rattacher ces tombes à la sphère des « petites gens » (esclaves ou affranchis) sous l'autorité de l'un des propriétaires des mausolées.

Les monumenta : caractérisation, chronologie, implantation

L'occupation du *Mont de Cappe* à la période tardive est matérialisée par le développement de l'espace funéraire en bordure de voie romaine et le respect des tombes installées plusieurs générations avant. L'organisation orthonormée de l'espace funéraire avec une spatialisation en agrafe des enclos funéraires perdure et le nouvel espace voit s'installer trois *monumenta* ainsi que trois inhumations simples en fond d'enclos.

Les monuments funéraires empiètent légèrement sur la zone de circulation de la voie, et donc sur l'espace public. La question soulevée lors de la phase Haut-Empire à propos de la nature même de ces ensembles, familiaux ou non, peut se poser à nouveau ici pour ces tombeaux mais également à l'échelle de tout l'espace funéraire qui comprend en réalité 13 sépultures (parvenues jusqu'à nous, en comptant les inhumations) installées entre la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et le IV^e siècle ap. J.-C., soit plus ou moins 7 à 8 générations. L'intense pillage des tombes et la récupération importante des matériaux constituent un frein important à la compréhension de ces sépultures privilégiées monumentalisées et de leur dotation. Toutefois, cette découverte apporte un nouvel éclairage sur l'occupation tardive de Marquise ainsi que sur l'arrière-pays de Boulogne-sur-Mer et sur le littoral morin. Là où dans d'autres secteurs de la Gaule Belgique la monumentalisation des sépultures revêt un autre aspect, aux II^e et III^e siècles dans le territoire trévire par exemple les plus répandus sont les piliers funéraires¹¹⁷⁸, nous sommes ici face à un visuel qui semble différent. La mise au jour de *monumenta* est exceptionnelle pour ce secteur et le fait qu'ils soient construits avec des blocs de remploi de grand appareil suscite l'interrogation sur leur provenance et subséquemment sur le statut de Marquise.

Restituer la forme de ces tombeaux n'est pas chose aisée ; comprendre leur sens réel et le message que véhiculaient ces derniers ne l'est pas moins¹¹⁷⁹. La question se pose, concernant les monuments de

1174. Avec un taux de probabilité à 76,9 %.

1175. LELARGE 2013 : 586.

1176. DELEPIERRE, BLONDEAU 2006 : 104.

1177. Drag. 37. Cette céramique ne présente aucune trace de décor à la molette, elle semble donc antérieure à 310/320 ap. J.-C. d'après BRULET *et al.* 2010. Cette forme se rencontre dans les tombes du Bas-Empire de la région, mais présente un décor à la molette, tel que à Marenla (PITON 2006) ou bien Dourges (HENTON 2006).

1178. Voir SCHOLZ 2013 ; HENRICH, KRIER 2013 ; KREMER 2016 : 87.

1179. CASTORIO, MALIGORNE 2016b : 16.

Marquise, de savoir si ce sont des tombeaux ou bien des cénotaphes. L'interrogation existe aussi pour les *monumenta* rèmes et tricasses¹¹⁸⁰. Sont-ce des piles funéraires comme celles du sud-ouest de la France¹¹⁸¹, ou celles des régions rhénane et trévire¹¹⁸² ? Doit-on parler de mausolée, de pilier ou bien de pile funéraire ? Selon Anne Roth-Congès « Il n'y a pas forcément de différence typologique fondamentale : il s'agit le plus souvent de tours à étages, avec toiture en flèche ou à frontons. C'est surtout l'appareil qui les distingue, le "mausolée" étant bâti en grands blocs assemblés à sec, et pourvu d'un décor sculpté généralement riche ; la "pile", en maçonnerie, est plus sobrement ornée, mais le stucage disparu pouvait compenser l'absence d'un véritable décor structurel. Dans les deux cas, l'exposition d'une ou de plusieurs statues paraît avoir été la règle »¹¹⁸³.

Si l'on se réfère à cette description et au regard de la morphologie des tombeaux de Marquise, nous sommes en présence de mausolées et non de piliers ou piles funéraires. Avec la présence assurée de colonnes pour les monuments 63 et 68, l'on peut émettre l'hypothèse pour ces édifices, mais probablement aussi pour le monument 61, de tombeaux à édicule sur *podium*¹¹⁸⁴. Quant à savoir si l'édicule construit sur le *podium* affichait une forme de *naïskos*, de pavillon circulaire ou de niche prostyle, cela s'avère impossible à déterminer faute d'éléments architecturaux en nombre suffisant.

Concernant la question de l'emprise au sol, les monuments funéraires de Marquise affichent respectivement 7,20 m², 16 m² et 35 m². À titre de comparaison, le mausolée de Faverolles, dont la hauteur est estimée à 23,60 m pour trois niveaux, présente une base carrée de 60 m²¹¹⁸⁵. Les vestiges du pilier funéraire mis au jour à Fontaine-Valmont dans le Hainaut belge sont caractérisés par une fondation rectangulaire de 4,12 m sur 3,04 m, soit 12,53 m² datée de la période trajanne¹¹⁸⁶. Concernant les piles funéraires, notons aussi celle de Mazangé dans la Beauce qui mesurait environ 3,45 m de côté et qui est datée du Haut-Empire¹¹⁸⁷. Le *monumentum* de Compertrix, monument à édicule sur *podium*, mesure 11,55 m²¹¹⁸⁸, là où le soubassement de la pile de Marnay-sur-Seine fait 12,25 m²¹¹⁸⁹. En tout cas, pour les Rèmes et les Tricasses, les dimensions des monuments funéraires sont comprises entre 4,60 m² et 25 m²¹¹⁹⁰.

Chez les Rèmes et les Tricasses, les *monumenta*, les plus anciens sont attribués à l'époque augustéenne mais l'essor du phénomène est plutôt caractéristique de la fin du I^{er} et du II^e siècle ap. J.-C. sur le modèle de ce que l'on constate ailleurs dans les Gaules et les Germanies¹¹⁹¹. En revanche, il est intéressant de noter l'absence de ces monuments à partir du III^e siècle contrairement à ce que l'on observe sur la frontière rhénane¹¹⁹² ainsi qu'à Marquise.

À une échelle locale, il est impératif de citer la découverte ancienne déjà mentionnée, à Bréquerecque dans la périphérie de Boulogne-sur-Mer, du monument de *Quintus Arrenius Verecundus*¹¹⁹³. Il s'agit d'un tombeau simple, en forme d'autel, mesurant 2,25 m de côté. Notons qu'une corniche orne la partie

1180. ACHARD-COROMPT *et al.* 2016 : 60.

1181. SILLIÈRES, SOUKIASSIAN 1993.

1182. LAUBRY 2009.

1183. ROTH-CONGÈS 1993 : 391.

1184. GROS 2001 : 399, 412.

1185. FÉVRIER 1993 ; FÉVRIER 2000.

1186. FAIDER-FÉYTMANS 1984 : 148.

1187. FERDIÈRE 1993b : 224.

1188. ACHARD-COROMPT *et al.* 2016 : 49-51.

1189. *op cit.* : 51-54.

1190. *op cit.* : 56.

1191. BART 2018 : 54.

1192. ACHARD-COROMPT *et al.* 2016 : 62.

1193. *CIL* XIII, 3540 ; DELMAIRE 1994 : 257-258 ; BLAMANGIN, DEMON 2020 : 34.

sommitale du monument. Mausolée daté du II^e siècle, il faut peut-être voir dans cette représentation figurée ancienne une évocation proche de ce qui a pu être édifié à Marquise, c'est-à-dire des blocs de grand appareil posés à sec, une inscription, une corniche.

À titre de comparaison, il est intéressant de noter qu'Outre-Manche, en *Britannia*, les monuments funéraires, mausolées ou autres sont rares par rapport aux autres régions de l'Empire romain¹¹⁹⁴.

Là où, en Gaule méridionale, la crémation et les monuments tendent à disparaître¹¹⁹⁵, au moins un des mausolées de Marquise s'avère daté avec assurance entre 240 et 390¹¹⁹⁶. Rappelons que pour ces trois monuments, la crémation semble être de mise au regard de la taille des caveaux au sein des édifices ainsi que de l'absence d'indices archéologiques pouvant indiquer une inhumation. Le caveau du mausolée 63 ne pouvait pas recevoir une inhumation et un dépôt funéraire comprenant notamment un agneau complet. Par analogie et implantation topographique, les deux autres monuments devraient lui être contemporains tout comme les trois inhumations mises au jour au fond de l'enclos funéraire. À Marquise, durant l'Antiquité tardive, l'ostentation de l'appareil funéraire est encore de mise pour une certaine frange de la population¹¹⁹⁷!

Le *monumentum* c'est ce qui sert à aviser et à se souvenir¹¹⁹⁸. Les mausolées sont des marqueurs forts du paysage. Ils permettent de perpétuer la mémoire du défunt, de maintenir son souvenir à travers les générations¹¹⁹⁹. Ils créent aussi un phénomène de perspective monumentale, bien attesté en Gaule méridionale¹²⁰⁰, mais également illustré à Cambrai, Marquette-lez-Lille¹²⁰¹, Templeuve¹²⁰² ou encore Outre-Manche comme à Colchester ou Gloucester¹²⁰³. Cette approche topographique des *monumenta* est aussi essentielle que sa caractérisation, son ornementation ou son commanditaire¹²⁰⁴. L'installation sur un point haut pour une recherche de visibilité¹²⁰⁵, le long d'une voie afin de s'exposer et d'être vu du plus grand nombre¹²⁰⁶, à proximité d'une agglomération secondaire comme c'est le cas par exemple chez les Rèmes et les Tricasses¹²⁰⁷, sont autant d'implantations mûrement choisies. Concernant Marquise, la localisation non loin d'un *mithraeum*, le long d'une voie et en haut du *Mont de Cappe* concentrent plusieurs de ces aspects topographiques importants. Notons à titre de comparaison que la *Gräberstraße*, comme la nomme les collègues d'Outre-Rhin et que l'on retrouve en Gaule Belgique, n'a visiblement pas traversé la Manche¹²⁰⁸.

Au niveau de la nécropole, la question posée pour les enclos au Haut-Empire se repose ici. Sommes-nous en présence d'un enclos familial ou lié à un groupe social¹²⁰⁹ ? Qu'en est-il des inhumations ? S'agit-il de membres de la famille de l'un des défunts des mausolées, de clients ou bien encore d'esclaves ?

1194. PHILPOTT, REECE 1993 : 420 ; PEARCE 2013 : 106.

1195. BLAIZOT 2009 : 342 ; BLAIZOT 2016 : 390.

1196. Le mausolée 63.

1197. À la différence de ce qui peut se constater dans d'autres régions, BLAIZOT 2009 : 343.

1198. GROS 2001 : 382 ; BAROIN 2010.

1199. FERDIÈRE 2004a : 42-43 ; LAUBRY 2009 : 287.

1200. BLAIZOT 2009.

1201. DENIMAL *et al.* 2011.

1202. GILLET 2017.

1203. PEARCE 2013 : 151.

1204. GUALANDI 2016 : 65.

1205. CASTORIO, MALIGORNE 2016b : 28.

1206. FERDIÈRE 2004a : 43 ; HENRICH, KRIER 2013, MASSART 2015 : 21-22 ; ACHARD-COROMPT *et al.* 2016 : 61 ; GUALANDI 2016 : 67-68 et 74.

1207. ACHARD-COROMPT *et al.* 2016 : 62.

1208. PEARCE 2013 : 151.

1209. ACHARD-COROMPT *et al.* 2016 : 61.

Selon le droit sépulcral romain¹²¹⁰, tout emplacement funéraire était en principe perpétuel¹²¹¹. Toute inhumation effectuée sur un plan définitif assure le repos des morts et la main de l'homme ne doit pas venir le troubler¹²¹² en dehors des gestes rituels pour les anniversaires. Cet aspect juridique semble respecté à Marquise au regard de la non perturbation des tombes durant l'Antiquité.

À l'intérieur des enclos, il est probable que certaines des structures non datées appartiennent à cette phase, et qu'elles correspondent à un aménagement paysager de l'enclos, comme pour la phase précédente et ce qui est mentionné dans du *Testament du Lingon*¹²¹³ ou attesté par des inscriptions.

Les mausolées qui empiètent sur la zone *non aedificandi* trouvent des parallèles pour le même type de structure funéraire mais également pour des tombes plus classiques. Prenons l'exemple de Noyelles-Godault où un mausolée de grande taille dépasse sur un des fossés bordiers d'une voie romaine ; celui-ci est plus ancien car attribué au dernier quart du I^{er} - début du II^e siècle¹²¹⁴.

Les découvertes anciennes et récentes faites à Marquise tendent à identifier plus qu'une simple occupation rurale. En revanche, le statut exact de Marquise à la période romaine reste encore à définir¹²¹⁵. Les tombeaux tardifs mis au jour sont localisés à proximité du *mithraeum* découvert en 2008 et le site de Marquise fait partie du dispositif du *litus saxonicum* mais cet aspect est abordé ci-après.

À propos des pratiques funéraires

Concernant les pratiques funéraires tardives sur le site du *Mont de Cappe*, quelques aspects peuvent être abordés et notamment le type de sépulture et pour un cas particulier, le dépôt.

À Marquise, les monuments funéraires du Bas-Empire ne semblent pas correspondre à des inhumations au regard de la taille de l'espace dévolu à la réception des restes du défunt. Nous ignorons tout de l'organisation et de la diversité des offrandes funéraires déposées au sein des caveaux. Des offrandes riches et variées sont tout à fait envisageables au moins pour les monuments 61 et 63. Le mausolée 68 quant à lui pourrait très bien correspondre à un *sepulcrum* mais éventuellement aussi à un cénotaphe. Rappelons que le *monumentum* devient *sepulcrum* (tombeau) lorsque le corps est placé à l'intérieur¹²¹⁶.

À propos des offrandes, les éléments mobiliers sont très faibles mais la découverte du squelette d'un agneau complet au sein du monument 63 pose de nombreuses questions. Plus les animaux sont complets, plus le sacrifice paraît probable¹²¹⁷. Il est important de noter que, concernant les offrandes de caprinés, et en dehors du Valais suisse, la tendance est nette et conduit à la disparition totale de ce type d'offrande au IV^e siècle¹²¹⁸, ce qui pose d'autant plus question pour Marquise où le squelette d'agneau complet mis au jour a été daté par ¹⁴C entre 240 et 390 ap. J.-C.

1210. DE VISSCHER 1963.

1211. LAUBRY 2016 : 81.

1212. CUMONT 1949 : 26 ; PATURET 2007 : 350 ; SCHOLZ 2013.

1213. HATT 1986 : 66 et suiv., 71 ; LE BOHEC 1993 : 33.

1214. COMPAGNON 2011 : 178.

1215. MANIEZ, MERKENBREACK 2020.

1216. VAN ANDRINGA *et al.* 2013 : 830.

1217. MÉNIEL 2008 : 264.

1218. LEPETZ 1993 : 41.

4.6.2 Equites Dalmatae, Marcis in litore Saxonico : la place de Marquise au sein du litus Saxonicum.

Dès la seconde moitié du III^e siècle, les rivages du détroit du Pas-de-Calais subissent les ravages des pirates saxons et francs¹²¹⁹. Pour faire face à cette menace permanente, une frontière maritime voit le jour durant les dernières décennies du III^e siècle sous le commandement du ménapien M. Aurelius Mausaeus Carausius, général romain, qui se voit confier la mission de la défense côtière vers 285. Pour se faire il fut vraisemblablement nommé *dux* de Bretagne¹²²⁰ afin de pacifier le littoral de la Belgique et de l'Armorique (voir la défense du littoral et la défense interne, page 29). Sur le plan historique et géopolitique, le littoral de la Manche (Boulogne-sur-Mer bien sûr mais aussi l'arrière-pays et la *Britannia*) est un territoire disputé, soumis à de nombreuses vicissitudes, usurpations¹²²¹ et changements politiques¹²²². Le secteur de Marquise étant dans l'arrière-pays immédiat de Boulogne-sur-Mer, port de rattachement de la *Classis Britannica*, fut *de facto* impacté par la mise en place de ce dispositif militaire. Ainsi, à l'époque où la nécropole se développe le long de la voie et que l'on édifie différents mausolées sur le *Mont de Cappe*, puis non loin de là un *mithraeum*, plusieurs événements marquants sont à noter. Rappelons maintenant l'usurpation de Carausius en 286 des deux côtés de la Manche. En 293, Constance Chlore reprend Boulogne-sur-Mer et c'est également de là qu'il va préparer la reconquête de la Bretagne¹²²³. À partir de 310, dans les panégyriques latins on parle désormais de *Bononia* et non plus de *Gesoriacum*¹²²⁴. À partir de Constantin, vers les années 320-330, la région semble connaître une nouvelle prospérité. En 407, les légions de Bretagne proclament empereur Constantin III en *Britannia*. Ce dernier débarque à Boulogne et s'attarde dans le secteur pour rallier des soldats¹²²⁵. Cette vitalité politique et militaire des deux côtés du détroit est importante et, si l'on ajoute le positionnement de *Marcis / Marcae* de la *Notitia Dignitatum* à Marquise, l'éventualité de la présence de militaires sur le secteur du *Mont de Cappe* passe alors de l'hypothèse à la certitude.

Selon la *Notitia Dignitatum*¹²²⁶, la défense de la mer du Nord et de l'entrée de la Manche est donc confiée au IV^e siècle au duc de Belgique seconde qui a sous ses ordres des cavaliers dalmates cantonnés à *Marcae* ou *Marcis* selon que l'on se réfère à telle ou telle version des copies de l'original disparu (Oxford, Paris, Vienne, Munich), des soldats nerviens, *militēs nerviorum*, et leur tribun au *Portus Aepatiacus* ou *Portus Epatiacus*, la *classis Sambrica* (flotte de la Somme) et son préfet au *locus Quartensis siue Hornensis*. Ils sont traditionnellement localisés entre l'embouchure de la Somme et celle de l'Aa (Fig. 179). La défense de type maritime qui incombait à ces garnisons ressort nettement des termes de *litore*, *classis* et *portu*¹²²⁷.

*Equites Dalmatae, Marcis in litore Saxonico*¹²²⁸. Les cavaliers dalmates stationnés à *Marcis*.

On a proposé d'identifier *Marcis* ou *Marcae* à Mardyck (Nord)¹²²⁹, Marck en Calaisis ou Marquise¹²³⁰. Louis Cousin, après avoir opté pour la localisation de *Marcis* à Mardyck, s'est rangé dans le camp des

1219. CHRYSOS 2000 : 71 ; RICHARDOT 2005 : 208.

1220. BIRLEY 2005 : 371-393 BLAMANGIN, DEMON 2019 : 55.

1221. BLAMANGIN, DEMON 2019.

1222. JANNIARD 2019.

1223. BLAMANGIN, DEMON 2019 : 51.

1224. DELMAIRE 1994 : 71 ; SEILLIER 2014 : 42.

1225. BLAMANGIN, DEMON 2019 : 51.

1226. SEECK 1896.

1227. BRULET 1990 : 348.

1228. RICHARDOT 2005 : 110.

1229. *On ne doit plus chercher dans Mardyck la station Marcae de la notice des Dignités de l'Empire (...)* peut on lire dans GOSSELET 1878 : 92.

1230. JOHNSON 1979 : 91-92.

défenseurs de la commune de Marck¹²³¹. Hubert Le Bourdellès opte quant à lui pour une identification avec Marck¹²³², de même que Alphonse Leduque¹²³³. Nous nous appuyons sur les arguments de Cl. Seillier¹²³⁴ et de R. Delmaire¹²³⁵, pour qui, des trois sites proposés, celui de Marquise apparaît comme le plus favorable. On peut également remarquer que sa position en retrait du littoral offre une profondeur stratégique au système défensif¹²³⁶, avec de meilleures possibilités d'intervention en différents endroits, ainsi que de nombreux espaces de pâturages pour la cavalerie, contrairement au site de Marck, situé au bord de la plaine maritime flamande. N'oublions pas aussi que le site de Marquise n'a pas subi les effets de la transgression dunkerquienne¹²³⁷ même si les spécialistes du littoral travaillent encore sur la question et sur les effets réels de cette dernière. Enfin, l'argument archéologique vient étayer cette thèse puisque seule Marquise a livré des vestiges attestés du IV^e siècle à travers des mausolées et un bâtiment cultuel dédié à Mithra que l'on trouve souvent associé à une présence militaire. Notons aussi l'existence d'une fibule cruciforme caractéristique de la sphère militaire et découverte à Marquise¹²³⁸. Cependant, il ne faut pas oublier que la défense de la côte se met progressivement en place à partir de la fin du II^e siècle, comme le montrent les fouilles d'Oudenburg¹²³⁹, à un moment où Boulogne-sur-Mer est encore une place militaire importante et le siège d'une escadre permanente. Il faut donc prendre avec prudence l'état de la défense côtière que nous livre la *Notitia Dignitatum* et ne pas considérer uniquement les trois cantonnements mentionnés. Il faut garder à l'esprit son état tardif qui ne prend en compte que la situation de la défense de l'Empire durant le règne d'Honorius (395-423)¹²⁴⁰ ainsi que les lacunes et les incohérences qu'elle comporte. L'archéologie a en effet prouvé que plusieurs forteresses tardives non mentionnées dans la *Notitia Dignitatum*, ont existé notamment sur la côte anglaise. Le caractère militaire de Boulogne-sur-Mer à l'époque tardive n'est plus à prouver¹²⁴¹ même si l'on sait que la présence d'une escadre permanente n'y est pas attestée au-delà du milieu du III^e siècle¹²⁴². L'organisation de la défense de ces territoires à la période tardive par la mise en place du *litus Saxonicum* confirme l'implantation d'établissements à intervalle régulier¹²⁴³.

Le camp des cavaliers dalmates reste donc à découvrir en l'état actuel mais des pistes s'offrent à nous par le potentiel réel de l'archéologie préventive ou encore par des prospections dans ce secteur le long de la Slack. Notons, parmi les découvertes anciennes mais non documentées sur le terrain, la présence d'une enceinte rectangulaire de 400 m sur 300 m sur le territoire de la commune d'Ambleteuse au lieu-dit *Le Marly*. Sans affirmer pour autant sa chronologie antique ni sa nature militaire, cette piste mériterait d'être vérifiée par une campagne archéologique¹²⁴⁴.

1231. COUSIN 1849 : 494-498 ; COUSIN 1868-1869 : 198-200.

1232. LE BOURDELLÈS 2009 : 120-126.

1233. LEDUQUE 1968 : 42, 72, 109.

1234. SEILLIER 1977 : 37 ; SEILLIER 1980 : 28.

1235. DELMAIRE 1976a : 112 ; DELMAIRE 1994 : 71.

1236. SEILLIER 2010 : 130-132.

1237. MEURISSE *et al.* 2005.

1238. Elle est conservée au Château-musée de Boulogne-sur-Mer et provient de la collection Dutertre ; SEILLIER 1987 : 20.

1239. VANHOUTTE 2015.

1240. BRULET 2008 : 233 ; RICHARDOT 2005 : 79-80.

1241. SEILLIER 1996 ; BRULET 2006 ; SEILLIER 2007 ; BLAMANGIN, DEMON 2019 : 56.

1242. REDDÉ 2014 : 36.

1243. HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2020.

1244. Nous nous sommes rendus sur le lieu en question qui est en partie boisé et surtout sur un terrain privé, donc malheureusement inaccessible.

4.7 DES PERSPECTIVES DE RECHERCHES ET DE COLLABORATION PLURI ET TRANSDISCIPLINAIRES

Le regain de l'activité archéologique de ces dernières années, et particulièrement dans le secteur de Marquise, permet de mettre à notre disposition d'abondantes données nouvelles qui, couplées aux découvertes anciennes et aux diverses collections archéologiques conservées ici ou là, suscitent de nombreux questionnements. Sont exposées ci-après quelques unes de mes réflexions sur les perspectives de recherche qui s'offrent à nous.

4.7.1 L'exploitation de la pierre de Marquise

Les zones d'extraction et les types de marbres de Marquise

Dans l'état actuel de nos connaissances, l'emplacement exact des carrières antiques nous est inconnu, mais l'existence de cette exploitation est admise¹²⁴⁵, en témoignent les nombreux éléments lapidaires mis au jour à Marquise et ceux en pierre de Marquise que l'on retrouve en Morinie, jusqu'à la baie de l'Authie mais aussi jusqu'à Oudenburg, Richborough ou bien Colijnsplaat aux Pays-Bas. Notons qu'un banc d'extraction de calcaire oolithique semble attesté à Bazinghen non loin de Marquise à côté du lieu-dit *Motte de la Tombe*¹²⁴⁶. L'affleurement de la roche sur le territoire de la commune rend, de plus, cette exploitation plus qu'évidente¹²⁴⁷ ; cette dernière est d'ailleurs mentionnée au Moyen Âge comme l'atteste Lambert d'Ardres dans ses *Chroniques de Guînes et d'Ardres* au chapitre 22 : *Petreiam, vel petrarum quadraturam Marchisiae*.

Concernant cette pierre de Marquise, nous parlons ici de roches calcaires susceptibles d'être polies, d'où leur appellation de « marbres »¹²⁴⁸. Et ce sont bien plusieurs marbres de Marquise qui sont exploités comme le marbre nommé stinkal qui est gris sombre et bleuâtre et que l'on exploite sur le territoire de la commune de Ferques ou bien le marbre Lunel d'Hydrequent par exemple¹²⁴⁹.

En réalité, on dénombre plus d'une vingtaine de variétés de marbres dans le secteur de Marquise, Ferques, Rinxent. À titre d'exemple, l'on peut citer :

- le *Marbre Napoléon tigré* dit « pattes d'alouettes » : Hydrequent¹²⁵⁰. Il s'agit du marbre qui a été utilisé à l'édification de la Colonne Napoléon au Camp de Boulogne. En réalité il y a trois marbres Napoléon (le *Napoléon Grand Mélange*, le *Napoléon Tigré* et le *Napoléon Gris*).

- le *Marbre Caroline* : carrière du Haut-Banc et portion orientale du Petit Haut-Banc ; il s'agit d'un marbre essentiellement rubané et grumeleux¹²⁵¹.

- le *Marbre Rubané Notre-Dame* : Hydrequent, marbre analogue au Marbre Caroline¹²⁵².

- le *Marbre Lunel* : exploité à Blecquenecques, Hydrequent (Carrière Hénaux de la Vallée Heureuse) ; marbre claire de teinte grise ou rosée¹²⁵³. Existents le *Lunel uni* et le *Lunel fleuri*, le *marbre Henriette* qui est un *Lunel fleuri*¹²⁵⁴.

1245. SALAMAGNE 2011 : 65 ; MANIEZ 2011.

1246. Information Pierre Leclercq.

1247. Voir BRICE *et al.* 1985.

1248. MISTIAEN, BRICE 2009.

1249. HENRY 1810 : 221.

1250. DERVILLE 1931 : 56.

1251. *Op cit.*, 65.

1252. *Op cit.*, 79.

1253. *Op cit.*, 82.

1254. DENISE *et al.* 1985 : 239, tableau III.

- le *Marbre Joinville* : marbre clair à tâches foncées irrégulières d'allure, parcouru en tout sens par des lignes stylolithiques de couleur rouge sang de bœuf ou de nuance lie de vin¹²⁵⁵.

- le *Marbre Noir de Réty* : ne diffère guère du marbre de Joinville ; calcaire sombre, de texture grenue et crinoïdique¹²⁵⁶.

De la pierre pour bâtir et pour honorer

Que l'on retrouve de la pierre de Marquise à Marquise n'a rien d'étonnant, mais celle-ci est également exportée durant tout l'Empire, à la fois au sein de l'arrière-pays, par voie terrestre assurément, vers Théroouanne notamment ou encore à Frethun où elle est employée dans la construction des murs d'une *villa*¹²⁵⁷, vers le littoral septentrional et notamment Oudenburg où l'on retrouve la pierre de Marquise associée à la pierre de Tournai au sein du *castellum*¹²⁵⁸, vers le port de Boulogne-sur-Mer, probablement par l'estuaire de la Slack et Ambleteuse et, par la même route, vers la *Britannia* où l'on retrouve de la pierre de Marquise sur différents sites, et notamment dans la partie orientale du Kent à Richborough¹²⁵⁹ / *Rutupiae* au sein du fort daté du I^{er} siècle ap. J.-C.¹²⁶⁰. Rappelons ici que c'est à Richborough que l'empereur Claude débarqua en *Britannia* en 43 ap. J.-C.¹²⁶¹.

La pierre de Marquise est utilisée à la fois pour la construction, par exemple pour l'édification du *castrum* de *Gesoriacum*, et l'ornement¹²⁶². L'exploitation de carrières (une, plusieurs ?) demeure une question ouverte tant que nous n'aurons pas de nouvelles données archéologiques.

Le calcaire oolithique de Marquise est utilisé également dans le cadre de dédicace, comme celle de Gordien III de Théroouanne, l'autel à la déesse *Nehalennia* trouvé à Colijnsplaat et conservé à Leyde, ou bien de stèles funéraires. Il en est ainsi du tombeau de Quintus Arrenius Verecundus dont l'épithaphe est inscrite sur une tablette de pierre oolithique de Marquise, haute de 0,96 m et large de 0,56 m¹²⁶³ ; ou bien encore du triérarque Domitianus¹²⁶⁴. C'est aussi la pierre de Marquise qui est utilisée pour l'autel dédié à Jupiter trouvé en l'église d'Halighen¹²⁶⁵.

Une étude poussée du mobilier lapidaire en pierre de Marquise reste donc à faire, associant archéologues, historiens, historiens de l'art et géologues, en retournant au sein des collections du Château-Musée de Boulogne-sur-Mer, dans les différents ouvrages¹²⁶⁶, dans les différents centres de conservation et d'Études dans les Hauts-de-France, en Belgique et bien évidemment Outre-Manche. Une telle approche serait à coup sûr novatrice et extrêmement bénéfique pour la connaissance du site de Marquise, sur l'artisanat, sur les circuits commerciaux de ce mobilier lapidaire, sur l'extraction en elle-même qui doit nécessiter d'une main d'œuvre abondante et hiérarchisée. Prenons pour exemple les études récentes¹²⁶⁷ dont celles

1255. DERVILLE 1931 : 109.

1256. *Op cit.*, 112.

1257. DEMAREZ 1991 : 189.

1258. SALAMAGNE 2011 : 67.

1259. Voir notamment BLAGG 1984.

1260. *Op cit.*, 65.

1261. REDDÉ 2014 : 29.

1262. À l'instar du chapiteau corinthien mis au jour à Théroouanne.

1263. VAILLANT 1890 : 34.

1264. *CIL* XIII, 3545 ; ESPÉRANDIEU 1913 : 181-182, n° 3970 ; BELOT 1990 : 149 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2020 : 214, fig. 6.

1265. LEFEBVRE 1875 : 24 ; BELOT 1990 : 104-108.

1266. Voir notamment ESPÉRANDIEU 1913.

1267. Voir notamment BESSAC, SABLAYROLLES 2002 ; LUKAS 2002.

concernant la pierre bleue et surtout récemment pour Bavay, son *forum* et ses monuments funéraires¹²⁶⁸. De nombreuses questions restent en suspens et notamment le statut de ces carrières durant l'Antiquité. Sont-elles soumises à l'autorité impériale, sont-elles sous contrôle de l'armée ? Peut-être une possession de l'empereur lui-même ? Nous ne saurions le dire, mais si tel était le cas, *de facto*, le marbre de Marquise en tant que bien impérial serait soumis au contrôle et une station du *cursus publicus* pourrait être envisagée à Marquise¹²⁶⁹.

4.7.2 Les religions dans le territoire de Marquise

La question des divinités sulèves

Découvert en 1878 au lieu-dit *les Wareennes*¹²⁷⁰, au sein des carrières sur la route qui mène de Marquise à Rinxent, l'autel aux Sulèves Junon, en pierre de Marquise, se présente sous la forme d'un bloc quadrangulaire de 56,5 cm de hauteur, sur 40 cm de large et 33 cm de profondeur. L'autel est en partie endommagé mais une grande partie de l'inscription est conservée :

*Sulevis Iuno/nibus Sacr(um) / L(ucius) Cas(sius) Nigri/n[ianus (?) pro] / se [et suis ?]*¹²⁷¹, avec ligature NO, NIB et NI.

« (ce monument est) consacré aux Sulèves Junons, Lucius Cassius Nigrin(us ou nianus) l'a fait élever (?) (pour lui-même et les siens) »¹²⁷².

Il ne s'agit pas ici de divinités appartenant au panthéon classique et l'épiclèse « Sulèves », bien que fréquemment attestée, l'est très rarement en association avec Junon. De plus, les inscriptions honorant les divinités sulèves sont majoritairement retrouvées en contexte militaire¹²⁷³. En tout, 24 inscriptions honorant les divinités sulèves sont connues, essentiellement en contexte militaire et principalement dans les provinces de Germanies Inférieure et Supérieure¹²⁷⁴. Ainsi, citons par exemple une dédicace d'un vétéran de la XXII^e légion *Primigenia*¹²⁷⁵ :

*Suleviabus / C(aius) Paccius / Pastor / vet(eranus) leg(ionis) XXII P(rimigeniae) P(iae) F(idelis) D(omitianae) / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*¹²⁷⁶

Pour rappel, les divinités Sulèves sont celles qui veillent sur les individus, les *Junones* que l'on peut assimiler aux *Matronae*, sont des génies féminins¹²⁷⁷. Il est probable que le culte soit originaire de Bretagne et de Gaule.

1268. CORMIER 2016.

1269. Les pierres sont souvent comptées et inventoriées et la gestion des carrières stricte ; voir par exemple pour les carrières de Phrygie, CHRISTOL, DREW-BEAR 1986, 1987, 1991 et 2005. Le rôle de l'armée est connu comme étant prépondérant dans la gestion et l'exploitation des carrières, voir FANT 1989 ; HIRT 2010, KHERBOUCHE 2010.

1270. VAILLANT 1879, 1884.

1271. *CIL* XIII, 3561 ; coll. Musée de Boulogne-sur-Mer, n° inv. 4156.

1272. Voir historique de la découverte et description dans HÉRON DE VILLEFOSSE 1884a et BELOT 1990a, p. 220-222.

1273. HAMY 1884b ; PICHON 2009, p. 338 et note 141.

1274. PICHON 2009, p. 338 et note 141.

1275. Trouvée en 1743 au château de Schweppenburg à Brohl près de Andernach en Rhénanie-Palatinat ; NOIROT 1832 : 153.

1276. *CIL* XIII, 7725.

1277. Voir HÉRON DE VILLEFOSSE 1884 ; GASSIES 1906 ; .DESMULLIEZ, MILIS 1988 : 94.

Le culte de Mithra : un temple, une tauroctonie, du mobilier caractéristique

Sur le site de l'*avenue Ferber*, les vestiges tardifs, attribués aux IV^e et V^e siècles, sont notamment caractérisés par un bâtiment excavé à vocation culturelle¹²⁷⁸. Ce dernier a déjà fait l'objet d'une étude avec description structurelle et du mobilier qui associé¹²⁷⁹. Plusieurs hypothèses quant au culte pratiqué dans ce petit temple avaient alors été évoquées. Il convient de développer plus en avant ces dernières. Nous reprenons ici une part d'un article paru en 2020¹²⁸⁰ complété avec quelques données nouvelles.

L'ensemble du mobilier mis au jour dans le bâtiment, et déjà publié en 2014, ne fait plus de doute quant à la vocation culturelle de ce dernier. L'assemblage céramique dominé par la vaisselle de service, qui comprend également des céramiques liées à la préparation et à la cuisson, le nombre d'éléments architecturaux décoratifs, le caractère non domestique de la consommation de faune (avec une sélection des espèces et des morceaux) confirment la fonction religieuse ou rituelle de cet édifice. Les restes animaux consommés, comparables à des ensembles étudiés provenant de *mithraea* (comme à la *villa* d'Orbe-Boscéaz, au sanctuaire de Martigny en Suisse ou celui de Tirlemont en Belgique¹²⁸¹) où le coq prédomine, ainsi que la découverte d'un bas-relief figurant un serpent orientent la réflexion vers le culte de Mithra. Cependant, l'absence d'inscription ou d'autres éléments architecturaux ou statuaire spécifiques est à noter et le plan du bâtiment ainsi que le fragment de bas-relief et la tête de serpent étaient solidement l'idée du *mithraeum*.

L'édifice présente un plan rectangulaire (10,48 x 6,85 m) orienté selon un axe nord-ouest/sud-est. Il est construit dans une excavation et comporte un aménagement de poteaux délimitant deux espaces latéraux séparés par une allée centrale. Ces derniers pourraient bien accueillir des banquettes donnant ainsi à la pièce l'allure d'un *triclinium*. Les plans des *mithraea* connus adoptent tous ce type d'architecture avec, dans le détail, certaines différences quant à l'agencement, le type de matériaux utilisés, les orientations et dimensions¹²⁸². Concernant la taille de ces édifices qui ne sont le plus souvent qu'une salle, le *spelaeum* (la « grotte »), elle est rarement monumentale et mesure généralement une dizaine de mètres de longueur, comme le bâtiment de Marquise, celui d'Ostie ou encore le *mithraeum* de Lillebonne (Fig. 180). Certains sont même de plus petite taille, comme le *mithraeum* de Carrawburgh sur le mur d'Hadrien. Dicté par le rituel et la liturgie propre au culte de Mithra, au fond du *spelaeum* figurait la représentation peinte ou sculptée de Mithra tauroctone le plus souvent accompagné d'une imagerie symbolique où prennent place un scorpion, un chien et souvent un serpent. À Marquise, furent mis au jour dans la moitié nord de l'allée centrale un bloc en calcaire local mesurant 1,38 x 0,47 x 0,30 m et figurant un serpent sculpté en bas-relief sur l'une des grandes faces ainsi qu'une tête de serpent sculptée dans la même pierre et provenant peut-être d'un seul et même bas-relief (Fig. 181). La représentation de ce serpent qui ondule et dont la tête, à droite, sort de la partie basse pour remonter vers le registre supérieur, renvoie aux représentations de la tauroctonie mithriaque dont de nombreux exemples de toutes tailles sont connus à travers l'Empire. Certains sont de très grande taille comme ceux de Sarrebourg et Strasbourg - dépassant les 2 m en hauteur et largeur - ou encore celui conservé au Great North Museum à Newcastle-upon-Tyne dont l'aspect est assez grossier à la différence de celui provenant de la collection Borghèse et qui est présenté au Louvre-Lens.

Nous ne disposons d'aucun autre indice archéologique daté du IV^e siècle à Marquise ou dans ses environs proches, en dehors des inhumations et mausolées découverts en 2017. De ce fait, le temple de Mithra mis au jour se trouve déconnecté de toute occupation. Ce phénomène n'est pas une exception et, les *mithraea* sont souvent isolés et installés près d'une source, comme le temple de Carrawburgh dans

1278. MANIEZ *et al.* 2012a.

1279. MANIEZ 2014.

1280. MANIEZ, MERKENBREACK 2020.

1281. MARTENS, DE BOE 2004.

1282. TURCAN 2004 : 74.

le Northumberland. Le culte de Mithra, largement diffusé en Gaule, ne peut s'expliquer par les seuls soldats ou marchands car il investit à la fois certains chefs-lieux urbains (comme Trèves) mais également les campagnes. Néanmoins, la nature même du culte et la taille des temples impliquent nécessairement un cercle restreint d'adeptes¹²⁸³ même si la perception à ce sujet doit désormais être nuancée¹²⁸⁴. L'identification de ces dévots dans le cas de Marquise repose sur l'hypothèse militaire.

La présence du culte mithriaque avait été admise pour la ville de Boulogne au début du XIX^e siècle en raison de la découverte de deux statuettes en pierre de Marquise¹²⁸⁵ représentant deux jeunes gens nus qui furent interprétés à tort comme étant les dadophores du culte de Mithra (les porteurs de torche) en raison du bonnet phrygien porté par les statues. L'on identifie désormais ces statues comme des Dioscures¹²⁸⁶ provenant vraisemblablement d'un monument funéraire. Un autre exemple, en lien avec la déesse Luna cette fois-ci, a également été infirmé pour un fragment lapidaire découvert à Rinxent¹²⁸⁷. Celui-ci provenait de l'église de Rinxent et figure une roue de char et des éléments drapés ; il a disparu lors de la Seconde Guerre mondiale en raison des bombardements de Boulogne-sur-Mer. Franz Cumont voyait dans cette roue, un bige qu'il attribuait à la déesse Luna et à l'iconographie mithriaque, cette hypothèse est désormais remise en question¹²⁸⁸.

Le christianisme

Le nouveau culte en Morinie s'organisa sous la direction de l'évêque de Rouen¹²⁸⁹. L'évêque Victrice se chargea (vers 390-405) de convertir les populations des bords de la mer du Nord¹²⁹⁰. Selon le récit hagiographique de Paulin de Nole, Victrice de Rouen participe, non sans mal, à l'évangélisation de la Belgique Seconde¹²⁹¹. Pour la cité des Morins, l'on sait que l'évêque Audomar signa un privilège de Clovis II en 633¹²⁹². La Morinie ne semble véritablement christianisée que vers le milieu du VIII^e siècle¹²⁹³. En l'état actuel de la recherche nous ne connaissons pas de monuments chrétiens pour l'Antiquité tardive dans la ville de Boulogne-sur-Mer¹²⁹⁴.

Les sources écrites sur les premiers chrétiens chez les Morins sont donc plus que faibles et l'on n'est pas certain que la Morinie soit dotée d'un évêque dans l'Antiquité tardive¹²⁹⁵. Les sources archéologiques quant à elles sont également bien faibles, voire absentes à Théroutte. Toutefois, en dehors de quelques monnaies (notamment un tremissis du VII^e siècle trouvé à Marquise¹²⁹⁶), trois objets chrétiens retiennent notre attention, dont un qui fut découvert à Marquise.

Les deux premiers objets, issus d'un contexte funéraire, proviennent de Boulogne à savoir un coffret en bronze du cimetière de Brequereque et une coupe en verre de la nécropole du *Vieil Atré*. La garniture du coffret funéraire est qualifiée de pagano-chrétienne par Éric Belot¹²⁹⁷ au regard de la présence conjointe

1283. VAN ANDRINGA 2002 : 200.

1284. VAN ANDRINGA, VAN HAEPEREN 2009 : 26.

1285. ESPÉRANDIEU 1913 : 180, n° 3967 ; DELMAIRE 1994 : 290.

1286. WALTERS 1974 : 138 ; BELOT 1990a : 128-132 ; BELOT 1990b.

1287. ESPÉRANDIEU 1913 : 186, n° 3978.

1288. WALTERS 1974 : 139 ; BELOT 1990a : 156.

1289. HÉLIOT 1958b : 50.

1290. DELMAIRE 1976a : 312.

1291. PIETRI 1984 : 56-57 ; MÉRIAUX 2000 : 380-382.

1292. PIETRI 1984 : 60.

1293. DELMAIRE 1983 : 136.

1294. BLAMANGIN, DEMON 2020 : 41.

1295. MÉRIAUX 2020 : 366.

1296. BELOT 1990a : 262, n° 16/14B.

1297. BELOT 1990a : 250 *sq.*, n° 16/2.

sur un même objet de Sol, Luna, Mars, Jupiter, Minerve, Adam et Eve avec l'arbre de la connaissance et le serpent, et enfin le juif Daniel jeté dans la fosse aux lions et qui en ressortira miraculeusement vivant. Comme le souligne É. Belot, cette iconographie « porte incontestablement l'observateur à réfléchir, qui verra coexister des images indubitablement chrétiennes (...) et des figures de la mythologie classique »¹²⁹⁸.

Le second objet concerne une coupe en verre gravée au sacrifice d'Abraham et conservée désormais à Saint-germain-en-Laye¹²⁹⁹, datée de la seconde moitié du IV^e siècle et trouvée en 1888. Elle porte le monogramme chrétien et l'inscription VIVAS IN ETTERNO Z(eses)¹³⁰⁰, soit « Que tu vives dans l'éternité. Longue vie »¹³⁰¹.

Le troisième et dernier objet assurément paléochrétien et trouvé sur le territoire des Morins, a été découvert à Marquise, ce qui nous permet de signifier une fois encore l'importance de ce territoire. En effet, ce secteur a donc livré l'un des rares exemples de la pratique chrétienne effective antérieure au VII^e siècle dans le nord-ouest de la Gaule. L'objet en question est une ampoule (ou *enlogie*) de pèlerinage en terre cuite dédiée à Saint Ménas¹³⁰² et rapporté vraisemblablement d'Abou Mina en Égypte¹³⁰³. La diffusion de ces ampoules est étudiée de longue date et l'on connaît des exemples à travers tout l'Empire, surtout sur le pourtour méditerranéen, un peu moins en Gaule et en *Britannia*¹³⁰⁴. Ce saint, officier grec de l'armée romaine converti au christianisme et martyrisé en 296, connu dans l'Antiquité chrétienne un renom et un succès de la même nature que celui de Lourde aujourd'hui d'après É. Belot¹³⁰⁵. Ce dernier écrit que cette découverte confirme l'importance de Marquise, notamment dans l'Antiquité tardive¹³⁰⁶. Nous ne pouvons que souscrire à son propos¹³⁰⁷.

1298. *Op. cit.* : 254.

1299. BELOT 1990a : 254-256, n° 16/3 ; CHEW 2003 ARVEILLER-DULONG, HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2014 : fig. 16 ; BLAMANGIN, DEMON 2020 : 40-41.

1300. *CIL* XIII, 3559 ; CAG 62 : 273.

1301. Signalons une autre coupe en verre d'exception datée du IV^e siècle également, provenant de la nécropole de Nempont-Saint-Firmin au bord de l'Authie ; LELARGE 2012.

1302. Sur Saint-Ménas, voir BACOT 2020 et plus spécifiquement le chapitre sur les ampoules et la diffusion du culte, 39 *sq.*

1303. BELOT 1990a : 258-262, n° 16/13, n° inv. 6253/6 du Château-Musée de Boulogne, collection Dutertre ; BELOT 1992.

1304. Citons notamment LE BLANT 1878, MICHON 1892, KAUFMANN 1913, SALIN 1942, METZGER 1981, SODINI 2011.

1305. BELOT 1990a : 258.

1306. BELOT 1990a : 262.

1307. Nous ne pouvons aller plus loin dans le cadre de cette recherche qui en constitue une autre. Voir notamment MÉRIAUX 2000, 2010 et 2020.

4.7.3 La question du statut de Marquise

Le site du *Mont de Cappe* présente un caractère inédit dans le paysage morin et les données archéologiques récentes soulèvent de nombreuses questions tant sur la nature et le statut que revêt cette localité, à la fois durant l'Empire, que sur les liens qui existent entre l'occupation antique de Marquise avec le site de Boulogne, avant et après l'installation de la *Classis Britannica*, avec l'arrière-pays mais aussi avec la *Britannia*. La précocité des premiers ensembles funéraires fouillés en 2008, la pérennité de la nécropole en bordure de voie pendant près de quatre siècles, le type de tombe et leur caractère ostentatoire par leur architecture et leur dépôt et la présence de mausolées tardifs font de ce site une découverte majeure pour la compréhension de ce secteur du littoral morin. La présence d'un *mithraeum* découvert également en 2008, fait plutôt rare, et au moment où Marquise se situe au sein du dispositif du *litus saxonicum*, ajoute indéniablement un caractère particulier à l'occupation du territoire de Marquise durant l'Antiquité. À la lumière de ces faits il est de bon ton de se questionner sur le statut de Marquise. Sommes-nous en présence d'une agglomération secondaire ? Concernant les tombes mises au jour au *Mont de Cappe*, s'agit-il de l'installation de militaires, de vétérans, d'aristocrates ? À quoi correspondent les blocs de remploi qui proviennent d'un monument conséquent qui ont été utilisés pour l'édification des mausolées ?

Même si la présence de ces monuments funéraires et du temple de Mithra ne nous permet pas d'être catégorique quant à la présence de militaires à Marquise à l'époque tardive, cela nous invite cependant à attirer encore plus l'attention sur ce secteur. Tant de questions demeurent et ne manqueront pas d'alimenter la recherche dans les années à venir.

5. CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette recherche à partir des données issues de l'archéologie préventive récente en Morinie, il est possible de mieux cerner les Morins à l'époque romaine, d'aborder la question des transferts et des échanges culturels entre ce peuple des confins et celui qui domine alors l'oikoumène, les Romains. Comment ces *Morini* se sont-ils ou furent-ils intégrés à ce vaste empire, quelles furent les conséquences de l'impérialisme romain sur l'identité de ce territoire de Gaule septentrionale, c'est autant de questions auxquelles nous tentons d'apporter des éléments de réponse et des pistes de réflexion. L'issue, les perspectives de poursuite professionnelle liées à ce travail de validation d'acquis d'expérience sont également abordés dans un deuxième temps.

5.1 DES MORINS ROMAINS, DES ROMAINS MORINS ?

L'Empire romain n'a jamais été figé, ses limites évoluent durant toute l'Antiquité. Des peuples « barbares », certains alliés, d'autres ennemis, combattus et vaincus, intègrent l'*orbis terrarum* dominé par la puissance romaine. Il en est ainsi des Morins. Face à l'impérialisme romain la question des influences réciproques se pose, de même que celle des répercussions sur le quotidien des populations conquises en termes de politique, d'organisation de la société, de culture, d'urbanisme, de commerce ou encore de rites. La « romanisation » des Morins, même si ce concept est quelque peu galvaudé¹³⁰⁸, était semblait-il inéluctable. L'on tente désormais d'aborder ce phénomène en laissant une plus grande place aux échanges, à la culture matérielle et à l'acculturation¹³⁰⁹ et l'on constate désormais que l'assimilation, qui suppose une perte totale d'identité, n'a pas eu lieu¹³¹⁰. Les populations locales ont aussi opéré des choix et conservé un certain nombre de pratiques. Si ce phénomène ne semble pas homogène sur tout le territoire de la Morinie - et c'est peut-être là aussi lié aux découvertes archéologiques - les Morins peuvent être qualifiés de Romains par de nombreux aspects.

5.2 L'URBANISME

Nous avons abordé dans le deuxième chapitre le sujet du chef-lieu de la *civitas Morinorum* qu'est Théroouanne / *Tervanna*. Les nombreuses opérations d'archéologie préventive menées ces dix dernières années ont considérablement renouvelé notre connaissance de cette capitale. Désormais, la dichotomie jusque-là admise¹³¹¹ entre Boulogne plus riche et Théroouanne plus pauvre n'a plus cours. On commence à cerner avec précision les limites de la ville, la trame urbaine est mieux connue et l'on sait que les Romains ont profondément modifié le paysage afin de construire une ville en terrasses mettant en exergue une réelle scénographie urbaine. Il nous reste encore à localiser avec certitude l'emplacement du *forum* et des différents édifices publics de la ville mais des éléments archéologiques sous la forme de maçonneries de belle facture construites « à la romaine », de mobilier lapidaire de qualité et d'importation lointaine prouvent que la capitale des Morins est bien une ville romaine importante de Gaule septentrionale. La mise au jour d'habitat de type *domus* montre également l'adoption du mode de vie urbain selon le modèle romain.

1308. LE ROUX 2004, 2011a et b ; VAN OSSEL 2009 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2016 : 661.

1309. Voir notamment DERKS 1992 ; WOOLF 2000 ; PITTS 2019.

1310. BRULET 2009 : 15.

1311. DELMAIRE 1976a : 132 ; DELMAIRE 1988 : 64.

5.3 LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE (VOIES ET CADASTRATION)

Les voies romaines sont un élément clé l'Empire romain. La circulation des hommes, des troupes, des marchandises s'en trouve facilitée, les capitales de cité, les villes, les campagnes, les frontières peuvent interagir avec une certaine acuité. La Morinie est bien desservie, tant le littoral avec le port de la Classis Britannica que l'hinterland et la capitale. Nous avons vu que Théroouanne est au centre d'une étoile routière. Les voies vraisemblablement gauloises que sont le *Chemin du Pire* et la *Leulène* continuent d'être utilisées et jouent un rôle non négligeable dans le transport et le commerce. Le *Chemin du Pire* en effet se dirige vers Bruay-la-Buissière en territoire atrébate là où une importante officine de potier est en activité pendant plusieurs siècles¹³¹². La *Leulène* quant à elle aboutit à Sangatte et joue un rôle important dans le maillage du territoire de la Morinie septentrionale comme on peut l'observer dans le cas du site de la *villa* de Zouafques¹³¹³ ou du *vicus* d'Ardres¹³¹⁴. Partant des voies et des sites fouillés au *Complet* dans la proche campagne de Théroouanne et à Marquise, et par le biais d'une approche archéogéographique, nous avons pu renouveler là aussi les connaissances sur la structuration du paysage de la Morinie antique. Ainsi, au travers de l'exemple du site de Saint-Augustin, une réelle cadastration romaine se dessine dans l'arrière-pays de *Tervanna*, et l'existence pérenne des traces d'un arpentage antique sur 2,5 milles, soit la distance de 5 centuries de 20 *actus* de côté, a été démontrée. Ceci a fait l'objet d'observations succinctes au niveau de la *Leulène*¹³¹⁵ et dans la campagne de Cassel¹³¹⁶ et cette approche archéogéographique de la *civitas Morinorum* est toujours en cours¹³¹⁷. Le secteur de Marquise a révélé également une organisation orthogonale du territoire selon le système métrique romain. De plus cette structuration est effective de la fin du Ier siècle av. J.-C. jusqu'à la période tardive.

5.4 LE MONDE DES MORTS

La « romanisation » des Morins peut s'observer aussi dans l'analyse des vestiges liés au monde des morts, à travers certains types de mobilier¹³¹⁸, par la caractérisation de certains rites ou pratiques, par la monumentalisation des tombes.

Les sites funéraires abordés ont livré du mobilier qui met en exergue une familiarité avec la culture matérielle romaine, un accès à celle-ci et une adoption de pratiques typiquement romaines. Le site du *Complet* a ainsi révélé du mobilier d'importation italienne avec la présence d'une coupe en verre exceptionnelle dont il s'agit du deuxième exemplaire connu en Gaule. On trouve également dans ce cimetière du Ier siècle des services à ablutions en céramique dorée qui symbolisent le banquet à la romaine, des miroirs en bronze et des *unguentaria* en céramique ce qui est là aussi exceptionnel et peu fréquent pour la Gaule septentrionale¹³¹⁹. Théroouanne a livré également du mobilier funéraire pour les ablutions, en modèles réduits, ainsi que des lampes et des balsamares en verre qui renvoient aux *profusiones* réalisés lors de la collecte des os. Le site funéraire en bordure de voie de Marquise se révèle exceptionnel au regard du mobilier conservé. Trois services à ablutions en bronze ont ainsi été découverts, ce qui est tout à fait inédit pour le territoire des Morins. Cette vaisselle de qualité est d'origine italienne pour l'un

1312. DELMAIRE 1994 : 495-500 ; BLAMANGIN 2005 et 2019.

1313. ROUTIER *et al.* 2011.

1314. CABAL 1973 ; CABAL, THOEN 1985 ; CABAL, RETKOWSKI-BIVILLE 1987 ; FLORENT, CABAL 2004.

1315. ROUTIER *et al.* 2011.

1316. JACQUES 1987 ; MALVACHE, POUCHAIN 1994.

1317. Thèse en cours d'Aurore DI LIBERTO, *Les paysages ruraux du nord de l'Empire romain : analyse du parcellaire antique dans les Hauts-de-France et les régions du nord-ouest de l'Europe*, sous la direction de Christine HOËT-VAN CAUWENBERGHE.

1318. Voir GEOFFROY, BARBÉ 2001 ; POLFER 2004.

1319. CHAIDRON, DUBOIS 2013 : 45 ; CHAIDRON 2020 : 23.

des services et de Gaule¹³²⁰ pour les deux autres. Le premier appartient à une tombe datée de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. ce qui est particulièrement précoce et remarquable pour la Gaule Belgique. Rappelons aussi la découverte d'une remarquable urne cinéraire en plomb à décor de rinceaux dont une étude spécialisée doit être entreprise. Quand il n'est pas d'importation romaine, le mobilier funéraire que l'on trouve dans les tombes des morins est copié et importé depuis des ateliers de Gaule septentrionale, chez les Atrébates notamment pour certaines céramiques, de l'est pour la majorité des verreries ou pour les miroirs en bronze par exemple. Occasionnellement certains objets viennent de *Britannia*, il en est ainsi de quelques pièces céramiques et d'un nécessaire à fard dans une tombe de Théroouanne. Les échanges sont donc aussi perceptibles.

L'adoption des rites et des pratiques funéraires romains est documentée par le mobilier mis au jour dans les tombes. Des objets renvoient aux libations lors des funérailles comme les services à ablutions. Ces derniers caractérisent aussi le symbolisme du banquet omniprésent dans les rites funéraires romains et qui sont symptomatiques de la représentation du statut social¹³²¹. Certaines pièces découvertes dans le cimetière de Saint-Augustin qui peuvent faire office de réceptacles ou de conduits à libations renvoient quant à elles aux cérémonies d'anniversaires du défunt, les *parentalia*. Une grande diversité dans les pratiques funéraires est tout à fait observable en Gaule du Nord. Cela montre que les populations locales ont abordé la période de domination romaine en s'adaptant et en choisissant certaines coutumes romaines de façon différenciée selon les cités. La répartition des usages funéraires montre la domination de l'incinération sous le Haut-Empire¹³²², certains peuples l'ayant déjà adoptée depuis longtemps comme dans le nord-ouest de la Gaule Belgique, particulièrement chez les Morins¹³²³. Concernant les inhumations, réservées logiquement aux nouveau-nés décédés (mais en réalité l'on découvre de plus en plus de crémation d'immatures¹³²⁴), elles commencent réellement à augmenter au III^e siècle pour devenir dominantes au IV^e siècle. La pratique de la crémation est désormais illustrée par une première occurrence de bûcher pour le littoral morin et surtout par la mise au jour d'une nécropole de bûchers aux marges de leur capitale. Ces dernières années, de nombreuses structures de crémation primaire ou nécropoles spécifiques ont été documentés en Gaule Belgique, particulièrement chez les Atrébates¹³²⁵. Ce phénomène, rare en milieu rural¹³²⁶, est mieux documenté pour les villes ; il est surtout bien connu en Gaule méridionale¹³²⁷. Nous pouvons désormais ajouter *Tervanna*. Sur le plan religieux et juridique, nous avons vu pour la nécropole de Marquise un strict respect du *locus religiosus* ce qui démontre une connaissance et une adoption du droit romain jusque dans les confins de l'Empire¹³²⁸.

Un autre aspect du caractère romain des Morins réside en la monumentalisation des tombes. Ainsi, dans la capitale, l'on connaît pour le II^e siècle un caveau à chambre hypogée recouvert d'un tertre en bordure de voie ainsi que deux nouveaux tombeaux qui sont en cours d'étude. À Marquise, un caveau avec couloir d'accès daté entre la première moitié du I^{er} et le II^e siècle a également été fouillé. Les chambres à hypogées sont, depuis ces dernières années, bien illustrées pour le territoire des Nerviens ; elles semblent par ailleurs caractéristiques d'une zone couvrant tout le sud de leur cité¹³²⁹. On peut distinguer les tombeaux

1320. De Gaule Belgique ou Lyonnaise ; voir KOSTER 1997 et MERKENBREACK *et al.* 2020c.

1321. SCHEID 2011 : 162 et 187.

1322. Voir NOCK 1972 sur les usages. Pour une synthèse en Gaule du Nord qui a 20 ans et qui mériterait d'être actualisée, voir GEOFFROY, BARBÉ 2001. Pour les campagnes de Gaule Belgique, voir ANCEL 2012.

1323. DANANAI, OUDRY 2020.

1324. C'est ainsi le cas de découvertes récentes en territoire morin, à Théroouanne et dans sa campagne proche ; voir respectivement MERKENBREACK 2019 *et al.* 2019a, MERKENBREACK 2019g et MERKENBREACK 2017g et h.

1325. FAUPIN 2009 ; MERKENBREACK 2012 et 2017f.

1326. Voir ANCEL 2012.

1327. BLAIZOT 2009.

1328. Ce qui est cohérent, la cité des Morins étant devenue colonie romaine.

1329. Voir notamment LORIDANT †, HERBIN 2011 ; BARBET, UNTEREINER 2016 dans PRILAUX *et al.* 2016 ; BARBET 2017 ;

maçonnés de ceux creusés directement dans le substrat comme c'est le cas pour les tombes de Marquion. Ces tombes, considérées comme privilégiées car riches en mobilier, sont attestées principalement entre la période flavienne et le III^e siècle. Leur présence n'a pas de matérialisation en surface, ce qui ne signifie pas que le marquage n'a pas existé, simplement, les traces de son existence ont disparu. Soit ces tombes étaient signalées sous forme de tertre en terre, de pancarte en matériau périssable, ou alors les pierres qui marquaient leur présence ont été remployées dans des bâtiments ou dans les murailles tardives.

Pour l'Antiquité tardive, Marquise a livré trois mausolées dont un de 35 m² d'emprise au sol. La monumentalisation du monde des morts apparaît dès le début de l'Empire mais l'influence méditerranéenne en ce domaine trouve son apogée aux II^e et III^e siècles. La diffusion s'est faite à partir du sud, depuis la Narbonnaise, qui a adapté les modèles italiens, par Lyon, en remontant les voies romaines, dans les centres concernés par l'administration, et par l'armée envoyée sur le Rhin, où deux centres produisent des exemplaires inspirant la Gaule du Nord, Cologne et Mayence¹³³⁰. Les mausolées monumentaux tels qu'on peut les observer sur le Rhin à l'image du monument de l'époque claudienne, construit par L. Pobjicius, ce vétéran de légion installé à Cologne, sont moins fréquents en Gaule Belgique, mais ont inspiré ponctuellement les notables des villes. Un certain nombre de tombeaux du début de l'Empire revêtent un caractère monumental affirmé en Gaule du Nord¹³³¹. Le type de mausolée à édicule sur *podium* est bien attesté. Il y en a de plusieurs types sur le modèle de ceux qui se développent en Narbonnaise. Pour les tombeaux à édicule sur *podium* à trois niveaux, on compte le tombeau de Faverolles d'époque claudienne¹³³², chez les Lingons, et qui est le plus tardif de cette série. Ailleurs, des formes moins monumentales se sont développées et, de façon plus prononcée à Trèves, y compris aux abords des *vici* de son territoire, comme à Arlon, où le bloc portant le personnage identifié comme un prêtre de Sabazios, pourrait aussi appartenir à un tombeau tour¹³³³, comme c'est le cas pour un exemple chez les Nerviens, à Bavay¹³³⁴. Aux II^e et III^e siècles, il y a une préférence pour les *tumuli* chez les Tongres, les piliers et les *tumuli* chez les Trévires, les tombes à édicules sur *podium* chez les Lingons¹³³⁵. Le pilier funéraire quant à lui rencontre un franc succès, surtout à partir de la seconde moitié du II^e siècle, dans les territoires de la Gaule du nord-est et du centre-est¹³³⁶. L'on retrouve néanmoins des mausolées comprenant un édicule sur *podium*, outre sur le Rhin, chez les Lingons et les Trévires, ainsi qu'en territoire nervien avec au moins une occurrence à Bavay¹³³⁷. Chez les Rèmes et les Tricasses, les *monumenta*, les plus anciens sont attribués à l'époque augustéenne mais l'essor du phénomène est plutôt caractéristique de la fin du I^{er} et du II^e siècle ap. J.-C. sur le modèle de ce que l'on constate ailleurs dans les Gaules et les Germanies¹³³⁸. En revanche, il est intéressant de noter l'absence de ces monuments à partir du III^e siècle contrairement à ce que l'on observe sur la frontière rhénane¹³³⁹, ainsi qu'à Marquise avec la présence désormais attestée de tombeaux à édicule sur *podium*. Chez les voisins des Morins on dispose également d'informations récentes pour le territoire des Ambiens¹³⁴⁰ et celui des Atrébates. Chez les Atrébates, notons les sites de Saint-Laurent-

BARBET *et al.* 2019. Pour le secteur de Bruay-la-Buissière en territoire atrébate, voir SOUPART *et al.* 2008.

1330. Pour les Gaules et les Germanies, voir LAUBRY 2009a.

1331. Voir BURNAND 2003.

1332. Voir MALIGORNE 2006 ; CASTORIO, MALIGORNE 2011 : 794-796.

1333. LAVAGNE 2003.

1334. LEFRANCQ 1987 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE, LOUVION 2018.

1335. CASTORIO, MALIGORNE 2016 : 21.

1336. LAUBRY 2009a : 286 ; BART 2018 : 43.

1337. HOËT-VAN CAUWENBERGHE, LOUVION 2018 : 24.

1338. BART 2018 : 54.

1339. ACHARD-COROMPT *et al.* 2016 : 62.

1340. Ainsi, chez les Ambiens, à Revelles au lieu-dit *Le Trelet*, le monument se situait à proximité d'un relais routier d'époque flavienne et antonine qui avait été abandonné. Construit dans la deuxième moitié du II^e siècle, peut-être au début de l'époque sévérienne, le tombeau mesurait 36 m sur 45 m et était pourvu de décors peints et sculptés. Entouré d'une petite muraille,

Blangy et de Wancourt¹³⁴¹. Le monument de Wancourt est particulièrement intéressant car on peut le mettre en relation avec une *villa*¹³⁴².

La réalisation plus modeste de stèles funéraires, qui s'est développée sous l'Empire, a également une place dans l'art funéraire. Dès l'époque julio-claudienne, ces stèles font leur apparition principalement sur le Rhin et figurent des soldats. On a pu localiser deux grands centres de production à Cologne et à Mayence. Ces stèles montrent à la fois la diffusion des modèles gréco-romains, mais aussi l'adoption de types propres. En outre, certaines cités ont choisi la stèle, d'autres n'y ont pas du tout eu recours. Ainsi, les habitants de Bavay ont-ils adopté un mode de marquage des tombes bien spécifique : sur les gros blocs quadrangulaires près desquels étaient disposées les urnes, étaient gravés des formulaires simples ne mentionnant que peu de détails si ce n'est ceux des liens familiaux¹³⁴³. Pour la cité des Morins, Théroouanne fait office de parent pauvre. Il est probable que ces éléments lapidaires aient terminé leur vie dans des fours à chaux¹³⁴⁴ ou dans la muraille tardive découverte en 2015. Boulogne et son territoire sont plus riches en découverte mais ce sont là majoritairement des trouvailles anciennes. Notons que les stèles ou autels actuellement conservés au Château-Musée sont réalisés *a priori* principalement en pierre de Marquise où des carrières sont attestées de longue date.

5.5 LE COMMERCE

Enfin, nous pouvons aborder le caractère romain de ces Morins de la mer qui vivent aux confins de l'Empire, mais en réalité aux confins d'un carrefour, par le biais du commerce. Celui-ci, par les importations et les exportations, illustre très bien l'intégration des *Morini* au monde romain. En effet, en terme d'importations, les opérations abordées dans ce mémoire font état d'objets de parure avec notamment un collier de perles en verre coulé en deux temps avec une feuille d'or entre les deux couches dans une tombe de Théroouanne, de verrerie italienne exceptionnelle dans une tombe à Saint-Augustin, de sigillée et vaisselle de bronze italiques dans une tombe à Marquise, de céramiques et instrument de toilette de *Britannia*, de verrerie de Gaule de l'est, de matériel de mouture de l'Eifel pour des moulins à traction animale « à la romaine », mais aussi de marbres d'exception importés du pourtour de la Méditerranée : Italie, Tunisie, Grèce, Turquie ou encore Égypte.

Les Morins importent mais ils exportent aussi. En dehors des oies de la Morinie réputées à Rome, l'on connaît une autre marchandise, de taille, qui fait l'objet d'exportation : le marbre de Marquise. En effet, de Boulogne-sur-Mer à Richborough, d'Oudenburg à Colijnsplaat aux Pays-Bas, on retrouve du calcaire oolithique morin¹³⁴⁵. Cette question de l'extraction, de la transformation et du commerce de la pierre de Marquise est un sujet à part entière qui mérite toute notre attention et un véritable projet de recherche pluridisciplinaire.

il était doté d'un porche ; enfin, la chambre funéraire était surmontée d'un ou plusieurs étages encadrés de pilastres de style corinthien. LEMAIRE dans QUÉREL *et al.* 2008 : 87-89.

1341. JACQUES, PRILAUX, 2003 : 34-39.

1342. Il est daté du milieu du III^e siècle et se situe à 10 km au sud-est du chef-lieu *Nemetacum*. Il s'agit d'un mausolée hexagonal de 5 m de côté, d'un diamètre intérieur évalué à 3,60 m, dressé sur le sommet du terrain d'une villa gallo-romaine. Il renfermait les restes de quatre individus déposés en deux temps (trois puis un). Le mobilier est caractérisé notamment par une cruche de bronze et une épingle de corail ce qui révèle la richesse d'un gros propriétaire foncier et de sa famille. JACQUES *et al.* 2001.

1343. Voir HOËT-VAN CAUWENBERGHE, LOUVION 2018 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE *et al.* 2021.

1344. Comme le chapiteau corinthien découvert à proximité d'un four à chaux à Théroouanne.

1345. Lors d'une exposition dans mon service archéologique, j'ai pu observer l'autel à la déesse *Nehalennia* trouvé à Colijnsplaat et conservé à Leyde et, même si une analyse géologique s'impose, l'utilisation de la pierre de Marquise semble assurée.

Les possibilités de recherches sur la Morinie romaine sont loin d'être épuisées et si ce travail permet aux archéologues et historiens de mieux connaître la cité des Morins, notre but aura été atteint¹³⁴⁶. Roland Delmaire¹³⁴⁷ a posé les premiers jalons solides sur la recherche de ce territoire des confins et nous espérons, en proposant une synthèse des travaux de terrain de ces dernières années, poursuivre dans la voie engagée.

5.6 APPORTS ET PERSPECTIVES DE LA VALIDATION D'ACQUIS D'EXPÉRIENCE

Le choix d'entreprendre une thèse par le biais d'une validation d'acquis d'expérience s'est fait en plusieurs temps. Tout d'abord, c'est aux cours d'échanges avec Christine Hoët-van Cauwenberghe avec qui je collabore dans le cadre professionnel, et avec Fabienne Hien chargée de mission à l'École doctorale SHS 473-Lille Nord de France alors en charge de la VAE, que s'est précisé ce projet. Ensuite, il était évident qu'avec le nombre des années et des opérations réalisées dans le cadre de l'archéologie préventive, j'avais acquis un certain nombre de compétences et surtout une abondante documentation qui méritait d'être valorisée sur le plan scientifique. Enfin, c'était l'occasion à titre personnel et professionnel, de réfléchir à mon avenir, à mes perspectives, afin de prendre du recul sur mon parcours et mettre en lumière des données acquises sur le terrain. Mon employeur, le département du Pas-de-Calais, m'a accompagné dans cette démarche et je suis très reconnaissant envers ma hiérarchie pour leur confiance. Le choix d'une thèse en VAE me semblait ainsi en parfaite adéquation avec ces réflexions et mes recherches.

Au terme de cette aventure d'un an, un bilan s'impose.

Travaillant sur ce territoire et les problématiques inhérentes à celui-ci, produisant de nouvelles sources à chaque intervention archéologique, et le plus souvent des données inédites, une synthèse de mes travaux s'imposait afin que la communauté scientifique puisse avoir accès à ces informations la plupart du temps dispersées dans de nombreux rapports archéologiques et qu'il peut être difficile de synthétiser. Bien qu'étant l'auteur de ces rapports et l'inventeur de la plupart des découvertes archéologiques abordées, cet exercice s'est tout de même révélé compliqué. La principale raison étant le temps imparti pour cette recherche, un an, mais en réalité ce furent quelques mois, ayant été accaparé par les chantiers de fouilles et de diagnostics pendant la période concernée. Cette contrainte n'a cependant rien enlevé à ma motivation et à l'intérêt que je portais à ce projet. Ce fut ainsi pour moi l'occasion de reprendre toutes les données que j'ai pu collecter depuis des années lors de mes différents chantiers, et ce temps de recherche s'est avéré plaisant sur le plan scientifique car, dans le domaine de l'archéologie préventive, nous sommes bien souvent frustrés de ne pouvoir traiter, développer ou synthétiser nos données de terrain au regard du calendrier des opérations et du temps consacré aux rapports qui « ne sont que » des documents administratifs.

1346. DELMAIRE 1976a : 317.

1347. C'est avec une profonde tristesse que j'ai appris le décès de Roland Delmaire au mois d'avril 2021. Originaire de Mametz, non loin de Théroouanne, il était lui aussi à sa manière un homme des confins. Ses nombreux travaux de qualité sont incontournables pour les historiens et les archéologues de la région, d'autant plus pour ceux qui s'intéressent à la Morinie. Il fut mon professeur et en tant que bavaisien d'origine travaillant sur Théroouanne, nous avions de nombreux sujets de conversation. Ces dernières années, je lui faisais part de mes découvertes dans la capitale des Morins qu'il suivait avec grand intérêt. Il va s'en dire que j'aurais aimé qu'il puisse lire ce travail, que je puisse le lui présenter. Pour sa bibliographie, voir DESMULLIEZ, HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2007. Pour les hommages, DESMULLIEZ, HOËT-VAN CAUWENBERGHE 2021 ; HOËT-VAN CAUWENBERGHE, MERKENBREACK 2021.

L'exercice ne s'arrête pas là. Le premier objectif à court terme, à l'issue de cette VAE, est de publier ce travail afin de conclure pleinement cette démarche de recherche scientifique. Ensuite, en réalisant ce mémoire, de nombreuses pistes de recherches se sont révélées à moi et je compte prolonger mes travaux de recherches sur les sujets abordés et collaborer avec d'autres chercheurs afin de mieux connaître et de valoriser le territoire de cité des Morins au sein de la Gaule Belgique.

6. COMPILATION DES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CITÉ DES MORINS

Le présent chapitre compile les notices archéologiques des différentes opérations menées par mes soins au sein du territoire de la cité des Morins, que ce soit des interventions de diagnostic archéologique ou de fouille. Les notices en question sont toutes publiées au sein du *Bulletin scientifique régional du Nord-Pas-de-Calais* jusqu'à l'année 2014, date de la dernière parution dudit bulletin après la fusion des régions. Les notices postérieures à cette date ont été rédigées comme à l'accoutumée et transmises au Service Régional de l'Archéologie dans l'attente de la reprise de la publication du *Bulletin scientifique régional des Hauts-de-France*.

Les notices qui suivent sont classées par secteur, Théroouanne et sa campagne, Marquise et son territoire et sont présentées par ordre chronologique en fonction des dates d'intervention sur le terrain. Lorsque ceux-ci existent et ont été transmis, les avis de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique du Centre-Nord (C.I.R.A.), devenu par la suite Commission Territoriale de la Recherche Archéologique (C.T.R.A.), sont intégrés à la suite des notices.

6.1 LES INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES AU SEIN DE THÉROUANNE

6.1.1 Diagnostic : Théroouanne - Les Bachinets, 32 route de Clarques, parcelles 228p, 48p et 52

Notice du Bulletin scientifique régional

MERKENBREACK 2015 : MERKENBREACK V., « Théroouanne, route de Clarques », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2014*, pp. 178-180.

Sur prescription du Service régional de l'Archéologie du Nord-Pas-de-Calais, le Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais a effectué un diagnostic sur l'emprise d'un projet de construction d'un atelier de stockage à Théroouanne, route de Clarques, au lieu-dit les *Bachinets*, sur les parcelles AB 228p, 48p et 52. Le projet porte sur une emprise de 2800 m². L'opération s'est déroulée du 24 juillet au 4 août 2014. Au total et en accord avec le SRA, 5 tranchées ont été réalisées représentant 20,5 % de la surface prescrite. Le diagnostic permet de conclure à une occupation très dense de la parcelle durant la période galloromaine, et plus précisément, durant tout le Haut-Empire, de la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. à l'extrême fin du II^e siècle ap. J.-C. Les vestiges, organisés de part et d'autre d'une voie orientée NE / SO, sont caractéristiques d'un milieu urbanisé. Les maçonneries, niveaux et structures diverses sont répartis sur toute l'emprise du diagnostic et sont recoupés par des tranchées de récupération antiques et par des structures, fosses ou fossés, probablement de la période romaine. Les vestiges mis au jour apparaissent entre 39,20 m NGF pour la partie nord et 38 m NGF pour la partie sud (en bordure de la RD 190), c'est-à-dire entre -0,30 m et -0,75 m sous le niveau de sol actuel. La topographie actuelle diffère en partie de la topographie antique. Située au bas du versant du *Mont Saint-Martin*, la parcelle diagnostiquée a été remblayée probablement au Bas-Empire ou durant le Moyen Âge ce qui explique que le terrain accuse une différence de plus de 1 m d'avec la RD 190.

La stratigraphie observée dans les différents sondages est importante. Appréhendée sur plus de 1,20 m dans les sondages manuels, sans que le sol naturel n'ait été atteint, elle dépasse les 1,50 m dans le sondage mécanique réalisé à travers la voirie antique et, là aussi, le substrat naturel ne fut pas atteint. Les différentes constructions, niveaux d'occupation et de destruction témoignent généralement d'au moins 6 à 7 phases.

Trois grands ensembles architecturaux ont été distingués. Ils sont séparés les uns des autres par des axes de circulation. Les vestiges découverts correspondent vraisemblablement à des habitations et probablement à une grande *domus* pour l'ensemble architectural 3. La présence d'au moins un hypocauste domestique ainsi que la nature du mobilier céramique accrédite cette hypothèse. En effet, les formes céramiques renvoient au vaisselier domestique avec 18 % de céramique de présentation, 28 % de stockage et 52 % de céramique culinaire. Ce répertoire céramique est comparable aux données récoltées sur la parcelle limitrophe au lieu-dit les *Bachinets* ainsi que sur le site du *Hameau de Nielles*. Plusieurs phases de construction semblent se succéder au sein de ces ensembles architecturaux comme l'attestent les différents niveaux de sol et de destruction repérés en stratigraphie à l'intérieur des bâtiments ainsi que la présence de fondations antérieures à l'état mis au jour en plan sous le niveau de décapage. Toutes ces phases, d'occupation et de destruction, s'échelonnent durant tout le Haut-Empire.

Plusieurs niveaux de destruction, dont certains d'incendie, interviennent vers la fin du II^e siècle ap. J.-C. ou au tout début du III^e siècle ap. J.-C. et semblent sceller le destin de ce secteur de la ville de Théroouanne. Aucun mobilier céramique postérieur n'a en effet été mis au jour. Ce phénomène de destruction suivi d'un abandon a déjà été observé sur la parcelle adjacente (AB 46). Quelques structures (fosses et fossés) sont installées lors d'une phase postérieure dont la datation est à ce jour impossible faute de preuves chronologiques.

La voie romaine, déjà observée en 2004, offre la possibilité d'aborder la question du quadrillage urbain de *Tervanna*. L'existence de deux axes jointifs et perpendiculaires (parcelles au lieu-dit les *Bachinets* et parcelle *Demey*) apporte un élément non négligeable à la connaissance de la topographie antique du chef-lieu de la cité des Morins et à son évolution. On observe en effet des orientations différentes entre l'ensemble architectural 3 et les axes viaires *a contrario* des ensembles architecturaux 1 et 2, phénomène déjà observé dans d'autres secteurs de la ville. Dès lors, l'existence d'un réel quadrillage orthonormé et immuable de la ville ne s'applique plus. L'organisation de la trame viaire de la ville est donc contrainte par la topographie naturelle. L'autre question au sujet de cette voie concerne sa relation avec l'axe Théroouanne- Cassel. Le tracé de celui-ci à l'entrée de l'agglomération antique est à ce jour inconnu mais sa proximité avec la voirie découverte aux *Bachinets* pose question. La puissance stratigraphique de la voie observée lors du présent diagnostic (supérieure à 1,50 m) et la largeur primitive de celle-ci (supérieure à 5 m) témoignent d'une pérennité de celle-ci dans le temps. L'installation de cette voie semble intervenir vers le milieu du I^{er} siècle ap. J.-C., peut-être avant, son abandon définitif en revanche n'est pas caractérisé.

L'opération archéologique menée route de Clarques s'inscrit ici dans une démarche globale concernant la connaissance du chef-lieu de la *Civitas Morinorum*. L'opportunité d'intervenir sur une parcelle aussi vaste en milieu urbain antique préservé reste très rare et en particulier en ce qui concerne Théroouanne. La découverte de plusieurs structures d'habitat et peut-être même d'une grande *domus* en périphérie immédiate de l'agglomération antique complète indéniablement notre connaissance sur l'habitat de *Tervanna*, tant sur les formes de celui-ci que sur son implantation et sa relation avec son environnement. La présence de deux axes viaires apporte là aussi un éclairage nouveau sur la topographie de la ville antique de Théroouanne.

**COMMISSION INTERREGIONALE
DE LA RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE
(C.I.R.A.) DU CENTRE-NORD**

(régions Centre, Île-de-France, Nord – Pas-de-Calais et Picardie)

PROCES-VERBAL

Réunion des 20 et 21 OCTOBRE 2014

La commission s'est tenue dans les locaux de la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, 6 rue de la Manufacture à ORLEANS, pavillon R.

Présents :

Président de séance :

Laurent Bourgeau, Conservateur régional de l'archéologie (Centre),
représentant Monsieur le Préfet de la région Centre.

Membres de la Commission :

- Anne-Marie Adam, Professeur d'Antiquités Nationales, Université de Strasbourg, UFR des Sciences Historiques, UMR 7044 Études des civilisations de l'Antiquité, spécialité : Protohistoire ;
- Cyrille Billard, Conservateur du patrimoine, Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, spécialité : Néolithique ;
- Alain Ferdière, Professeur honoraire d'histoire ancienne et archéologie, LAT, UMR 6173 CITERES, Tours, spécialité : gallo-romain ;
- Marc Heijmans, Ingénieur de recherche au CNRS, UMR 6573 (Centre Camille Julian, Université de Provence), spécialité : gallo-romain ;
- Claude Héron, Attaché de conservation du patrimoine, chef du bureau de l'archéologie du département de la Seine-Saint-Denis, spécialité : Moyen Âge, Moderne ;
- Étienne Louis, Conservateur du patrimoine, adjoint au directeur à la Direction de l'archéologie préventive de la Communauté d'agglomérations du Douaisis, spécialité : Moyen Âge ;
- Patrick Maguer, (INRAP), Ingénieur de recherches, spécialité : Protohistoire récente ;
- Jean-Paul Raynal (CNRS), Directeur de recherches, UMR 5199, spécialité : Paléolithique.

Conservateurs régionaux de l'archéologie :

Didier Bayard, Conservateur du Patrimoine, représentant Jean-Luc Collart, Direction régionale des Affaires culturelles de Picardie ;
Jean-Marc Gouédo, Adjoint au Conservateur régional de l'archéologie, représentant Bruno Foucray, Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France ;
Stéphane Révillion, Conservateur régional de l'archéologie, Direction régionale des affaires culturelles de Nord – Pas-de-Calais.

Absents excusés :

Jean-Luc Collart ;
Bruno Foucray ;
Cyrille Billard, lundi 20 octobre.

Assistaient à la réunion :

François Fichet de Clairfontaine, Inspecteur général des Patrimoines.

Secrétaire de séance :

Solange Lauzanne, Ingénieur d'études à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie.

Secrétaire de la commission :

Dominique Wicky, Secrétaire administratif à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie.

–Thérouanne (Pas-de-Calais), 32, rue des Clarques

Responsable de l'opération de diagnostic : Vincent Merkenbreack (COLL), Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais

Rapporteur : M. Heijmans.

Présentation et analyse du dossier :

Ce dossier concerne un diagnostic archéologique, réalisé du 24 juillet au 4 août 2014 par le Centre départemental d'Archéologie du Pas-de-Calais, sous la direction de Vincent Merkenbreack, dans le cadre de la construction d'un atelier de stockage. L'emprise de projet est de 3437 m² (théoriquement 2800 m²), dont 705 m², soit 20,5 % ont fait l'objet du diagnostic. Ce pourcentage élevé s'explique par la volonté, en accord avec le service régional de l'archéologie, de préférer une approche en plan, en limitant l'impact des sondages destructeurs, dont le nombre a été limité.

Le diagnostic se situe en périphérie sud-est de la vieille ville, près de la voie antique menant de Thérouanne à Cassel. Au nord du site, une nécropole à incinération est connue, alors qu'au sud, ont été mis au jour des éléments d'un habitat du Haut-Empire. En 2004, un diagnostic sur la parcelle voisine avait livré des vestiges d'une rue bordée de fossés et de bâtiments sur poteaux. Il est dommage que le plan qui illustre le contexte archéologique ne soit pas plus précis.

Dans le cadre du diagnostic, 5 tranchées ont été réalisées, avec 4 fenêtres ; les vestiges apparaissent dès -0,30 à -0,40 m au nord du site, et à -0,75 m au sud. La stratigraphie est supérieure à 1,20 m, voire à 1,50 m et le terrain naturel n'a pas été atteint. Les vestiges, numérotés par tranchée, sont présentés par secteur.

Secteur 1.

Le principal élément du site est une rue de direction ENE/OSO, qui constitue la continuité de celle mise au jour sur la parcelle voisine. Un plan où figure cette dernière rue aurait été bien utile pour accompagner cette description. La chaussée de la rue est formée par un empierrement de silex. Un sondage profond n'a pas pu atteindre les niveaux primitifs de la voie. La coupe montre 7 niveaux de cailloutis de silex, qui alternent avec des couches limono-argileuses. Aucun mobilier ne permet de dater précisément ces recharges. La rue est bordée par des fossés. Dans l'une d'entre elles a été trouvée une sépulture. D'autres fosses ont également été observées, mais elles ne figurent ni sur un plan, ni sur une coupe.

Dans la tranchée 1000, un autre empierrement a été mis au jour. Il pourrait s'agir d'un croisement de deux rues, mais la description n'est pas très claire et cette interprétation n'est pas expliquée. Deux fossés parallèles, 1004 et 1009, recourent, d'après le rapport, l'empierrement 1006, mais aucune interprétation n'est proposée. Leur comblement se situe dans le I^{er} siècle ap. J.-C. D'autres fosses et fossés ont également été observés.

Secteur 2.

Le secteur 2 comprend les vestiges situés au nord de la rue, dans la tranchée 2000. Il concerne l'ensemble architectural 1.

Parmi les vestiges observés figure un sol de béton effondré, dans l'ensemble bâti 2001 (qui ne figure pas sur le plan). Il s'agit probablement d'une *suspensura*.

Un sondage (us 2030) a mis en évidence la succession de sept niveaux d'occupation, attribuable au sens large au Haut-Empire. Par ailleurs, plusieurs murs ou tranchées de récupération ont été mis en évidence qui ne sont pas forcément contemporains. Cela vaut également pour une série de fosses, niveaux et d'autres structures. Si l'on peut saluer la présence de diagrammes, l'absence de la moindre coupe rend la lecture malaisée.

L'ensemble architectural 2 occupe la partie occidentale de la tranchée 2000. Seul un nettoyage

superficiel a été réalisé, sans sondage profond. Cet ensemble a également livré des murs et des tranchées de récupération, ainsi que des niveaux et autres structures. Deux fossés, 2097 et 2099, semblent appartenir au dernier état, sans doute du II^e siècle.

Secteur 3.

Le secteur 3 concerne les vestiges situés au sud de la voie (tranchée 3000, 4000 et 5000). Les tranchées 4000 et 5000 concernent l'ensemble architectural 3, auquel ne semblent pas se rattacher les vestiges de la tranchée 3000. Un seul sondage manuel, 5020, a été réalisé à l'angle de deux murs maçonnés bien conservés. Il a livré une séquence stratigraphique qui couvre les I^{er} et II^e siècles. Les tranchées 4000 et 5000 ont en outre livré des restes de plusieurs murs et tranchées de récupération, ainsi que plusieurs niveaux et structures. Les orientations de ces vestiges sont identiques et ils semblent former un ensemble cohérent.

Ceci n'est pas le cas pour les vestiges de la tranchée 3000. C'est en tout cas ce que prétend le rapport, mais certains murs ou tranchées dans la partie sud de la tranchée 5000 paraissent bien avoir la même orientation que les vestiges de la tranchée 3000.

Le diagnostic a donc montré une occupation dense avec au moins trois habitations organisées autour d'une voirie. L'occupation couvre le Haut-Empire jusqu'à la fin du II^e siècle/début III^e siècle, quand le site subit plusieurs incendies puis est abandonné.

C'est en conclusion qu'un lien est fait avec le diagnostic de la parcelle voisine, qui a livré un autre élément de la rue. L'habitat ne semble pas organisé selon la voirie mais plutôt répondre à des contraintes topographiques.

Le rapport de cette opération fait un volume de 182 pages, avec 110 figures. La description des vestiges n'est pas toujours très précise et parfois on cherche les vestiges signalés dans le texte sur le plan. L'hypothèse d'un croisement de deux rues dans la tranchée 1000 n'est plus du tout discutée par la suite et n'est pas reprise sur le plan final. Les plans sont évidemment extrêmement schématiques, mais ça peut se comprendre pour un diagnostic. En revanche, les photos sont de très bonne qualité. Une partie du mobilier est présentée dans le texte, puis le chapitre 6 donne une description du mobilier céramique par structure.

Malgré ces quelques imperfections, le rapport montre la densité des vestiges qui justifie la fouille de la totalité de l'emprise du projet. Une solution de conservation est toutefois à privilégier.

Après discussion générale et avis du conservateur régional de l'archéologie, la commission adopte l'avis suivant :

Avis de la commission :

La commission reçoit ce rapport de diagnostic, réalisé par Vincent Merkenbreack à Théroouanne (Pas-de-Calais), 32 rue des Clarques, relatif à des îlots d'habitation situés de part et d'autre d'une rue au sud-est de la ville antique.

Compte tenu de l'importance scientifique de ces vestiges sub-affleurants et du très bon état de conservation de la stratification archéologique, la commission préconise la recherche de toute solution permettant leur conservation. À défaut, une fouille archéologique préventive exhaustive s'imposera, avec des moyens particulièrement importants.

6.1.2 *Diagnostic : Théroouanne - Collège François Mitterrand - Rue du marais, parcelles AA 56 et 57*

Notice du Bulletin scientifique régional

MERKENBREACK 2015 : MERKENBREACK V., « Théroouanne, Collège François Mitterrand », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2014*, p. 177.

Sur prescription du Service régional de l'archéologie du Nord-Pas-de-Calais, le Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais a réalisé un diagnostic archéologique sur la commune de Théroouanne, au collège François Mitterrand, *rue du Marais*. Le collège prévoit la restructuration de l'établissement avec extension de la demi-pension, de l'externat et de la salle de sport. L'opération s'est déroulée le 30 juillet 2014. Sur les 1609 m² concernés par la prescription, seuls 519 m² se sont avérés accessibles et ont été diagnostiqués au moyen de quatre sondages, correspondant à 7,51 % de la surface totale. Le diagnostic s'est révélé négatif.

6.1.3 *Diagnostic : Théroouanne - Rue d'Enguenigatte - Hameau de Nielles, parcelle OE 377*

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Les services de l'État ont prescrit une opération de diagnostic archéologique sur un projet d'aménagement d'une maison d'habitation et d'un hangar destiné à un usage de garage et d'abri à chevaux sur le territoire de la commune de Théroouanne, *rue d'Enguenigatte - Hameau de Nielles*, parcelle OE 377. Cette opération a eu lieu le 28 novembre 2016. Elle a été menée par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack. Des fragments de pichet, tèle et plat datés des XVI^e-XVII^e siècles caractérisent les seuls vestiges mis au jour.

6.1.4 *Diagnostic : Théroouanne - Rue du Cavin prolongée - Hameau de Nielles, parcelle OE 446*

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Les services de l'État ont prescrit une opération de diagnostic archéologique sur un projet d'aménagement de deux immeubles à usage d'habitation locative sur le territoire de la commune de Théroouanne, *rue du Cavin prolongée - Hameau de Nielles*, parcelle E 446. Cette opération a eu lieu les 28 et 29 novembre 2016. Elle a été menée par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack. Une fosse contenant un bord de tesson de sigillée ainsi que des éléments de fondations appartenant vraisemblablement à une ferme de l'époque moderne ont été mis au jour.

6.1.5 *Diagnostic : Théroouanne - Rue du Cavin prolongée - Hameau de Nielles, parcelles 419, 447, 450, 453 et ZL 80*

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Les services de l'État ont prescrit une opération de diagnostic archéologique sur un projet d'aménagement d'une maison d'habitation sur le territoire de la commune de Théroouanne, *rue du Cavin prolongée - Hameau de Nielles*, parcelles OE 419, 447, 450, 453 et ZL 80. Cette opération a eu lieu le 29 novembre 2016. Elle a été menée par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack. Le diagnostic s'est révélé négatif.

6.1.6 Fouille programmée : Théroouanne - Rue Saint-Jean, parcelle AB 25 (Parcelle Dupuis)

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

La fouille programmée de la parcelle AB25, *rue Saint-Jean* à Théroouanne, conduite par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais du 20 juillet au 28 août 2015, n'a concerné qu'une partie de la parcelle vouée à la construction d'une habitation. Les sondages réalisés ont été limités en profondeur en raison de l'aménagement. Ce dernier a d'ailleurs été modifié afin de ne pas détruire les vestiges existants. L'opération est localisée en plein cœur de l'antique cité de *Tervanna* chef-lieu de la Cité des Morins, au sein de la *Vieille Ville* et le long de la *rue Saint-Jean* qui est l'axe principal de la ville médiévale, grand évêché. Cette rue mène directement de la porte sud de la ville à la cathédrale. La parcelle concernée se trouve à proximité de ladite cathédrale et du groupe épiscopal qui lui était associé. Même si la ville de Théroouanne fut rasée par Charles Quint en 1553, les vestiges du Moyen Âge n'en demeurent pas moins importants et bien conservés en dehors de l'édifice religieux. De manière générale, ces derniers apparaissent directement sous la couche de terre végétale recouvrant les niveaux de destruction de la ville et, souvent, s'installent sur des fondations et niveaux de l'époque romaine.

La fouille a livré des vestiges d'une probable construction publique du Haut-Empire ainsi que de nombreuses traces d'habitats successifs du Moyen Âge (et peut-être également d'artisanat ou de commerce) sous la forme de fondations plus ou moins puissantes prenant appui pour certaines sur le rempart du Bas-Empire mis au jour également lors de l'opération, associées à une succession de niveaux de sol et de destruction. Quatre à cinq phases différentes de constructions médiévales semblent se dessiner. L'essentiel des constructions correspond à des habitations civiles, assurément dotées de caves, installées en front de rue et ce probablement dès le XI^e-XII^e siècles. Plusieurs structures ont également été mises au jour au centre et en fond de parcelle ; il s'agit là de celliers et de fosses dépotoirs illustrant les différentes phases d'occupation. Installées dans les remblais de comblement du fossé d'enceinte tardive de la ville romaine, les constructions ont, pour certaines, subi des dommages structurels en raison de la nature du substrat (fondations fissurées et affaissées). La présence d'au moins 8 structures en creux, de type puits ou cuve, installées de part et d'autre du rempart romain et le long de celui-ci, reste pour l'heure sans explications claires. L'agencement et l'organisation topographique des vestiges de la parcelle AB25 ne sont pour l'instant pas lisibles. Il en va de même pour la caractérisation précise de la chronologie, les travaux de post-fouille n'étant qu'à leurs débuts. Les résultats de cette fouille programmée vont pouvoir bénéficier des travaux en cours menés dans le cadre d'un projet collectif de recherche (2015-2017, directeur Fr. Blary) ; ils vont également agrémenter les données archéologiques sur la compréhension topographique de la ville antique et médiévale de Théroouanne qui, pour l'heure, demeurent lacunaires.

6.1.7 Diagnostic : Théroouanne - Rue Saint-Jean, parcelle AB 22 (Parcelle Declercq)

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Le diagnostic archéologique de la parcelle AB22, *rue Saint-Jean* à Théroouanne, conduit par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais du 7 au 10 février 2017, a concerné toute l'emprise de la parcelle vouée à la construction d'une habitation, soit 1750 m². Les sondages réalisés ont été limités en profondeur en raison de l'aménagement et dans un souci de préservation des niveaux archéologiques. L'opération est localisée en plein cœur de l'antique cité de *Tervanna* chef-lieu de la Cité des Morins, au sein de la *Vieille Ville* et le long de la *rue Saint-Jean* qui est l'axe principal de la ville médiévale, grand évêché. Cette rue mène directement de la porte sud de la ville à la cathédrale. La parcelle concernée se trouve à proximité

de vestiges de l'époque romaine, du Moyen Âge et de la période moderne qui ont été mis au jour ces dernières années sur les parcelles adjacentes. Même si la ville de Théroouanne fut rasée par Charles Quint en 1553, les vestiges du Moyen Âge n'en demeurent pas moins importants et bien conservés en dehors de l'édifice religieux et en dehors d'une bande de 10 à 20 m le long de la rue Saint-Jean où les éléments bâtis sont pillés sur 3 m de profondeur, mais demeurent préservés en-dessous. De manière générale, les vestiges apparaissent directement sous la couche de terre végétale recouvrant les niveaux de destruction de la ville et, souvent, s'installent sur des fondations et niveaux de l'époque romaine. Six fenêtres d'observation ont été ouvertes sur l'emprise représentant 10,5 % de la parcelle.

La stratigraphie observée est extrêmement dense et s'échelonne de l'Antiquité à la destruction de la ville en 1553. Le premier quart de la parcelle a été pillé au XVI^e siècle sur une profondeur de 3 m, mais la stratigraphie est préservée au delà. Les trois autres quarts de la parcelle ont livré des vestiges directement sous la terre végétale, soit autour de -0,20 m. La stratigraphie sur ce secteur est supérieure à 2,50 m à l'instar de toutes les parcelles situées au sein de la *Vieille Ville*.

Le diagnostic a livré des indices d'une construction romaine, probablement publique, faisant écho avec la découverte d'une maçonnerie de belle facture avec arases de briques et moellons de grès sur la parcelle AB21 (de Saulce 1999) ainsi qu'avec une maçonnerie romaine mise au jour au sein de la parcelle AB24 (Barbé, Thuillier 1993). Sur le haut de la parcelle AB22, au sein d'une tranchée de pillage, de nombreux éléments d'un mur construit en *opus vittatum* et *opus caementicium* ont été mis au jour confirmant là encore la présence d'un édifice public antique sur le secteur. Enfin, complétant les données romaines, plusieurs éléments d'au moins une colonne ciselée ont été mis au jour au sein d'un niveau de remblai médiéval. Il s'agit de 4 fragments de tambour de colonne entièrement recouverts de feuilles imbriquées dont un présente encore des traces de polychromie rouge-brun.

Partiellement abordée dans le cadre du diagnostic, la période antique n'en reste pas moins présente au sein de la parcelle et, semble-t-il, à une faible profondeur. Au regard des données de terrain et des données issues des opérations sur les parcelles adjacentes, il semblerait que ce secteur de la ville de *Tervanna* (parcelles AB22, 21, 23, 24 et 25) soit dévolu au domaine public, sans que soit possible pour le moment une plus grande précision. Les données topographiques médiévales et modernes quant à elles ne sont pas en reste.

La période médiévale n'a été appréhendée qu'au sein d'un sondage profond réalisé en fond de parcelle sous la forme de niveaux de sol et de nivellement. Au centre de la parcelle, des tranchées de pillage d'époque moderne trahissent la présence d'une construction médiévale probablement associée à la cave reconnue succinctement en 1999 sur la parcelle AB21 et prenant appui vraisemblablement sur une maçonnerie antique. En front de rue, un mur constitué de moellons de craie liés par un mortier jaune sableux est apparu à plus de 3 m de profondeur, mais, pour des raisons de sécurité, les investigations ont été interrompues.

La période moderne quant à elle est caractérisée par plusieurs phases où alternent le démantèlement de structures médiévales, le nivellement du terrain, de nouvelles constructions et installations avant la destruction et le démantèlement total de 1553. La présence d'au moins quatre structures en creux de type puits ou cuve rappelle les données de la parcelle AB25 fouillée en 2015 (Merkenbreack 2017) et reste pour l'heure sans explications claires. L'agencement et l'organisation topographique des vestiges de la parcelle AB22 doivent être appréhendés sur une surface plus large que l'emprise d'un diagnostic.

L'opération de diagnostic sur la parcelle AB22, rue Saint-Jean, confirme une fois de plus que chaque opération réalisée à Théroouanne, dans la *Vieille Ville*, révèle des données nombreuses et inédites ainsi qu'une puissance stratigraphique conséquente.

De nombreuses questions demeurent en suspend à l'heure actuelle et une grande partie des interprétations des données de terrain restent dans le domaine du conditionnel en raison de la nature des opérations (diagnostics), de la masse d'informations à traiter et de l'accessibilité de cette immense réserve archéologique.

6.1.8 Diagnostic : Théroouanne - Place de la mairie / rue Saint-Jean / rue de Saint-Omer, vis à vis des parcelles AB 136, 137, 139

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Le diagnostic archéologique de la place de la mairie, *rue Saint-Jean, rue de Saint-Omer* à Théroouanne, conduit par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais les 17 et 18 juillet 2017, a concerné principalement l'actuelle rue Saint-Jean sur près de 90 m de longueur. Les conditions d'intervention tout à fait particulières ne nous ont pas permis de réaliser des sondages au niveau de la *rue de Saint-Omer* et ceux réalisés *place de la mairie* et *rue Saint-Jean* se sont révélés limités en raison de l'exiguïté de la rue et de la présence d'une canalisation d'eau au centre de celle-ci. Limités en profondeur, de l'ordre de 1,30 m à 1,40 m par rapport au niveau de circulation, les sondages ont principalement livré des niveaux de remblais de préparation à la voirie contemporaine. Un potentiel niveau de circulation a été observé sous la forme d'un cailloutis de silex, mais là encore, le caractère limité des sondages et leur exiguïté rendent ardue une interprétation sûre. Une fondation a été mise au jour au sein du sondage réalisé devant l'ancien magasin de meuble ; seul vestige maçonné, il correspond à la fondation du muret de briques de l'enclos du jardin situé devant la maison Stérin, maison qui fut bombardée le 22 mai 1940.

Le diagnostic réalisé au mois de juillet 2017 est la première intervention faite au sein même de la *rue Saint-Jean* et de nombreuses questions restent en suspens concernant l'axe principal de la ville de Théroouanne médiévale et moderne. Nous ne pouvons toujours pas confirmer ou infirmer à l'heure actuelle si le tracé de la rue Saint-Jean correspond au tracé de l'ancienne rue du même nom. Des vestiges de voirie ont été repérés non loin de la présente opération, lors d'un diagnostic puis d'une fouille réalisée au sein de la parcelle AB 171 (Lerichie 2011 et Labarre 2013). La portion de voirie observée sur cette parcelle est parallèle à l'actuelle rue Saint-Jean. S'agit-il d'un état antérieur ? La question reste ouverte. D'autres questionnements et informations ne manqueront pas de se révéler dans le cadre de la réhabilitation de la Friche Ledoux qui fait l'objet d'une prescription de diagnostic et dont le potentiel en superficie demeure rare au sein de Théroouanne *Vieille Ville*.

6.1.9 Diagnostic : Théroouanne - 44 Grand'Rue, École, parcelle AC 93

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Le diagnostic archéologique de l'école élémentaire, au n° 44 de la *Grand'rue* à Théroouanne, conduit par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais les 16 et 17 août 2017, a concerné toute la parcelle AC 93 anciennement bâtie. L'opération a été réalisée après une phase de démolition de l'ancienne habitation présente sur la parcelle et de ses dépendances. La parcelle concernée est localisée à l'extérieur de la *Vieille Ville*, le long de la voie romaine menant de Boulogne-sur-Mer à Arras, dans un secteur urbanisé à l'époque romaine et réinvesti à l'époque moderne. Situé en fond de vallée de la Lys actuelle, ce secteur (le Grand Marais) est caractérisé par des alluvions modernes et anciens. Une intervention par sondages en palier a été nécessaire et le substrat naturel a pu être observé.

Trois sondages ont été réalisés et seul celui en fond de parcelle a pu faire l'objet d'observations archéologiques. Les deux autres se sont révélés infructueux en raison des contraintes techniques liées à la démolition du bâti présent sur la parcelle.

Le sondage en fond de parcelle a révélé une stratigraphie préservée sur 1,50 m à 2 m de profondeur. Sur le substrat naturel observé au fond du sondage (à partir de 34.7 m NGF), un niveau antique a été observé ; celui-ci appartient à une structure dont les limites se situent en dehors de l'emprise du sondage. Deux phases modernes ont été distinguées ; l'une comprenant des vestiges de maçonneries de fondation et des niveaux de jardin appartenant à une occupation domestique ; la seconde a révélé la présence d'un fossé de drainage. En front de rue, une autre maçonnerie probablement datée de la période moderne a également été observée. Les éléments de bâti moderne sont probablement associés à l'occupation de la ville le long de la chaussée Brunchaut, tel que l'on peut l'observer sur l'iconographie des albums de Croÿ, après la destruction de la *Vieille Ville* en 1553. Aucun mobilier n'a été mis au jour lors du diagnostic excepté un fond de cruche romaine en céramique commune claire. L'unique niveau romain observé doit sans doute être rattaché quant à lui à l'occupation antique révélée lors de l'opération réalisée en 1984 et 1985 au niveau du bâtiment de La Poste, opération qui avait livré des traces d'un habitat et des vestiges de voirie datés des II^e-IV^e siècles ap. J.-C. (Beauchamp, Compagnon 1984 ; Beauchamp 1985 ; Beauchamp 1989).

6.1.10 Diagnostic : Théroouanne - rue Saint-Jean, Friche Ledoux, parcelles AB 136, 137

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Le diagnostic archéologique des parcelles AB136 et 137, *rue Saint-Jean* à Théroouanne, conduit par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais du 17 au 23 août 2017, a concerné toute l'emprise des parcelles vouées à la construction d'un parking pour le futur pôle communautaire, soit 1134 m². Excepté un, les sondages réalisés ont été limités en profondeur en raison de l'aménagement et dans un souci de préservation des niveaux archéologiques. L'opération est localisée en plein cœur de l'antique cité de *Tervanna* chef-lieu de la Cité des Morins, au sein de la *Vieille Ville*, le long de la rue Saint-Jean qui est l'axe principal de la cité épiscopale, et non loin de la *Porte du Saint-Esprit*. Les parcelles concernées se trouvent à proximité de vestiges de l'époque romaine, du Moyen Âge et de la période moderne qui ont été mis au jour ces dernières années sur les parcelles adjacentes, dans la *Vieille Ville* ou dans le secteur des *Bachinets*, route de Clarques à environ 150 m à l'est. Même si la ville de Théroouanne fut rasée par Charles Quint en 1553, les vestiges du Moyen Âge n'en demeurent pas moins importants et bien conservés. La topographie de la *Vieille Ville* est fortement marquée, ce qui s'observe également à l'échelle des parcelles AB136 et 137. Les vestiges apparaissent soit directement sous la couche de terre végétale soit sous les niveaux de destruction de la ville. Cinq sondages ont été ouverts sur l'emprise représentant 11 % de la surface prescrite.

La stratigraphie observée est extrêmement dense et s'échelonne de l'Antiquité à la période contemporaine, en passant par la destruction de la ville en 1553. Le quart sud-ouest de l'emprise, où vraisemblablement prenait place une cave à l'époque moderne, a été pillé sur une profondeur indéterminée, qui pourrait être de l'ordre de 3 m si l'on se réfère aux exemples récents mis au jour plus au nord le long de la *rue Saint-Jean* (Merkenbreack 2017b). Les trois autres quarts des parcelles AB 136 et 137 ont livré des vestiges directement sous la terre végétale ou juste en-dessous de la couche de nivellement qui intervient après 1553, soit entre -0,20 m et -0,50 m sous le niveau de sol actuel. La stratigraphie sur ce secteur est supérieure à 2,50 m à l'instar de toutes les parcelles situées au sein de la *Vieille Ville*, y compris dans le bas de la ville.

Le diagnostic a révélé une occupation préservée et dense du site pour le Haut-Empire, le Bas-Empire ainsi que des éléments structurants de la ville médiévale et moderne sous la forme de constructions et par la mise au jour de la *rue Saint-Jean* originelle.

Pour la période romaine, au moins trois phases sont représentées avec une alternance entre les périodes d'occupation (niveaux de sol, bâtiment excavé, structures en creux) et les phases de destruction liées à des incendies. Le mobilier archéologique mis au jour est caractéristique du Haut-Empire et l'essentiel du matériel ne dépasse pas le III^e siècle ap. J.-C. et est daté majoritairement de la période flavienne et du II^e siècle ap. J.-C. Le fait étant rare, il est important de noter qu'un niveau de remblai contenant du mobilier daté du Bas-Empire a été mis au jour (IV^e - V^e siècle). Cette occurrence nous questionne une fois de plus sur l'étendue de la ville romaine durant l'Antiquité tardive et sur son organisation, notamment après la mise au jour de l'enceinte fortifiée en 2015 (Merkenbreack 2017a). La présence de plusieurs niveaux de destruction par le feu (couches de torchis rubéfié) fait écho aux observations réalisées aux abords de la route de Clarques lors d'opérations de diagnostics (Blamangin 2004 et Merkenbreack 2014). Ce secteur de *Tervanna*, localisé entre le quartier des *Bachinets* et le haut de la *Vieille Ville*, a donc une vocation domestique au regard des structures et du mobilier mis au jour, même si la présence d'autres activités n'est pas exclue.

La période médiévale / moderne est surtout caractérisée par la mise au jour de la *rue Saint-Jean* originelle et celle de deux édifices de grande taille dont la vocation reste, pour le moment, indéterminée. La vision complète de l'organisation topographique de la parcelle demeure ardue sans un décapage extensif. La présence de ces édifices suscite de nombreuses questions et apporte des données inédites pour ce secteur de la *Vieille Ville* à proximité de la *Porte du Saint-Esprit*. La mise au jour de la *rue Saint-Jean*, préservée sous l'actuelle et mesurant au moins 10 à 12 m de largeur, nous permet d'entrevoir l'aspect que devait avoir l'axe principal de la cité épiscopale.

Pour les lecteurs réguliers de mes rapports concernant Théroouanne, le caractère itératif de ma conclusion ne les étonnera pas. Ainsi, l'opération de diagnostic sur les parcelles AB 136 et 137, *rue Saint-Jean*, confirme une fois de plus que chaque opération réalisée à Théroouanne, dans la *Vieille Ville*, révèle des données nombreuses et inédites ainsi qu'une puissance stratigraphique conséquente.

L'agencement et l'organisation topographique des vestiges des parcelles AB 136 et 137 doivent être appréhendés sur une surface plus large que l'emprise d'un diagnostic. L'opportunité d'intervenir intra-muros sur une surface aussi vaste et avec une stratigraphie conséquente préservée de l'Antiquité à la destruction de la ville en 1553 est exceptionnelle.

Avis C.T.R.A.

– Pas-de-Calais – Thérrouanne – 3 rue Saint-Jean – friche Ledoux – Diagnostic

Responsable d'opération : Vincent Merkenbreack (COLL), Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais

Rapporteurs : M. Heijmans, C. Héron

Présentation et analyse du dossier :

Ce dossier concerne une opération de diagnostic archéologique, réalisée du 17 au 23 août 2017, par une équipe du Service de l'archéologie préventive du département du Pas-de-Calais, sous la direction de Vincent Merkenbreack, à Thérrouanne (Pas-de-Calais). Elle fait suite à un projet de construction d'un parking, sur une superficie de 1134 m², dans le cadre de l'aménagement d'un pôle communautaire. Des deux parcelles concernées par cette prescription, 124 m², soit 11 %, ont été diagnostiqués.

Thérrouanne, à une quinzaine de kilomètres au sud de Saint-Omer, est une ville d'origine antique, chef-lieu de cité des Morins, située au croisement de plusieurs voies et d'un passage à gué de la Lys, dont elle occupe le versant nord-ouest. Au haut Moyen Âge, la ville devient évêché et un groupe épiscopal dont on connaît la cathédrale, est construite à l'époque carolingienne en haut du versant. La cité fortifiée résiste aux différents conflits de la guerre de Cent ans (1337-1453) et au début du XVI^e siècle, Thérrouanne forme une enclave royale française en territoire impérial des Pays-Bas et devient un enjeu militaire et stratégique. Les sièges menés par les armées anglaises et impériales en 1513 et 1537 ne parviennent pas à faire tomber la ville, mais en 1553, après deux mois de siège, Thérrouanne est prise par Charles-Quint qui décide alors de la raser intégralement. Remis en culture, ce site donne l'occasion d'étudier une histoire fossilisée de la vie urbaine d'une cité antique et médiévale. Afin de réunir la documentation des fouilles anciennes et plus récentes, un PCR « Thérrouanne, ville antique et médiévale » a été mise en place en 2015 sous la direction de François Blary.

Le diagnostic se situe dans la partie basse de la ville, près de la porte Saint-Jean où des opérations récentes avaient livré des vestiges du Haut-Empire, détruits au III^e siècle. Après un hiatus chronologique important, ce secteur n'est réoccupé qu'au bas Moyen Âge, éventuellement au Moyen Âge classique. Après la destruction de la ville en 1553, il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour voir apparaître de nouvelles constructions, qui seront en partie détruites en 1940. De nouveaux bâtiments sont construits par la suite, dont le magasin Monsieur Meuble.

L'opération de diagnostic archéologique a été réalisée par le biais de 5 sondages et a demandé 5 jours de terrain pour 3 personnes et 18 jours/homme pour la phase rapport. Les vestiges apparaissent vers 0,40 à 0,60 m de profondeur et se composent de 62 structures, 109 niveaux archéologiques et 5 ensembles. La stratigraphie est importante, supérieure à 3 m, et le substrat n'a pas été atteint. Les résultats sont décrits d'abord par sondages, puis repris par période. Trois grandes phases d'occupation ont été distinguées (romaine, médiévale/moderne et contemporaine), chacune d'entre elles connaissant plusieurs phases intermédiaires.

La période antique

Des vestiges antiques ont été observés dans tous les sondages, excepté le sondage 3000, dans l'angle nord-est. L'épaisseur stratigraphique des niveaux antiques dépasse les 3 m, et trois ou quatre phases d'occupation ont pu être distinguées, alternant avec des niveaux de

destruction. On observe dans le sondage 1000 un bâtiment excavé, abandonné au II^e siècle, ainsi que plusieurs fosses et un fossé. L'occupation, essentiellement de nature domestique, semble se limiter au Haut-Empire, excepté dans le sondage 2000, qui a livré un niveau datable entre la fin du IV^e et le début du V^e siècle.

Ces découvertes sont à mettre en relation avec des observations faites en 2004 et 2014 à 150 m à l'est, où une rue importante a été mise au jour. Elle doit passer juste au sud des vestiges observés lors du diagnostic. Le possible fossé 1022, observé dans le sondage 1000, pourrait être perpendiculaire à cette voie.

Les périodes médiévale/moderne et contemporaines

Sans surprise, le diagnostic a également livré des témoins de la ville médiévale. On rappellera pour mémoire le destin singulier de la ville, place stratégique de la Neustrie, importante cité du comté de Flandre, chef-lieu de diocèse. Enclavée dans les Pays-Bas espagnols, elle est assiégée en 1513, puis en 1537. Finalement prise par Charles-Quint en 1553, elle est rasée et interdiction est faite à la population de s'y réinstaller. Le diocèse de Thérouanne disparaît lors du traité du second traité du Cateau-Cambrésis en 1559 signé entre la France et l'Espagne. Il est partagé entre les diocèses de Saint-Omer, Boulogne, Arras et Ypres. Thérouanne est donc un exemple extraordinaire de ville médiévale abandonnée brutalement. Elle ne pouvait donc qu'attirer l'attention des historiens et des archéologues. Ces derniers se sont particulièrement intéressés à la cathédrale - Camille Enlart à la fin du 19^e siècle, Roland Delmaire puis Honoré Bernard dans les années 1970 – ainsi qu'au quartier canonial et à un îlot d'habitations – Guislaine Noyé de 1992 à 2011 pour l'Ecole nationale des Chartes. Rien que depuis 1970, près de 90 opérations archéologiques ont été réalisées, qui ont révélé une importante stratification, conservée dans des conditions exceptionnelles puisqu'épargnée de toutes perturbations importantes d'époque moderne ou contemporaine, et notamment des vastes réaménagements urbains qui caractérisent ces périodes. Si on ne disposait encore de peu d'aucune vision d'ensemble de l'apport de ces opérations, le PCR dirigé par François Blary est en train de combler cette lacune et de renouveler, grâce notamment à d'importantes prospections géophysiques, notre connaissance de la ville

Dans ce contexte, l'emprise diagnostiquée occupe un emplacement remarquable : on est en effet le long de la rue Saint-Jean, principal axe de circulation intra-muros menant à la cathédrale et au palais épiscopal, à proximité de la Porte du Saint-Esprit qui ouvre sur la route d'Arras. De la rue Saint-Jean ont de fait été mis en évidence, dans les sondages 2000 et 5000, un niveau de chaussée constitué de blocs et fragments de silex et une recharge en craie. On peut se demander, eu égard au fait qu'un diagnostic réalisé en 2014 à l'ouest de la rue a également mis en évidence des niveaux de voirie, si la rue ne s'élargit pas ici en place. Les sondages 2000, 3000 et 5000 ont par ailleurs révélé plusieurs fondations en blocs de craie liés avec un mortier sableux jaune se signalant par leur largeur significative, en l'occurrence 1 m. Orientées de façon perpendiculaire ou parallèle à la rue, associées dans le sondage 3000 - où au moins deux phases de construction se distinguent - à un complexe stratigraphique de sols, ces fondations suggèrent l'existence de deux bâtiments d'importance significative dont la datation ne semble pas antérieure aux 14^e-15^e siècles, période à laquelle peut être associée une fosse mise en évidence dans la tranchée 3000. Ces constructions ont fait l'objet de récupérations importantes après la prise de la ville. Les sondages 1000 et 4000 ont livré des témoins d'autres constructions : cave très récupérée dans le premier, fondations en moellons de craie liés au mortier ou en cassons, moins larges que celles évoquées plus haut dans le second. Parmi les structures postérieures, témoignant de la réoccupation des lieux à partir du 19^e siècle, on note un puits qui pourrait remonter au 18^e siècle.

Ce rapport de 211 pages et 120 figures rend compte d'une opération de diagnostic en contexte urbain, contrainte par la nécessité de reconnaître la stratification tout en la préservant le plus possible. Il n'en permet pas moins de bien apprécier le potentiel stratigraphique du site, par une présentation claire des données (hormis pour ce qui concerne les témoins de bâtiments du sondage 5000) et met bien en lumière la qualité du bâti, lequel s'accorderait d'ailleurs bien avec ce que figure dans le secteur la vue cavalière de 1539. Des relevés moins schématiques des maçonneries n'auraient toutefois pas été inutiles. Sur la base de ce rapport, le service régional de l'archéologie propose un projet de cahier des charges scientifiques portant fouille de la stratification :

- sur 1,40 m d'épaisseur dans l'emprise du parking sud ;
- sur 0,60 m d'épaisseur dans l'emprise du parking nord ;
- sur 1,60 m d'épaisseur sur le tracé du muret séparant les deux parkings.

360 jours / homme sont jugés nécessaires a minima pour la phase de fouille, 288 pour la phase d'étude. Telles quelles, ces préconisations apparaissent pertinentes. Une nouvelle fois néanmoins, on ne peut que déplorer l'impossibilité (mais est-ce bien le cas ?) de mettre en œuvre à Théroouanne une solution pleinement satisfaisante d'un point de vue patrimonial ou scientifique : préserver l'intégralité de la stratification ou à fouiller intégralement.

Le rapport de cette intervention fait 212 p, avec 120 figures. La présentation des données est correcte, malgré la faiblesse de la documentation graphique, notamment les plans. Ainsi, un plan d'ensemble des vestiges de l'époque antique aurait été utile. Les coupes et élévations ont manifestement été redessinées d'après les photos et n'ont pas été relevés sur place.

Le diagnostic a confirmé la richesse de la stratigraphie dans ce secteur de Théroouanne. Il serait préférable d'éviter la fouille pour cet aménagement superficiel et de rehausser le niveau du parking afin de limiter l'impact au sol. Puisque cela paraît impossible, le cahier des charges scientifique prévoit une fouille sur trois secteurs, le parking nord (600 m²), sur une épaisseur de 0,60 m, le parking sud (504 m²) sur 1,40 m et, entre les deux, une bande de 1 x 30 m, où est prévu un muret en béton, sur 1,60 m.

Le rapporteur propose donc à la commission de donner un avis favorable à une fouille préventive selon le cahier des charges scientifique du conservateur régional de l'archéologie.

Après discussion générale et avis du conservateur régional de l'archéologie, la commission adopte l'avis suivant :

Avis de la commission :

La commission reçoit le rapport du diagnostic réalisé par Vincent Merkenbreak, 3 rue Saint-Jean à Théroouanne (Pas-de-Calais), relatif à un secteur de la ville antique et médiévale, qui a révélé une importante stratification. A défaut d'une conservation intégrale de cette séquence, la commission est favorable à la fouille préventive, selon le cahier des charges scientifique du conservateur régional de l'archéologie.

6.1.11 Diagnostic : Théroouanne - Les Pâtures, parcelles D 709, 710

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Une opération de diagnostic archéologique a été réalisée à Théroouanne *les Pâtures* sur les parcelles D 709 et 710, au sud de la *Vieille Ville*. Préalablement à la réalisation d'un parking et d'un chemin piétonnier permettant de rejoindre le collège François Mitterrand par le sud, aux abords de la Petite Lys. La Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais est ainsi intervenue les 8 et 9 avril 2019 sur la totalité des parcelles prescrites, soit une emprise totale de 13043 m², dans ce secteur encore méconnu de Théroouanne sur le plan archéologique.

L'emplacement du futur parking est marqué par des aménagements de drainage et par quelques installations construites, symptomatiques des bords de berges, sous la forme de murets et de niveaux de remblais qui viennent soit maintenir la rive d'un méandre de la Lys, soit combler dans d'autres endroits des bras sinueux de ce secteur marécageux. Ces vestiges datent des époques médiévale, moderne et contemporaine. Signalons la présence d'un petit ensemble lithique au nord de l'emprise (un microdenticulé et principalement des éclats de taille) attribuable au Néolithique quoiqu'en position secondaire.

La découverte la plus significative de cette opération réside dans la mise au jour d'un ou de deux édifices antiques en bordure de la Petite Lys, au nord de l'emprise. Un bâtiment sur fondation en craie damée d'époque romaine a ainsi été mis au jour à 1,80 m de la surface du sol. Composé de plusieurs pièces, dont une comportant les plots de fondations internes, le bâtiment n'a pu être totalement ouvert dû à l'exiguïté du terrain et la proximité de la Petite Lys ; cependant, du fait de sa profondeur, ces vestiges ne seront pas impactés par les travaux. L'essentiel du mobilier est caractérisé par des éléments de meules réutilisées à proximité du bâtiment qui tendent à interpréter cet espace comme un espace de stockage commercial. La découverte de bâtiments antiques dans ce secteur de *Tervanna* est ici une première et au regard de la configuration de l'ensemble des vestiges et de la topographie du ruisseau de la Petite Lys, il semble bien que celle-ci soit canalisée dès l'époque romaine, du moins sur le tronçon observé.

6.1.12 Diagnostic : Saint-Augustin, rue de Clarques, parcelle ZE 40p

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Une opération de diagnostic archéologique a été réalisée sur le territoire de la nouvelle commune de Saint-Augustin, *rue de Clarques*, sur la parcelle ZE 40p, à l'est de la *Vieille Ville* de Théroouanne. L'opération concerne le projet d'aménagement d'un groupe scolaire en bordure de la RD 190 et de la *rue de l'abbaye de Saint-Augustin*. La Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais est ainsi intervenue du 16 au 30 avril 2019 sur une emprise totale de 2 hectares, directement à l'est de deux diagnostics positifs réalisés en 2004 et 2014 à Théroouanne, les *Bachinets* (Blamangin 2004, Merkenbreack 2014).

L'opération réalisée sur le territoire de l'ancienne cité de *Tervanna* a permis d'appréhender trois grandes phases d'occupation allant de l'époque romaine à la période moderne. L'essentiel des vestiges est caractérisé par la période romaine, principalement le Haut-Empire, et cette opération, quoique réalisée en milieu « rural », se révèle être un cas d'école d'archéologie urbaine. En effet, sur l'emprise ont été appréhendés les vestiges du système viaire du chef-lieu de la Cité des Morins, les limites de l'urbanisme antique, l'habitat urbain, une zone tampon vouée vraisemblablement à l'artisanat ainsi que le monde funéraire avec les phases de crémation et de dépôt secondaire. La présence de vestiges du Moyen Âge témoigne d'une occupation dans les faubourgs de la cité épiscopale et un grand fossé daté de la période

moderne pourrait bien être un témoin du dernier siège de la ville par Charles Quint avant son sacrifice sur l'échiquier des guerres modernes en 1553.

Les vestiges mis au jour apparaissent entre 45,50 m et 43,80 m NGF pour la partie nord, et 43 m NGF pour la partie centrale et entre 37 m et 39,20 m NGF pour la partie sud ; systématiquement ils sont mis au jour directement sous la terre végétale, autour de -0,20 et -0,30 m sous le niveau de sol actuel. La topographie actuelle est marquée à l'instar de ce qu'elle devait être à l'époque romaine. Située en partie sur et au bas du versant du *Mont Saint-Martin*, au sud de la RD 190, la parcelle diagnostiquée accuse une différence de plus de 2 m d'avec la RD 190 à l'ouest et la *rue de l'abbaye de Saint-Augustin* au sud.

La stratigraphie observée dans les différents sondages est importante. Le secteur nord a révélé une densité de recoupements entre les structures funéraires, le secteur central présente peu de stratigraphie horizontale mais des structures conservées systématiquement sur plus de 1 m de profondeur, voire 2 m pour le fossé moderne ; enfin, la zone sud est celle où la stratigraphie est la plus dense. Supérieure à 2 m, nous n'avons pu atteindre le substrat naturel dans le cadre du diagnostic. Pour les vestiges de l'époque romaine ce sont au minimum 3 à 4 phases qui ont pu être caractérisées, mais plus du double en ce qui concerne les niveaux de voirie. Nous sommes bien en présence d'une stratigraphie de type urbaine, ce qui n'a rien d'étonnant concernant Théroouanne.

Avis C.I.R.A.

- Pas-de-Calais - Saint-Augustin - Rue de Clarques - Diagnostic

Responsable d'opération : Vincent Merkenbreack (COLL), Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais

Rapporteurs : M. Heijmans, C. Héron

Présentation et analyse du dossier

Ce dossier concerne une opération de diagnostic archéologique, réalisée du 16 au 30 avril 2019, par une équipe du Service d'archéologie préventive du département du Pas-de-Calais, sous la direction de Vincent Merkenbreack, rue de Clarques, à Saint-Augustin (Pas-de-Calais). Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet de construction d'un groupe scolaire, sur une parcelle de 20.000 m², dont 107 m² étaient inaccessibles. L'emprise du diagnostic était de 730,38 m², soit 14,40 % de la surface accessible. 44 j/h étaient prévus pour la phase terrain, 40 pour la post-fouille.

Saint-Augustin est une commune créée récemment (1^{er} janvier 2016) par la fusion des communes de Clarques et Rebecques. On se trouve directement à l'est de la ville médiévale de Théroüanne et sans doute dans l'emprise, certes encore mal connue, de *Tervanna*, ancien chef-lieu de cité des Morins.

Le diagnostic se situe au sud-est de la ville, à 250 m à l'extérieur des fortifications médiévales, dans un secteur où plusieurs interventions archéologiques ont eu lieu, notamment deux diagnostics au lieu-dit « Les Bachinets », qui ont mis au jour des éléments d'un réseau viaire antique et d'un habitat associé, ce qui pose la question de l'extension de la ville vers l'est et son adaptation à la topographie naturelle. L'occupation antique de ce secteur semble se limiter au Haut Empire. Des niveaux de destruction sont attribuables à la fin du II^e siècle ou le début du III^e siècle, avant le remblaiement général et un abandon qui perdure au moins jusqu'à l'époque carolingienne. Située au pied du Mont Saint-Martin, la parcelle diagnostiquée accuse une forte pente du nord vers le sud.

L'opération de diagnostic archéologique a consisté en un creusement de huit tranchées rectangulaires, complétées par six fenêtres. Les vestiges apparaissent dès 20 à 30 cm sous le terrain actuel et la stratigraphie dans la partie sud dépasse les 2 m.

Les vestiges observés sont des tronçons de voirie, des fondations et murs et des éléments funéraires. Ils concernent essentiellement la période antique. La description des vestiges antiques suit un ordre thématique, en commençant par la voirie. Il n'y a pas de synthèse par phase pour l'ensemble des vestiges antiques.

Trois voies, ou plutôt des rues, car on est manifestement dans un contexte urbain, ont été observées. La première, au nord, a été reconnue sur 110 m ; construite dans une vaste tranchée, elle semble installée sur un léger replat. Si le premier état, installé sur le substrat, est un chemin en terre, large de 3,30 m, dans le dernier état, la bande de roulement, constituée d'un cailloutis de rognons de silex, atteint une largeur de 6,85 m. Bien que la voie semble avoir été utilisée assez longtemps, aucun mobilier archéologique permet de dater son abandon.

La 2^e rue observée est en fait le prolongement de la « voie des Bachinets », déjà observée plus à l'ouest et également visible sur des photos aériennes. Elle fait un coude vers le nord et doit rejoindre la voie du nord à l'est de l'emprise du diagnostic

Une troisième rue, presque nord-sud, venant de la Lys, vient se greffer sur la « voie des Bachinets ». Étant donné la forte pente, on a aménagé des marches pour cette rue, qui a connu au moins 10 états, mais sans doute davantage. Elle semble abandonnée vers la fin du II^e ou le début du III^e siècle.

Au sud de la « voie des Bachinets » se trouvent des vestiges d'habitat, et en particulier de ce qui semble être une *domus*, partiellement reconnue. Il est dommage que le rapport ne fournisse pas de véritable relevé des maçonneries et la juxtaposition de la photogrammétrie, car le plan général laisse planer quelques doutes, par exemple quant aux liaisons des murs. Des véritables relevés pierres-à-pierres sont indispensables. Après une première construction seulement entrevue, la *domus* s'installe probablement au II^e siècle ; autant que l'on puisse en déduire d'un plan malgré tout incomplet, la maison comportait au moins 6 pièces. La surface totale pourrait être estimée à 750 m².

Au nord du site, au pied du Mont Saint-Martin, se trouve une zone funéraire, ayant livré des crémations primaires (31 bûchers) et des tombes secondaires (17) ; ces tombes semblent datables entre le milieu du I^{er} et la 1^{ère} moitié du II^e siècle. Quelques ossements humains suggèrent la présence possible de tombes à inhumation.

Enfin, dans la partie centrale, une série de structures en creux (fosse, celliers, puits) est sans doute à mettre en rapport avec des activités artisanales. Le rapport fournit un plan de répartition de scories, dont curieusement, il n'est quasiment pas question dans le texte.

Le diagnostic a également livré quelques vestiges datables du Moyen Âge et de l'époque moderne. Dans la topographie urbaine médiévale de Théroouanne, l'emprise diagnostiquée se trouve en dehors du périmètre remparé, à 350 m environ de l'angle sud-est de ce dernier, marqué par la tour Saint-Augustin. La limite sud de l'emprise diagnostiquée est calée contre l'ancien chemin de l'abbaye Saint-Augustin qui menait à l'abbaye éponyme, situé à 800 m environ au sud-est, sur la Lys. Dans la tranchée 1000 (fenêtre 1032), sur une emprise de 300 m², a ainsi été mis en évidence un complexe stratigraphique de 4 ou 5 couches (l'une de ces couches, 1033, étant peut-être plutôt antique avec du mobilier médiéval intrusif) dont deux probables comblements de structures excavées, 1037 et 1048. On note également la découverte d'un plot maçonné, 1036, et d'une couche de craie damée, 1038, témoignant d'un ou plusieurs bâtiments. La couche 1038 n'a livré aucun élément mobilier, mais on ne peut exclure son attribution à l'époque médiévale. Les quelques éléments céramiques collectés renvoient en tous cas au XIV^e siècle.

Dans la tranchée 1000 (mais peut-être également dans les tranchées 2000, 3000 et 4000), le diagnostic a par ailleurs révélé une section d'un fossé au tracé sinueux large de 2 à 3 m, profond de 2 m, dont le comblement a livré deux fragments de tuiles de facture moderne. On pourrait être là en présence d'un fossé lié au siège de la ville en 1553. On note à cet égard la découverte dans la tranchée 300 d'un piquet de tente évoquant l'époque moderne.

Ce rapport présente d'une façon convenable les témoins d'un habitat ou d'une installation artisanale péri-urbaine, de sorte qu'on saisit le potentiel archéologique de ce secteur. On remarquera néanmoins le caractère très sommaire de la présentation planimétrique. La tranchée d'époque moderne est quant à elle tout à fait intéressante si elle peut effectivement, ce qui est probable, être explicitement mise en relation avec le siège de 1553 en tant, peut-être, que tranchée d'approche.

Le rapport de cette intervention, de 354 p., avec 222 figures, présente correctement les données de ce diagnostic. On peut apprécier l'intégration des données chronologiques, certes peu nombreuses, dans le discours et les diagrammes stratigraphiques. En revanche, on regrette la faiblesse de la documentation graphique et le côté trop schématique des plans, ainsi que l'absence de plans phasés ou de plans synthétiques (le seul plan de ce genre est celui qui montre le fossé moderne...).

Le diagnostic a livré des renseignements importants pour la connaissance de ce secteur oriental de la cité antique de Théroouanne, sur la topographie naturelle et sur son organisation urbaine.

Le projet concerne la construction sur une emprise de 8000 m² dans l'angle sud-ouest du site. Étant donné l'importance du site, le cahier des charges scientifique proposé par le conservateur régional de l'archéologie prévoit la fouille en une seule tranche de la totalité de la surface concernée par les travaux, pour une durée minimale de 300 jours et une équipe de 8 à 14 personnes, incluant les vestiges antiques et médiévaux.

Avis des rapporteurs

Avis favorable à la fouille préventive sur l'emprise des travaux, selon le cahier des charges scientifique du conservateur régional de l'archéologie. On attire cependant l'attention sur le fait qu'il conviendra d'être vigilant quant à la détection d'éventuels autres vestiges en rapport avec le siège de 1553. On s'étonne également de l'enveloppe de moyens définis pour la phase de fouille : entre 8 et 14 personnes durant 300 jours pour cette phase réside quand même une très importante différence...

Après discussion générale et avis du conservateur régional de l'archéologie, la commission adopte l'avis suivant :

Avis de la commission

La commission reçoit le rapport de diagnostic réalisé par Vincent Merkenbreack à Saint-Augustin « rue de Clarques » (Pas-de-Calais), relatif à un quartier oriental de la ville antique de Thérouanne occupé du 1^{er} au 3^e siècle et à un habitat médiéval du 14^e siècle. En raison de l'état de conservation, de l'extension, de l'ampleur des stratigraphies observées et du grand intérêt des vestiges, elle recommande la préservation de cet ensemble ou à défaut, la fouille préventive.



6.1.13 Diagnostic : Théroouanne - 24 chaussée Brunehaut, parcelles AD 72, 130, 131, 138

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Prescrit par le Service Régional d'Archéologie du Nord-Pas-de-Calais, les parcelles AD 72, 130, 131 et 138, le long de la Chaussée Brunehaut (RD 341), au lieu-dit *la Râperie* à Théroouanne, ont été diagnostiquées par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais du 21 au 22 mai 2019. La surface prescrite concerne l'emprise au sol de la construction d'un supermarché, d'une station-service et d'un parking, soit 6028 m². L'opération de diagnostic est localisée sur le territoire de la cité antique de *Tervanna*, chef-lieu de cité des Morins. Elle est située le long de l'actuelle RD 341, dite Chaussée Brunehaut, ancienne voie romaine reliant Arras et Boulogne-sur-Mer, via Théroouanne. Deux tranchées, deux sondages et une fenêtre ont été réalisés sur le terrain, ce qui équivaut à un peu plus de 14 % de la surface prescrite.

L'opération a révélé la présence d'une occupation romaine dans la zone *non aedificandi*, identifiée entre la Chaussée Brunehaut et le fossé bordier de la voie, qui se développe en partie vers l'est. Plusieurs fosses anthropiques vraisemblablement du bas Moyen Âge ont également été mises au jour.

L'intérêt de cette opération de diagnostic réside en la mise au jour de trois fours de potiers romains. Ces structures artisanales de production de céramique, sont les premières à être mises au jour dans la commune de Théroouanne. L'un des trois fours, relativement bien conservé, a été en partie testé lors du diagnostic, et a livré une grande quantité de mobilier céramique, dont une majorité de cruches. La fondation d'un bâtiment découvert à proximité de ce four pourrait être associée à l'activité de potier.

Concernant la production céramique du four, il a été clairement observé que certains tessons provenaient de ratés de cuisson. Ces rejets ont été identifiés en mode A et B : arrachements d'une partie de la pâte, bords déformés, surfaces claires voire tons orangés à la surface pour le mode B ou surfaces grisâtres pour les tessons en mode A. La cuisson probablement mal maîtrisée a conduit à ces surfaces claires plutôt que sombres et vice versa. La déformation et de rares pâtes grésées indiquent également une surcuisson. Ainsi deux rejets sont clairement identifiables (mode A et B) et reflètent peut-être l'utilisation de plusieurs modes de cuisson dans un même four pour la production de différentes catégories. Le premier est composé d'une production cuite en mode A. Il s'agit exclusivement de cruches à 1 ou 2 anses sans doute à engobe blanchâtre, à pâte sableuse, qui par leur forme s'attachent plutôt à un répertoire du milieu du II^e s. ap.-J.-C., voire les trois quarts du II^e s. ap.-J.-C.

À l'instar de nombre d'opérations archéologiques sur Théroouanne, la présente prescription n'échappe pas à la règle. Ici, les problématiques sont nombreuses et portent sur la topographie et l'extension de la ville antique au Haut-Empire, sur l'imbrication et la relation entre le monde des vivants et le monde des morts dans ce secteur périphérique de la ville antique, sur la coexistence sur un même site (limitrophe) de structures de crémation primaire et secondaire, sur l'artisanat et plus spécifiquement sur la production de céramique, sur la question du démantèlement de la ville du Haut-Empire et enfin, sur le devenir du quartier au Bas-Empire et au haut Moyen Âge.

6.1.14 Diagnostic : Théroouanne - RD 341 (rue de St Jean, sur du Marais, chemin d'Upen, grand rue) - réseau électrique souterrain

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Le diagnostic archéologique de la RD341 qui consistait à suivre les travaux d'enfouissement de réseaux en différents lieux de Théroouanne (*rue Saint Jean, rue du Marais, chemin d'Upen et Grand'Rue*), conduit par

la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sur une période de 3 mois (entre mai et juillet 2019), s'est révélé positif principalement pour la *Vieille Ville*, à savoir pour l'actuelle *rue Saint-Jean*, la *rue de Boulogne* et la voie communale qui fait la jonction entre ces dernières.

Les conditions d'intervention étaient tout à fait particulières et les observations se sont révélées limitées en raison de l'exiguïté des tranchées réalisées et de leur accessibilité selon les secteurs. Limités en profondeur, de l'ordre de 1 m au maximum (en dehors de la tranchée réalisée sous le fossé bordier de la *rue de Boulogne*), les sondages ont livré de nombreux niveaux de remblais et au moins un niveau de voirie probablement de l'époque moderne faisant écho avec les investigations réalisées en 2017 sur le bas de la *rue Saint-Jean* (Merkenbreack 2017). En dehors de la *rue Saint-Jean* et de ses états antérieurs, plusieurs éléments de maçonneries (fondations et élévations) ont pu être caractérisés et ce pour trois périodes chronologiques distinctes : l'époque romaine, le Moyen Âge et la période moderne.

Le distinguo entre les vestiges du Moyen Âge et de la période moderne n'est pas chose aisée dans les présentes conditions d'intervention et du fait de la pérennité potentielle des éléments bâtis entre le bas Moyen Âge et la date fatidique de 1553 qui met fin à l'existence de Théroouanne. L'opération de diagnostic est ici une occasion inédite d'acquérir des informations pour ce secteur de la *Vieille Ville* qui n'est pas encore documenté par l'archéologie (en dehors de la cathédrale). Ainsi, pour le domaine civil, plusieurs fondations d'habitation ont été mises au jour le long de la *rue de Boulogne* et celles-ci semblent axées sur cette voie. Dans un autre domaine, et vraisemblablement à mettre en relation avec le quartier épiscopal, d'autres maçonneries ont été observées, dont une conséquente (de 1,43 m de large), dont l'un des parements est constitué de briques. Ce mur avait en réalité déjà fait l'objet d'observations archéologiques dans le cadre d'une « fouille » en 1993 dont nous n'avons malheureusement qu'une notice au sein du *Bulletin scientifique régional* et un dessin de l'un de murs de la cave concernée (Barbé, Barret 1993). Ce bâtiment cossu (cave à voûtes d'ogives et édifices à pans coupés) a également été appréhendé en partie lors du diagnostic réalisé en 2009 par Benoît Leriche au sein de la parcelle AB28 directement au sud de la voie communale (Leriche 2009). Au regard des différentes observations réalisées dans le cadre de ces trois opérations, il est plus qu'envisageable d'associer cet édifice au palais épiscopal jointif de la cathédrale. En revanche, pour ce qui est de connaître la nature exacte de ce bâtiment ce n'est pas chose aisée. Pour tenter l'enquête dans le cadre de ce rapport, nous pouvons faire appel aux différentes iconographies connues de Théroouanne. Sur certaines d'entre elles sont figurés plusieurs édifices à proximité immédiate de la cathédrale et notamment le palais épiscopal mais également l'hôpital souvent figuré avec un clocher. Le mur que nous avons mis au jour ici et dont une partie des vestiges a également été observé en 1993 et en 2009 est donc probablement l'un de ces deux bâtiments.

L'autre découverte inédite du présent diagnostic est la mise au jour d'un mur en *opus vittatum* encore en élévation et attribuable à la période romaine. Quasiment parallèle à l'actuelle rue de Boulogne, cette maçonnerie appartient assurément à la sphère des bâtiments publics de l'ancienne *Tervanna*. Cela remet sur le devant de la scène une nouvelle fois la question de l'emplacement des différents édifices publics du chef-lieu de la cité des Morins. Si l'on admet une certaine résilience pour les éléments structurants forts (voies, enceintes, bâtiments publics), l'attribution au domaine public pour la maçonnerie 55 découverte le long de la route de Boulogne est assurée. Sommes-nous en présence de l'un des éléments du *forum* par exemple ? L'indice est trop maigre pour l'affirmer. La question restera ouverte tant que l'archéologie sous toutes ses formes n'aura pas apporté de preuves suffisantes.

L'opération de diagnostic de la RD 341, originale par sa forme, n'en demeure pas moins d'une grande richesse pour la connaissance de l'histoire de Théroouanne. Finalement peu importe la taille ou la forme car toute opération archéologique au sein de la capitale des Morins apporte son lot d'informations inédites et suscite à chaque fois de nombreuses réflexions. Ce diagnostic met en lumière une fois encore

la nécessité de continuer le travail mené dans le cadre du Projet Collectif de Recherche « Théroouanne, ville antique et médiévale » et notamment l'intérêt non négligeable que susciterait la mise en place d'un système d'informations géo référencées reprenant toutes les données issues de l'histoire, de l'archéologie préventive et des prospections pour une meilleure valorisation de la ville passée et future.

6.1.15 Diagnostic : Théroouanne - rue Saint-Jean, parcelles AB 186, 257 (parcelle Leserne)

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Le diagnostic archéologique des parcelles AB 186 et 257, *rue Saint-Jean*, conduit par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais du 25 novembre au 2 décembre 2019, a concerné la totalité des parcelles vouées à la construction d'un pavillon individuel, soit 2138 m². Les sondages réalisés ont été limités en profondeur à l'emplacement du futur aménagement et dans un souci de préservation des niveaux archéologiques. Deux sondages plus profonds ont néanmoins permis d'aborder la stratigraphie sur plus de 2,50 m de profondeur. Cinq fenêtres d'observations ont été ouvertes sur l'emprise représentant 10 % des parcelles. L'opération est localisée en plein coeur de l'antique cité de *Tervanna* chef-lieu de la Cité des Morins, au sein de la *Vieille Ville* et le long de la rue Saint-Jean qui est l'axe principal de la ville épiscopale. Cette rue mène directement de la *Porte du Saint-Esprit* (au sud) à la cathédrale (au nord). Les parcelles concernées se trouvent à proximité de vestiges des époques romaine, médiévale et moderne qui ont été mis au jour ces dernières années (Blamangin et al. 2011b) et jusqu'à très récemment (Vistel 2020 à paraître). En dépit du siège de 1553 et de la récupération intensive des matériaux dans les années qui suivirent, les vestiges n'en demeurent pas moins importants et bien conservés et, contrairement à ce qui a déjà été observé de part et d'autre de la rue Saint-Jean, le front de la rue, présentement, a été visiblement bien moins impacté par les pilleurs.

La stratigraphie observée, d'une forte densité, s'échelonne de l'Antiquité à la destruction de la ville en 1553. Les vestiges mis au jour apparaissent directement sous la terre végétale, soit autour de -0,20 m sous le niveau de sol actuel en moyenne.

Le diagnostic a livré deux maçonneries antiques et une voie. Ces découvertes viennent abonder incontestablement la connaissance de *Tervanna*. Théroouanne, ville-terrasse, n'est plus une hypothèse mais bien un fait avéré et la découverte d'un mur de terrasse antique en opus vittatum mixtum vient illustrer à nouveau cette morphologie urbaine et met en exergue l'existence d'au moins 6 terrasses. La découverte la plus surprenante concernant la période romaine réside en la mise au jour d'un tronçon de voirie de belle facture et construit sur une puissance stratigraphique supérieure à 2 m. Le mode de construction de cette rue renvoie à ce que nous avons déjà pu observer notamment aux *Bachinets* (Blamangin 2004, Merkenbreack et al. 2014, Merkenbreack 2019). Nous ignorons cependant sa largeur complète. La position topographique du tracé de cette voie, dans la continuité de la chaussée Brunehaut, remet en cause la nature même de la route de Boulogne en tant que voie romaine, ou du moins en tant que continuité de la voie Arras - Boulogne. Il semble donc, à la lueur de ces faits nouveaux que la voie découverte au sein des parcelles AB 186 et 257 corresponde à un *cardo* de la ville antique et très vraisemblablement au *cardo maximus*. Le devenir de celui-ci sur le haut de la *Vieille Ville* reste à appréhender sachant qu'il conduit vraisemblablement au forum de la cité.

La période médiévale et la première moitié du XVI^e siècle sont caractérisées par plusieurs phases. Le secteur semble dévolu tout d'abord à l'artisanat (potier) aux alentours des XIII^e et XIV^e siècle (faisant écho avec les découvertes sur une parcelle limitrophe ; Vistel 2020) et plus vers le fond de parcelle ; le front de rue quant à lui s'avère occupé par un bâtiment prenant appui sur le mur de terrasse antique. Dans

un second temps, un vaste ensemble bâti prend place sur la totalité de l'emprise (voire plus).

Deux hypothèses s'offrent à nous.

Soit nous sommes en présence d'une seule et même propriété qui nous orienterait vers un édifice conventuel, doté d'espaces de vie au nord et d'une chapelle/église au sud.

Soit il s'agit de deux édifices distincts délimités par un mur de clôture et qui correspond encore de nos jours à la limite parcellaire. Au nord, nous aurions ainsi une succession de pièces d'une construction en L dont la nature nous échappe (habitat ? Artisanat ? Autre ?) ; au sud, nous serions en présence d'un édifice religieux sous la forme d'une église donnant sur la rue Saint-Jean et recevant en son sein des sépultures.

Que ce soit l'une ou l'autre des hypothèses, le potentiel archéologique est énorme, le renouvellement de nos connaissances sur la ville médiévale le serait tout autant. La littérature abondante au sujet de Théroouanne fait état de couvents et d'abbayes au pluriel, il en va de même pour les églises. On sait, concernant les églises, qu'il y a au moins la paroisse Saint-Nicolas située *intra muros* (à l'est de la rue Saint-Jean) et la paroisse Saint-Martin qui est encore le vocable de l'église située entre les deux bras de la Lys. Notons aussi l'existence de Saint-Martin-de-Nielles (le faubourg), d'une chapelle en face du bastion de *la Patrouille* ou encore de Saint-Martin-au-Mont à l'est de la ville. À la lecture de gravures anciennes, il y a également une église Saint-Martin *intra muros*. Hector Piers, en 1832, en cite 3 au Xe siècle lors d'une reconstruction sous le comte de Flandre Baudouin IV.

Concernant les couvents et abbayes, l'on connaît le couvent de Saint-Augustin (à l'extérieur de la cité en direction de Clarques), il est fait mention de religieuses de l'ordre de Saint Dominique, de Soeurs- Grises et bien évidemment de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont sur la colline du même nom au nord de la ville. Il apparaît, là encore selon des auteurs anciens, que ledit monastère fut transféré de la *rue Saint-Jean intra muros* à la colline au nord mais que l'abbaye possédait une maison séant en la rue de Saint-Omer, maison qui figure également sur une gravure.

Toujours est-il, la documentation est abondante et non encore dépouillée en intégralité. Il reste à confirmer ou infirmer les hypothèses quant aux fondations découvertes au sein des parcelles AB 186 et 257 et ici, seule l'archéologie et une fouille exhaustive pourraient combler nos lacunes.

L'on effleure donc une fois de plus la face émergée de la stratification archéologique de Théroouanne. Il reste tant à faire, tant à écrire, tant à fouiller ; les parcelles AB 186 et 257 sont ici une belle opportunité pour l'archéologie préventive certes, mais aussi pour la connaissance et la valorisation de ce site d'exception.

Avis C.T.R.A.

Responsable d'opération : Vincent Merkenbreack (COLL), Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais

Rapporteurs : M. Heijmans, I. Caillot

Présentation et analyse du dossier :

Ce dossier concerne une opération de diagnostic archéologique, réalisée du 25 novembre au 2 décembre 2019, par une équipe de la direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, sous la direction de Vincent Merkenbreack, rue Saint-Jean, à Théroouanne (Pas-de-Calais). Elle fait suite à un projet de construction d'un pavillon individuel, sur une parcelle de 2138 m², dont 214 m², soit 9,9 % ont été diagnostiqués.

Théroouanne, à une quinzaine de kilomètres au sud de Saint-Omer, est une ville d'origine antique, chef-lieu de cité des Morins, située au croisement de plusieurs voies et d'un passage à gué de la Lys, dont elle occupe le versant nord-ouest. L'emprise de la ville antique et son organisation demeurent largement inconnues. Au haut Moyen Âge, la ville devient évêché et un groupe épiscopal dont on connaît la cathédrale est construit à l'époque carolingienne en haut du versant. La cité fortifiée est détruite entièrement en 1553 par Charles Quint. Remis en culture, ce site donne l'occasion d'étudier une histoire fossilisée de la vie urbaine d'une cité antique et médiévale.

Le diagnostic se situe au cœur de la vieille ville médiévale, dans un secteur où plusieurs interventions archéologiques ont eu lieu. Une carte et une liste de sites accompagnent la description du contexte archéologique. Deux photos anciennes illustrent néanmoins la découverte de deux murs antiques de belle facture, témoignant de la présence d'un ou plusieurs bâtiments publics. Malheureusement, le texte ne renvoie pas aux numéros des sites, mais aux noms des propriétaires et aux numéros de parcelles, non sans erreurs : la parcelle AB21 (parcelle Dozinel), où se trouve l'un de ces murs, doit correspondre, d'après la liste, au point 8, n'ayant livré que des vestiges d'un habitat médiéval. D'après la description, il se trouve « à 90 m au nord » de la parcelle AB24 (parcelle Tétard), lieu de découverte de l'autre mur antique, qui correspond, on suppose, au n° 5, bien que la liste ne donne pas le n° de la parcelle, uniquement le nom du propriétaire. Or, d'après le plan, le point 5 se trouve au nord du point 8 et pas l'inverse. Il y a intérêt de reprendre la description de contexte archéologique, que l'on retrouve de façon identique d'un rapport à l'autre. Il semble toutefois que les sites près de la parcelle diagnostiquée ont livré surtout des traces d'une occupation médiévale.

Cinq tranchées ont été creusées. Les vestiges apparaissent vers 0,20 m au nord et à 0,90 à 1 m dans l'angle sud-est, alors que le terrain montre une forte pente du nord vers le sud. Les résultats sont présentés d'abord par tranchées, avant la synthèse par grandes phases.

Les vestiges antiques

Tr **1000**, le long de la clôture nord de l'emprise. Elle a mis au jour un mur NE-SO, large en moyenne de 0,45 m, sur une longueur de 1,90 m ; il serait coupé au nord-est par une tranchée de pillage 1011 (qui, sur le plan, se trouve plusieurs mètres plus loin). Indatable par le contexte archéologique, son architecture (blocs de silex et calcaire dans un mortier de tuileau), permet de l'attribuer à la période antique.

Tr **2000**, dans l'angle sud-est de l'emprise. Ce sondage, d'une emprise limitée, a livré un épais niveau de craie damée, sur lequel est posé un mur nord-est – sud-ouest, observé sur 4,50 m de longueur, de même facture que

celui de la tr. 1000, en petit appareil au mortier de tuileau et, sans doute, une arase de briques. Au centre du sondage, le mur montre une reprise avec le bouchage d'une ouverture. Ce mur est interprété comme un mur de terrasse.

À peu de distance au nord-ouest de mur, a été trouvée une tombe à inhumation, qui, malgré la présence d'un lot céramique homogène, qui se situe dans le III^e ou IV^e siècle, est attribuée au Moyen Âge. Pourquoi pas, mais cette attribution aurait méritée d'être argumentée ; une datation C¹⁴ ne serait pas inutile.

Tr. **3000**, au centre de la parcelle. Cette tranchée ne semble pas avoir livré de vestiges antiques.

Tr. **4000**, dans l'angle sud-ouest de l'emprise. La découverte la plus ancienne concerne la mise au jour d'une rue antique, fortement stratifiée, avec au moins trois phases d'utilisation sur 1 m d'épaisseur. La largeur observée est de 2 m, mais la description ne fournit pas d'indication concernant l'orientation.

Tr **5000**, le long de la clôture occidentale de l'emprise. Cette tranchée ne semble pas avoir livré de vestiges antiques.

La découverte majeure de ce diagnostic, pour l'Antiquité, est donc la rue de la tr. 4000, dont le tracé correspond en gros à la limite parcellaire entre la rue Saint-Jean et la rue de Boulogne (il faut donc en déduire qu'il s'agit d'une rue NO-SE, mais cela aurait mérité d'être dit. Il est donc supposé que l'hypothèse, qui voit dans cette dernière le prolongement de la chaussée Brunehaut, soit à abandonner au profit de cette « nouvelle rue » qui doit correspondre au *cardo maximus*.

Le deuxième résultat d'importance concerne la topographie antique de la ville et son aménagement en terrasse, à la fois le long d'un axe nord-sud (en gros l'actuelle rue Saint-Jean) et un axe est-ouest ; ces terrasses sont encore actuellement en partie perceptibles dans le paysage.

Le rapport de cette intervention, de 258 p. et 153 fig., présente correctement les données de ce diagnostic, avec des descriptions précises. On peut apprécier l'intégration des données chronologiques dans le discours, les diagrammes stratigraphiques et la qualité des photos.

Ce diagnostic apporte des éléments importants à la connaissance de la ville antique ; de ce point de vue la fouille de l'ensemble de la parcelle s'imposerait. Cependant, le conservateur régional de l'archéologie prévoit une fouille plus restreinte, sur 1200 m², avec un décapage général limité à une profondeur de 0,60 m, pour appréhender les niveaux médiévaux et modernes. Au centre de la parcelle, sur l'emprise du pavillon prévu (250 m²), la fouille descendra au fond de forme, vers 0,80 à 1 m de profondeur. Enfin, est prévue la fouille sur 7 m² et 2 m de profondeur à l'emplacement d'une future micro-station d'épuration. Des tranches conditionnelles sont prévues pour d'éventuelles sépultures et une autre pour l'aménagement de la micro-station d'épuration

Si on peut comprendre les raisons qui conduisent à cette proposition, du point de vue scientifique, ce n'est guère satisfaisant. Les occasions de fouiller des structures et niveaux antiques au centre de Théroanne sont très limitées et se réduisent petit à petit. Si l'on ne saisit pas les rares occasions, on ne connaîtra jamais le centre de la cité de *Tervanna*. La rapporteur plaide donc pour une fouille plus exhaustive afin de pouvoir étudier et documenter les structures antiques, d'autant plus que le conservateur régional insiste sur l'impossibilité d'intervenir dans le cas d'éventuels travaux d'aménagement ou agrandissements futurs.

L'importance du site justifie la fouille préventive sur l'emprise de la parcelle sur toute l'épaisseur de la stratigraphie.

Les vestiges médiévaux et modernes

Concernant les périodes médiévale et moderne, l'ensemble des tranchées pratiquées a révélé sans surprise des vestiges de ces époques. En effet, l'emprise est située *intra-muros* le long de la rue Saint-Jean qui est l'axe principal de la ville épiscopale. Cette rue mène directement de la Porte du Saint-Esprit (au sud) à la cathédrale (au nord). De part et d'autre de la rue plusieurs opérations de diagnostics et de fouilles ont déjà été réalisées. Sur la parcelle AB 239, face à celle du présent diagnostic, un four de potier de la fin du XIV^e début du XV^e siècle associé à un habitat de la même période a été mis au jour en 2006. Sur la parcelle AB 183 située au sud-est du diagnostic, un autre four de potier a été reconnu en 2019, il est daté du XIII^e siècle. D'autres vestiges d'habitats de cette période, perpendiculaires à la voie d'origine antique, ont été reconnus le long de l'axe de circulation, bien que largement récupérés suite au siège de 1553.

La tranchée 1000 en bordure de la rue Saint-Jean a permis de reconnaître plusieurs vestiges bâtis et niveaux de sols conservés à faible profondeur sous le niveau de terre végétale. Globalement un linéaire bâti orienté nord-est/sud-ouest se développe sur 26 m de long parallèlement à la rue et cinq maçonneries perpendiculaires ont également été reconnues, semblant participer d'un plan de bâtiment. Ce dernier est composé de plusieurs états dont le premier est daté du bas Moyen Age.

Le premier état (UE 1016, 1027, 1035 et 1049) est constitué de maçonneries en moellons calcaires et de silex dont certains sont équarris. Les constructions 1016 et 1027 sont scellées par des niveaux ayant livré de la céramique attribuable au XIV^e siècle. Le mur 1027 reposant sur une semelle de fondation en craie compactée (1028) est localisé au nord de 1016 et parallèle à ce dernier. Le mur 1049 (noté 1050 sur le plan d'ensemble fig. 29), se situe dans l'alignement de la maçonnerie 1016 vers l'ouest, et se compose de blocs calcaire liés au même mortier de chaux brun-jaunâtre. Ce mur 1049 est associé à un sol reposant sur un niveau de préparation en craie damée qui a livré du mobilier céramique (un couvre-feu et d'un vase réserve) permettant d'établir une mise en place dans la deuxième moitié du XIV^e siècle. Le niveau de sol réalisé en briques rectangulaires disposées de chant, est recouvert d'un remblai comportant des éléments céramiques datés des XIV^e-XV^e siècles.

Le mur 1035 constitué de blocs calcaires liés au mortier de chaux, présente une orientation perpendiculaire. Localisé à l'ouest de 1016, et perpendiculaire à ce dernier, le mur 1035 (constitué de blocs calcaires liés au mortier de chaux) est recouvert d'un remblai ayant livré de la céramique offrant un *terminus post quem* vers 1350 et coupé par le creusement d'une fosse recelant des tessons de couvre-feux datant de la seconde moitié du XIV^e siècle.

L'attribution à un second état du bâtiment des UE 1060, 1062, 1065, 1067, 1069 et 1077, questionne. Cette appartenance repose principalement sur une largeur supérieure des maçonneries (0,25 m pour l'état 1 et 0,30 m pour l'état 2) et une plus forte proportion de silex dans la construction. Le mur 1062 est recouvert par un remblai au sein duquel un petit lot céramique a été découvert, dont un fragment de tèle daté de la seconde moitié du XV^e siècle au début du XVI^e siècle. 1065 est recouvert d'une couche de démolition ayant livré un tesson de céramique audomarois connu pour la seconde moitié du XV^e siècle au début du XVI^e siècle.

Si 1060 et 1062 semblent chaînés, le lien entre 1060 et 1077 n'est pas conservé, amputé par l'installation d'une fosse. Le lien entre les murs 1060 et 1067 n'est pas illustré, en plan un arrêt est figuré entre ces deux UE (fig. 36), de même la connexion entre les maçonneries 1065 et 1060-1067 n'est pas explicitée...

Il est difficile de comprendre exactement les relations stratigraphiques qu'entretiennent les maçonneries, les illustrations des nœuds maçonnés n'étant pas fournies. D'ailleurs l'auteur propose *in fine* dans son paragraphe de synthèse une construction contemporaine voire synchrone de l'ensemble de ces éléments pourtant attribués dans la description à deux phases distinctes...

Le troisième état bâti (UE 1054, 1056, 1058 et 1033) se distingue par l'emploi d'un liant différent, il s'agit toujours d'un mortier de chaux dont seule la teinte jaune pâle varie. La maçonnerie 1054 se superpose à 1049 et

présente un retour vers le nord (1056). La maçonnerie 1058 se greffe sur l'angle formé par les maçonneries 1062 et 1060. Le mur 1033 plus à l'est, est constitué de briques, calcaire, silex et mortier liés au mortier jaune pâle et s'établit sur le mur 1035. Ces constructions témoignent d'une reprise du bâtiment préexistant.

6 fosses du bas Moyen Âge ont également été mises au jour au sein de la tranchée 1 (7 notées dans le texte, la fosse 1021 étant citée deux fois) : il s'agit des creusements 1008, 1018, 1023, deux fosses de récupération 1041, 1074 et de la structure 1021 identifiée comme une fosse dépotoir. Cette dernière est localisée à l'est du bâtiment médiéval, son implantation recoupe les niveaux de démolition du mur antique 1012. Sa fouille a permis de recueillir un lot conséquent de céramique : tèle, poêle/poêlon, pichet/cruche et couvercle attestant d'une occupation durant la fin du XV^e siècle et la première moitié du XVI^e siècle.

Seul un sondage profond a été ouvert, à l'extrémité sud-ouest de la tranchée 1000. Dans cette fenêtre deux structures en creux ont été reconnues dont une fosse dépotoir de grande dimension notée 1084 entamant le remblai antique 1090. Cette dernière a livré 81 restes archéozoologiques, ainsi que 235 tessons de céramique médiévale (55 NMI) et 4 tessons résiduels antiques. Le corpus céramique est varié (tèles, poêle/poêlons, couvres-feu, pichets/cruches, bassins/terrines, assiettes/plats, marmites, pots, lèche-frite, faisselle/passoire et un couvercle). Cet assemblage dont une partie semble sortir de l'atelier de production de Théroüanne peut être daté entre la seconde moitié du XIV^e siècle et la première moitié du XV^e siècle.

La tranchée 4000 a été ouverte perpendiculairement à l'extrémité sud-ouest de la tranchée 1000. Deux tranchées de récupération forment un angle. Notées 4007 et 4010, ces structures de 0,70m de large perforent les niveaux de voirie antique et sont interprétées comme l'empreinte d'un bâtiment médiéval. Ces tranchées de récupération sont scellées par un niveau de remblai, lui-même coupé par l'installation d'une maçonnerie (4039) à l'est de la tranchée 4010.

Orienté nord-sud le mur 4039 correspond à une fondation en craie damée surmontée de gros blocs de craie. Un niveau de sol en craie damée (situé à 0,70m de profondeur sous la végétale) est associé à cette phase de construction. L'ensemble matérialiserait un second bâtiment s'établissant à l'emplacement du premier. Enfin un réagencement est perceptible avec des reprises de la maçonnerie 4039 et des rapports de remblais. L'occupation est scellée par un niveau d'incendie (4016) recouvert par une couche de démolition (4017).

Les niveaux les plus anciens repérés au sein de **la tranchée 5000**, correspondent aux remblais 5005 et 5016 ayant livré un petit lot de 22 tessons (pot, poêle notamment) caractéristiques bas Moyen Âge. À 1 m sous la surface actuelle, apparaît une structure construite (5007) de 2,39 m de long constituée d'un radier de craie damée associée à une fosse circulaire (5014). Leurs comblements comportaient de gros fragments de terre rubéfiée et deux tessons dont un bord de tèle caractéristique des productions de la seconde moitié du XIV^e siècle et la première moitié du XV^e siècle des ateliers contemporains de Théroüanne et Fiennes. À l'ouest de la structure 5007 et longeant cette dernière, une tranchée de récupération matérialise la présence d'une maçonnerie attenante.

Deux grandes fosses modernes ont été reconnues, l'une (5012) a livré de la faune, plusieurs fragments de briques, de tuiles, un fragment d'un boudin d'armature de four de potier et plusieurs éléments céramiques (93 individus pour 20 NMI) datable de la fin du XV^e siècle au début du XVI^e siècle. Aux extrémités nord et sud de la tranchée 5000 plusieurs portions de maçonneries modernes ont été reconnues et semblent marquer l'emplacement de deux bâtiments distincts.

Au centre de l'emprise, l'ouverture de la **tranchée 3000** s'est interrompue sur un niveau de remblai (a priori daté entre le XIV^e et le XVI^e siècles) apparaissant à 10 cm de profondeur. Seul un pan de mur effondré et une tranchée de récupération attenante ont été identifiés et positionnés sur le plan. Un sondage plus profond aurait

sûrement permis de mieux caractériser ces vestiges, cependant le projet d'aménagement impactant peu ce secteur, il a été choisi de préserver les niveaux archéologiques sous-jacents. En effet, il n'est pas exclu que la base de la maçonnerie soit conservée en fond de tranchée à l'instar des vestiges mis au jour dans la tranchée 2 du diagnostic.

La tranchée 2000 réalisée au sud de l'emprise a permis de reconnaître adossé au parement nord du mur de terrasse antique, une maçonnerie notée 2029, orientée nord-ouest/sud-est, constituée de moellons de craie liés par un mortier jaune sableux. Au sud du mur romain, et suivant la même orientation, un épais mur (2017) en blocs calcaire équarris liés au mortier de chaux jaune pâle et un potentiel contrefort (2022) ont été identifiés au fond d'une tranchée de pillage (2015). Des niveaux de sols et d'incendie ont été reconnus au nord de la tranchée de récupération permettant à l'auteur de restituer de ce côté l'intérieur d'un édifice médiéval. La fouille du remblai 2040 a permis de recueillir un lot céramique constitué de tessons résiduels du IV^e siècle. Ce niveau est recoupé par la tranchée de récupération du mur antique (2035) et l'installation d'une sépulture (2036). Le squelette bien conservé est celui d'un individu adulte de sexe féminin placé en décubitus dorsal et inhumé en linceul. La fouille de la fosse sépulcrale a permis de recueillir du mobilier datant de la période laténienne jusqu'au Bas-Empire ainsi qu'une monnaie romaine de la première moitié du IV^e siècle. Cependant au vu de la position stratigraphique de la tombe l'auteur propose d'y voir une inhumation médiévale.

Au sud du mur 2017, donc à l'extérieur du bâtiment, au-dessus des remblais antiques, une séquence constituée de couches de préparation (hérissou de tuiles, apprêt sableux ou niveau rubéfié...) et de niveaux de circulation empierrés (radier en silex) permet de restituer la présence d'une cour ou d'une voie (US 2007 à 2004).

Le point fort du rapport de diagnostic des parcelles AB 186 et 257, réside dans le chapitre mettant les résultats de la présente opération, en perspective avec les connaissances précédemment acquises au cours des recherches menées sur Théroouanne.

Sur la partie occidentale de l'emprise, dans les tranchées 1000 et 5000, des restes de boudins de terre cuite, de fragments de parois et de torchis rubéfiés ont été découverts dans des contextes datés du XIV^e siècle. Ces restes permettent d'entrevoir sur la partie occidentale de l'emprise la présence d'un nouvel atelier de potier, à proximité des deux fours précédemment mis au jour en 2006 et 2019 et datés des XIII^e et fin XIV^e siècles. L'ensemble pourrait correspondre à petit quartier de potiers de la Vieille Ville établit de part et d'autre de la rue Saint-jean.

Sur le reste de l'emprise, la mise au jour de nombreuses maçonneries, fondations, récupérations et niveaux de sols médiévaux et modernes, permet de restituer plusieurs bâtiments occupés du XIV^e siècle jusqu'au XVI^e siècle.

Un niveau de circulation a été mis en évidence au sein de la tranchée 2000 et pourrait correspondre à l'état médiéval de la rue Saint-Jean. L'agencement des constructions est axé par rapport à cette voie.

La moitié nord de l'emprise de diagnostic (en tranchées 1000 et 5000) a révélé une série de maçonneries délimitant un édifice au plan en L, partitionné en huit espaces distincts dont un potentiel couloir. Cet édifice se développe au nord et au sud du sondage.

Au centre de l'emprise (tranchée 3000) un mur de clôture a été reconnu. Retrouvé en partie effondré, cette maçonnerie correspond encore de nos jours à une limite parcellaire.

La moitié sud de l'emprise (tranchées 2000, 4000 et 5000 sud) les fondations mises au jour présentent une largeur plus conséquente et une mise en œuvre davantage soignée que celles observées pour les vestiges bâtis du nord de l'emprise. L'auteur propose de restituer ici un seul édifice de plus de 400 m² perpendiculaire à la rue, d'une longueur de 30 à 35 m pour une largeur de l'ordre de 8 à 9 m. Ce bâtiment doté de contrefort(s) aurait abrité une (des) sépulture(s). Au vu de ces découvertes l'auteur évoque avec prudence deux hypothèses :

- la présence d'un édifice conventuel doté potentiellement d'une chapelle au sein de laquelle prendraient place les inhumations,
- ou la présence de deux parcelles distinctes délimitées par le mur en partie effondré, avec un vaste ensemble (habitat ou autre) au nord et une église au sud.

Les sources textuelles au sujet de Théroouanne font état *intra-muros* d'églises, de couvents et d'abbayes au pluriel. La documentation est foisonnante et non encore dépouillée en intégralité.

Les tranchées de pillage reconnues sur l'emprise sont couramment rencontrées par les archéologues au sein de la cité Épiscopale de Théroouanne. Elles marquent le démantèlement des maçonneries de la Vieille Ville suite au siège de 1553. Cependant, le pillage est moins important sur l'emprise du présent diagnostic et les niveaux archéologiques sont affleurants et bien conservés.

Ce rapport confirme le riche potentiel archéologique de ces parcelles bordant l'axe majeur traversant la Vieille Ville. Les vestiges sont bien conservés et parfois affleurants. Au vu du projet d'aménagement et de la qualité des vestiges mis au jour, si le gisement ne peut être conservé, une fouille semble indispensable. Cette opération permettrait de confirmer ou infirmer les hypothèses quant aux fondations découvertes au sein des parcelles AB 186 et 257 et devra être assortie d'une étude documentaire poussée visant à explorer les pistes soulevées lors du diagnostic. Si la présence d'une activité artisanale (four de potier) se confirmait, les résultats permettraient de compléter la problématique de la production de céramique en milieu urbain. Plus globalement la fouille permettra d'affiner le phasage et l'évolution de ces parcelles urbaines.

Sur la base de ce rapport, le conservateur régional de l'archéologie propose une fouille sur 1200 m² correspondant au pavillon et ses abords avec trois cotes de fond de forme :

- sous le pavillon (250 m²) fouille jusqu'à 0,8 m à 1 m maximum ;
- un sondage de 2 m de profondeur sur 7 m² (station épuration) ;
- sur le reste de l'emprise (950 m²) jusqu'à 0,60 m de profondeur maximum, exception faite des fosses sépulcrales qui seront fouillées intégralement
-

Le cahier des charges scientifique préconise une tranche ferme de minimum 30 jours ouvrés à 6 ou 8 personnes (hors topographes et spécialistes) pour la fouille des vestiges médiévaux et modernes ce qui semble raisonnable. La tranche ferme intègre le traitement de 5 sépultures. Au-delà des 5 sépultures, 10 tranches conditionnelles devront être provisionnées, chacune de minimum 6 jours-hommes valant pour la fouille de 3 sépultures. Les moyens alloués pour la post-fouille devront être à hauteur de 80 % des moyens de terrain. Les moyens pour traiter le sondage profond de 7 m² seront intégrés à une tranche conditionnelle qui sera enclenchée si l'aménagement prévu ne peut s'intégrer dans une tranchée de diagnostic. En ce qui concerne la période médiévale-moderne le cahier des charges n'appelle pas de remarques particulières.

Après discussion générale et avis du conservateur régional de l'archéologie, la commission adopte l'avis suivant :

Avis de la commission

La commission reçoit le rapport du diagnostic réalisé par Vincent Merkenbreack à Théroouanne « rue Saint-Jean » (Pas-de-Calais) relatif à un secteur central de la ville antique et un quartier loti dès les 13^e - 14^e siècles et occupé jusqu'à la période moderne, au cœur de la Vieille Ville de Théroouanne le long de l'axe majeur. Au vu de la nature des vestiges et de leur état de conservation, elle est favorable à la préservation des vestiges antiques et à la fouille préventive des vestiges plus récents sur une emprise de 1 200 m², conformément au cahier des charges scientifique proposé par le conservateur régional de l'archéologie.



6.1.16 *Diagnostic : Théroouanne - 29 rue de Nielles, parcelles AC 2 à 6 (parcelle Dumont)*

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Le diagnostic archéologique réalisé au n° 29 de la *rue de Nielles*, conduit par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais le 9 mars 2020, a concerné une partie de l'emprise d'une parcelle vouée à l'aménagement d'un hangar agricole en limite de zone inondable, en bordure au sud de la Lys, sur 409 m². Deux sondages ont été réalisés, représentant 7 % de la surface du projet. Ces sondages mettent en avant sur les abords de la Lys des alluvions post-antiques sur plus de 1 m d'épaisseur et, au sud de la parcelle, la continuité du *suburbium* de Nielles de l'antique *Tervanna*. Limité en surface et en profondeur en raison de l'aménagement et du caractère inondable du secteur, cette opération n'en révèle pas moins des informations importantes et remet en lumière les questionnements autour des *suburbia* de Théroouanne.

Bien qu'il soit difficile de caractériser clairement cette occupation en bordure de la Lys ainsi que son étendue, il apparaît indéniable que le *suburbium* mis en évidence en 2007 au *hameau de Nielles* à 50 m au sud du présent diagnostic se développe jusqu'à la Lys. Benoît Leriche l'avait d'ailleurs observé un peu plus loin sur le *chemin de Delettes* en 2010 (Leriche 2010). Ce quartier, aux marges de *Tervanna*, se développe également plus à l'est, au niveau du *chemin de Bomy* (Maniez 2013), mais l'on ignore pour le moment jusqu'où. Doit-on intégrer à ce hameau artisanal le secteur mis en évidence au niveau de *la Râperie* (fours de potiers, Merkenbreack 2019g) et des *Oblets* (four à chaux, Blamangin et al. 2011) ? Si tel était le cas, nous serions en présence d'un *suburbium* compris entre une quinzaine et une trentaine d'hectares. La question reste ouverte. La présence d'un puits au sein d'un secteur artisanal n'a rien de surprenant et la découverte de celui-ci est à associer sans nul doute aux vestiges mis en évidence par Véronique Devred en octobre 2007 (Devred 2008). Ces différentes opérations demeurant à l'état de diagnostic, il est ardu d'aller plus en avant dans les interprétations à l'heure actuelle.

La question des aménagements des berges de la Lys se pose également, de même que le lien que celle-ci entretient avec le quartier artisanal. Rappelons qu'en 2019 entre la Petite Lys et la Lys principale un bâtiment qui s'apparente à un horreum a été mis au jour et que des vestiges mobiliers de mouture attestent la présence d'un atelier de retaille de meule à *Tervanna* (Merkenbreack 2019). Dès lors, toute la question de l'organisation et de la répartition topographique de l'artisanat à Théroouanne durant l'Antiquité se pose, de même que l'importance, l'aménagement et la praticabilité de la Lys.

6.1.17 Diagnostic : Théroouanne - Rue de Saint-Pol, parcelle AD 171 (parcelle)

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

6.1.18 Diagnostic : Théroouanne - Voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin, Noréade, parcelles B 4p, 467p

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Le diagnostic archéologique des parcelles B 4p et 467p, *voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin* à Théroouanne, conduit par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais du 16 au 27 novembre 2020, a concerné toute l'emprise vouée à la construction d'une station d'épuration pour le compte de Noréade, soit 1 hectare. L'opération est localisée en périphérie de l'antique cité de *Tervanna* chef-lieu de la Cité des Morins, au lieu-dit les *Bachinets*, le long de la voie communale de l'abbaye de Saint-Augustin et en bordure septentrionale de la Lys. La parcelle est localisée à l'extérieur de la *Vieille Ville* médiévale et moderne. Ce secteur des *Bachinets* a déjà fait l'objet de sondages archéologiques qui se sont révélés positifs, en 2004 (Blamangin 2004), 2014 (Merkenbreack 2014) et 2019 (Merkenbreack 2019). Onze tranchées ont été ouvertes couvrant ainsi 12 % de la surface prescrite. Les vestiges mis au jour apparaissent entre 1 m et 1,30 m sous la terre végétale. La topographie actuelle est marquée, à l'instar de ce qu'elle devait être à l'époque romaine, de même nous sommes dans un secteur fortement impacté par les débordements de la Lys, de nos jours comme durant l'Antiquité. Située tout en bas du versant du *Mont Saint-Martin*, la parcelle diagnostiquée accuse un dénivelé de plus de 3 m du nord au sud.

L'opération de diagnostic a permis d'appréhender deux grandes phases d'occupation, romaine d'une part, d'époque moderne d'autre part. Plusieurs sous-phases pour l'époque romaine ont pu être mise en évidence au sein des sondages réalisés au niveau du *cardo*, de sa création à son abandon et à l'abandon du quartier vraisemblablement à la fin du Haut-Empire. La période moderne quant à elle est caractérisée par la présence d'un bâtiment installé en bordure de l'actuelle voie communale, bâtiment dont la nature demeure inconnue à l'issue de l'opération.

La stratigraphie observée dans les différents sondages est importante. L'emprise est divisée en deux selon une diagonale sud-ouest/nord-est. Au sud de cette ligne, la caractérisation des vestiges s'est révélée complexe du fait de la profondeur d'apparition des vestiges et surtout en raison du caractère inondable de la zone dès l'Antiquité. Les quelques sondages profonds effectués ont livré de rares indices en lien avec l'occupation romaine de ce secteur de *Tervanna*, mais il semble que cette zone soit soumise aux aléas des inondations avec ponctuellement des épandages ou aménagements antiques. La caractérisation des berges ou d'aménagements de berges s'est révélée impossible dans le cadre du présent diagnostic. Cette diagonale projetée, est parallèle à la *voie de la Lys* caractérisée en 2019 (Merkenbreack 2019) et présente au sein de l'emprise a priori juste sous la ligne électrique aérienne. Au nord de cette ligne, la stratigraphie se révèle être dense, de l'ordre de 2 à 3 m selon les secteurs, avec une plus forte concentration dès que l'on s'approche de la limite nord de l'emprise. Seule une petite zone a révélé la présence du substrat naturel

au sein duquel s'ouvre une série de fosses romaines et où s'installe un bâtiment. Le grand intérêt de cette opération réside également en la découverte de deux nouveaux tronçons de rue, un *cardo* ainsi qu'un *decumanus*, ainsi que dans la mise au jour de vestiges d'un portique en bordure de rue. C'est ici l'occasion d'aborder, à l'aune de nouvelles données, l'organisation de la trame urbaine du chef-lieu de la cité des Morins. Nous sommes bien ici en présence d'une stratigraphie de type urbain, ce qui n'a rien d'étonnant concernant Théroouanne.

L'essentiel des vestiges est donc caractérisé par la période romaine, en l'occurrence par le Haut-Empire. En effet, sur l'emprise ont été appréhendés les vestiges du système viaire du chef-lieu de la Cité des Morins ainsi que l'occupation de ce quartier antique sis en bordure de la Lys. La présence de vestiges d'époque moderne témoigne d'une occupation dans les faubourgs de la cité épiscopale avant la destruction totale de la ville et son sacrifice sur l'échiquier des guerres modernes en 1553 (Delmaire 1999 ; Vissière 2001).

L'opportunité d'intervenir sur une surface aussi vaste (10000 m²) et avec une stratigraphie conséquente préservée pour l'Antiquité est exceptionnelle. Ce serait ici l'occasion d'avoir une vision précise sur un quartier périphérique de la capitale des Morins, de mieux comprendre la chronologie et l'organisation de l'habitat et surtout des voies ainsi que la structuration de secteur urbain en bordure immédiate de la Lys. Pour l'heure, toutes les opérations archéologiques menées dans ce quartier n'offrent qu'une vision limitée en raison de la nature des opérations, et seule l'emprise d'un pavillon a fait l'objet d'une petite fouille en 2000 sur un tronçon de rue (parcelle Demey, Bura, Devred 2000). Le quartier est amené à évoluer dans les années à venir en raison de l'aménagement futur de la parcelle ainsi qu'en raison du projet de groupe scolaire juste au nord de la voie communale. Avec ce projet, les interventions éventuelles qui pourraient être menées dans le cadre de la modification du quartier, notamment la modification du système viaire actuel, et en l'occurrence la présente opération, c'est ici une occasion inédite d'aborder via l'archéologie préventive, un quartier antique urbain complet de Théroouanne non impacté par les aménagements postérieurs. Ce serait une aubaine pour la connaissance de *Tervanna*.

Avis C.T.R.A.

- Pas-de-Calais - Théroouanne - voie communale de l'abbaye St-Augustin - Diagnostic

Responsable d'opération : Vincent Merkenbreack (COLL), Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais

Rapporteur : Stéphane Venault

Présentation et analyse du dossier

Un projet de construction d'une station d'épuration à l'est du village de Théroouanne le long de la rue de l'Abbaye Saint-Augustin a donné lieu à la prescription d'un diagnostic archéologique confié au service départemental du Pas-de-Calais sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack. L'emprise concernée occupe une surface rectangulaire de 10 000 m² implantée sur un terrain en pente entre une route au nord et la rivière la Lys au sud qui draine la vallée en direction l'est. Les formations géologiques rencontrées correspondent aux dépôts alluvionnaires de la rivière.

Mentionnée sur la carte de Peutinger, Théroouanne, dont l'origine ancienne est inconnue, devient chef-lieu de la cité de Morins après la conquête romaine. Si l'aire d'extension exacte de la ville gallo-romaine demeure encore imprécise, on sait grâce à des diagnostics réalisés à l'occasion de constructions de maisons individuelles que l'habitat se développait de part et d'autre de la Lys, le long de l'axe routier reliant Arras à Boulogne-sur-Mer. Des diagnostics prescrits à l'est du village, sur des superficies plus étendues, ont montré qu'il existait des déploiements latéraux à l'agglomération antique. Les zones bâties de ce secteur qui, pour certaines étaient vouées à l'artisanat, s'inséraient un sein d'un réseau irrégulier de voies dont le tracé est sans doute conditionné par la topographie. Les limites de la ville ont par ailleurs été atteintes vers le nord avec la mise en évidence d'une aire funéraire.

La ville qui deviendra le siège d'un évêché au haut Moyen Âge connaîtra de multiples vicissitudes puisqu'elle a été assiégée 6 fois, prise 4 fois et détruite 2 fois, le coup de grâce étant porté en 1553 par l'Empereur Charles Quint qui ordonne la destruction totale de la cité, remparts et monuments ayant alors fait l'objet d'un démantèlement total jusqu'aux fondations. L'espace occupé par la ville deviendra alors un vaste terrain vague parsemé de cratères avant d'être progressivement réinvesti par des habitations au cours du 19^e - 20^e s.

L'opération s'est déroulée du 16 au 27 novembre 2020, soit 10 jours ouvrés avec une équipe de 4 personnes. La phase rapport a mobilisé 35 j/h.

Le terrain a été sondé en 11 tranchées parallèles espacées d'une quinzaine de mètres espacées pour la plupart dans le sens de la pente. L'implantation des tranchées était contrainte par des haies, un fossé et une ligne électrique aérienne. Par ailleurs, la remontée de la nappe phréatique a compromis l'excavation en profondeur de certains sondages. Le taux d'ouvertures cumulées représente 12 % de la surface prescrite.

Les investigations visaient à apporter un éclairage sur deux problématiques principales. La première consistait à tenter d'observer comment les habitants de l'Antiquité ont pris en compte la plaine inondable de la Lys dans la manière d'aménager les sols, la seconde avait pour objet le réseau viaire, et en particulier la reconnaissance du tracé d'une voie, dite de la Lys, repérée plus au nord qui est censé traverser en écharpe l'emprise du diagnostic, ainsi que la vérification de l'ancienneté de l'actuelle rue de l'Abbaye de Saint-Augustin.

Plusieurs sondages ont été pratiqués sur une profondeur de 1,70 m à 3 m en aval du site afin d'appréhender la dynamique fluviale. Ils ont mis en évidence une série de dépôts alluvionnaires constitués de limons, de sables et de graviers. Malheureusement la nappe aquifère affleurante et la dégradation des parois du sondage provoquée par l'eau qui impliquait des risques d'effondrement, n'ont pas permis de pousser plus avant les investigations.

En ce qui concerne la voie de la Lys, il est proposé de restituer son tracé d'après la découverte de deux fossés matérialisant les potentiels bords opposés. L'un d'eux, découvert au nord de l'emprise et dégagé en plan sur quelques mètres, marquerait le bord nord. Le second fossé identifié comme le bord méridional a été observé partiellement en coupe plus bas dans la pente (sondage 8). Il recoupe une série de niveaux stratifiés qui sont assimilés à des remblais de nivellement, excepté un cas caractérisé comme une couche de circulation [8008]. Deux strates de graviers, aperçues à l'extrémité nord des tranchées 4000 [US 4008 = 4005 si l'on en juge par les

altitudes mentionnées] et 5000, sont interprétées comme des lambeaux de chaussée se rapportant à la même voie, mais la démonstration apparaît moins convaincante au regard du tracé restitué de la voie.

L'hypothèse de l'ancienneté de la rue de l'Abbaye de Saint-Augustin est, quant à elle, avancée d'après l'individualisation de deux faits archéologiques mis au jour au nord de l'emprise dans deux sondages différents. Il s'agit d'une part d'un fossé orienté parallèlement à la rue actuelle observé dans le sondage 11000 qui délimiterait le bord d'un ancien tracé décalé vers le sud et d'autre part de plusieurs couches de graviers superposées recoupées à l'extrémité de la tranchée 2000 et interprétées comme des niveaux de circulation, de remblais et des recharges susceptibles d'entrer dans la composition de l'ancienne chaussée. Si les hypothèses d'interprétation proposées sont justifiées et s'appuient sur des données tangibles, il est toutefois difficile de se faire une idée de la réalité des aménagements mis en œuvre faute du champ d'observation suffisamment large fourni par les sondages.

Toujours concernant la restitution du réseau viaire, une troisième voie cette fois inédite a été découverte à l'ouest de la parcelle diagnostiquée. Elle a fait l'objet de deux sondages tests : un dans l'axe longitudinal en tranchée 10000 et un autre dans l'axe transversal dans la tranchée 9000. Son état de conservation est inégal selon les endroits, la stratigraphie étant davantage dégradée en aval du site. La puissance stratigraphique des niveaux constitutifs de la voie est estimée à environ 2 m bien que les couches de fondation n'aient pas été atteintes, ni le terrain encaissant. La bande de circulation, dont la largeur est évaluée à 4 m, se compose de recharges de graviers plus ou moins épaisses. Un lit de petits blocs crayeux étalés sur une couche rognon de silex observé dans la tranchée 9000 en direction de l'ouest est interprété comme une potentielle 4^e voie qui pourrait se connecter à autre axe viaire perpendiculaire découvert en 2006 soixante mètres plus à l'ouest. La voie est recouverte de couches de démolition résultant d'un incendie, les apports se composant de terre rubéfiée par le feu et de lits d'ardoises brûlées. Ces niveaux font écho à des niveaux d'incendie comparables constatés plus au nord, cet épisode malheureux semblant avoir affecté l'ensemble de ce secteur de la ville. Le mobilier céramique associé à la voie est rare mais bien daté du Haut Empire. On note également hors stratigraphie la découverte peu fréquente d'une spatule en os identifiée comme une cuillère à parfum. Dans une étape encore ultérieure, l'axe de la voie sera repris pour servir à l'écoulement des eaux comme l'indique la présence de fossés successifs en sommet de stratigraphie. Dans le même ordre d'idée, une structure maçonnée, mise au jour en bordure de la voie et fouillée partiellement, est interprétée comme un potentiel regard d'accès à un égout. Des vestiges de bâtiments se rattachant à des phases d'occupation distinctes sont mis en évidence le long de ce qui est désigné comme un *cardo*. Ces vestiges sont apparus sous la forme de fondation crayeuse ou d'alignement de base de poteau supportant un portique. À noter le remploi comme support d'une meule de grand diamètre. D'autres traces d'occupations domestiques ou artisanales sont constatées le long de la rue de l'Abbaye Saint-Augustin sous la forme d'un groupement de fosses et de petits segments de fondation en craie pilée. Les vestiges d'un bâtiment de l'époque moderne sont apparus dans l'angle sud-est de la tranchée 11000. Toujours dans cette tranchée, le rapport attire l'attention sur la découverte d'un lot de briquettes en terre cuite qui seraient associées à un contexte de remblai d'époque romaine. Si l'interprétation fonctionnelle qui est proposée de ces éléments comme séparateurs de fours de potiers apparaît plausible, leur rattachement à l'Antiquité paraît à notre connaissance anachronique. On peut légitimement se demander s'il ne faudrait pas plutôt les mettre en lien avec le bâtiment d'époque moderne. Dans cette hypothèse, si l'attribution du contexte stratigraphique est fiable, il conviendra de revoir la datation proposée des fondations en craie pilée et du fossé bordant la rue de l'Abbaye Saint-Augustin qui, tous deux, recourent le niveau de remblai considéré.

Le rapport de 240 pages, dont 153 consacrés aux résultats et 54 aux inventaires, rend compte d'une opération bien conduite tant en fouille qu'en post-fouille. L'exposé fort détaillé, illustré par une iconographie de qualité, témoigne de méthodes de fouille rigoureuses et de l'application d'une stratégie d'investigation raisonnée adaptée aux problématiques d'occupation propres au site. La description des vestiges intègre comme il se doit les données mobilières. Seul le mobilier céramique a fait l'objet d'une étude, matériel ferreux et ossements d'origine animale ont seulement fait l'objet d'une identification livrée sous forme de liste, ce qui n'est pas très problématique à ce stade de l'étude et au vu de la nature des occupations. Il convient de saluer l'effort consenti à inscrire l'essentiel des résultats dans un séquençage par phases, périodisation de surcroît adossée à des diagrammes stratigraphiques appliqués aux sondages les plus stratifiés. En l'occurrence, le responsable n'a négligé aucun détail des observations archéologiques, dont l'exploitation dans la démonstration contraint à complexifier l'organisation du propos et présente davantage de risque de verser dans la surinterprétation en l'état des connaissances. Le rapport se conclut par une mise en perspective consciencieuse des résultats à l'échelle du secteur considéré de Théroouanne qui démontre une bonne maîtrise des problématiques d'occupation en jeu. Il est donc proposé à la commission d'émettre un avis favorable à la réception de ce bon rapport de diagnostic qui rend compte d'une portion de l'agglomération antique de Théroouanne en bordure de la rivière.

Au vu de l'intérêt des résultats, le conservateur régional de l'archéologie a prescrit une fouille sur la totalité de l'emprise concernée par le projet (soit 10 000 m²) mais selon des modalités d'intervention différentes en fonction de la nature des vestiges. La parcelle est ainsi séparée en deux secteurs selon un axe longitudinal oblique. Le secteur nord qui couvre une superficie de 6000 m² et concerne les voies et les structures d'habitat fera l'objet d'une fouille classique et exhaustive des différents niveaux archéologiques rencontrés. Le secteur sud qui correspond aux zones d'inondation sur une surface de 4000 m² devra être appréhendée au moyen de transects destinés à procéder à des observations géomorphologiques et à mettre en évidence d'éventuels aménagements de berges anciens. Dans cette perspective il pourrait être pertinent de s'interroger sur la possibilité de prolonger au moins un transect jusqu'à la rive actuelle de la rivière, l'emprise initiale de projet retenue par l'aménageur se prolongeant vers le sud.

Le seuil minimum de durée de l'intervention est fixé à 120 jours ouvrés en une seule tranche ferme avec une équipe de 8 à 10 personnes ce qui paraît adapté à la compréhension de l'occupation. Les recommandations du cahier des charges scientifique n'appellent pas de remarques particulières.

Après discussion générale et avis du conservateur régional de l'archéologie, la commission adopte l'avis suivant :

Avis de la commission

La Commission reçoit le rapport de diagnostic de Vincent Merkenbreack sur le site de la voie communale de l'abbaye Saint-Augustin à Théroutanne (Pas-de-Calais), concernant une portion de l'agglomération antique en bordure de la rivière. Considérant que le rapport contient les éléments d'appréciation nécessaires, elle émet un avis favorable à la réalisation d'une fouille préventive, sur une surface de 10 000 m² selon le cahier des charges proposé par le conservateur régional de l'archéologie.



Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

Le diagnostic archéologique des parcelles AB 273/275 (code patriarche 159043) et AB 276 (code patriarche 159042), au 14 rue de Saint-Omer à Théroouanne, conduit par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais du 2 au 6 novembre 2020, a concerné toute l'emprise vouée à deux projets distincts de construction de pavillon, soit 2281 m². L'opération est localisée en plein cœur de l'antique cité de *Tervanna* chef-lieu de la Cité des Morins, et en plein cœur de la *Vieille Ville* médiévale et moderne de la cité épiscopale, entre la *rue Saint-Jean* et la *rue de Saint-Omer*. Cette dernière figure l'emplacement du terre-plein interne de l'enceinte fortifiée de la ville. Les parcelles concernées se trouvent à proximité de vestiges des époques romaine, médiévale et moderne qui ont été mis au jour ces dernières années (Blamangin et al. 2011) et jusqu'à très récemment (Merkenbreack et al. 2020). Une fouille est d'ailleurs en cours au moment de la rédaction de ce rapport au sein des parcelles AB186/257. Quatre fenêtres d'observations ont été ouvertes sur l'emprise représentant 11,6 % de la surface accessible (et 4,8 % de la surface totale).

La stratigraphie observée, d'une forte densité comme on peut s'y attendre au sein de la *Vieille Ville*, s'échelonne de l'Antiquité à la période moderne. Les vestiges apparaissent directement sous la terre végétale ; cette dernière étant très épaisse en fond de parcelle à l'est (parcelle AB 276), de l'ordre de 1,40 m, et de l'ordre de 1 m pour le reste de l'emprise.

Le diagnostic a livré un niveau pouvant s'apparenter à une rue qui, si cela venait à être confirmé, serait alors perpendiculaire au *cardo* mis au jour plus à l'ouest en 2019 au sein de la parcelle AB 186 (Merkenbreack et al. 2020). Pour la période romaine, la découverte notable réside en la mise au jour d'une construction dotée d'un portique qui semble correspondre à une vaste domus urbaine axée sur le *cardo maximus* mentionné précédemment. L'intérêt pour la période antique est également le fait qu'aucune construction postérieure n'est venue s'installer en lieu et place ce qui *de facto* rend accessible pour l'archéologie un large secteur au cœur même de la capitale des Morins.

Pour les périodes médiévale et moderne, les parcelles AB 273/275 et 276 n'ont livré que peu de vestiges, sous la forme de fosses, dont une a livré un lot détritique important de céramique d'usage domestique. Ainsi, et cela est confirmé par la vue cavalière de 1539, les parcelles concernées par le présent diagnostic sont des terres de jardins durant cette période. Le fond de ces parcelles à l'est aboutit sur la levée de terre interne, le terre-plein du rempart. Ce secteur n'étant pas bâti aux époques médiévale et moderne à Théroouanne, cela explique très probablement la raison du fort pendage desdites parcelles selon un axe ouest-est et la cote d'apparition très haute des vestiges romains qui sont alors préservés directement sous les niveaux de jardins.

Une fois de plus l'héritage archéologique de Théroouanne, riche, complexe et passionnant, s'offre à nous avec la possibilité présentement d'aborder un pan de l'urbanisation du *caput civitatis Morinorum* intra-muros et de compléter un peu l'histoire de cette ville captivante devenue un paisible village de l'Audomarois.

6.2 LES INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES DANS LA CAMPAGNE DE THÉROUANNE

6.2.1 Fouille : Saint-Augustin - Parc des Escardales - Le Complet, parcelles ZI 23 à 28

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

L'opération de fouilles archéologiques réalisée par la Direction l'Archéologie du Pas-de-Calais au lieu-dit *Le Complet* sur le territoire de la nouvelle commune de Saint-Augustin a été l'occasion d'aborder une partie d'un domaine rural (habitat et nécropole) dans la campagne proche de *Tervanna, caput civitatis Morinorum*, au Haut-Empire. Ce site d'habitat n'est pas le fait d'une création *ex nihilo* puisque des vestiges nous révèlent l'existence d'une occupation antérieure laténienne dans ce secteur, au sein des parcelles orientales limitrophes. Nous sommes donc en présence d'un établissement rural qui perdure sans hiatus chronologique de La Tène moyenne jusqu'au moins la fin du II^e s. ap. J.-C. Notons pour rappel et pour les périodes plus anciennes, la mise au jour lors du diagnostic de fosses et d'un fossé datés du Néolithique à 200 m au nord en contrebas du site d'habitat romain (Leroy-Langelin et al. 2017). La dernière période caractérisée sur le site se rattache à la Première Guerre mondiale et correspond à un secteur lié à l'entraînement des troupes. La fouille s'est faite sur deux emprises, respectivement de 2500 m² et 9000 m², distantes l'une de l'autre de 300 m et synchrones pour le I^{er} s. ap. J.-C.

Les vestiges antiques d'habitat et funéraires sont intéressants à plus d'un titre. Intrinsèquement d'une part, puisqu'il nous est permis de connecter une partie d'une occupation rurale avec son cimetière familial dans un secteur géographique jusque-là peu investi (en dehors de Théroouanne bien évidemment). Concernant la petite nécropole fouillée dans son intégralité, la mise au jour de sept tombes vient abonder les données funéraires du territoire rural des Morins, tant sur le plan chronologique, que pour le mobilier, sa provenance, la morphologie des tombes ou encore les pratiques rituelles. Enfin, replacée dans son contexte d'arrière-pays immédiat de la capitale des Morins, l'occupation antique du *Complet* est ici l'occasion d'appréhender l'organisation du territoire dans le giron immédiat de *Tervanna*, la chronologie de cette organisation du paysage ainsi que sa structuration.

La fouille du cimetière familial du I^{er} s. ap. J.-C. s'est ainsi révélée exceptionnelle à plus d'un titre. En effet, chaque tombe était dotée en moyenne d'une quinzaine de céramiques accompagnées parfois de verreries ou de petit mobilier comme de petits miroirs rectangulaires en bronze. Ainsi, une centaine de céramiques complètes, et pour certaines intactes, caractérisent cette petite nécropole du Haut-Empire. Pour nombre de sépultures, les traces du coffrage en bois étaient encore visibles, avec pour certaines tombes, les planches et leur mode d'assemblage très bien conservés, ce qui permet de comprendre les différentes étapes de la mise en terre des restes du défunt. Il a ainsi été clairement identifié pour plusieurs tombes, le dépôt d'un vase (en verre ou en terre cuite) sur la planche qui vient sceller le coffrage de la sépulture. La richesse des sépultures à crémation s'exprime ici par le nombre et la qualité des offrandes déposées. De 15 à 21 céramiques sont présentes, comprenant de la vaisselle courante mais également des services à ablutions en céramique dorée, un calice ou encore des balsamiques. La mise au jour lors du diagnostic d'une coupe en verre exceptionnelle, déposée sur le coffre de l'une des tombes, fait l'une des spécificités et originalités de cet ensemble funéraire remarquable. En effet, ladite verrerie est une coupe côtelée de type Isings 3a caractéristique du I^{er} s. mais ici de couleur blanche opaque, fait extrêmement rare. Il s'agit en l'occurrence du deuxième exemplaire découvert en France, un autre étant mentionné hors contexte à Vaison-la-Romaine (Merkenbreack 2018). D'un point de vue chronologique il faut noter le caractère précoce de certaines tombes, de la première moitié du I^{er} s., et notamment la tombe fondatrice à triple ossuaires regroupant 4 individus et qui est datée de la période julio-claudienne. Nous sommes ici contemporains des indices les plus précoces mis au jour jusqu'à maintenant au sein de la capitale des

Morins ; notamment certaines tombes de la nécropole du *Mont Saint-Martin* ou du secteur des *Oblets* (Blamangin et al. 2011 : 68-69).

Enfin, avec une approche plus archéogéographique, l'analyse succincte des éléments topographiques et cartographiques de ce secteur comprenant le site du *Compleat* et les abords de *Tervanna*, ajouté au phénomène d'isoclinie fréquemment mis en avant dans les études d'archéologie du paysage et observable ici, il est indéniable que la campagne orientale de Théroouanne est bien structurée à l'époque antique (Merkenbreack 2019) et que le site fouillé dans le cadre de l'extension du Parc des Escardalles s'insère parfaitement dans cette organisation spatiale et vraisemblablement administrative de la proche campagne du chef-lieu de la cité des Morins et ce au cours de la première moitié du I^{er} s. *a minima*.

Avis C.T.R.A.

préventive

Responsable d'opération : Vincent Merkenbreack (COLL), Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais

Rapporteur : Stéphane Venault

Présentation et analyse du dossier

Le rapport examiné rend compte d'une fouille préventive au lieu-dit Le Complet sur la commune de Saint-Augustin (vocable désignant désormais les deux anciennes communes de Clarques et Ecques) confiée au service archéologique du Pas-de-Calais sous la direction de Vincent Merkenbreack.

La prescription était motivée par la découverte lors du diagnostic, présenté devant cette CTRA en avril 2018, de vestiges se rapportant à des occupations de natures différentes réparties en deux secteurs. Il s'agit d'une part d'un groupe de huit tombes à incinération potentielles mises au jour sur une aire d'une centaine de mètres carrés donnant lieu à une prescription sur une emprise de 2500 m². Une sépulture a été fouillée dans son intégralité lors du diagnostic. Le second secteur, situé 300 m au nord, est matérialisé par un bâtiment, dont le plan partiel a été observé dans une fenêtre d'extension de sondage et auquel sont associées des fossés, l'ensemble justifiant l'ouverture d'une fouille sur 9000 m².

Le site se trouve à l'interfluve des cours d'eau La Lys au sud et le ruisseau Lauborne au nord, l'assiette des terrains concernés étant en légère pente vers la vallée creusée par le ruisseau. Le terrain encaissant correspond à des loess pléistocènes peu stratifiés reposant sur des argiles à silex recouvrant elles-mêmes un substrat crayeux.

Les parcelles prescrites sont localisées à moins de 2 km au nord-est du chef-lieu de cité des Morins : Théroouanne. Si on note quelques monuments funéraires de l'âge du Bronze, et de rares témoins d'habitats de l'âge du Fer, la carte archéologique du secteur est surtout documentée par la période romaine. Il s'agit pour l'essentiel de vestiges se rapportant au domaine funéraire, localisés dans une orbite proche de la parcelle diagnostiquée ou un peu plus éloignée le long de la voie dirigée vers Cassel, dont est hérité l'actuel tracé de la route départementale n° 190.

L'installation d'un établissement agricole à l'époque romaine a été précédée d'une appropriation du sol dès le second âge du Fer. Cette phase est illustrée par deux fosses arasées et quelques segments de fossés localisés principalement dans l'angle nord-est de l'emprise décapée au nord. Ces contextes ont livré un corpus céramique composé d'une centaine de restes pour moins d'une dizaine de NMI attribués à des pots, jarres et écuelles datés de La Tène moyenne et La Tène finale. On note également la découverte d'une fusaiöle et d'un fragment de chenet.

Les investigations conduites à l'emplacement du bâtiment de l'époque romaine mettent en évidence la vocation agricole de l'occupation, le plan des parties bâties trouvant des équivalences dans ceux des petits établissements ruraux.

Il ne reste de la construction que la fondation constituée d'un blocage de craie damée versé en tranchée conservée au mieux sur 28 cm de profondeur. Le fort arasement des maçonneries vers le nord témoigne d'un prolongement dans cette direction. Le plan se compose d'un corps principal augmenté d'une galerie contre le mur gouttereau oriental. Des amorces opposées d'un mur de refend transversal trahissent au moins une subdivision de l'espace principal en deux pièces disposées en enfilade. Au regard de la proportion d'ensemble, les hypothèses de restitution proposées supposent un plan initial se développant vers le nord sur une longueur équivalente à deux, voire trois fois l'existant. Le bâtiment recoupe ou se superpose à plusieurs fosses qui ne livrent pas de mobilier chronologiquement fiable.

Par ailleurs l'édifice prend place à l'intérieur d'un enclos à angles droits inscrit dans un même repère orthogonal. Couvrant une superficie visible de 5000 m², cet enclos au périmètre discontinu est délimité par une

seule ligne des fossés à parois obliques préservés sur 30 à 50 cm de profondeur. Leur comblement homogène non stratifié livre un peu de mobilier céramique couvrant un arc chronologique allant jusqu'au début du IIIe s.

Une fosse creusée à quelques mètres de l'angle sud-est a accueilli les restes d'un dépotoir céramique constitué de 843 NR pour 72 NMI daté du IIe s. Une vaste fosse à fond plat, conservée sur 0,75 m à 1,26 m de profondeur, est assimilée à une fosse à fumure uniquement d'après des critères morphologiques. Le remplissage peu stratifié contenait plus 600 tessons de céramique attribués à des productions du IIe s.

Deux grandes fosses circulaires de 5,60 m à 5,90 m de diamètres à l'ouverture sont interprétées comme des puits d'extraction de craie bien qu'elles n'aient été testées que sur 1,50 m de profondeur.

En ce qui concerne l'aire sépulcrale, seules sept des huit structures identifiées lors du diagnostic relèvent de la catégorie des sépultures. Les tombes se distribuent selon un plan en U ouvert vers le sud, leur aire d'extension semblant délimitée par deux petits fossés latéraux à l'est et à l'ouest. L'ensemble funéraire ainsi structuré couvre une surface de 200 m². Son intégration spatiale est cohérente avec un fossé d'enclos parcellaire qui se développe vers le nord et dont un des côtés ferme la concession.

Les fosses sépulcrales sont creusées selon un plan carré, plus ou moins régulier, d'environ 1 m de côté, sauf une rectangulaire. L'architecture des tombes obéit à deux types différents : le coffre en bois cloué (3 cas), la planche de couverture (3 cas), le dernier cas étant indéterminé. Un seul cas de dépôts osseux en amas est constaté dans un coffre. Dans les autres cas, les ossements ont été versés dans des urnes qui, excepté une jatte, correspondent à des pots réutilisés. Le poids moyen des amas osseux est de 473 g avec un fort écart-type, les valeurs étant comprises entre 8,8 g et 1882 g. Sauf un cas qui comprend 4 défunts répartis en trois réceptacles, les tombes n'accueillent qu'un seul individu. Six défunts sont des adultes et quatre des immatures. Le sexe ne peut être déterminé que dans trois cas, en l'occurrence des femmes. Le rapport fournit une analyse détaillée des modalités de combustions et des gestes qui suivent la crémation à différentes étapes du processus de mise en terre, allant du prélèvement sur le bûcher à la disposition des os dans les contenants jusqu'à la disposition de l'urne et du mobilier d'accompagnement dans la tombe.

De nombreux objets accompagnent les défunts, les vases étant de loin les mieux illustrés et présents en quantité variable selon les tombes, la dotation oscillant entre 6 et 24 unités. L'analyse fonctionnelle du mobilier céramique fait apparaître deux groupes d'assemblages selon que les tombes comportent ou non les services à ablutions (avec : 4 cas, sans : 3 cas). Certaines tombes sont plus richement pourvues avec le dépôt secondaire de balsamiques en verre, de miroirs, fibules, bague, monnaie.

Les observations taphonomiques mettent en évidence la présence de récipients déposés initialement au-dessus de la planche de couverture de la tombe qui sont associés au service à liquide : cruche, pot-tonnelet, coupe en verre blanc opaque de fabrication italienne dont il s'agit ici du deuxième exemplaire connu en Gaule.

Du point de vue chronologique, deux phases d'ensevelissement ont été déterminées au cours du Ier s. de n. è. La plus ancienne, qui concerne 5 sépultures, correspond à la première moitié du Ier s., les deux dernières tombes étant creusées durant la seconde moitié de ce même siècle. La sépulture qui comporte le plus d'individus (: un fœtus, un enfant de 18 mois, un enfant de 3 ans et une adolescente de 10/14 ans) est considérée comme la potentielle tombe fondatrice.

Ce rapport en deux volumes dont un de 387 pages consacré aux résultats et l'autre de 247 dédié aux études des spécialistes et aux inventaires, rend compte d'une opération bien conduite tant sur le terrain qu'en phase étude. Les résultats sont livrés au sein d'un exposé bien structuré, richement illustré par une iconographie de qualité, le discours intégrant comme il se doit les données des études spécialisées. Les problématiques soulevées par la fouille, qu'elles concernent les aspects domestiques ou funéraires de l'occupation, sont rigoureusement traitées et bien maîtrisées. La synthèse propose une mise en perspective des données à échelle de Théroouanne qui dénote une solide connaissance du contexte local.

Il est juste dommage que la partie consacrée à l'opération archéologique ne consacre aucun paragraphe au rappel des résultats du diagnostic, le lecteur devant se référer au cahier des charges scientifique et au PSI pour en prendre connaissance, et que les contextes topographique et géologique soient un peu rapidement expédiés.

Il est proposé à la commission d'émettre un avis favorable à la réception de ce bon rapport qui rend compte d'un petit enclos funéraire fonctionnant dans le courant du I^{er} s. de n. è. et d'un établissement rural occupé durant le II^e s.

Après discussion générale et avis du conservateur régional de l'archéologie, la commission adopte l'avis suivant :

Avis de la commission

La commission propose au préfet de région la validation du rapport final de la fouille préventive conduite par Vincent Merkenbreack à Saint-Augustin « Le Complet » (Pas-de-Calais), Parc des Escardalles, relatif à une aire sépulcrale du I^{er} siècle de notre ère et un établissement rural du Haut-Empire. Elle souligne la qualité de la fouille et des études réalisées et en recommande la publication dans une revue interrégionale.



6.2.2 *Diagnostic : Wizernes - Rue de Hollande - Le Grand Chemin, parcelles AH 152, 153, 306, 307, 308p, 312p.*

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer envisage l'aménagement d'une zone d'activités et d'habitat sur le territoire de la commune de Wizernes, sur une superficie de 54 424 m², au bout de la rue de Hollande, le long de la RD 928. Les services de l'État ont prescrit une opération de diagnostic archéologique sur ce projet. Cette opération a eu lieu du 13 au 20 mars 2017. Elle a été menée par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack. Quatorze tranchées ont été réalisées sur l'emprise du projet qui comptabilise 5967 m² portant le taux d'ouverture à près de 11 %. L'opération de diagnostic a révélé des indices d'une occupation vraisemblablement protohistorique sous la forme de quelques structures de type fosses. Un chemin de 4 m de large, bordé de fossés, orienté nord/sud, pourrait être rattaché à la période protohistorique ou gallo-romaine. Une tombe isolée datée du Haut-Empire, et plus spécifiquement de la deuxième moitié du I^{er} siècle ap. J.-C., a également été mise au jour. Celle-ci comprenait un amas osseux tapissant le fond de la fosse ainsi qu'un petit gobelet en céramique commune, une paire de fibules en bronze argenté d'une variante du type Feugère 26c ainsi qu'un bracelet ou collier constitué d'un anneau en bronze, d'une perle en pâte de verre et de 6 perles côtelées en melon, en fritte. L'amas contenait les ossements brûlés d'un sujet immature dont l'âge au décès est estimé entre 2 et 3 ans au regard de l'étude des dents conservées dans l'amas osseux.

6.3 LES INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE MARQUISE

6.3.1 *Diagnostic : Marquise - Plaine du Canet, parcelles AM 38, 34, 625, 39, 624, 291p, 368, 31, 32, 348, 27, 28, 40, 25, 26, 512, 562, 563, 560, 559, 24p, 29, 350, 30*

MERKENBREACK 2014 : MERKENBREACK V., « Marquise. Plaine du Canet », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2013*, pp. 143-144.

Sur prescription du Service régional de l'Archéologie du Nord-Pas-de-Calais, le Centre départemental d'Archéologie a effectué un diagnostic sur l'emprise d'un projet d'aménagement de lotissement à Marquise. Le projet, porté par la société Agora est localisé *Plaine du Canet*. Le terrain est situé entre la RD 231, la rue Pasteur et la rue du Canet sur une emprise de 165 823 m². L'opération s'est déroulée du 4 novembre au 20 novembre 2013. Au total, 40 tranchées ont été réalisées, soit une superficie de 19 035 m², correspondant à 11,48 % de la surface prescrite, et 13 fenêtres complémentaires qui totalisent 809 m². Ainsi, la surface diagnostiquée s'élève à 19 844 m², ce qui correspond à 11,97 % de l'emprise du projet.

Trois secteurs se sont révélés positifs. La nature des structures et le mobilier archéologique associé permettent de distinguer deux grandes phases chronologiques. La Tène finale est représentée par une occupation à la fois domestique et funéraire ; la période gallo-romaine se caractérise par la présence d'un réseau fossoyé associé à un chemin ainsi qu'un bûcher funéraire isolé. Les vestiges mis au jour sont situés pour l'essentiel sur la partie haute du terrain, à l'emplacement d'un faux-plat dont l'altitude varie de 45,50 m à 47 m NGF sur le secteur ouest de l'emprise et entre 45,50 m et 50 m NGF pour le secteur est. Le bûcher funéraire gallo-romain est quant à lui situé en limite nord du terrain, sur le point le plus haut, à 53,70 m NGF.

L'occupation laténienne couvre 2,6 hectares et comprend des vestiges liés à un habitat ainsi que des structures relevant du monde funéraire. Apparaissant entre -0,40 m et -0,50 m sous le niveau de sol actuel, les structures sont préservées sur 0,20 à 0,30 m de profondeur pour le secteur d'habitat et entre 0,05 et 0,20 m pour le secteur funéraire. Certaines structures funéraires apparaissent également directement sous la terre végétale. La zone domestique est caractérisée par une série de fossés et de fosses qui comportent du mobilier céramique à la fois en surface et dans leur comblement. Des niveaux probables de circulation ont également été repérés en différents endroits ainsi qu'une potentielle mare. Les vestiges céramiques sont datés de La Tène finale. Les éléments les plus représentatifs de ce corpus correspondent à des pots ovoïdes à col mouluré, des pots ovoïdes à bord rentrant et des vases de stockage. Ce lot s'inscrit bien dans le répertoire régional de la céramique de la fin du 2nd âge du Fer. De nombreux exemplaires de ces types ont été découverts, entre autres, sur les sites de Wissant, de Coquelles, de Conchil-le-Temple d'Ardres ou encore de Marquise sur le site du *Mont de Cappe* situé à 500 m à l'ouest de la *Plaine du Canet*. La présence de décors peignés, de moulures et de finitions au tour lent sont tout à fait caractéristiques de cette période. L'absence de céramique tournée de facture gallo-romaine vient renforcer cette datation de la fin de la Tène finale. Les formes céramiques renvoient au vaisselier domestique, en particulier de stockage, appartenant très probablement à un habitat. En périphérie nord de cette occupation, 12 structures funéraires ont été mises au jour. Ces fosses recouvrent les différentes étapes liées à la crémation. Quelques structures de type fosse cendrier sont associées à des fosses de crémation caractérisées par leurs bords rubéfiés. Enfin, deux tombes à dépôt secondaire ont été mises au jour ; l'une d'elles comprenait un amas osseux dans un contenant périssable avec trois anneaux en alliage cuivreux et un pot en céramique modelée.

Les vestiges de la période gallo-romaine couvrant 7000 m² sont caractérisés par un réseau fossoyé associé à un chemin. Situés le long de la rue du *Canet*, en bordure occidentale de l'emprise de diagnostic, ces vestiges sont relativement arasés et doivent être mis en relation avec une occupation sur les parcelles

voisines ainsi qu'avec l'important site des I^{er} - IV^e siècles fouillé en 2008 et 2011 le long de l'*avenue Ferber* à 500 m. En limite nord-est de la Plaine du Canet, un bûcher funéraire gallo-romain a été mis au jour. Il s'agit d'un bûcher en fosse comprenant une niche sur un de ses côtés. L'absence de dépôt secondaire ajoutée à la représentation pondérale des restes osseux ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'une tombe-bûcher ; il est également impossible d'affiner la datation de cette structure. De nombreux parallèles existent en Gaule septentrionale pour ces structures funéraires découvertes lors de diagnostics archéologiques et souvent isolées (Ancel 2010). Des opérations récentes ont cependant révélé que certains bûchers découverts isolés ou par groupes de deux ou trois lors de diagnostics appartiennent en fait à des nécropoles dont les espaces de circulation ménagent de grands vides entre des groupes de structures ou des structures seules. Citons les exemples de Fouquereuil-les-Béthune - *Voyette d'Annezin* ou encore de Bruay-la-Buissière - *Porte Nord*. Le bûcher de Marquise, *Plaine du Canet*, n'est peut-être pas isolé. Situé en périphérie du plateau localisé au nord de l'emprise, il appartient peut-être à un ensemble plus vaste de structures funéraires.

L'opération archéologique menée sur la *Plaine du Canet* s'inscrit dans la continuité de la compréhension de ce secteur pour les périodes laténienne et gallo-romaine, notamment en ce qui concerne la phase de transition. L'occupation augustéenne fouillée à l'ouest de l'*avenue Ferber* a révélé un système d'enclos qui s'étend à l'est de cette même avenue (Maniez 2012), en direction de l'emprise du présent diagnostic. Ainsi, la mise au jour d'une occupation à la fois domestique et funéraire, datant de La Tène finale, à 500 m à l'est de ce site indique qu'il y a eu déplacement de l'occupation vers l'ouest ou abandon. Une transition existe peut-être entre la fin de La Tène Finale et la période augustéenne à Marquise, à la fois pour les espaces d'habitat et les espaces funéraires. Ces derniers, qu'ils soient datés de La Tène finale ou du Haut-Empire, font défaut pour Marquise en particulier où les découvertes funéraires sont majoritairement du XIX^e siècle. On observe cette même carence à l'échelle du canton de Marquise mais aussi sur une très grande partie du littoral de la Cité des Morins.

6.3.2 Fouille : Marquise - 1 route nationale, Mont de Cappe, parcelle ZC 123

Notice du Bulletin scientifique régional, non paru

La Société Lidl envisage la construction d'un magasin sur le territoire de la commune de Marquise, au lieu-dit le *Mont de Cappe*, le long de l'*avenue Ferber*. Les services de l'État ont prescrit une opération de fouille sur ce projet à la suite d'un diagnostic réalisé par Emmanuelle Leroy-Langelin en 2016. Cette opération a été menée par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack du 10 avril au 12 mai 2017. L'emprise du projet totalise 3700 m² et se situe dans la continuité de deux fouilles réalisées par Jérôme Maniez en 2008 et 2011. La fouille a révélé la suite de la zone funéraire mise au jour en 2008 avec des données tout à fait inédites pour Marquise mais également pour l'arrière-pays de Boulogne-sur-Mer et le littoral Morin.

Depuis presque 10 ans l'archéologie préventive investit régulièrement le territoire de Marquise et ces opérations, diagnostics ou fouilles, apportent de nouvelles preuves de l'importance de ce secteur et ce, pour différentes périodes chronologiques. Notons la fouille d'un site néolithique en 2017 (Panlous 2017), fouille d'un site de l'âge du Bronze en 2017 (Leroy-Langelin 2017) et plus particulièrement, fouilles d'une occupation romaine en 2008, 2011 et 2017 (Maniez 2008 et 2011). Entre la *Plaine du Canet*, le *Guindal* et le secteur du *Mont de Cappe* le long de l'*avenue Ferber*, ce sont plus de 50 hectares qui ont fait l'objet d'investigations archéologiques par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais ou par l'INRAP.

Pour le secteur du *Mont de Cappe*, la présente opération constitue la troisième fouille d'un seul et même

site dont la majorité des vestiges sont attribués à la période romaine et ce de la fin du I^{er} s. av. J.-C. jusqu'au IV^e s. ap. J.-C.

Rappel des découvertes de 2008 et 2011

Les fouilles de 2008 et 2011 portaient sur presque 3 ha ; les découvertes se rapportent notamment à un système d'enclos fossoyés quadrangulaires mis en place entre 5 av. J.-C. et 15 ap. J.-C. et comprenant deux aires distinctes : une à vocation sans doute domestique (restes d'un petit bâtiment, puits) et une à vocation funéraire (3 sépultures à rejets de crémation dans un secteur arasé).

Le mobilier provenant des tombes est précoce et de qualité et se caractérise par de la sigillée italique et lyonnaise, de la *terra rubra* et *terra nigra* champenoise, des fibules Feugère 20, une fibule Feugère 14a, et de la vaisselle métallique importée d'Italie et plus vraisemblablement de Campanie. Celle-ci comprend un bassin à manche (patère de type Eggers 124) et une cruche (œnochoé de type Eggers 154) qui correspondent au service D de Nuber, dit service de Hagenow.

Deux des sépultures sont datées entre 5 av. J.-C. et 15/20 ap. J.-C. tandis que la troisième est datée entre 15/20 ap. J.-C. et 65/70 ap. J.-C. Le faciès mobilier de ces tombes sort de l'ordinaire pour la charnière entre le I^{er} s. av. J.-C. et le I^{er} s. ap. J.-C. dans la partie septentrionale du nord de la Gaule.

Sont-ce des tombes liées à l'installation de vétérans avec leur entité familiale ou s'agit-il de notables Morins précocement romanisés ou encore de romains d'Italie ? Nous ne saurions le dire pour le moment.

Les découvertes de 2017 viennent conforter le caractère atypique de cette petite nécropole de par une fois de plus, le faciès mobilier, mais aussi par l'architecture des tombes et ce, pour le Haut-Empire et vraisemblablement pour le Bas-Empire également.

L'opération de 2017

Les 3700 m² décapés ont révélé la continuité de la petite nécropole et de son enclos funéraire. L'enclos maçonné principal est subdivisé en deux par un second système d'enclos, fossoyé pour le premier, constitué d'un muret pour le second. Ces enclos sont disposés en agrafe et sont ouverts vers le sud-est. La datation de ces enclos est ardue en raison de l'arasement des structures et de la quasi absence de mobilier datant. On constate que toutes les tombes, au nombre de quatre, sont parfaitement alignées.

Dans un second temps, le système d'enclos funéraire fait l'objet d'une extension vers le nord-est, toujours dans le même alignement, une fois de plus sous la forme d'un petit muret et là encore, ouvert en direction du sud-est. Pour cette phase, trois monuments funéraires et trois inhumations ont été mises au jour.

Les tombes du Haut-Empire

Pillée probablement dès l'Antiquité, la tombe 14 n'en demeure pas moins intéressante pour son architecture. Concernant le mobilier, seule une esquille d'os brûlé et une cuillère à far en os ont été mises au jour. L'architecture de la tombe est caractérisée par un caveau doté d'un escalier d'accès taillé dans le substrat. Construit avec de gros blocs de craie en guise de parement, le tombeau possède également un sol doté de dalles de craie. La porte d'accès au caveau funéraire a été scellée par un bloc soigneusement équarri venant en butée contre les parois du tombeau et bloqué lui-même par un amoncellement de blocs de craie qui viennent combler l'escalier d'accès.

Les pilleurs du tombeau sont intervenus par le côté nord-est de la tombe, perçant la paroi de craie et allant jusqu'à démonter une partie du sol du caveau afin de vérifier si rien d'autre ne pouvait être

recupéré en-dessous. À l'évidence, ce tombeau était doté d'une structure en élévation dont nous ignorons malheureusement tout.

La tombe 15 est également pillée et seul un quart était encore en place. La fouille de cette sépulture a livré un mobilier abondant et riche, y compris dans la zone pillée. En effet, dans le comblement de la fosse contenant les résidus du pillage, nous avons mis au jour l'urne funéraire en plomb ainsi que de nombreux fragments de verrerie. L'urne possédait encore son couvercle et a donc été fouillée en laboratoire. Celle-ci est de forme cylindrique et possède un décor de rinceaux sur son pourtour. Une applique à tête féminine, également en plomb, complète le mobilier provenant du pillage. Elle doit vraisemblablement appartenir à l'urne (applique décorative, sur le couvercle ?). Le quart non pillé a livré une partie du dépôt funéraire originel sous la forme d'un coffre en bois, d'une pyxide en os et de verreries dont un vase Isings 67d. Sur le coffre était déposé un ensemble de strigiles en fer (3 ou 4). L'accastillage du coffre est constitué d'un ensemble d'anneaux, d'un moraillon et de petits clous de bronze à tête de mufle de lion identiques à ceux mis au jour au sein d'une des tombes à hypogée de Marquion fouillée par Claire Barbet (communication orale) ou encore au coffret de la tombe 3721 de la ZAC de Lauwin-Planque (Leroy-Langelin 2015). La dotation à l'intérieur du coffre est composée, en dehors d'une unique perle côtelée, d'un service à ablution en bronze. La cruche, de type Tassinari 3000, possède un protomé à tête de cheval et une tête de Gorgone ou une tête féminine sur l'attache inférieure de l'anse. Le bassin quant à lui possède un manche zoomorphe de félin ou de canidé et un décor incisé au centre du médaillon représentant une étoile / feuille à l'instar d'un exemplaire mis au jour à Nimègue.

La tombe 16 a également fait l'objet d'un pillage et n'a livré que des petits fragments métalliques (clous) et des esquilles osseuses éparées.

La tombe 1, quant à elle, probablement pillée, était très arasée et en grande partie dans la terre végétale. Seul le fond de la structure a été identifié et le mobilier a été pour partie découvert lors du décapage, par la pelle mécanique. Des prélèvements ont été effectués dans la terre végétale sur un large secteur ce qui a permis de récupérer une partie du mobilier éparpillé par les labours.

Ce mobilier rappelle en grande partie celui mis au jour en 2008 dans l'une des tombes avec quelques différences. Le mobilier comprend ainsi un miroir en bronze, au moins huit céramiques (sept sigillées peut-être italiques, une cruche en commune claire), au moins deux verreries (une bouteille bleue cobalt, une coupe côtelée Isings 3a). Enfin, un service à ablutions en bronze avec une cruche de type Eggers 125 (protomé à tête de lion, médaillon d'attache de l'anse à tête de femme ; exemplaire proche de celui découvert à Templeuve en 2015 par Evelyne Gillet et étudié par Ludovic Notte) et un bassin à manche Eggers 154 (tête de bélier, pieds soudés) complète la dotation.

Les mausolées

Les mausolées mis au jour à Marquise prennent place dans l'extension de l'enclos funéraire. Lors du décapage, des ornières ont été mises au jour trahissant l'existence d'une voie ou d'un chemin en grande partie détruit par le chemin creux médiéval. Les monuments funéraires sont construits en partie sur les ornières du chemin à une date, pour le moment, indéterminée. En effet les élévations et les dépôts funéraires des trois mausolées ont été pillés. Seuls quelques éléments ont été collectés dans le caveau du mausolée 63. Pour les trois monuments, tous sont construits avec des blocs de remploi en pierre de Marquise dont certains avoisinent la tonne. Cela pose ici question sur les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour construire de tels édifices, pour qui, mais également sur l'origine des matériaux utilisés. Des blocs pesant plus d'une tonne en remploi proviennent très probablement d'un édifice localisé non loin de là et probablement d'un bâtiment autre que privé.

Les mausolées 61 et 63 possèdent un caveau et sont construits de la même manière. Avec des blocs de remploi, une dalle de fond et des blocs disposés de telle manière qu'ils ménagent un espace sépulcral. Au sein du mausolée 63, les seuls éléments préservés du pillage sont des ossements animaux ; il s'agit des éléments d'un squelette d'agneau. Les pillards ont probablement récupéré la totalité de la dotation funéraire et notamment l'urne qui devait être transportable ou dans un matériau intéressant pour les malandrins.

Le mausolée 68 quant à lui sort encore plus de l'ordinaire par ses dimensions. De forme carrée, la base mesure près de 6 mètres de côté, avec un mode de construction très soigné. Là aussi les blocs encore en place de la base avoisinent la tonne. Très largement pillé, la fouille minutieuse a néanmoins permis la mise au jour de fragments provenant de l'élévation sous la forme d'un bloc peut-être d'architrave et de fragments de colonne en pierre de Marquise.

Ces quelques éléments nous permettent de proposer des hypothèses de restitution sous la base de comparaison de monuments du même type et connus par ailleurs en Gaule romaine comme les monuments de la place Eugène Werner à Lyon par exemple.

Les inhumations

Trois inhumations enfin ont été mises au jour le long du mur de clôture de l'espace funéraire agrandi. Il s'agit d'une tombe d'enfant, de celle d'un adolescent visiblement et d'un adulte. L'étude anthropologique n'a pas encore été réalisée. Seule la tombe d'enfant contenait une offrande sous la forme d'une céramique sigillée.

Cette extension de l'espace funéraire comprenant les mausolées et les inhumations pourrait être datée de la fin du Haut-Empire ou du Bas-Empire, des datations sont prévues sur les squelettes et, en fonction de la faisabilité, sur des prélèvements de charbons réalisés au sein du mausolée 68 et sur les ossements de l'agneau mis au jour au sein du mausolée 63.

Conclusion & comparaisons

Cette troisième opération de fouille pour la période romaine sur le secteur de Marquise, associée aux données des différents diagnostics et aux données provenant des découvertes anciennes, ouvre de nouvelles perspectives de recherches sur cette partie du littoral Morin durant le Haut-Empire et le Bas-Empire et sur l'arrière-pays de Boulogne avant et après la création du camp de la *Classis Britannica*. Avec les données d'occupation précoce, la présence de tombes monumentales utilisant des blocs de remploi ou encore la mise au jour d'un *mithraeum* sur la parcelle voisine, le statut de Marquise reste à préciser. Encore un effort et peut-être pourrions-nous enfin mettre au jour le camp de cavaliers dalmates qui nous permettrait de définitivement trancher l'identification de *Marcis / Marcae* de la *Notitia Dignitatum* comme étant Marquise.

Avis C.T.R.A.

- Pas-de-Calais - Marquise - Mont de Cappe - Fouille préventive

Responsable d'opération : Vincent Merkenbreack (COLL), Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais

Rapporteur : M. Gazenbeek

Présentation et analyse du dossier

Ce rapport rédigé sous la direction de Vincent Merkenbreack rend compte d'une opération qui a eu lieu du 10 avril 2017 au 12 mai 2017, sur une superficie de 3700 m², à Marquise (Pas-de-Calais) dans le cadre de l'aménagement d'une zone commerciale. Il se compose de deux volumes de respectivement 390 pages et 303 figures puis 566 pages et 396 figures.

Les contextes géographique/géologique et archéologique sont excellemment présentés, profitant pleinement de l'expertise rassemblée dans le cadre du PCR *Atlas topographique de Boulogne-sur-Mer antique*. L'importance de Marquise durant l'Antiquité ressort de diverses découvertes depuis le XIX^e siècle, dont un bâtiment dédié au culte de Mithra, découvert en 2008. Certains auteurs supposent que Marquise correspond à *Marcis*, cantonnement de cavaliers dalmates signalé dans le *Notitia Dignitatum*.

Le secteur du *Mont de Cappe* de la commune de Marquise avait déjà fait l'objet de deux fouilles précédentes, en 2008 et en 2011, sur environ 3 ha de superficie. Elles avaient mis au jour un système d'enclos fossoyés quadrangulaires de la période augustéenne se divisant en deux aires distinctes, l'une à vocation d'habitat, l'autre à vocation funéraire avec trois sépultures à crémation. Celles-ci s'inscrivent dans un enclos en agrafe tourné vers une voie traversant le chantier du sud-ouest vers le nord-est. Le mobilier particulier de ces tombes, avec notamment de la vaisselle métallique italique, soulevait la question du statut des défunts.

L'opération de 2017 concerne la suite de cette petite nécropole et de son enclos funéraire. Toujours installés en parallèle à la voie nord-est/sud-ouest, deux groupes de tombes ont été identifiés, inscrits dans des systèmes d'enclos disposés en agrafe et ouverts vers la voie. Le premier groupe de quatre tombes est datable entre la période augustéenne et le milieu du II^e siècle après J.-C. Il s'agit de sépultures de type incinération et qui ont été largement, voire entièrement, pillées anciennement. L'une de tombes est un caveau avec escalier d'accès. Les autres sont en fosse.

Le deuxième groupe se compose de trois monuments funéraires en pierre (type mausolée) et de trois inhumations. Il est datable du Bas-Empire.

Le rapport témoigne d'une opération très bien menée sur le terrain et d'un excellent traitement / analyse des données en post-fouille. Les illustrations sont nombreuses et de qualité, les textes informatifs avec une très bonne intégration dans la description des vestiges des études des mobiliers (regroupées en annexes en volume 2).

Une publication de l'ensemble, complétée avec les résultats de la fouille adjacente, s'impose.

Après discussion générale et avis du conservateur régional de l'archéologie, la commission adopte l'avis suivant :

Avis de la commission :

La commission propose au préfet de région la validation du rapport final de l'opération de fouille préventive, réalisée sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack au Mont de Cappe à Marquise (Pas-de-Calais), relatif à une partie d'une nécropole antique (2^e et 4^e siècles ap. J.-C.) et son enclos funéraire. Elle souligne la qualité du travail réalisé tant sur le terrain que pour les études post-fouille. Elle recommande la publication de ces résultats en intégrant ceux de la fouille adjacente dans une revue régionale.



7. COMPILATION DES ARTICLES PUBLIÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA CITÉ DES MORINS

Le présent chapitre compile les différents articles publiés, articles scientifiques ou de valorisation scientifique, ayant trait au territoire de la cité des Morins à l'époque romaine. Ils sont présentés de manière chronologique selon leur date de parution avec les articles scientifiques puis ceux de valorisation et de médiation.



La photogrammétrie comme méthode réactive et agile en contexte de sauvetage

Vincent MERKENBREACK

Archéologue départemental, Direction de l'Archéologie -
Département du Pas-de-Calais, HALMA-IPEL UMR 8164 (CNRS, Lille 3, MCC)

Jean-Roc MORREALE

Chargé des systèmes d'informations archéologiques,
Direction de l'Archéologie - Département du Pas-de-Calais

Résumé:

L'intervention menée à Théroouanne par la Direction archéologique du département du Pas-de-Calais a été l'occasion de mettre en place une méthodologie d'usage des outils de photogrammétrie compatible avec un contexte d'opération de sauvetage et une importante densité de vestiges. Le bilan ne révèle aucune baisse de qualité dans les pratiques et les rendus mais au contraire pointe de nouvelles possibilités.

Abstract:

The intervention carried out in Théroouanne by the Archeology Direction of the Pas-de-Calais Department was an opportunity to set up a methodology for the use of photogrammetry tools compatible with a context of a rescue excavation and a high density of remains. The result shows no decline in quality of the practices and outputs but on the contrary, it opens new possibilities.

Mots-clés: photogrammétrie, photoscanner, poterie, sauvetage, antiquité, rempart

INTRODUCTION

Le contexte d'intervention

La méthodologie décrite dans cet article a été formalisée lors d'une fouille programmée de la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais localisée à Théroouanne, en plein cœur de l'antique cité de Tervanna, chef-lieu de la Cité des Morins et grand évêché médiéval. La parcelle est située dans la rue Saint-Jean, il s'agit de l'axe principal de la ville médiévale qui mène directement de la porte sud de la ville à la cathédrale.

À la demande du Service Régional de l'Archéologie, cette intervention s'est déroulée en dehors du cadre classique des

fouilles programmées ou préventives du fait d'un aménagement imminent n'ayant pas fait l'objet d'une prescription de diagnostic préalable. Ce contexte opérationnel particulier n'a donc pas permis de préparer l'opération dans les meilleures conditions, elle s'est déroulée avec des moyens humains et des délais réduits.

Seule une partie de cette parcelle vouée à la construction d'une habitation a été examinée, les sondages réalisés ont été limités en profondeur en raison de l'aménagement. Ce dernier a d'ailleurs été modifié afin de ne pas détruire les vestiges existants et la stratigraphie complexe particulièrement bien conservée.

Le contexte historique

La parcelle concernée se trouve à proximité de la cathédrale et du groupe épiscopal qui lui était associé. Même si la



ville de Thérouanne fut rasée par Charles Quint en 1553, les vestiges du Moyen Âge n'en demeurent pas moins importants et bien conservés en dehors de l'édifice religieux. De manière générale, ces derniers apparaissent directement sous la couche de terre végétale recouvrant les niveaux de destruction de la ville et s'installent souvent sur des fondations et niveaux de l'époque romaine.

Les vestiges

La fouille a livré des vestiges d'une probable construction publique du Haut-Empire ainsi que de nombreuses traces d'habitats successifs sous la forme de fondations plus ou moins massives prenant appui pour certaines sur le rempart du Bas-Empire mis au jour lors de l'opération, associées à une succession de niveaux de sol et de destruction. Quatre à cinq phases différentes de constructions médiévales semblent se dessiner.

L'essentiel des constructions correspond à des habitations civiles, assurément dotées de caves, installées en front de rue et ce probablement dès le XI^e-XII^e siècles. Plusieurs structures ont également été mises au jour au centre et en fond de parcelle; il s'agit là de celliers et de fosses dépotoirs illustrant les différentes phases d'occupation. Installées dans les remblais de comblement du fossé d'enceinte tardive de la ville romaine, les constructions ont, pour certaines, subies des dommages structurels en raison de la nature du substrat (fondations fissurées et affaissées). La présence d'au moins 8 structures en creux, de type puits, installées de part et d'autre du rempart romain et le long de celui-ci, reste pour l'heure sans explications claires.

L'agencement et l'organisation topographique des vestiges de la parcelle AB25 ne sont pour l'instant pas lisibles. Il en va de même pour la caractérisation précise de la chronologie, les travaux de post-fouille étant à leurs débuts.

2

LA RÉPONSE À DES BESOINS PRATIQUES

Les contraintes

La particularité de l'intervention a nécessité une réflexion quant à la manière de concilier les moyens limités à disposition et la richesse stratigraphique anticipée. Le souhait était de pouvoir maximiser le temps dévolu à la mise au jour des vestiges tout en s'assurant de collecter toutes les informations nécessaires à l'étude.

La stricte application des méthodes courantes était difficilement adéquate dans ces conditions, un carroyage avec une conservation des bernes aurait facilité la lecture en coupe, mais aurait pu masquer des éléments pris dans la banquette tandis qu'une méthode en aire ouverte seule aurait tout simplement pris trop de temps.

Par exemple, la réalisation de dessins de coupe ou de maçonnerie est un poste consommateur de ressources, mais qui est indispensable à la bonne compréhension du site. Dès lors, vaut-il mieux affecter deux techniciens durant deux jours à la réalisation d'un relevé manuel d'un pierre à pierre ou est-il plus judicieux de dédier ce temps à la fouiller plus avant ?

Toute solution proposée devait proposer une documentation visuelle très détaillée des niveaux en plan et coupes afin de pouvoir basculer toute une partie du travail d'interprétation et de dessin en post-fouille. Cette documentation devait donc être assez précise pour servir de support tout en étant rapide à mettre en oeuvre.



Le choix de la photogrammétrie

En se basant sur l'expérience de précédents chantiers, le choix s'est rapidement porté sur l'utilisation d'une méthodologie de relevés photogrammétriques dès le début de l'opération. Cette technique a été privilégiée, car elle n'induisait pas de nouvelles contraintes matérielles ou budgétaires (contrairement à la location d'un scanner 3d), le principal outil étant un appareil photographique reflex numérique utilisé par l'équipe pour la documentation générale de la fouille et le second un récepteur GPS utilisé pour la levée topographique du site.

Un autre argument à l'avantage de cette technique est sa relative facilité d'apprentissage pour un technicien maîtrisant déjà l'utilisation d'un reflex (ajustement de la focale, temps d'ouverture, etc.). Quelques heures de formation au moment du démarrage ont été suffisantes pour enseigner les principes de prises de vues destinées à ce type de relevé.

Le choix du logiciel s'est porté sur la solution Agisoft Photoscan Professional dont nous disposons déjà d'une licence, les capacités de traitements et d'exports recouvraient l'ensemble des besoins. L'ergonomie de l'interface rend son usage assez accessible pour des utilisateurs non experts, la création de chaînes de traitements préparamétrés rend plus simple l'exécution des étapes.

LA MÉTHODOLOGIE

Le protocole terrain

Deux approches différentes de fouille ont été retenues en tenant

compte de l'impact de l'aménagement, toutes les prises de vue ont été réalisées par le topographe.

La première s'applique à l'extérieur de l'emprise des fondations de l'habitation, plusieurs fenêtres quadrangulaires ont été ouvertes à la pelle mécanique par passes successives jusqu'à atteindre un niveau archéologique en place ou jusqu'à la limite de sécurité de profondeur des sondages. Après l'implantation de repères topographiques et un nettoyage des coupes, des relevés manuels en plan et en coupe sont réalisés schématiquement dans l'optique de caractériser les différentes strates sans s'astreindre à une grande précision dans les mesures. Une seule session de prise de vue est réalisée à la fin de l'excavation.

À l'intérieur de l'emprise de l'habitation, un décapage mécanique a été fait jusqu'à atteindre le sommet des structures et niveaux archéologiques en place. Des sondages manuels sont effectués suivis d'un relevé schématique des coupes et d'une session de prise de vues. Suivant la lecture stratigraphique, le sondage peut être prolongé dans toutes les directions sans que ne soit conservée de berne témoin. Une fois l'extension faite, une nouvelle session de prise de vue est réalisée. Cette manœuvre peut être renouvelée autant de fois que nécessaire.

Dans les deux cas, le topographe place un minimum de quatre clous plantés dans des fiches numérotées au sommet des bornes des sondages. Le géoréférencement est fait avec une précision centimétrique dans le système de coordonnées projetées Lambert93 et suivant le référentiel altimétrique IGN69.

Les prises de vues suivent toujours le même mode opératoire précis et facilement reproductible. Le technicien se place face à la coupe en veillant à ce qu'elle occupe les deux tiers du champ de vision de l'appareil photo. Après un premier cliché, il fait un pas de côté, ce qui correspond environ à 70% de similarité avec l'image précédente. Cette démarche est répétée en ligne droite sur toute une longueur parallèle à la coupe



et pour toutes les coupes. Des axes obliques sont réalisés dans les angles pour garantir l'alignement, une différence de 90° dans la scène pouvant entraîner des problèmes de mise en correspondance.

Les photographies sont placées sur le serveur à chaque retour du terrain pour garantir leur sauvegarde et un nouveau dossier est créé par session et par unité d'enregistrement, un fichier contenant uniquement les références de points utilisés y est placé.

Le traitement en post-fouille

Le traitement des prises s'est déroulé après la phase de terrain, seule une coupe a été traitée durant la fouille dans le but de valider la démarche auprès du responsable d'opération.

La photogrammétrie devait fournir deux types de produits distincts, le premier à destination du responsable d'opération pour la réflexion stratigraphique générale autour de la fortification du Bas-Empire, de son démantèlement et des différentes installations réalisées dans sa périphérie aux périodes médiévales et modernes. Le second à l'usage de l'illustration du rapport d'opération avec la reprise en DAO des coupes et des plans. Ces tâches étant menées directement au sortir du terrain, le produit de la photogrammétrie devait être disponible dans les plus brefs délais pour ne pas retarder le travail des techniciens ou du responsable.

Les premières étapes de traitements sont communes (fig. 1), chaque dossier photo est chargé dans un nouveau projet Photoscan. Le taux de recouvrement était suffisant pour que la totalité des images soit alignée ensemble sans devoir rajouter de points de correspondance supplémentaire, l'alignement peut être fait en qualité haute et avec une présélection des paires. Cette présélection réduit le nombre de comparaisons entre les photos là où sa désactivation entraînerait la comparaison de chaque photographie avec toutes des autres.

Le géoréférencement des repères est réalisé après l'alignement afin de pouvoir bénéficier de l'assistance du logiciel qui après deux positionnements manuels va proposer les points homologues sur les autres photos. Chaque repère est pointé sur un minimum de 4 photos différentes, ce seuil s'est montré suffisant pour atteindre un écart-type sub-centimétrique, évitant d'allonger la phase de géoréférencement pour un surcroît de précision négligeable. Le géoréférencement est appliqué avec une simple mise à jour sans nécessiter un nouvel alignement.

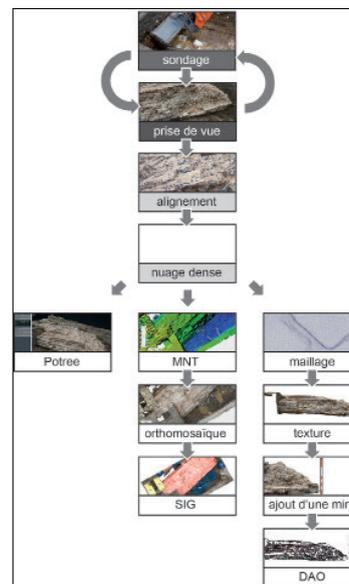


Fig.1 Schéma opératoire – Jean-Roc Morreale

L'étape suivante est la génération d'un nuage dense après une réduction de la région de travail afin de limiter le calcul à la zone intéressante. La densification est faite en qualité haute avec un filtrage agressif de la profondeur, le temps de calcul sur cette



opération bénéficie de l'utilisation d'une carte graphique dotée de fortes capacités OpenCL. Les niveaux de qualité supérieure n'apportent pas de gain de qualité notable pour les échelles d'utilisation.

Un outil pour l'interprétation

Pour les besoins du responsable d'opération, il n'a pas été nécessaire de pousser plus en avant les étapes en construisant un maillage et une texture. L'utilisation de ce type de modèle était bloquante, car nous n'avions pas à disposition de logiciel capable de l'importer en conservant le géo référencement, tout en étant apte à gérer l'affichage de modèles massifs (des dizaines de millions de triangles joints à des textures très lourdes) sur un poste de travail dimensionné pour un usage bureautique; le tout sans nouvel achat de licence. Il aurait fallu consacrer du temps (que nous n'avions pas) à décimer le maillage avec le risque de perdre des détails importants dans la retopologie, l'utilisation de normal maps n'étant pas courante dans les logiciels de CAD. Plus temps de formation.

L'emploi du logiciel potree (<http://potree.org/>) a permis d'éviter cet écueil, il s'agit d'une interface en JavaScript utilisant un rendu WebGL pour l'affichage de point. Le nuage de point dense est directement exporté depuis Photoscan dans le format natif, il suffit ensuite de rajouter un lien dans un fichier HTML pour pouvoir l'ouvrir dans un navigateur web tel que Firefox ou Chrome, libérant la consultation de toute contrainte de disponibilité logicielle. Le

format natif est basé sur une représentation en octree, il s'agit d'une structure de données où chaque branche va se diviser en huit sous-branches, cette division se répète jusqu'à atteindre la résolution de base du nuage. Ce découpage implique qu'à chaque niveau de zoom ne seront chargés que les points correspondant à ce niveau de l'arbre, rendant possible l'affichage d'un nuage comptant des millions de points sans limitation matérielle.

Un projet potree est créé sur le serveur de fichier centralisé, tous les différents nuages y sont regroupés permettant à l'utilisateur de les afficher dans un seul espace 3D et de les activer/désactiver au besoin. Cette possibilité vient contrebalancer le fait de ne pas avoir conservé de normales (fig.2), la superposition des modèles offrant les mêmes avantages. Des outils graphiques permettent d'opérer des prises de mesure d'élévation, de distance, de volume, mais aussi d'éditer des profils de section (fig.3).



Fig. 2 Exemple de berne témoin virtuelle - Jean-Roc Morreale

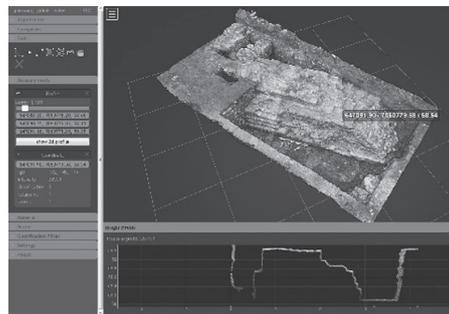


Fig. 3 Interface du logiciel Potree - Jean-Roc Morreale

À ce stade, le responsable peut ainsi parcourir et analyser tout son chantier sans dépendre des productions du topographe



CRAHN-SNEPH Hors-série n° 1

et de la DAO en ayant plus de liberté de mouvement que sur le terrain tel qu'en plaçant sa vue à quatre mètres de hauteur pour observer le pendage d'un niveau à travers la perspective de plusieurs modèles.

Un outil pour l'illustration

Le travail en plan va se baser sur la création d'une orthophoto depuis Photoscan, on procède d'abord à la création d'un modèle numérique de terrain depuis le nuage dense. L'interpolation des trous résultant d'une couverture photographique lacunaire est désactivée, cela permet d'éviter des erreurs d'interprétation dues à des morceaux visuellement convaincants, mais totalement inventés.

Une orthomosaïque est créée en s'appuyant sur ce MNT plutôt qu'un maillage pour éviter une étape supplémentaire. On peut éviter de générer des détails non pertinents en limitant la résolution au millimètre et si l'on choisit un mode de texture par moyenne des couleurs, on peut obtenir un résultat exploitable en une fraction du temps pris par les paramètres par défaut. L'orthophoto est exportée au format GeoTIFF et importée dans le logiciel QGIS où elle peut être utilisée en conjonction avec les autres données SIG pour l'édition des plans.

Pour produire les coupes, le nuage dense d'un sondage est découpé en plusieurs morceaux puis un maillage est créé à partir d'une région de travail réduite au strict minimum et sans interpolation. La qualité du maillage dépend de la force du relief, une coupe à la surface plate peut se contenter d'une reconstruction basse là où une pierre va nécessiter une reconstruction au moins moyenne. Une texture de type générique est fabriquée en utilisant un mode de fusion par mosaïquage tandis que sa dimension maximale est fixée à 1000 pixels par mètre, cette taille a été jugée suffisante pour distinguer clairement les détails des niveaux.

Le modèle texturé résultant est exporté au format COLLADA pour être importé

dans le logiciel 3D Blender en conservant les unités de mesure. Cette étape sert uniquement à rajouter un modèle de mire graduée avant qu'un rendu soit sauvegardé en png. C'est cette image qui est utilisée sous Adobe Illustrator pour la reprise en DAO, la présence de la mire permettant au dessinateur de mettre la coupe à l'échelle de travail voulue en appliquant une mise à l'échelle.

LES BÉNÉFICES

Le recours à la photogrammétrie avec cette chaîne opératoire a permis de pallier l'ampleur des découvertes au regard des moyens, le tout sans diminuer les possibilités d'interprétation du site, le gain de temps sur le terrain dû à l'économie de relevés ne réduit pas la qualité des illustrations et le choix au plus juste des paramètres de traitement a permis d'éviter une longue attente aux intervenants. Le principal intérêt de l'application de ce protocole est qu'il existe maintenant une archive du site qui n'est pas préfiltrée par des choix de représentation, le haut niveau de détails peut permettre de nouvelles études en se rapprochant du contexte de découverte.



BIBLIOGRAPHIE

MERCKENBREACK (V.), À PARAÎTRE –THÉROUANNE, RUE SAINT-JEAN, PARCELLE AB25. RAPPORT FINAL D'OPÉRATION. ARRAS, DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE DU PAS-DE-CALAIS

À propos de quelques verreries découvertes en contexte funéraire du Haut-Empire dans le nord de la France

Des formes ou des couleurs atypiques dans des tombes particulières

Vincent MERKENBREACK¹,
coll. Christine DENIMAL, Emmanuelle LEROY-LANGELIN, Philippe LEFÈVRE²

mots-clés : mausolée, hypogée, canthare, verre blanc opaque, melonen perlen.

Ces dernières années, plusieurs opérations d'archéologie préventive menées dans le nord de la France, sur le territoire des cités des Nerviens, Atrébates, Ménapiens et Morins ont permis la mise au jour de nécropoles ou de tombes isolées ayant livré du mobilier en verre daté du Haut-Empire. Certaines de ces verreries appartiennent à des dépôts dans des tombes (monument funéraire, mausolée ou tombe à chambre hypogée), d'autres proviennent de tombes plus simples. Enfin, la plupart de ces verreries se révèle exceptionnelles que ce soit par leur rareté ou par leur couleur.

1. Marquette-lez-Lille (Nord)

La fouille, réalisée en 2008 sous la responsabilité de Christine Denimal au lieu-dit « Haut-Touquet » portait sur 1,5 ha et comprenait des vestiges allant de l'âge du Bronze au Haut-Empire (Denimal *et al.* 2011). Le site romain mis au jour sur le territoire de la cité des Ménapiens, à la frontière avec la cité des Atrébates, correspond à une nécropole qui se divise en deux secteurs distincts. Le premier renferme des tombes-bûcher de tradition indigène (fosses ou tombes à restes de crémation [*Brandrestengraven*] datées de la première moitié du I^{er} siècle apr. J.-C.), le second est, quant à lui, dédié aux tombes avec dépôts de contenants et comprend aussi trois monuments funéraires (de la deuxième moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. et, plus particulièrement, la période flavienne). Sur les 57 sépultures fouillées, 38,6 % ont livré des fragments ou micro-fragments de verre, dont certains ont subi le feu. Deux des trois monuments ont également livré de la verrerie. Du monument funéraire 1100 proviennent seulement deux fragments de verre : le premier peut être attribué à une cruche de type Is. 14, le second reste indéterminé mais semble appartenir à un verre à boire. En revanche, le monument 1101, un caveau enterré de 2,30 x 1,60 m vraisemblablement surmonté d'une superstructure, a livré un ensemble beaucoup plus intéressant.

Dans ce monument 1101, celui d'un jeune adulte placé dans un coffre en bois, quatre récipients en verre (deux canthares, un balsamaire et un pot) sont associés à huit céramiques, à un dupondius de Vespasien et à une coupelle en bronze, le tout daté des années 65-70 à 85-90 apr. J.-C.

Hormis un des deux canthares, les objets en verre sont archéologiquement complets. Le canthare entier, de type Is. 38a en verre bleuté et à décor côtelé à la base de la panse (fig. 1,

n° 1), côtoie un fragment de bord d'un exemplaire sans doute de même forme (fig. 1, n° 2). Ce type est comparable à un canthare bleu foncé opaque mis au jour dans une sépulture à Pîtres en Normandie (Arveiller-Dulong *et al.* 2003, 147-148 ; Sennequier 2013, 70). Le balsamaire, de type Is. 8, est en verre bleuté (fig. 1, n° 3). Le pot, bleu cobalt (fig. 1, n° 4), à lèvres adoucies et à encolure repliée, a une panse carénée ainsi qu'un pied rapporté verticalement et coupé. Une anse double est rapportée sous le repli de l'encolure sur un seul côté et deux petites anses en verre blanc opaque sont rapportées horizontalement de part et d'autres du pot également sous le repli de l'encolure. D'après un exemplaire similaire conservé au Musée des Antiquités Nationales³, Hélène Chew rapproche cette forme de celle que l'on nomme *modiolus*, il s'agirait ici d'une variante (Is. 37b, Chew 2003, 467). L'exemplaire de Nîmes conservé à Saint-Germain-en-Laye possède un profil identique à celui de Marquette-lez-Lille même si la lèvre et la couleur diffèrent. En effet, le *modiolus* de Nîmes est en verre bleu-vert et les anses ainsi que le bord de la lèvre sont de couleur bleu turquoise opaque. Les comparaisons avec des exemplaires mis au jour en Allemagne, Roumanie et Slovénie placent cette forme dans la seconde moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. (Chew 2003). Au regard de la forme Is. 37 (a, b ou c), l'exemple de Marquette-lez-Lille ainsi que celui de Nîmes et ceux cités par Hélène Chew semblent néanmoins se démarquer par les dimensions, les couleurs et la forme générale.

2. Lauwin-Planque (Nord)

La fouille réalisée entre 2008 et 2009 sous la responsabilité d'Emmanuelle Leroy-Langelin au lieu-dit « les Dix-Neuf » portait sur 8 ha et comprenait des vestiges allant de l'âge du Bronze à l'époque contemporaine (Leroy-Langelin et Pernin 2015). Le site romain mis au jour sur le territoire de la cité des Atrébates, à la frontière avec la cité des Ménapiens, correspond à une zone d'habitat, un réseau viaire, ainsi que plusieurs zones funéraires. Le secteur 501D-08, tombes à chambre hypogée, dont la structure 3721, de forme carrée (1,70 m), dotée de trois niches et d'une banquette.

La cruche en verre de la tombe à hypogée 3721 et le mobilier associé

Les ossements d'un adulte probablement masculin, étaient contenus dans une urne en

Notes

¹Vincent Merkenbreack, archéologue départemental, Service d'Archéologie Préventive, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, HALMA-IPEL UMR 8164. merkenbreack.vincent@pasdecals.fr

²Christine Denimal, HALMA-IPEL UMR 8164, Emmanuelle Leroy-Langelin, archéologue départemental, Service d'Archéologie Préventive, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, Philippe Lefèvre INRAP Nord-Picardie.

³Sous le n° d'inventaire 49788.



Fig. 1 Marquette-lez-Lille (Nord), mobilier en verre du mausolée 1101 (éch. 1/2).
(© V. Merkenbreack)

céramique découverte dans l'une des niches. Outre cette urne, le mobilier de la tombe est caractérisé par le dépôt d'un autre vase en céramique, une cruche en verre, de la faune, un coffret en bois (contenant miroir et fibules de type Feugère 23c2d), une cuiller à fard en argent, une paire de fibules (Feugère 23c2c) et un as de Néron ; le tout permettant de dater la tombe au dernier quart du 1^{er} siècle apr. J.-C. – début du 1^{er} siècle. La cruche en verre vert, déposée dans une des niches (**fig. 2**), correspond à la forme Is. 52b (**fig. 3**). Portant les traces d'un bouchon, elle était, au moment de la fouille, remplie aux deux tiers d'un liquide jaune-vert clair et comportait des traces d'éléments solides dans le fond. Les analyses effectuées (col, liquide et fond) indiquent que soit la cruche était vide à l'origine, soit elle était remplie d'eau (Argant *et al.* 2012, 479-504). Un exemplaire identique provient de Normandie mais il est pourvu de deux mascarons à l'attache inférieure de l'anse (Sennequier 2013, 143).

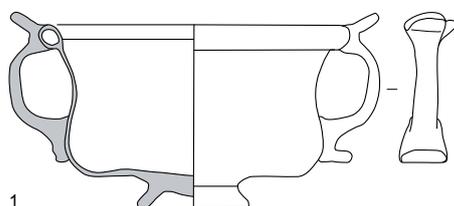
3. Carvin (Pas-de-Calais)

La fouille, réalisée en 2007 sous la responsabilité de Philippe Lefèvre au lieu-dit « la Gare d'Eau », portait sur un peu plus de 8 ha et comprenait des vestiges allant du Néolithique aux époques modernes (Lefèvre *et al.* 2012). Le site romain appartenait au territoire de la cité des Atrébates, à la frontière avec la cité des Ménapiens, correspond notamment à une petite nécropole à incinération du Haut-Empire. Celle-ci comprenait sept tombes réparties sur 200 m². Trois de ces tombes (tombes 1, 2 et 4), parfaitement agencées, étaient richement dotées et deux d'entre elles étaient appareillées et appartiennent à la catégorie des tombes à chambre hypogée (Soupart *et al.* 2008). La structure 1 est un tombeau carré à chambre hypogée de 1,50 m de côté, doté d'un sol en craie damée et appareillée de moellons de craie. La tombe 2 se présente sous la forme d'une fosse carrée de 1,20 m de côté, coffrée. Enfin, la tombe 4 est un tombeau cruciforme carré de 1,60 m de côté à chambre hypogée.

Fig. 2 (gauche) Lauwin-Planque (Nord), cruche en verre encore en place dans une niche de la tombe à hypogée 3721 (© DAP-CAD)

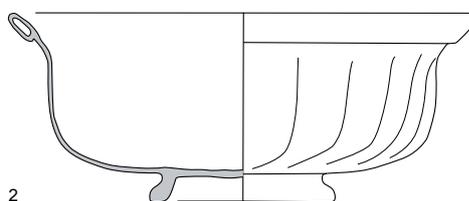


Fig. 3 (droite) Cruche Isings 52b. H. totale : 30 cm ; D. pied : 8,7 cm ; D. panse : 19,3 cm ; D. lèvre discoïde : 3,5 cm (© DAP-CAD).



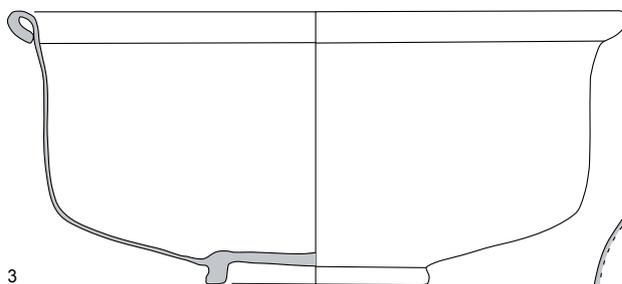
1

155911_152_10134_1



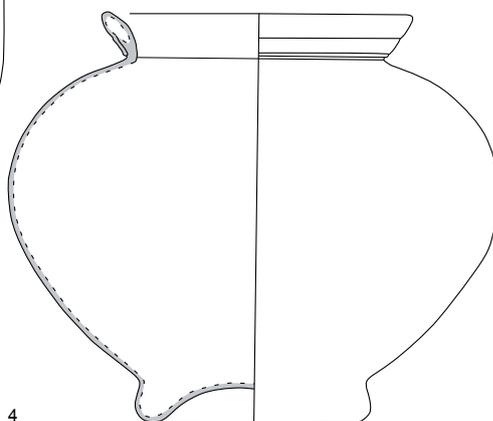
2

155911_152_10134_2



3

155911_152_10137_1



4

Fig. 4 Carvin (Pas-de-Calais), mobilier en verre (éch. 1/2). *Skyphos* ls. 39 (1), bol ls. 44 légèrement côtelé (2), bol ls. 44 en verre couleur ambre (3), pot ls. 67b (4). (© V. Merkenbreack)



Les trois verreries de la tombe à hypogée 1 et le mobilier associé

L'amas osseux de cette tombe ne nous est pas parvenu en raison d'une destruction partielle de la tombe. Le mobilier associé préservé correspond à six vases en céramique (dont un chaudron et un bassin), quatre objets en fer (dont un trépied) et trois verreries, le tout caractéristique de la deuxième moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. – première moitié du II^e siècle. La verrerie est composée d'une bouteille Is. 50a découverte lors du diagnostic,

d'un bol qui est une évolution de la forme Is. 44 (fig. 4, n° 2) et d'un skyphos Is. 39 (fig. 4, n° 1).

La verrerie de la tombe 2 et le mobilier associé

Deux amas osseux ont été mis au jour dans cette tombe, l'un dans un coffre en matière périssable, l'autre en urne. L'analyse de ces deux dépôts ne permet pas de distinguer deux individus ; il s'agit d'au moins un individu adulte. Le mobilier découvert comprend 17 vases en céramique, un

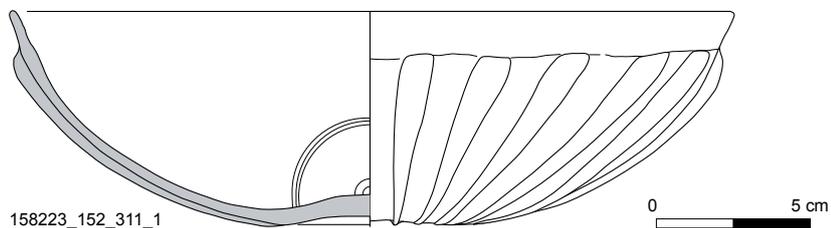


Fig. 5 Clarques (Pas-de-Calais), coupe Is. 3a de couleur blanc opaque (éch. 1/2). © V. Merkenbreack, S. Janin-Reynaud)

pot en verre et cinq objets métalliques, le tout daté de la deuxième moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. – première moitié du II^e siècle. La verrerie correspond à un vase Is. 67b (fig. 4, n° 4).

La verrerie de la tombe 4 et le mobilier associé

L'amas osseux correspond aux restes incinérés d'un adulte déposé dans un contenant en matière périssable. Huit vases en céramique, une coupe en verre, des restes de faune et des éléments métalliques caractérisent le mobilier mis au jour. Un morillon de serrure indique la présence d'un coffre et, parmi les éléments métalliques, trois fibules émaillées en alliage cuivreux (deux de type Gaspar 37a et une de type Gaspar 37e), proviennent de l'amas osseux. De couleur ambre, le vase en verre correspond à une coupe à bord ourlé de type Is. 44 (fig. 4, n° 3). L'association du mobilier place cette tombe dans les années 120-160 apr. J.-C.

4. Clarques / Ecques (Pas-de-Calais)

Le diagnostic réalisé en 2016 sur le territoire des communes de Clarques et de Ecques, sous la responsabilité d'Emmanuelle Leroy-Langelin au « Parc des Escardalles », portait sur 32 ha. Il a livré des vestiges attribués au Néolithique et au Haut-Empire (Leroy-Langelin *et al.* 2017). Deux secteurs antiques ont été repérés, dont une zone de sépultures. Localisé sur le territoire de la cité des Morins, le site se trouve à quelques kilomètres de son chef-lieu, Théroouanne. Sur les huit tombes mises au jour, une seule (tombe 271) a fait l'objet d'investigations archéologiques. De forme carrée (1,30 m), elle contenait une sépulture installée dans un coffre en bois sur lequel fut déposée la verrerie.

La coupe Is. 3a et la dotation de la tombe 271

L'étude des ossements issus de la crémation a permis d'identifier un individu adulte de sexe féminin. La riche dotation de mobilier est caractérisée par un lot de 18 céramiques (notamment un service à ablutions constitué d'un bassin à manche et d'une cruche), d'une fibule (Feugère 23c2) ainsi qu'une coupe de type Is. 3a en verre opaque blanc déposée sur le coffre de la sépulture (fig. 5). Placée en dehors de la tombe, cette coupe a été découverte la première et a subi les affres du décapage. Elle a pu néanmoins faire l'objet d'une restauration en vue de sa conservation et de son étude et seule une petite partie s'avère manquante. Caractéristique du I^{er} siècle apr. J.-C., ce type de coupe côtelée à panse hémisphérique basse est répandue en Gaule Belgique et, de manière générale, dans toute la Gaule (Feugère 1992). Des exemplaires sont connus en verre marbré, notamment dans la cité des Tongres (Hanut 2006), mais les couleurs caractéristiques de ces coupes sont le bleu, le vert, le brun ou encore le verre naturel et le jaune ; on connaît également des exemplaires en verre millefiori (Mitard 1977, 15^e). En revanche, la couleur blanche opaque de l'exemplaire de Clarques est extrêmement rare. Un exemplaire

est mentionné à Vaison-la-Romaine hors contexte (Roussel-Ode 2014, 88, pl. 146). Une coupe côtelée également en verre incolore a été publiée par M.C. Calvi en 1968 et republiée depuis : elle provient d'Aquilée (Calvi 1968, 72, n°163 ; Mandruzzato, Marcante 2005, 87, n°180). À Augst (Suisse), deux petits fragments ont été mis au jour lors de la fouille de l'*insula* 24 au sein d'un contexte daté des années 50-110 apr. J.-C. (Rütti 1991, 16, pl. 2 et 206). Enfin, notons également deux fragments découverts à Neuss (Allemagne) lors des fouilles réalisées entre 1955 et 1978 (van Lith 1994, 228 n° 56-57, 225, pl. 3)⁵. L'assemblage du mobilier de la tombe de Clarques place celle-ci dans la première moitié du I^{er} siècle apr. J.-C.

5. Wizernes (Pas-de-Calais)

Le diagnostic, réalisé en 2017 sur le territoire de la commune de Wizernes, rue de Hollande, sous ma responsabilité, portait sur 5 ha et comprenait quelques vestiges protohistoriques, un chemin non daté et une tombe isolée du Haut-Empire (Merkenbreack 2017). Localisé sur le territoire de la cité des Morins, le site se trouve à quelques kilomètres de Théroouanne, son chef-lieu. Mise au jour en fin d'opération, la tombe, de forme ovale (43 x 20 cm), est conservée sur 10 cm de profondeur. Le fond de la fosse sépulcrale est tapissé par l'amas osseux résultant de la crémation d'un individu immature (entre 2 et 3 ans), où se mêlent les esquilles d'os, des fragments de charbons de bois et des nodules de terre rubéfiée provenant des parois de la fosse utilisée comme bûcher funéraire. Sur cet amas, a été déposé un collier ou un bracelet composite, une paire de fibules en bronze argenté et niellé (variante du type Feugère 26c1a), ainsi qu'un gobelet en céramique commune claire. Un clou, mis au jour sur l'amas, complète le mobilier de la tombe.

Le collier ou bracelet composite de la tombe 87 correspond à une découverte peu fréquente en Gaule Belgique comme l'indiquait déjà Michel Feugère en 1989 pour un exemplaire découvert dans la nécropole de Baralle dans le Pas-de-Calais (Feugère 1989, 188). Le collier est constitué d'un anneau en alliage cuivreux qui marque une extrémité du collier, d'une perle en pâte de verre et de six perles côtelées en melon, en fritte, qui compose le cœur du collier (fig. 6).

L'anneau en alliage cuivreux à section quadrangulaire, jonc lisse et plein, mesure 2,1 cm de diamètre extérieur et pèse 4 g. (inv. 158326_111_90_1).

La perle en pâte de verre est de couleur bleu foncé, opaque. De forme ovale, elle mesure 2,4 cm sur 2,1 cm. Épaisse de 1,2 cm, elle pèse 8,2 g et propose un profil ovoïde.

Viennent ensuite les six perles côtelées en melon, en fritte, connue également sous le nom de *Melonenperlen* (Riha 1990, 80). Il s'agit de grains de silice agglomérés à chaud (600-800° C) dans un moule et colorés par des oxydes métalliques

Notes

4 P.-H. Mitard parle de phiale pour décrire la coupe Is. 3a.

Note

5 Je tiens à remercier Sylvia Fünfschilling qui m'a fait part de ces informations.

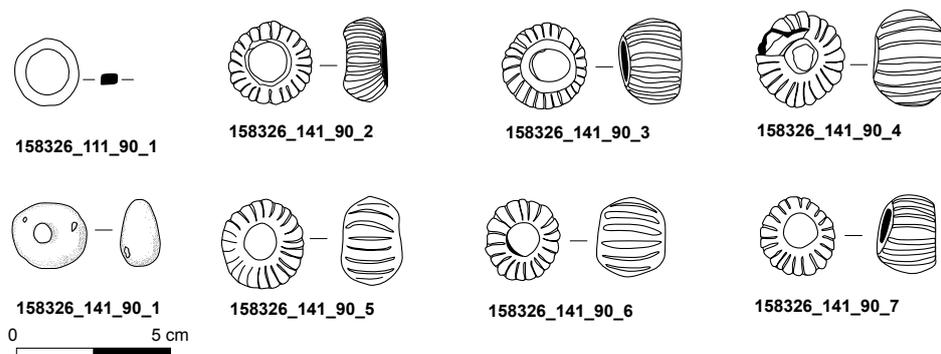


Fig. 6 Wizernes (Pas-de-Calais), mobilier de la tombe 87 (éch. 1/2).
(© V. Merkenbreack)

de cuivre (bleu ou vert) (Artefacts.mom ; Riha 1990, 80). Elles présentent toutes des stries verticales sur leur pourtour, et affichent un diamètre supérieur à 2,5 cm, ce qui les inclut dans les plus gros spécimens connus (voir certaines *Melonenperlen* trouvées à Augst et Kaiseraugst ; Riha 1990, pl. 33 et 34). Enfin, elles sont toutes de couleur bleu-vert, mais certaines présentent des traces d'un vernis brillant bleu cobalt (liées sans doute à une vitrification plus importante des grains de silice) .

Dimensions des perles :

- 158326_152_90_2 : 2,7 cm diam., 1,45 cm ép., 8,4 g.
- 158326_152_90_3 : 2,8 cm diam., 1,9 cm d'ép., 16,2 g.
- 158326_152_90_4 : 3 cm diam., 2,4 cm d'ép., 20,2 g.
- 158326_152_90_5 : 2,9 cm diam., 2 cm d'ép., 14 g.
- 158326_152_90_6 : 2,5 cm diam., 2,2 cm d'ép., 11,2 g.
- 158326_152_90_7 : 2,5 cm diam., 1,9 cm d'ép., 10,4 g.

Ces perles melons sont souvent retrouvées isolées ou en très petites quantités et plus rarement associées à d'autres perles en pâte de verre. Certains chercheurs suggèrent une valeur apotropaïque à ces bracelets ou colliers (Feugère 1989, 188 ; Artefacts.mom : PRL-4001). En guise d'exemples, notons la présence de neuf perles melons dans la tombe 1069 de Bruay-La-Buissière (Pas-de-Calais), « Parc de Falande », de trois et deux perles dans les tombes 6/152 et 6/153 de la nécropole de la « Fache des Près Aulnoys » de Bavay (Nord ; Lorient, Deru 2009, 182-183), de trois perles dans la structure 1743 de la fouille de la ZAC de Lauwin-Planque (Nord), ou encore d'un collier composite dans la tombe J64 de la nécropole de Baralle (Pas-de-Calais), attribuée à la deuxième moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. (Hosdez,

Jacques 1989, 102 et 188). Les contextes de découvertes de ce type de perle sont très diversifiés, il en va de même pour la chronologie. On retrouve en effet ces perles du début du I^{er} siècle apr. J.-C. jusqu'au début du IV^e siècle, mais des colliers contenant de perles melons datées des III^e-I^{er} siècles av. J.-C. et provenant de Saïda (au Liban) et d'Utique (en Tunisie) sont recensés dans les collections des verres antiques du musée du Louvre (Arveiller-Dulong, Nenna 2011, 134-135 et 212-213).

Dans sa thèse, « *Pratiques et espaces funéraires : la crémation dans les campagnes de la Gaule Belgique* », Marie-José Ancel a mis en évidence pour le territoire atrébate une similitude entre les offrandes associées aux enfants et celles associées aux adultes (Ancel 2012, 235 et 242) ; il est probable que cette remarque soit également valable sur le territoire des Morins. Néanmoins, elle mentionne deux cas d'immatures de moins de 10 ans avec des éléments de parures : perles en pâte de verre, fibules, bague (à Hénin-Beaumont, Pas-de-Calais, « *Le Chemin de Courcelles* » et à Beaucamps-Ligny ; Ancel 2012, 235). Le dépôt de parures dans la tombe 87 de Wizernes ne signifie pas pour autant que ces objets aient appartenu au défunt (Ancel 2012, 233). Il est tentant, au regard du décor des fibules et de la parure de perles, d'y voir des attributs féminines, mais le sexe du défunt de la tombe 87 demeure impossible à déterminer.

La verrerie romaine issue de ces quatre opérations archéologiques rappelle le potentiel scientifique intrinsèque de ce mobilier en verre déposé dans les tombes, souvent isolé et rarement étudié dans le cadre préventif. Un travail de synthèse sur le mobilier en verre issu de nécropoles en Gaule Belgique reste à faire et notamment pour le Haut-

Empire.

Bibliographie

- Ancel 2012** : Ancel (M.-J.) : «Pratiques et espaces funéraires : la crémation dans les campagnes de la Gaule Belgique», *Archéologie et histoire romaine*, 23, 2012.
- Argant et al. 2012** : Argant (J.), Boucher (C.), Frère (D.), Garnier (N.), Gillet (B.), Hänni (C.), Lacroix (S.), Leroy-Langelin (E.), Louis (E.) : « De la fouille au laboratoire : analyses et interprétations des contenus céramiques et verres archéologiques », in : Leroy-Langelin (E.), Willot (J.-M.) : *Du Néolithique aux Temps modernes, 40 ans d'archéologie territoriale. Mélanges offerts à Pierre Demolon, Revue du Nord, Hors-série, Collection Art et Archéologie*, 17, 2012, 479-504.
- Artefacts.mom** : Artefacts.mom.fr
- Arveiller et al. 2003** : Arveiller-Dulong V., Sennequier G., Vanpeene N., « Verreries du Nord-Ouest de la Gaule : Productions et importations », in : Foy, Nenna 2003, 147-160.
- Arveiller-Dulong, Nenna 2011** : Arveiller-Dulong (V.), Nenna (M.-D.) : *Les verres antiques du musée du Louvre. III. Parures, instruments et éléments d'incrustation*, 2011.
- Calvi 1968** : Calvi (M.C.) : *I vetri del museo di Aquileia*, Associazione nazionale per Aquileia, 1968.
- Chew 2003** : Chew (H.) : « Les verres de la Narbonnaise au musée des Antiquités nationales », in : Foy, Nenna 2003, 463-479.
- Decimal et al. 2011** : Denimal (C.), Merkenbreack (V.), Florent (G.), Malette (C.), Fiévet (S.), Doyen (J.-M.), Lecher (E.), Oueslati (T.), Picavet (P.), Save (S.), Pouriel (R.), Lagache (B.) : *Marquette-lez-Lille (Nord), Complexe sportif du Haut-Touquet (Tranche 3)*, Rapport final d'opération, Archéopole. Lille : SRA Nord-Pas-de-Calais, 2011 (inédit).
- Feugère 1989** : Feugère (M.) : « Les petits objets », In : Hosdez (C.), Jacques (A.) : *La nécropole à incinérations de Baralle (Pas-de-Calais)*, *Nord-Ouest Archéologie*, 2, 1989, 181-195.
- Feugère 1992** : Feugère (M.) : « Un lot de verres du I^{er} siècle provenant du port de Narbonne (Aude) (sondages 1990-1992) », *Revue archéologique de Narbonnaise*, 25, 1992, 177-206.
- Foy, Nenna 2003** : Foy (D.), Nenna (M.-D.) : *Échange et commerce du verre dans le monde antique : actes du colloque de l'Association française pour l'archéologie du verre, Aix-en-Provence et Marseille, 7-9 juin 2001*, 2003.
- Hanut 2006** : Hanut (F.) : « La verrerie dans la cité des Tongres au Haut-Empire : un aperçu général », *Roman Glass in Germania Inferior. Interregional comparisons and recent results. Internationaal colloquium Vrijdag 13 mei 2005*, 2006, 3-20.
- Hosdez, Jacques 1989** : Hosdez (C.), Jacques (A.) : « La nécropole à incinérations de Baralle (Pas-de-Calais) », *Nord-Ouest Archéologie*, 2, 1989.
- Lefèvre et al. 2012** : Lefèvre (P.), Auxiette (G.), Blanguaert (G.), Fechner (K.), Gricourt (D.), Morel (A.), Pinard (E.), Willems (S.) : *Carvin (Pas-de-Calais), ZAE de la Gare d'Eau. Les occupations gauloises et romaines de Carvin « La Gare d'Eau »*, Rapport final d'opération, INRAP. Lille : SRA Nord-Pas-de-Calais, 2012 (inédit).
- Leroy-Langelin et al. 2017** : Leroy-Langelin (E.), Afonso-Lopes (E.), Delobel (D.), Meurisse-Fort (M.), Panlous (E.) : *Clarques/Écques (Pas-de-Calais), Parc des Escardalles* : Rapport final d'opération de diagnostic, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. Lille : SRA Nord-Pas-de-Calais, 2017 (inédit).
- Leroy-Langelin, Pernin 2015** : Leroy-Langelin (E.), Pernin (G.) : *ZAC Lauwin-Planque, L'Antiquité section 2 (vol. 6b)*, Rapport final d'opération, Communauté d'agglomération du Douaisis, Direction de l'archéologie préventive. Lille : SRA Nord-Pas-de-Calais, 2015 (inédit).
- Loridant, Deru 2009** : Loridant (Fr.), Deru (X.) : «Bavay : La nécropole gallo-romaine de « La Fache des Près Aulnoys », *Revue du Nord, Hors-série, Collection Art et Archéologie*, 13, 2009.
- Mandrizzato, Marcante 2005** : Mandrizzato (L.), Marcante (A.) : *Vetri antichi del museo archeologico nazionale di Aquileia. Il vasellame da mensa. Corpus delle collezioni di vetro nel Friuli Venezia Giulia*, 2, Comité national italien AIHV, 2005.
- Merkenbreack 2017** : Merkenbreack (V.) : *Wizernes (Pas-de-Calais), rue de Hollande / le Grand Chemin*, Rapport final d'opération de diagnostic, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. Lille : SRA Nord-Pas-de-Calais, 2017.
- Mitard 1977** : Mitard (P.-H.) : « Une riche sépulture gallo-romaine découverte près de Niort (Deux-Sèvres) », *Gallia*, 35, fasc. 1, 1977, 201-237.
- Riha 1990** : Riha (E.) : *Die römische Schmuck aus Augst und Kaiseraugst, Forschungen in Augst*, 1990, Band 10.
- Roussel-Ode 2014** : Roussel-Ode (J.) : *Le verre antique dans les chefs-lieux de cités de la moyenne vallée du Rhône, Monographies instrumentum*, 49, 2014.
- Rütti 1991** : Rütti (B.) : *Die römische Gläser aus Augst und Kaiseraugst, Forschungen in Augst*, 1991, Band 13/1 et 13/2.
- Sennequier 2013** : Sennequier (G.) : *La verrerie romaine en Haute-Normandie*, Monographies Instrumentum, 45, 2013.
- Soupart et al. 2008** : Soupart (N.), Duvette (L.), Chaidron (C.), avec la collab. de Laperle (G.) : « Les tombeaux gallo-romains à chambre hypogée de Bruay-la-Buissière «Rue du Chemin Vert », *Revue du Nord, Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, 90, n° 378, 2008, 31-52.
- Van Lith 1994** : van Lith (S.M.E.) : « Die römischen Gläser von Neuss. Gesamtkatalog der Ausgrabungen 1955-1978 », *Bonner Jahrbücher*, 194, 1994, 205-340.

THÉROUANNE VOUÉE AUX GÉMONIES : UNE ARCHÉOLOGIE URBAINE AU CŒUR D'UN VILLAGE

Vincent MERKENBREACK

Depuis 2009 la Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais a effectué 15 opérations archéologiques au sein de Thérouanne (fig. 1), principalement au cœur de la "Vieille Ville" mais également le long de la chaussée "Brunehaut", de la Lys, de la route de Clarques, au niveau du hameau de Nielles et en comptant le giratoire à la sortie de la ville, situé sur le territoire de la commune de Clarques. Exceptée une fouille programmée, toutes ces interventions archéologiques correspondent à des diagnostics préventifs. En totalité, ce sont 48 024 m² qui ont fait l'objet d'investigations archéologiques.

En 2011, Olivier Blamangin, Véronique Devred et Benoît Leriche avaient proposé un article sur Thérouanne à l'époque antique (BLAMANGIN *et al.*

2011) ; ce dernier, sans la prétention d'être exhaustif, offrait un premier aperçu de synthèse sur la ville de *Tervanna* à partir des données accumulées avant 2010. Cette première approche synthétique mettait ainsi en avant le potentiel existant et à venir sur une approche topographique de la ville antique. Les opérations menées depuis 2010 (fig. 2), par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais ainsi que par Inrap apportent de nombreuses et nouvelles données tant sur la ville antique que médiévale et moderne, et à la fois sur un plan purement topographique mais également pour une approche stratigraphique de la ville à travers les siècles. Enfin, la mise en place en 2014 d'un Projet Collectif de Recherches (PCR) sous la direction de François Blary avec pour objectif de rassembler

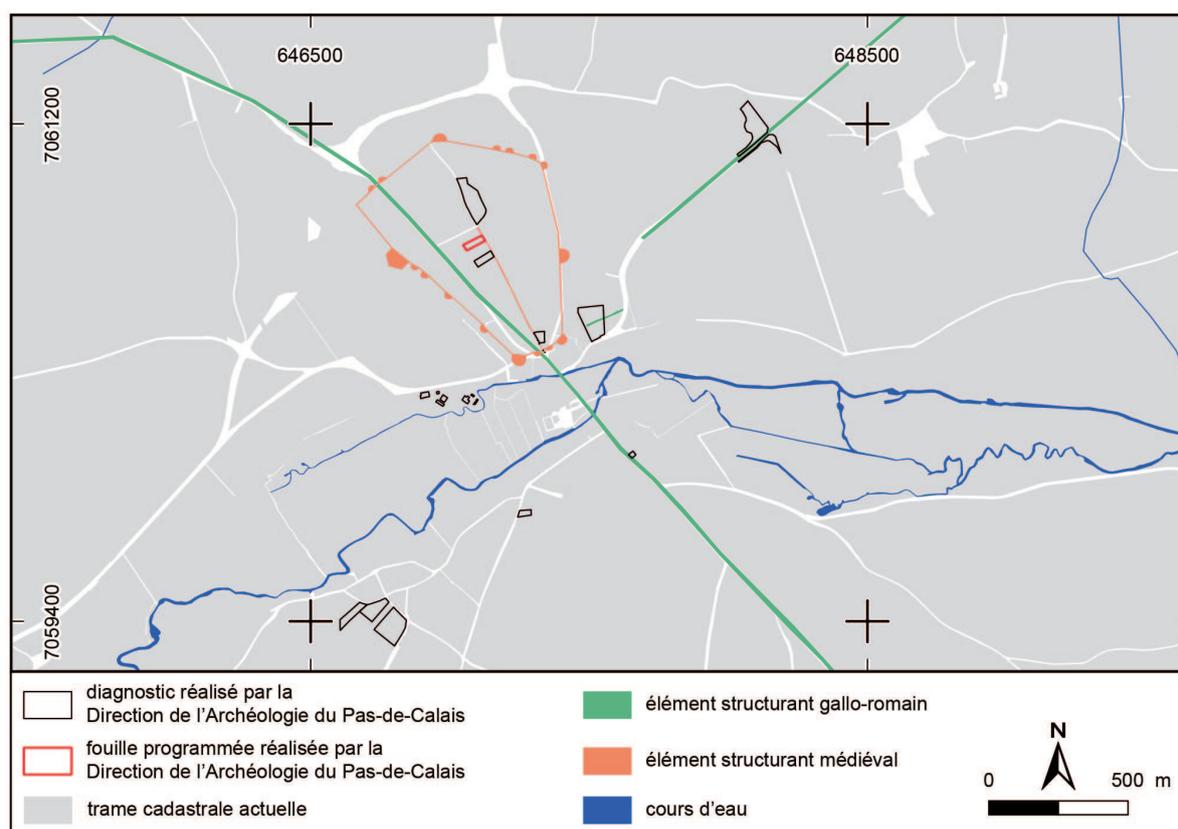


Fig. 1 - Localisation des 15 opérations d'archéologie préventives réalisées par la Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais, (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).

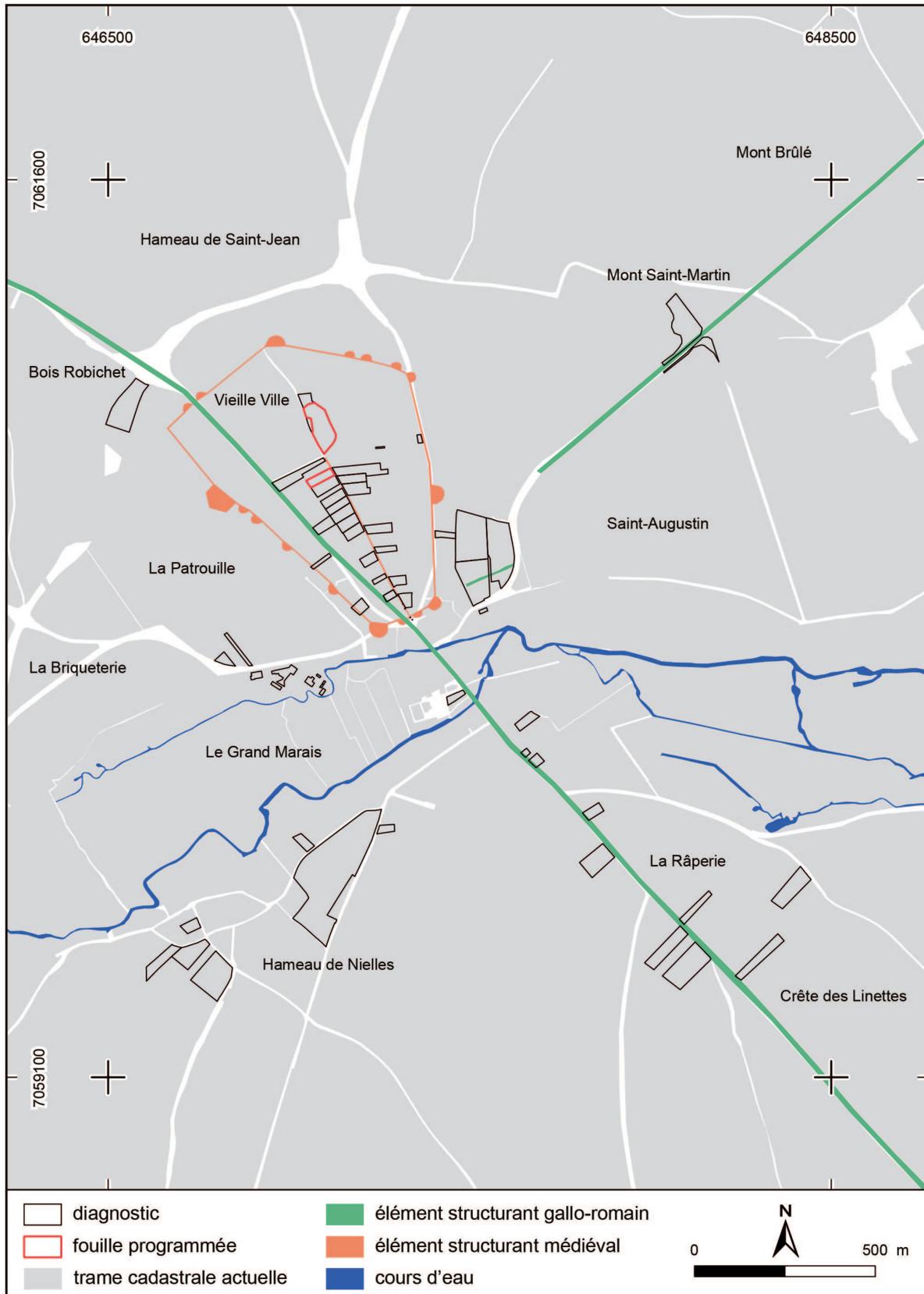


Fig. 2 - Diagnostics et fouilles archéologiques sur le territoire des communes de Théroüanne et de Clarques depuis le début des années 1990, d'après BLAMANGIN *et al.* 2011 (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).

les nombreuses sources éparses et sous-exploitées, et de les mettre en perspective donne un nouveau souffle à la recherche concernant Thérouanne. Le PCR « *Thérouanne : ville antique et médiévale* », a pour objectif de dresser un état de la documentation archéologique, de rassembler les sources existantes dispersées et de toute nature, relatives à la "Vieille Ville" et à son environnement proche, le tout dans un objectif de synthèse, de rassembler les informations concernant le mobilier archéologique afin de le rendre accessible pour étude par les différents spécialistes, de lancer des programmes de prospections variées afin d'acquérir de nouvelles données et enfin de formuler des perspectives de recherche (BLARY *et al.* 2015). Les opérations archéologiques récentes, tant préventives que l'opération programmée, s'articulent parfaitement avec les problématiques du PCR. En effet, elles permettent l'accessibilité des terrains pour des prospections diverses en parallèle des sondages archéologiques, de développer plus en avant les études de mobilier via les spécialistes ou encore de questionner les sources historiques et iconographiques récoltées

au regard des découvertes de terrain. Ainsi, de nouveaux éléments de réflexions se dessinent grâce aux découvertes récentes et pour certaines inédites, et permettent d'aborder sous un jour nouveau les données issues de l'archéologie à Thérouanne : une archéologie urbaine au cœur d'un village.

La littérature et les données archéologiques sont foisonnantes¹ pour ce chef-lieu de la cité des Morins et cette ville épiscopale, mais ne serait-ce qu'au travers de 5 opérations archéologiques récentes l'on peut déjà prolonger la réflexion topographique et stratigraphique sur la "Vieille Ville" et ses abords pour les périodes romaine, médiévale et moderne. Les opérations concernées correspondent à une fouille programmée menée en 2015 et à 4 diagnostics réalisés en 2014 et 2017 (fig. 3) :

1 - Il convient ici de consulter notamment les travaux de Roland Delmaire : DELMAIRE 1976, DELMAIRE 1994 ; l'étude précédemment citée ainsi que les travaux réalisés dans le cadre du PCR *Thérouanne : ville antique et médiévale*, sous la direction de François Blary : BLARY *et al.* 2015 à 2018.

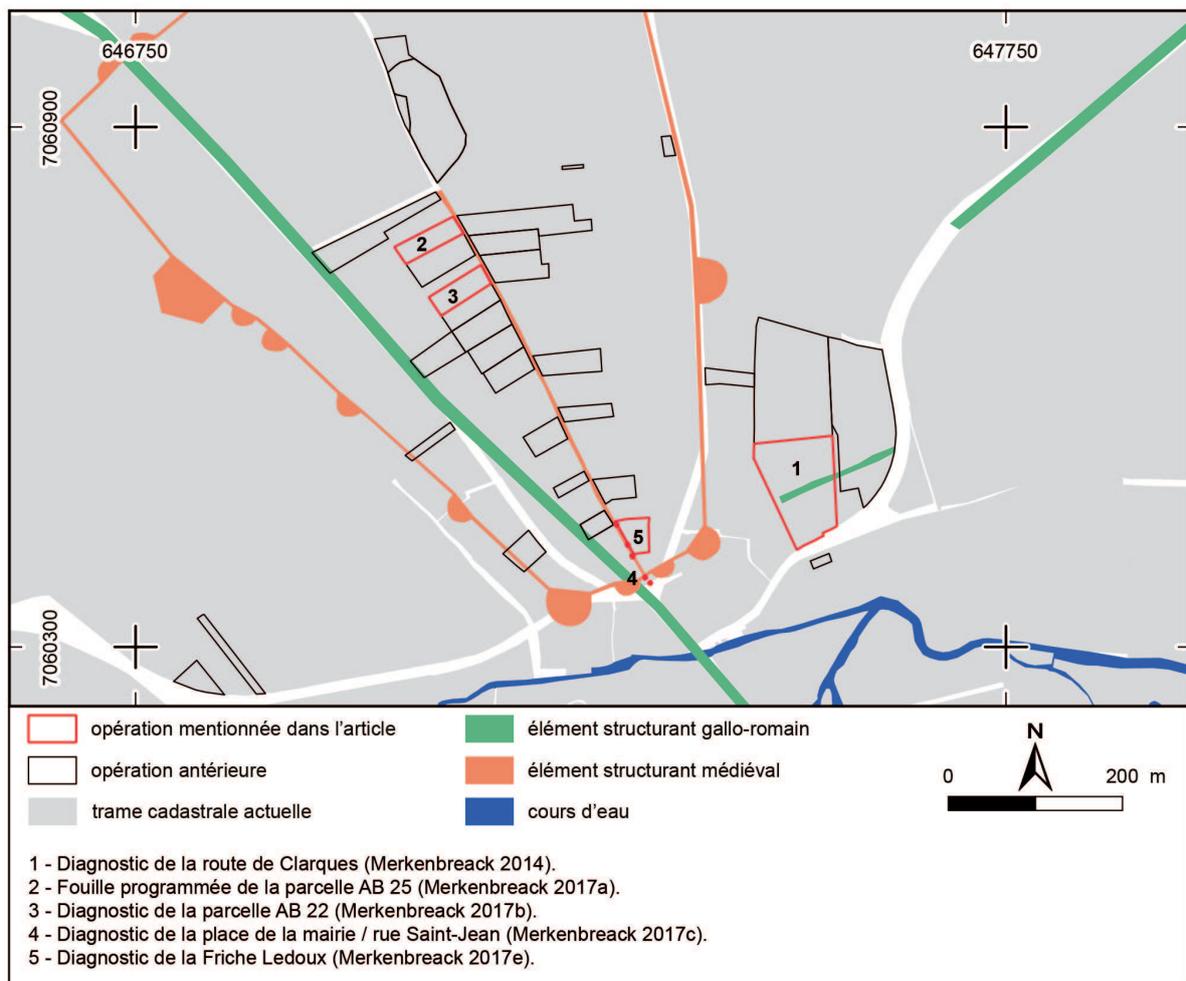


Fig. 3 - Localisation des opérations concernées par l'article. 1. Diagnostic de la route de Clarques (MERKENBREACK 2014). 2. Fouille programmée de la parcelle AB 25 (MERKENBREACK 2017a). 3. Diagnostic de la parcelle AB 22 (MERKENBREACK 2017b). 4. Diagnostic de la place de la mairie / rue Saint-Jean (MERKENBREACK 2017c). 5. Diagnostic de la Friche Ledoux (MERKENBREACK 2017e), (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).

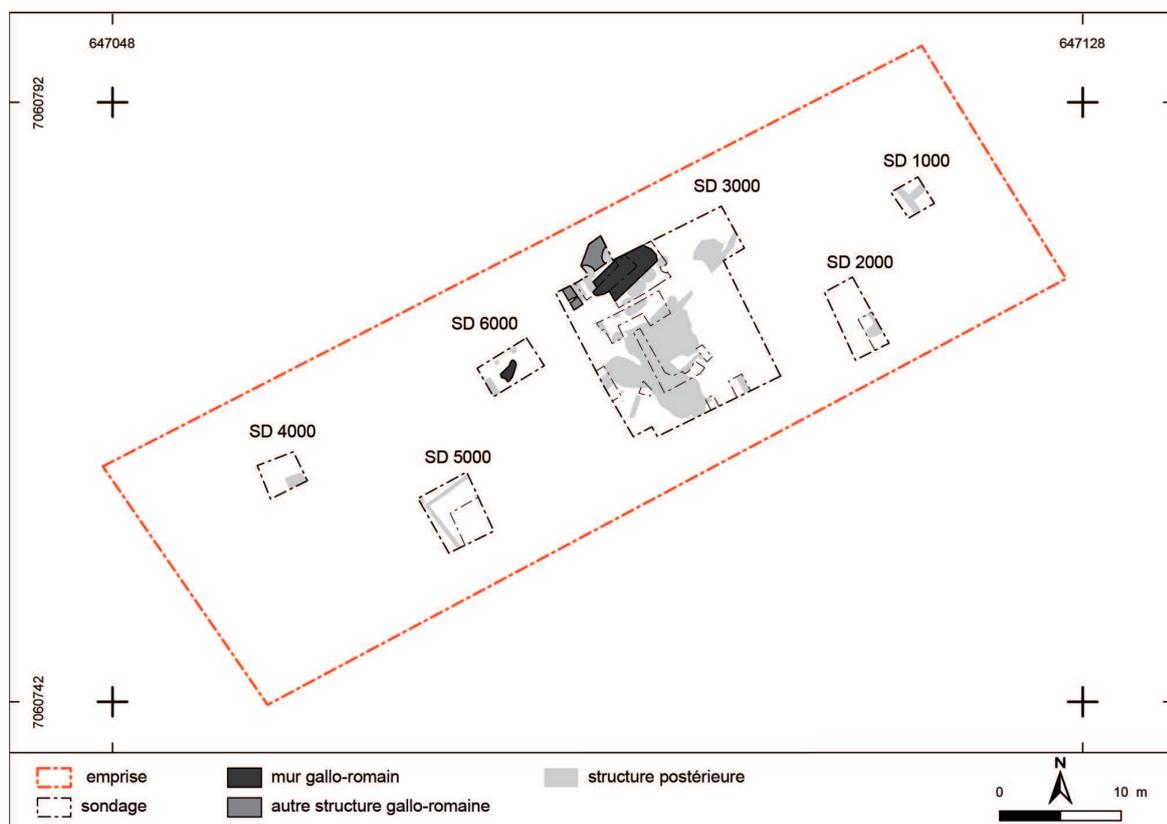
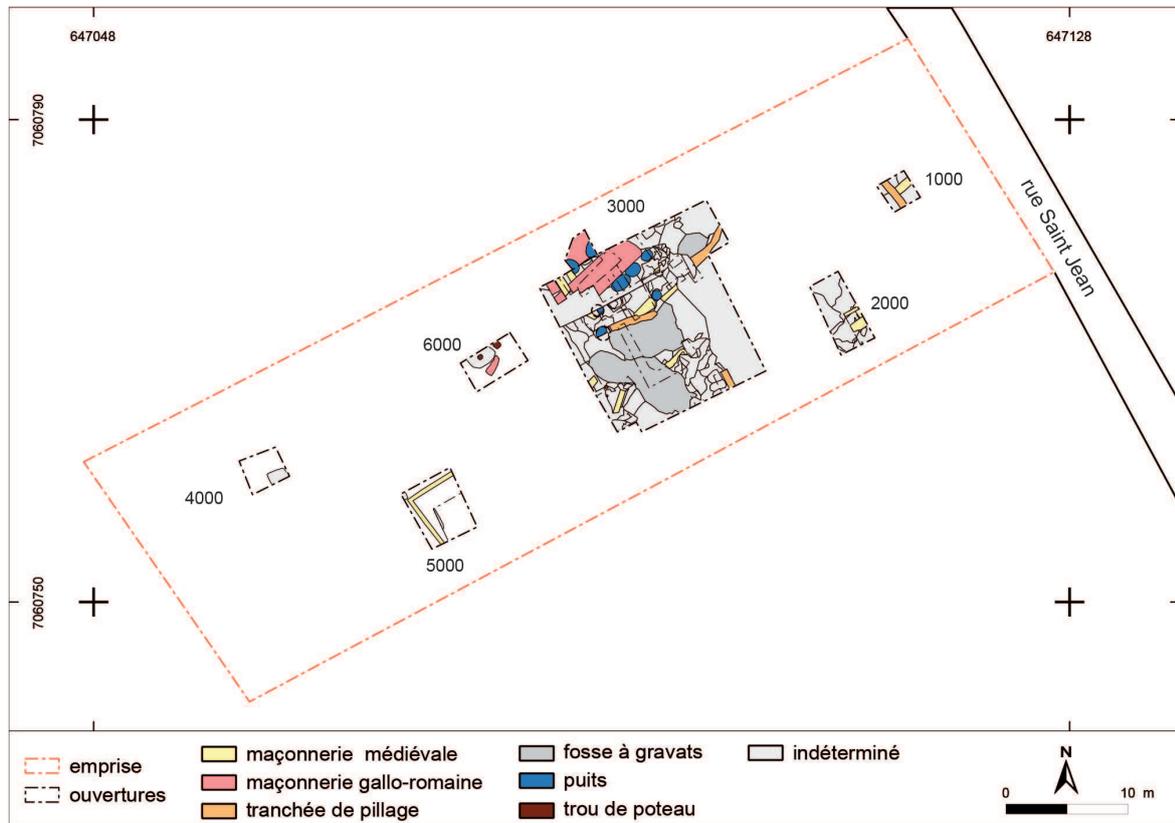


Fig. 4 - La parcelle AB 25 au sein de la "Vieille Ville", a. plan général ; b. plan des vestiges romains, (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).

- Diagnostic de la route de Clarques (MERKENBREACK 2014).
- Fouille programmée de la parcelle AB 25 (MERKENBREACK 2017a).
- Diagnostic de la parcelle AB 22 (MERKENBREACK 2017b).
- Diagnostic de la place de la mairie / rue Saint-Jean (MERKENBREACK 2017c).
- Diagnostic de la Friche Ledoux (Merkenbreack 2017e).

D'Auguste à Charles Quint en passant par Maximilien d'Autriche, Henri VIII et François I^{er}, le sort de cette ville fut finalement voué aux gémonies. L'Histoire se matérialise ainsi à Théroüanne au gré des constructions, aménagements, fortifications et destructions et l'archéologie nous livre de précieux indices sur la topographie et la stratigraphie de cette ancienne cité de la Morinie.

APPROCHE TOPOGRAPHIQUE ET STRATIGRAPHIQUE DE TERVANNA AU SEIN DE LA "VIEILLE VILLE" ET DE SES ABORDS

Les données antiques de la parcelle AB 25

La fouille programmée de la parcelle AB 25, rue Saint-Jean est localisée en plein cœur de

l'antique cité de *Tervanna* chef-lieu de la Cité des Morins (fig. 1, fig. 4a et 4b). Les premiers indices archéologiques concernant la période du Haut-Empire. Appréhendés succinctement au sein d'un unique sondage, ils ne permettent pas de proposer un plan précis. Le mobilier mis au jour est caractérisé par un abondant matériel lithique (marbres) mais la céramique faisant défaut, une chronologie précise ne peut être attribuée. Ici, c'est la stratigraphie qui permet d'associer ces vestiges au Haut-Empire romain de manière générale.

La mise au jour d'un niveau de craie damée de plus de 0,80 m d'épaisseur² laisse entrevoir l'existence d'une terrasse à ce niveau-là de la ville antique (fig. 5). La mise en œuvre d'un tel chantier résulte très probablement d'une volonté publique au regard de l'importance de celui-ci, de sa technicité et du coût qu'il a dû engendrer. Sur cette terrasse, ou plateforme, dans un second temps, prend place un édifice doté d'un sol en béton de tuileau³ de belle facture. Celui-ci est coulé sur une couche de destruction d'enduits peints (fig. 6), indiquant ici, la présence d'un édifice antérieur.

2 - Niveau 3208 sur la fig. 5.

3 - Niveaux 3207 et 3226 sur la fig. 5.

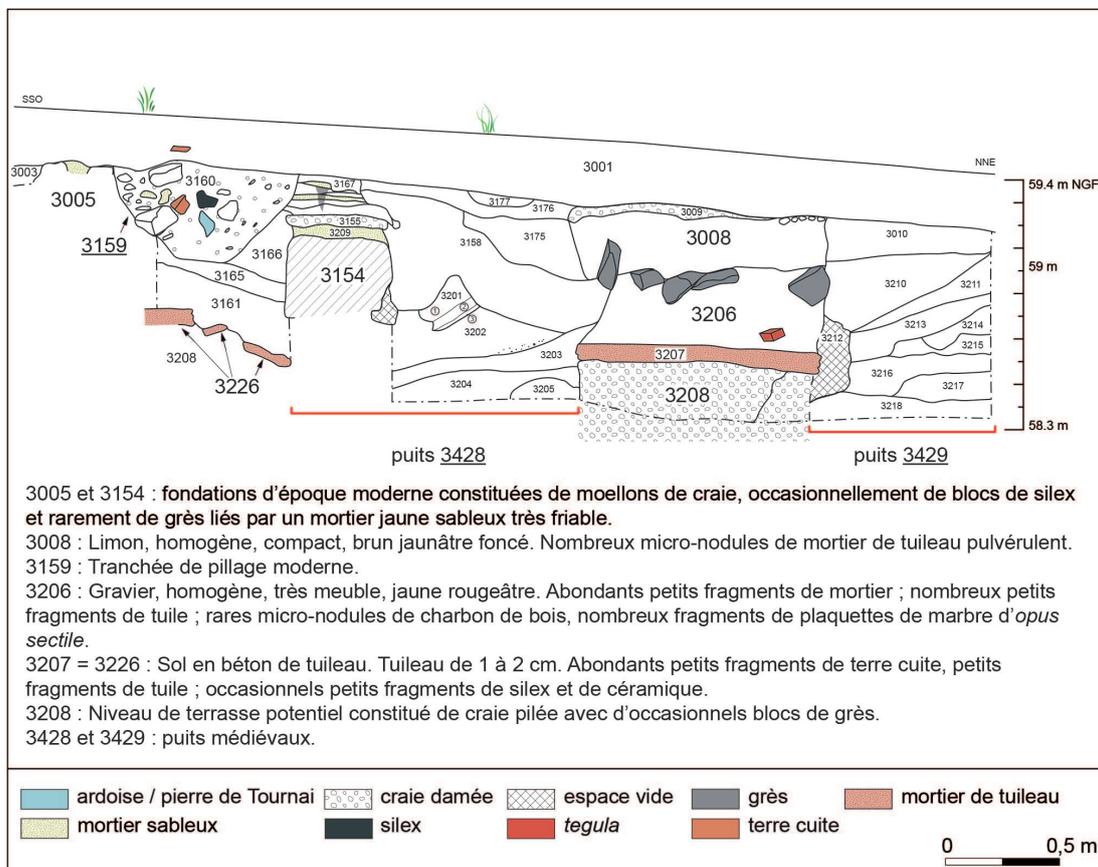


Fig. 5 - Coupe du sondage 3147 avec le niveau de terrasse et les niveaux de sols romains (V. MERKENBREACK / DA 62).



Fig. 6 – Vue d'un fragment du sol en béton de tuileau 3207. a. Le revêtement final ou nucleus. b. Vue de détail de la couche de préparation constituée d'enduits peints, le *statumen* (S. JANIN-REYNAUD / DA 62).

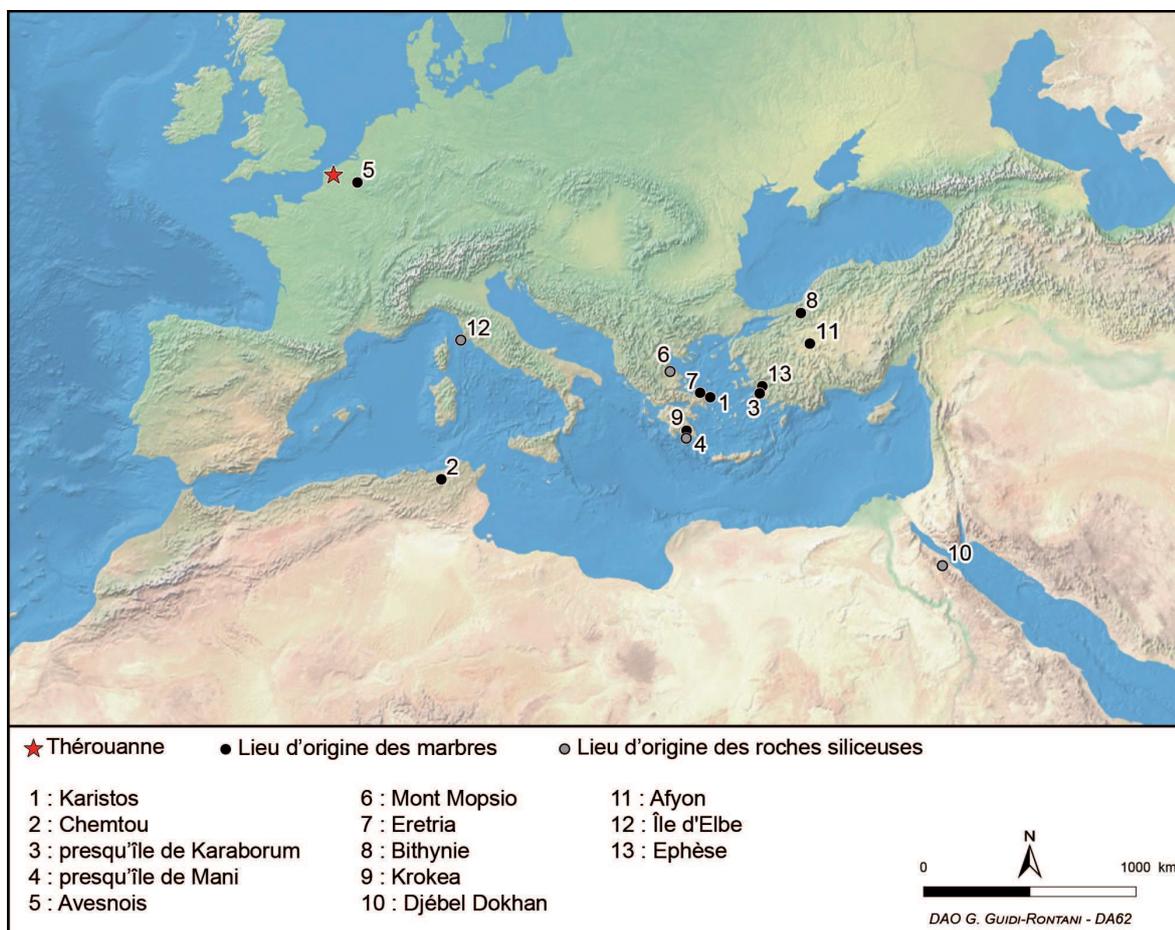


Fig. 7 - Carte figurant la provenance des différents marbres antiques mis au jour à Théroüanne au sein de la parcelle AB25, (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).

L'identification de la nature du bâtiment doté du niveau de sol en béton de tuileau est-elle possible ? Précisément, il est clair que non, mais les indices mobiliers et les vestiges du Bas-Empire installés au même emplacement permettent d'orienter l'identification de ce bâtiment vers un édifice public. En effet, le mobilier lapidaire abondant et varié, correspondant à du marbre utilisé pour un décor en *opus sectile*, indique déjà l'importance et la richesse de l'édifice. Celle-ci transparait également à travers

la polychromie des roches choisies, polychromie qui est symptomatique du luxe chez les romains (JARDEL *et al.* 2012). La grande variété des marbres issus de gisements très éloignés (fig. 7) implique un coût élevé qui ne peut être à la portée que d'un riche propriétaire s'il s'agit d'un bâtiment privé ou de l'évergétisme ou de la cité dans le cadre d'un édifice public (ALLAG & TARDY 2012). La présence de porphyre rouge est à noter et revêt un caractère exceptionnel, notamment en raison d'un travail

d'arrondi sur cette roche taillée en baguettes⁴. Bien qu'aucun corpus de revêtement de marbre n'existe à l'heure actuelle pour la Gaule (DUBOIS-PÉLERIN 2012), des comparaisons peuvent être faites avec certaines agglomérations et des perspectives de recherches s'ouvrent à la communauté scientifique. On dénombre à ce jour, répertoriés pour la Gaule, 7 lieux de spectacle, 8 édifices religieux et 5 monuments civils concernés par l'ornement de placage de marbre (*ibid.*). Certains de ces exemples sont situés en Gaule Belgique avec notamment la ville de Reims (Marne) et, plus proche de Théroüanne, le chef-lieu de la cité des Nerviens : Bavay (Nord). Pour cette capitale, c'est le *forum* qui a fait l'objet de découvertes de roches décoratives. À l'instar de Théroüanne, plusieurs gisements sont représentés et notamment le marbre de Chemtou (jaune veiné de rouge) mis au jour au sein de l'abside de la basilique du *forum* sur un sol en *opus sectile*⁵. Trois pièces du portique sud du *forum* de *Bagacvm* ont également livré un sol en *opus sectile* comportant plusieurs roches marbrières (BOLLARD-RAINEAU & LOUVION 2012). Cependant, les roches décoratives découvertes à Bavay ne présentent pas une aussi grande variété que celles mises au jour à Théroüanne et ce, pourtant, sur un sondage de quelques mètres carrés de superficie. La question de l'approvisionnement et du transport de ces matières premières reste un sujet à développer ainsi que l'identification complète des marbres blancs⁶. La présence proche du port militaire de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), qui a pu servir de lieu de transit des importations, doit être ici rappelée. Les exemples de revêtements de pierre, analysés dans le cadre du colloque de Caen en 2012, sur le décor des édifices publics, civils et religieux en Gaule, s'inscrivent dans un processus qui voit, courant du II^e siècle, la monumentalisation massive des centres civiques. C'est le cas en particulier de *Bagacvm*, et c'est probablement le cas aussi de *Tervanna*. Un autre indice enfin oriente l'identification de ce bâtiment comme édifice public, il s'agit de l'installation de la fortification au même endroit au Bas-Empire. Dans de nombreuses villes de Gaule du Nord, les réduits fortifiés du Bas-Empire se resserrent sur l'espace public en terme d'édifices : thermes, *forum*, théâtre (COQUELET 2011, p. 233 et 242)... Le cas de Théroüanne semble correspondre à ce phénomène.

4 - L'étude des marbres a été réalisée par Annie et Philippe Blanc.

5 - HANOUNE & MULLER 1996, p. 106 et fig. 31, p. 135 ; la suite de ce dallage a fait l'objet d'une fouille programmée menée par le Service archéologique du département du Nord conjointement avec l'université de Lille sous la direction de Patrice Herbin et Laëtitia Meurisse.

6 - Actuellement encore en cours par Annie et Philippe Blanc.

L'enceinte du Bas-Empire de *Tervanna* : des doutes à l'assertion

Des vestiges datés du Bas-Empire ont été caractérisés au sein de la parcelle AB 25 ; ces derniers éclairent sous un jour nouveau la topographie du chef-lieu de la cité des Morins à cette période. À l'instar de la période du Haut-Empire, le mobilier céramique fait également défaut et c'est ici le mode de construction de la maçonnerie imposante et les comparaisons effectuées qui permettent d'attribuer ces vestiges au Bas-Empire.

La technique de construction du mur 3006 en *opus vittatum mixtum* associée à l'utilisation des ressauts, simple ou multiple, oriente en effet la chronologie vers le Bas-Empire (fig. 8, 9 et 10). La largeur du mur de Théroüanne, de l'ordre de 2,40 m, semble faible pour une enceinte ; généralement, les fortifications tardives affichent des largeurs avoisinant ou dépassant les 4 m de moyenne (Tongres [Belgique], BRULET 1990 ; Cambrai [Nord], ROUTIER 2015). Cependant, des cas similaires sont connus dans la région ou proche de la région, pour des remparts ou des sections de remparts. Citons notamment les cas de Rouen (Seine-Maritime ; LEQUOY & GUILLOT 2004), Amiens (Somme) dans la partie est (BAYARD & MASSY 1983), Arras (Pas-de-



Fig. 8 - Vue générale de l'enceinte tardive, parement et structure interne (V. Merkenbreack / DA 62).

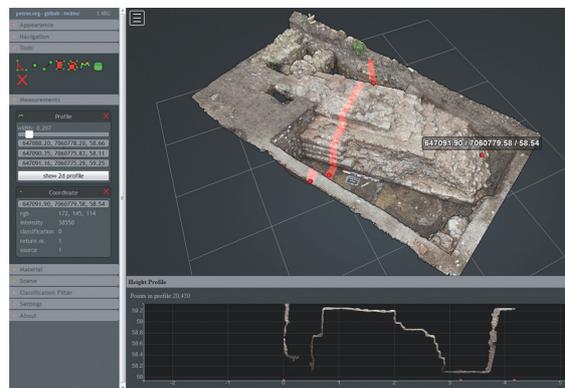


Fig. 9 - Traitement de la photogrammétrie de la fortification du Bas-Empire de Théroüanne via l'interface du logiciel Potree (J.-R. MORREALE / DA 62).

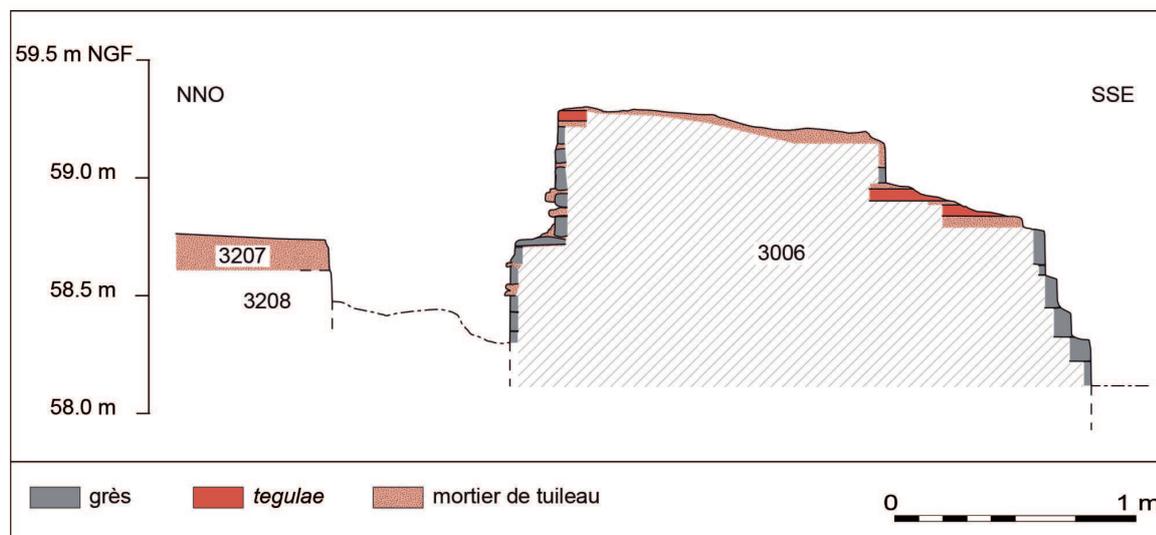


Fig. 10 - Profil de l'enceinte tardive mis au jour au sein de la parcelle AB 25 (V. Merkenbreack / DA 62).



Fig. 11 - Détail des joints en chanfrein du parement extérieur de l'élévation de l'enceinte tardive (V. Merkenbreack / DA 62).

Calais ; JACQUES 2000 ; JACQUES 2007), Beauvais (Oise ; ADAM 2005), Maastricht (Pays-Bas ; BRULET 1990), Tournai (Belgique ; *op. cit.*) et le cas un peu particulier de l'enceinte de Bavay (Nord ; DELMAIRE *et al.* 2011, p. 142 ; BRULET 1990). La muraille de Reims elle-même n'affiche que 2,50 m d'épaisseur (NEISS 2010). Concernant la base des fondations des enceintes tardives, le cas le plus courant réside dans la mise en œuvre de blocs de remploi en guise de soubassement comme à Arras, Bavay, Soissons (Aisne ; PICHON 2002), Arlon (Belgique ; HENROTAY & WARZEE 2012), Cassel (Nord ; BRULET 1990) ou encore Amiens avec souvent une semelle ou un radier de fondation et parfois des pieux à l'instar de Rouen. Dans le cas de Théroüanne, la maçonnerie 3006 étant fondée à plus de 3,10 m de profondeur, les données sur les soubassements et les premiers niveaux de fondations nous sont pour l'heure inconnues. Au sujet de l'élévation constituée en *opus caementicium* et en *opus vittatum mixtum* pour les parements avec des joints en chanfrein (fig. 11), le fait que les lits de tuiles soient doubles et non triples est à noter. Le triple litage de tuiles / briques est le plus

courant certes (Reims par exemple), mais n'est pas une généralité. On retrouve ainsi un double litage de tuiles alternant avec six ou sept rangées de moellons dans l'enceinte de Rouen et également deux arases de briques à Bourges (Cher), Beauvais ou encore Bavay.

En 1976, dans son *Étude archéologique de la partie orientale de la Cité des Morins (Civitas Morinorum)*, Roland Delmaire faisait un état de la question concernant le rempart gallo-romain de Théroüanne précédemment et prétendument identifié sous la cathédrale suite aux fouilles réalisées par Camille Enlart et Honoré Bernard (DELMAIRE 1976). Il finit par mettre en doute son antiquité après de nouvelles fouilles et une analyse des données anciennes. En 1994, lors de la réalisation du volume de la carte archéologique consacrée au Pas-de-Calais, Roland Delmaire réitère ses propos en l'absence de données archéologiques nouvelles et fiables. Ainsi, l'existence d'une enceinte urbaine antique restait discutable et à prouver (DELMAIRE 1994). La mise au jour en 2015, sur la parcelle AB 25, de la maçonnerie 3006 revêt donc un caractère exceptionnel et lève les doutes quant à l'existence d'une enceinte urbaine tardive à *Tervanna*.

Les données antiques de la parcelle AB 22

Le diagnostic (fig. 1 et 12) a livré des indices d'une construction romaine, probablement publique, faisant écho avec la découverte d'une maçonnerie de belle facture avec arases de briques et moellons de grès sur la parcelle AB 21 (DE SAULCE 1999) ainsi qu'avec une maçonnerie romaine mise au jour au sein de la parcelle AB 24 (BARBÉ & THUILLIER 1993). Sur le haut de la parcelle AB 22, au sein d'une tranchée de pillage, de nombreux éléments d'un mur construit en *opus vittatum* et *opus caementicium* ont été mis au jour confirmant là encore la présence d'un édifice publique antique sur le secteur.



Fig. 12 - Les vestiges antiques au sein de la "Vieille Ville" (parcelle AB 22 et 25 notamment), plan général (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).



Fig. 13 - Vue de l'un des fragments de la colonne ciselée romaine lors de sa découverte (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).

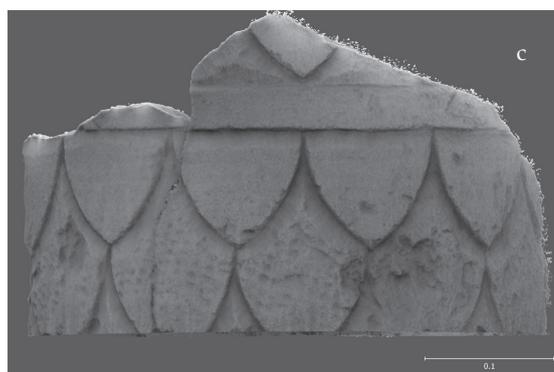
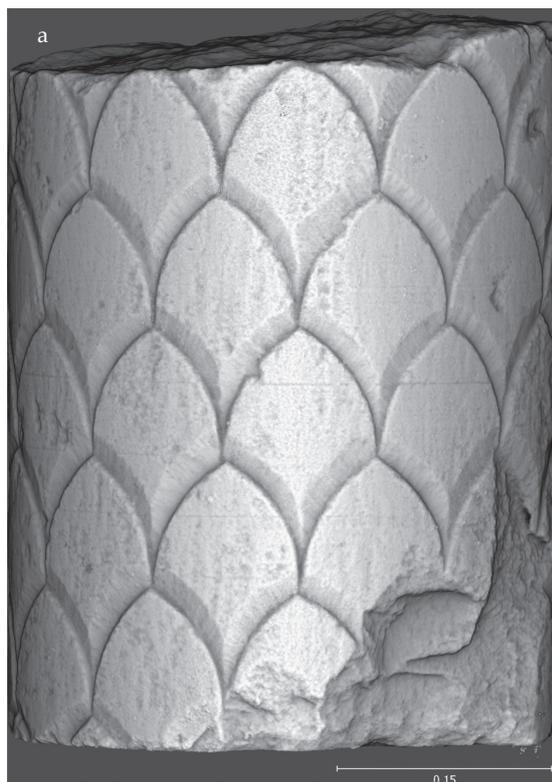
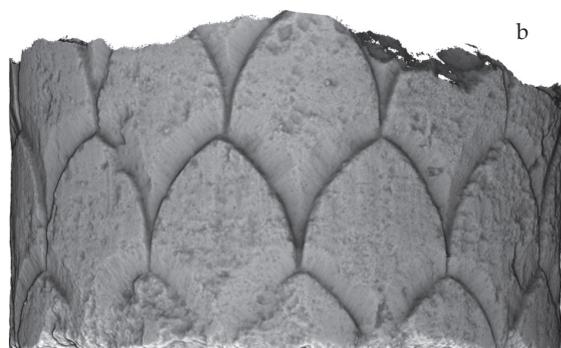


Fig. 14 - Photogrammétrie des fragments de la colonne ciselée. a. Fragment 158314_122_1022_3. b. Fragment 158314_122_1022_4. c. Fragments 158314_122_1022_1 et 158314_122_1022_2 (J.-R. MORREALE / DA 62).

Complétant les données romaines, plusieurs éléments d'au moins une colonne ciselée ont été mis au jour au sein d'un niveau de remblai médiéval (fig. 13). Il s'agit de 4 fragments de tambour de colonne en calcaire oolithique entièrement recouverts de feuilles imbriquées dont un présente encore des traces de polychromie rouge-brun sur une hauteur de 40 cm⁷ (fig. 14). Le décor de ces blocs est identique, seuls les diamètres et le pourcentage de représentativité des éléments diffèrent⁸. Ces feuilles sont lisses, sans nervure médiane, ni dentelure et disposées de façon très régulières. L'extrémité pointue est dirigée vers le bas (ou le haut selon

l'orientation du fragment). Les motifs sont sculptés en relief (environ 5 mm) où l'entrecroisement des feuilles est souligné par des traces de gradine (laye) à inclinaisons obliques. Les feuilles, légèrement arrondies, ont pour mesure 14 cm de hauteur pour 10 cm de largeur. Ce décor vertical, est composé de 11 feuilles couvrantes qui s'imbriquent en moyenne sur 3 rangs. Lorsque la base est visible sur les blocs, celle-ci est plane et soulignée par un liseré à 2,5 cm du bord. Les diamètres varient entre 37 cm et 38 cm. Qu'il s'agisse d'une seule colonne ou de deux éléments distincts, le fût est galbé, renflé en son milieu (à l'instar d'un exemple provenant de Metz ; WALTER 1970, p. 24-25, Pl. II). Outre un fragment présentant des traces de polychromie, deux individus⁹ sont quant à eux munis d'un bandeau

7 - Il s'agit du fragment inventorié : 158314_122_1022_3.

8 - La description technique de fragments de colonne a été réalisée par Laëtitia Dalmau de la Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais.

9 - Inventoriés : 158314_122_1022_1 et 158314_122_1022_2.

de séparation compris entre 3,2 cm et 3,5 cm de large. Cette moulure apparaît dès le second rang de feuilles imbriquées. De mêmes motifs décoratifs, ces deux éléments remontent ensemble. Ils pourraient provenir d'une autre colonne ou d'une autre partie de la même. En effet, les feuilles sont plus larges et présentent des traces de pic au niveau de la première rangée. De plus, le calcaire semble différent alors que celui de l'autre partie du lot est un calcaire oolithique.

Ce tambour de colonne trouve certains parallèles en Gaule romaine. Citons notamment un fragment mis au jour en 1989, rue de la Harpe à Évreux qui affiche un diamètre de 44 cm et présente, lui aussi, un bandeau, de 8 cm (BRUNET 1997, p. 105, pl. 1 et 109). Un autre bloc provenant lui aussi d'Évreux présente un fût à feuilles imbriquées de 28 cm de diamètre ; il est associé à un chapiteau toscan (*op. cit.*, p. 111 et 112, pl. 3). D'un point de vue chronologique, le bloc ciselé mis au jour "rue de la Harpe" à Évreux (Eure) est attribué au III^e siècle et semble rattaché au stylobate d'une maison (*op. cit.*, p. 115). Enfin, il est intéressant de mentionner deux autres exemplaires dont le motif est proche, tout comme les dimensions. Il s'agit tout d'abord d'une « colonnette » de 1,60 m provenant de Metz (Moselle), comportant deux registres (inférieur et supérieur), séparés par un bandeau, décorés de feuilles imbriquées dont les pointes sont dirigées vers le haut, pour le registre inférieur, et vers le bas pour le registre supérieur (WALTER 1970, p. 24-25, pl. II ; fig. 42). Cette colonne porte une dédicace à la base à *Jupiter Optimus Maximus*. Le second exemple, lui aussi dédié à *Jupiter Optimus Maximus*, provient de Mayence et comporte lui aussi deux registres de feuilles imbriquées séparés par un bandeau, ainsi que des figures divines (*op. cit.*, p. 31-34, fig. 3 ; fig. 43). Ce type de décor se trouve dans différents registres, que ce soient funéraire, militaire, domestique ou dans les bâtiments publics. Le fait que l'exemplaire de Théroouanne soit en position secondaire nous laisse dans l'incapacité de lui attribuer un édifice précis, colonne jupitérienne ou autre (BLANCHARD 2015, p. 51) même si l'attribution à la sphère public est pour le moment privilégiée. Quant à la chronologie de l'exemplaire morin, nous ne pouvons pour l'heure que lui attribuer une datation globale pour la fin du Haut-Empire - début du Bas-Empire, et plus probablement pour le III^e siècle.

Les données antiques des parcelles AB 228P, 48 et 52 an n° 32 de la route de Clarques

Bien qu'en dehors de l'enceinte de la "Vieille Ville" (fig. 1 et 15) et donc sans les strates des vestiges de la ville médiévale et moderne, la stratigraphie observée dans les différents sondages sur ces parcelles est importante. Appréhendée sur plus de 1,20 m de profondeur dans les sondages

manuels, sans que le sol naturel n'ait été atteint, elle dépasse les 1,50 m dans le sondage mécanique réalisé à travers la voirie antique et, là aussi, le substrat naturel ne fut pas atteint. Les différentes constructions, niveaux d'occupation et de destruction témoignent généralement d'au moins 6 à 7 phases. Les vestiges mis au jour apparaissent entre 39,20 m NGF pour la partie nord et 38 m NGF pour la partie sud (en bordure de la RD 190), c'est-à-dire entre -0,30 m et -0,75 m sous le niveau de sol actuel¹⁰. La topographie actuelle diffère en partie de la topographie antique. Située au bas du versant du "Mont Saint-Martin", la parcelle diagnostiquée a été remblayée probablement au Bas-Empire ou durant le Moyen Âge ce qui explique que le terrain accuse une différence de plus d'un mètre d'avec la RD 190.

Trois grands ensembles architecturaux ont été distingués (fig. 16). Ils sont séparés les uns des autres par des axes de circulation. Les vestiges découverts correspondent vraisemblablement à des habitations et probablement à une grande domus pour l'ensemble architectural 3 (fig. 17). La présence d'au moins un hypocauste domestique ainsi que la nature du mobilier céramique accrédite cette hypothèse. En effet, les formes céramiques renvoient au vaisselier domestique avec 18 % de céramique de présentation, 28 % de stockerie et 52 % de céramique culinaire. Ce répertoire céramique est comparable aux données récoltées sur la parcelle limitrophe au lieu-dit "Les Bachinets" (BLAMANGIN 2004) ainsi que sur le site du "Hameau de Nielles" (DEVRED 2007). Plusieurs phases de construction semblent se succéder au sein de ces ensembles architecturaux comme l'attestent les différents niveaux de sol et de destruction repérés en stratigraphie à l'intérieur des bâtiments ainsi que la présence de fondations antérieures à l'état mis au jour en plan sous le niveau de décapage (fig. 18 à 20). Toutes ces phases, d'occupation et de destruction, s'échelonnent durant tout le Haut-Empire.

Plusieurs niveaux de destruction, dont certains d'incendie, interviennent vers la fin du II^e siècle ap. J.-C. ou au tout début du III^e siècle ap. J.-C. et semblent sceller le destin de ce secteur de la ville de *Tervanna*. Aucun mobilier céramique postérieur n'a en effet été mis au jour. Ce phénomène de destruction suivi d'un abandon a déjà été observé sur la parcelle adjacente (AB 46, BLAMANGIN 2004a). Quelques structures (fosses et fossés) sont installées lors d'une phase postérieure dont la datation est à ce jour impossible faute de preuves chronologiques.

10 - À titre de comparaison, sur la parcelle nommée "Friche Ledoux" à 150 m à l'ouest du 32 route de Clarques, les vestiges antiques apparaissent autour de 40,70 m NGF pour le sud de l'emprise et à partir de 41,20 m NGF pour le nord. L'épaisseur stratigraphique des niveaux antiques est préservée sur plus de 2 m.

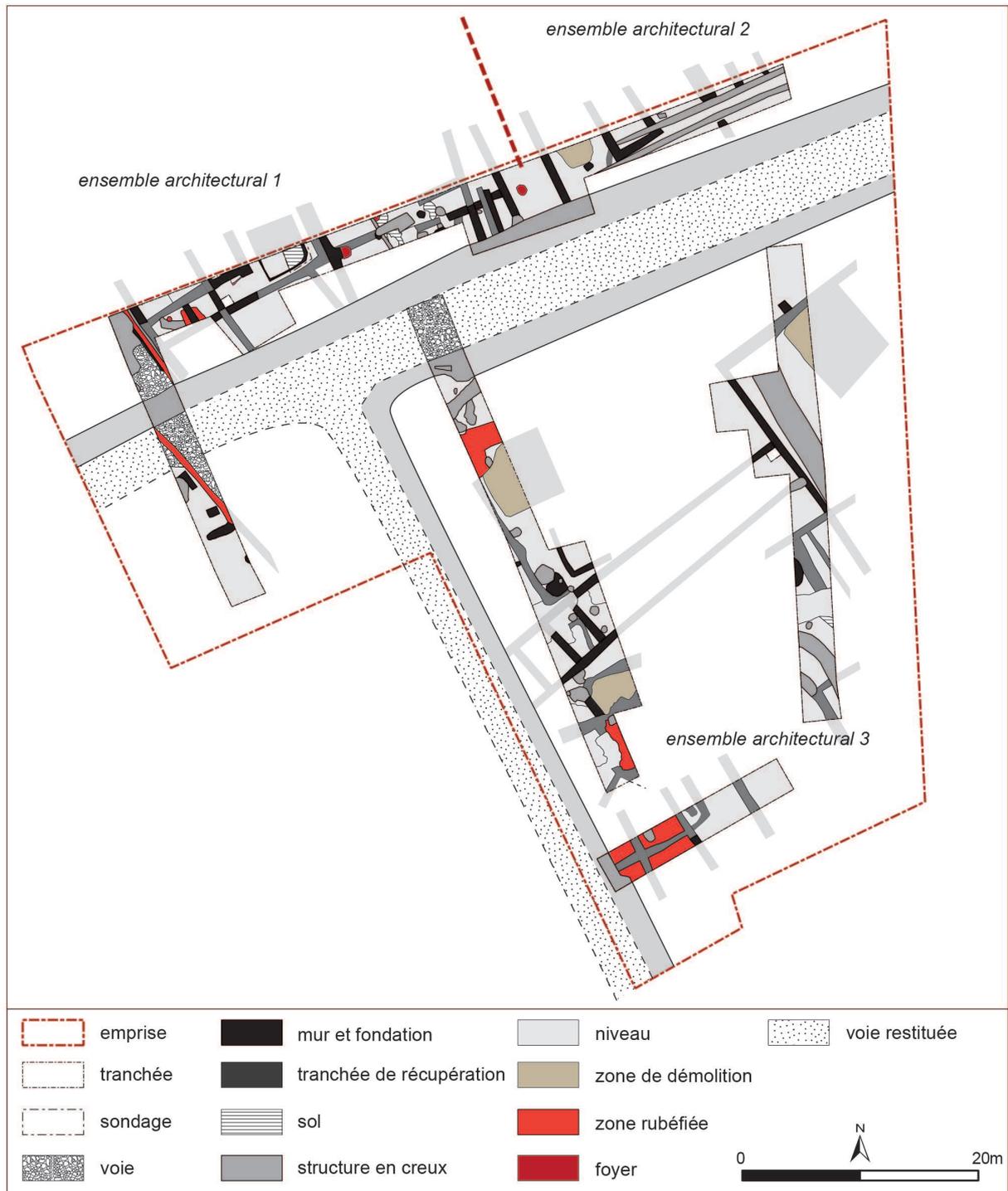


Fig. 15 - Le diagnostic archéologique au n° 32 route de Clarques, plan général (C. COSTEUX / DA 62).



Fig. 16 - Plan général du site route de Clarques avec les vestiges antiques du secteur des "Bachinets" (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).



Fig. 17 - Vue d'une partie des fondations de l'ensemble architectural 3 de la route de Clarques (V. MERKENBREACK / DA 62).

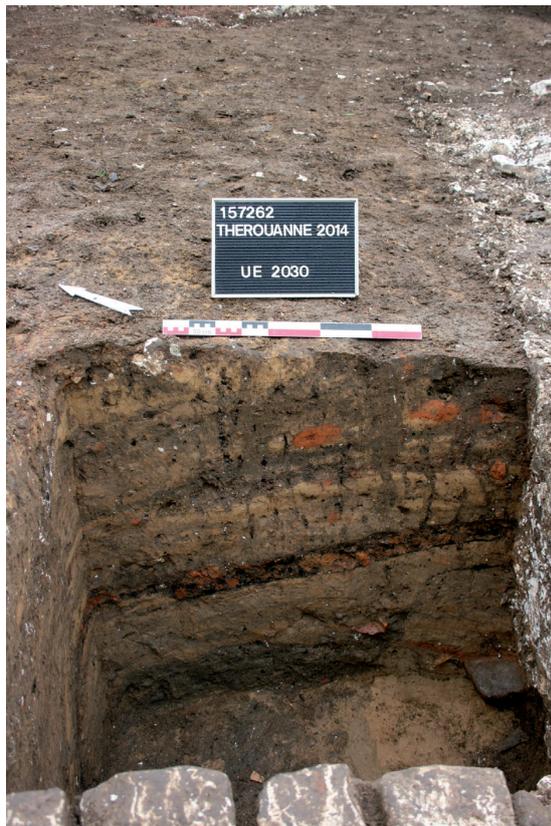


Fig. 18 - Sondage réalisé dans l'angle des fondations de l'ensemble architectural 1 de la route de Clarques (C. COSTEUX / DA 62).



Fig. 19 - Vue d'un niveau d'incendie au sein de l'ensemble architectural 1 de la route de Clarques (C. COSTEUX / DA 62).



Fig. 20 - Sondage réalisé dans l'angle des fondations de l'ensemble architectural 3 de la route de Clarques (V. MERKENBREACK / DA 62).

La voie romaine, déjà observée en 2004, offre la possibilité d'aborder la question du quadrillage urbain de *Tervanna*. L'existence de deux axes jointifs et perpendiculaires (parcelles au lieu-dit "Les Bachinets" et "parcelle Demey") apporte un élément non négligeable à la connaissance de la topographie antique du chef-lieu de la cité des Morins et à son évolution. On observe en effet des orientations différentes entre l'ensemble architectural 3 et les axes viaires *a contrario* des ensembles architecturaux

1 et 2, phénomène déjà observé dans d'autres secteurs de la ville. Dès lors, l'existence d'un réel quadrillage orthonormé et immuable de la ville ne s'applique plus. L'organisation de la trame viaire de la ville est donc contrainte par la topographie naturelle (BLAMANGIN *et al.* 2011, p. 74). Les données issues de prospections Lidar mettent en exergue le prolongement de cet axe dans le champ limitrophe à l'est, ce qui pose la question des limites de l'urbanisme le long de cette

route et de l'organisation du réseau viaire au-delà de Théroüanne en direction de la commune de Clarques¹¹. L'autre question à propos de cette voie concerne sa relation avec l'axe Théroüanne - Cassel situé à moins de 200 m au nord. Le tracé de celui-ci à l'entrée de l'agglomération antique est à ce jour inconnu mais sa proximité avec la voirie découverte aux "Bachinets" pose question (DELMAIRE 1976, p. 296). La puissance stratigraphique de la voie observée lors du présent diagnostic (supérieure à 1,50 m) et la largeur primitive de celle-ci (supérieure à 5 m) témoignent d'une pérennité de celle-ci dans le temps (fig. 21 et 22). L'installation de cette voie semble intervenir vers le milieu du I^{er} siècle ap. J.-C., peut-être avant, son abandon définitif en revanche n'est pas caractérisé¹².

11 - Plusieurs séries de prospections ont été réalisées dans le cadre du PCR portant sur Théroüanne ; la masse de données doit encore faire l'objet d'un travail de recollement, de mise en perspective et d'analyses.



Fig. 21 - Vue de la voie romaine mis au jour route de Clarques (C. COSTEUX / DA 62).

Les données antiques de l'ancienne "friche Ledoux", parcelles AB 136 et 137

Il apparaît que tout le quart sud-est de l'emprise est concerné presque exclusivement par la période romaine (fig. 23). Pour le reste du terrain, les niveaux antiques sont également présents et font office de substrat dans lequel viennent s'installer les structures médiévales / modernes. La conservation des niveaux antiques est exceptionnelle et ces niveaux apparaissent très haut dans la stratification (fig. 24)¹³. L'épaisseur stratigraphique des niveaux antiques est préservée sur plus de 2 m.

À la lecture de la stratigraphie, au moins quatre phases antiques ont été distinguées au sein du sondage le plus profond et des éléments structurants ont été mis au jour sous la forme de niveaux de sol, d'un fossé, de quelques structures en creux et d'un bâtiment excavé. De nombreux niveaux de destruction liés à plusieurs incendies à différents moments durant le Haut-Empire et le Bas-Empire, et caractérisés par des niveaux importants de torchis rubéfié, ont été mis au jour en différents endroits des parcelles concernées par le diagnostic. Le mobilier archéologique relève de la sphère domestique principalement (au regard de

12 - Notons ici la mise au jour lors du diagnostic d'un squelette au sein du comblement de l'un des derniers fossés bordiers de la voie (MERKENBREACK 2014, p. 49, fig. 22) ; en raison du caractère préventif de l'intervention, le squelette en question n'a pas fait l'objet d'une fouille et a été laissé enterré sur place. Sa chronologie n'est donc pas attribuée.

13 - Entre de 40,70 m NGF et 41,20 m NGF selon l'emplacement.

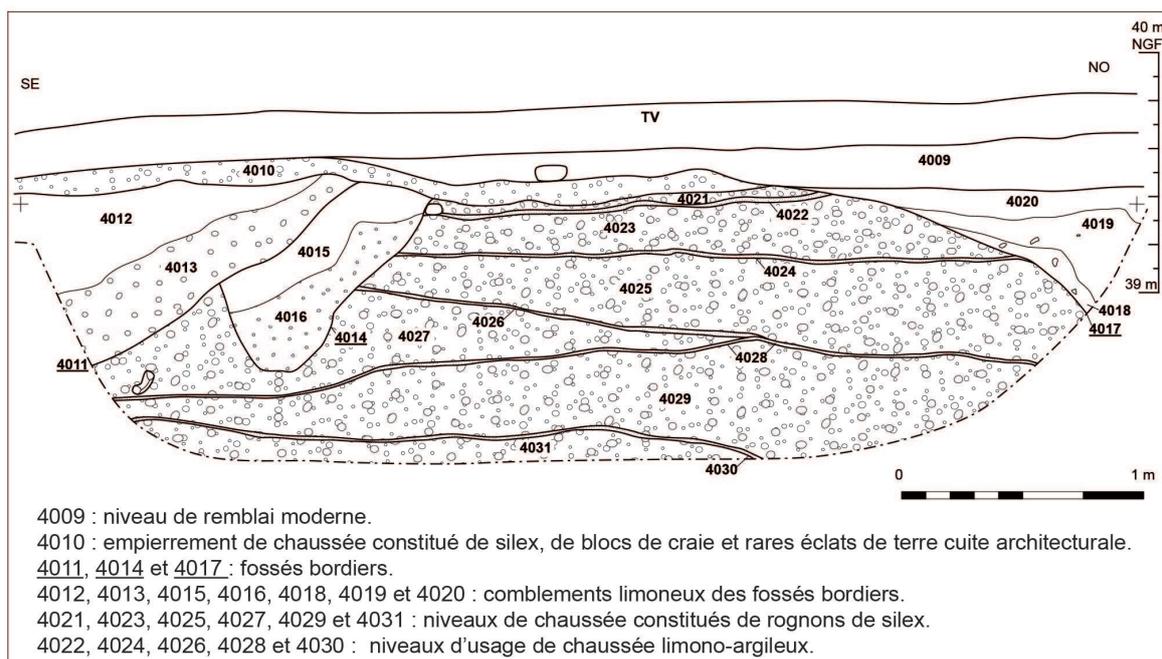


Fig. 22 - Coupe de la voie romaine mis au jour route de Clarques (V. Merkenbreack / DA 62).

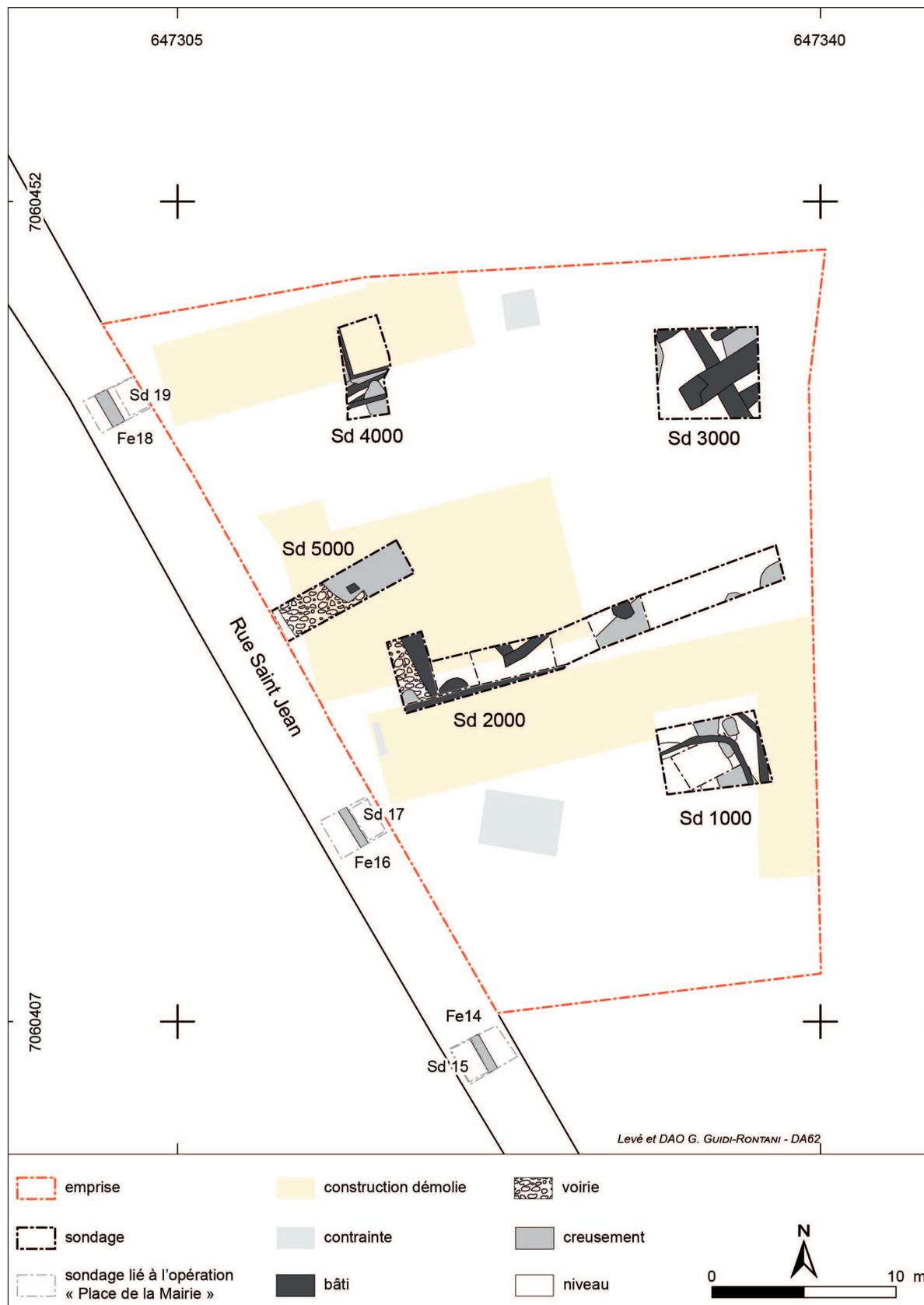


Fig. 23 - La "Friche Ledoux" au sein de la "Vieille Ville". a. Plan général. b. Vestiges antiques (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).



Fig. 24 - Vue en coupe de la stratigraphie antique préservée derrière le parement d'une cave contemporaine au sein de la "Friche Ledoux" (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).

la céramique) mais d'autres éléments mériteraient une plus grande attention. Ainsi, deux meules ont été mises au jour au sein du même niveau et de nombreux conchyliostes ont été ramassés lors de l'opération. Le caractère domestique du secteur semble assuré mais il n'est pas impossible que d'autres activités à l'époque antique soient présentes. L'essentiel du mobilier mis au jour est attribué au Haut-Empire à l'instar de toutes les opérations réalisées *intra-muros* dans la Vieille Ville (sauf une occurrence au niveau de l'ancienne cathédrale ; BLAMANGIN *et al.* 2011, p. 72) mais également pour les opérations préventives réalisées non loin en dehors de l'ancienne ville médiévale (notamment dans le secteur des "Bachinets", "route de Clarques" ; BLAMANGIN 2004a et MERKENBREACK 2014). La mise au jour d'éléments céramiques datés du Bas-Empire est assez exceptionnelle et surtout au sein de la "Vieille Ville" où l'étendue de l'occupation romaine tardive est encore largement méconnue (BLAMANGIN *et al.* 2011, p. 71).

Discussion sur la ville antique de *Tervanna* au fil des siècles

En dehors des opérations présentées dans le cadre de cet article, de nombreuses interventions archéologiques ont été réalisées depuis la parution de l'article d'Olivier Blamangin en 2011 à la fois au sein de la "Vieille Ville" et en dehors (fig. 2). Sans être exhaustif, il convient de mentionner ici les vestiges antiques mis au jour lors d'un diagnostic mené au sein de la parcelle AB 232, face à la parcelle

AB 25 de l'autre côté de la rue Saint-Jean et qui correspondent à quelques vestiges gallo-romains sous la forme de niveaux divers, d'au moins un niveau de sol incendié au III^e siècle ap. J.-C. et un mur ; une base de colonne de petite taille constitue le mobilier antique le plus caractéristique de cette opération. Les vestiges antiques de ce secteur sont ici scellés par un remblai uniforme mesurant 1,20 m à 1,40 m d'épaisseur ; ils apparaissent ainsi à une profondeur comprise entre 2 m et 2,50 m sous le niveau de circulation actuel (LABARRE 2012). Ainsi, la cote d'apparition des vestiges romains sur le haut de la "Vieille Ville", au sud du secteur de la cathédrale, oscille entre 55,45 m à l'est de la rue Saint-Jean, 59,50 m NGF à l'ouest de la même rue au niveau de la parcelle AB 25 et 61,20 m au niveau de la parcelle AB 28. Il y a donc une différence de l'ordre de 17 à 20 m avec la cote d'apparition des vestiges au niveau du bas de la "Vieille Ville" à l'entrée de la rue Saint-Jean et de 20 à 23 m par rapport aux vestiges mis au jour au 32 route de Clarques. La levée topographique réalisée dans le cadre du PCR en 2014 avait mis en exergue l'existence d'au moins quatre terrasses en dépit du nivellement de la "Vieille Ville" à l'issue de sa destruction (fig. 25). La fouille de la parcelle AB 25 a quant à elle révélé l'une de ces terrasses, romaine, sous la forme d'une plateforme de craie damée d'épaisseur inconnue. La topographie antique de la ville de Théroouanne se révèle un peu plus à chaque nouvelle opération archéologique et l'on commence à deviner l'aspect visuel que devait revêtir l'urbanisation de *Tervanna* avec, depuis la Lys, la vue sur une ville construite en escalier et dominée par le pôle des bâtiments publics du chef-lieu de cité localisés vraisemblablement à l'emplacement de la cathédrale et alentours, notamment au niveau des parcelles AB 21 à 25. Ville-terrasse, la cité romaine de Théroouanne est traversée par la voie romaine Arras - Boulogne. La voie menant à Cassel ainsi que la voie supposée menant à Brimeux polarisent les occupations. Mais ces axes principaux ne définissent pas pour autant une trame urbaine selon un quadrillage strict. L'exemple parfait est donné avec le secteur des "Bachinets" et les deux axes secondaires mis au jour. Il s'avère donc que le réseau urbain de *Tervanna* est adapté à la morphologie de la topographie naturelle et de la Lys¹⁴.

Les opérations archéologiques menées depuis 2009 n'ont pas révélé de nouvelles données chronologiques pour la première moitié du I^{er} siècle, et cela s'explique en partie par l'intense stratigraphie de la ville, par la nature des opérations préventives (essentiellement des diagnostics) et donc par l'impossibilité d'atteindre les niveaux les plus anciens ni même le substrat naturel. Ce constat

14 - À l'exemple de Mandœuvre où la trame viaire est calquée sur la topographie de la plaine alluviale. Voir aussi COQUELET 2007, p. 415 et suiv.

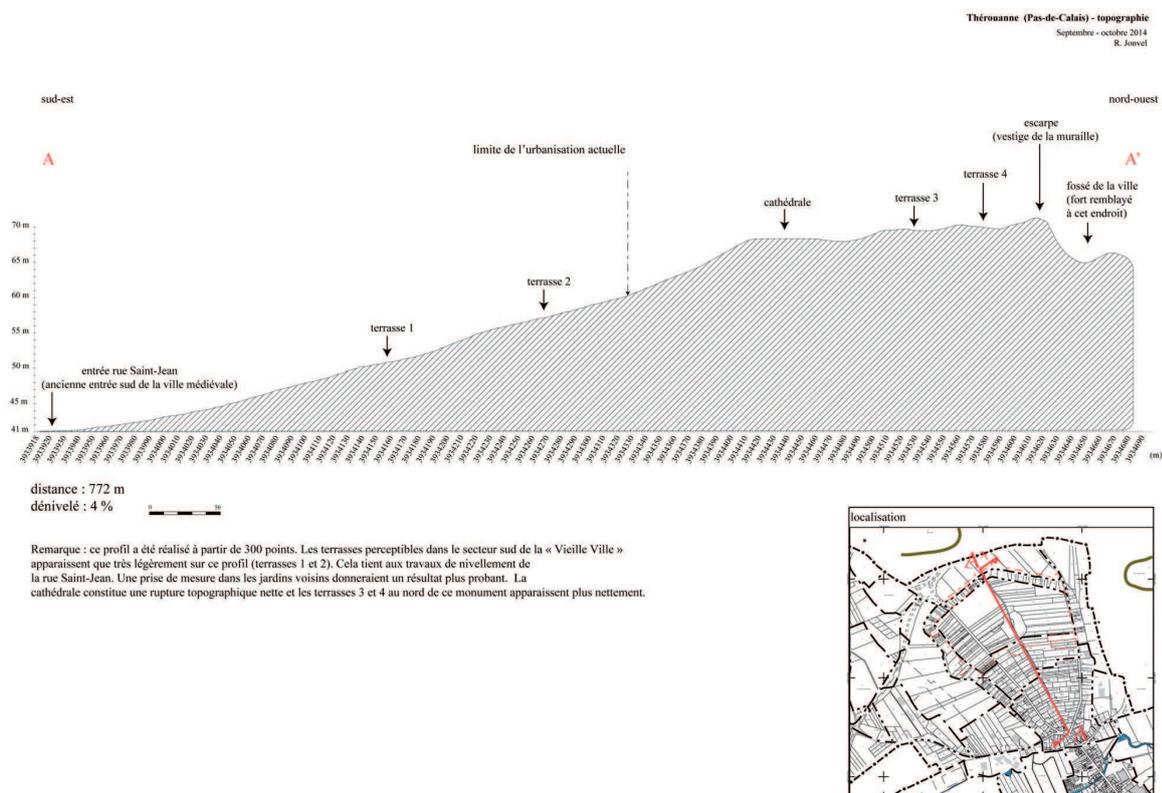


Fig. 25 - Profil de la Vieille Ville selon l'axe de la rue Saint-Jean (R. JONVEL, dans BLARY 2015, fig. 62).

avait déjà été fait en 2011 et de nouveau en 2015¹⁵. Ainsi, les vestiges antiques de la première moitié du I^{er} siècle sont caractérisés par des tombes ou aires funéraires repérées de part et d'autre de la Lys en haut du "Mont Saint-Martin", de part et d'autre de la "chaussée Brunehaut" au niveau du lieu-dit "La Râperie" (soit à 1,3 km au sud de l'entrée de la rue Saint-Jean), aux "Oblets" ou encore au niveau du "Hameau de Nielles"¹⁶. En dehors des structures funéraires, quelques indices sont à noter au sein de la "Vieille Ville" ainsi qu'au milieu de l'île formée par les bras de la Lys¹⁷. La stratification importante repérée lors du diagnostic réalisé au n° 32 de la route de Clarques, bien que principalement datée de la seconde moitié du I^{er} siècle et surtout du II^e siècle et début du III^e siècle laisse entrevoir des vestiges plus anciens, le substrat naturel n'ayant pas été atteint (MERKENBREACK *et al.* 2014).

Au regard de ces informations, est-il possible de caractériser la ville de *Tervanna* à l'époque julio-claudienne ? Celle-ci n'est-elle qu'une bourgade peu étendue en cours de développement ? Pour l'heure, nous ne pouvons répondre avec certitude

15 - Pour les données précoces sur Théroouanne antique voir l'article de BLAMANGIN *et al.* 2011, p. 68-69. Une rapide synthèse reprend également les données archéologiques selon le protocole d'enregistrement mis en place dans le cadre du PCR ; BLARY *et al.* 2015, p. 58-61.

16 - *op. cit.*

17 - *op. cit.*

à ces questions, le sous-sol de Théroouanne étant encore trop méconnu de nos jours surtout lorsque l'on aborde les strates les plus anciennes de la cité. Il faut donc savoir raison garder car l'archéologie apporte toujours son lot d'informations inédites à l'instar des découvertes récentes sur l'occupation précoce de Bavay, découvertes exceptionnelles à plus d'un titre (HENTON & LEDAUPHIN 2017)¹⁸.

Le visage du chef-lieu de la cité des Morins est un peu mieux connu dès lors que l'on aborde la seconde moitié du I^{er} siècle et surtout le II^e siècle. Sans revenir sur les données publiées en 2011, rappelons que c'est vraisemblablement à partir du début du II^e siècle que *Tervanna* connaît son apogée (BLAMANGIN *et al.* 2011, p. 68) à l'image de nombre d'agglomérations de Gaule septentrionale. La nécropole à incinération située le long de la D 190 (l'ancienne voie Théroouanne - Cassel) au niveau du "Mont Saint-Martin", et connue depuis le milieu du XIX^e siècle (DELMAIRE 1994, t. 1, p. 80), n'a fait l'objet que d'un diagnostic à ses abords (WILLOT 2009 ; fig. 2) ; opération non suivie de fouilles. En dehors d'un four, d'un petit cellier et d'une incinération de la fin du I^{er} - début du II^e siècle, nous ne disposons d'aucune nouvelle donnée sur ce secteur périphérique de Théroouanne. C'est ici le secteur des "Bachinets - route de Clarques" qui nous livre

18 - La chronologie précoce repérée à Bavay se rattache à l'horizon -20/-10.

le plus d'informations. En effet, les opérations d'archéologie préventive réalisées en 2000, 2004 et 2014 ont révélé des vestiges dans un état de conservation remarquable apportant de nombreuses informations sur la nature de l'occupation du secteur à l'époque romaine. Situé à environ 150 m à l'est de la "Friche Ledoux", ce secteur a livré de nombreux vestiges d'habitat en construction légère mais également en dur, et ce pour plusieurs états (BLAMANGIN 2004a et MERKENBREACK 2014). C'est également dans ce secteur que l'une des voies romaines principales, celle venant de Cassel, pénètre dans le chef-lieu de la cité des Morins. La voie mise au jour aux "Bachinets" en 2004 et 2014 correspond quant à elle à un autre axe que celui de la *via Tervanna - Castellum Menapiorum* si l'on se réfère aux données Lidar. Une partie des vestiges d'habitat était axée sur cette voie, mais pas la totalité. Si l'on prolonge son tracé en direction de l'ouest, la voie se situerait sous l'actuel bâtiment de la parcelle AB 139¹⁹ (fig. 26). Le seul élément structurant antique repéré sur la parcelle limitrophe (AB 137), un fossé, est pour sa part perpendiculaire à la projection du tracé de la voie en question. Seules des investigations archéologiques plus poussées pourraient permettre de nous éclairer sur l'organisation de ce secteur à l'époque antique²⁰.

Les données archéologiques antiques au sein de la "Vieille Ville" à Théroouanne ne sont pas légion et il est ardu à l'heure actuelle d'avoir une vision de l'organisation topographique que ce soit pour le Haut ou le Bas-Empire.

Concernant le Haut-Empire, trois opérations ont livré des éléments de maçonnerie de belle facture appartenant vraisemblablement à un ou plusieurs édifices publics (DE SAULCE 1999, parcelle AB 21, BARBÉ & THUILLIER 1993, parcelle AB 24 et la parcelle AB 22 ; fig. 27). Une cave romaine attribuée au II^e siècle, peut-être associée à un habitat a été découverte sur la parcelle adjacente au nord (LERICHE 2009a), des traces de caves et d'hypocauste ont été repérées au niveau de la cathédrale ainsi qu'au moins un niveau de sol incendié au III^e siècle sur la parcelle AB 232 (LABARRE 2012). Toujours est-il, que la mise au jour du sol en béton de tuileau et des déchets de marbres d'*opus sectile* sur la parcelle AB 25 confirme la présence d'un pôle de bâtiments publics sur la partie haute de l'actuelle "Vieille Ville". Dans le même secteur, la parcelle AB 22 semble correspondre à une partie de l'emprise

20 - Les parcelles en question ont fait l'objet d'une fouille préventive sous la responsabilité de Stéphane Adam dont les résultats seront à coup sûr intéressants. La prescription comportant un fond de forme, il est probable cependant qu'une fois de plus les niveaux antiques les plus anciens nous demeurent inconnus.

19 - L'ancien Mr meuble, Friche Ledoux.

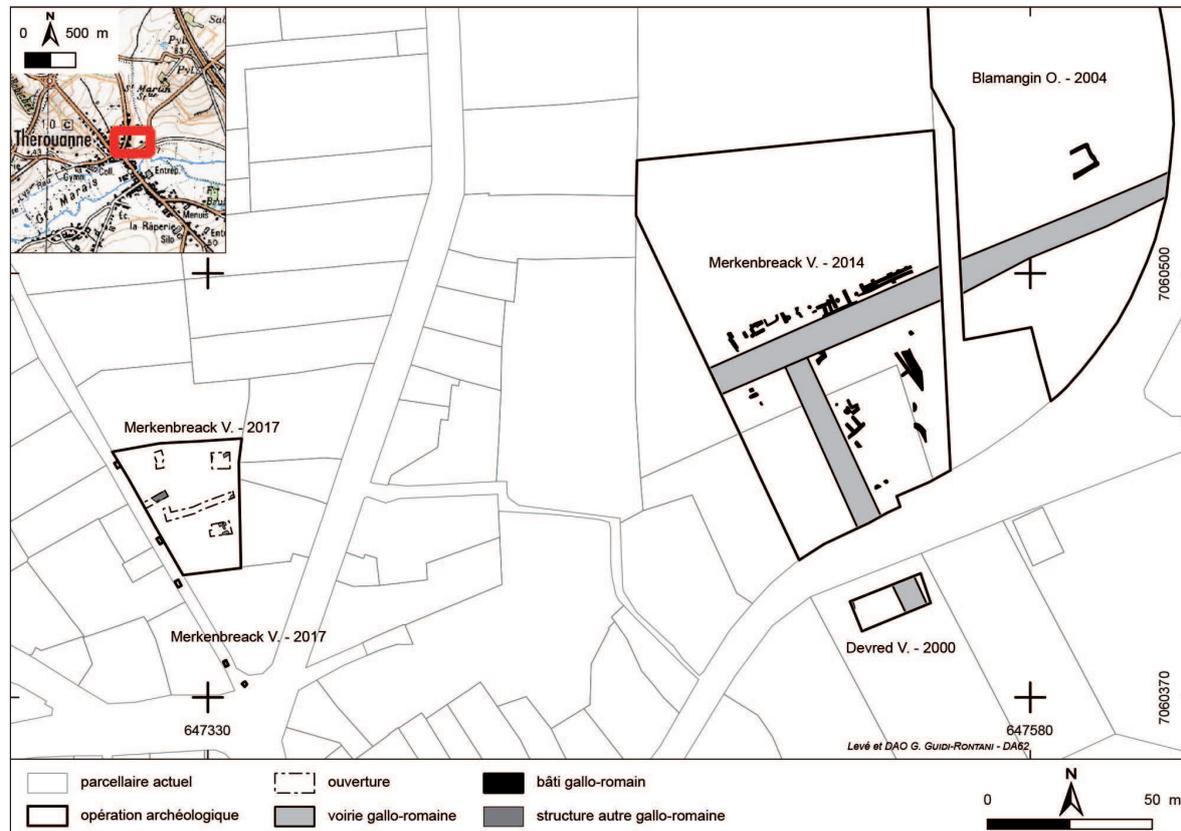


Fig. 26 - Découvertes archéologiques antiques dans le quartier de la route de Clarques et le sud de la "Vieille Ville" avec restitutions et projections de la voirie et des éléments bâtis (G. GUIDI-RONTANI, V. MERKENBREACK - DA62).

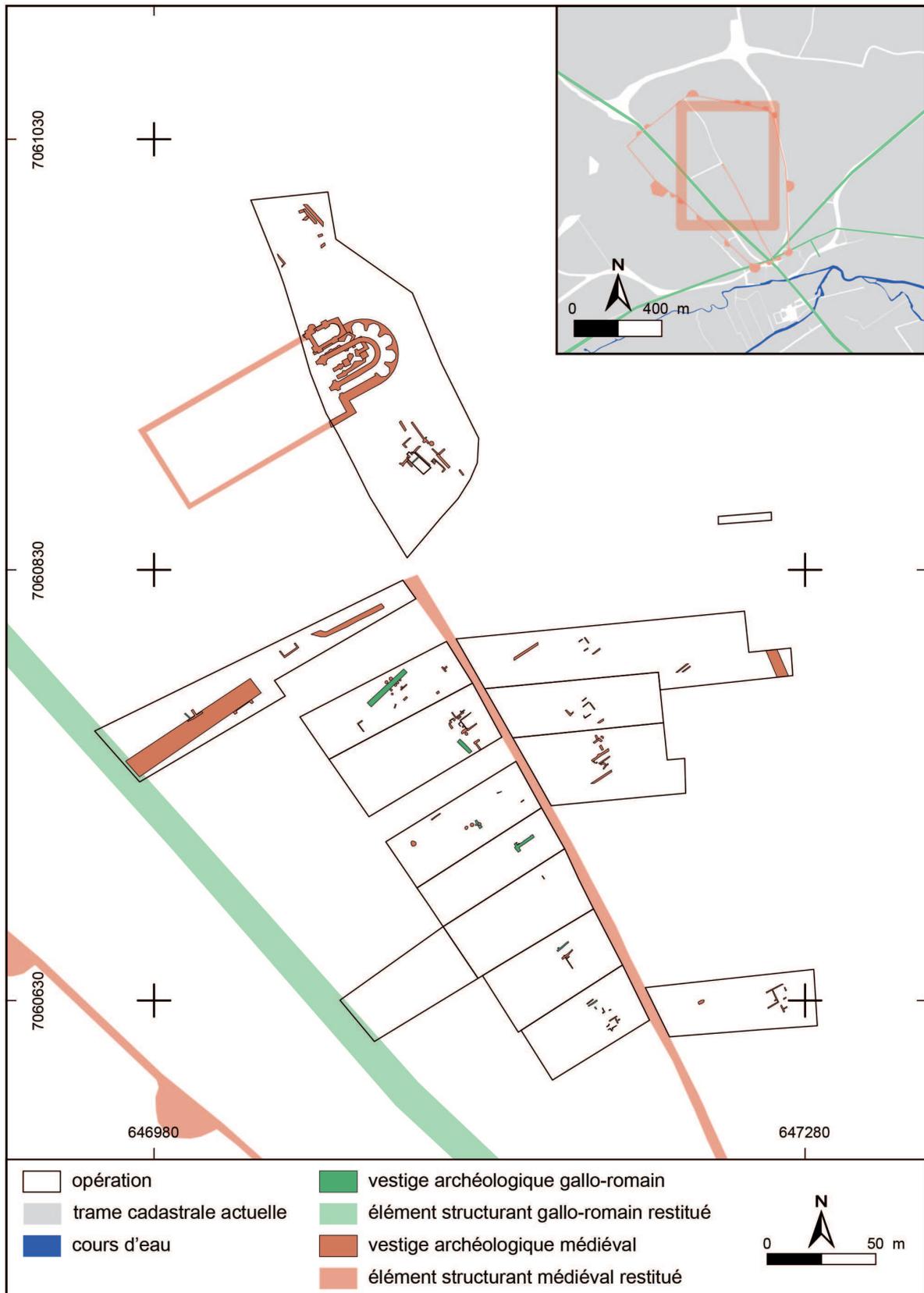


Fig. 27 - Découvertes archéologiques antiques et médiévales aux abords de la cathédrale, secteur des parcelles AB 22 à 25 (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).

d'un édifice public si l'on associe les vestiges des parcelles AB 21 et 24. Seules d'autres interventions archéologiques permettraient de préciser la nature du ou des édifices présents dans ce secteur pour le Haut et le Bas-Empire. Pour le bas de la "Vieille Ville", les parcelles AB 136 et 137 font partie des rares à livrer des vestiges antiques et surtout aussi bien conservés à l'image de ceux mis au jour dans le secteur des "Bachinets" (LABARRE 2013)²¹.

Pour le Bas-Empire, la découverte de la fortification sur la parcelle AB 25 ouvre de nouvelles perspectives de recherches concernant le tracé de la l'enceinte tardive antique et de manière générale concernant la topographie du chef-lieu de la Cité des Morins. Les limites du réduit romain font l'objet de discussions depuis plusieurs décennies (voir notamment BERNARD 1962, p. 350 et suiv. et BLARY & FLAMBARD HERICHER 2018), et à la lumière des données issues de l'archéologie préventive et des prospections réalisées dans le cadre du Projet Collectif de Recherche, nous pouvons désormais orienter l'identification du réduit fortifié sur le secteur comprenant la cathédrale *a minima*. Notons que le tracé de la rue de Saint-Omer au Moyen Âge se situe dans le prolongement de l'enceinte romaine tardive, mise au jour sur la parcelle AB 25, et que cette rue, pourrait très bien symboliser une partie du tracé du réduit fortifié qui engloberait ainsi un bon tiers nord-est de la ville médiévale comprenant la cathédrale ainsi que potentiellement l'emplacement du château. Ainsi, en tant qu'élément structurant fort du paysage urbain antique, l'enceinte romaine du Bas-Empire a indéniablement dû marquer la structuration de la topographie de la ville médiévale et moderne. Ce phénomène de résilience, que symbolise la rue médiévale de Saint-Omer dans la droite ligne de l'enceinte romaine, constitue en soi un axe de recherche à développer pour une approche archéogéographique de la ville de Théroouanne (NOIZET 2014 ; LAURENT & FONDRILLON 2010).

APPROCHE TOPOGRAPHIQUE ET STRATIGRAPHIQUE DE THÉROUANNE, SIÈGE ÉPISCOPAL, JUSQU'À SA DESTRUCTION ET SON DÉMANTELEMENT

Discussion sur l'enceinte romaine tardive dans la topographie urbaine médiévale et moderne

La découverte d'une enceinte romaine pour la ville de *Tervanna* soulève de nombreuses questions pour la période antique de la ville mais également pour son devenir aux périodes postérieures. Une enceinte, dans la topographie d'une ville, est une armature, une partie du squelette de celle-ci, un élément morphogène. Qu'advient-il de cette fortification durant le haut Moyen Âge et le bas

21 - Vestiges antiques observés dans les sondages profonds sur la parcelle AB 171.

Moyen Âge ? Il est probable qu'au moins une partie de son tracé persiste, mais sur quelle emprise ? L'élévation persiste-t-elle ?

À Théroouanne, nous connaissons le démantèlement des remparts de la ville en 1553 ; mais de l'enceinte médiévale, nous ne connaissons presque rien (NOYE 1998 ; BLARY & FLAMBARD HERICHER 2018). Les sources écrites nous font malheureusement défaut de même que les sources archéologiques. Toujours est-il que la mise au jour de l'enceinte romaine tardive suscite un grand nombre de questions. À quelle date est-elle édifiée ? L'emprise du réduit fortifié semble se concentrer sur le haut de la "Vieille Ville", ce qui est une chose somme toute logique. Le *forum* prendrait-il place sur le léger plateau où sera édifiée la première cathédrale ? L'enceinte médiévale reprend-elle une partie du tracé de son ancêtre antique (comme à Bavay), et notamment sur la partie haute de la ville ? Est-ce que les deux enceintes coexistent un moment avec la fortification romaine ceinturant le quartier épiscopal ? Une ville à deux enceintes ? Quel aspect a la ville médiévale au sud de l'enceinte romaine et avant l'image d'Épinal que nous offrent les différents plans, gravures et vues cavalières du XVI^e siècle ?

Ce sont là autant de réflexions qui peuvent alimenter les travaux de recherches à venir.

La parcelle AB 25, un espace public durant le Moyen Âge ?

Concernant le haut Moyen Âge, nous ne disposons d'aucun indice archéologique. En effet, les investigations ayant été limitées, seuls le Moyen Âge classique et le bas Moyen Âge sont représentés. Ainsi, même si plusieurs fondations ont été mises au jour au sein des différentes fenêtres, il demeure délicat de proposer un plan d'ensemble. Des pistes de réflexions sont néanmoins possibles au regard de la nature des structures archéologiques mises au jour.

D'un point de vue structurel, deux maçonneries imposantes ont été repérées au sein de la parcelle. Ces deux fondations, profondément enfouies, semblent perpendiculaires à la rue Saint-Jean et sont installées, au moins avec certitude pour l'une d'elles, dans le comblement du fossé de l'enceinte tardive (fig. 28, 29 et 30). Correspondent-elles à un édifice ? Si oui, celui-ci est-il public ou privé ? Ou bien s'agit-il de murs de terrasse ? Ces questions demeurent en suspens.

Une autre découverte, légèrement postérieure et remarquable, caractérise l'opération de la parcelle AB 25. En effet, la mise au jour d'au moins neuf puits, contemporains, sur un espace très restreint soulève de nombreuses questions (fig. 31 et 32). L'absence

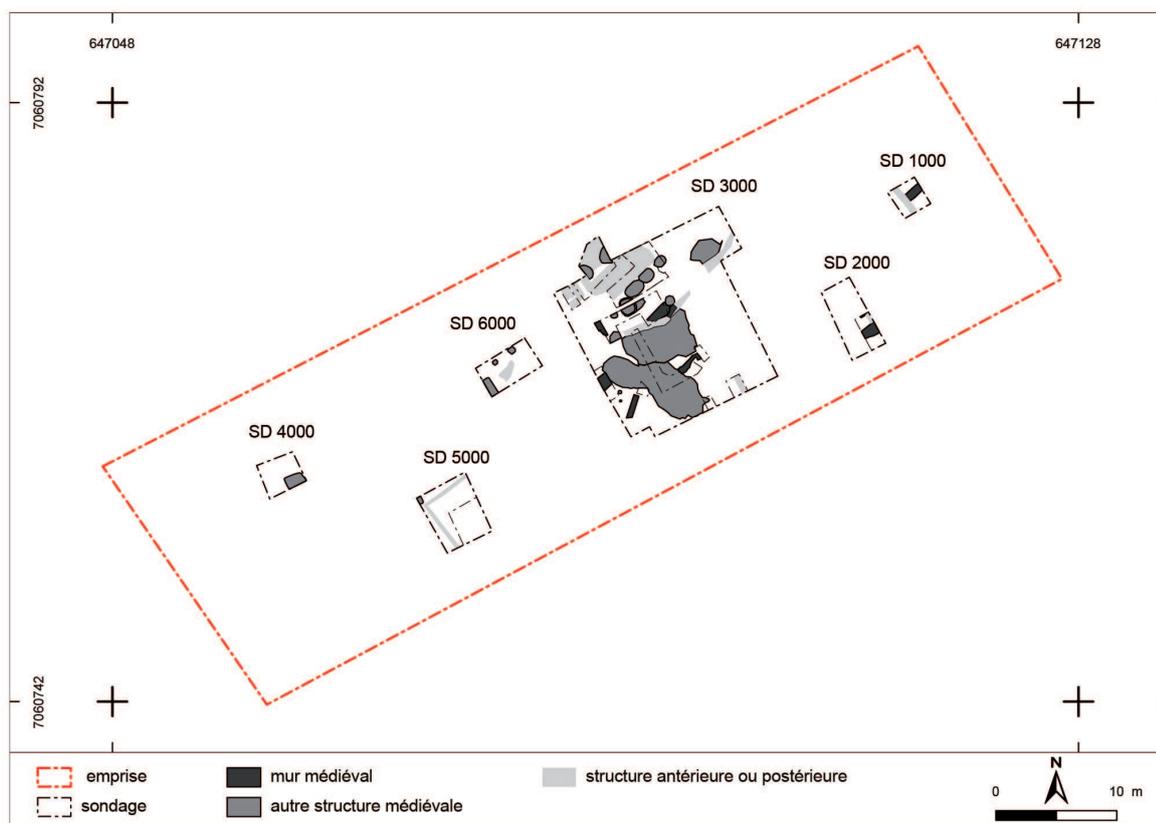


Fig. 28 - La parcelle AB 25 au sein de la "Vieille Ville", plan des vestiges médiévaux (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).



Fig. 29 - Vue oblique d'une maçonnerie médiévale découverte au sein du sondage 2000 de la parcelle AB 25 (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).



Fig. 30 - Vue en plan d'un mur médiéval au sein du sondage 3000 de la parcelle AB 25 (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).

notoire d'éléments liés à un artisanat quelconque interroge et la proximité immédiate de la cathédrale et du palais épiscopal paraît peu propice à ce genre d'activité. La lecture des différents plans ou vues cavalières de la ville de Théroüanne pourrait aider à la compréhension de cet ensemble peu banal. En effet, même s'il s'agit de plans postérieurs au Moyen Âge ou de vues plus ou moins fantasmées, certains documents figurent nettement la "Place du Vieux Marché" ou du "Grand Marchez", place sur laquelle figure une fontaine publique (vue cavalière de 1539 et plan du jésuite Malbrancq publié en 1647, fig. 33). Là où une fontaine publique est figurée pour la

ville moderne, l'emplacement de puits publics est tout à fait envisageable pour la période médiévale. La parcelle AB 25 pourrait donc être positionnée à l'emplacement de la "Place du Vieux Marché", au moins pour la phase des XIV^e-XV^e siècles. Les puits, comme les fontaines, sont généralement localisés au sein d'espaces publics²² ; le cas de Théroüanne est ici tout à fait classique en ce qui concerne la localisation mais demeure original au regard du

22 - Place, marché, halles, à côté d'une église ou d'une cathédrale... ; LEGUAY 2002, p. 113, 179 ; ALEXANDRE-BIDON 1992, p. 523.

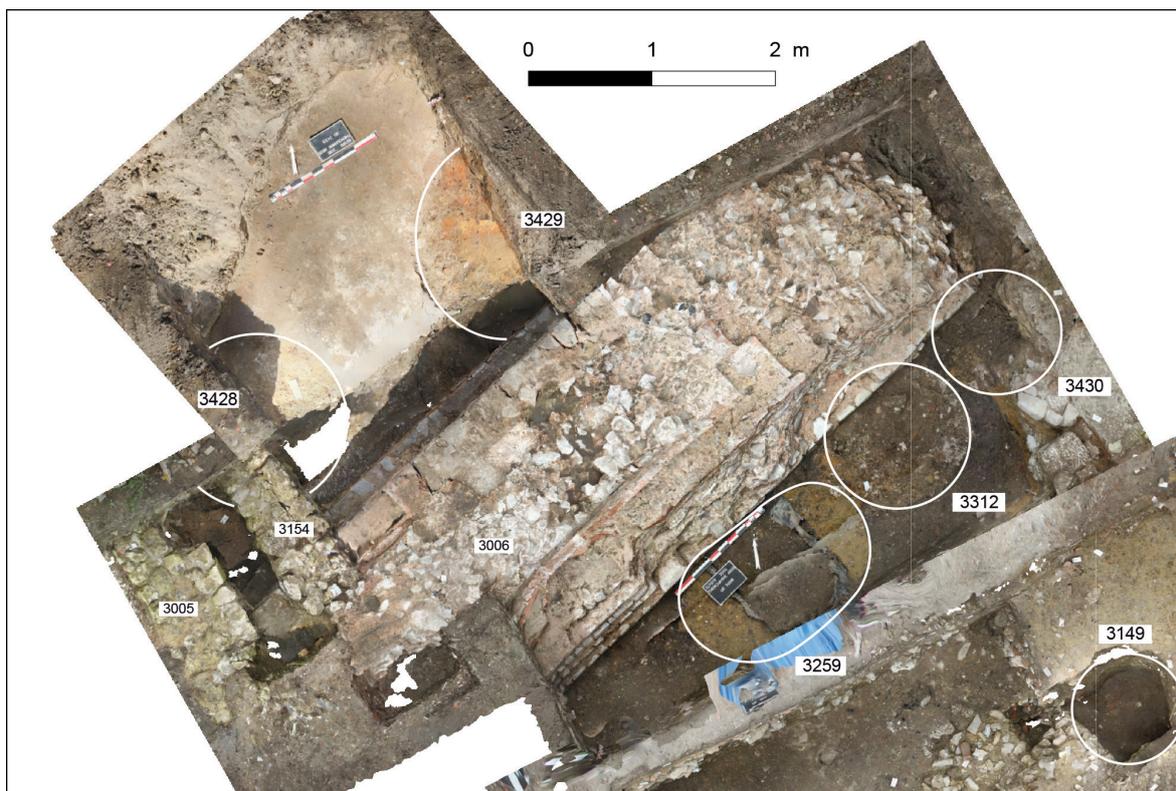


Fig. 31 - Vue zénithale de l'enceinte romaine tardive de la parcelle AB 25 et des puits médiévaux installés de part et d'autre, photogrammétrie (G. GUIDI-RONTANI, J.-R. MORREALE / DA 62).



Fig. 32 - Vue en coupe de l'un des puits médiévaux accolés à la fortification romaine (V. MERKENBREACK / DA 62).

nombre de puits fouillés et des potentiels autres non testés lors de l'opération archéologique. L'identification de ces puits comme puits publics est donc ici aussi sujette à interrogation du fait de leur grand nombre, de leur contemporanéité et de leur proximité. La question demeure ouverte faute d'éléments de comparaisons à l'heure actuelle, et la possibilité d'un artisanat reste d'actualité.

La parcelle AB 25, un îlot d'habitation à l'époque moderne

Les vestiges de la période moderne ne concernent à Théroüanne que la première moitié du XVI^e siècle jusqu'à sa destruction par Charles Quint en 1553. Les structures archéologiques mises au

jour sont ici caractéristiques de la fin du XV^e siècle et de la première moitié du XVI^e siècle. La nature de ces derniers est d'ordre domestique. En effet, les maçonneries révélées lors de l'opération semblent appartenir à des habitations. Ces dernières sont symptomatiques des villes médiévales ; on observe en effet un parcellaire en lanière avec les maisons en front de rue, probablement dotées de caves comme sur la parcelle AB 24 (BARBÉ & THUILLIER 1993) et l'arrière des parcelles est quant à lui consacré à un espace de jardins et/ou de cour comprenant des structures de stockage de type cellier et des fosses de rejet. Les pillages de 1553 et des décennies qui suivirent oblitérèrent en grande partie la compréhension des vestiges situés en front de rue, mais c'est véritablement le caractère ponctuel des sondages qui empêche ici toute interprétation poussée.

Au regard des vestiges mis au jour, il semble que nous soyons à cheval sur deux parcelles d'habitation en lanière. Cette interprétation trouve une illustration, grâce au plan de la ville, daté des années 1560, qui situe la "Place du Vieux Marché" plus au sud que la vue cavalière de 1539. La nature même du ou des habitats ne peut être avancée avec précision mais le mobilier mis au jour, notamment au sein de la fosse dépotoir 3087, revêt un caractère domestique classique.



Fig. 33 - Vue cavalière de Théroouanne de 1539 (?), plan détruit en 1915 mais reproduit dans BERNARD 1975, p. 42, fig. 1.

De la condamnation de la ville par Charles Quint à son abandon

« Ruinée de fond en comble en 1513 par les armées coalisées de l'empereur Maximilien et du roi Henri VIII, sur le point de subir le même désastre en 1537, mais sauvée, grâce à la trêve de Bomy, l'année 1553 devait creuser l'abîme dans lequel Théroouanne devait disparaître à toujours. » (LEGRAND 1839-1840, p. 367-368).

Les plaintes ne manquent pas quand il s'agit du sort réservé à la ville par Charles Quint en 1553, et tout particulièrement dans la littérature du XIX^e siècle. La disparition jusqu'aux fondements de cette place forte et siège épiscopal après un siège de 2 mois eut un retentissement à l'échelle de l'Europe moderne. Mais la destruction ordonnée par l'empereur prend sans doute plus la forme d'un gigantesque chantier de démantèlement comme le prouve notamment l'archéologie (MARTENS 2007, p. 66 et 89 ; BLAMANGIN *et al.* 2014). Cet aspect des derniers jours de Théroouanne est également visible au sein de la parcelle AB 25. La mise au jour d'un niveau d'incendie et d'un épais niveau de destruction de torchis rubéfié, directement sous la couche de terre arable, est ici un témoin direct du siège de la cité. C'est aussi probablement le cas de l'abandon du cellier 4002 en fond de parcelle ; celui-ci renfermait le squelette en connexion d'un cheval encore équipé de son système de harnachement et fut comblé immédiatement (fig. 34). Concernant le chantier de démantèlement de la ville, un grand nombre de fosses et de tranchées de récupération ont été observées et, même si plusieurs niveaux de destruction sont visibles sur le terrain, ils correspondent plus à des niveaux de démantèlement où les éléments non récupérables sont laissés sur site. La totalité des maçonneries n'a cependant pas fait l'objet d'une récupération totale ; on observe cela également sur de nombreuses parcelles ayant fait l'objet d'investigations archéologiques le long de la rue Saint-Jean. Le démantèlement est cependant plus conséquent en front de rue où les vestiges apparaissent à plus d'1,10 m de profondeur²³.

La période médiévale/moderne au sein de la friche Ledoux

Concernant le haut Moyen Âge et le Moyen Âge classique, nous ne disposons d'aucun indice archéologique assuré. Seul le bas Moyen Âge potentiellement et surtout la période moderne sont représentés sous la forme de niveaux de remblais et de nivellement et surtout par la présence de maçonneries préservées ou pillées. Le fait marquant de ce diagnostic pour les données médiévales / modernes concerne la mise au jour d'un ensemble de maçonneries ou de tranchées de pillage de

23 - C'est ce qui a d'ailleurs engendré le déplacement du projet de construction du pavillon en front de rue.



Fig. 34 - Vue du cellier de fond de parcelle comblé par une carcasse de cheval (V. MERKENBREACK / DA 62).

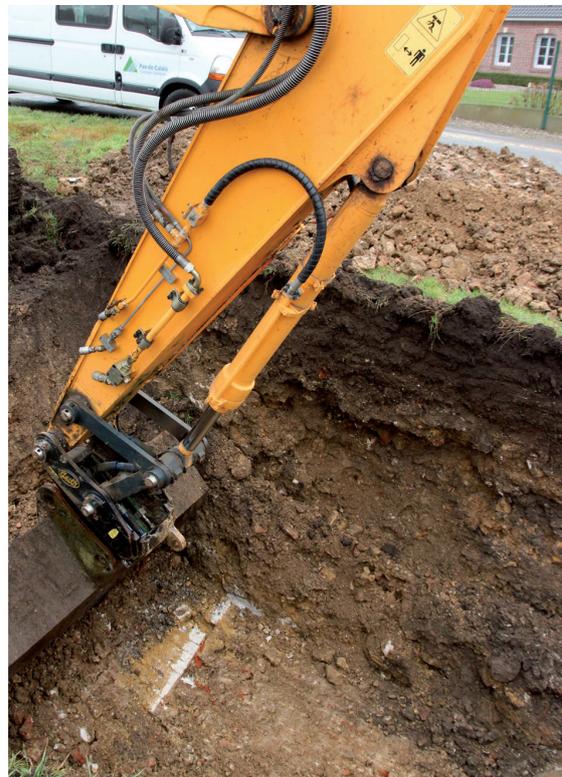


Fig. 35 - Vue d'un mur de cave médiévale en front de la rue Saint-Jean, sous 3 m de gravats liés au pillage de la ville (V. MERKENBREACK / DA 62).

maçonneries de deux ensembles bâtis avec des murs mesurant plus de 1 m de large (fig. 36). Il faut noter également la mise au jour d'une portion de la rue Saint-Jean originelle (fig. 37).

Nous ne saurions proposer un plan de manière assurée, mais une réelle structuration de la parcelle se dessine. À l'issue du diagnostic il s'avère que l'organisation topographique des vestiges reste compliquée à interpréter. Les maçonneries dévoilées par l'opération, ou leurs tranchées de pillage, affichent des dimensions excluant le caractère domestique, privé de l'occupation de la parcelle. Le mobilier archéologique mis au jour ne nous aide

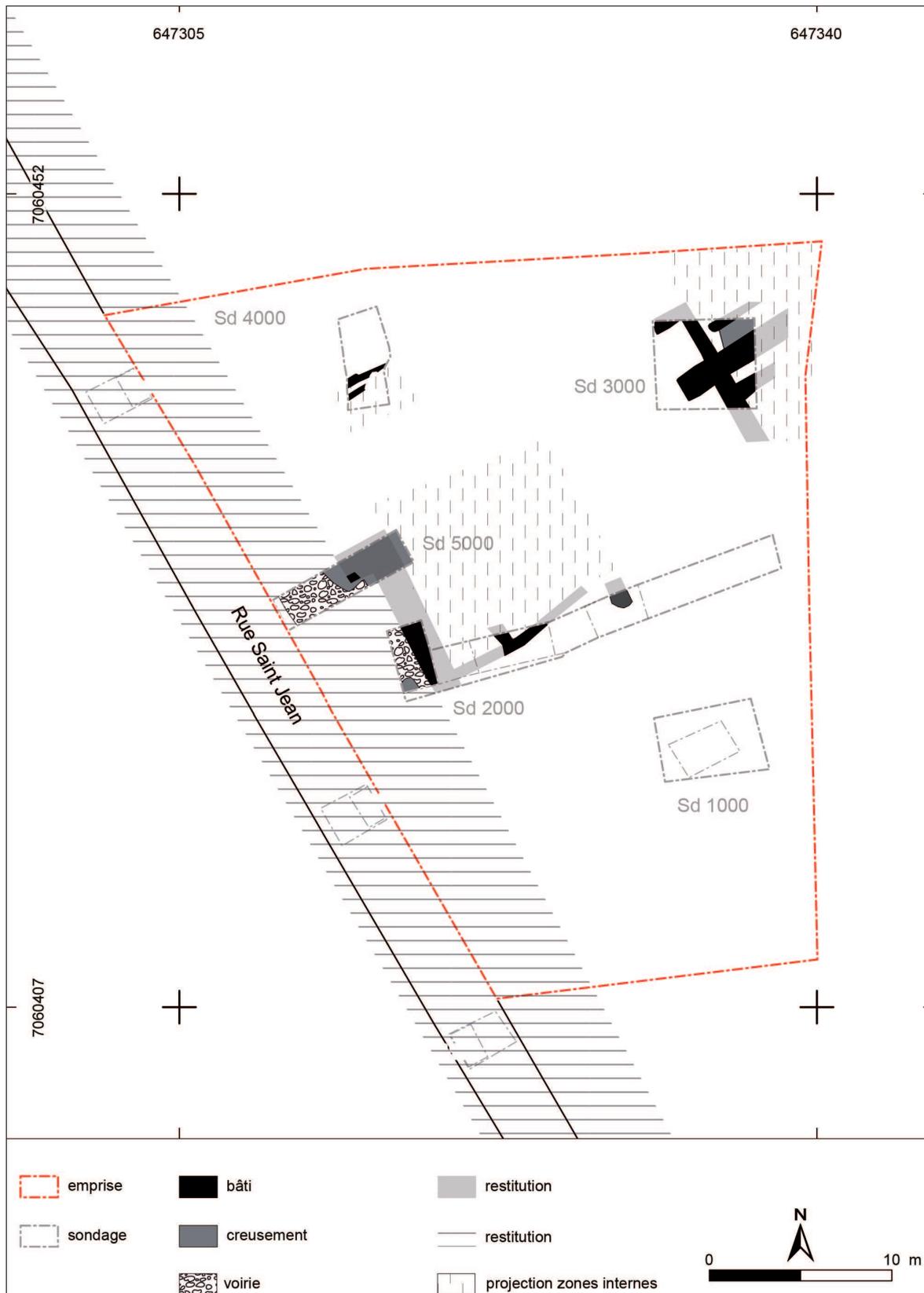


Fig. 36 - Plan général des parcelles AB136 et 137 (Friche Ledoux) et des vestiges de la période médiévale / moderne et proposition de restitution (G. GUIDI-RONTANI, V. MERKENBREACK / DA 62).



Fig. 37 - Vue d'une portion de la rue Saint-Jean (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).

pas plus en l'état car seul un lot daté de la deuxième moitié du XIV^e siècle a été mis au jour. Celui-ci correspond sans nul doute à une phase antérieure aux maçonneries. Nous pouvons néanmoins tenter d'interroger les différentes iconographies existantes de Théroüanne et notamment la vue cavalière de 1539 et la gravure imprimée par Heylrich Zeel (voir MARTENS 2011, fig. 11, p. 132). Le seul bâtiment sortant du cadre de la sphère privée qui est représenté sur ces iconographies correspond à l'église Saint-Nicolas pour la vue cavalière et à la même église ou à un autre édifice tel un beffroi si l'on se réfère à la gravure de Zeel. Les vues sont certes en partie fantasmées, mais tout de même révélatrices d'une certaine réalité. Au-delà du fait que l'église semble localisée plus au nord selon les différentes représentations (gravures et plans), il faut noter que, lors du diagnostic nous n'avons mis au jour aucun vestige de tombe ou même de traces d'ossements humains. Rappelons enfin, que les parcelles sont localisées à moins de 60 m en arrière de la "Porte de Saint-Esprit" et que les vestiges de l'édifice découvert sont peut-être en lien avec celle-ci. La question reste ouverte.

L'autre apport de l'opération concerne la rue Saint-Jean. Un premier diagnostic réalisé au sein même de la rue en juillet 2017 avait révélé des niveaux de voirie (fig. 38, MERKENBREACK 2017c). À l'issue du diagnostic, cette assertion est confirmée. La rue Saint-Jean originelle est donc préservée sous l'actuelle ; elle est profilée en cuvette et mesurerait au minimum 10 à 12 m de largeur. Une nouvelle interrogation se pose si l'on considère le contexte limitrophe de la présente opération de diagnostic (fig. 39). En effet, un diagnostic suivi d'une fouille partielle sur la parcelle AB 171 (côté ouest de la rue Saint-Jean, juste au nord de la présente opération) a livré des traces de voirie, ou tout du moins d'empierrement (LERICHE 2011 ; LABARRE 2013). Si le niveau²⁴ mis au jour sur la parcelle AB 171 est bien un niveau de la rue Saint-Jean, celle-ci mesurerait

25 - Niveau 4008.



Fig. 38 - Vue du diagnostic rue Saint-Jean (V. MERKENBREACK / DA 62).

entre 15 et 20 m de largeur. Sommes-nous donc en présence d'une rue principale conséquente ou s'agit-il, pour la parcelle AB 171 d'une excroissance, d'un départ de rue ou de ruelle ou d'une petite place ? Je ne saurais le dire.

Discussion sur la ville épiscopale jusqu'à son démantèlement

Discuter sur la ville épiscopale de Théroüanne est un travail de longue haleine et c'est ce à quoi s'attèlent les membres du PCR qui œuvrent depuis 2014. La littérature grise portant sur la cité est abondante et une synthèse sur l'histoire de la ville au Moyen Âge et à l'époque moderne reste à faire. Plusieurs aspects de l'architecture, de l'urbanisme, de la topographie ou encore de la poliorcétique ont déjà fait l'objet de nombreux articles. La cathédrale en premier lieu avec les travaux de Camille Enlart (notamment ENLART 1899 et 1906), Honoré Bernard (notamment BERNARD 1962, 1973, 1983), Roland Delmaire ou encore récemment Laetitia Dalmau (DALMAU 2015) sur le mobilier lapidaire. L'enceinte, ou les enceintes de la ville sont là aussi une thématique qui a polarisé les attentions de Georges Coolen (COOLEN 1962) et dernièrement de François Blary et de Anne-Marie Flambard Hericher (BLARY & FLAMBARD HERICHER 2018). Enfin, l'art du siège et le sort réservé à la ville ne sont pas en reste notamment avec les brillants travaux de Pieter Martens (MARTENS 2007 et 2011).

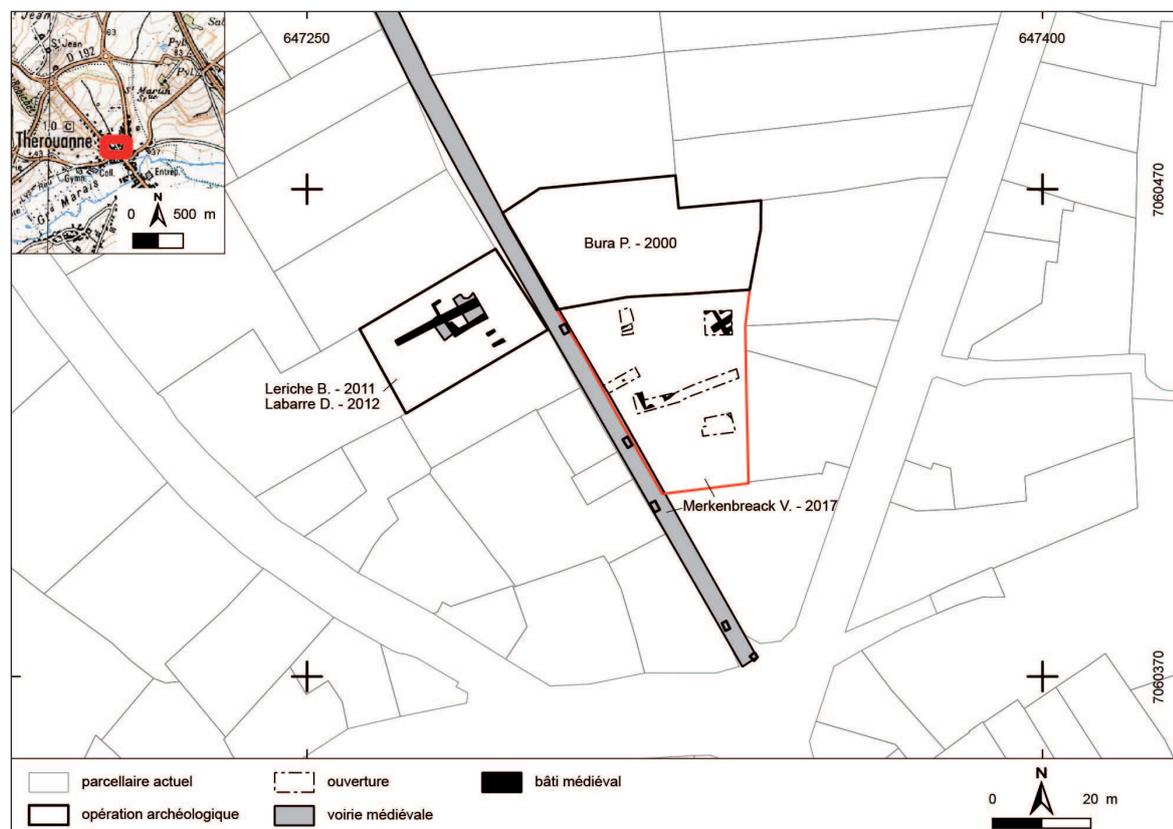


Fig. 39 - Plan figurant les vestiges de la période médiévale / moderne dans le bas de la Vieille Ville (G. GUIDI-RONTANI / DA 62).

Sur le plan archéologique, et en dehors du secteur de la cathédrale et des fortifications, le travail de synthèse sur la ville médiévale et moderne se révèle pour l'heure difficile si l'on vise l'exhaustivité des sources. Sans prétendre à cela, les résultats des quelques opérations présentées au sein de cet article agrémentées de références à d'autres opérations récentes permettent déjà d'esquisser quelques grandes lignes de l'histoire urbaine de la cité épiscopale de Théroouanne.

Les occurrences du haut Moyen Âge au sein de la "Vieille Ville" sont presque anecdotiques et pour l'heure, seule la présence résiduelle de tessons du IX^e siècle est attestée au sein de la parcelle AB 246, laissant entrevoir l'existence probable d'une occupation dans ce secteur (LERICHE 2009b).

C'est véritablement à partir des XI^e et XII^e siècles que les données archéologiques se font plus nombreuses. Au sein de la parcelle AB 25, deux maçonneries importantes ont donc été mises au jour et seule la stratigraphie permet de les rattacher ici probablement au Moyen Âge classique voir à une date légèrement antérieure. De taille imposante, ces deux fondations perpendiculaires à la rue Saint-Jean ne peuvent malheureusement pas être attribuées à une quelconque organisation (bâtiment ou terrasse). Toujours au sein de la parcelle AB 25, la caractérisation de la "Place du Vieux Marché"

envisagée n'est qu'une hypothèse de travail qui mérite d'être approfondie dans le cadre de travaux ultérieurs. La présence de bâti en front de rue sur cette parcelle soulève en effet de nombreuses questions quant à l'organisation topographique de ce secteur de la ville si cette hypothèse est validée. Il convient de mettre en perspective les découvertes de la parcelle AB 25 avec celles effectuées sur les parcelles limitrophes et notamment la parcelle AB 24 (juste au sud) qui, semble-t-il, a révélé la présence de 4 bâtiments, dont 3 maisons en front de rue (et certaines dotées de caves), maisons qui sont peut-être installées dès les XI^e-XII^e siècles (BARBÉ & THUILLIER 1993). La mise en perspective et l'analyse plus poussée des vestiges de cette opération s'est révélée impossible en l'absence de rapport de fouille. La parcelle AB 28 quant à elle, au nord de l'AB 25, a livré les vestiges d'une voirie, que l'on peut rattacher à la rue Notre-Dame, ainsi que les vestiges d'un grand bâtiment à pans coupés qui doit assurément appartenir au groupe épiscopal (LERICHE 2009a). Si l'on descend un peu plus bas le long de la rue Saint-Jean, les parcelles AB 22 et 21 ont livré elles aussi des vestiges d'habitations sous la forme de tranchée de pillage et d'au moins deux caves, l'une découverte en 1999 (DE SAULCE 1999), l'autre en 2017 (MERKENBREACK 2017b), mais toutes deux n'ont pas fait l'objet d'investigations plus poussées dans le cadre des diagnostics. Un mur, probablement d'habitation, parallèle à la rue Saint-

Jean doit aussi être mentionné pour la parcelle AB 235 (juste au sud de l'AB 21), mais sans que l'on puisse être plus précis (BLAMANGIN 2004b). Pour cette période enfin, l'originalité du nombre de puits présents sur les parcelles AB 25 et 22 a minima reste sans explication dans l'attente d'autres découvertes ou nouvelles analyses.

Pour les XIII^e et XIV^e siècles, que ce soit aux abords immédiats du secteur de la cathédrale (AB 25, MERKENBREACK 2017a ; près de l'ancienne base archéologique, HOSDEZ 2000) ou plus bas dans la "Vieille Ville" (AB 189p désormais AB 236, BLAMANGIN 2004d ; AB 234 -229, CHANDEVAU 2002) l'habitat civil est bien représenté que ce soit par des fondations de maisons, des caves ou par du mobilier archéologique caractéristique de la sphère domestique.

Les XIV^e, XV^e siècles et la première moitié du XVI^e siècle sont les phases chronologiques les « mieux connues » par l'archéologie, et la ville de Théroouanne semble être à ce moment-là, à son apogée. La sphère civile est toujours caractérisée par des habitations et espaces de circulation (AB 25, MERKENBREACK 2017a ; AB 232, LABARRE 2012 ; AB 231-233, désormais AB 243, BLAMANGIN 2004c ; AB 171, LERICHE 2011, LABARRE 2013) mais également par l'artisanat avec la découverte d'un four de potier, fait original *intra-muros*, daté de la fin du XIV^e - début du XV^e siècle (BLAMANGIN & VINCENT 2011) et enfin avec la mise au jour de deux ensembles bâtis de grande taille non loin de la porte du Saint-Esprit mais dont la fonction reste inconnue dans l'attente des résultats de la fouille (MERKENBREACK 2017e).

Les dernières quarante années d'existence de la cité épiscopale furent entrecoupées par trois sièges, le dernier devant lui être fatal. La destruction de Théroouanne en 1553 est un fait plus qu'avéré par l'archéologie avec la mise en évidence de pillages conséquents, parfois sur plus de 3 m de profondeur en bordure de la rue Saint-Jean (parcelles AB 25 et AB 22 par exemple ; MERKENBREACK 2017a et b). Mais c'est là une destruction méthodique et si l'on peut dire soignée. Les remblais et épaisses couches de démolition se situent directement sous la terre arable mais point de gros blocs, point de pans de murs effondrés si ce n'est ceux des bâtiments à pans de bois dont les couches de torchis rubéfiées se retrouvent étalées. Le chantier de démantèlement de la ville a probablement duré plusieurs décennies mais rapidement la ville s'est retrouvée à l'état de pâture ou de terrain vague comme le prouvent la représentation de Théroouanne dans les albums de Croÿ à la fin du XVI^e - début du XVII^e siècle, où ne figure qu'un hameau le long de l'ancienne voie romaine au passage de la Lys, ou encore le plan de la ville dressé par l'ingénieur militaire Claude Masse en 1731.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE DANS LE CADRE DU PCR

Les opérations archéologiques prises ici en exemple s'inscrivent dans une démarche globale concernant la connaissance du chef-lieu de la *Civitas Morinorum* et de la cité épiscopale. L'opportunité d'intervenir sur une telle superficie et sur autant de parcelles différentes en milieu urbain préservé, au sein d'une « ville morte », reste très rare et en particulier en ce qui concerne Théroouanne. La découverte de plusieurs structures d'habitat et peut-être même d'une grande *domus* en périphérie immédiate de l'agglomération antique (route de Clarques) complète indéniablement notre connaissance sur l'habitat de *Tervanna*, tant sur les formes de celui-ci que sur son implantation et sa relation avec son environnement. La présence de deux axes viaries apporte là aussi un éclairage nouveau sur la topographie de la ville antique de Théroouanne. Au regard des données de terrain et des données issues des opérations sur les parcelles AB 22, 25 et adjacentes, il semblerait que ce secteur de la ville de *Tervanna* (parcelles AB 22, 21, 23, 24 et 25) soit dévolu au domaine public, sans que soit possible pour le moment une plus grande précision.

La mise au jour d'une section de l'enceinte tardive de *Tervanna* revêt ici un caractère exceptionnel puisqu'elle dévoile l'existence de celle-ci qui était jusque-là inconnue. Sa mise en œuvre est soignée et complexe, et l'édifice public édifié au Haut-Empire est volontairement et proprement démantelé dans cette optique. Le chef-lieu de la cité des Morins rejoint donc le cercle des villes fortifiées au Bas-Empire apportant ainsi de nouvelles données tant sur l'organisation du tissu urbain en Gaule Belgique durant cette période mais également sur les techniques de construction de ces fortifications. Les prospections réalisées dans le cadre du Projet Collectif de Recherche apporteront assurément de nouveaux éléments sur le réduit fortifié de Théroouanne antique.

La stratification observée sur les différentes parcelles citées est extrêmement dense et s'échelonne de l'Antiquité à la période contemporaine, en passant par la destruction de la ville en 1553. Le diagnostic de la "Friche Ledoux" a révélé une occupation préservée et dense du site pour le Haut-Empire, le Bas-Empire ainsi que des éléments structurants de la ville médiévale et moderne sous la forme de constructions et par la mise au jour de la rue Saint-Jean originelle. Pour la période romaine, au moins trois phases sont représentées avec une alternance entre les périodes d'occupation (niveaux de sol, bâtiment excavé, structures en creux) et les phases de destruction liées à des incendies. Le mobilier archéologique mis au jour est caractéristique du Haut-Empire et l'essentiel du matériel ne dépasse pas le III^e siècle ap. J.-C. et est daté majoritairement

de la période flavienne et du II^e siècle ap. J.-C. Le fait étant rare, il est important de noter qu'un niveau de remblai contenant du mobilier daté du Bas-Empire a été mis au jour (IV^e - V^e siècle). Cette occurrence nous questionne une fois de plus sur l'étendue de la ville romaine durant l'Antiquité tardive et sur son organisation, notamment après la mise au jour de l'enceinte fortifiée en 2015 (MERKENBREACK 2017a). La présence de plusieurs niveaux de destruction par le feu (couches de torchis rubéfié) fait écho aux observations réalisées aux abords de la route de Clarques lors d'opérations de diagnostics (BLAMANGIN 2004a et MERKENBREACK 2014). Ce secteur de *Tervanna*, localisé entre le quartier des "Bachinets" et le haut de la "Vieille Ville", a donc une vocation domestique au regard des structures et du mobilier mis au jour, même si la présence d'autres activités n'est pas exclue.

La période médiévale / moderne est surtout caractérisée par la mise au jour de la rue Saint-Jean originelle et celle de deux édifices de grande taille dont la vocation reste, pour le moment, indéterminée (MERKENBREACK 2017e). La vision complète de l'organisation topographique des parcelles présentées demeure ardue à l'heure actuelle²⁵. La présence d'édifices de grande taille suscite de nombreuses questions et apporte des données inédites pour ce secteur de la "Vieille Ville" à proximité de la "Porte du Saint-Esprit". La mise au jour de la rue Saint-Jean, préservée sous l'actuelle et mesurant au moins 10 à 12 m de largeur, nous permet d'entrevoir l'aspect que devait avoir l'axe principal de la cité épiscopale.

L'occupation médiévale et moderne d'une portion de quartier en périphérie de la cathédrale et du groupe épiscopal a pu être en partie caractérisée (parcelle AB 25) mais des interrogations perdurent concernant certaines structures. Ainsi, l'installation de nombreux puits en un même endroit à la même période reste pour l'heure la grande interrogation de cette opération et, même s'il est évident que cette installation ne relève pas de la sphère domestique, il est impossible à ce jour de caractériser précisément la fonction même de ces puits. La période moderne, représentée par plusieurs maçonneries, niveaux de sols et structures, est représentative d'un ou de plusieurs habitats organisés sur un parcellaire en lanière orienté selon un axe nord-est / sud-ouest, avec maisons en front de rue et un secteur de jardin ou de cour relégué en milieu et fond de parcelle.

Enfin, le siège et la prise de la ville en 1553 par les armées de Charles Quint et son démantèlement dans le troisième quart du XVI^e siècle ont aussi été appréhendés lors de certaines opérations et

sont caractérisés par des niveaux d'incendie et de destruction ainsi que par de nombreuses fosses et tranchées de récupération.

Le cadre de l'intervention « programmée » de la parcelle AB 25 n'a pas permis d'étudier l'intégralité du mobilier archéologique et le cadre préventif des autres opérations, cantonnées à l'état de diagnostic, le tout associé à la puissance stratigraphique conséquente et à la complexité parfois des structures archéologiques ouvrent des perspectives de recherches incroyables pour l'analyse et la compréhension de la ville de Thérouanne à travers les siècles. Les travaux du Projet Collectif de Recherche « *Thérouanne : ville antique et médiévale* » n'en sont finalement encore qu'aux prolégomènes au regard de l'abondance des données anciennes et des sources à traiter et à localiser.

La compilation des données topographiques, archéologiques avec celles issues des prospections géophysiques et Lidar reste à faire et devrait renouveler considérablement la compréhension des Thérouanne antique, médiévale et moderne. Enfin, une approche géoarchéologique de ce village, ancien *caput civitatis Morinorum* et ancien siège épiscopal serait à développer pour une meilleure connaissance historique et archéologique de la ville au même titre qu'elle serait un outil formidable dans une optique de préservation et même d'aménagement intelligent de ce sol archéologique d'une incroyable richesse (voir notamment LAURENT & FONDRILLON 2010 ; LAVIGNE 2011 ou encore LAURENT-DEHECQ 2014).

BIBLIOGRAPHIE

ADAM Jean-Pierre (2012) - *La construction romaine. Matériaux et techniques*, Picard (4^e édition), Paris, 368 p.

ALLAG Claudine & TARDY Dominique (2012) - « Conclusion », dans BOISLÈVE Julien JARDEL Karine, TENDRON Graziella - *Décor des édifices publics, civils et religieux en Gaule durant l'Antiquité. I^{er}-IV^e siècle. Peinture, mosaïque, stuc et décor architectonique. Actes du colloque de Caen 7-8 avril 2011*, Association des publications chauvinoises, Chauvigny, p. 533-536 (Mémoire ; 45).

ALEXANDRE-BIDON Danièle (1992) - « Archéo-
iconographie du puits au Moyen Âge (XII^e-XVI^e siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, 104-2, p. 519-543.

BARBÉ Hervé & THUILLIER Frédéric (1993) - « Thérouanne, la vieille ville - rue saint Jean - terrain Tétard », *Bilan scientifique régional Nord-Pas-de-Calais*, p. 82-83.

BAYARD Didier & MASSY Jean-Luc (1983) - « Chapitre IX. La ville fortifiée », dans BAYARD Didier & MASSY Jean-Luc (dir.) - *Amiens romain. Samarobriova Ambianorum*, Société archéologique de Picardie, Amiens, p. 221-246 (Revue archéologique de Picardie. Numéro spécial ; 2).

BERNARD Honoré (1962) - « La reprise des fouilles de Thérouanne », *Revue du Nord*, 44, 176, p. 339-356.

25 - En l'attente des données récoltées à l'issue de la fouille préventive en cours au moment de la rédaction de cet article.

- BERNARD Honoré (1976) - « Les états carolingiens de la cathédrale de Thérouanne (Pas-de-Calais) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 120-3, p. 362-370.
- BERNARD Honoré (1983) - « Les cathédrales de Thérouanne : les découvertes de 1980 et la cathédrale gothique (État des fouilles en Octobre-Novembre 1980) », *Archéologie médiévale*, 13, p. 7-45.
- BLAMANGIN Olivier (2004a) - *Thérouanne, route de Clarques - RD 190 "Les Bachinets", rapport final d'opération de diagnostic*, Inrap Nord-Picardie, Amiens, 52 p.
- BLAMANGIN Olivier (2004b) - *Thérouanne, rue Saint-Jean, parcelle AB 235, rapport final d'opération de diagnostic*, Inrap Nord-Picardie, Amiens, 15 p..
- BLAMANGIN Olivier (2004c) - *Thérouanne, rue Saint-Jean, parcelle AB 231-233, rapport final d'opération de diagnostic*, Inrap Nord-Picardie, Amiens, 21 p..
- BLAMANGIN Olivier (2004d) - *Thérouanne, rue Saint-Jean, parcelle AB 189p, rapport final d'opération de diagnostic*, Inrap Nord-Picardie, Amiens, 34 p.
- BLAMANGIN Olivier, DEVRED Véronique & LERICHE Benoît (2011) - « L'apport de l'archéologie préventive à la connaissance de la topographie antique de la ville de Thérouanne », *Revue du Nord*, 93, 393, p. 37-77.
- BLAMANGIN Olivier, VINCENT Vaiana (2011) - « Un atelier de potier médiéval au cœur de la ville fortifiée de Thérouanne », *Revue du Nord*, 93, 393, p. 261-276.
- BLAMANGIN Olivier, DALMAU Laetitia & MANIEZ Jérôme (2014) - « « Il commanda qu'elle fust rasée et démolie jusques aux fondemens ». La destruction de la ville et de la cathédrale de Thérouanne (Pas-de-Calais) en 1553 », *Archéopages*, 39, p. 22-31.
- BLANCHARD Florian (2015) - *Jupiter dans les Gaules et les Germanies : du capitole au cavalier à l'anguipède*. Presses universitaires de Rennes, 204 p. (Archéologie & Culture).
- BLARY François (dir.) (2015) - *PCR - Thérouanne : ville antique et médiévale - 2014, Rapport de projet collectif de recherches : année probatoire*, Direction régionale des Affaires culturelles Nord- Pas-de-Calais, Service régional de l'Archéologie, Lille.
- BLARY François (dir.) (2016) - *PCR - Thérouanne : ville antique et médiévale - 2015, Rapport de projet collectif de recherches : première année*, Direction régionale des Affaires culturelles Nord- Pas-de-Calais, Service régional de l'Archéologie, Lille.
- BLARY François (dir.) (2017) - *PCR - Thérouanne : ville antique et médiévale - 2016, Rapport de projet collectif de recherches : deuxième année*, Direction régionale des Affaires culturelles Nord- Pas-de-Calais, Service régional de l'Archéologie, Lille.
- BLARY François (dir.) (2018) - *PCR - Thérouanne : ville antique et médiévale - 2017, Rapport de projet collectif de recherches : troisième année*, Direction régionale des Affaires culturelles Nord-Pas-de-Calais, Service régional de l'Archéologie, Lille.
- BLARY François & FLAMBARD HÉRICHER Anne-Marie (2018) - « Thérouanne, une ville médiévale disparue : la question des fortifications », dans BYHET Thomas & AUBRY Christine - *Places fortes des Hauts-de-France. 1 : du littoral à l'arrière-pays (Pas-de-Calais et Somme). Actualités et recherches inédites* [en ligne], Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, Villeneuve d'Ascq. Disponible sur <<http://books.openedition.org/irhis/1996>> (consulté le 27/03/2019).
- BRULET Raymond (1990) - *La Gaule septentrionale au Bas-Empire. Occupation du sol et défense du territoire dans l'arrière-pays du Limes aux IV^e et V^e siècles*. Selbstverlag des Rheinischen Landesmuseums, Trier, 433 p. (Trier Zeitschrift für Geschichte und Kunst des Trierer Landes und seiner Nachbargebiete. Beiheft ; 11).
- BRUNET Véronique (1997) - « Étude préliminaire du lapidaire architectural gallo-romain d'Évreux (27). Catalogue raisonné », *Revue archéologique de l'ouest*, 14, p. 103-124.
- CHANDEVEAU Frédéric (2002) - *Thérouanne, rue Saint-Jean, propriété de M. et Mme D. Leserne, rapport de diagnostic*, Inrap Nord-Picardie, Amiens, 30 p.
- COQUELET Catherine (2007) - « Quelques aspects de la topographie et de l'hydrographie dans les villes de Gaule Belgique », dans HANOUNÉ Roger - *Les villes romaines du nord de la Gaule*. Revue du Nord, Villeneuve d'Ascq, p. 405-419 (Collection Art et Archéologie ; 10).
- COQUELET Catherine (2011) - *Les capitales de cité des provinces de Belgique et de Germanie. Étude urbanistique*. UCL, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 366 p. (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve ; 103).
- DALMAU Laetitia (2015) - « La cathédrale Notre-Dame de Thérouanne : le lapidaire inédit du portail sud », *Revue du Nord*, 97, 413, p. 253-280.
- DELMAIRE Roland (1976) - *Étude archéologique de la partie orientale de la cité des Morins (Civitas Morinorum)*, Mémoires de la Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, tome XVI, 420 p.
- DELMAIRE Roland (1984) - « Notes sur l'évolution urbaine de Thérouanne » dans « Les villes de Gaule Belgique au Haut-Empire, actes du colloque tenu à Saint-Riquier les 22-23 et 24 octobre 1982 », *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, p. 223-238. .
- DELMAIRE Roland (1994) - *Carte archéologique de la Gaule. Le Pas-de-Calais*, t. 1-2, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 608 p.
- DELMAIRE Roland, CARMELEZ Jean-Claude, LORIDANT Frédéric & LOUVION Christine (2011) - *Carte archéologique de la Gaule. Le Nord, Bavay*, 59/2. Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 392 p.
- DE SAULCE Anne (1999) - *Thérouanne, 62 765 044 AH, rapport de sondage*. SRA Nord-Pas-de-Calais, Villeneuve d'Ascq, 20 p.
- DEVRED Véronique (2007) - *Thérouanne (62). Hameau de Nielles, parcelles E45 et E49, Rapport de diagnostic*, Inrap Nord-Picardie, Amiens, 25 p.
- DUBOIS-PELERIN Éva (2012) - « Décors de « marbre » dans les édifices civils et religieux de la Gaule », dans BOISLÈVE Julien, JARDEL Karine & TENDRON Graziella - *Décor des édifices publics, civils et religieux en Gaule durant l'Antiquité. I^{er}-IV^e siècle. Peinture, mosaïque, stuc et décor architectonique*. Actes du colloque de Caen 7-8

avril 2011, Association des publications chauvinoises, Chauvigny, p. 467-475, (Mémoire ; 45).

ENLART Camille (1899) - « Les fouilles de la cathédrale de Thérouanne », *Bulletin de la Commission départementales des monuments historiques du Pas-de-Calais*, 2 (1897-1901), [séance du 12 octobre 1899], p. 426-427.

ENLART Camille (1906) - « Les fouilles de la cathédrale de Thérouanne », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, [séance du 15 janvier 1906], p. XLII-XLVII.

HENROTAY Denis & WARZEE Gaëtane (2012) - *Arlon la gallo-romaine*, Institut du Patrimoine wallon, Institut du Patrimoine wallon, Namur, 40 p. (Carnets du Patrimoine ; 98).

HENTON Alain & LEDAUPHIN Anthony (2017) - « Bavay (F, Nord) "rue Georges Marcq" (diagnostic 2016). De nouveaux indices relatifs à l'occupation augustéenne précoce et à l'aménagement de l'espace urbain », *SIGNA*, 6, p. 51-61.

HOSDEZ Christophe (2000) - *Thérouanne, "La Vieille Ville"*, rapport de sondages. Afan NP, Amiens, 8 p.

JACQUES Alain (2000) - *Arras ville antique. Aux origines d'une cité bimillénaire*, Service Archéologique d'Arras, Arras, 91 p.

JACQUES Alain (2007) - « Arras-Nemetacum, chef-lieu de cité des Atrébates. Bilan des recherches 1984-2002 », dans HANOUNE Roger - *Les villes romaines du nord de la Gaule*, Revue du Nord, Villeneuve d'Ascq, p. 63-82 (Collection Art et Archéologie ; 10).

JARDEL Karine, BOISLÈVE Julien, TENDRON Graziella (2012) - « Aménagement et décor de la curie du forum d'*Aregenua* (Vieux, Calvados) », dans BOISLÈVE Julien, JARDEL Karine & TENDRON Graziella - *Décor des édifices publics, civils et religieux en Gaule durant l'Antiquité. I^{er}- IV^e siècle. Peinture, mosaïque, stuc et décor architectonique. Actes du colloque de Caen 7-8 avril 2011*, Association des Publications Chauvinoises, p. 91-109, (Mémoire ; 45).

LABARRE David (2012) - *Thérouanne, parcelle AB 232, Rapport de diagnostic*, Inrap Nord-Picardie, Amiens, 81 p.

LABARRE David (2013) - *Thérouanne, rue Saint-Jean, parcelle AB 171, rapport de fouille*, Inrap Nord-Picardie, Amiens, 87 p.

LAURENT-DEHECQ Amélie (2014) - « L'évaluation du potentiel archéologique des villes. Une nécessité pour concilier recherche scientifique et aménagement », *Les Nouvelles de l'archéologie*, 136, p. 10-14.

LAURENT Amélie & FONDRILLON Mélanie (2010) - « Mesurer la ville par l'évaluation et la caractérisation du sol urbain : l'exemple de Tours », *Revue archéologique du Centre de la France*, 49, p. 307-343

LAVIGNE Cédric (2011) - « L'archéogéographie, une expertise au service des politiques publiques d'aménagement. L'exemple de la commune de Bègles (Gironde) », *Les Nouvelles de l'archéologie*, 125, p. 47-54.

LEQUOY Marie-Clotilde, GUILLOT Bernadette (2004) - *Carte archéologique de la Gaule. Rouen, 76/2*. Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 320 p.

LEGRAND A. (1839-1840) - « Notice explicative d'un plan d'un siège de Thérouanne, découvert aux Archives militaires de la Tour de Londres », *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, 5, p. 367-409.

LEGUAY Jean-Pierre (2002) - *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 498 p.

LERICHE Benoît (2009a) - *Thérouanne, Pas-de-Calais. La rue de Boulogne. Parcelle AB 28, rapport de diagnostic*. Inrap Nord-Picardie, Amiens, 59 p.

LERICHE Benoît (2009b) - *Thérouanne, "Rue de Saint-Jean", parcelle AB 246, rapport de diagnostic*. Inrap Nord-Picardie, Amiens, 72 p.

LERICHE Benoît (2011) - *Thérouanne, les occupations antiques et médiévales de la rue Saint-Jean (parcelle AB 171), rapport de diagnostic*. Inrap Nord-Picardie, Amiens, 50 p.

MARTENS Pieter (2007) - « La destruction de Thérouanne et d'Hesdin par Charles Quint en 1553 », dans BLIECK Gilles, CONTAMINE Philippe, CORVISIER Christian, FAUCHÈRE Nicolas & MESQUI Jean (éd.) - *La forteresse à l'épreuve du temps. Destruction, dissolution, dénaturaton, XI^e-XX^e siècle*. 2ditions du CTHS, Paris, p. 63-117.

MARTENS Pieter (2011) - « La puissance de l'artillerie de Charles Quint au milieu du XVI^e siècle : le siège de Thérouanne en 1553 », dans PROUTEAU Nicolas, DE CROUY-CHANNEL Emmanuel, FAUCHÈRE Nicolas (dir) - *Artillerie et fortification, 1200-1600*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 119-142 (Archéologie & Culture).

MERKENBREACK Vincent, avec la coll. de AGOSTINI Hélène, DALMAU Laëticia, BLANC Annie, BLANC Philippe, MEURISSE-FORT Murielle, GÉLY Jean-Pierre, PICAVET Paul, DELESTRÉ Florian, et la contrib. de GUIDI-RONTANI Gabriel, MANIEZ Jérôme, MORREALE Jean-Roc, CHOMBART Jérémie (2017a) - *Thérouanne (Pas-de-Calais), rue Saint-Jean, parcelle AB25, rapport de fouilles programmées*. Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 2 vol., 578 p.

MERKENBREACK Vincent, avec la coll. de DALMAU Laëticia, AGOSTINI Hélène, GUIDIRONTANI Gabriel, MORREALE Jean-Roc, MEURISSE-FORT Murielle (2017b) - *Thérouanne (Pas-de-Calais), rue Saint-Jean, parcelle AB 22, rapport de diagnostic*. Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 148 p.

MERKENBREACK Vincent (2017c) - *Thérouanne (Pas-de-Calais), Place de la mairie, rue Saint-Jean, rue de Saint-Omer, rapport de diagnostic*. Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 72 p.

MERKENBREACK Vincent (2017d) - *Thérouanne (Pas-de-Calais), école élémentaire, 44 Grand'rue, parcelle AC 93, Rapport de diagnostic*. Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 72 p.

MERKENBREACK Vincent avec la coll. de AFONSO-LOPES Elisabeth, AGOSTINI Hélène, GUIDI-RONTANI Gabriel, MORREALE Jean-Roc (2017e) - *Thérouanne (Pas-de-Calais) Friche Ledoux, parcelles AB 136 et 137, rapport de diagnostic*. Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 212 p.

MERKENBREACK Vincent. MORREALE Jean-Roc (à paraître) - « La photogrammétrie comme méthode réactive et agile en contexte de sauvetage », *CRAHN SNEPH*, Hors-série à paraître.

NEISS NEISS Robert (2010) - « Reims. Quelques acquis récents de la recherche archéologique », dans GONZALEZ VILLAESCUSA Ricardo, RUIZ DE ARBULO Joaquin (éd.) - *Simulacra Romae II. Rome, les capitales de province (capita prouiciarium) et la création d'un espace commun européen : une approche archéologique*. Société archéologique champenoise, Châlons-en-Champagne, p. 183-193 (Mémoire ; 19).

NOIZET Hélène (2014) - « De l'usage de l'archéogéographie », *Médiévales*, 66, p. 179-197. Consultable sur < <http://journals.openedition.org/medievales/7285>> (consulté le 02/01/2018).

NOYÉ Ghislaine (1998) - *Théroouanne 1998, rapport de fouille programmée*. DRAC Nord-Pas-de-Calais, Service régional de l'archéologie, Villeneuve d'Ascq.

PICHON Blaise (2002) - *Carte archéologique de la Gaule. L'Aisne 02*, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 598 p.

ROUTIER Jean-Claude (2015) - « Une occupation *intra-muros* du Bas-Empire à Cambrai (Nord) », dans DEMOLON Pierre (dir.) - *Le haut Moyen Âge dans le nord de la France. Des Francs aux premiers comtes de Flandre, de la fin du IV^e au X^e siècle*. ARKEOS, Communauté d'Agglomération du Douaisis, Douai, p. 44-45.

WALTER Hélène (1970) - *La colonne ciselée dans la Gaule romaine*. Les Belles Lettres, Paris, 140 p., 39 pl. (Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Archéologie ; 23).

WILLOT Jean-Michel (2009) - *Clarques, giratoire, RD 190-192, rapport de diagnostic*. Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 38 p.

L'auteur

Vincent MERKENBREACK,
Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais / HALMA-UMR 8164.

Résumé

Depuis 2009, la Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais a effectué quinze opérations archéologiques au sein de Théroouanne. Exceptée une fouille programmée, toutes ces interventions archéologiques correspondent à des diagnostics préventifs. En totalité, ce sont 48 024 m² qui ont fait l'objet d'investigations archéologiques. De nouveaux éléments de réflexions se dessinent grâce aux découvertes récentes et pour certaines inédites, données tant sur la ville antique que médiévale et moderne, et à la fois sur un plan purement topographique mais également pour une approche stratigraphique de la ville à travers les siècles. Finalement voué aux gémonies, ce petit village de la Morinie se révèle à chaque fois un peu plus grâce à l'archéologie : à Théroouanne, une archéologie urbaine au cœur d'un village.

Mots clés : Théroouanne, Morins, Haut-Empire, Bas-Empire, Moyen Âge, époque moderne, enceinte tardive, *opus sectile*, siège épiscopal, habitat, voirie.

Abstract

Since 2009, the Department of Archeology of the Pas-de-Calais has carried out 15 archaeological operations within Théroouanne. Except one planned excavation, all these archaeological interventions correspond to preventive diagnoses. In total, 48 024 m² were the concerned. New elements of reflection are emerging thanks to recent discoveries and for some original; data both on the roman city as medieval and modern; and at the same time on a purely topographic level but also for a stratigraphic approach of the city through the centuries. Finally subjected to public obloquy, this small village of the Morinie is revealed each time a little more thanks to archeology: in Théroouanne, an urban archeology in the heart of a village.

Key words : Théroouanne, Morins, High Empire, Low Empire, Middle Ages, Modern period, fortifications, *opus sectile*, episcopal city, habitat, road.

Zusammenfassung

Seit 2009 hat die Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais in Théroouanne 15 archäologische Maßnahmen durchgeführt. Abgesehen von einer Plangrabung entsprechen alle Eingriffe archäologischen Gutachten. Insgesamt waren von den Ermittlungen 48 024 m² betroffen. Die jüngsten, zum Teil sehr überraschenden Entdeckungen betreffen nicht nur die Topografie des antiken, mittelalterlichen und modernen Théroouanne, sondern auch die Stratigrafie der Stadt im Wandel der Jahrhunderte. Mit jeder archäologischen Maßnahme offenbart sich dieser kleine vom Schicksal gebeutelte Ort im Gebiet der Moriner etwas mehr: Théroouanne, Stadtarchäologie inmitten eines Dorfes.

Schlagwörter : Théroouanne, Moriner, frühe Kaiserzeit, Spätantike, Mittelalter, Neuzeit, spätantike Stadtmauer, *Opus sectile*, Bischofssitz, Siedlung, Straßennetz.

Traduction : Isa ODENHARDT-DONVEZ (isa.odenhardt@gmail.com).

THÉROUANNE : UN ICEBERG ARCHÉOLOGIQUE

« Théroouanne prise, il avait ordonné que la ville fût livrée au pillage, rasée jusqu'en ses fondements ; que l'on détruisît, non seulement les édifices profanes, mais encore les églises, les monastères et les hôpitaux ; qu'on n'y laissât, enfin, aucun vestige de muraille et, de peur qu'il n'y restât pierre sur pierre, il requit les habitants de la Flandre et de l'Artois pour en disperser les débris. L'appel de destruction avait été entendu. Les populations de l'Artois et de la Flandre, auxquelles la garnison de Théroouanne causait de grands dommages, étaient accourues armées de pioches, de marteaux, de hoyaux et de pics, et la ville avait disparu comme Sagonte sous les pieds d'Annibal, comme Carthage au souffle de Scipion. »

Les plaintes ne manquent pas quand il s'agit d'évoquer le sort de la ville de Théroouanne ; il s'agit ici d'un extrait de *La maison de Savoie* d'Alexandre Dumas.

La grandeur passée de Théroouanne a ainsi sombré sous les assauts, les boulets de canon, les sapes, le feu, les pics et aujourd'hui, le paisible village recouvre petit à petit les couches de son histoire sous des briques, du béton et du goudron ajoutant ainsi de nouvelles strates archéologiques à un sous-sol déjà dense et complexe ; « sa fin fut digne de son passé »¹. Que reste-t-il, dans le paysage urbain de Théroouanne contemporain, de la gloire antique, du faste épiscopal, de la grandeur architecturale ou de la morgue des puissants ? L'archéologie de la ville, sport de combat², gageure³, relève essentiellement du cadre préventif à Théroouanne, et majoritairement de la phase de diagnostic⁴.

Habituellement, il nous faut déconstruire la ville actuelle pour appréhender et espérer comprendre la/les villes anciennes ; mais à Théroouanne, du moins au sein de la Vieille Ville, nul besoin de déconstruire l'existant puisque son sort fut scellé par Charles Quint en 1553. *Delenda Tervanna* ! Toutefois, même sans la contrainte du bâti en élévation, l'archéologie urbaine au cœur de ce village de la Morinie relève d'un exercice ardu tant la puissance stratigraphique est grande et nos sondages petits.

Iceberg archéologique où nous ne réalisons finalement que des carottages au gré du mitage, il nous est cependant possible, peu à peu, de reconstruire l'histoire de la capitale des Morins et de son devenir épiscopal au gré des investigations archéologiques.

1. O. BLED, « Théroouanne, une ville disparue », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1894, p. 191-216.

2. P. GARMY, « L'archéologie urbaine est un sport de combat », dans P. MELLI, *Genaua, Kainua, Gemua, Ianua. Le molte vite di una città portuale dal Neolitico al VII secolo d.c.*, Sestri Levante, 2017, p. 912.

3. W. BOWN, « L'apport des archives à l'archéologie de la ville : Cambrai et le cas de la rue Saint-Martin (XIII^e-XV^e siècles) », *Revue du Nord - Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, n° 358, 2004, p. 171-190.

4. O. BLAMANGIN, V. DEVRED, B. LERICHE, « L'apport de l'archéologie préventive à la connaissance de la topographie antique de la ville de Théroouanne », *Revue du Nord - Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, n° 393, 2011, p. 37-77 ; Fr. BLARY, B. CLAVEL, M. DABAS, A.-M. FLAMBARD HÉRICHER, J.-P. GÉLY, R. JONVEL, L. MAGGIO, *PCR - Théroouanne : ville antique et médiévale - 2014. État de la recherche et perspectives d'étude. Prospection microtopographique et géophysique « test »*, Rapport Projet collectif de recherche, Villeneuve d'Ascq, 2015 ; V. MERKENBREACK, « Théroouanne vouée aux gémonies : une archéologie urbaine au cœur d'un village », *Revue archéologique de Picardie*, n° 1/2, 2019, p. 243-275.

Appréhender le phénomène urbain de Thérouanne sur toute son histoire ne peut se faire que si l'on conjugue les données topographiques, iconographiques avec les données archéologiques. Comparer et confronter toutes ses données est un exercice délicat tant les sources sont nombreuses. Nous proposons, sans prétention de synthèse⁵, d'aborder l'évolution urbaine de Thérouanne, de manière diachronique, au travers des opérations archéologiques récentes. Il convient donc de faire un rappel sur les données topographiques, historiques et iconographiques afin de mieux remettre en contexte les résultats archéologiques présentés ici⁶.

RAPPEL GÉNÉRAL DE LA SITUATION ET DU CONTEXTE DE THÉROUANNE

De l'importance du contexte topographique

Thérouanne se situe dans le bassin-versant de la Lys. La ville romaine s'est implantée là où la rivière se divise en deux bras formant une île allongée d'est en ouest (fig. 1). C'est là que se situe le centre de la commune actuelle. La ville médiévale, ou Vieille Ville, quant à elle, s'est développée au nord du centre-bourg actuel sur le versant exposé au sud-est. Enfin, la cathédrale est installée sur le haut du versant en bordure de plateau à une altitude de 66 m NGF dominant ainsi la vallée de la Lys de plus de 30 m.

Lors des différentes opérations menées intra-muros, au sein de la Vieille Ville, le substrat géologique n'a pas été atteint et ce, en dépit des sondages profonds réalisés. L'aspect le plus marquant de Thérouanne réside encore aujourd'hui dans sa topographie fortement marquée. En effet, si l'on observe le modèle numérique de la Vieille Ville (fig. 2 et 3), on relève un dénivelé d'une trentaine de mètres depuis le bas de la rue Saint-Jean (41 m NGF) jusqu'en haut de l'escarpe située dans le même axe (72 m NGF)⁷. Ce fort dénivelé peut également être constaté selon un axe perpendiculaire à la rue Saint-Jean. Ainsi, on estime l'épaisseur des sédiments archéologiques de l'ordre de 4 à 5 mètres pour la partie haute de la Vieille Ville, de au moins 3 mètres pour la partie basse, en arrière de la Porte du Saint-Esprit et de l'ordre de 2 mètres aux abords de la Vieille Ville, et pour une partie des abords de l'actuelle Grand Rue-chaussée Brunehaut.

5. La littérature concernant Thérouanne est foisonnante, de même que le nombre d'opérations archéologiques réalisées au sein de la commune. Outre les travaux du Projet Collectif de Recherche « Thérouanne, ville antique et médiévale » mené sous la direction de François Blary, il convient évidemment de citer quelques ouvrages et articles indispensables sur Thérouanne : R. DELMAIRE, *Étude archéologique de la partie orientale de la cité des Morins (Civitas Morinorum)*, Arras, 1976 (MCDMHPdC, t. XVI) ; IDEM, *Carte archéologique de la Gaule. Le Pas-de-Calais 62/2*, Paris, 1994 ; O. BLAMANGIN, V. DEVRED, B. LERICHE, « L'apport de l'archéologie préventive... », p. 37-77 ; FR. BLARY, A.-M. FLAMBARD HÉRICHER, « Thérouanne, une ville médiévale disparue : la question des fortifications », dans Th. BYHET, Chr. AUBRY, *Places fortes des Hauts-de-France – I – : Du littoral à l'arrière-pays (Pas-de-Calais et Somme). Actualités et recherches inédites*, Publications de l'IRHiS, 57, 2018, disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/irhis/1996>>.

6. Les travaux menés dans le cadre du PCR pourraient très bien prendre la forme d'un Document d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France (DEPAVF) ou d'une Synthèse archéologique urbaine (SAU).

7. FR. BLARY *et alii*, PCR – *Thérouanne...*, p. 87 et fig. 62.

Le cadre historique

Les sources écrites et le statut de la ville antique

Les sources antiques qui mentionnent la ville de Thérouanne sont peu nombreuses et présentent quelques variantes orthographiques⁸. Ptolémée, dans sa *Géographie*, qui date du milieu du II^e siècle, parle de ταρουαννα (*Tarouanna*), l'*Itinéraire d'Antonin* indique la ville de *Tarvenna* tandis que figure le nom de *Tervanna* sur la *Table de Peutinger* et sur la *Notitia Galliarum* au Bas-Empire. Enfin, les noms de *Taroanna*, *Tarvanna* ou encore *Tarvenna* apparaissent sur les monnaies du haut Moyen Âge.

À l'image d'autres chefs-lieux de cité de Gaule Belgique, Thérouanne devient la capitale de la *civitas Morinorum* probablement à la fin du I^{er} siècle av. J.-C. (entre 16 et 12 av. J.-C.), suite à la réorganisation administrative opérée par Auguste. La fondation de la ville de Thérouanne reste inconnue à ce jour. L'existence d'un centre urbain d'une certaine importance dès l'époque gauloise est à envisager en raison de l'élévation de la ville au rang de capitale de cité et de colonie de droit latin mais également au regard du nom de *Tarvenna* qui n'indique ni une fondation augustéenne, ni une fondation césarienne⁹. Le nom de Thérouanne n'a pas une étymologie assurée et différentes hypothèses sont encore débattues. L'on parle notamment de *tarvos*, taureau, d'origine celtique ; ce serait, en raison du suffixe *-anna*, un hydronyme, ce qui conviendrait bien avec sa position de gué au niveau de la Lys et au carrefour de plusieurs voies romaines.

Thérouanne est donc le chef-lieu de la cité des Morins, ce peuple situé au bout du monde habité, *finis terrae*, comme l'écrit César. Virgile quant à lui, dans l'*Énéide*, parle des *extremi homines*, les hommes des confins. Strabon enfin, parlant des Bretons et faisant le parallèle notamment avec les voisins Morins, évoque des considérations météorologiques et parle du temps maussade de ces contrées¹⁰. Concernant le statut civique de la cité, celui-ci est confirmé par une unique inscription, la seule découverte à ce jour à Thérouanne, datant de l'époque de Gordien III¹¹.

L'implantation et l'organisation de la ville romaine

La ville de Thérouanne est implantée de part et d'autre de la Lys, là où la rivière effectue un large coude, et le long d'un axe routier menant d'Arras à Boulogne-sur-Mer, la « Chaussée Brunehaut » qui traverse la Lys à l'emplacement d'un gué. À l'instar de nombreuses capitales de cité, *Tarvenna* se situe au croisement de plusieurs voies antiques menant vers le littoral (Boulogne-sur-Mer, Sangatte), vers le sud et vers le nord (Amiens, Brimeux et Cassel) et vers l'intérieur des terres (Arras, Bruay-la-Buissière). L'extension de l'agglomération au Haut-Empire ne peut se définir à ce jour que par l'emplacement des nécropoles et la localisation

8. R. DELMAIRE, *Étude archéologique...*, p. 128. Les formes anciennes du nom sont répertoriées (avec indication de la source) par M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland vóór 1226*, t. II, s. I., 1960, p. 959.

9. R. DELMAIRE, « Notes sur l'évolution urbaine de Thérouanne », dans *Les villes de la Gaule Belgique au Haut-Empire, Actes du Colloque tenu à Saint-Riquier (Somme) les 22-23-24 octobre 1982*, Amiens, 1984, p. 223-228 (*Revue archéologique de Picardie*, 1984), spéc. p. 224.

10. Chr. HOËT-VAN CAUWENBERGHE, « Rapport introductif. Les Morins et la Morinie antique : les espaces et les hommes », dans O. BLAMANGIN, A. DEMON (dir.), *Gesoriacum/Bononia, entre terre et mer. Rôle économique, politique et militaire du port antique de Boulogne-sur-Mer en Morinie*, à paraître.

11. *Ibidem*.

ou l'absence d'habitations. Ainsi, on connaît plusieurs nécropoles tout autour de Théroouanne (fig. 4) : au Mont Saint-Martin (au nord), le long de la route de Boulogne au Bois Robichet (au nord-ouest) ou encore le long de la route d'Arras avec notamment le site des Oblets au sud¹² et le lieu-dit de la Râperie en général¹³. Les découvertes anciennes d'habitat sont complétées depuis ces dernières années par l'apport de l'archéologie préventive et notamment dans le cadre de la construction de pavillons individuels au sein du lieu-dit la Vieille Ville. Pour la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. jusqu'au milieu du II^e siècle, les découvertes d'habitat se situent dans l'île formée par les bras de la Lys mais également dans le secteur de la cathédrale, de la rue des Fossés ou encore le long de la route de Boulogne. Concernant le Bas-Empire, les traces d'habitat sont surtout évidentes au sein de la Vieille Ville, dans le secteur de la cathédrale notamment¹⁴. On ignore tout de l'emplacement du forum de Théroouanne et des différents édifices religieux ; il en va de même pour l'organisation de la trame urbaine de la ville. Les données archéologiques anciennes et récentes montrent que la voie Arras Boulogne est un élément essentiel de la structuration topographique de Théroouanne mais plusieurs orientations sont connues et ne permettent pas de proposer un quadrillage orthonormé classique de la ville¹⁵ mais plus des dominantes en fonction des quartiers. Ces dominantes sont probablement liées à la topographie de la ville et à l'emplacement des axes routiers à l'instar de ce qui peut être observé dans d'autres chefs-lieux, comme à Bavay par exemple¹⁶. Concernant le Bas-Empire et l'occupation de l'espace urbain durant cette période, les découvertes sont trop localisées et sur de petites superficies, ce qui ne permet pas d'appréhender clairement l'organisation de la ville que ce soit pour l'habitat et le système viaire. La question de l'enceinte urbaine dont l'existence n'était pas assurée jusque-là¹⁷ refait surface depuis la mise au jour de celle-ci lors de la fouille réalisée en haut de la rue Saint-Jean sur la parcelle AB 25¹⁸.

La ville médiévale

Pour les périodes mérovingienne et carolingienne, les données archéologiques restent relativement rares, souvent anciennes et pas toujours localisées¹⁹. La ville de Théroouanne devient le siège d'un évêché au haut Moyen Âge, dans la première moitié du VII^e siècle, et voit la construction d'un édifice épiscopal à l'époque carolingienne comme l'attestent les fouilles

12. H. BARBÉ, Fr. THULLIER, *La nécropole gallo-romaine de la route d'Arras. Théroouanne « Les Oblets »*, DFS de sauvetage urgent, Lille, SRA Nord-Pas-de-Calais, 1996 ; O. BLAMANGIN, V. DEVRED, B. LERICHE, « L'apport de l'archéologie préventive... », p. 71 sq.

13. R. DELMAIRE, Étude archéologique... ; IDEM, *Carte archéologique...* ; P. ANDRIEUX, « Communication sur la découverte d'une sépulture près de Théroouanne », *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. 9, 1892-1896, p. 334-335 ; O. BLAMANGIN et alii, « L'apport de l'archéologie préventive... », p. 37-77.

14. *Ibidem*, p. 37.

15. À l'encontre de la proposition faite par Honoré Bernard ; H. BERNARD, « Remarques et hypothèses sur le développement urbain de Théroouanne (Pas-de-Calais) », *Septentrion*, 10, 1980, p. 41-60 ; et à l'encontre également de ses propositions reprises par l'École des chartes lors des travaux menés par Ghislaine Noyé.

16. Fr. LORIDANT, Chr. LOUVION, « Bavay : de Saint-Riquier à Lille. 1982-2002 – 20 années de recherches archéologiques à Bavay », dans R. HANOUNE (dir.), *Les villes du Nord de la Gaule : 20 ans de recherches nouvelles*, Villeneuve d'Ascq, Revue du Nord, 2007 (*Art et Archéologie* 10), p. 83-91.

17. R. DELMAIRE, *Carte archéologique...*, p. 84.

18. V. MERKENBREACK, avec la collaboration de H. AGOSTINI, L. DALMAU, A. BLANC, Ph. BLANC, M. MEURISSE-FORT, J.-P. GÉLY, P. PICAVET, F. DELESTRÉ, et la contribution de G. GUIDI-RONTANI, J. MANIEZ, J.-R. MORREALE, J. CHOMBART, *Théroouanne (Pas-de-Calais), rue Saint-Jean, parcelle AB25, Rapport final d'opération de fouilles programmées*, Centre départemental d'Archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 2 vol., 2017, 578 p.

19. R. DELMAIRE, *Carte archéologique...*, p. 98.

réalisées par Honoré Bernard sur le site de la cathédrale dans les années 1970²⁰ et les sources historiques²¹. Dotée de remparts, à une date pour le moment inconnue (probablement dès le IX^e siècle *a minima*)²², la ville connaît de nombreuses vicissitudes, depuis les raids normands, durant les deux dernières décennies du IX^e siècle, sans être pour autant détruite comme le laisse penser un passage des *Annales de Saint-Bertin* pour l'année 862²³, en passant par la prise et l'incendie de la ville le 12 juillet 1302 par les Flamands révoltés contre le roi de France²⁴, et jusqu'à l'interminable guerre qui a opposé la France aux « Bourguignons », puis aux Habsbourg de 1467 à 1559. Théroouanne – enclave française en Artois – a ainsi été assiégée ou assaillie six fois, prise quatre fois et détruite deux fois²⁵.

Au moment de la guerre de Succession de Bourgogne (1477-1482) qui fait suite à la mort de Charles le Téméraire, le roi Louis XI tente de récupérer ou conquérir les Pays-Bas bourguignons. Cette guerre se conclut par le traité d'Arras le 23 décembre 1482 (puis par le traité de Senlis en 1493 qui règle des questions de mariage et de dot). « En août 1513, Maximilien I^{er}, empereur d'Autriche, et Henri VIII d'Angleterre installent leurs camps autour de Théroouanne : au nord, sur les collines qui dominent la cité, ainsi qu'au sud, après qu'ils ont passé la Lys sur cinq ponts flottants. Les sources font apparaître la ville puissamment fortifiée avec murs d'enceinte, bastions, remparts de terre et larges fossés profonds et revêtus d'aubépines. Enfin, des fortifications de siège sont installées au nord-ouest. Le 24 août, les assiégeants entrent dans la ville et décident de la détruire. Du 27 août jusqu'au début du mois de septembre, 800 ou 900 ingénieurs et soldats anglais comblent les fossés et rasent les enceintes ; les soldats de Maximilien mettent le feu aux bâtiments en bois de telle sorte que la plus grande partie des édifices et des éléments de fortification sont détruits, à l'exception de la cathédrale, du palais (épiscopal ?) et des maisons des chanoines »²⁶. Le témoignage du chevalier Bayard est précieux quant à cette destruction, mais aussi quant à la reconstruction qui suivit : *Ce qu'on promet aux gens de guerre feut bien tenu [c'est-à-dire les rançons, le laissez-passer] : mais non pas à ceux de la ville ; car le Roy d'Angleterre feut abatre les murailles, & mettre le feu en plusieurs lieux, qui feut grosse pitié. Toutesfois depuis les François la remeirent en bon ordre, & plus forte que jamais*. Les troupes coalisées de l'empereur Maximilien et du roi Henri VIII prennent donc la ville et, ne pouvant s'accorder sur la garde de la cité, la détruisent fin août à l'exception des édifices religieux²⁷.

Retournée dans le giron de la couronne de France en 1518, la ville est reconstruite tout comme ses fortifications, sous François I^{er}. Restée enclave française en territoire ennemi, la ville est toujours menacée. Au cours des années 1515-1520, François I^{er}, devenu roi, s'est attaché à faire reconstruire

20. H. BERNARD, « Haut lieu de l'Artois : Théroouanne, ville morte », *Archeologia*, 81, 1975, p. 41-63.

21. Ch. MÉRIAUX, « Théroouanne et son diocèse jusqu'à la fin de l'époque carolingienne : les étapes de la christianisation d'après les sources écrites », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 2000, p. 377-406.

22. À propos des fortifications de Théroouanne, voir Fr. BLARY, A.-M. FLAMBARD HÉRICHER, « Théroouanne, une ville médiévale disparue... ».

23. Ch. MÉRIAUX, « Théroouanne et son diocèse... », p. 403-404.

24. B. DELMAIRE, « La guerre en Artois après la bataille de Courtrai (1302-1303) », dans *Actes du 101^e congrès national des sociétés savantes, Lille, 1976*, Paris, 1978, p. 131-141.

25. B. DELMAIRE, « Théroouanne et Hesdin : deux destructions (1553), une reconstruction », dans *Destruction et reconstruction des villes, du Moyen Âge à nos jours*, Bruxelles, 1999, p. 127-153.

26. Fr. BLARY, A.-M. FLAMBARD HÉRICHER, « Théroouanne, une ville médiévale disparue... », p. 30.

27. A. LEGRAND, « Notice explicative d'un plan d'un siège de Théroouanne, découvert aux Archives militaires de la Tour de Londres », *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. 5, 1839-1840, p. 367-409 ; L. VISSIÈRE, « L'éternel gambit : Théroouanne sur l'échiquier européen (1477-1559) », *Histoire et archéologie du Pas-de-Calais*, XVIII, 2001, p. 73.

la ville à ses frais ou, du moins, les fortifications. Il se rend même sur place en 1517 afin d'inspecter les travaux. Il en fait une forteresse réputée imprenable, probablement grâce à la science d'Antonio da Castello, un ingénieur italien originaire d'Ombrie, valeureux capitaine et expert en fortifications de terre notamment et surtout en bastions, à qui il a confié la rénovation de ses places fortes.

De nouveau assiégée par les armées impériales en 1537, elle est reconstruite, ses fortifications améliorées²⁸. Pieter Martens montre bien qu'après le siège par les troupes impériales en 1537, Théroouanne fait l'objet de travaux de fortification qui en font « l'une des places fortes majeures de la frontière septentrionale du royaume ». Lors du siège en question, une brèche importante a été pratiquée dans la partie ouest de l'enceinte. C'est à cet endroit que l'on érige peu après le bastion, dénommé La Patrouille, vraisemblablement construit par Antonio da Castello²⁹ et qui constitue une première sur le plan local. C'est ce bastion de type vénitien que l'on distingue sur la vue cavalière datant probablement de 1539 (fig. 5). L'enceinte, désormais modernisée, est entourée de fossés larges de trente à cinquante mètres, qui peuvent atteindre jusqu'à dix mètres de profondeur. À l'exception du sud, baigné par la Lys, les fossés sont secs.

La ville est finalement prise par les troupes de Charles Quint en 1553³⁰ (fig. 6) après un siège de 7 semaines, dont 23 jours de canonnade réalisée par une cinquantaine de pièces d'artillerie pour environ 18 000 boulets tirés (correspondant à 423 tonnes de fer et 18 tonnes de plomb pour les deux sièges de Théroouanne et Hesdin et 145 tonnes de poudre à Théroouanne pour les batteries d'artillerie, les mineurs [pour les sapes] et les haquebutiers³¹. L'empereur ordonne alors la destruction totale de la cité épiscopale et son diocèse est supprimé³². La cathédrale et une grande partie de la ville furent détruites par ses troupes *jusques aux fondemens*. Il s'avère que la destruction correspond à un démantèlement méthodique et systématique de la cité et de ses monuments comme le prouve d'ailleurs l'archéologie³³. En effet, les tranchées de pillage sont nombreuses au sein de la Vieille Ville, tout comme les niveaux de destruction et de gravats repérés. La prise de la ville en 1553 mit un terme à l'existence de celle-ci en tant que place forte et siège épiscopal, mais l'anéantissement de la cité dura quelques mois, l'antique cité

28. IDEM, « La destruction de Théroouanne et d'Hesdin par Charles Quint en 1553 », dans G. BLIECK, Ph. CONTAMINE, Chr. CORVISIER, N. FAUCHERRE, J. MESQUI (dir.), *La forteresse à l'épreuve du temps : destruction, dissolution, dénaturaton, XI^e-XX^e siècle*, Paris, 2007, p. 73.

29. P. MARTENS, « La puissance de l'artillerie de Charles Quint au milieu du XVI^e siècle. Le siège de Théroouanne en 1537 », dans N. PROUTEAU, E. DE CROUY-CHANEL, N. FAUCHERRE (dir.), *Artillerie et fortification. 1200-1600*, Rennes, 2011, p. 125.

30. Il existe différentes représentations du siège de 1553, notamment le plan Malbrancq de 1647 et la gravure de Cornelius Anthoniszoon, publiés dans différents articles. Nous avons pris le parti de présenter un plan peu publié conservé aux archives départementales du Pas-de-Calais.

31. P. MARTENS, « La puissance de l'artillerie de Charles Quint... », p. 102-121.

32. Décidé par le pape en 1559 après accord avec les deux États, le diocèse est divisé en trois avec Boulogne en France, Saint-Omer et Ypres au sein des Pays-Bas « espagnols ». Le pape François a nommé au début de 2019 un nouvel évêque de Théroouanne, soit 450 ans après le dernier en poste. Il s'agit là d'un siège titulaire donc sans juridiction territoriale.

33. P. MARTENS, « La destruction de Théroouanne... », p. 66 et 89 ; O. BLAMANGIN, L. DALMAU, J. MANIEZ, « "Il commanda qu'elle fust rasée et démolie jusques aux fondemens". La destruction de la ville et de la cathédrale de Théroouanne (Pas-de-Calais) en 1553 », *Archéopages*, 39, 2014, p. 22-31 ; P. MARTENS, « La destruction de la cathédrale de Théroouanne en 1553 et le sort de son portail », dans *Sculpture gothique aux confins septentrionaux du royaume de France*, Villeneuve d'Ascq, Revue du Nord, 2017 (*Art et Archéologie* 25), p. 52.

des Morins étant devenue une carrière à ciel ouvert, un terrain vague pour finalement redevenir une terre agricole³⁴ ; c'est d'ailleurs sous la forme d'un hameau installé sur les bords de la Lys et en contrebas de l'ancienne ville devenue champs qu'est représentée Théroouanne un demi-siècle après la destruction de Charles Quint dans les albums de Croÿ. C'est encore sous la forme d'un vaste terrain vague parsemé de cratères qu'est figurée Théroouanne sur le plan de l'ingénieur militaire Claude Masse en 1730.

Sur le plan topographique, les limites de la ville médiévale de Théroouanne sont plus évidentes à cerner du fait de la pérennité dans le paysage urbain des fossés des remparts qui lui donnent l'aspect connu d'un cerf-volant. Les vestiges de la ville médiévale se concentrent donc à l'intérieur de l'enceinte. De nombreuses opérations archéologiques d'urgence, de sauvetage, et plus récemment préventives ont été réalisées au sein de la Vieille Ville, le long de la rue Saint-Jean, mais également à l'extérieur de l'enceinte, le long de la Chaussée Brunehaut ou encore vers le Hameau de Nielles (fig. 4). Depuis la fin du XIX^e siècle, avec les fouilles de Camille Enlart à l'emplacement de la cathédrale, jusqu'à nos jours, du fait de l'aménagement croissant de pavillons individuels ces trente dernières années et l'évolution urbaine, l'emprise de la ville romaine et médiévale a livré de nombreux vestiges. Malheureusement, la documentation disponible est inégale en qualité, souvent dispersée et parfois non accessible car non publiée. Un long travail d'inventaire global du mobilier et des données issues des cent-vingt opérations archéologiques est actuellement en cours dans le cadre du Projet Collectif de Recherches « Théroouanne : ville antique et médiévale »³⁵. Ce travail est accompagné d'une reprise des données de fouilles les plus anciennes ou encore d'un programme de prospection au sein de la Vieille ville. Depuis 2009, la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais a effectué des investigations archéologiques préventives sur 48 024 m² et de nouvelles opérations sont d'ores et déjà prévues dans les mois à venir. Cette frénésie archéologique liée à l'aménagement croissant du territoire a livré, livre et livrera pléthore d'informations qui ne manqueront pas d'alimenter et de réactualiser la recherche sur la ville antique, médiévale et moderne.

MISE EN PERSPECTIVE DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES ANTIQUES RÉCENTES

Le propos qui suit s'inscrit dans la continuité de l'excellent travail de synthèse préliminaire entrepris par Olivier Blamangin, Véronique Devred et Benoît Leriche en 2011 dans la *Revue du Nord*³⁶, et prolonge notre article à paraître au sein de la *Revue archéologique de Picardie*³⁷. Soulignons la qualité de travail de ces acteurs de terrain, sans oublier également nos collègues David Labarre, Jérôme Maniez et Laetitia Dalmau.

34. E. PAGART D'HERMANSART, « Le sol de Théroouanne de 1553 à 1776 », *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 7, 1885, p. 525-528 ; M. FONTAINE, « Un défrichement en Artois au XVIII^e siècle : le sol de la vieille ville de Théroouanne (1769-1775) », *Histoire et Archéologie du Pas-de-Calais*, XXX, 2012, p. 75-94. Le plan sommaire de la ville dressé par Jacques de Deventer après 1553 (encart du plan d'Aire), conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. 22.090, ne représente guère plus de constructions au sein de la Vieille Ville si ce n'est des ruines à l'emplacement de la cathédrale (éd. Ch. RUELENS, *Atlas des villes de Belgique au XVI^e siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer*, 1^{re} livraison, Bruxelles, 1887 [notice par Fr. Saudo]) ; visible sur le site belgica.kbr.be.

35. Fr. BLARY *et alii*, *PCR -Théroouanne...*

36. O. BLAMANGIN *et alii*, « L'apport de l'archéologie préventive... ».

37. V. MERKENBREACK, « Théroouanne vouée aux gémonies... ».

À propos de la topographie de Théroouanne antique

Le réseau viaire, la trame urbaine et la Lys

Le réseau viaire de *Tervanna* nous amène encore à nous interroger sur l'arrivée des voies romaines principales au sein de la ville, et, de même, la trame urbaine n'est toujours pas assurée³⁸. Cependant, les opérations récentes mettent en lumière quelques hypothèses nouvelles. En attendant une confirmation par l'archéologie, abordons ici ces dernières.

Au nord de la Lys, au lieu-dit les Bachinets, une opération de 2004³⁹ et une de 2014⁴⁰ ont mis en évidence un axe viaire ainsi que la jonction perpendiculaire avec un autre axe mis au jour en 2000⁴¹ (fig. 7). Ces deux axes jointifs remettent la question du quadrillage urbain au-devant de la scène. On observe des orientations différentes entre l'ensemble architectural 3 et les axes viaires *a contrario* des ensembles architecturaux 1 et 2. Ainsi, l'existence d'un réel quadrillage orthonormé et immuable de la ville ne s'applique plus⁴². L'organisation de la trame viaire de la ville est donc contrainte par la topographie naturelle⁴³. L'axe viaire semble se prolonger dans le champ limitrophe à l'est, ce qui pose la question des limites de l'urbanisme le long de cette route et de l'organisation du réseau viaire au-delà de Théroouanne en direction de la commune de Clarques⁴⁴. Vers l'est, cet axe se prolonge-t-il en droite ligne faisant fi de la topographie ? La voie se sépare-t-elle pour rejoindre au nord-est l'axe principal menant à Cassel et au sud-est la rue de l'abbaye de Saint-Augustin qui longe la Lys ? Vers l'ouest, il est difficile de se prononcer sur le parcours du tracé de cette voie mais deux éléments viennent étayer sa présence potentielle sur plus d'un kilomètre. Le premier concerne la mise au jour d'un fossé au sein de la parcelle AB 137, en bas de la rue Saint-Jean⁴⁵, fossé qui se présente perpendiculairement à l'axe projeté de la voie, respectant ainsi une forme de trame orthogonale. Le second élément renvoie ici à la permanence des voies dans le paysage à travers les siècles. Le tracé d'anciennes voies coïncide fréquemment avec les limites de deux communes contiguës⁴⁶ et cela pourrait être le cas si l'on prolonge la voie des Bachinets en gardant sa stricte orientation vers la commune de Delettes, le long de la Lys. En effet, la frontière cadastrale entre Théroouanne et Delettes au lieu-dit la Briqueterie, le long du stade du collège François-Mitterrand, correspond parfaitement à cette hypothèse. Cette supposition d'un axe viaire long de plus d'un kilomètre en prolongeant la voie des Bachinets se retrouve, du reste, parallèle à la Lys, ce qui soulève d'autres questions quant à l'organisation des berges de la rivière dans l'Antiquité.

38. R. DELMAIRE, « Notes sur l'évolution urbaine de Théroouanne », dans *Les villes de la Gaule Belgique au Haut-Empire...*, p. 223-228 ; O. BLAMANGIN *et alii*, « L'apport de l'archéologie préventive... », p. 37-39.

39. O. BLAMANGIN, *Théroouanne, route de Clarques – RD 190 « Les Bachinets »*, Rapport final d'opération de diagnostic, Amiens, INRAP Nord-Picardie, 2004.

40. V. MERKENBREACK, E. AFONSO-LOPES, M. MEURISSE-FORT, *Théroouanne (Pas-de-Calais), 32 Route de Clarques, rapport final d'opération de diagnostic*, Rapport final d'opération de diagnostic, Dainville, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, 2014.

41. P. BURA, V. DEVRED, « Théroouanne. Route de Clarques. Parcelle Demey », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2000*, 2001, p. 164-165 ; BLAMANGIN *et alii*, « L'apport de l'archéologie... », p. 74.

42. V. MERKENBREACK, « Théroouanne vouée aux gémonies... », 2019, p. 259.

43. O. BLAMANGIN *et alii*, « L'apport de l'archéologie... », p. 74.

44. Une opération de diagnostic préventif est prévue prochainement sur la parcelle en question, ce qui viendra préciser l'orientation de cette voie.

45. Emplacement de l'ancienne Friche Ledoux qui va accueillir prochainement une maison de services. V. MERKENBREACK, *Théroouanne (Pas-de-Calais), « Friche Ledoux » - parcelles AB 136 et 137, rapport final d'opération de diagnostic*, Rapport final d'opération de diagnostic, Dainville, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, 2017.

46. G. COULON, *Les voies romaines en Gaule*, Paris, 2007.

L'importance de la Lys ne doit pas être négligée quant à la structuration de la ville et de son réseau viaire⁴⁷. La mise au jour d'une voie en 2000 sur la parcelle Demey doit ici être rappelée. Cette voie fait la jonction au nord avec celle des Bachinets et au sud, elle rejoint la Lys juste avant la séparation de celle-ci en deux bras. Un passage à gué est donc tout à fait envisageable ici. Au-delà de la Lys, cette voie peut très bien se prolonger en droite ligne (comme pourraient le laisser penser le découpage parcellaire actuel) et rejoindre plus au sud le carrefour de la Chaussée Brunehaut (voie principale qui mène à Arras) et de la rue d'Aire qui se prolonge via le Chemin du Pire, voie secondaire.

Concernant l'axe Théroouanne-Cassel, le tracé de celui-ci à l'entrée de l'agglomération antique est à ce jour inconnu⁴⁸ et sa proximité avec la voirie découverte aux Bachinets offre matière à discussion. La puissance stratigraphique de la voie observée en 2004 et 2014 (supérieure à 1,50 m) et la largeur primitive de celle-ci (supérieure à 5 m) témoignent d'une pérennité de celle-ci dans le temps. L'installation de cette voie semble intervenir vers le milieu du I^{er} siècle ap. J.-C., peut-être avant ; son abandon définitif en revanche n'est pas encore caractérisé⁴⁹.

Pour compléter les données nouvelles sur le réseau viaire de *Tervanna*, notons la découverte en 2009 d'un segment de route au sein de la parcelle AD 164, à la sortie de la ville en direction d'Arras⁵⁰. Celui, daté du II^e siècle, est installé sur des structures romaines antérieures et affiche une orientation est-ouest venant ainsi se connecter à la Chaussée Brunehaut. Cet axe de rue fait vraisemblablement la jonction avec le Chemin du Pire à l'est. Une opération menée au 44 Grand'rue⁵¹ (fig. 4), soit le long de la voie principale reliant Arras à Boulogne-sur-Mer, a révélé la présence d'un fossé parallèle à l'axe viaire à une quinzaine de mètres de celui-ci, soit plus ou moins un demi *actus*. Il ne semble pas y avoir d'autres vestiges antiques sur cette parcelle mais le cadre du diagnostic ne nous permet pas d'aller plus en avant dans les interprétations. *A contrario*, les parcelles limitrophes ont livré des traces d'habitat et de voirie des II^e-IV^e siècles⁵².

Enfin, les opérations archéologiques récentes menées au niveau du collège de Théroouanne, rue du marais, ont révélé l'absence totale de vestiges anthropiques mais des niveaux hydromorphes témoins d'un secteur fortement inondable⁵³. Nous n'avons pas d'informations directement sur les berges de la Lys, mais il est clair que les bâtiments et la salle de sport du collège sont construits sur un secteur vierge à l'époque romaine et soumis aux aléas des montées des eaux.

47. Sujet aussi important, bien que sous-estimé, au même titre que Marquise et la Slack. Voir notamment C. COQUELET, « Quelques aspects de la topographie et de l'hydrographie dans les villes de Gaule Belgique », dans R. HANOUNE (dir.), *Les villes du Nord de la Gaule...*, p. 83-91.

48. R. DELMAIRE, *Étude archéologique...*, p. 296.

49. V. MERKENBREACK, « Théroouanne vouée aux gémonies... », p. 257.

50. B. LERICHE, *Théroouanne, « La Chaussée Brunehaut », parcelle AD 164*, Rapport de diagnostic archéologique, Amiens, INRAP Nord-Picardie, 2009 ; IDEM, « Théroouanne. Chaussée Brunehaut », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2009*, 2011, p. 187.

51. V. MERKENBREACK, *Théroouanne (Pas-de-Calais), « École élémentaire / 44 Grand'rue / parcelle AC 93 »*, Rapport final d'opération de diagnostic, Dainville, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, 2017.

52. Y. BEAUCHAMP, E. COMPAGNON, *Théroouanne, La Poste, Supermarché, parcelle Varlet*, Rapport de fouilles, 1984 ; Y. BEAUCHAMP, *Théroouanne, La Poste*, Rapport de fouilles, 1985 ; IDEM, « Théroouanne, Poste », *Gallia Informations*, p. 170.

53. J. MANIEZ, M. MEURISSE-FORT, *Théroouanne (Pas-de-Calais), Collège François Mitterrand, 20 rue du Marais*, Rapport final d'opération de diagnostic, Dainville, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, 2013 ; V. MERKENBREACK, *Théroouanne (Pas-de-Calais), Collège François Mitterrand, Rue du Marais, rapport final d'opération de diagnostic*, Rapport final d'opération de diagnostic, Dainville, Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais, 2014.

Des terrasses

Le paysage de la ville antique de Théroouanne, non des *suburbia*, au nord de la Lys, reste difficile à appréhender par le prisme des opérations archéologiques en raison des surfaces ouvertes et de la difficulté d'atteindre le substrat naturel et les niveaux les plus anciens⁵⁴. Cependant, les dernières opérations menées dans le haut de la Vieille Ville ont livré de précieuses informations sur la topographie de la cité. Ainsi, un niveau de terrasse en craie damée, qui a été mis en exergue au sein de la parcelle AB 25, rue Saint-Jean, en 2015 (fig. 8), affiche une épaisseur supérieure à 0,80 m laissant entrevoir ici la mise en œuvre d'un chantier de grande envergure par les autorités de la cité à une période, pour le moment, indéterminée mais qui est à placer durant le Haut-Empire⁵⁵. *Tervanna* correspond ainsi à une ville-terrasse, à la fois selon un axe nord-sud mais probablement aussi selon un axe est-ouest. Il est impossible pour le moment d'aller plus en avant sur l'aspect général de ces terrasses, mais une partie d'entre elles semblent être préservées au fil des siècles (le secteur de la cathédrale et du quartier épiscopal notamment : fig. 2 et 3)⁵⁶. Les cotes d'apparition des vestiges antiques sont ici précieuses si l'on veut entrevoir la topographie de la ville. Ainsi, l'on observe en moyenne 4 mètres de différence pour l'apparition des niveaux antiques entre l'est et l'ouest de la Rue Saint-Jean, à la limite de l'urbanisation actuelle, sur une distance de 130 m environ et, plus symptomatique, une différence de 1,70 m entre la parcelle AB 25 et la parcelle AB 28 distantes d'une petite trentaine de mètres (fig. 8).

Au bas de la Vieille Ville, mais toujours *intra muros*, les niveaux antiques se retrouvent 17 à 20 m plus bas que sur le haut. Enfin, le cas de l'extérieur de la Vieille Ville demeure à part en raison de l'absence de vestiges médiévaux et modernes. Au-delà de la stratification importante, une des difficultés premières dans la compréhension de la topographie antique de *Tervanna* est le fait de l'enceinte de la ville moderne et de ses remparts ; les travaux de fortification de la ville au Moyen Âge et à l'époque moderne ont en effet modifié, remodelé le paysage.

La question des édifices publics de Tervanna

La question de l'emplacement des édifices publics romains de Théroouanne reste ouverte. On ne peut douter de leur existence mais force est de constater que les preuves archéologiques demeurent rares. En 1993, sur la parcelle AB 24 (fig. 8), une fouille de sauvetage a permis de reconnaître une importante maçonnerie liée au béton de tuileau, sur plus de 6 m de longueur, pour une épaisseur de 1,40 m au sommet et estimée à environ 2 m à la base (fig. 9 et 10 : il s'agit du mur M9)⁵⁷. Une deuxième maçonnerie a été mise au jour en 1998 au sein de la parcelle AB 21⁵⁸ (fig. 8). Celle-ci, large de 1,25 m, est construite sur le mode de l'*opus vittatum mixtum*, et a été observé sur près de 10 m de longueur (fig. 11). En 2017, le diagnostic réalisé au sein de la parcelle AB 22⁵⁹ (fig. 8) a

54. Pour les données précoces sur Théroouanne antique voir l'article : O. BLAMANGIN *et alii*, « L'apport de l'archéologie... », p. 68-69. Une rapide synthèse reprend également les données archéologiques selon le protocole d'enregistrement mis en place dans le cadre du PCR (Fr. BLARY *et alii*, *PCR - Théroouanne...*, p. 58-61).

55. V. MERKENBREACK, « Théroouanne vouée aux gémonies... », p. 247.

56. Le profil général actuel de la ville, selon l'axe de la rue Saint-Jean, montre encore clairement de nos jours plusieurs terrasses et ce, malgré le pillage intensif de 1553 et des années qui suivirent (Fr. BLARY *et alii*, *PCR - Théroouanne...*, fig. 62).

57. En l'absence de rapport de fouille, nous ne disposons que d'une notice et de quelques photos et plans dans un autre rapport ; H. BARBÉ, Fr. THULLIER, « Théroouanne, la vieille ville – rue saint Jean – terrain Tétard », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais*, p. 82-83.

58. A. DE SAULCE, *Théroouanne, 62 765 044 AH*, Rapport de sondage, Villeneuve d'Ascq, SRA Nord-Pas-de-Calais, 1999.

59. V. MERKENBREACK, *Théroouanne (Pas-de-Calais), « rue Saint-Jean », Parcelle AB 22 : rapport final d'opération de diagnostic*, Rapport final d'opération de diagnostic, Dainville, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, 2017.

livré des indices d'une construction romaine, probablement publique, faisant écho aux découvertes de 1993 et 1998. Sur le haut de la parcelle AB 22, au sein d'une tranchée de pillage, de nombreux éléments d'un mur construit en *opus vittatum* et *opus caementicium* ont également été mis au jour confirmant là encore la présence d'un édifice public antique sur le secteur.

Au regard des orientations qui diffèrent pour les maçonneries mises au jour sur ces parcelles, il est probable que nous soyons en présence d'au moins deux édifices publics distincts. À cela il faut ajouter la présence assurée d'un autre édifice public qui se développe au niveau de la parcelle AB 25⁶⁰ et plus au nord. La mise au jour d'un sol en béton de tuileau de belle facture sur un niveau de terrasse en craie damée (fig. 12), associée à de nombreux déchets de marbres d'*opus sectile* renvoient irrémédiablement à la sphère publique. Le sol en question est installé sur une terrasse, ou plateforme en craie damée et possède en guise de remblai de fondation une couche d'enduits peints en remploi⁶¹. Un autre indice enfin oriente l'identification de ce bâtiment comme édifice public : il s'agit de l'installation de la fortification au même endroit au Bas-Empire. Dans de nombreuses villes de Gaule du nord, les réduits fortifiés du Bas-Empire se resserrent en effet sur l'espace public en termes d'édifices : thermes, *forum*, théâtre⁶²... Le cas de Thérouanne semble correspondre à ce phénomène.

Du mobilier remarquable

Au fil des opérations d'archéologie préventive, l'on découvre de temps à autre du mobilier remarquable à l'instar du magnifique chapiteau corinthien en pierre calcaire d'une demi-tonne découvert en 2006⁶³. L'opération menée en 2015 sur la parcelle AB 25 a livré plus de 10 kg de marbre en plaquette utilisé sous la forme d'*opus sectile* (marqueterie de marbre) dans le cadre d'un édifice public. La richesse, le luxe de ce bâtiment transparaît à travers le grand nombre de plaquettes découvert sur une faible superficie, à travers la polychromie des roches choisies⁶⁴ et la grande variété des marbres, dont les gisements sont très éloignés⁶⁵ (fig. 13). L'étude de ces marbres réalisée par Annie et Philippe Blanc met en avant le caractère exceptionnel de la

60. V. MERKENBREACK, *Thérouanne (Pas-de-Calais), « rue Saint-Jean », Parcelle AB 25 : rapport final d'opération de fouille programmée*, 2 vol., Rapport final d'opération de fouilles programmées, Dainville, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, 2017.

61. Il s'agit là d'une pratique que l'on observe fréquemment et dont les raisons sont multiples : contexte des chantiers de construction, économie, qualités des matériaux pour le remploi... : A. COUTELAS, O. VAUXION, « Les enduits fragmentaires. Leurs propriétés comme matériau de construction et leur emploi à Pompéi et en Gaule romaine », dans M. CARRIV (éd.), *Remployer, recycler, restaurer. Les autres vies des enduits peints*, Rome, 2017, p. 37-45.

62. C. COQUELET, *Les capitales de cité des provinces de Belgique et de Germanie : étude urbanistique*, Louvain-la-Neuve, 2011, p. 233 et 242.

63. O. BLAMANGIN *et alii*, « L'apport de l'archéologie... », fig. 11.

64. K. JARDEL, J. BOISLÈVE, G. TENDRON, « Aménagement et décor de la curie du *forum* d'*Aregenua* (Vieux, Calvados) », dans IDEM, *Décor des édifices publics, civils et religieux en Gaule durant l'Antiquité. I^{er}-IV^e siècle. Peinture, mosaïque, stuc et décor architectonique. Actes du colloque de Caen 7-8 avril 2011*, Quimper, Association des Publications Chauvinoises, Mémoire XLV, p. 91-109.

65. Grèce, à l'est de l'Attique ; Chemtou en Tunisie ; presqu'île de Mani, sud du Péloponnèse ; Thessalie, près de l'actuelle Larissa, sur le Mont Mopsio ; l'île d'Eubée, près d'Eretria ; Bithynie (Turquie actuelle), près de Krokea ; environs de Sparte (Laconie) ; désert égyptien à l'est du Nil (Djébel Dokhan) ; centre de l'Anatolie, près d'Afyon (Turquie) ; île d'Elbe (Italie) ; Éphèse (Turquie) ; Thassos, cap Vathy (Grèce) ; Saint-Béat (Pyrénées) ; calcaire gris noir dit pierre bleue de l'Avesnois ; et peut-être Aphrodisias en Turquie mais cela nécessiterait une confirmation par cathodoluminescence. Pour le calcaire de l'Avesnois, voir R. DREESEN, M. DE CREUKELAIRE, V. RUPPIENÉ, « On the Roman use of "Belgian marbles" in the *Civitas Tungrorum* and beyond », dans C. COQUELET, G. CREEMERS, R. DREESEN, E. GOEMARE, *Roman ornamental stones in north-western Europe. Natural resources, manufacturing, supply, life & after-life*, 38, 2018, p. 25-50.

découverte de porphyre rouge et du travail de cette roche taillée en baguette avec des arrondis. Notons que la majorité des marbres blancs trouvés doivent provenir des Pyrénées et que la découverte de marbre extrait à Thasos vient confirmer ici que cette roche d'une île lointaine de la mer Égée a circulé en Gaule et ce, jusque dans nos contrées septentrionales. La découverte en quantité de marbre de Chemtou, jaune veiné de rouge, n'est pas une première pour la Gaule Belgique et l'on peut citer ici l'exemple d'un autre chef-lieu de cité, *Bagacum*, avec le dallage du sol de l'abside de la basilique du *forum*⁶⁶. Bien qu'aucun corpus de revêtement de marbre n'existe à l'heure actuelle pour la Gaule, on dénombre néanmoins à ce jour, répertoriés pour les trois Gaules, sept lieux de spectacle, huit édifices religieux et cinq monuments civils concernés par l'ornement de placage de marbre⁶⁷.

Toujours au sein de la parcelle AB 25, un sondage réalisé à l'emplacement du fossé de l'enceinte romaine tardive a livré plusieurs éléments de lapidaire de grand appareil ayant pour certains subi les affres du feu. Aucune étude n'a encore été entreprise sur ce mobilier lapidaire mais les blocs récoltés comprennent notamment un élément de base de colonne retravaillé, un fragment de chapiteau, une petite colonne ainsi qu'un bloc de fût d'une colonne de plus de 0,50 m de diamètre avec une queue d'aronde. La majorité de ce lapidaire est en calcaire de Marquise. Notons la présence de fragments de dalle en pierre bleue/pierre de Tournai. Tous ces éléments lapidaires, que ce soit de petite ou de grande taille, soulèvent nécessairement la question de l'approvisionnement de la ville en matériaux, via le réseau routier et via le port de Boulogne-sur-Mer à 50 km à l'ouest notamment ainsi que via le réseau fluvial et la Lys, ce qui soulève ici aussi la question de l'aménagement de ce cours d'eau, de ces berges et du halage dans la région à l'époque romaine. En ce qui concerne l'apport de grès à Théroüanne, et plus spécifiquement au Bas-Empire pour l'enceinte, celui-ci a été identifié par Jean-Pierre Gély comme étant un grès de Matringhem⁶⁸, localité située plus en amont en bord de Lys, à 15 km au sud-ouest.

Dans ce même secteur, au sein de la parcelle AB 22, plusieurs éléments d'au moins une colonne ciselée ont été mis au jour au sein d'un niveau de remblai médiéval (*fig. 14 et 15*). Il s'agit de quatre fragments de tambour de colonne en calcaire oolithique entièrement recouverts de feuilles imbriquées dont un présente encore des traces de polychromie rouge-brun sur une hauteur de 40 cm. Le décor de ces blocs est identique, seuls les diamètres et le pourcentage de représentativité des éléments diffèrent⁶⁹. Ces feuilles sont lisses, sans nervure médiane, ni dentelure et disposées de façon très régulières. L'extrémité pointue est dirigée vers le bas (ou le haut selon l'orientation du fragment). Les motifs sont sculptés en relief (environ 5 mm) où l'entrecroisement des feuilles est souligné par des traces de ciseau à dents à inclinaisons obliques. Les feuilles, légèrement arrondies, ont pour mesure 14 cm de hauteur pour 10 cm de largeur. Ce décor vertical, est composé de onze feuilles couvrantes qui s'imbriquent en

66. R. HANOUNE, A. MULLER, « Recherches archéologiques à Bavay, XIX-XXIII (Basilique civile, 1995-1996) », *Revue du Nord*, 1996, p. 96-136 ; P. HERBIN, L. MEURISSE, Chr. LOUVION, V. PILARD, *Bavay (Nord). Forum de Bavay – Rue de la Réunion. Campagnes 2015-2016*, Rapport de fouille archéologique programmée, Lille, 2016.

67. E. DUBOIS-PÉLERIN, « Décors de "marbre" dans les édifices civils et religieux de la Gaule », dans J. BOISLÈVE et alii, *Décor des édifices publics...*, p. 467-475.

68. V. MERKENBREACK, *Théroüanne (Pas-de-Calais), « rue Saint-Jean », Parcelle AB 25 : rapport final d'opération de fouille programmée*, vol. 2, Rapport final d'opération de fouilles programmées, Dainville, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, 2017, p. 100.

69. La description technique de fragments de colonne a été réalisée par Laetitia Dalmau de la Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais.

moyenne sur trois rangs. Lorsque la base est visible sur les blocs, celle-ci est plane et soulignée par un liseré à 2,5 cm du bord. Les diamètres varient entre 37 cm et 38 cm. Qu'il s'agisse d'une seule colonne ou de deux éléments distincts, le fût est galbé, renflé en son milieu⁷⁰. Outre un fragment présentant des traces de polychromie, deux individus sont quant à eux munis d'un bandeau de séparation compris entre 3,2 cm et 3,5 cm de large. Cette moulure apparaît dès le second rang de feuilles imbriquées. Ces deux fragments lapidaires qui possèdent les mêmes motifs décoratifs sont un seul et même élément. En effet, les feuilles sont similaires et présentent les mêmes traces de pic au niveau de la première rangée. De plus, le calcaire semble différent de l'autre partie du lot qui est un calcaire oolithique.

Ce tambour de colonne trouve certains parallèles en Gaule romaine⁷¹, en raison du type de décor à feuilles imbriquées. Ces décors se rencontrent dans différents registres, que ce soient funéraire, militaire, domestique ou dans les bâtiments publics. Certaines colonnes revêtues d'imbrication appartiennent également au type des colonnes jupitériennes. Le fait que l'exemplaire de Théroouanne soit en position secondaire nous laisse dans l'incapacité de lui attribuer un édifice précis, colonne jupitérienne ou autre⁷² même si l'attribution à la sphère publique est pour le moment privilégiée. Quant à la chronologie de l'exemplaire morin, nous ne pouvons pour l'heure que lui attribuer une datation globale de la fin du Haut-Empire – début du Bas-Empire, et plus probablement du III^e siècle.

L'habitat antique de Théroouanne

La connaissance de l'habitat romain de Théroouanne n'a guère évolué ces dernières années et, depuis l'article d'Olivier Blamangin, Véronique Devred et Benoît Leriche en 2011, seule l'opération menée en 2014 au n° 32 de la route de Clarques (les Bachinets) a apporté de nouvelles données⁷³.

Le diagnostic mené route de Clarques en 2014 portait sur 2 800 m² (fig. 16). Il permet de conclure à une occupation très dense de la parcelle durant la période gallo-romaine, et plus précisément, durant tout le Haut-Empire, de la première moitié du I^{er} siècle à l'extrême fin du II^e siècle ap. J.-C. Les vestiges, organisés de part et d'autre d'une voie orientée NE-SO, sont caractéristiques d'un milieu urbanisé. Ils apparaissent entre 39,20 m NGF pour la partie nord et 38 m NGF pour la partie sud (en bordure de la RD 190), c'est-à-dire entre - 0,30 m et - 0,75 m sous le niveau de sol actuel. Ils sont préservés sur plus de 1,50 m en profondeur. L'analyse stratigraphique révèle l'existence d'au moins six à sept phases et trois ensembles architecturaux ont été distingués ; séparés les uns des autres par des axes de circulation. Le premier ensemble possède une pièce dotée d'un chauffage par hypocauste dont la *suspensura* s'est en partie effondrée (fig. 17). Un sondage réalisé à l'angle d'une pièce nous a permis de mettre en évidence de nombreux niveaux de sol et de destruction liés à un incendie (fig. 18 et 19).

70. À l'instar d'un exemple provenant de Metz : H. WALTER, *La colonne ciselée dans la Gaule romaine*, Paris, 1970, p. 24-25, Pl. II (Annales Littéraires de l'Université de Besançon, *Archéologie* 23).

71. À Évreux, V. BRUNET, « Étude préliminaire du lapidaire architectural gallo-romain d'Évreux (27). Catalogue raisonné », *Revue archéologique de l'Ouest*, 1997, p. 103-124 ; à Metz, H. WALTER, *La colonne ciselée...*, p. 24-25, Pl. II, fig. 42 ; à Mayence, *ibidem*, ou encore à Messancy dans la province du Luxembourg en Belgique.

72. Fl. BLANCHARD, *Jupiter dans les Gaules et les Germanies : du capitole au cavalier à l'anguipède*, Rennes, 2015, p. 51.

73. V. MERKENBREACK, E. AFONSO-LOPES, M. MEURISSE-FORT, *Théroouanne (Pas-de-Calais), 32 Route de Clarques, rapport final d'opération de diagnostic*, Rapport final d'opération de diagnostic, Dainville, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, 2014.

En ce qui concerne l'ensemble bâti n° 3, nous sommes vraisemblablement en présence d'une vaste *domus* qui a connu elle aussi plusieurs phases (fig. 20) et qui n'est cependant pas alignée sur la voie (fig. 21 et 22). Le mobilier mis au jour est caractéristique de la sphère domestique, que ce soit l'*instrumentum* comme le mobilier céramique. Notons ainsi, juste en ramassage de surface, la découverte d'une fibule de type Almgren 16 (datée des I^{er}-II^e siècles et fréquente en Gaule Belgique)⁷⁴ (fig. 23 et 24) ; d'éléments d'accastillage de coffre sous la forme de poignées de meuble dont l'une présente des extrémités se terminant en forme de glands (fig. 25 et 26) (plutôt caractéristique du III^e siècle à l'instar de certains exemples trouvés à Bavay⁷⁵ ou encore à Vaulx-Vraucourt⁷⁶) ou encore de la découverte d'éléments de tableterie (épingles). En ce qui concerne la céramique, c'est ici le vaisselier domestique qui est représenté majoritairement à l'instar de ce que l'on a pu constater sur d'autres secteurs d'habitat reconnus à Théroouanne : la parcelle adjacente AB 46⁷⁷ et le site mis au jour dans les *suburbia* au Hameau de Nielles⁷⁸. Le sort de ce quartier de *Tervanna* semble scellé vers la fin du II^e siècle-début du III^e siècle ap. J.-C. si l'on se fonde sur la datation des niveaux de destruction et d'incendie observés tant en 2004 qu'en 2014. Sont-ce des traces d'un début de rétractation du tissu urbain antique à cette période, à moins que les niveaux postérieurs n'aient subi les affres des aménagements de la ville médiévale et moderne ? Nous ne saurions le dire.

Ce secteur des Bachinets offre donc un potentiel archéologique incroyable pour la connaissance de la ville romaine. L'absence de vestiges du Moyen Âge et de l'époque moderne laisse libre court à une fouille potentielle ciblée sur la période romaine sans risquer de détruire des vestiges postérieurs. Les deux diagnostics réalisés ont livré de précieuses informations tant sur l'organisation de la trame urbaine avec la découverte de la voirie, que sur la topographie de la ville et le statut de l'habitat dans ce quartier. Il semble que l'aménagement en terrasse de la ville que l'on a pu caractériser au sein de la Vieille Ville soit aussi le cas dans ce secteur si l'on observe le niveau d'apparition des vestiges romains au sud de la route de Clarques et ceux localisés au nord, en contrebas du Mont Saint-Martin, situés 1 m plus haut. Qu'en est-il de la voie nord-sud à l'emplacement de cette rupture topographique ? Peut-être sommes-nous en présence d'une voirie aménagée par endroit avec des escaliers comme ce qui a été mis en évidence notamment à Autun au niveau du boulevard Frédéric-Latouche⁷⁹.

74. A. DANANAI, « Les fibules romaines en Gaule Belgique : étude d'une micro-région, le Douaisis », dans *Du néolithique aux temps modernes, 40 ans d'archéologie territoriale, Mélanges offerts à Pierre Demolon*, Villeneuve d'Ascq, Revue du Nord, 2012 (*Art et Archéologie* 17), p. 207-259.

75. S. BOUCHER, H. OGGIANO-BITAR, *Le trésor des bronzes de Bavay*, Villeneuve d'Ascq, Revue du Nord, 1993 (*Archéologie* 3), p. 115-117.

76. R. DELMAIRE, L. NOTTE, *Trouvailles archéologiques dans la région de Bapaume. Prospections et fouilles d'Edmond Fontaine (1926-1987)*, Arras, 1996, p. 36-37, fig. 8, n° 10 (MCDHAPdC, tome XXXII).

77. O. BLAMANGIN, *Théroouanne, route de Clarques – RD 190 « Les Bachinets »*, Rapport final d'opération de diagnostic, Amiens, INRAP Nord-Picardie, 2004.

78. V. DEVRED, *Théroouanne, « Hameau de Nielles », parcelles E 45 et 49*, Rapport de diagnostic archéologique, Amiens, INRAP, 2007.

79. Y. LABAUNE, A. LOUIS, V. BRUNET-GASTON, A. DELOR-AHÜ, J.-P. GARCIA, A. HOSTEIN, M. KASPRZYK, « Une *schola* monumentale découverte boulevard Frédéric-Latouche à *Augustodunum*/Autun (Saône-et-Loire) », *Gallia*, 2013, p. 197-256 ; Y. LABAUNE, A. LOUIS, « Le monument du boulevard Frédéric Latouche à *Augustodunum*/Autun (Saône-et-Loire) : les écoles méniennes retrouvées ? », dans V. MERKENBREACK, P. GORSKY-MIÉZE, U. LAMBERT-HUYGHE (éd.), *Autun capitale des langues anciennes. Actes du 1^{er} rendez-vous national des 10 et 11 mars 2018*, Autun, Human-Hist éditions, 2019, p. 35-64.

La question du réduit fortifié

La découverte de l'enceinte romaine du Bas-Empire en 2015 sur le haut de la rue Saint-Jean⁸⁰ lève les doutes quant à l'existence de celle-ci, jusqu'alors inconnue⁸¹. C'est ici l'occasion de compléter les informations sur les modes de construction de ces enceintes tardives et de remettre sur le devant de la scène la question du réduit fortifié de *Tervanna*.

La maçonnerie, là où elle n'a pas été pillée, est dans un état de conservation remarquable (fig. 28). Observée sur 18 m de longueur, sa largeur est de 2,40 m, si l'on compte les ressauts de fondations (fig. 29), et de 2,03 m pour ce qui est de l'élévation. Le fond de la fondation du mur n'a pas été atteint, son mode de construction demeure à ce jour inconnu et nous ne pouvons dire si des blocs de remploi ont été utilisés à l'instar de nombreuses fortifications du Bas-Empire⁸².

L'installation de l'enceinte se fait à l'emplacement de l'édifice du Haut-Empire où l'on a retrouvé du marbre utilisé en *opus sectile*. En effet, le niveau de démolition, le niveau de sol en béton de tuileau ainsi que la plateforme de craie damée sont tous entaillés pour son édification. La fondation de la fortification est différente selon que l'on se situe à l'intérieur ou à l'extérieur de l'édifice. Côté interne, au nord-ouest, un ressaut de 18 cm est présent (fig. 30 et 31), tandis que sur la face extérieure de la fondation, trois ressauts respectivement de 4 cm, 5,5 cm et 6 cm sont visibles (fig. 29 et 32). La construction est faite en *opus caementicium* et *opus vittatum mixtum*. Le cœur de la maçonnerie est en effet caractérisé par du tout-venant (cassons de grès, rognons de silex) noyé dans un béton de tuileau. La mise en œuvre des parements répond à un agencement de type *opus vittatum*, c'est-à-dire des assises constituées de petit appareil, ici des moellons de grès de Matringhem, dont certains présentent des traces de mortier d'une mise en œuvre antérieure, donc de remploi, ainsi que des fragments d'enduits peints⁸³. La présence d'arases de briques en fait un *opus vittatum mixtum*. Les moellons sont de longueur variable (de 12 à 24 cm) pour une hauteur qui varie de 8 à 10 cm, avec quelques moellons de 6 cm de hauteur. Le nombre d'assises de moellons entre les arases de briques est inconnu car seule une partie de l'élévation est conservée, et celle-ci présente une mise en œuvre différente des deux côtés du mur en raison des différents ressauts. L'homogénéité de l'élévation est probable, mais reste une supposition. Le nombre d'arases de briques est pour sa part de deux entre les assises de moellons de grès. Côté intérieur de la maçonnerie, un ressaut est ménagé ; ce dernier est constitué d'assises de moellons en grès de Matringhem surmontées d'une assise faite de plaquettes du même grès. Ce ressaut a été observé sur 0,40 m de hauteur ; l'arrêt du sondage interdit tout commentaire supplémentaire, mais le nettoyage dudit sondage a révélé l'existence non pas d'un nouveau ressaut, mais d'un retrait semble-t-il de même largeur. Que ce soit l'élévation ou le ressaut de fondation, les parements internes sont laissés bruts, sans finition.

80. V. MERKENBREACK, *Thérouanne (Pas-de-Calais), « rue Saint-Jean », Parcelle AB 25 : rapport final d'opération de fouille programmée*, vol. 2, Rapport final d'opération de fouilles programmées, Dainville, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, 2017.

81. V. MERKENBREACK, « Thérouanne vouée aux gémonies... ».

82. Soissons : B. PICHON, *L'Aisne*, Paris, 2002 (Carte archéologique de la Gaule, dressée sous la dir. de Michel Provost) ; Arlon : D. HENROTAY, G. WARZÉE, *Arlon la gallo-romaine*, Namur, 2012, 40 p. ; Cassel : R. BRULET, *La Gaule septentrionale au Bas-Empire : occupation du sol et défense du territoire dans l'arrière-pays du Limes aux II^e et I^{er} siècles = Nordgallien in der Spätantike*, Trèves, 1990.

83. A. COUTELAS, O. VAUXION, « Les enduits fragmentaires... ».

Les limites du réduit fortifié de Thérouanne au Bas-Empire font l'objet de discussions depuis plusieurs décennies⁸⁴, et à la lumière des données issues de l'archéologie préventive et des prospections réalisées dans le cadre du Projet Collectif de Recherche, nous pouvons désormais orienter l'identification du réduit fortifié sur le secteur comprenant la cathédrale *a minima*. Notons que le tracé de la rue de Saint-Omer au Moyen Âge se situe dans le prolongement de l'enceinte romaine tardive, mise au jour sur la parcelle AB 25, et que cette rue pourrait très bien symboliser une partie du tracé du réduit fortifié qui engloberait ainsi un bon tiers nord-est de la ville médiévale comprenant la cathédrale ainsi que potentiellement l'emplacement du château transformé en plateforme d'artillerie au XVI^e siècle⁸⁵. Ainsi, en tant qu'élément structurant fort du paysage urbain antique, l'enceinte romaine du Bas-Empire a indéniablement dû marquer la structuration de la topographie de la ville médiévale et moderne (fig. 33). Ainsi, la rue médiévale et moderne de Saint-Omer a probablement fossilisé tout ou partie du tracé sud de l'enceinte tardive.

MISE EN PERSPECTIVE DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES MÉDIÉVALES ET MODERNES RÉCENTES

Autant les vestiges archéologiques antiques de la ville ont fait l'objet d'articles et de synthèse et notamment ces dernières années, autant, concernant la ville médiévale et moderne, les données issues de l'archéologie font figure de parent pauvre⁸⁶, excepté la cathédrale. Une grande partie des découvertes médiévales et modernes réalisées depuis 2014 viennent de paraître dans la *Revue archéologique de Picardie*⁸⁷ ; il en va de même pour la question des traces liées au siège de la ville en 1553 et au démantèlement⁸⁸ qui a suivi ou encore celle des fortifications⁸⁹. Le propos qui suit complète donc quelques données non encore présentées.

À propos de la topographie de Thérouanne médiévale et moderne

Le réseau viaire

Le réseau viaire de la ville épiscopale de Thérouanne semble assez bien connu par différents plans, peintures ou gravures, mais ces sources iconographiques doivent être critiquées et mises en perspective avec les rares données archéologiques glanées çà et là au gré des opérations d'archéologie préventive. À la lecture des différentes représentations conservées de nos jours, l'on

84. Voir notamment H. BERNARD, « La reprise des fouilles de Thérouanne », *Revue du Nord*, 1962, p. 339-356 ; et le point sur la question dans Fr. BLARY, A.-M. FLAMBARD HÉRICHER, « Thérouanne, une ville médiévale disparue... ».

85. Fr. BLARY, A.-M. FLAMBARD HÉRICHER, « Thérouanne (Pas-de-Calais). Thérouanne, ville antique et médiévale », *Archéologie médiévale*, 48, 2018, p. 240-241, voir notamment la figure d'interprétation archéologique des anomalies mises en évidence par les différentes méthodes géophysiques pratiquées à Thérouanne de 2014 à 2017 et le réseau viaire en particulier.

86. Citons ici un premier essai de synthèse des données cartographiques : Th. MARCY, *Synthèse cartographique des fouilles anciennes*, Villeneuve d'Ascq, 1999, 29 p.

87. V. MERKENBREACK, « Thérouanne vouée aux gémonies... ».

88. O. BLAMANGIN *et alii*, « L'apport de l'archéologie... ».

89. Fr. BLARY, A.-M. FLAMBARD HÉRICHER, « Thérouanne (Pas-de-Calais)... ».

peut comptabiliser une dizaine de rues, ce qui est relativement peu, dont les axes les plus connus (les seuls dont nous connaissons le nom) : la rue Saint-Jean, la rue Notre-Dame, la rue de Saint-Omer (rue neuve et vieille rue), la rue Saint-Nicolas et la rue du Loquin. Citons également la Place du marché qui est un élément structurant de la ville. L'archéologie a permis d'appréhender trois des rues citées précédemment et les différentes prospections menées dans le cadre du Projet Collectif de Recherches mettent en exergue un nombre plus importants de ces rues de Théroouanne⁹⁰. Les travaux du PCR étant toujours en cours ainsi que le traitement et l'interprétation des données, nous présenterons juste les quelques éléments issus de l'archéologie préventive récente, à savoir un diagnostic mené en 2009 par Benoît Leriche sur la parcelle AB 28, entre la rue de Boulogne et la rue Saint-Jean⁹¹, un diagnostic mené en 2012 par David Labarre au sein de la parcelle AB 232, à l'est de la rue Saint-Jean en partie haute de ladite rue⁹², un diagnostic⁹³ suivi d'une fouille⁹⁴ menés par Benoît Leriche et David Labarre, parcelle AB 171 en 2011 et 2012 en bas de la rue Saint-Jean et enfin les opérations de diagnostic menées en 2017 rue Saint-Jean et Friche Ledoux⁹⁵.

La rue Notre-Dame, localisée en périphérie sud de la cathédrale, rejoint sur les différents plans la rue de Saint-Omer, traversant globalement la Vieille Ville d'est en ouest. Benoît Leriche a pu observer cette rue (fig. 34), confirmer ainsi sa présence et mettre en avant l'importance de celle-ci dans la trame urbaine de la ville du XVI^e siècle. Repérée sur 65 m de longueur pour une largeur de 7,5 m, cette rue est constituée d'un niveau de cailloutis de galets et petits blocs calcaires compactés et liés par un niveau de sable gris noir. Quatre états de voirie ont été distingués, mais le substrat n'ayant pas été atteint, l'ancienneté de cette voie est ici aussi confirmée⁹⁶, et son existence à la période médiévale semble assurée. Non observée dans la partie orientale de la parcelle AB 28, de même que lors de l'opération de fouille programmée de la parcelle AB 25, la rue Notre-Dame doit donc se prolonger à cheval ou en partie sur les parcelles AB 28 et AB 27 et rejoindre la rue Saint-Jean.

La rue du Loquin, uniquement connue sur un plan de 1560⁹⁷ et localisée à l'est de la rue Saint-Jean, rejoint la rue de Saint-Omer depuis l'église Saint-Nicolas. David Labarre a caractérisé

90. *Ibidem*.

91. B. LERICHE, *Théroouanne, La rue de Boulogne. Parcelle AB 28*, Rapport final d'opération de diagnostic, Amiens, INRAP Nord-Picardie, 2009.

92. D. LABARRE, *Théroouanne, parcelle AB 232*, Rapport final d'opération de diagnostic, Amiens, INRAP Nord-Picardie, 2012.

93. B. LERICHE, *Théroouanne, Les occupations antiques et médiévales de la rue Saint-Jean (parcelle AB 171)*, Rapport final d'opération de diagnostic, Amiens, INRAP Nord-Picardie, 2011.

94. Avec un fond de forme : D. LABARRE, *Théroouanne, rue Saint-Jean, parcelle AB 171*, Rapport de fouille, Amiens, INRAP Nord-Picardie, 2013.

95. V. MERKENBREACK, *Théroouanne (Pas-de-Calais), « Friche Ledoux » - parcelles AB 136 et 137, rapport final d'opération de diagnostic*, Rapport final d'opération de diagnostic, Dainville, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, 2017 ; IDEM, *Théroouanne (Pas-de-Calais), Place de la mairie / rue Saint-Jean / rue de Saint-Omer, rapport final d'opération de diagnostic*, Rapport final d'opération de diagnostic, Dainville, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, 2017.

96. B. LERICHE, *Théroouanne, La rue de Boulogne...*, p. 15-16.

97. Plan de 1560, de grand format, conservé aux archives départementales du Pas-de-Calais jusqu'à sa disparition en 1915, publié, réduit, en 1879 par J.-M. RICHARD, « Deux plans de Théroouanne », hors-texte ; disponible sur le site des Archives départementales du Pas-de-Calais, FRAD062_6FIC_564_0001.

cet axe de circulation au sein d'un sondage au fond de la parcelle AB 232, confirmant ici son tracé et son état de conservation. En effet, les vestiges apparaissent à 52.80 m NGF, soit 0,40 m sous le niveau de sol actuel⁹⁸. Les niveaux de voirie vus rappellent les vestiges de la rue Notre-Dame. Une première observation de la rue du Loquin avait été faite en 1999 à l'occasion d'un sondage réalisé par l'École des Chartres près du cimetière⁹⁹. Enfin, cette rue est bien visible sur les cartes de résistivité résultant des campagnes de prospections géophysiques menées en 2014 dans le cadre du PCR¹⁰⁰ (fig. 35). On retrouve la rue du Loquin au sein des parcelles ZD 271, 272 et 28 où elle rejoint la rue de Saint-Omer comme on peut le voir sur la carte d'interprétation archéologique des anomalies mises en évidence par les différentes méthodes géophysiques pratiquées à Théroouanne de 2014 à 2017¹⁰¹.

La rue Saint-Jean a fait l'objet d'une intervention archéologique en 2017 en arrière de la Porte du Saint-Esprit, sur près de 60 m de longueur par le biais de cinq sondages. Les données récoltées ont été complétées par l'opération menée sur l'ancienne Friche Ledoux¹⁰². La rue Saint-Jean originelle est préservée sous l'actuelle ; profilée en cuvette, elle mesurerait au minimum 10 à 12 m de largeur. Une interrogation se pose si l'on considère le contexte limitrophe de cette opération de diagnostic. En effet, un diagnostic suivi d'une fouille partielle sur la parcelle AB 171 (côté ouest de la rue Saint-Jean) a livré des traces de voirie, ou tout du moins d'empierrement¹⁰³. Si le niveau d'empierrement¹⁰⁴ mis au jour sur la parcelle AB 171 est bien un niveau de la rue Saint-Jean, celle-ci mesurerait entre 15 et 20 m de largeur. Sommes-nous donc en présence d'une rue principale importante ou s'agit-il, pour la parcelle AB 171, d'une excroissance, d'un départ de rue ou de ruelle ou d'une petite place ? Pour l'heure, la question reste ouverte.

La question de la Place du Marché

Si l'on se réfère aux différentes iconographies en notre possession, l'opération archéologique menée en 2015 au sein de la parcelle AB 25 devrait se situer à l'emplacement de la « Place du vieux Marché » ou du « Grand marché ». En effet, on distingue bien cette place sur la vue cavalière de 1539 ou encore sur le plan de Malbrancq de 1647. Cependant, les vestiges mis au jour laissent entrevoir l'existence probable de murs de terrasse ou de murs délimitant le quartier épiscopal pour le Moyen Âge classique, et la présence de nombreux puits aux XIV^e-XV^e siècles, puits dont la nature exacte demeure inconnue, nous permet difficilement de localiser une place

98. D. LABARRE, *Théroouanne, parcelle AB 232...*, p. 36-41.

99. Il s'agit du sondage V à la jonction des parcelles ZD 273 et 274. E. BARRET, A. GÉRARDOT, G. NOYÉ, *Théroouanne « la Vieille Ville ». Site n° 62 811 053 A 1997-2002. Rapport préliminaire sur les sondages de l'École des Chartres*, 2 vol., Rapport de sondages, 2005 ; et <http://elec.enc.sorbonne.fr/therouanne>.

100. Rapport d'études géophysiques de Géocarta, notamment carte de résistivité apparente, annexe 10 et 11, p. 205-206 dans Fr. BLARY *et alii.*, *PCR - Théroouanne...*

101. Fr. BLARY, A.-M. FLAMBARD HÉRICHER, « Théroouanne (Pas-de-Calais)... », p. 240-241.

102. V. MERKENBREACK, « Théroouanne vouée aux géonies... », p. 267-269.

103. B. LÉRICHE, *Théroouanne, Les occupations antiques et médiévales...*, et D. LABARRE, *Théroouanne, parcelle AB 232...*

104. Niveau 4008.

publique ici. L'existence d'habitat attesté pour la période moderne sur la parcelle AB 25 et la découverte de maisons installées dès les XI^e-XII^e siècles sur la parcelle limitrophe (AB 24) méridionale s'opposent à l'éventualité d'une place donnant sur la rue Saint-Jean sur ce secteur exploré¹⁰⁵. Finalement, la compréhension de cette partie de la ville médiévale demeure aussi compliquée qu'elle est stratifiée et une approche archéologique cantonnée uniquement à l'état de diagnostic ou de sondages apportera plus de questions que de réponses.

Note sur le chapiteau corinthien médiéval découvert au sein de la parcelle AB 25 à Théroouanne (L. Dalmau)

Un bel objet lapidaire a été découvert au sein d'une couche de destruction¹⁰⁶ lié au dernier siècle de la ville en 1553. Il s'agit d'une partie de chapiteau, évidé, en pierre calcaire (*fig. 36 à 40*). Sur le plan stylistique, ce chapiteau est attribuable au XIII^e siècle ; en effet, le décor en deux registres avec des feuilles côtelées et des feuilles plus difficilement définissables en partie inférieure, du fait de leur état de conservation, trouve des parallèles avec des compositions des années 1230-1240, notamment dans le sanctuaire de la cathédrale d'Amiens, dans la salle basse de la Sainte-Chapelle de Paris ou encore dans la chapelle Saint-Louis de Saint-Germain-en-Laye. Sa position dans un niveau de destruction et certaines traces d'outils indiquent qu'il a dû vraisemblablement être réutilisé au sein d'une des élévations caractérisées par des fondations mises au jour lors de l'opération. Le diamètre extérieur du chapiteau au niveau de l'astragale, d'environ 0,53 m, en fait un élément lapidaire imposant qui devait appartenir à l'origine à un édifice d'une certaine majesté. Cet élément lapidaire devait être mis en œuvre avec au moins deux autres blocs de même nature en raison des abreuvoirs présents sur les pans droit et gauche. L'agrafe présente en partie supérieure servait à solidariser deux éléments d'une même assise et indique ici que ce chapiteau atypique en arc de cercle venait en applique de décoration sur une colonne. Au plus tôt au moment où le bloc a été évidé, sur la partie interne du chapiteau, un jeu de mérelle, appelé aussi jeu du moulin, a été gravé. Très répandu dans l'Antiquité, ce jeu l'est aussi durant tout le Moyen Âge.

CONCLUSION ?

Une conclusion est clairement impossible tant il reste à faire et au moment où nous écrivons ces lignes de nouvelles opérations de diagnostics archéologiques sont en préparation. Elles donneront à coup sûr des résultats inédits et riches et, espérons-le, des prescriptions de fouilles. Il reste tant de questions en suspens sur la ville antique, sur l'éventualité d'une occupation gauloise, sur la ville médiévale, moderne, sur les sièges et le démantèlement de la cité avant l'apparition du village actuel. En effet, quid du ou

¹⁰⁵. H. BARBÉ, Ft. THUILLIER, *La nécropole gallo-romaine...* ; la mise en perspective et l'analyse plus poussée des vestiges de cette opération s'est révélée impossible en l'absence de rapport de fouille.

¹⁰⁶. Niveau 5002 au sein de la parcelle AB 25.

des édifices de spectacle antiques ? Des thermes ? et par conséquent des citernes et de l'aqueduc, et du réseau d'égouts ? Quid de la ville de l'évêque Omer, de la coexistence plus que vraisemblable de deux enceintes (du Bas-Empire et médiévale), de l'organisation du quartier épiscopal, de la place du marché, de l'église Saint-Nicolas, des cimetières, de l'évolution de l'habitat, des nombreux travaux de fortification, des plateformes, du château, de l'artisanat ? Tant de question et pourtant, tant d'opérations archéologiques menées : plus de 120 sondages, évaluations, diagnostics, fouilles, prospections. L'on effleure donc la face émergée de la stratification archéologique de Théroouanne en tentant de comprendre au gré des opérations et de confronter les différentes sources. Sans parler de Pompei du Pas-de-Calais, le sous-sol de Théroouanne n'en est pas moins exceptionnel et, tel un iceberg, finalement, nous ne pouvons soupçonner ce qui demeure enfoui.

« Le voyageur parcourant aujourd'hui les molles ondulations de ce sol couvert chaque année d'une riche moisson, ne peut soupçonner qu'à moins de deux mètres sous ses pieds gisent, parmi les décombres amoncelés d'une ville ruinée, les substructions de nombreuses habitations, le tracé des rues avec leur pavement, les massifs contours de plusieurs églises et d'une vaste cathédrale avec leurs dalles et leurs larges pierres tombales encore intactes, couvrant à tout jamais peut-être de riches sépultures plusieurs fois séculaires, des débris de toutes formes, précieux sans doute pour l'histoire de l'art et dont l'exhumation ferait le bonheur de l'artiste et de l'archéologue. Contre les murs crénelés de cette enceinte, à peine indiquée aujourd'hui en de rares endroits par quelques talus plus escarpés, se sont venues heurter des armées de toutes nations accourues des quatre coins de l'Europe. Les vaillants fils de France, en défendant ce sol, l'ont fécondé de leur sang et du sang des ennemis. Maintenant de fertiles guérets remplacent ce qui fut autrefois le champ clos de leur vaillance. *Nunc segetes ubi Troja fuit*¹⁰⁷ ! »

Le réinvestissement des centres-villes et centres-bourgs, leur réhabilitation et les nouveaux aménagements qui y sont réalisés sont autant d'occasions d'appréhender le tissu urbain, son évolution, depuis parfois des périodes anciennes (Boulogne-sur-Mer, Théroouanne), et de collaborer à une meilleure connaissance des profonds changements que les villes et villages ont connu au cours des périodes moderne et contemporaine. Les interventions à Théroouanne permettent de comprendre la topographie de la ville et son évolution depuis l'Antiquité jusqu'à sa démolition en 1553 ; son démantèlement et la création d'un nouveau bourg à la période moderne sont également étudiés. Mais « les réalités urbaines d'antan ne se laissent pas saisir aisément »¹⁰⁸. L'archéologie préventive de ce début de XIX^e siècle doit aussi faire des compromis entre la préservation de ces strates enfouies du livre de l'histoire de Théroouanne, la destruction qu'engendrent les fouilles, les méthodes qui évoluent et l'aménagement du territoire. « Une décision d'aménagement

107. « Maintenant les moissons, là où fut Troie ! » (O. BLED, « Théroouanne, une ville disparue », p. 192).

108. H. GALINIÉ, « Enjeux en archéologie urbaine », *Revue archéologique de Picardie, Archéologie des villes. Démarches et exemples en Picardie*, n° spécial 16, 1999, p. 13-15.

peut être lourde de conséquences, tant sur l'évolution du tissu urbain à long terme dont certains quartiers peuvent se "nécroser" que sur le rapport des populations à l'espace qui peut évoluer dans un sens inattendu »¹⁰⁹. Thérrouanne, loin d'être un cas isolé, subit ainsi les affres du mitage au sein de la Vieille Ville ; et pourtant, « c'est en ne se contentant pas d'une simple "purge" légale du terrain mais en apportant au contraire une épaisseur culturelle aux projets que l'archéologie deviendra une discipline durable »¹¹⁰. Ainsi, d'autres approches sont possibles¹¹¹.

Vincent MERKENBREACK,
avec la collaboration de *Laetitia DALMAU*
Service départemental de l'archéologie
Dainville

109. C. LAVIGNE, « De la mémoire des formes dans l'aménagement de l'espace urbain. L'exemple du projet [Re]Centres à Bordeaux », *Archéologie pour la ville, Les Nouvelles de l'Archéologie*, 136, 2014, p. 23-29.

110. E. BOISSARD, J.-M. DUFIX, R. GOULOIS, D. JOUENAU, « Montbrison (Loire), archéologie et urbanisation durable », *ibidem*, p. 39-43.

111. P. TRANCHEVENT, « Jublains (Mayenne), de la capitale antique au village actuel. Regards croisés de l'élus et de l'archéologue », *ibidem*, p. 56-59 ; A. LAURENT-DEHECQ, « L'évaluation du potentiel archéologique des villes. Une nécessité pour concilier recherche scientifique et aménagement », *ibidem* ; H. DULAUROY-LYNCH, J. GRAVIER, « La "synthèse archéologique urbaine", l'exemple de Noyon. Un travail de recherche au service des archéologues et des habitants », *ibidem*, p. 36-39 ; C. LAVIGNE, « L'archéogéographie, une expertise au service des politiques publiques d'aménagement. L'exemple de la commune de Bègles (Gironde) », *L'archéogéographie. Un état des lieux et de leurs dynamiques*, 125, 2011, p. 47-54.

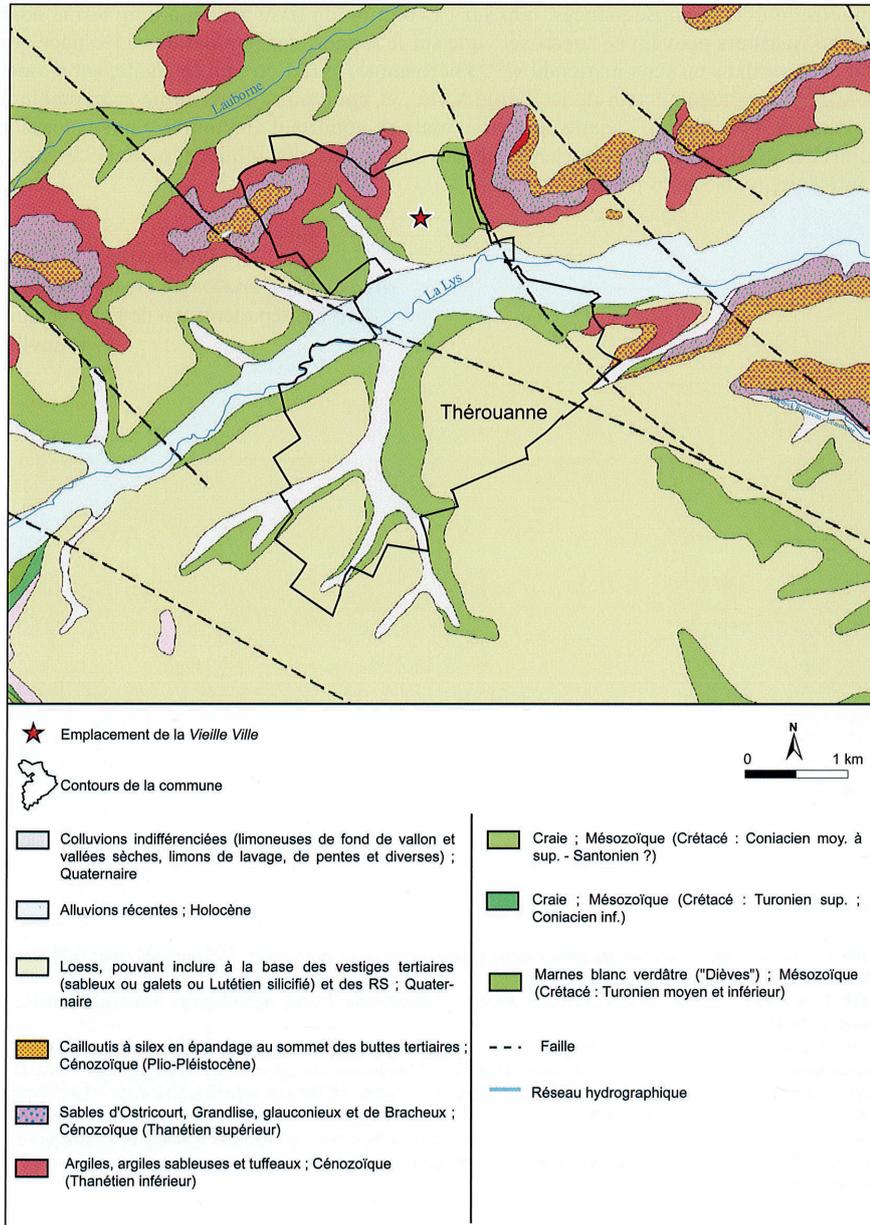


Fig. 1. Carte sur l'environnement géologique de la fouille à l'échelle 1/50 000. M. Meurisse-Fort - DA62.

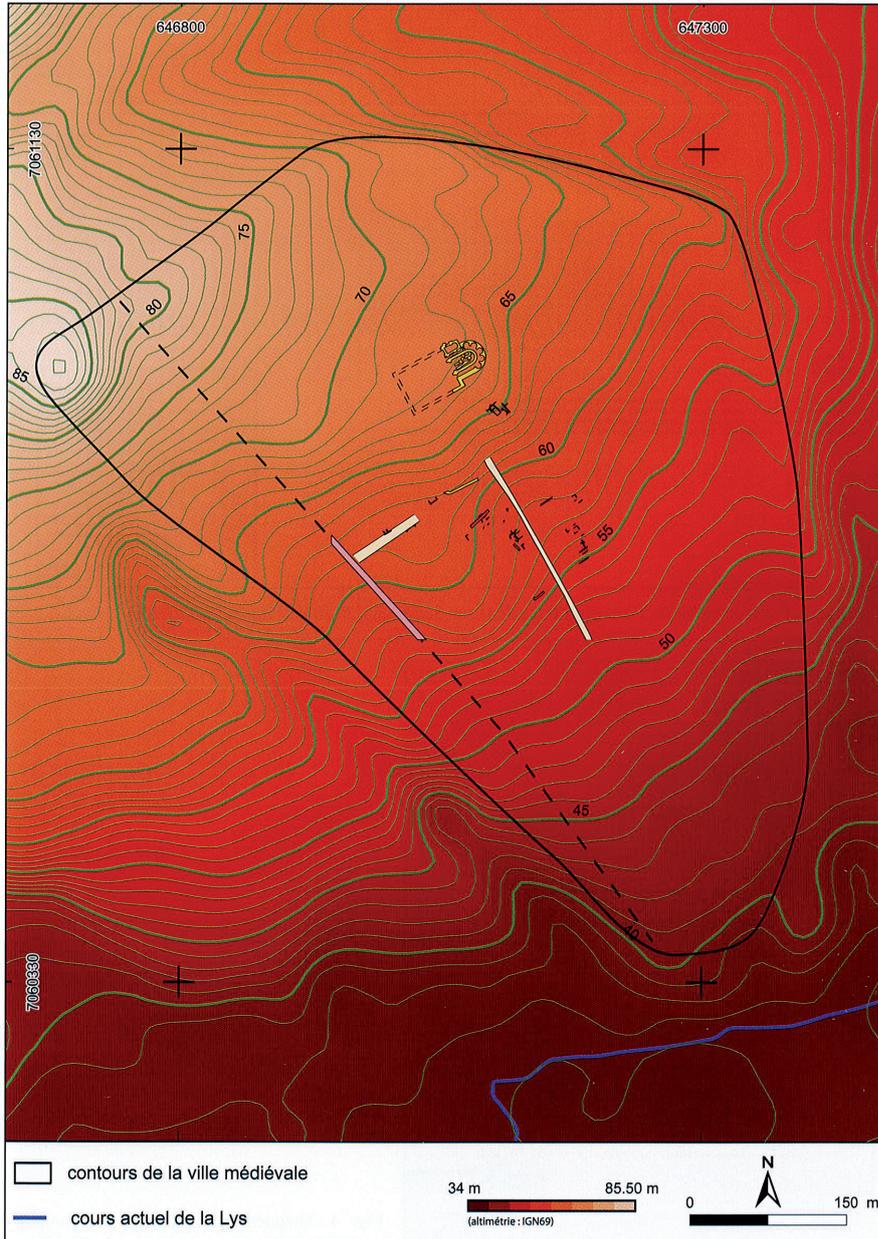


Fig. 2. Modèle numérique de la *Vieille Ville* de Théroouanne. G. Guidi-Rontani - DA62.

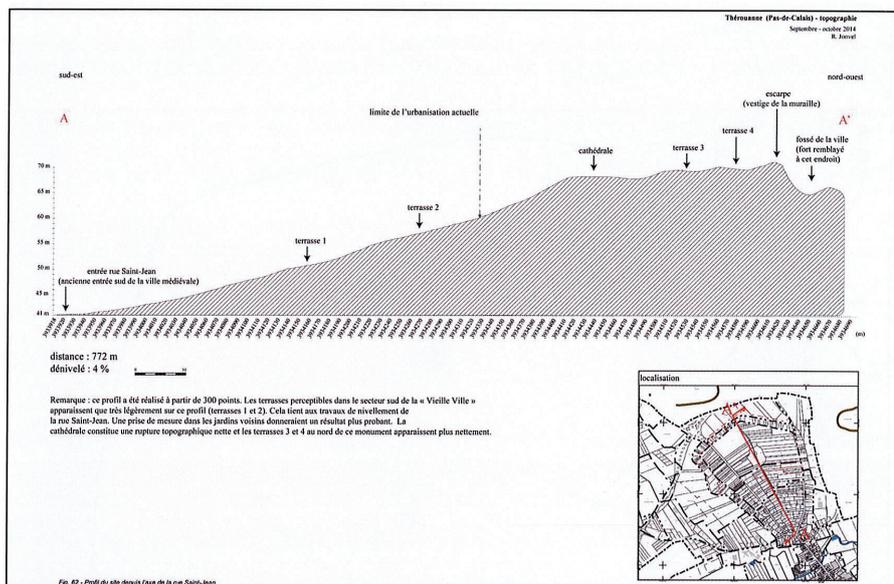


Fig. 3. Profil de la Vieille Ville selon l'axe de la rue Saint-Jean. R. Jonvel, dans Fr. Blary, 2015, fig. 62.

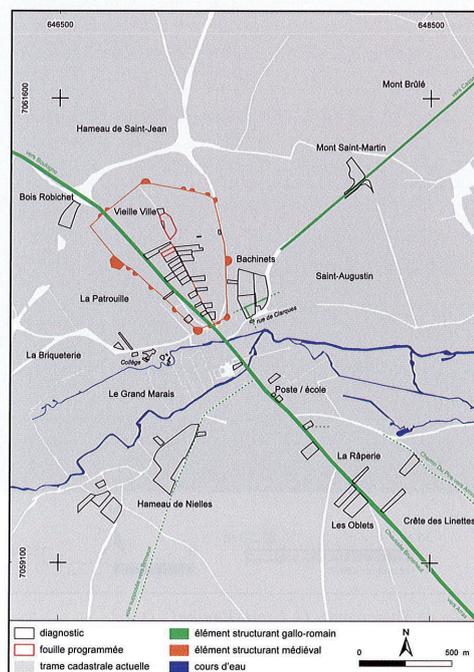


Fig. 4. Diagnostics et fouilles archéologiques sur le territoire des communes de Théroutan et de Clarques depuis le début des années 1990. D'après O. Blamangin et al., 2011 ; G. Guidi-Rontani - DA 62.



Fig. 5. Vue cavalière de Thérouanne conservée aux Archives départementales du Pas-de-Calais, détruite en 1915 mais reproduite par Jules-Marie Richard en 1879. Arch. dép. du Pas-de-Calais, 6F1B_88_0001.

Thérouanne : un iceberg archéologique

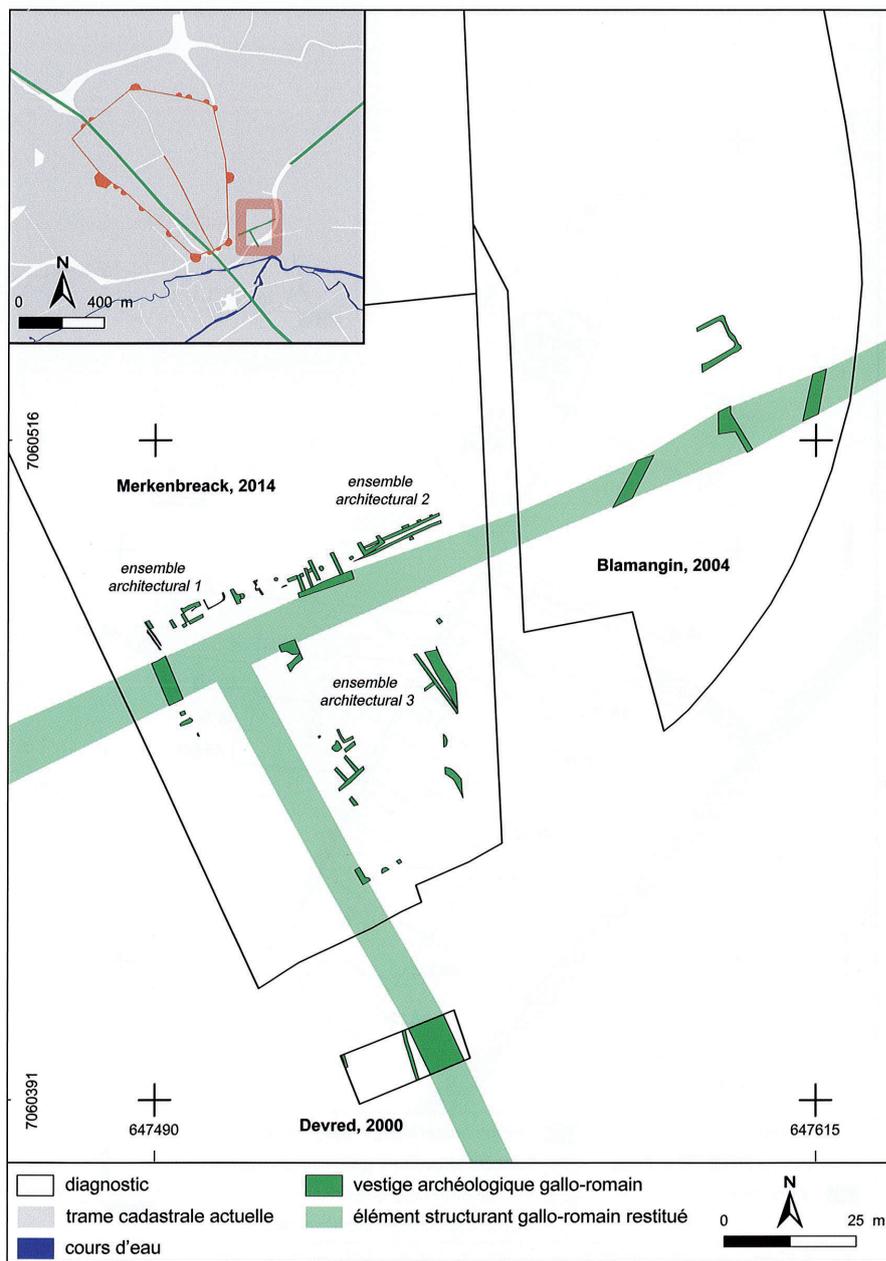


Fig. 7. Plan général des vestiges antiques sis au lieu-dit *les Bachinets*, route de Clarques.
C. Costeux et V. Merkenbreack - DA62.

Thérouanne : un iceberg archéologique

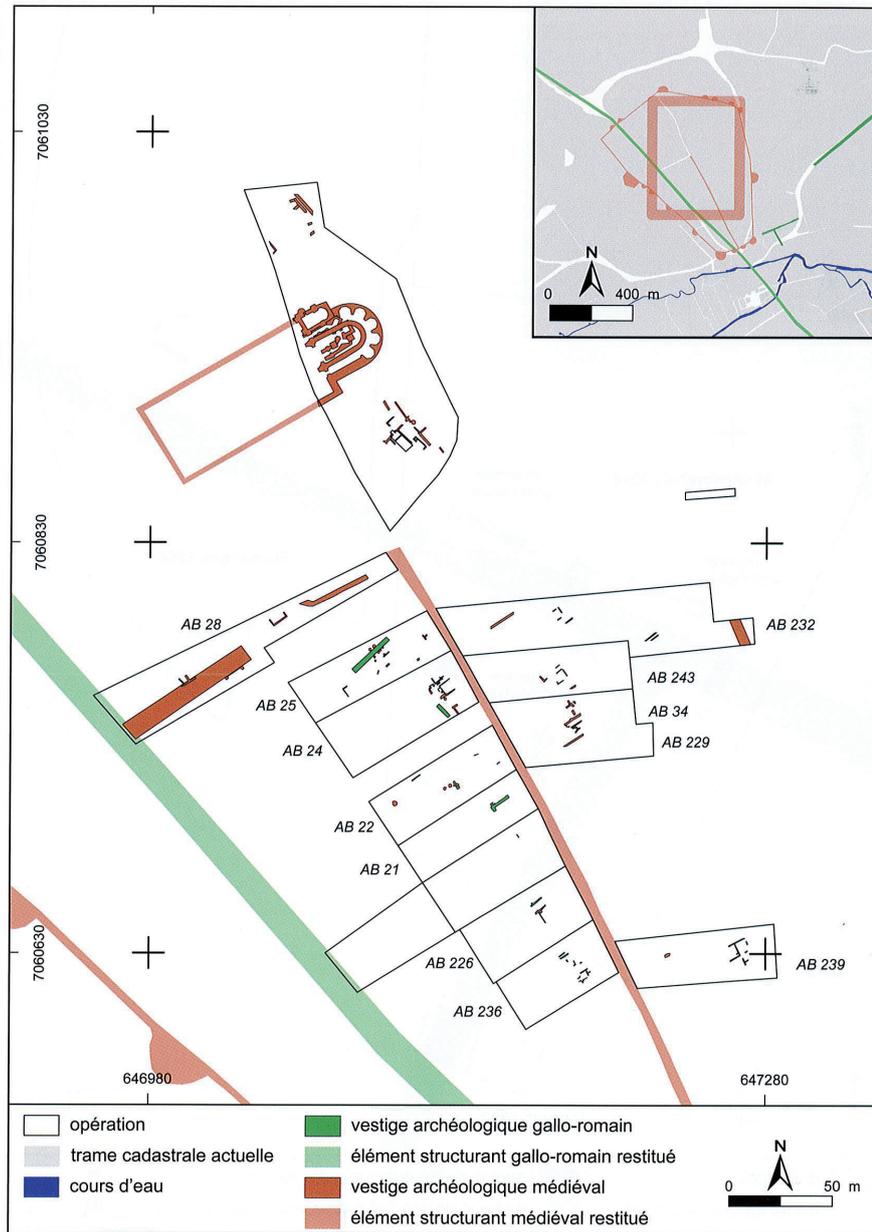


Fig. 8. Plan général des vestiges au sein de la partie haute de la Vieille Ville. G. Guidi-Rontani - DA62.



Fig. 9. Vue du mur M9 romain de la parcelle Tétard (AB 24). Cl. F. Thuillier dans A. de Saulce, 1999, p. 17, fig. 13.

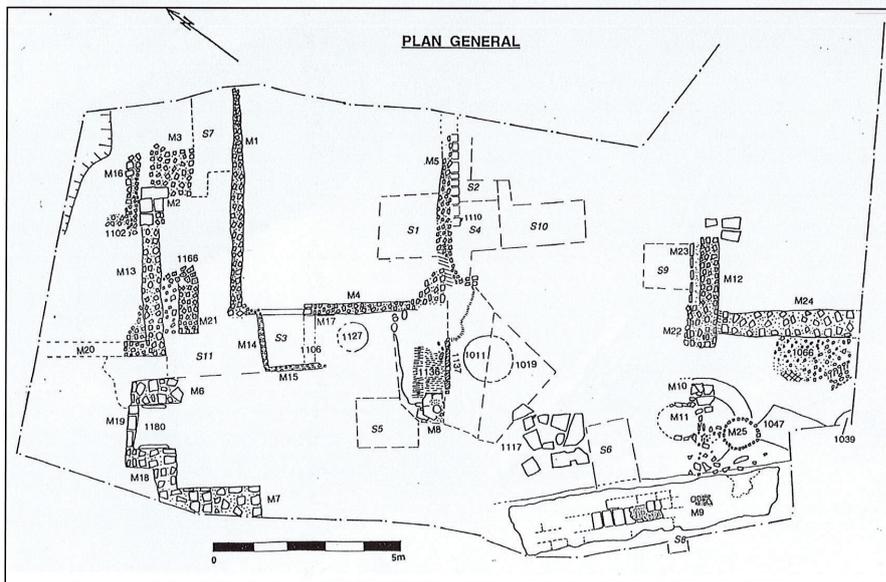


Fig. 10. Plan de la fouille de la parcelle Tétard (AB 24). H. Barbé dans A. de Saulce, 1999, p. 18, fig. 14.



Fig. 11. Vue de la maçonnerie romaine de la parcelle Dozinel (AB 21).
Dans A. de Saulce, 1999, p. 11, fig. 6.



Fig. 12. Sol en béton de tuileau reposant sur une plateforme de craie au nord du rempart du Bas-Empire au sein de la parcelle AB 25. *Cl. G. Guidi-Rontani - DA62.*

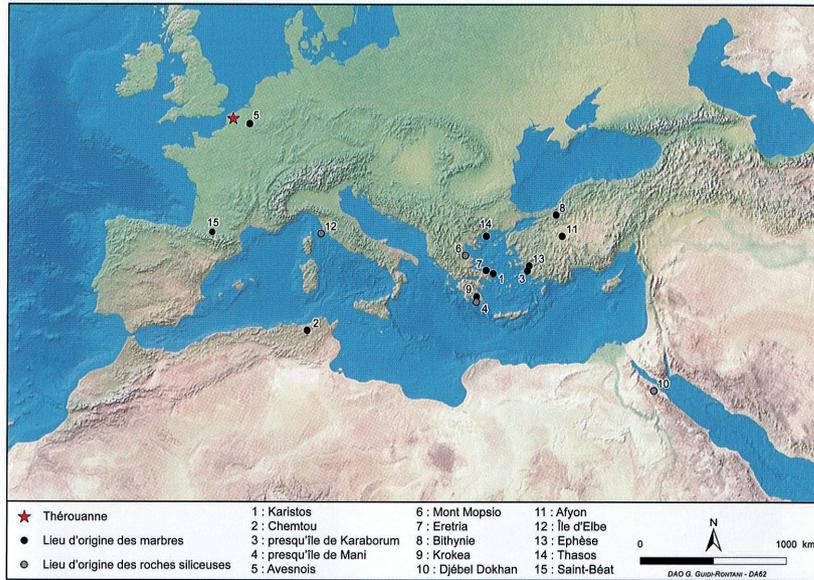


Fig. 13. Carte figurant la provenance des différents marbres antiques mis au jour à Théroutanne, parcelle AB 25.
G. Guidi-Rontani - DA62.



Fig. 14. Vue d'un des fragments de colonne mis au jour à Théroutanne, parcelle AB 22.
G. Guidi-Rontani - DA62.

Théroutanne : un iceberg archéologique

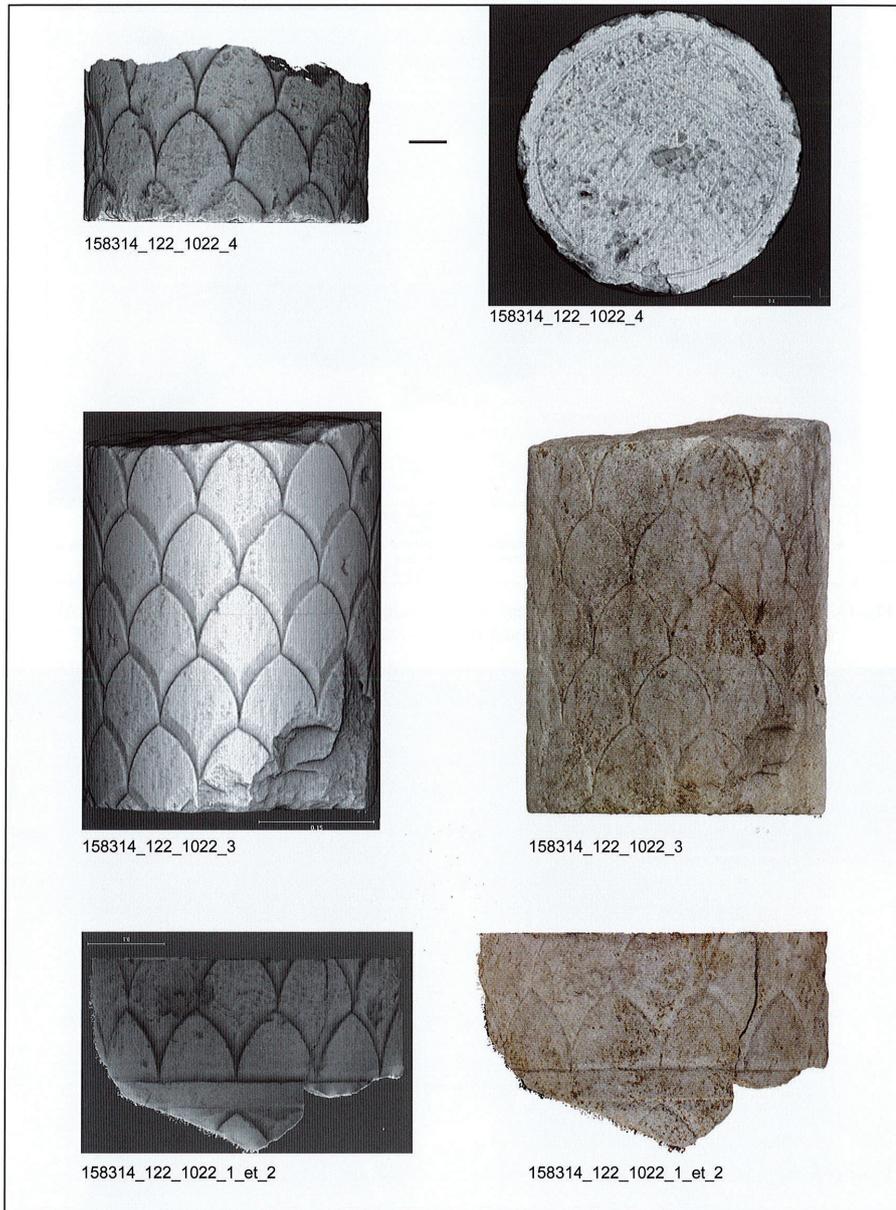


Fig. 15. Photogrammétrie des fragments de colonne mis au jour à Théroüanne, parcelle AB 22. *J.-R. Morreale - DA62.*

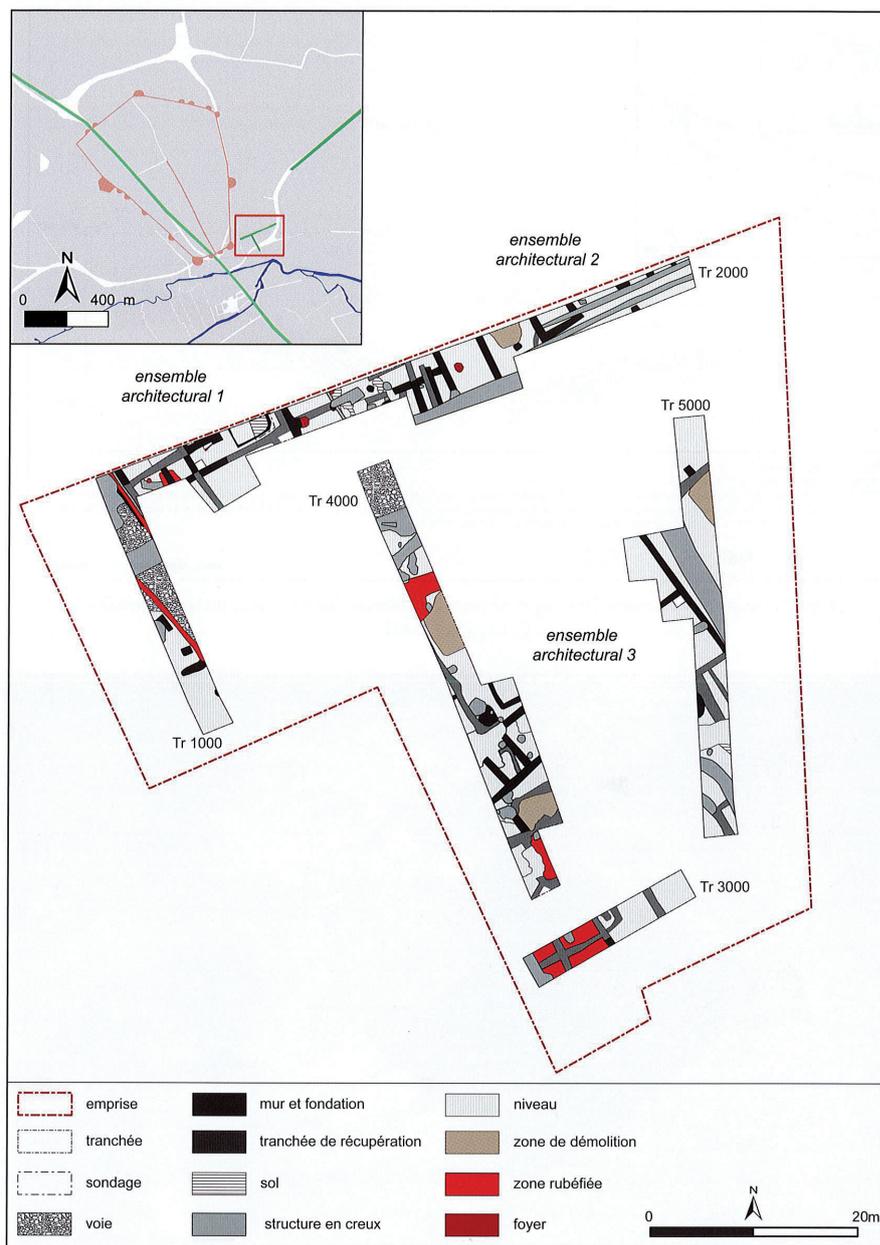


Fig. 16. Plan général des vestiges mis au jour au n° 32 route de Clarques. C. Costeux - DA62.

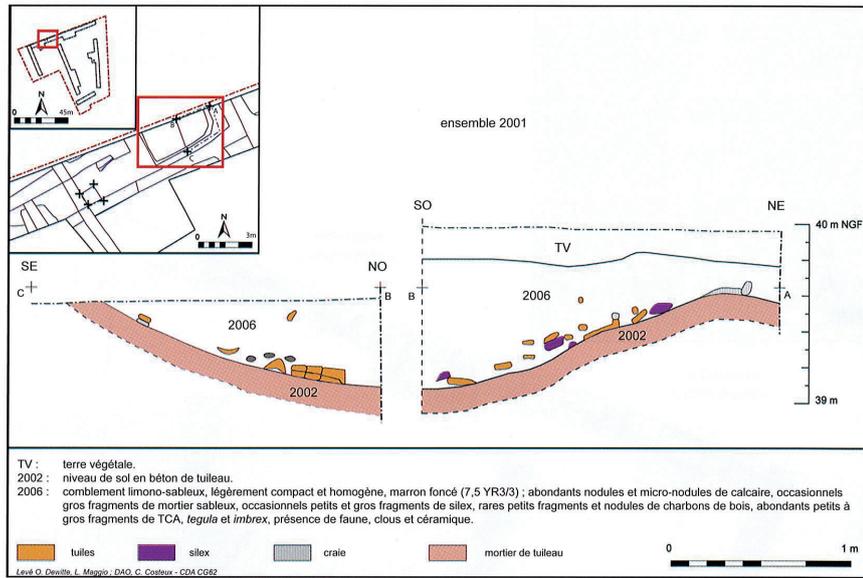


Fig. 17. Coupe de l'ensemble 2001 au n° 32 route de Clarques, bâtiment avec pièce à hypocauste.
C. Costeux - DA62.



Fig. 18. Vue du sondage 2030 réalisé au sein de l'ensemble architectural I au n° 32 route de Clarques.
C. Costeux - DA62.

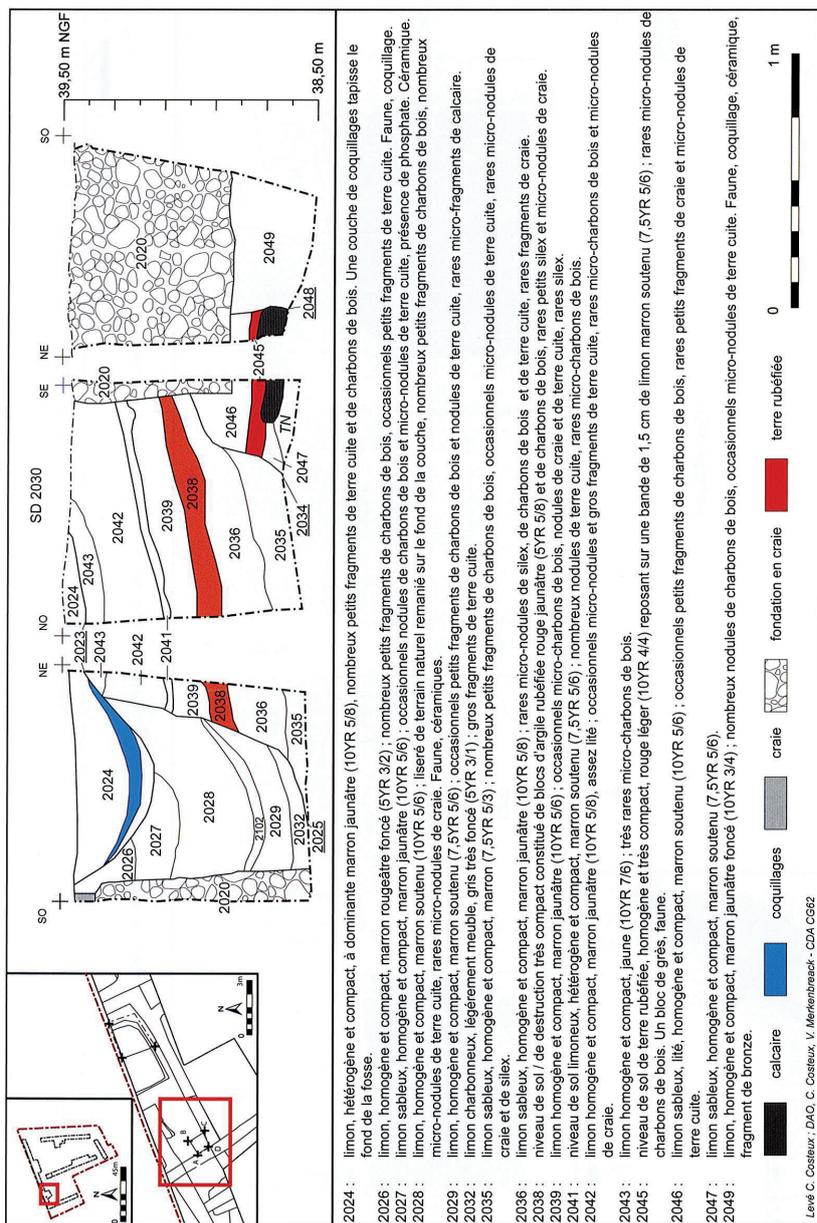


Fig. 19. Coupe du sondage 2030 réalisé au sein de l'ensemble architectural 1 au n° 32 route de Clarques. C. Costeux - DA62.

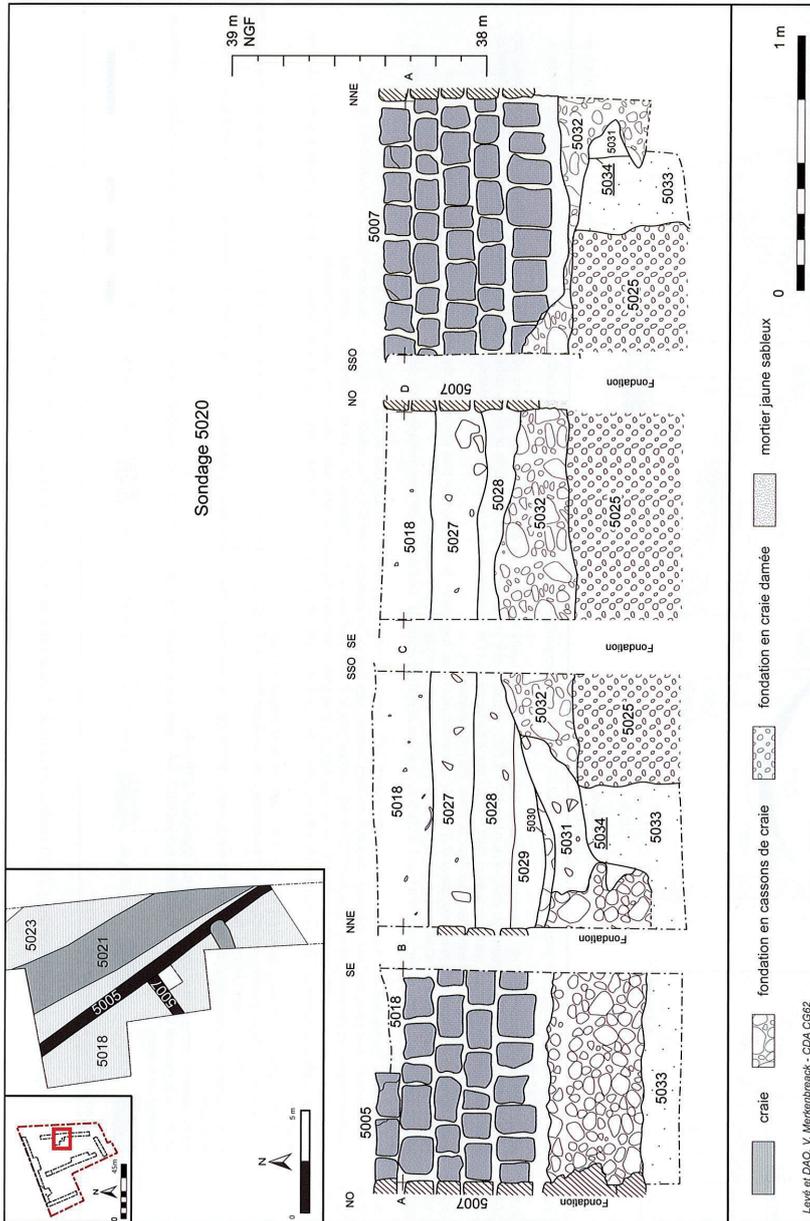


Fig. 20. Coupe du sondage 5020 réalisé au sein de l'ensemble architectural 3 au n° 32 route de Clarques. V. Merkenbreack - DA62.



Fig. 21. Vue vers le sud de l'ensemble architectural 3 avec la route de Clarques en arrière-plan et la parcelle Demey. V. Merkenbreack - DA62.



Fig. 22. Vue vers le nord de l'ensemble architectural 3 avec en arrière-plan au fond à droite le Mont Saint-Martin. V. Merkenbreack - DA62.



Fig. 23 et 24. Fibule de type Almgren 16 provenant (n° d'inventaire 157262_111_4032_1). Cl. M.L. de Noblet - DA62.



Fig. 25. Poignée de meuble en bronze provenant du niveau 1002. Cl. M.L. de Noblet - DA62.



Fig. 26. Poignée de meuble en bronze à extrémités en forme de glands provenant de la fosse 403. Cl. M.L. de Noblet - DA62.

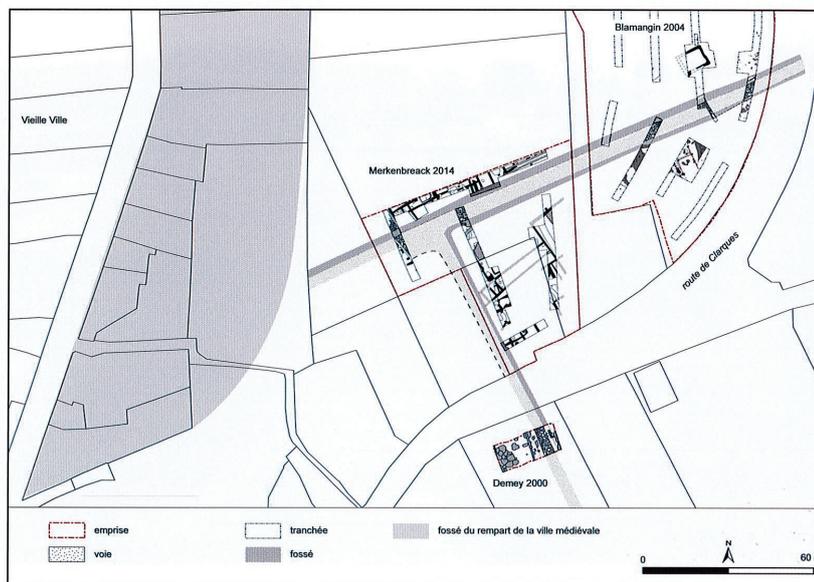


Fig. 27. Plan général du site au lieu-dit *les Bachinets*, route de Clarques, avec restitution et projection du dernier état de la voirie et des vestiges toutes phases confondues. V. Merkenbreack - DA62.



Fig. 28. Vue générale de l'enceinte tardive, parement et structure interne. *V. Merkenbreack - DA62.*



Fig. 29. Vue des ressauts externes de la fortification du Bas-Empire et du début de l'élévation.
V. Merkenbreack - DA62.



Fig. 30. Vue en coupe du parement interne de la maçonnerie romaine tardive.
Photogrammétrie G. Guidi-Rontani et J.-R. Morreale - DA62.



Fig. 31. Vue du ressaut interne de la maçonnerie romain 3006. *V. Merkenbreack - DA62.*

- 47 -



Fig. 32. Vue en coupe du parement externe de la maçonnerie romaine tardive.
Photogrammétrie G. Guidi-Rontani et J.-R. Morreale - DA62.



Fig. 33. Vue aérienne vers le nord de la parcelle AB 25 et de l'emplacement de la cathédrale en arrière-plan.
Cl. photobulle@gmail.com.

Thérouanne : un iceberg archéologique

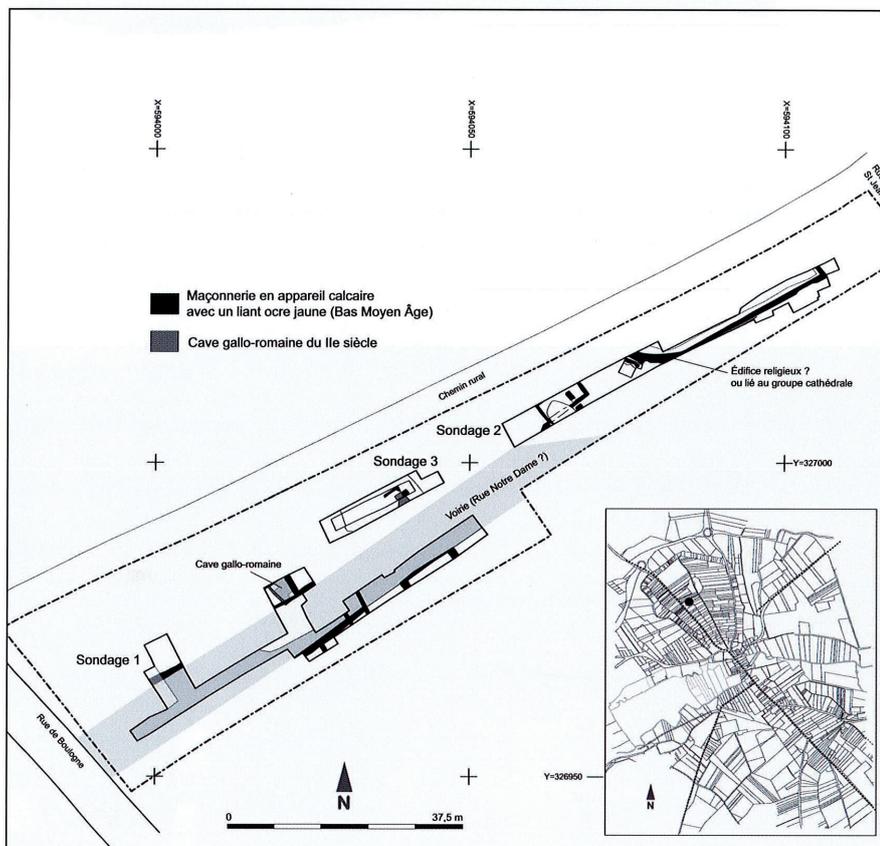
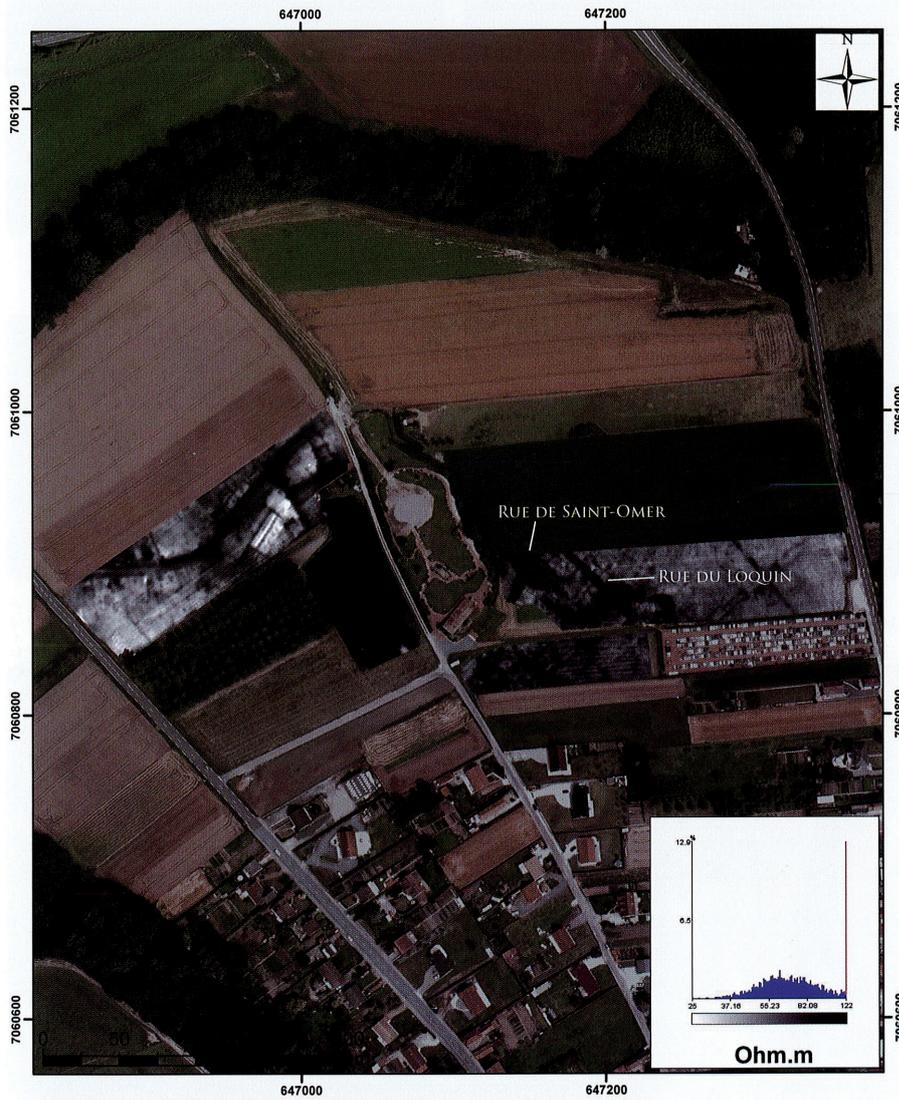


Fig. 34. Plan des vestiges mis au jour au sein de la parcelle AB 28 et de l'emplacement de la rue Notre-Dame repérée. B. Leriche dans Blamangin et al., 2011, fig. 34.



Annexe 10 : Carte de résistivité apparente
Profondeur d'investigation : [0 ; 1] m - Echelle : [25 ; 122] ohm.m

Fig. 35. Carte de résistivité apparente réalisée dans le cadre du Projet Collectif de Recherche sur Thérouanne par Géocarta. Dans Blary et al., 2015, p. 205.



Fig. 36. Vue de la face extérieure du chapiteau 157979_122_5002_1. Cl. S. Janin-Reynaud - DA62.



Fig. 37. Vue de la face intérieure du chapiteau 157979_122_5002_1. Cl. S. Janin-Reynaud - DA62.



Fig. 38. Vue des incisions en abreuvoir sur les pans du chapiteau 157979_122_5002_1. Cl. S. Janin-Reynaud - DA62.



Fig. 39. Vue du dessus des éléments du chapiteau 157979_122_5002_1. Cl. S. Janin-Reynaud - DA62.

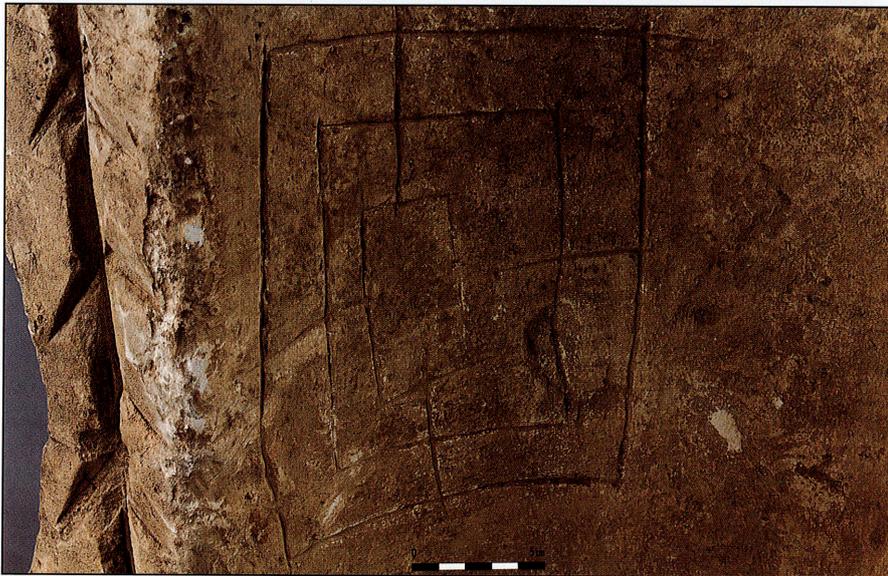


Fig. 40. Vue de détail du jeu de mérelle sur la face interne du chapiteau 157979_122_5002_1. Cl. S. Janin-Reynaud - DA62.

7.5 MANIEZ J., MERKENBREACK V., « APPORTS DE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE À LA CONNAISSANCE DU LITTORAL MORIN : LE CAS DE MARQUISE », IN BLAMANGIN O., DEMON A., HOËT-VAN CAUWENBERGHE C. (ÉD.), BOULOGNE-SUR-MER ANTIQUE, ENTRE TERRE ET MER. GESORACUM-BONONIA, LE PORT ET SON ARRIÈRE-PAYS. ACTES DE LA TABLE RONDE DU PROJET COLLECTIF DE RECHERCHE (PCR) ATLAS TOPOGRAPHIQUE DE LA VILLE ANTIQUE DE BOULOGNE-SUR-MER, BOULOGNE-SUR-MER, 24-25 SEPTEMBRE 2015, VILLENEUVE D'ASCQ : PRESSES UNIVERSITAIRES DU SEPTENTRION, COLL. « ARCHAIOLOGIA », P. 317-334.

Apports de l'archéologie préventive à la connaissance du littoral morin : le cas de Marquise

Jérôme Maniez & Vincent Merkenbreack
Avec la collaboration d'Élisabeth Afonso-Lopes

Resté longtemps à l'écart de l'actualité archéologique et ce malgré les nombreuses trouvailles recensées, le territoire de Marquise, depuis quelques années et avec le développement de l'archéologie préventive, fournit de nouvelles preuves de l'importance du secteur durant l'Antiquité. La présence de pierre facilement exploitable est sans doute un des éléments clés de l'attractivité du territoire; la Slack, petit fleuve côtier qui permettait sans doute d'acheminer hommes et biens vers le littoral, à une dizaine de kilomètres, a pu être un élément capital. La découverte d'une occupation de la fin du I^{er} siècle av. J.-C et notamment de tombes comportant du mobilier remarquable provenant d'Italie et la mise au jour d'un bâtiment cultuel du IV^e siècle, peut-être lié au culte de Mithra, nous invitent à questionner la place de Marquise dans l'arrière-pays boulonnais au Haut-Empire et dans le système défensif du *Litus Saxonicum* au Bas-Empire. À travers un panorama des découvertes antiques sur la commune de Marquise, nous proposerons quelques pistes de réflexion sur une vision plus globale du littoral septentrional de la *civitas* des Morins (fig. 1).

1. Les données archéologiques sur le territoire de Marquise avant la Conquête romaine

1.1. Les découvertes anciennes

Pour la période protohistorique, nous disposons principalement de données anciennes. Selon D. Haignéré au lieu-dit *Fosse du Mont de Cappe*, entre 1750 et 1751 aurait été découvert « une quantité considérable d'ossements humains, des casques, des glaives, des poignards en fer et en bronze, des hachettes en silex poli et beaucoup d'autres objets forts curieux, vendus ou donnés quelques années plus tard, à M. de Bois Robert de Montreuil-sur-Mer ». Il semble que cette découverte ait été faite par les ouvriers occupés à extraire des pierres pour

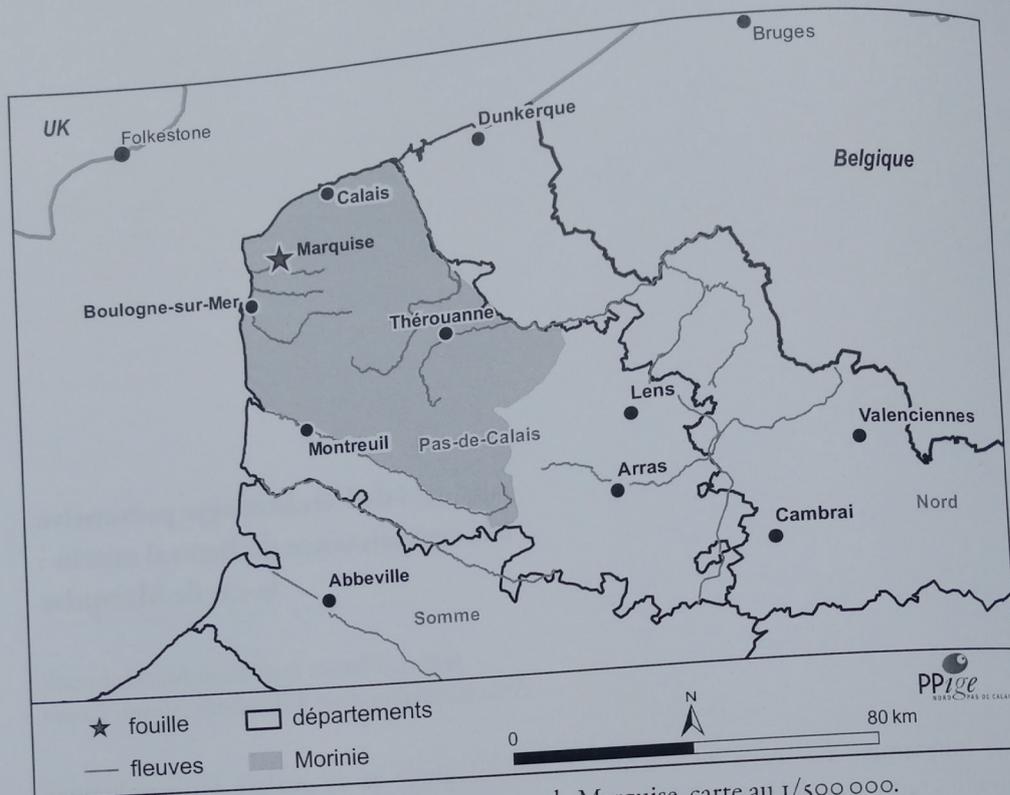


Fig. 1 - Localisation de la commune de Marquise, carte au 1/500 000.
© M. Delage.

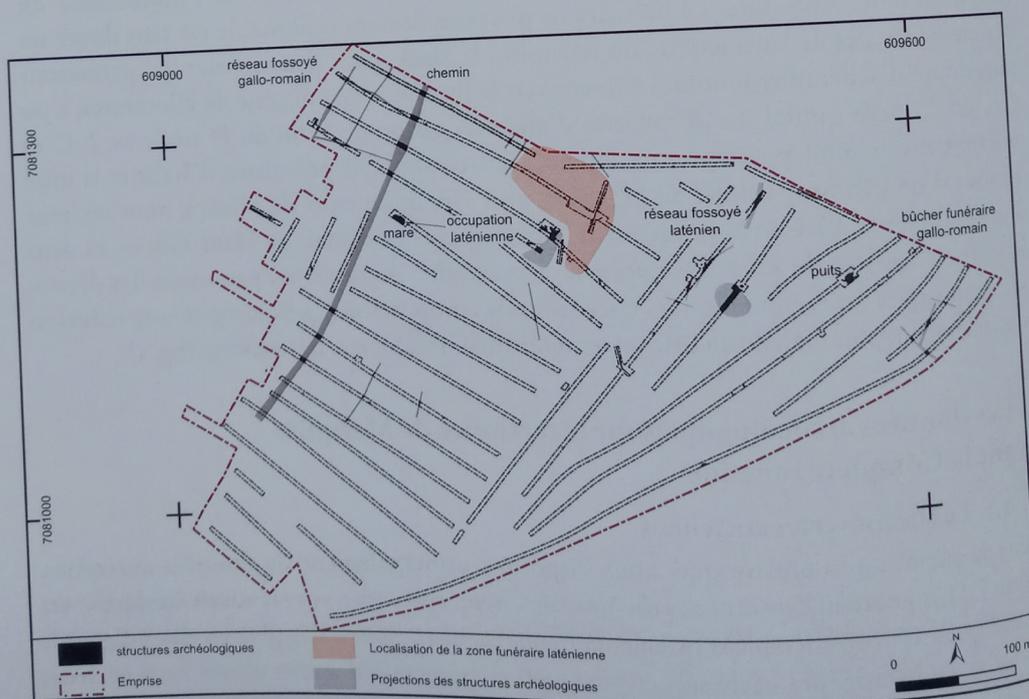


Fig. 2 - Plan général des vestiges de la Plaine du Canet.
© V. Merkenbreack.

la construction de la grande route de Calais (aujourd'hui Avenue Ferber)¹. R. Delmaire situe cette découverte sur le versant nord du Mont de Cappe². Selon D. Haignéré toujours, Crupette et l'autre n'a point de dénomination connue, que l'on voit à peu de distance l'un de l'autre dans les champs de la Haute-Liégette³. Pour ces derniers, Haignéré s'interrogeait sur d'éventuelles « tombelles celtiques », l'incertitude demeure de nos jours. Enfin, dans un jardin au départ de la route de Wissant, fut découverte une monnaie en bronze de Ptolémée X⁴.

1. 2 Le diagnostic de la Plaine du Canet

Le diagnostic archéologique réalisé par le Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais sur la *Plaine du Canet* en 2013 concernait 16,5 hectares en bordure de la rue Pasteur, de la RD 231 et de la rue du Canet, à l'emplacement du futur aménagement d'un ensemble résidentiel (fig. 2). Les vestiges appréhendés concernaient principalement la Protohistoire⁵.

L'occupation laténienne mise au jour couvre 2,6 hectares et comprend des vestiges liés à un habitat ainsi que des structures relevant du monde funéraire. La zone domestique est caractérisée par une série de fossés et de fosses qui comportent du mobilier céramique à la fois en surface et dans leur comblement. Deux niveaux probables de circulation ont également été repérés en différents endroits ainsi qu'une potentielle mare et un puits non cuvelé. Les vestiges céramiques sont datés de La Tène finale et les éléments les plus représentatifs de ce corpus correspondent à des pots ovoïdes à col mouluré, des pots ovoïdes à bords rentrant et des vases de stockage. Ce lot s'inscrit bien dans le répertoire régional de la céramique de la fin du second âge du Fer⁶. La présence de décors peignés, de moulures et de finitions au tour lent sont tout à fait caractéristiques de cette période. L'absence de céramique tournée de facture gallo-romaine vient conforter cette datation de la fin de La Tène finale. Même si dans le cadre du diagnostic il a été difficile d'appréhender les structures d'un habitat à proprement parler, les formes céramiques qui renvoient au vaisselier domestique, en particulier de stockage, indiquent clairement la présence de ce dernier au niveau de la *Plaine du Canet*. En périphérie nord de cette occupation, 12 structures funéraires ont été mises au jour. Ces fosses recouvrent les différentes étapes liées à la crémation. Quelques structures de type fosse cendrier sont associées à des fosses de crémation caractérisées par leurs bords rubéfiés. Enfin, deux tombes à dépôt secondaire ont été mises au jour ; l'une d'elles comprenait un amas osseux dans un contenant périssable avec trois anneaux en alliage cuivreux et un pot en céramique modelée.

1.3. Perspectives

Les données archéologiques concernant la Protohistoire récente ne sont pas légion sur le territoire de Marquise mais les récentes opérations d'archéologie préventive nous permettent de commencer à appréhender ces vestiges sur cette partie du littoral morin. Ainsi, au regard des données de la Plaine du Canet, on observe une translation vers l'ouest de l'occupation

1.- HAIGNÉRÉ 1882, p. 221.

2.- DELMAIRE 1994, p. 429.

3.- HAIGNÉRÉ 1882, p. 223.

4.- BAR 1991, p. 277, cité par DELMAIRE 1994, p. 427.

5.- MERKENBREACK 2014.

6.- AFONSO-LOPES, LEROY 2013.

domestique entre La Tène finale et le Haut-Empire⁷. L'occupation augustéenne fouillée à l'ouest de l'avenue Ferber a révélé un système d'enclos qui s'étend à l'est de cette même avenue, en direction de la *Plaine du Canet*, située à 500 m. La mise au jour d'une occupation à la fois domestique et funéraire, datant de La Tène finale sur ce dernier site indique qu'il y a eu un déplacement de l'occupation vers l'ouest ou abandon. Une transition existe peut-être entre la fin de La Tène finale et la période augustéenne à Marquise, à la fois pour les espaces d'habitat et les espaces funéraires. Enfin, nous ne pouvons que constater que ces derniers, qu'ils soient datés de La Tène finale ou du Haut-Empire, font encore défaut pour Marquise, à l'échelle de son canton mais également sur une très grande partie du littoral de la Cité des Morins.

2. Le territoire de Marquise au Haut-Empire

2.1. Des données archéologiques anciennes d'un grand intérêt

La commune de Marquise a livré de nombreux vestiges attribués à la période gallo-romaine⁸ (fig. 3). Parmi ces découvertes, les plus intéressantes ont été faites au lieu-dit *Les Wareennes*, à la limite des communes actuelles de Marquise et de Rinxent. C'est là qu'ont été successivement mis au jour :

- En 1823 : un coffre en pierre contenant des fragments d'urne funéraire et des fioles de verre ; des ossements calcinés, un vase à col allongé et un autre brisé.
- En 1841 : un tombeau composé de deux pierres, l'une couvercle et l'autre réceptacle. Il contenait une urne, des fioles en verre, les ossements calcinés d'un enfant et d'un chien. À côté ont été trouvés deux vases en terre jaune.
- En novembre 1856, au cours de travaux d'adduction d'eau, des tombes avec ossements, urnes remplies de cendres, monnaies, un autel en pierre de Marquise à décor sculpté dont chaque face représente une divinité du panthéon gallo-romain : Hercule appuyé sur sa massue, Mars en habit militaire, Mercure et Victoire sur un globe avec couronne et palme⁹.
- En 1878 : quatre autels avec inscriptions dont un seul a été conservé¹⁰. Il porte l'inscription : *Sulevis Iuno/nibus Sacr(um) / L(ucius) Cas(sius) Nigri/n[ianus (?) pro] / se [et suis ?]* (*CIL* XIII, 3561), avec ligature NO, NIB et NI. « Aux Sulèves Junons (ce monument est) consacré, Lucius Cassius Nigrin(us ou nianus) l'a fait élever (?) »¹¹ (fig. 4). Il bien que fréquemment attestée, l'est très rarement en association avec Junon. De plus, les inscriptions honorant les divinités sulèves sont généralement issues de contextes militaires¹².
- En 1889 : un fragment de bas-relief représentant une main tenant un laurier.
- En juin 1901 : en creusant un puits pour le service des eaux, un vase gris avec environ 600 monnaies, essentiellement des imitations du III^e siècle probablement enfouies après 276.

7.- Le lecteur trouvera des informations supplémentaires dans le rapport final d'opération : MERKENBREACK *et al.* 2019.

8.- DELMAIRE 1994, p. 427-429.

9.- Musée de Boulogne-sur-Mer, n° inventaire : 1227.

10.- Musée de Boulogne-sur-Mer, n° inventaire : 4156.

11.- Voir également BELOT 1990a, p. 220-222.

12.- PICHON 2009, p. 336-338 et note 141.

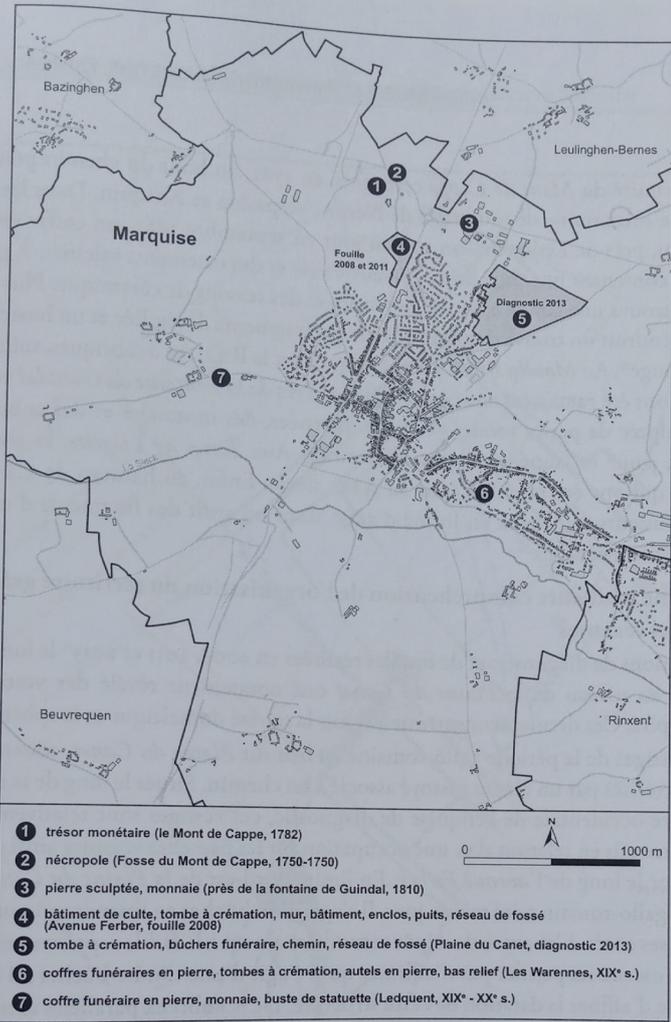
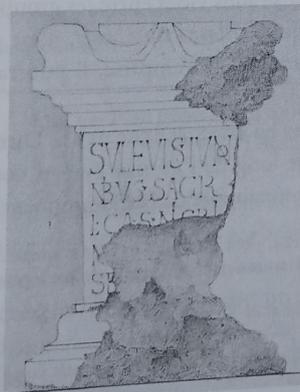


Fig. 3 – Contexte archéologique antique de Marquise.

© Costeux.



SVLEVIS*IVNO
 NIBVS*SACR
 L*CAS*NI/////

N (...
 S//(...

SVLEVIS IVNO
 NIBVS SACR(VM)
 L(VCIVS) CAS(SIVS NI(GRI)
 [IANVS(?) PRO]
 SE [ET SVIS ?]

Fig. 4 – L'autel des Warenes (CIL XIII, 3561), coll. Musée de Boulogne-sur-Mer, n° inv. 4156.
 Gravure conservée à la Bibliothèque municipale de Boulogne-sur-Mer, manuscrit 577, fol. 70.

À proximité du *Mont de Cappe* cette fois, en 1782, au bout du chemin poissonnier, on trouva une soixantaine de monnaies de Néron, Vespasien et Antonin. Dans les sablières de Bodrethun, près de Ledquent, on mit au jour en septembre 1862, un coffre en pierre avec couvercle contenant une urne brisée, un autre vase et des ossements calcinés. À proximité du coffre on trouva une lampe en terre, des urnes et des tessons de céramique. Plus récemment, au même endroit on trouva deux monnaies, des fragments de sigillée et un buste de statuette en terre rouge¹³. Au *Moulin Brûlé*, entre Ledquent et la R.D. 191 des briques, tuiles et poteries romaines ont été ramassées entre 1797 et 1802. Près de la *Fontaine de Guindal* vers 1810, une pierre sculptée de perles rondes et ovales alternées, des monnaies et des cubes de marbre bleu, gris, jaune et jaune-brun, ont été trouvés. Aux *Terres de Liègette*, ce sont des tuiles romaines qui ont été mises au jour au XIX^e siècle. Enfin, au hameau de Canet, en 1688, ce sont plusieurs tombeaux en forme d'auge, dont un avait des fragments d'urne qui sont attestés par la littérature¹⁴.

2.2. Une meilleure compréhension de l'organisation du territoire grâce aux fouilles récentes

Les opérations de diagnostic et de fouilles réalisées en 2008, 2011 et 2013¹⁵ le long de l'*avenue Ferber* et au niveau de la *Plaine du Canet* ont notamment révélé des vestiges datés du Haut-Empire. Ces derniers concernent à la fois la sphère domestique et la sphère funéraire.

Les vestiges de la période gallo-romaine au lieu-dit *Plaine du Canet*, couvrant 7000 m², sont caractérisés par un réseau fossoyé associé à un chemin. Situés le long de la rue du Canet, en bordure occidentale de l'emprise de diagnostic, ces vestiges sont relativement arasés et doivent être mis en relation avec une occupation sur les parcelles voisines ainsi qu'avec le site mis au jour le long de l'*avenue Ferber*. En limite nord-est de la *Plaine du Canet*, un bûcher funéraire gallo-romain a été mis au jour. Il s'agit d'un bûcher en fosse comprenant une niche sur un de ses côtés. L'absence de dépôt secondaire ajouté à la faible représentation pondérale des restes osseux ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'une tombe-bûcher ; il est également impossible d'affiner la datation de cette structure. De nombreux parallèles existent en Gaule septentrionale pour ces structures découvertes lors de diagnostics archéologiques et souvent isolées¹⁶. Des opérations récentes ont cependant révélé que certains bûchers découverts isolés ou par groupes de deux ou trois lors de diagnostics appartiennent en fait à des nécropoles dont les espaces de circulation ménagent de grands vides entre les groupes de structures ou des structures seules¹⁷. Le bûcher de Marquise, *Plaine du Canet*, n'est peut-être pas isolé. Situé en périphérie du plateau localisé au nord de l'emprise, il pourrait appartenir à un ensemble plus vaste de structures funéraires.

Les deux opérations de fouilles réalisées en 2008 et 2011 par la Direction de l'Archéologie du Département du Pas-de-Calais, le long de l'*avenue Ferber*, concernaient presque 3 hectares à l'emplacement de l'hôtel communautaire de la Communauté de Communes de

13.- Informations orales de P. LECLERC à Cl. SEILLIER, pour du mobilier sans contexte.

14.- Rien ne permet cependant de savoir si nous sommes en présence de sarcophages du Bas-Empire ou d'époque mérovingienne.

15.- MANIEZ *et al.* 2012a et 2012b ; MERKENBREACK *et al.* 2014.

16.- ANCEL 2010.

17.- Citons les exemples de Fouquereuil-les-Béthune – *Voyette d'Annezin* (FAUPIN 2009) ou encore de Bruay-la-Buissière – *Porte Nord* (MERKENBREACK 2012).

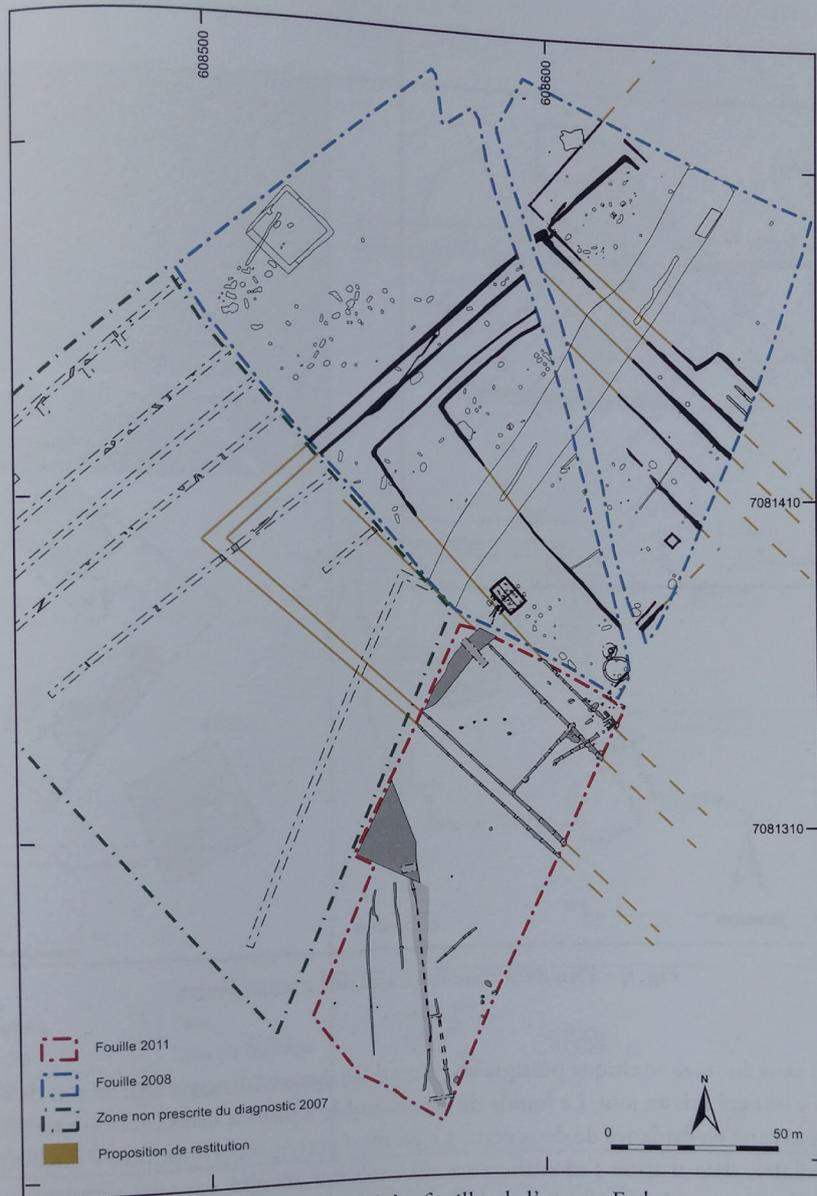


Fig. 5 – Plan général des fouilles de l'avenue Ferber.
© J. Maniez.

la Terre des 2 Caps et d'un complexe sportif et culturel (fig. 5). C'est au changement d'ère que l'activité humaine dans le secteur s'avère beaucoup plus sensible. En effet entre 5 av. J.-C. et 15 ap. J.-C. un système d'enclos fossoyés est mis en place. Il s'agit d'enclos quadrangulaires imbriqués qui structurent le paysage suivant un plan orthogonal, cloisonnant ainsi l'espace en deux aires bien distinctes. Au nord, une petite aire à fonction funéraire dans laquelle trois sépultures à crémation ont été découvertes (fig. 6). Au sud, une zone beaucoup plus grande à

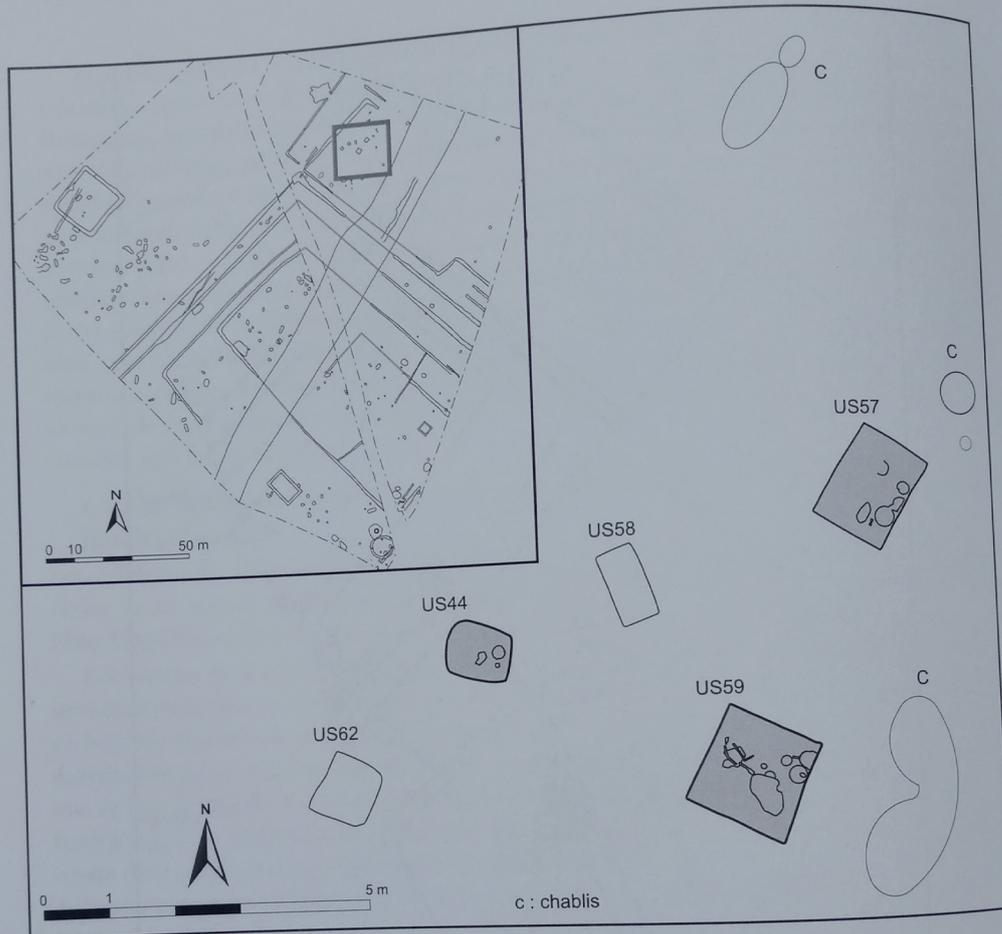


Fig. 6 – Plan de la zone funéraire de l'avenue Ferber.

© J. Maniez.

vocation sans doute domestique puisque les restes d'un petit bâtiment carré de 3 m de côté et un puits y ont été mis au jour. La fouille de cet ensemble a permis une datation assez précise ainsi que la mise en évidence de deux états. Le premier état, qui correspond à l'implantation du parcellaire, date d'après l'identification du mobilier récolté dans les sépultures et les couches d'utilisation des fossés, de 5 av. J.-C. à 15/20 ap. J.-C. Le mobilier des sépultures est remarquable à cet égard puisque pour deux d'entre elles, il se compose essentiellement de produits d'importation et notamment de céramique provenant des ateliers de Pise, Arezzo et Lyon ainsi que d'un service à ablutions en bronze¹⁸ (fig. 7, 8 et 9). Cette découverte fait de Marquise le site le plus septentrional ayant livré ce type de mobilier.

Après 15/20 ap. J.-C., il semble que l'aire domestique se rétracte, les grands enclos sont abandonnés et les fossés rebouchés. L'activité se concentre alors autour d'un petit bâtiment et d'un puits, l'aire funéraire est maintenue comme en témoigne la troisième

18. – AFONSO-LOPES, LEROY 2013.

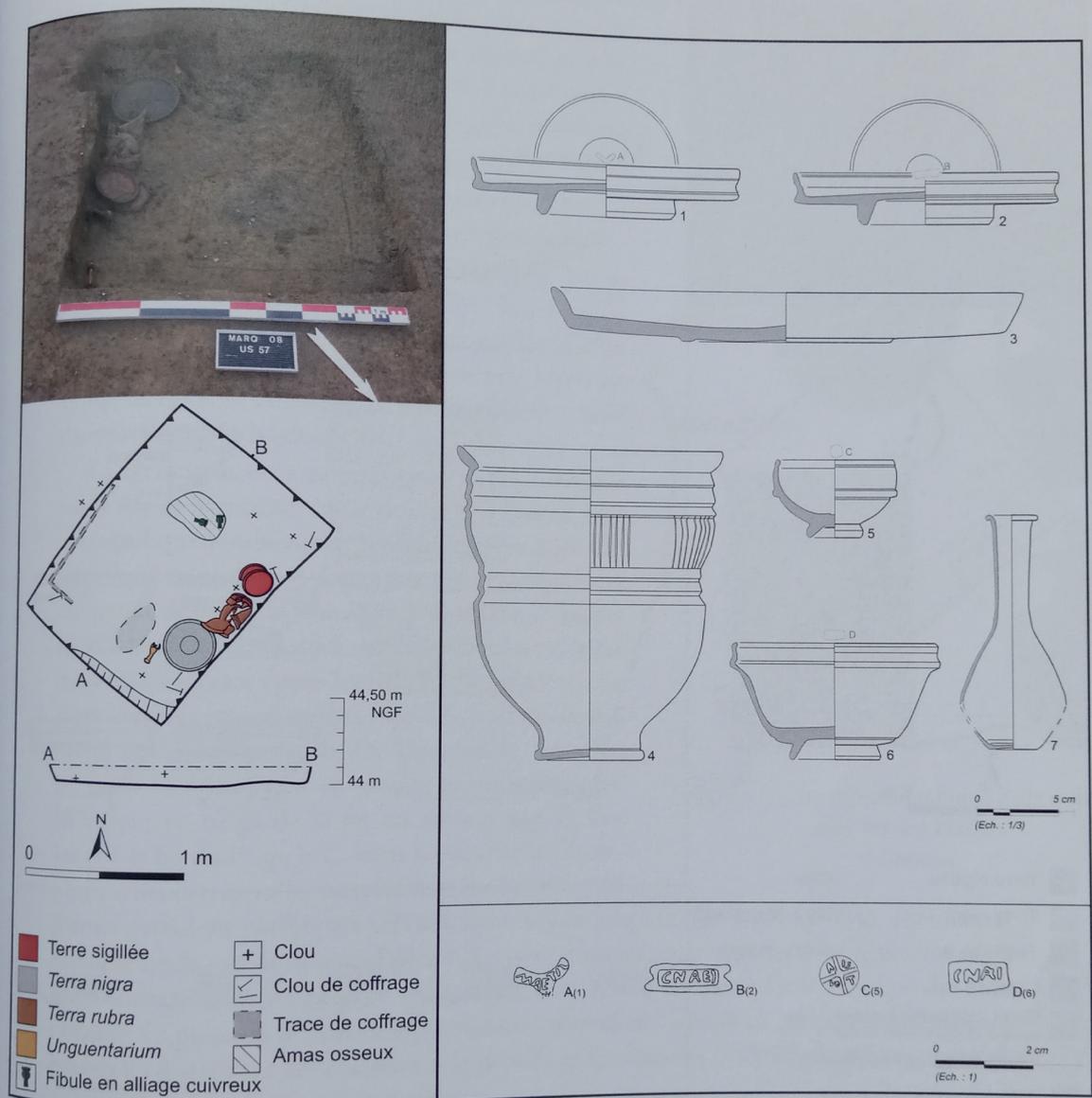


Fig. 7 - La tombe 57 de l'avenue Ferber.

1. Assiette (TSI-Pise Consp.18.2) ; d. 170 - 2. Assiette (TSI-Arezzo Consp.18.2) ; d. 170 - 3. Assiette à paroi droite (TN-Cham A1) ; d. 310 - 4. Pot (TR-Champ P29) ; d. 175 - 5. Coupe à collerette (TR-Champ C13) ; d. 75 - (TN-Cham A1) ; d. 310 - 6. Coupe (TSI-Arezzo Consp.22.1) ; d. 130 - 7. Unguentarium (UNG-? D1) ; d.32. - A. Mahes ; MAETIS/palme ; datation 5 av. J.-C. - 20 ap. J.-C. (TSI-Pise Consp.18.2) - B. Cn. Ateivs ; CNAEI ; datation 15 - 5 av. J.-C. (TSI-Arezzo Consp.18.2) - C. Indéterminé ; AVOTIS (TR-Champ C13) - D. Cn. Ateivs ; CNAI ; datation 15 - 5 av. J.-C. (TSI-Arezzo Consp.22.1).

© J. Maniez.

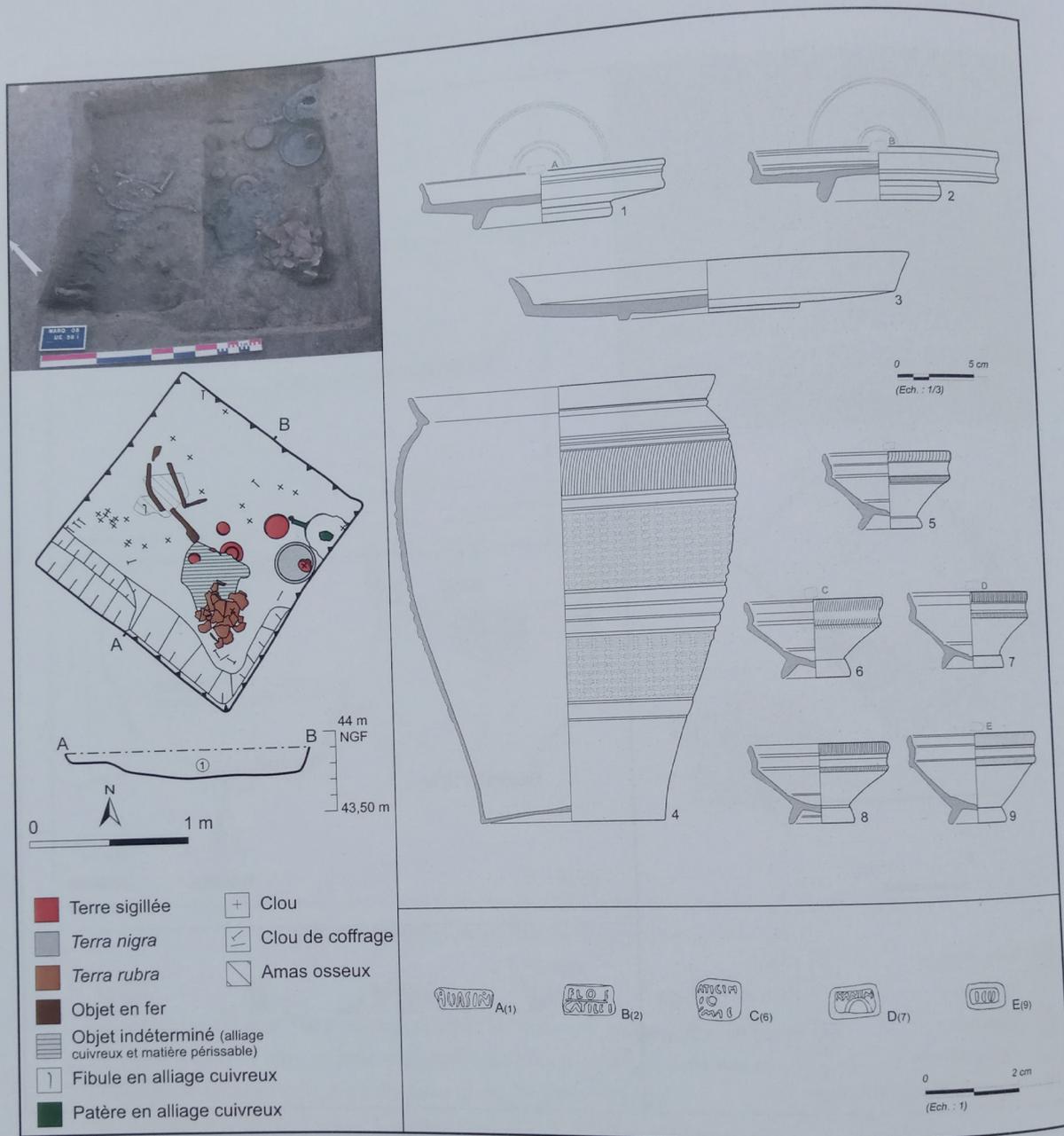


Fig. 8 – La tombe 59 de l’avenue Ferber.

1. Assiette (TSI- Consp.18.2) ; d.165 - 2. Assiette (TSI- Consp.18.2) ; d.165 - 3. Assiette à paroi droite (TN-
 Champ A1) ; d.250 - 4. Pot à lèvre oblique (TR-Sept P13) ; d.190 - 5. Coupe (TSI- Consp.22.1) ; d.79 - 6. Coupe
 (TSI-Consp.22.1) ; d.81 - 7. Coupe (TSI-Consp.22.1) ; d.79 - 8. Coupe (TSI-Consp.22.1) ; d.83 - 9. Coupe (TSI-
 Consp.22.1) ; d.82 - A. Rasinivs ; R[]ASINI ; datation 15 av. J.-C. - 40 ap. J.-C. (TSI-Arezzo Consp.18.2) -
 B. C. Atillivs, slave Flos ; FLOS/CATILLI, datation 10 av. J.-C. (TS-Lyon Consp.18.2) - C. Indéterminé ;
 ATICIM/I/]MAE, (TSI-Arezzo Consp.22.1) - D. Xanthus ; XANTIN ; datation 5 av. J.-C. - 50 ap. J.-C. (TSI-Pise
 Consp.22.1) - E. Indéterminé ; ICV (TSI-Arezzo Consp.22.1).

© J. Maniez.

sépulture découverte. Elle appartient à ce deuxième état que son mobilier permet de situer entre 15/20 et 65/70 ap. J.-C. Après 70 ap. J.-C. les traces d'activité humaine disparaissent. Soit celle-ci s'est déplacée et n'a pu être mise en évidence dans l'espace fouillé, soit le site a tout simplement été abandonné.

2.3. Données anciennes et données récentes : de nouvelles pistes de recherche à développer

L'apport de nouvelles informations concernant l'occupation humaine à Marquise durant le Haut-Empire, complété par les données et trouvailles anciennes offre de nouvelles pistes de recherches pour une meilleure compréhension et caractérisation de ce territoire situé dans l'arrière-pays boulonnais.

La céramique, mise au jour dans l'aire domestique sur le site de Marquise, *Mont de Cappe*, a montré sans conteste la prédominance de la céramique modelée, qui représente environ 95 % du corpus. Cette catégorie est composée de vaisselle consacrée à la cuisson et préparation des denrées, au stockage mais aussi, en moindre mesure, au service (pots à piedestal et gobelets). Le répertoire de cette céramique modelée est directement hérité des productions de La Tène finale. En effet, les types identifiés sont en grande partie identiques au corpus en usage de la fin du second âge du Fer jusqu'à la fin du I^{er} ap. J.-C. dans le nord de la Gaule, plus particulièrement ici dans les sites du littoral. Ces formes persistent parfois sur certains sites ruraux jusqu'au III^e siècle ap. J.-C., comme par exemple sur le site de Wierre-Effroy¹⁹. Le type fréquemment rencontré est le pot ovoïde à bord rentrant et panse peignée qui semble témoigner d'un faciès caractéristique des sites côtiers²⁰. La présence de la céramique tournée, témoin de l'adoption des modèles romains, a permis ici d'attribuer cet ensemble à la période gallo-romaine. Cette dernière est essentiellement composée de céramique belge.

La céramique des sites ruraux des sites côtiers de la Morinie montre que les productions régionales restent marquées par les traditions laténiennes. Les modèles romains s'imposent difficilement. Il faut y voir sans doute un choix culturel ou fonctionnel et non un problème de réseau de diffusion. Ici, l'opposition ville – campagne est particulièrement nette quand de réseau de diffusion. Ici, l'opposition ville – campagne est particulièrement nette quand de réseau de diffusion. Ici, l'opposition ville – campagne est particulièrement nette quand de réseau de diffusion. Ici, l'opposition ville – campagne est particulièrement nette quand de réseau de diffusion.



Fig. 9 – Le mobilier métallique de la tombe 59 de l'avenue Ferber.

© J. Maniez.

19.- MANIEZ, 2014.

20.- CLOTUCHE, WILLEMS, 2012.

21.- Notamment WILLEMS 2014 pour les ensembles antérieurs aux Flaviens.

décennies du I^{er} siècle ap. J.-C.) au sein de tombes sur le site de l'*avenue Ferber*, soulève un certain nombre de questions quant au statut des défunts. S'agit-il de romains d'Italie, de militaires, d'aristocrates morins précocement romanisés, nous ne saurions le dire²².

Les fouilles réalisées en 2008 et 2011 *avenue Ferber* ont livré pour le Haut-Empire un bâtiment et un puits construits en pierre de Marquise. Un second bâtiment ainsi que des éléments d'ornement, également en calcaire oolithique de Marquise, font aussi partie des découvertes de ces fouilles, ici pour le Bas-Empire. Elles viennent enrichir la liste des trouvailles du XIX^e siècle au sein de carrières, au lieu-dit les *Warenes*, avec des autels, des stèles ou encore des cippes taillés dans ce même matériau. Ces découvertes ouvrent de nouvelles perspectives de recherches sur l'extraction, l'utilisation et l'exportation de cette pierre de Marquise à l'époque romaine. Dans l'état actuel de nos connaissances, l'emplacement exact des carrières nous est inconnu, mais l'antiquité de cette exploitation est admise²³; l'affleurement de la roche sur le territoire de la commune rend, de plus, cette exploitation plus que probable. Que l'on retrouve de la pierre de Marquise à Marquise n'a rien d'étonnant, mais celle-ci est également exportée durant le Haut et le Bas-Empire, à la fois au sein de l'arrière-pays, par voie terrestre assurément (vers Théroouanne), vers le littoral septentrional et notamment jusqu'à Oudenburg où l'on retrouve la pierre de Marquise associée à la pierre de Tournai au sein du *castellum*²⁴, vers le port Boulogne-sur-Mer, probablement par l'estuaire de la Slack et Ambleteuse et, par la même route maritime, vers la *Britannia* où l'on retrouve de la pierre de Marquise sur différents sites, notamment à Richborough au sein du fort daté du I^{er} siècle ap. J.-C.²⁵. L'inventaire du lapidaire en pierre de Marquise au sein des différentes collections des musées régionaux, de Belgique et d'outre-Manche ainsi que du mobilier des fouilles archéologiques, qu'elles soient anciennes ou résultant de l'archéologie préventive, reste à faire. Celui-ci ne manquerait pas d'apporter un éclairage important sur les différentes utilisations de cette pierre, sur l'importance et la chronologie de son exploitation, sur la zone d'exportation ainsi que sur les routes commerciales usitées pour celle-ci.

3. De la *civitas Morinorum* à la *civitas Bononensium* : Marquise durant le Bas-Empire

Sur le site de l'*avenue Ferber*, les vestiges du Bas-Empire, attribués aux IV^e et V^e siècles, sont caractérisés par un bâtiment excavé à vocation cultuelle (fig. 10). Ce dernier a déjà fait l'objet d'un article, d'une description structurelle et du mobilier qui lui était associé²⁶. Plusieurs hypothèses quant au culte pratiqué dans ce petit temple avaient alors été évoquées. Il convient ici de développer plus en avant ces dernières et de tenter de replacer d'une manière générale la place de ce bâtiment et de Marquise au Bas-Empire dans l'arrière-pays boulonnais.

3.1. La question du culte de Mithra

L'ensemble du mobilier mis au jour au sein du bâtiment, et déjà publié en 2014, ne fait plus de doute quant à la vocation cultuelle de ce dernier. L'assemblage céramique dominé

22.- MANIEZ, 2012, p. 94.

23.- SALAMAGNE 2011, p. 65.

24.- *Op. cit.*, p. 67.

25.- *Op. cit.*, p. 65.

26.- MANIEZ 2014.

par la vaisselle de service, qui comprend également des céramiques liées à la préparation et à la cuisson, le nombre d'éléments architecturaux décoratifs, le caractère non domestique de la consommation de faune (avec une sélection des espèces et des morceaux) confirment la fonction religieuse ou rituelle de cet édifice (fig. 11). La question du culte pratiqué est toujours un pari lors de la découverte de temple et le site de Marquise ne déroge pas à la règle. Les restes animaux consommés, comparables à des ensembles étudiés provenant de *mithraea*²⁷ où le coq prédomine, ainsi que la découverte d'un bas-relief figurant un serpent, cription ou d'autres éléments architecturaux ou statuaires spécifiques ne permet pas d'être catégorique sur l'attribution de ce culte. Le plan du bâtiment ainsi que le fragment de bas-relief et la tête de serpent étayent un peu plus cette hypothèse.

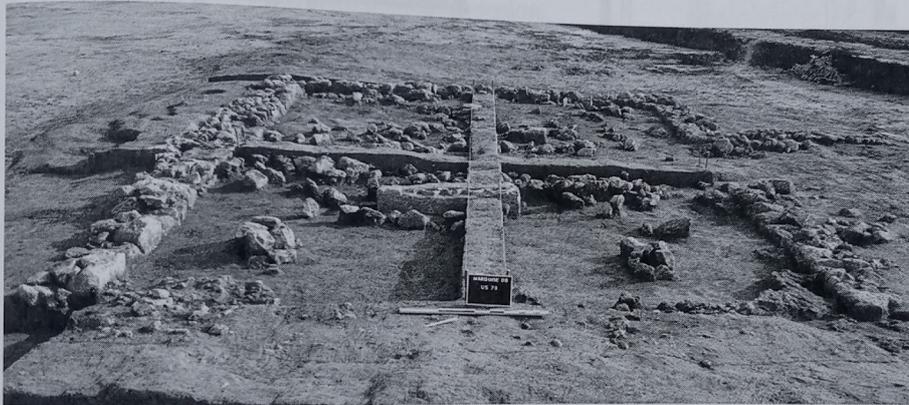


Fig. 10 – Le bâtiment culturel du Bas-Empire l'avenue Ferber.

© J. Maniez.

Fig. 11 – Tableau et distribution des espèces en nombre minimum d'individus.

Espèce	NR	%	NMI
Coq	319	48,8	13
Ovi-capriné	177	27,1	3
Porc	95	14,5	9
Boeuf	57	8,7	3
Lièvre	5	0,8	1
Oiseau indéter.	1	0,1	1
Déterminé	654	62,7	
Indéterminé	389	37,3	
Total	1 043		

© J. Chombart.

²⁷- Comme à la villa d'Orbe-Boscéaz, au sanctuaire de Martigny en Suisse ou celui de Tirlémont en Belgique ;
MARTENS, DE BOE 2004.

L'édifice adopte un plan rectangulaire (10,48 x 6,85 m) orienté selon un axe nord-ouest/sud-est. Il est construit dans une excavation et comporte un aménagement de poteaux délimitant deux espaces latéraux séparés par une allée centrale. Ces espaces latéraux pourraient très bien accueillir des banquettes donnant ainsi à la pièce l'allure d'un *triclinium*. Les plans des *mithraea* connus adoptent tous ce type d'architecture avec, dans le détail, certaines différences quant à l'agencement, le type de matériaux utilisés, les orientations et dimensions²⁸. Concernant la taille de ces édifices qui ne sont le plus souvent

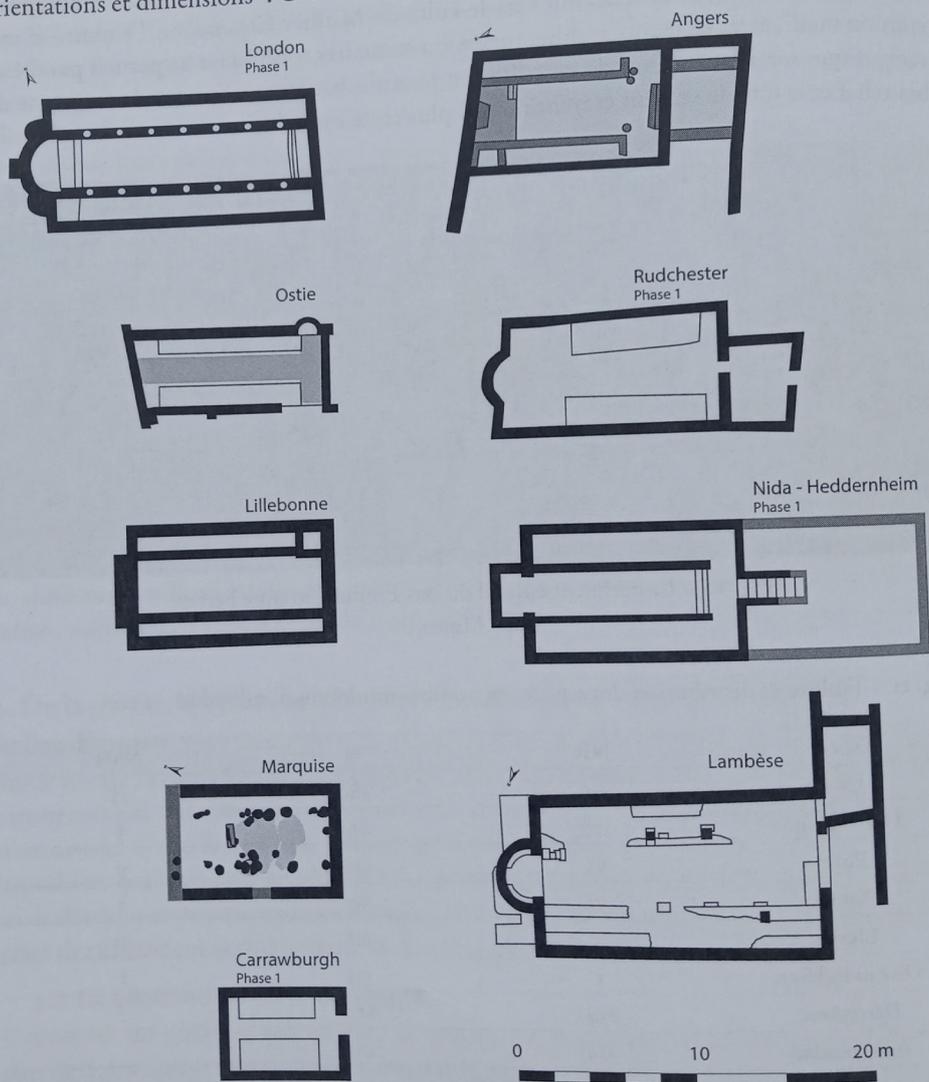


Fig. 12 – Planche comparative de plans de *mithraea*.

V. Merkenbreack, d'après LE GLAY 1954, SHEPHERD 1998,
MANIEZ *et al.* 2012a et MOLIN *et al.* 2015.

²⁸.- TURCAN 2004, p. 74.

qu'une salle, le *spelaeum* (la « grotte »), elle est rarement monumentale et mesure généralement une dizaine de mètres de longueur, comme le bâtiment de Marquise, celui d'Ostie ou encore le *mithraeum* de Lillebonne (fig. 12).

Certains sont même de plus petite taille, à l'instar du *mithraeum* de Carrawburgh sur le mur d'Hadrien. Dicté par le rituel et la liturgie propre au culte de Mithra, au fond du *spelaeum* figurait la représentation peinte ou sculptée de Mithra tauroctone le plus souvent accompagné d'une imagerie symbolique où prennent place un scorpion, un chien et quasiment systématiquement un serpent. À Marquise, furent mis au jour dans la moitié nord de l'allée centrale un bloc en calcaire de Marquise mesurant 1,38 x 0,47 x 0,30 m et figurant un serpent sculpté en bas-relief sur l'une des grandes faces ainsi qu'une tête de serpent sculptée dans la même pierre et provenant peut-être d'un seul et même bas-relief (fig. 13). La représentation de ce serpent qui ondule et dont la tête, à droite, sort de la partie basse pour remonter vers le registre supérieur, renvoi aux représentations de la tauroctonie mithriaque dont de nombreux exemples de toutes tailles sont connus à travers l'Empire²⁹ (fig. 14).

Nous ne disposons d'aucun autre indice archéologique daté du IV^e siècle à Marquise ou dans ses environs proches ; de ce fait, le temple de Mithra mis au jour se trouve déconnecté de toute occupation. Ce phénomène n'est pas une exception et les *mithraea* sont souvent isolés et installés près d'une source, à l'instar du temple de Carrawburgh dans le Northumberland. Le culte de Mithra, largement diffusé en Gaule, ne peut s'expliquer par les seuls soldats ou marchands car il investit à la fois certains chefs-lieux urbains (comme Trèves) mais également les campagnes. Néanmoins, la nature même du culte et la taille des temples impliquent nécessairement un cercle restreint d'adeptes³⁰ ; l'identification de ces derniers dans le cas de Marquise demeure en suspens.



Fig. 13 – La tauroctonie de Marquise.
Dessin de B. Clarys.

29.- Certains sont de très grande taille comme ceux de Sarrebourg et Strasbourg (dépassant les 2 m en hauteur et largeur) ou encore celui conservé au Great North Museum à Newcastle-upon-Tyne dont l'aspect est assez grossier à la différence de celui provenant de la collection Borghèse et qui est présenté au Louvre-Lens.
30.- VAN ANDRINGA 2002, p. 200.

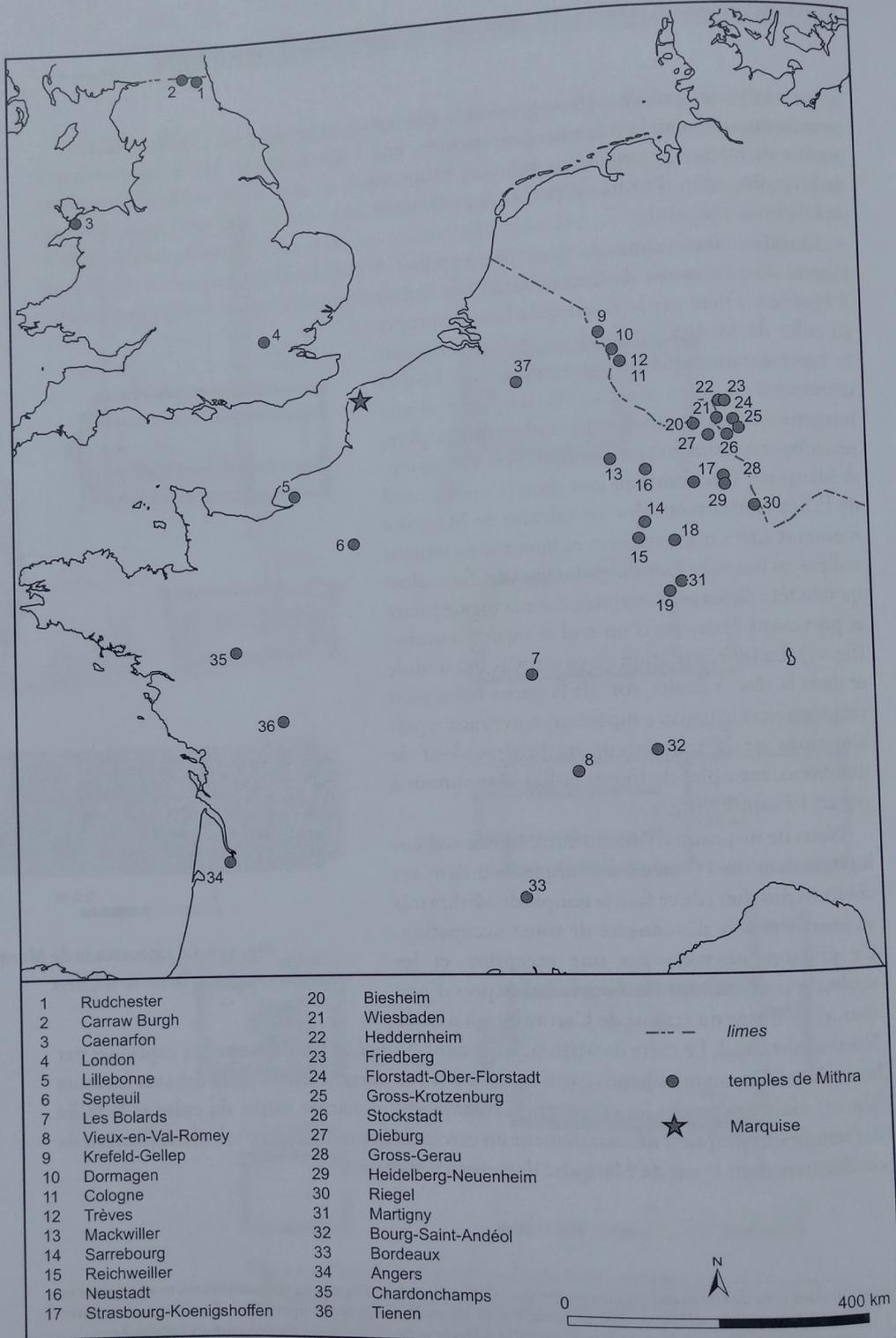


Fig. 14 – Carte de répartition des *mithraea* dans le nord-ouest de l'Empire romain.

C. Costeux d'après SAUER 1996.

3.2. La question du *Litus Saxonicum* et la place de Marquise dans le système défensif du Bas-Empire

Selon la *Notitia dignitatum*³¹, la défense de la mer du Nord et de l'entrée de la Manche est, au IV^e siècle, confiée au duc de Belgique seconde qui a sous ses ordres des cavaliers dalmates cantonnés à *Marcae* ou *Marcis* selon que l'on se réfère à telle ou telle version des copies de l'original disparu (Oxford, Paris, Vienne, Munich), des soldats nerviens, *militēs nerviorum*, et leur tribun au *Portus Aepatiacus* ou *Portus Epatiicus*, la *classis Sambrica* (flotte de la Somme) et son préfet au *locus Quartensis siue Hornensis*. Ils sont traditionnellement localisés entre l'embouchure de la Somme et celle de l'Aa (fig. 15). La défense de type maritime qui incombait à ces garnisons ressort nettement des termes de *litore*, *classis* et *portu*³².

*Equites Dalmatae, Marcis in litore Saxonico*³³.
Les cavaliers dalmates stationnés à Marcis.

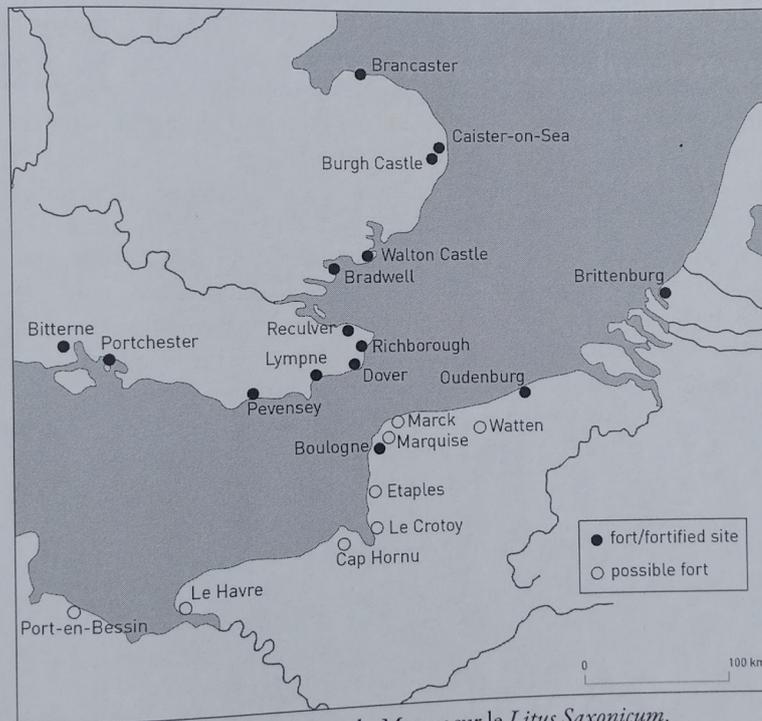


Fig. 15 – Localisation de *Marcae* sur le *Litus Saxonicum*.
Extrait de VANHOUTTE 2015, p. 63, fig. 6.1.

On a proposé d'identifier *Marcis* ou *Marcae* à Mardyck (Nord), Marck en Calais ou Marquise³⁴. Nous ne reviendrons pas ici sur les arguments de Cl. Seillier³⁵ et R. Delmaire³⁶,

31.- SEECK 1896.

32.- BRULET 1990, p. 348.

33.- RICHARDOT 2005, p. 110.

34.- JOHNSON 1979, p. 91-92

35.- SEILLIER 1977, p. 37; SEILLIER 1980a, p. 28

36.- DELMAIRE 1976, p. 112; DELMAIRE 1994, p. 71.

pour qui, des trois sites proposés, celui de Marquise apparaît comme le plus favorable. On peut également remarquer que sa position en retrait du littoral offre une profondeur stratégique au système défensif³⁷, avec de meilleures possibilités d'intervention en différents endroits, ainsi que de nombreux espaces de pâturages pour la cavalerie, contrairement au site de Marck, située au bord de la plaine maritime flamande. Enfin, l'argument archéologique vient encore étayer cette thèse puisque seule Marquise a livré des vestiges attestés du IV^e siècle à travers un bâtiment culturel dédié à Mithra que l'on trouve souvent associé à une présence militaire. Cependant, il ne faut pas oublier que la défense de la côte se met progressivement en place à partir de la fin du II^e siècle, comme le montrent les fouilles d'Oudenburg³⁸, à un moment où Boulogne-sur-Mer est encore une place militaire importante et le siège d'une escadre permanente. Il faut donc prendre avec réserve l'état de la défense côtière que nous livre la *Notitia dignitatum* et ne pas se focaliser uniquement sur les trois cantonnements mentionnés. Il faut garder à l'esprit son état tardif qui ne prend en considération que la situation de la défense de l'Empire durant le règne d'Honorius (395-423 ap. J.-C.)³⁹ ainsi que les lacunes et les incohérences qu'elle comporte. L'archéologie a d'ailleurs prouvé que plusieurs forteresses tardives non mentionnées dans la *Notitia dignitatum*, ont existé notamment sur la côte anglaise et *quid* de Boulogne-sur-Mer dont le caractère militaire au Bas-Empire n'est plus à prouver⁴⁰.

Ce bilan des données archéologiques nous donne les preuves d'une occupation, si ce n'est importante, du moins atypique du territoire Marquise durant l'Antiquité. De nombreux facteurs environnementaux rendent le secteur propice aux installations humaines et cela depuis toujours, mais l'intégration de la Morinie à l'Empire a très certainement donné une nouvelle dynamique à cette partie du littoral. La montée en puissance de Boulogne, carrefour des voies maritimes et terrestres, n'a pu se faire sans interaction avec son arrière-pays. Dans ce contexte, le rôle de Marquise reste à préciser : occupation du territoire, exploitation des ressources naturelles et le potentiel de la Slack en tant que voie navigable sont autant de perspectives de recherche nécessaires à l'enrichissement de la connaissance du littoral morin.

37.- SEILLIER 2010, p. 130-132.

38.- VANHOUTTE 2015.

39.- BRULET 2008, p. 233; RICHARDOT 2005, p. 79-80.

40.- BRULET 2006, SEILLIER 1996, SEILLIER 2007.

Du site au CCE : une collaboration archéologique – restaurateur. La conservation préventive des verreries romaines des tombes de Marquise et de la base aérienne 103 de Cambrai-Épinoiy.

Vincent MERKENBREACK¹, Sandrine JANIN-REYNAUD²

mots-clés : verre, fouille, altération, prélèvement en motte, conservation, restauration, nécropole, incinération, mausolée, dépôt funéraire, I^{er}-IV^e siècles, barillet, melonen perlen, Nerviens, Morins.

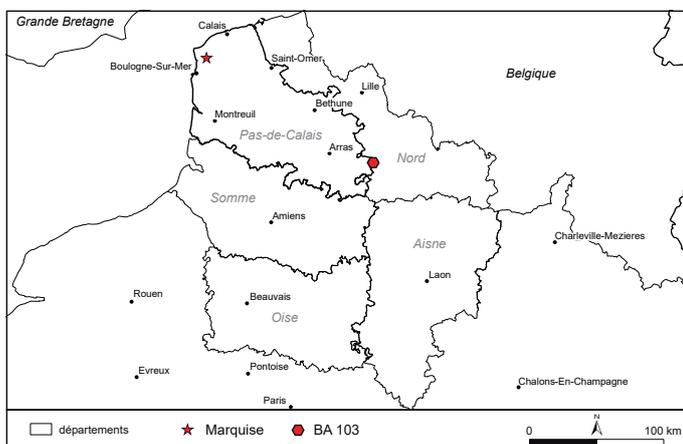


Fig. 1 Localisation régionale des deux sites, Marquise et la BA 103 de Cambrai-Épinoiy. (© V. Merkenbreack ; éch. 1/2500000).

Le service archéologique du département du Pas-de-Calais réalise de nombreuses opérations de diagnostics et fouilles préventives à travers tout son territoire ; celui-ci, de par son étendue, regroupe plusieurs entités administratives antiques, à savoir les cités des Nerviens, Atrébates, Ménapiens et Morins, ainsi que plusieurs faciès géologiques, du littoral à l'intérieur des terres, jusqu'aux abords de Cambrai et du futur Canal Seine-Nord Europe. Le présent article se propose d'aborder les vestiges de verreries antiques de deux opérations (fig. 1), de leur découverte à leur conservation-restauration pour étude et intégration dans le Centre de Conservation et d'Études (CCE) du Pas-de-Calais. Le premier site abordé correspond à une fouille menée sur le littoral, en territoire Morin, à Marquise près de Boulogne-sur-Mer, au sein d'une nécropole romaine dotée de monuments funéraires, du Haut et Bas-Empire, installée le long d'une voie. Plusieurs verreries sont associées aux tombes du Haut-Empire, dans un très bon état sanitaire en dépit de leur faible enfouissement et du taux de fragmentation de certaines pièces. Le second site correspond quant à lui à un diagnostic réalisé à l'emplacement de l'ancienne base aérienne 103 de Cambrai-Épinoiy, à proximité de Cambrai à la frontière entre le Nord et le Pas-de-Calais, en territoire Nervien. Une petite nécropole du Bas-Empire a ainsi été révélée et l'unique tombe testée dans le cadre de l'opération a livré plusieurs pièces de verreries

du IV^e siècle à plus d'1,80 m de profondeur, dans un état sanitaire instable. Dans une perspective d'étude et de conservation préventive, ces pièces ont fait l'objet d'une restauration. Au-delà de la verrerie, l'objet de notre propos est également d'illustrer l'importance d'une collaboration étroite entre archéologue de terrain et restaurateur pour une bonne conservation préventive des verres issus de fouilles, et de mettre en lumière des gestes à faire, des gestes à ne pas faire et de présenter les deux méthodologies adaptées à nos découvertes.

1. La mise au jour du mobilier et le prélèvement sur site

Contexte, constat et prélèvement du mobilier de la fouille de Marquise Mont de Cappe

La fouille, réalisée en 2017 sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack au lieu-dit « le Mont de Cappe » à Marquise, portait sur 3700 m². Il s'agit ici de la fouille d'une nécropole du Haut et Bas-Empire dont une partie avait déjà été fouillée en 2008 (Merkenbreack *et al.* 2019). Deux enclos successifs installés en bordure de voie romaine abritent plusieurs tombes « classiques » mais aussi à chambre hypogée et mausolées, de la fin du I^{er} s. av. J.-C. au IV^e s. apr. J.-C. La tombe la plus ancienne trouvée en 2008 (entre 5 av. J.-C. et 15/20 apr. J.-C.) n'a pas livré de mobilier en verre, de même que les deux autres tombes postérieures. En revanche, bien que pillées, les tombes privilégiées datées du Haut-Empire découvertes en 2017 ont toutes livré du mobilier en verre, soit intact, soit fragmenté (fig. 2). Enfin, l'un des monuments funéraires du Bas-Empire a également livré un petit lot de tessons de verre dans la couche de pillage du tombeau.

L'une des tombes du Haut-Empire, arasée, s'ouvrait dans la terre arable et a subi les affres des labours et de la pelle mécanique. Cependant, une grande partie du mobilier a pu être récupéré en partie grâce aux prélèvements de terre végétale réalisés à proximité de la tombe et qui après tamisage ont livré quelques tessons des verreries de la tombe. Le prélèvement des verreries n'a ici pas posé de problème majeur en dehors de la forte fragmentation de certains éléments (due au pillage ou à leur découverte dans la terre végétale).

L'état de conservation des vestiges est assez inattendu au regard des caractéristiques du

Notes

¹Vincent Merkenbreack, archéologue départemental, Service d'Archéologie Préventive, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, HALMA UMR 8164. merkenbreack.vincent@pasdecalais.fr

²Sandrine Janin-Reynaud, Régisseuse Restauratrice des collections archéologiques au CCE du Pas-de-Calais, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, janin.reynaud.sandrine@pasdecalais.fr



Fig. 3 Cambrai Epinoy BA 103 – l'inhumation 107002 du IV^e s. (© O. Dewitte).



Fig. 2 Marquise - le dépôt de la tombe 15 : coffre, service à ablutions en bronze, strigiles, verreries. (© V. Merkenbreack).

sol et du climat, car les mobiliers en verre ont été retrouvés dans la terre végétale à 20 cm de profondeur voire moins. Régulièrement soumis à des labours, une bioturbation, une forte humidité et des échanges gazeux importants dus à la faible profondeur d'enfouissement, ce sol ne présente pas des conditions optimales de conservation. Et pourtant, les fragments de verre découverts sont chimiquement intacts, et ne montrent aucune altération chimique visible.

Contexte, constat, et prélèvement du mobilier de diagnostic de la BA 103 à Cambrai-Épinoy

Le diagnostic réalisé en 2018 sous la responsabilité d'Élisabeth Panlous à l'ancienne base aérienne 103 de Cambrai-Épinoy, portait, pour la phase 2, sur 104 hectares et comprenait des vestiges allant du Néolithique au haut Moyen Âge (Panlous *et al.* 2019). Le site romain mis au jour sur le territoire de la cité des Nerviens, à la frontière avec la cité des Atrébates, correspond notamment à une nécropole du Bas-Empire, dont seule une tombe a fait l'objet d'une fouille dans le cadre de l'opération. Celle-ci contenait les restes d'un jeune homme (17-25 ans) inhumé habillé et chaussé dans un cercueil en bois partiellement conservé (fig. 3). Les offrandes funéraires, hors numéraire, ont été disposées à l'extérieur du cercueil, aux pieds et à la tête du défunt. Aux pieds, un bol et un pot en *terra nigra* tardive sont associés à une coupelle

en verre altérée par une chauffe intense et à une offrande carnée, en l'occurrence des morceaux choisis de porc sous la forme d'un bas de jambon. À la tête du défunt, deux barillets et un gobelet en verre ont été déposés, ainsi qu'une oie et un porcelet complets (fig. 4). Concernant les onze monnaies découvertes dans la tombe, six ont été disposées sur le défunt, deux dans chaque orbite, deux de part et d'autre de la mandibule et les deux dernières sur l'épaule gauche. Dans le cercueil, cinq autres monnaies ont été déposées à côté du corps. Une dernière monnaie était présente dans le comblement terminal de la fosse sépulcrale. Enfin des os humains et animaux brûlés ont également été découverts dans les complements de la fosse sépulcrale.

Cette tombe était située dans du loess à 1,80 m de profondeur, sol qui, en plus d'être fortement drainant, favorise les échanges gazeux et les fortes variations hygrométriques. Ces conditions de conservation ont fait apparaître à la surface des objets des altérations chimiques de type lamellaire avec une perte de transparence partielle à totale selon les cas, et des altérations mécaniques, telles que des fragmentations, des abrasions de surfaces. Pour l'un d'entre eux nous constatons de surcroît une micro fragmentation due à un choc thermique important.

Au regard de l'état de conservation, de la fragilité et de la finesse du verre mis au jour au sein de la tombe à inhumation 107002 et en ayant à l'esprit le protocole « les gestes qui sauvent » (afaverre.fr ; Fontaine-Hodiamont *et al.* 2015 ; Fontaine-Hodiamont 2018) toute intervention sur le verre en vue de son prélèvement a fait l'objet d'un échange avec la restauratrice du CCE ; et lorsque cela fut possible, c'est elle-même qui est venue faire le prélèvement en motte, notamment pour la verrerie la plus fragile (Davison 2011, 245).

Ainsi, pour le gobelet et les deux barillets, en guise de premier geste indispensable (Berducou 1990, 55), une consolidation de surface a été réalisée, sur place, avec des bandes de gaze et de la résine acrylique en solution dans de l'acétone (Paraloid®). Cette action a permis de



Fig. 4 BA 103 – le dépôt de verreries à la tête du défunt (© O. Dewitte).

Fig. 5 BA 103 – prélèvement d'un barillet à l'aide de bandes de gaze appliquées avec du Paraloid®. (© O. Dewitte).

prélever chaque objet indépendamment sans le fragiliser, tout en conservant les informations sur le reste du mobilier funéraire (fig. 5). La dernière verrerie, micro-fragmentée, a quant à elle fait l'objet d'un prélèvement en motte (fig. 6). Son état de conservation était tel lors de sa mise au jour (aspect minéral, craquelé comme une ardoise effritée ; Berduco 1990, 97), que la pièce n'a pas été complètement dégagée sur site et que nous nous sommes abstenus « de dégager le verre fragmenté *in situ* » (Davison 2011, 246 ; Fontaine-Hodiamont *et al.* 2015, 125). Le fait qu'elle soit « isolée » entre deux dépôts a facilité le prélèvement en motte.

2. Les restaurations / la conservation : méthodes et produits

Le traitement de ces verres diffère en fonction de leur état de conservation, du but de la restauration et du potentiel de valorisation des objets. Pour les sites de Marquise et de la BA 103, nous sommes confrontés à trois types de dégradations pour lesquelles nous avons appliqué trois traitements différents.

Premier cas : les verres de Marquise

Vu l'état de conservation des mobiliers, chimiquement sain, l'intérêt scientifique de la tombe et le potentiel de valorisation de ces objets, nous avons opté, après accord du SRA, pour une restauration pour exposition.

Ce traitement a consisté à nettoyer les tranches et les surfaces des fragments de verre, à l'éthanol, puis à les remonter à blanc avec du ruban adhésif et des cavaliers en laiton. Le collage est réalisé par infiltration de résine époxy optique (Hxtal-nyl-1®) au niveau des lignes de fracture. Un temps de pose de trois semaines est nécessaire pour permettre la polymérisation totale de la résine. Enfin, après retrait mécanique des cavaliers en laiton, le nettoyage des surfaces est effectué par application d'éthanol.

Deuxième cas : les barillets et gobelets de la BA 103

Ces trois verreries portent toutes une altération lamellaire assez prononcée qui occasionne une perte partielle de transparence du verre.

Cette dégradation entraînant une fragilité du matériau, nous avons décidé de procéder à une consolidation de surface, puis à un nettoyage aux solvants. Le remontage-collage est exécuté par contact, à l'aide de résine acrylique (Paraloid®B72).

Il est important de préciser que le but de cette intervention est l'étude archéologique, de fait nous avons choisi un remontage en trois parties qui permet l'étude de la forme interne et externe. C'est une solution intermédiaire entre le sachet de fragments et le remontage total qui, en plus de faciliter les études futures, est un bon moyen d'assurer la conservation et de mieux gérer l'espace nécessaire au stockage de ces objets.

Troisième cas : la coupelle en verre de la BA 103

Cette coupelle très altérée présente une microfissuration de l'ensemble du verre, altération généralement observée sur les objets ayant subi un choc thermique. Pour cet objet, aucun avenir à long terme n'est envisagé, que ce soit pour les études ou l'exposition. Le but ici est l'identification typologique.

Le traitement initié est une consolidation par infiltration de résine acrylique en solution (Paraloid®B72), exécutée en même temps que le dégagement de l'objet. Pour l'instant, le traitement nous a permis de découvrir le pied et le fond de la coupelle qui semble présenter des dépressions (fig. 9).

3. Les verreries

Les verreries du site de Marquise Mont de Cappe

Le caveau 14, fortement pillé, a néanmoins livré trois fragments de verreries ainsi qu'un *colchearium* en os. La verrerie est ainsi caractérisée par une coupe ou assiette en verre soufflé transparent qui pourrait être de type Isings 46a (fig. 10, n° 127_1). Elle présente une lèvre repliée sur l'extérieur formant un bandeau ; le diamètre à l'ouverture atteint 12 cm. Les deux autres fragments correspondent à des tessons de panse provenant probablement d'un gobelet décoré de filets et de résilles horizontaux (fig. 10, n° 127_2).

La tombe 15 a également subi les affres d'un



Fig. 6 BA 103 – la verrerie altérée aux pieds du défunt. Préparation du prélèvement motte (© V. Merkenbreack).

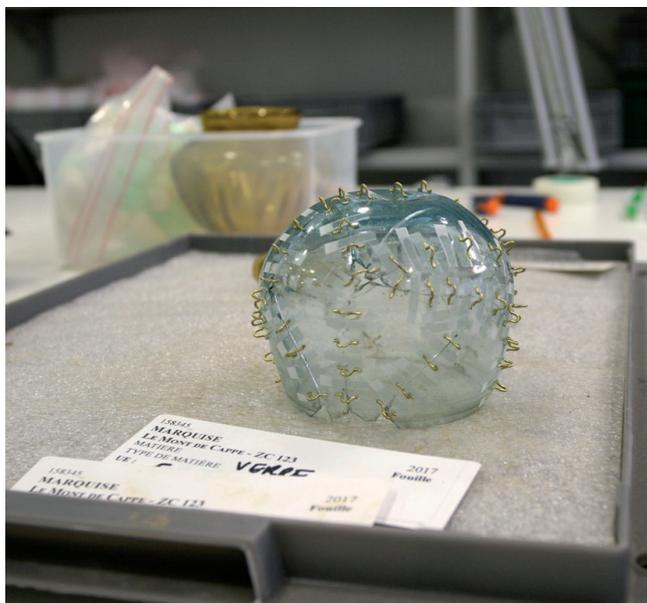


Fig. 7 Marquise – remontage du gobelet Isings 12 par les biais de cavaliers en laiton (© S. Janin-Reynaud).

pillage ; néanmoins, une partie du dépôt s'est avéré préservée et le niveau de comblement du pillage a révélé des éléments mobiliers. Ainsi, au sein du pillage nous pouvons citer la mise au jour d'un quarantaine d'éléments métalliques, de fragments de verrerie ainsi que la présence d'une urne funéraire cylindrique en plomb décorée de rinceaux et d'un médaillon sur le couvercle figurant le dieu Mercure. Dans le comblement de la fosse sépulcrale après son pillage, 424 tessons de verre ont été mis au jour, dont quatre coupes ou bols en verre soufflé transparent bleu clair et verdâtre (fig. 11, n° 141_2, 3, 6 et 7). Le taux de fragmentation rend difficile l'attribution typologique, mais nous sommes vraisemblablement en présence de coupelles de type Isings 43 et 44. Un probable flacon est aussi présent, de même qu'une probable bouteille de couleur violet en verre translucide à décor appliqué de pastilles blanches opaques et à fond bombé (141_1), et une seconde bouteille à lèvres aplatie en verre soufflé transparent bleu

clair (141_5). Un fragment d'anse peignée et un fragment d'anse à pastille en escalier ont également été récupérés dans ce comblement. Enfin, à la limite entre la zone de pillage et la partie de la tombe où le dépôt est intact, un gobelet fragmenté complète la dotation de la verrerie. Enfin, il convient de noter la présence d'un petit lot de verre brûlé provenant sans nul doute du bûcher.

Concernant le mobilier en place, la verrerie est présente aux côtés du dépôt d'une pyxide en os, de quatre strigiles en fer déposés au-dessus d'un coffre contenant un service à ablutions en bronze (patère à manche à tête de canidé et cruche à protomé à tête de cheval de type E 127) et une perle. Les objets en verre correspondent à un pot, un balsamaire, un gobelet (cité plus haut) et une perle. Le pot (fig. 11, n° 153_1), de type Isings 67c (équivalent au type AR 118.1-2 / Trier 146a-b), est une pièce soufflée de couleur jaune-ambre. Elle présente un col ourlé formant un bandeau



Fig. 8 Marquise – quelques verreries des tombes 1 et 15 après passage entre les mains de la restauratrice (© S. Janin-Reynaud).



Fig. 9 BA 103 – la coupelle prélevée en motte en cours de traitement (© S. Janin-Reynaud).

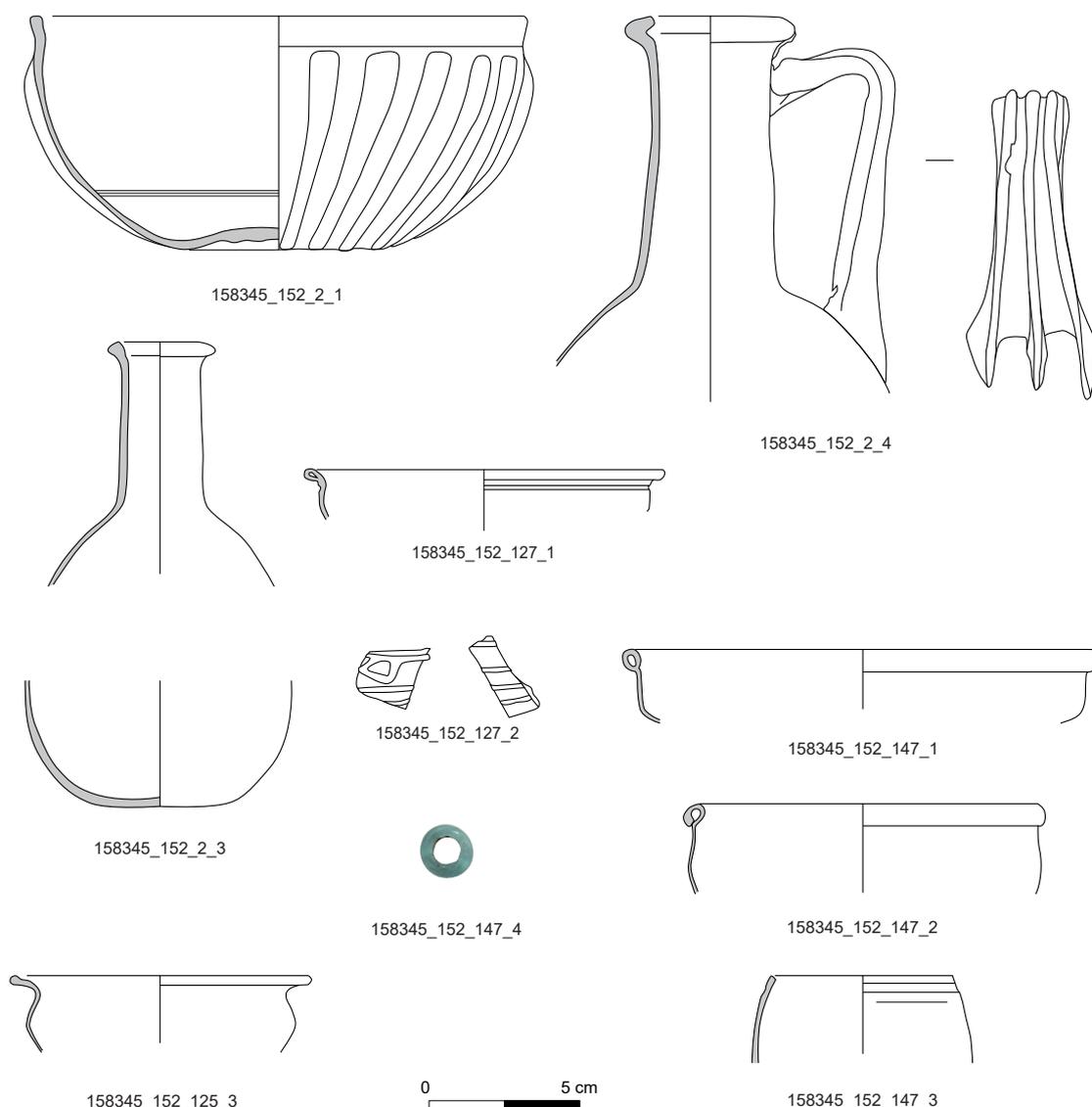


Fig. 10 Marquise – les verreries des tombes du Haut-Empire 1, 14, 16 et du mausolée du Bas-Empire 61 (© V. Merkenbreack).

vertical, la lèvre légèrement évasée et repliée sur l'extérieur ; son fond annulaire, légèrement dégaïgé, est repoussé vers l'intérieur ; la panse renflée est décorée de fines côtes verticales réalisées par pincement de la matière. Sa production s'étend entre 50 et 150 apr. J.-C. (voir notamment Hanut 2010, 144). Ce pot mesure 10,1 cm de hauteur pour un diamètre au niveau du col de 7,25 cm. L'épaisseur du verre est de 1,5 mm au niveau de la panse et de 4,5 mm pour la lèvre. Ce type de récipient se retrouve assez régulièrement en Gaule mais avec une répartition inégale selon les régions (Robin 2016, 34), une forte représentation au sein de la région Bourgogne - Franche-Comté, le plus souvent en contexte funéraire comme à Mâcon, Nuits-Saint-Georges, Poligny,

Besançon (nécropole de la Viotte, Munier 2018), Tavaux (nécropole des Charmes d'Amont, Ancel *et al.* 2014), en Armorique (Galliou 1989), mais également en Gaule septentrionale (Belgique et Moselle notamment) où ce pot globulaire fait souvent office d'urne cinéraire notamment dans les tombes privilégiées (Hanut 2006, 16 ; Hanut 2010, 144-146) ainsi qu'en Germanie Inférieure. Citons également les quinze urnes cinéraires en verre de la fouille de l'avenue Malraux à Metz (Cabart 2009b), celle de la tombe 12 de la rue des Comtes/rue Kurnagel à Strasbourg-Koenigshoffen (Boès 2017, 207) ou encore les exemples provenant d'*Augusta Raurica* en Suisse (Rütti 1991 13/1, 51 ; Rütti 1991 13/2, 111 et Tafel 96).



Fig. 11 Marquise – les verreries de la tombe du Haut-Empire 15 (© V. Merkenbreack).

Le balsamaire de type Isings 8 / 28a (équivalent au type AR 128.1 ; **fig. 11**, n° 153_2), est également une pièce soufflée, en verre transparent jaunâtre. La surface est nuagée, polie. Piriforme et allongé, cet *unguentarium* a la panse séparée du col par un étranglement, un fond bombé et une lèvre aplatie. Le gobelet Isings 12 en verre soufflé transparent bleu clair (**fig. 11**, n° 153_4) est légèrement tronconique au profil élargi vers le bas ; il possède une panse carénée ornée de sillons horizontaux gravés, un sous le bord et un au bas de la panse. Son fond est plat, très légèrement rentrant en son centre avec un cône interne ; le bord est coupé. Enfin, une unique perle côtelée en melon, en fritte, de couleur bleu clair est présente dans dans le coffre (**fig. 11**, n° 153_3). Haute de 1 cm, elle

affiche un diamètre de 1,1 à 1,3 cm.

La tombe 16, intégralement pillée, a cependant livré 52 tessons de verre dans son comblement, dont deux coupes en verre soufflé transparent de type Isings 44 (**fig. 10**, n° 147_1 et 2), un gobelet Isings 12 (**fig. 10**, n° 147_3) et une perle (**fig. 10**, n° 147_4).

Le mobilier de la tombe 1 (mis au jour dans la terre végétale) est composé de neuf vases en céramique comprenant une cruche en commune claire, destinée aux liquides, six récipients en terre sigillée de La Graufesenque, ainsi qu'un vase en *terra rubra*, voués au service ou à la consommation des aliments solides. Un gobelet à glaçure plombifère a été également identifié. Un

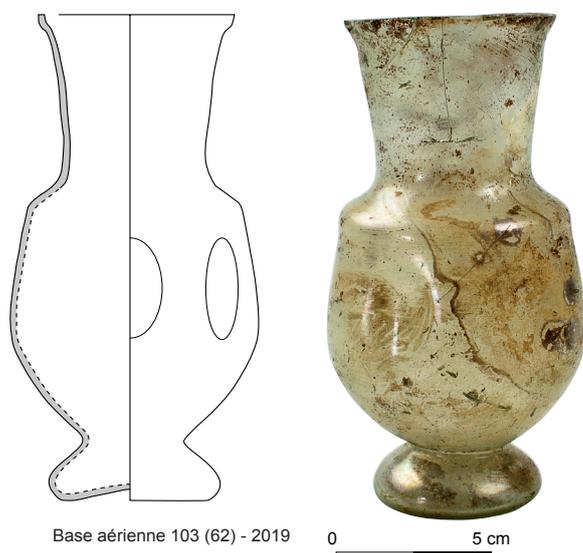


Fig. 12 Gobelet à dépressions Isings 114b (107057_1). H. 16 cm ; d. col : 6,3 cm ; d. pied : 5,5 cm ; d. panse : 8.1 cm. (© V. Merkenbreack, S. Janin-Reynaud ; éch. 1/2).

miroir en bronze ainsi qu'un service à ablutions en bronze du type E/Millingen de Nuber, composé d'une patère à manche E 155 et d'une cruche E 125 (Eggers 1951, Beilagen 53 et 66 ; Nuber 1972, 45-54) complète la dotation ainsi que 648 tessons de verre en partie récoltés dans la terre végétale. Ont ainsi pu être identifiés : une coupe à godrons Isings 3b (fig. 10, n° 2_1), un flacon Isings 16 (fig. 10, n° 2_3) et une bouteille en verre bleu cobalt (de type Isings 55 a ou b ? ; fig. 10, n° 2_4).

Pour le Bas-Empire, le monument funéraire 61 se compose d'un caveau enterré installé dans une fosse rectangulaire de 4,30 m x 3,90 m, conservée entre 1 m et 1,40 m et creusée dans le substrat naturel. La fouille du mausolée a révélé une construction constituée de treize blocs de calcaire oolithique de différentes tailles et issus d'un remploi. La partie construite représente 16 m² de superficie au sol ce qui correspond pour exemple à la superficie de la base du tombeau de *Quintus Calvius Turpio* de Lyon (Fellague 2006, 360 et fig. 4 ; Achard-Corompt *et al.* 2016, 57, fig. 9). Seule ici la partie enterrée nous est parvenue et nous ignorons presque tout de l'élévation. Un seul indice architectural découvert les débris du pillage correspond vraisemblablement à un fragment d'architrave. Concernant le dépôt funéraire et le défunt, là aussi en raison du saccage de pilliers, nous demeurons ignorants. Vraisemblables témoignages fugaces du dépôt funéraire originel, de rares fragments de faune, de métal ferreux, de plomb, trois clous en alliage cuivreux et trois fragments d'anneaux en alliage cuivreux ont été mis au jour dans ce comblement ainsi que 51 tessons de verre. Le lot de verreries se compose *a minima* de trois voire quatre coupelles. L'une d'elles (fig. 10, n° 125_3, 3 fragments de bords pour 2 NMI) se caractérise par une lèvre aplatie sur l'extérieur ; en verre soufflé transparent et

d'aspect fumé, le diamètre atteint 10 cm pour une épaisseur de 0,5 mm.

Les verreries de la BA 103 à Cambrai-Épinoy

La verrerie de la tombe 107002 est caractérisée par deux lots distincts déposés dans la fosse mais à l'extérieur du cercueil. Le premier est localisé au nord au niveau des pieds ; le second est disposé au sud de la fosse, au niveau de la tête du défunt. La verrerie située aux pieds du défunt est déposée entre deux céramiques (un bol en *terra nigra* tardive, proche du type Brulet B3.5 et un pot en *terra nigra* tardive à panse globulaire, lèvre éversée et à pied douche tel que le type Chenet 341 ou bien Brulet B1.3). La description de cet objet en verre ne peut qu'être limitée en raison de son état d'altération (fig. 9). Il s'agit d'une coupelle en verre vraisemblablement incolore peut-être de type Isings 118 ; elle présente des traces de chauffe manifestes.

Un gobelet et deux barillets déposés au niveau de la tête du défunt sont localisés dans l'angle sud-est de la niche, sous le dépôt de faune. Le gobelet à pied à dépressions (fig. 12), de type Isings 114b, possède une lèvre coupée et laissée brute, une panse ovoïde à 6 dépressions, un pied annulaire creux et un fond légèrement rentrant. Incolore, il présente également des filandres.

Les deux barillets (fig. 13 et 14), de type Isings 128, possèdent une lèvre ourlée vers l'intérieur, un petit col étroit, des anses non nervurées fixées depuis l'épaulement jusque sous la lèvre par repli de matière, une panse en forme de tonnelet cerclé avec quatre cannelures horizontales en partie supérieure de la panse et six cannelures en partie inférieure. La zone médiane de la panse est lisse et le fond plat avec trois cannelures concentriques sur une moitié. Un emplacement est ménagé pour une signature : pour l'un des barillets elle s'avère illisible, pour l'autre, la signature est en partie illisible ; une lecture possible de *FRO [] I* est envisageable. Verdâtre, le barillet présente également de légères filandres.

Ces offrandes de verreries trouvent de nombreux parallèles avec d'autres inhumations du Bas-Empire, en Gaule septentrionale notamment. Les nécropoles régionales du Bas-Empire, fouillées anciennement ou encore récemment, ont livré d'importants lots de verreries. Citons en particulier la nécropole de Nempont-Saint-Firmin (Lelarge 2012 et 2013), la Sentinelle (Alonso 2010), Marenla (Piton 2006), Noyelles-sur-Mer (Piton, Marchand 1978), Dourges (Henton 2005) ou encore celle de Boulogne-sur-Mer - *le Vieil Âtre*. La vaisselle destinée à la boisson est fortement représentée au sein de ces dépôts. Les gobelets que l'on retrouve fréquemment sont apodes (Isings 96) ou à pied (Isings 109a,b ou c) ; dans le cas de la tombe 107002 de la Base Aérienne 103, le gobelet à pied est une variante de la forme Isings 114b (Isings 1957, 143). On retrouve ce type de gobelet dans des contextes du IV^e s. apr. J.-C., notamment à Augst (Suisse), Krefeld-Gellep (Allemagne), Saint-André-les-Vergers (Félix-Sanchez *et al.* 2013, 45, fig. 3, n° 1050.8)



Base aérienne 103 (62) - 2019

0 5 cm

Fig. 13 Barillet Isings 128 (107059_1). H. 17 cm ; d. col 4,1 cm ; d. panse : 8,3 cm ; d. max. : 8,9 cm . (© V. Merkenbreack, S. Janin-Reynaud ; éch. 1/2).

ou encore Neufchâtel-Hardelot sur le littoral du Pas-de-Calais (Fünfschilling 2015, vol. 1, 356-357 ; Fünfschilling 2015, vol. 2, 499, n° 5868 et pl. 47, Morin 1913, 19). La présence d'un gobelet (Is. 109) en guise d'offrande funéraire se retrouve non loin de la présente opération, au sein des sépultures 421, 436 et 440 du secteur 22/23 de la plateforme multimodale de Marquion / Sauchy-Lestrée (Louis 2016, 330). Systématiquement, dans ces tombes, le gobelet est placé à l'extérieur du cercueil, « à proximité des pieds du défunt - *a contrario* de ce que l'on peut observer pour la tombe 107002 - sur le fond de la fosse ou sur une banquette » (Louis 2016, 332). Pour donner un contre-exemple, à Saint-André-les-Vergers (dans l'Aube), la vaisselle est toujours déposée à l'intérieur des cercueils (Félix-Sanchez *et al.* 2013, 44).

La mise au jour de barillets dans une tombe du Bas-Empire en Gaule septentrionale revêt un caractère classique. En effet, géographiquement, ces bouteilles cylindriques en verre qui reprennent la forme d'un tonnelet se retrouvent principalement en Gaule du nord et du nord-est (Canut 1993,

125 ; Cabart 2006, 182-185) ; ainsi, de la Marne et l'Aube (Cabart 2009 ; Louis 2012) à l'Eure (Beurion, Adrian 2006), du littoral du Pas-de-Calais (Canut 1993 ; Lelarge 2012) au Jura (Munier 2009), ainsi que de la Rhénanie (Grünwald 2012) à la Suisse (Rütli 1991a, 38, 74 et s. ; Rütli 1991b, 158, 351-353) où les découvertes sont nombreuses. Ces barillets, que l'on dit frontiniens en raison du grand nombre de marques de signatures de *Frontinus*, peuvent être dotés d'une à deux anses (Isings 89 et Isings 128) ; une variante à trois anses existe également (Canut 1993, 124). Attesté dès le II^e s. apr. J.-C., ce type de verrerie est nettement plus fréquent aux III^e et IV^e s. apr. J.-C.

Les formes Isings 128 à deux anses sont plus caractéristiques du milieu du III^e s. à la fin du IV^e s. apr. J.-C. Citons pour exemples (datés de la deuxième moitié du IV^e s.), deux barillets de la nécropole de Nempont-Saint-Firmin (tombes 2038 et 2053 ; Lelarge *et al.* 2013, 320-322), ceux découverts à Mayen près de Coblenz en Allemagne (Grünwald 2012, 201, fig. 4), un exemplaire d'Amiens (Dilly, Mahéo 1997, 79-80, n° 73), les barillets signés *Frontinus* des tombes 9



Fig. 14 Barillet Isings 128 (107059_2). H. 22,5 cm ; d. col 5,6 cm ; d. panse : 9,2 cm ; d. max. : 10,4 cm . © V. Merkenbreack, S. Janin-Reynaud ; éch. 1/2).

et 10 de Noyelles-sur-Mer (Piton, Marchand 1978, 205 ; 213-215) et bien évidemment les exemplaires découverts à Boulogne-sur-Mer provenant des nécropoles du Vieil-Âtre et de Brequerecque (Canut 1993). Au sein de la nécropole de Vron, dans la tombe 215A, un barillet frontinien (Isings 128) avec la marque Front est daté de la fin du IV^e s., voire du début du V^e s. apr. J.-C. (Seillier 1986, 18).

4. Le conditionnement pour intégration au CCE

Pour assurer la conservation à long terme de ces verres, un conditionnement en écrin avec des mousses poléthylène et du tyvec® a été conçu sur mesure. Ce conditionnement concerne les pièces complètes et les objets partiellement remontés qui intégreront les salles inertes du Centre de Conservation et d'Études du Pas-de-Calais (50 % d'humidité et 18-19 ° C) (**fig. 15**).



Fig. 15 BA 103 – conditionnement des verreries pour intégration au CCE (© S. Janin-Reynaud).

Bibliographie

- Achard-Corompt et al. 2016** : Achard-Corompt (N.), Kasprzyk (M.), Durost (R.), Bontrond (R.), avec la collaboration de Gestreau (R.), Jemin (R.), Gérard (M.), Izri (S.), Nouvel (P.), Riquier (V.) : « Présence des élites en milieu rural en territoires rème et tricasse durant le Haut-Empire : l'apport dans les monuments funéraires », in Castorio (J.-N.), Maligorne (Y.), *Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le quart nord-est de la Gaule*, Bordeaux : *Ausonius Scripta Antiqua*, 90, 2016, 35-64.
- Alonso 2010** : Alonso (L.) : « La vaisselle en verre des tombes à inhumations de l'Antiquité tardive, La Sentinelle (Nord) », *BullAFAV*, 2010, 29-36.
- Berducou 1990** : Berducou (M. C.) éd. : *La conservation en archéologie : méthodes et pratique de la conservation-restauration des vestiges archéologiques*, Paris : Masson, 1990.
- Beurion, Adrian 2006** : Beurion (C.), Adrian (Y.-M.) : « Des verreries du Bas-Empire découvertes dans la nécropole de la Communière à Val-de-Reuil (Eure) », *BullAFAV*, 2006, 7-9.
- Boès 2017** : Boès (E.) : « Brûler les défunts durant la période romaine. Idées reçues et réalités de la crémation », in Schnitzler (B.), Flotté (P.) éd., *Vivre à Koenigshoffen à l'époque romaine : un quartier civil de Strasbourg-Argentorate du I^{er}-IV^e siècle après J.-C.*, Strasbourg : Musées de la Ville de Strasbourg, coll. « Fouilles récentes en Alsace », tome 10, 2017, 200-207.
- Cabart 2006** : Cabart (H.) : « Les barillets », in *Corpus des signatures et marques sur verres antiques, vol. 1 La France*, *BullAFAV*, 2006, 149-189.
- Cabart 2009a** : Cabart (H.) : « Un nouveau barillet marqué à Reims (Marne) », *BullAFAV*, 2009, 58.
- Cabart 2009b** : Cabart (H.) : « Le verre de la nécropole à incinérations de Metz, avenue Malraux (Moselle) », *BullAFAV*, 2009, 49-54.
- Canut 1993** : Canut (V.) : « Les barillets frontiniens de la collection d'archéologie gallo-romaine du Château-Musée de Boulogne-sur-Mer », *Revue du Nord*, 75, 301, 1993, 103-128.
- Davison 2011** : Davison (S.) : *Conservation and Restoration of Glass*, Abingdon, Oxon: Routledge, 2011.
- Dilly, Mahéo 1997** : Dilly (G.), Mahéo (N.) : *Verreries antiques du Musée de Picardie*, Paris : Somogy, 1997.
- Eggers 1951** : Eggers (H. J.) : *Der römische Import im freien Germanien*, Hamburg : Hamburgisches Museum für Völkerkunde und Vorgeschichte, coll. « Atlas der Urgeschichte », 1951.

Conclusion

Pour faire écho à l'article de 2015 de Chantal Fontaine-Hodiamont, Marylen Kappes et Pascale Leroy-Lafaurie, la « formule gagnante » qui permet au verre trouvé en contexte archéologique d'arriver dans de bonnes conditions au laboratoire est possible. Il faut certes des moyens, mais surtout de la réactivité, un échange pragmatique et de l'écoute entre les différents protagonistes de la « chaîne de conservation ». C'est ainsi que le mobilier de qualité mis au jour lors de ces deux opérations a pu faire l'objet d'une étude, d'une bonne conservation préventive et qu'il est désormais disponible pour de nouvelles études et / ou pour une valorisation.

Félix-Sanchez et al. 2013 : Félix-Sanchez (M.), Florent (G.), Alonso (L.), Crépeau (N.) : « La vaisselle en verre de l'aire funéraire du Bas-Empire de la ZAC d'Échenilly à Saint-André-les-Vergers (Aube). Composition et comparaisons avec la vaisselle céramique », *BullAFAV*, 2013, 43-47.

Fellague 2006 : Fellague (D.) : « Les mausolées de la nécropole de Trion à Lyon », in Moretti (J.-C.), Tardy (D.) dir., *L'architecture funéraire monumentale : la Gaule dans l'empire romain. Actes du colloque organisé par l'IRAA du CNRS et le musée archéologique Henri-Prades, Lattes, 11-13 octobre 2001*, Paris : éditions du CTHS, *Archéologie et Histoire de l'Art*, 24, 2006, 355-376.

Fontaine-Hodiamont 2018 : Fontaine-Hodiamont (C.) : *Le verre ancien : principes de conservation, d'exposition et d'entretien*, coll. « *Vademecum* pour la protection et l'entretien du patrimoine artistique », Bruxelles.

Fontaine-Hodiamont et al. 2015 : Fontaine-Hodiamont (C.), Kappes (M.), Leroy-Lafaurie (P.) : « Du sol à l'atelier de restauration : conseils pour la sauvegarde temporaire des verres archéologiques », *Bulletin de l'AFAV*, 2015, 124-127.

Fünfschilling 2015 : Fünfschilling (S.) : *Die römischen Gläser aus Augst und Kaiseraugst. Kommentierter Formenkatalog und ausgewählte Neufunde 1981-2010 aus Augusta Raurica. Fundkatalog und Tafeln*, Augst : Museum Augusta Raurica, coll. « Forschungen in Augst », 51, 2015.

Galliou 1989 : Galliou (P.) : *Les tombes romaines d'Armorique. Essai de sociologie et d'économie de la mort*, Paris : Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Documents d'archéologie française », 17, 1989.

Grünwald 2012 : Grünwald (M.) : « Étude typochronologique du verre de l'Antiquité tardive trouvé à Mayen : les bouteilles Isings 132 », in Arveiller-Dulong (V.), Cabart (H.) éd. : *Le verre en Lorraine et dans les régions voisines. Actes du colloque de l'AFAV Metz, 18 et 19 novembre 2011*, Montagnac : Éd. Mergoïl, coll. « Monographies Instrumentum », 42, 2012, 197-210.

Hanut 2006 : Hanut (Fr.) : « La verrerie dans la cité des Tongres au Haut-Empire : un aperçu général », *Roman Glass in Germania Inferior. Interregional comparisons and recent results. Internationaal colloquium Vrijdag 13 mei 2005*, 2006, 3-20.

Hanut 2010 : Hanut (Fr.) avec la collab. de Cosyns (P.) : « La verrerie romaine soufflée dans un moule en Gaule septentrionale : le Benelux », in Fontaine-Hodiamont (C.) dir., *D'Ennon au Val Saint-Lambert* :

- le verre soufflé-moulé ; actes des 23^e rencontres de l'Association Française pour l'Archéologie du Verre ; colloque international, Bruxelles - Namur, 17 - 19 octobre 2008, Bruxelles : Institut Royal du Patrimoine Artistique, *Scientia artis*, 5, 2010, 137-158.
- Henton 2005** : Henton (A.) : « La nécropole de Dourges (Pas-de-Calais) », *BullAFAV*, 2005, 61-62.
- Isings 1957** : Isings (C.) : *Roman glass from dated finds*, Groningen/Djakarta : s.n., 1957.
- Lelarge 2012** : Lelarge (S.) : « Le mobilier en verre de la nécropole de Nempont-Saint-Firmin (Pas-de-Calais) », *Le verre en Lorraine et dans les régions voisines : actes du colloque international, 26^e rencontres de l'AFAV Metz, 18 et 19 novembre 2011*, 42, 2012, 1-26.
- Lelarge 2013a** : Lelarge (S.) : *Nempont-Saint-Firmin. Pas-de-Calais (62). « Rue du Warnier », juin-octobre 2009*, volume 1, Rapport d'opération d'archéologie préventive, Linselles : Archéopole, 2013.
- Lelarge 2013b** : Lelarge (S.) : *Nempont-Saint-Firmin. Pas-de-Calais (62). « Rue du Warnier », novembre 2009 à janvier 2010*, volume 1, Rapport d'opération d'archéologie préventive, Linselles : Archéopole, 2013.
- Louis 2012** : Louis (A.) : « La place du mobilier en verre dans les sépultures gallo-romaines de Champagne-Ardenne (France) », in *Annales du 18^e congrès de l'Association internationale pour l'Histoire du Verre - Thessaloniki 2009*, Thessaloniki : Ignatiadou D., Antonaras A., 2012, 190-196.
- Louis 2016** : Louis (A.) : « Étude du mobilier en verre des sépultures du secteur 22/23 », in Soupart (N.) : *Du Néolithique à l'Antiquité tardive : les occupations de la plate-forme multimodale de Sauchy-Lestrée/Marquion (62). Les sépultures et les structures à caractère funéraire de la fin de La Tène ancienne à l'Antiquité tardive*, vol. Tome V, Croix-Moligneaux : Inrap Canal Seine-Nord Europe, 2016, 323-332.
- Merkenbreack et al. 2019** : Merkenbreack (V.), Afonso-Lopes (É.), Bolla (M.), Majchrzak (N.), Maniez (J.), Delobel (D.), Guidi-Rontani (G.), Meurisse-Fort (M.) : *Marquise (Pas-de-Calais), Plaine du Canet*, rapport final d'opération de fouilles, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. Lille : SRA Nord-Pas-de-Calais, 2019 à paraître.
- Munier 2009** : MUNIER (Cl.) : « Vitreux (Jura) « Sur l'Abîme », un petit ensemble gallo-romain de formes fermées en verre ». *BullAFav*, 2009, 21-26.
- Munier 2018** : Munier (Cl.) : « Les verres gallo-romains de la nécropole de la Viotte à Besançon (Doubs) », *BullAFav*, 2018, 51-57.
- Nuber 1972** : Nuber (H. U.) : « Kanne und Griffschale. Ihr Gebrauch im täglichen Leben und die Beigabe in Gräbern der römischen Kaiserzeit », Berlin : *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, 53 (publ. 1973), 1972, 7-231.
- Panlouis et al. 2019** : Panlouis (É.), Chombart (J.), Afonso-Lopes (É.), Bouteau (D.), Delobel (D.), Dewitte (O.), Leroy-Langelin (E.), Majchrzak (N.), Merkenbreack (V.), Meurisse-Fort (M.), *Épinoy, Sauchy-Lestrée (Pas-de-Calais) et Haynecourt (Nord), « Base Aérienne 103 - Phase 2 »*, 3 volumes, Rapport final d'opération de diagnostic, Dainville : Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, 2019.
- Piton 2006a** : Piton (D.) : *Sept nécropoles du Bas-Empire dans le Pas-de-Calais*, Berck-sur-Mer : Centre de Recherche Archéologiques et de Diffusion Culturelle, coll. « Nord-Ouest Archéologie », 14, 2006.
- Piton 2006b** : Piton (D.) : « Une nécropole du Bas-Empire à Marenla (le But de Marles) », in *Sept nécropoles du Bas-Empire dans le Pas-de-Calais*, Berck-sur-Mer : Centre de Recherche Archéologiques et de Diffusion Culturelle, coll. « Nord-Ouest Archéologie », 14, 2006, 7-58.
- Piton, Marchand 1978** : Piton (D.), Marchand (H.) : « Une nécropole du IV^e siècle à Noyelles-sur-Mer », *Cahiers archéologiques de Picardie*, 5, 1978, 199-229.
- Robin 2016** : Robin (L.) : « Un exemple de dépôts funéraires au sud du Val de Saône (fin I^{er} s. - début II^e s. apr. J.-C.) », *BullAFAV*, 2016, 33-37.
- Rütti 1991** : Rütti (B.) : *Die römische Gläser aus Augst und Kaiseraugst, Forschungen in Augst*, 1991, Band 13/1 et 13/2.
- Seillier 1986** : Seillier (C.) : « Développement topographique et caractères généraux de la nécropole de Vron (Somme) », *Archéologie médiévale*, XVI, 1986, 7-32.

7.7 MERKENBREACK V., BOLLA M., MANIEZ J., « LA VAISSELLE DE BRONZE ROMAINE DE MARQUISE (PAS-DE-CALAIS, FRANCE). TROIS SERVICES DANS TROIS TOMBES, DE LA FIN DU IER S. AV. J.-C. AU IIE S. AP. J.-C. », BONNER JAHRBÜCHER, 219 (2019), 2020, p. 27-52.

Sonderdruck aus

BONNER JAHRBÜCHER

des

LVR-Landesmuseums Bonn

und des

LVR-Amtes für Bodendenkmalpflege im Rheinland

sowie des

Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande

BAND 219

2019

Diese PDF-Datei ist nur zum persönlichen Versand durch den Autor bestimmt. Sie darf bis Januar 2022 nicht online gestellt werden, auch nicht auf der Homepage des Verfassers.

This PDF is good for private dissemination by the author only. Its publication online, not even on the writer's homepage, is restricted until January 2022.

Ce fichier pdf est destiné seulement à la distribution personnelle de l'auteur. Jusqu'au janvier 2022 il ne doit pas être mis en ligne sur l'internet, pour autant sur la page d'accueil du nomographe.

Questo file pdf è destinato esclusivamente all'uso personale dell'autore. Non né è permessa la pubblicazione online, neanche sulla pagina Internet dello stesso, prima del Gennaio 2022.



Wissenschaftliche Buchgesellschaft
Philipp von Zabern
Darmstadt

Gedruckt mit Mitteln des Ministeriums für Heimat, Kommunales, Bau und Gleichstellung des Landes Nordrhein-Westfalen, des Landschaftsverbandes Rheinland (LVR) und des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande.

VIII und 528 Seiten mit 173 Abbildungen, davon 84 farbig, sowie 52 Tafeln, davon 27 farbig, ferner eine Doppeltafel.

Die Regeln für die Gestaltung der Beiträge finden sich auf www.av-rheinland.de. Zu beachten sind insbesondere die dort eingestellten Grundsätze nach den ›Berichten der Römisch-Germanischen Kommission‹ Band 71, 1990, und zwar im Sinne der geisteswissenschaftlichen Zitierweise mit Titelschlagwort. Ferner finden Anwendung die ebenfalls dort eingebundenen Abkürzungen für Periodika nach derselben Zeitschrift Band 73, 1992, sowie die desgleichen erschlossenen Kürzel der antiken Quellen nach ›Der Neue Pauly‹. Weitere Abkürzungen am Schluss dieses Bandes.

Aufsätze für die Bonner Jahrbücher werden in einem Peer-Review-Verfahren begutachtet.

Die Bonner Jahrbücher im Internet: journals.ub.uni-heidelberg.de/index.php/bjb.

Redaktion: Olaf Dräger, LVR-Landesmuseum Bonn

Ministerium für Heimat, Kommunales,
Bau und Gleichstellung
des Landes Nordrhein-Westfalen



LVR
Qualität für Menschen

AV Verein von
Altertumsfreunden
im Rheinlande

ISSN 0938-9334
ISBN 978-3-8053-5313-7

Copyright 2020 LVR-Landesmuseum Bonn, LVR-Amt für Bodendenkmalpflege im Rheinland und Verein von Altertumsfreunden im Rheinlande sowie Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Wortmarke Philipp von Zabern.

Satz: Dmitrij Selener, druckhaus köthen GmbH & Co. KG.

Druck: druckhaus köthen GmbH & Co. KG.

Alle Rechte vorbehalten.

Gedruckt auf alterungsbeständigem Papier mit neutralem pH-Wert.

Gedruckt in Deutschland.

Vincent Merkenbreack, Margherita Bolla et Jérôme Maniez

La vaisselle de bronze romaine de Marquise

(Département Pas-de-Calais)

Trois services dans trois tombes du Haut Empire

Depuis presque dix ans, des opérations d'archéologie préventive sont régulièrement menées sur le territoire de Marquise sur le littoral Morin, dans l'arrière-pays de Boulogne-sur-Mer, et ces opérations apportent de nouvelles preuves de l'importance de ce secteur à l'époque romaine. Le site du «Mont de Cappe» a fait l'objet de trois campagnes en 2008, 2011 et 2017 et a permis de mettre au jour une occupation domestique des dernières décennies du premier siècle préchrétien et une petite nécropole associée le long d'une voie qui perdure jusqu'au quatrième siècle. La fouille de ces ensembles a révélé de riches tombes dont trois nous ont livré de la vaisselle de bronze de belle facture¹, à savoir des services à ablutions représentant trois patères à manche² et trois cruches. La présente contribution se propose d'aborder ce mobilier métallique de qualité dans leur contexte intrinsèque remis en perspective avec les découvertes faites en Gaule septentrionale et en Britannia.

Le Mont de Cappe, un secteur riche en découvertes d'époque romaine

C'est au changement d'ère que l'activité humaine dans le secteur du Mont de Cappe s'avère beaucoup plus sensible. En effet, entre 5 av. et 15 ap. J.-C., un système d'enclos fossoyés est mis en place. Il s'agit de structures quadrangulaires imbriqués qui structurent le paysage suivant un plan orthogonal, cloisonnant ainsi l'espace en deux aires bien distinctes. Au nord, une petite aire à fonction funéraire dans laquelle trois

Les dates s'entendent de l'époque postchrétien, sauf si indiquées diversement. – Les paragraphes sur les patères et cruches sont de Margherita Bolla, le reste est de Vincent Merkenbreack et de Jérôme Maniez.

¹ Pour le sens du terme «bronze» cf. A. Kapeller, *La vaisselle en bronze d'Avenches/Aventicum*, Bull. Assoc. Pro Aventico 45, 2003, 83–146, en particulier 84.

² L'inadéquation du terme «patère» a été maintes fois notée pour la définition de ces vases à

manche, cf. l'histoire des études par Nuber, *Kanne und Griffschale* 11–28 et 98; S. Mustață, *Remarks on the use and misuse of Latin terms in the study of Roman bronze vessels*. In: C. Cosma (éd.), *Studies in Archaeology and History. An anniversary volume to Professor Nicolae Gudea on his 70th birthday* (Cluj-Napoca 2011) 233–239, surtout 235 s.; S. Mustață, *The Roman Metal Vessels from Dacia Porolissensis* (Cluj-Napoca 2017) 20 s. On préfère garder ici pour la continuité la définition de «patère» ou «patère à manche».

sépultures à crémation ont été découvertes. Au sud, une zone beaucoup plus grande à vocation sans doute domestique au regard du mobilier céramique mis au jour. Le premier état correspond à l'implantation du parcellaire³ et date, d'après l'identification du mobilier récolté dans les sépultures et les couches d'utilisation des fossés, de 5 av. à 15/20 ap. J.-C. Le mobilier des sépultures est remarquable à cet égard puisque pour deux d'entre elles, il se compose essentiellement de produits d'importation, et notamment de céramique, provenant des ateliers de Pise, Arezzo et Lyon, ainsi que d'un service à ablutions en bronze.

La fouille de 2017 a mis en exergue la continuité de la zone funéraire sous la forme d'un second enclos aligné sur un axe routier et comprenant quatre tombes. De nouveaux fossés d'enclos axés sur ceux découverts en 2008 ont été mis au jour et laissent entrevoir une organisation orthogonale voire orthonormée du secteur par rapport à la voie (Figure 1). L'organisation en agrafe des enclos funéraires du Haut-Empire obéit clairement à une organisation de l'espace qui semble planifiée. L'enclos funéraire du Haut-Empire mis au jour en 2017 correspond ainsi à une superficie de plus ou moins un *actus quadratus* (12,60 ares). Si l'on s'attarde maintenant sur le second muret qui fut construit dans un deuxième temps pour englober les deux espaces sépulcraux du Haut-Empire, nous ne sommes pas loin des 25,20 ares qui correspondent à deux *acti quadrati*, soit un *jugerum*. Il semble donc que nous ayons bien affaire ici à une gestion ordonnée de l'espace.

Après 15/20 ap. J.-C., il semble que l'aire domestique se rétracte, les grands enclos sont abandonnés et les fossés rebouchés. L'activité se concentre alors autour d'un petit bâtiment dont la fonction demeure indéterminée et d'un puits; l'aire funéraire est maintenue comme en témoigne la troisième sépulture découverte. Elle appartient à ce deuxième état que son mobilier permet de situer entre 15/20 et 65/70 ap. J.-C. Après 70 ap. J.-C., les traces d'activité humaine disparaissent pour ce qui concerne l'habitat. La zone funéraire implantée dès l'origine perdure dans le paysage et se développe alors vers le nord-est, le long de la voie romaine caractérisée en 2017. L'occupation augustéenne puis julio-claudienne est ici une création *ex nihilo* et ne dure que deux générations tout au plus. Le mobilier issu de cet établissement comporte une majorité de formes héritées du second âge du Fer, donc ancré dans la tradition laténienne, mais ce mobilier céramique est complété, au sein des tombes, par des importations de vaisselle métallique et de céramique sigillée qui témoignent de liens importants avec le monde romain⁴. À la lumière de ces éléments, la question du statut des défunts se pose. Le contexte privilégié est assuré, ne serait-ce qu'au regard du service à ablutions d'importation italienne, et, en dépit de l'absence de *militaria*, l'hypothèse de l'installation d'un vétérinaire (auxiliaire) dans cet arrière-pays de Gesoriacum est tentante. Rappelons également le contexte local d'avant l'empereur Claude, avec le port non localisé à l'heure actuelle de *Portus Itius* d'où César embarqua ses troupes

³ J. Maniez et al., Marquise (Pas-de-Calais), Mont de Cappe, Avenue Ferber. Rapport final d'opération de fouilles (Dainville 2012).

⁴ Afonso-Lopes/Leroy, Marquise 128; R. Brulet / F. Vilvorder / R. Delage, La céramique romaine en Gaule du Nord. Dictionnaire des céramiques. La vaisselle à large diffusion

(Turnhout 2010) 45; N. Roymans, Ethnic recruitment, returning veterans and the diffusion of Roman culture among rural populations in the Rhineland frontier zone. In: id. / T. Derks (éd.), *Villa landscapes in the Roman north. Economy, Culture and Lifestyles* (Amsterdam 2011) 139-160.

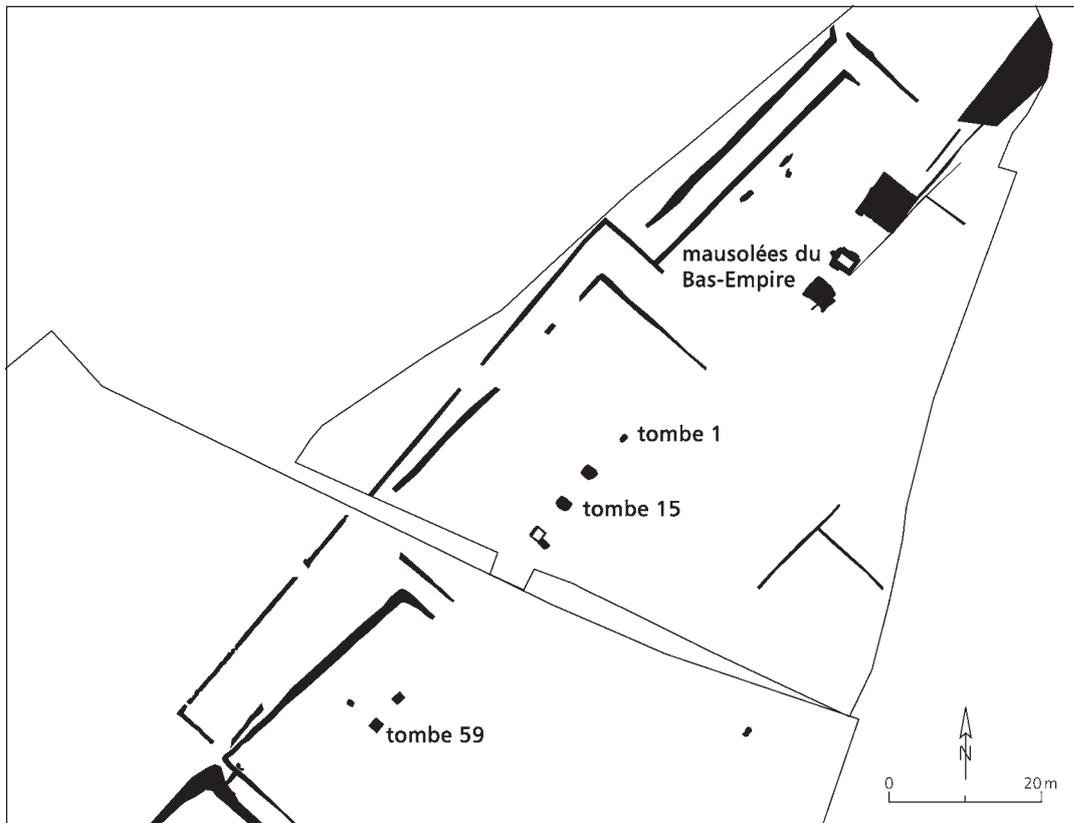


Figure 1 La nécropole du Mont de Cappe à Marquise, échelle 1 : 1000.

vers la Britannia en 54 av. J.-C., et les préparatifs de la conquête de la Bretagne menés sous Caligula dès 39 ap. J.-C.⁵

Au regard des données livrées par le mobilier, les tombes du Haut-Empire mises au jour sont réparties en trois groupes.

Groupe 1, daté entre 5 av. et 15/20 ap. J.-C. Ce groupe rassemble deux sépultures (les tombes 57 et 59) dont le mobilier est constitué d'importations italiques, auxquelles sont associés quelques types de céramique belge. Le mobilier métallique, bien qu'en partie non identifié, est abondant, notamment dans la tombe 59. Le caractère inédit de ces découvertes dans la frange septentrionale du nord de la Gaule pose la question du statut du défunt. Ici, la céramique des tombes dénote des ensembles locaux de cette période et de l'habitat voisin. La présence de terre sigillée italique est souvent associée, dans nos régions, à une présence militaire⁶. Toutefois, sur le site de Marquise, rien ne laisse présumer une telle fonction. Il est donc plus plausible d'y voir une relation avec la présence de vétérans dans les territoires du nord de la Gaule ou de notables locaux proches de la nouvelle administration. La présence de vaisselle métallique provenant d'Italie,

⁵ M. Reddé, Boulogne-sur-Mer dans le dispositif militaire de l'Empire romain. In: Actualité de la recherche archéologique à Bou-

logne-sur-Mer (Lille 2014) 29-39, en particulier 29; 33.

⁶ Afonso-Lopes/Leroy, Marquise 128.



rare dans les contextes locaux de cette période, appuie également cette hypothèse en l'absence d'éléments militaires.

Groupe 2, daté entre 15/20 et 65/70 ap. J.-C. Ce groupe ne concerne qu'une seule sépulture (la tombe 44), relayée dans la partie arrière du premier enclos funéraire. La céramique, bien qu'en grande partie non conservée, se rapproche du faciès céramique des fossés de la zone domestique fouillée à proximité. Le mobilier de cette crémation est issu d'une adaptation aux marchés locaux et semble, dans l'état, proche de celui connu dans les nécropoles du nord de la Gaule.

Groupe 3, daté entre 50 et 150 ap. J.-C. Ce groupe rassemble quatre sépultures mises au jour au sein du deuxième enclos funéraire (les tombes 14, 15, 16 et 1) même si ces dernières furent pillées en partie ou en totalité pour certaines, le caractère synchrone de cet ensemble semble assuré. La céramique, qui ne concerne que la tombe 1, présente un faciès chronologique des années de 40/45 à 60/65 ap. J.-C. mais le reste du mobilier associé peut prolonger la chronologie jusqu'à la fin du premier siècle. La présence d'un cochlear en os au sein du caveau 14 lui assure une attribution chronologique comprise entre la première moitié du premier siècle et le début du second. La présence de strigiles dans la tombe 15 a des significations complexes et sa connotation n'est pas uniforme, ce n'est pas un objet spécifique à l'homme ou à la femme⁷. En l'occurrence, il s'agit ici d'un dépôt funéraire potentiellement pour une femme et la datation proposée pour ce type d'ensemble s'échelonne de 30 av. à 100 ap. J.-C. Mais le fait que le dépôt soit de quatre strigiles dans la tombe 15 oriente plutôt la datation vers la deuxième moitié du premier siècle, voire son dernier quart. L'urne en plomb revêt ici un caractère exceptionnel non pas tant pour la nature du métal que pour la forme cylindrique et le décor de rinceaux qui oriente vers une datation sous le Haut-Empire, probablement le premier siècle, mais qui mériterait d'être affinée par une étude stylistique. La vaisselle de bronze des tombes 15 et 1, de production gauloise date vraisemblablement de la deuxième moitié du premier siècle mais leur utilisation se poursuit bien au-delà, au second siècle, et parfois jusqu'à la fin du troisième siècle.

L'occupation du Mont de Cappe au Bas-Empire est matérialisée par le développement de l'espace funéraire en bordure de voie romaine et le respect des tombes installées plusieurs générations avant. L'organisation orthonormée de l'espace funéraire avec une spatialisation en agrafe des enclos funéraires perdure et le nouvel enclos voit s'installer trois monumenta ainsi que trois inhumations simples en fond d'enclos. Si l'on se réfère à la description de Anne Roth-Congès⁸ et au regard de la morphologie des tombeaux de Marquise, nous sommes en présence de mausolées et non de piliers ou

⁷ J.-P. Thuillier, Les strigiles de l'Italie antique, Rev. Arch. 1989, 2, 339-342, en particulier 341.

⁸ A. Roth-Congès, Les mausolées du sud-est de la Gaule. In: A. Ferdière (éd.), Monde des morts,

monde des vivants en Gaule rurale. Congr. Orléans 1992, vol. VI (Tours 1993) 389-396, en particulier 391.

Figures 2–4 La Patère E 154 de la tombe 59. – Détails du médaillon figurant éros (2), du chien (3) et du support en forme de pelte (4).



piles funéraires. Avec la présence assurée de colonnes pour deux des monuments (63 et 68), l'on peut émettre l'hypothèse pour ces édifices, mais probablement aussi pour le troisième, de tombeaux à édicule sur podium⁹. Quant à savoir si l'édicule construit sur le podium affichait une forme de *naïskos*, de pavillon circulaire ou de niche prostyle, cela s'avère impossible faute d'éléments architecturaux en nombre suffisant et probants.

Enfin, il convient de préciser que les monuments du Bas-Empire sont localisés à proximité d'un mithraeum fouillé en 2008 et que le site de Marquise fait partie du dispositif du *litus saxonicum*. *Marcis* ou *Marcae*, qui figure sur la *Notitia Dignitatum*, peut en effet être identifié au site de Marquise, si l'on se réfère aux arguments de Claude Seillier¹⁰ et de Roland Delmaire¹¹ et nous nous joignons à cette idée.

La vaisselle de bronze de la tombe 59

Au sein de la tombe 59 se trouvaient les restes cinéraires d'un individu, dont le sexe et l'âge n'ont pas été déterminés. La sépulture est datée des années 5 av. jusque 20 ap. J.-C. d'après le mobilier en terre sigillée italique avec estampilles¹². La vaisselle de bronze découverte correspond à un service de type Nuber D/Hagenow, composé d'une patère à manche E 154 et d'une cruche E 124¹³.

La patère (Figure 5), à bol profond avec rebord épaissi à l'extérieur, possède un manche tubulaire creux, fabriqué séparément et fixé à la vasque par brasure avec un écusson lisse à bord profilé. Le manche est orné de denses cannelures horizontales délimitées à chaque extrémité par des moulures verticales («*begrenzte Kanneluren*»), dont celle extérieure est perlée. Le manche est terminé par une tête de bélier (coulée séparément), dont les poils sont représentés – sur le front, au sommet de la tête et sous le cou – avec une fine décoration abstraite de petits cercles concentriques, parfois

⁹ P. Gros, *L'Architecture romaine au début du IIIe siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire II. Maisons, palais, villas et tombeaux* (Paris 2001) 399; 412.

¹⁰ C. Seillier, *Boulogne and the coastal defences in the 4th and 5th centuries*. In: D. E. Johnston (éd.), *The Saxon Shore. Research Report 18* (London 1977) 35–38, en particulier 37; C. Seillier, *Les travaux militaires d'époque romaine dans le nord de la France*. In: *Villes et campagnes avant l'an Mil. Résurrection du patrimoine archéologique régional*. Septentrion 10, numéro spécial (Lille 1980) 25–29, en particulier 28.

¹¹ R. Delmaire, *Étude archéologique de la partie orientale de la cité des Morins, civitas morinorum*. Coll. Mém. Comm. Départementale Mon. Hist. Pas-de-Calais 16, 1976, 112; id., *Carte archéologique de la Gaule 62. Le Pas-de-Calais I* (Paris 1994) 71.

¹² Afonso-Lopes/Leroy, *Marquise (la tombe y est nommée avec le numéro 2)*.

¹³ En référence à la typologie établie par Eggers, Germanien, qui répertorie ces vases dans les tables hors texte 53 (avec les types 125–127) et 66 (avec E 155).

imbriqués¹⁴. À l'opposé du manche, une attache à relief, fixée par brasure sous le rebord à l'extérieur, présente un chien recroquevillé (sans collier visible), avec au-dessus un cylindre horizontal creux pour le passage d'un anneau de suspension (manquant) (Figure 3). Dans les patères qui sont pourvues de ces attaches, le chien, symbole de protection, est au moins de deux types: couché sur ses pattes avec la tête en avant (généralement avec collier) ou recroquevillé (sans collier) comme dans le cas présent¹⁵. L'attache de Marquise ressemble en particulier à un exemplaire trouvé en Britannia, à Little Abington¹⁶.

La cuvette possède un fond plat soutenu à l'extérieur par trois larges supports en forme de pelte¹⁷ (Figure 4) et à l'intérieur un médaillon figuré en bas-relief, qui fait partie du fond et est tourné avec lui (on voit le point de centrage). Le médaillon, à bord perlé avec un bandeau lisse suivi d'un kymation lesbique un peu irrégulier, présente un Éros ailé debout sur une amphore conique (en forme de pomme de pin), à laquelle est accrochée une voile carrée qui est gonflée par le vent (Figure 2). Les éléments de la composition sont soulignés par des évidentes lignes de contour gravées. Le petit Éros, de profil à droite (pour le spectateur), se penche en avant pour tenir les extrémités supérieures du tissu avec ses mains et compenser la force du vent. Le visage du garçon est corrodé, les cheveux en calotte sont maintenus par un bandeau à double rainure; à l'arrière-plan, le bras gauche est dans une position non naturelle, pour pouvoir être montré. L'accrochage des extrémités inférieures de la voile n'est pas représenté (d'un côté caché par le pied droit de l'Éros). L'amphore est décorée sur l'épaule d'une bande avec trois petits cercles concentriques et de trois points imprimés; le cou et les anses sont à peine visibles; la ligne de contour inférieure est tracée avec incertitude, pour distinguer le vase du bord perlé.

Pour la décoration du fond, cette patère diffère des autres du service Nuber D/Hagenow, qui présentent habituellement des motifs géométriques d'origine végétale, et s'approche d'un groupe de patères, comprises dans le service E/Millingen de Hans Ulrich Nuber, pourvues d'un fond figuré, coulé à part et ensuite inséré¹⁸. Cette particularité pourrait être expliquée si l'on pense que le service Hagenow a été créé à l'époque augustéenne dans le Sud de l'Italie en s'inspirant à modèles gréco-hellénistiques¹⁹, pour substituer les formes tardo-républicaines destinées à la même fonction (poëlon Ayslesford et cruches associées)²⁰. Le service Hagenow est donc situé à une période durant laquelle la production n'était pas encore standardisée. Même la patère du service Nuber D de la tombe de Neuvy-Pailloux (déposée vers la première moitié du premier siècle) possède un manche non canonique (sans cannelures mais avec des figures en relief) et un fond

¹⁴ On trouve la même décoration par exemple sur une tête de bélier du Magdalensberg, attribuée au type Nuber D/Hagenow, voir Sedlmayer, *Noricum* 45 pl. 19, 2, et sur une de Cambridge, Clay Farms, voir *Artefacts.mom.fr*, fiche PAT-4040, consultée le 22.01.2019.

¹⁵ *Ibidem*; les appliques sont stylisées, dans certains cas le chien y est à peine reconnaissable.

¹⁶ A. Bliss 2017, SF-BA82DB: <https://finds.org.uk/database/artefacts/record/id/868814>, consulté le 26.01.2019.

¹⁷ Le vase, pour la forme du fond, correspond au type H 2100 de Tassinari, *Vasellame I*, 59, et II,

130, avec manche différent; et pour le manche au type H 2200, voir Tassinari, *Vasellame II*, 131.

¹⁸ Nuber, *Kanne und Griffschale* 48, 193 s. Liste E V. Même sur les patères du service F/Alikaria il y a parfois des décorations figurées sur le fond intérieur, mais il s'agit d'un haut umbo.

¹⁹ Petrovsky, *Meisterstempel* 110.

²⁰ M. Castoldi, *Recipienti in bronzo dal territorio dell'antica Brixia tra età tardorepublicana ed età augustea*. In: *The Antique Bronzes. Typology, Chronology, Authenticity*. Congr. Bucarest 2003 (2004) 85-95, en particulier 91 s.

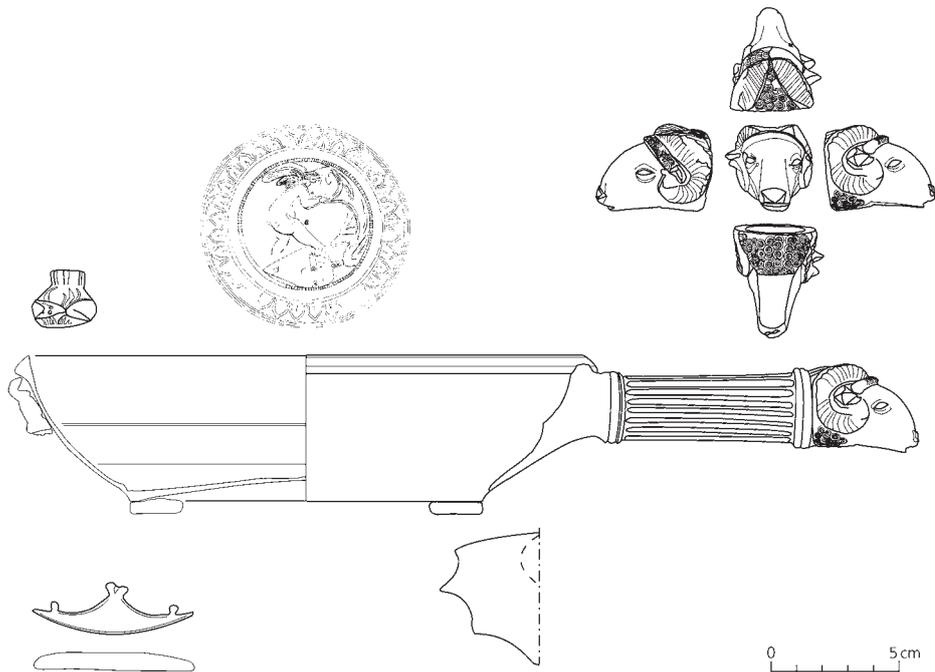


Figure 5 La patère à manche E 154 de la tombe 59.

plat avec une scène à bas-relief (une femme sur un chien ou un loup, dans un paysage probablement sacré, qui a suscité différentes interprétations)²¹.

L'iconographie du médaillon de Marquise est celle de l'Amour naviguant sur amphore²², par rapport à une bonne navigation et au commerce du vin et d'autres produits alimentaires. Elle est attestée, avec des variantes, sur lampes²³ et intailles²⁴, pour lesquelles il y a même des produits modernes (dix-septième ou dix-huitième siècle)²⁵,

²¹ Musée du Louvre, manche Br 3049, fond Br 3469; cf. A. Ferdière / A. Villard, La tombe augustéenne de Fléré-la-Rivière (Indre) et les sépultures aristocratiques de la cité des Bituriges. *Rev. Arch. Centre France, Suppl. 7* (Tours 1993) 186-190 d-f (Ph. Velay; l'appartenance de manche, fond, support, à la même patère est très probable). Ce vase n'est pas cité par Nuber, *Kanne und Griffschale*; son appartenance au service D/Hagenow est affirmée aussi par M. Feugère, fiche PAT-4050 dans *Artefacts.mom.fr*.

²² LIMC III 1 (1986) 1005 s. v. Eros/Amor, Cupido (N. Blanc / F. Gury) 952-1049.

²³ W. Déonna, En regardant fumer les lampes antiques, *Rev. Études Anciennes*, 28, 1926, 15-20, en particulier 15 s.; lampe de Castelferrus, in *Gallia*, 34, 2, 1976, 499 s. fig. 36 (Éros naviguant à gauche pour le spectateur, chevauchant l'amphore, avec voile et rame).

²⁴ S. Reinach, *Pierres gravées des collections Marlborough et d'Orléans*, des recueils d'Eckhel, Gori, Levesque de Gravelle, Mariette, Millin, Stosch (Paris 1895) 40 pl. 37 fig. 77, 1, variantes: 77, 3-4

[en ligne près gallica.bnf.fr]. Pour des produits dérivés, voir L. Pirzio Biroli Stefanelli, *La collezione Paoletti. Stampi in vetro per impronte di intagli e cammei IV* (Roma 2007) tiroir 3 no. 229.

²⁵ L'Amour naviguant (mais allongé sur l'amphore) a été choisi comme emblème, avec le mot »et ultra«, par le cardinal Francesco Barberini. On trouve le même mot gravé sur des intailles, C. C. Vermeule, *The Dal Pozzo-Albani Drawings of Classical Antiquities in the British Museum*, *Transact. Am. Philosoph. Soc.*, 50, 5, N. S. 1960, 1-78, en particulier 27 no. 379. Ensuite l'iconographie (variée: Amour sur un carquois) a été interprétée comme Amour qui s'enfuit, voir A. Giuliano, Antonio Pazzaglia, *incisore genovese*. In: D. Del Bufalo (éd.), *Studi di glittica I* (Rome 2009) 151-162, en particulier 157 fig. 3, 12. Le motif a été repris plus récemment même sur de la céramique (www.metayer-auction.com/militaria-objets-de-collection-et-ceramiques/9834-lot-35.html, consulté le 20.01.19). Nos remerciements pour quelques suggestions à Gabriella Tassinari.



Figure 6 La Cruche E 124 de la tombe 59, Détail de l'attache inférieure de l'anse.

(donc l'eau recueillie sur le fond aurait été complémentaire au motif figuré). Même dans quelques patères du service E/Millingen, il y a des motifs mythologiques dans un contexte marin²⁹, mais il y a aussi d'autres scènes prises du mythe³⁰, des animaux³¹, d'autres sujets avec Éros³², donc un vaste répertoire a été utilisé, sans avoir toujours un rapport avec la fonction du vase.

En ce qui concerne la diffusion de la patère E 154, Nuber donne – pour la variante attestée à Marquise – une liste (D.Ia) de quatre exemplaires pourvus de manche avec terminaison en tête de bélier et une liste (D.If) d'une série de têtes de cet animal isolées,

parce que le motif a eu un long succès. Dans le monde ancien, il est connu surtout sur mosaïques, aux deuxième et troisième siècles, dans les provinces du Nord²⁶ et dans le Nord de l'Afrique²⁷, où il est présent même sur de la vaisselle en céramique²⁸. Dans la mosaïque de Lepcis Magna, le motif est inséré dans une composition probablement relative aux activités typiques de la période de l'année qui suit la crue du Nil. L'iconographie a peut-être été créée dans l'Égypte hellénistique pour célébrer les activités maritimes et commerciales.

Le médaillon de la patère de Marquise est intéressant pour sa chronologie haute, antérieure à la diffusion du motif sur les mosaïques. Le choix d'une scène maritime pourrait rappeler l'usage de la patère

²⁶ Forum de Nyon, mosaïque dit d'Artémis, fin du deuxième ou début du troisième siècle, voir S. Delbarre-Bärtschi / M. Fuchs, La mosaïque dite d'Artémis de Nyon. Une nouvelle interprétation. *Lettre Assoc. Française Étude Mosaïque Ant.* décembre 2007, 2–5 (la voile de l'Éros à gauche est en partie restaurée). Sur le marché: >A mosaic with Eros sailing<, dans Cahn's Quarterly, 1, 2018, 6 (daté du deuxième ou troisième siècle).

²⁷ Lepcis Magna, villa du Nil, tepidarium, fin du deuxième ou début du troisième siècle, voir M. J. Versluys, *Aegyptiaca romana. Nilotic scenes and the Roman views of Egypt* (Leyde et Boston 2002) 186, avec bibliographie précédente.

²⁸ À El-Djem (Tunisie), voir Bull. arch. Comité Travaux Hist. et Scien. 1916, 126–127 no. 4, pl. 30.

²⁹ Par exemple Thétis sur une créature marine apporte les armes à Achille, Cave of Letters, voir Nuber, Kanne und Griffschale Liste E.V.b.10,

comme En-gedi, voir Y. Yadin, Bar-Kokhba. *The Rediscovery of the Legendary Hero of the Last Jewish Revolt against Imperial Rome* (Jerusalem et Tel Aviv-Haifa 1971, 2de éd. 1978) 104–107, Scylla attaque les compagnons d'Ulysse (Boscovale, voir Nuber, Kanne und Griffschale Liste E.V.b.5).

³⁰ Léda offre de l'eau au cygne (à Pompéi, voir Tassinari, Vasellame pl. 149 no. 1928); Diomède avec le Palladion (à Tienen-Tirlemont, voir Nuber, Kanne und Griffschale Liste E.V.b.1); Mars ou héros assis avec ses armes (antike-bronzen. smb.museum, no. inv. Misc. 8126, fiche de Norbert Franken).

³¹ Taureau qui est sur le point de charger (Bois-et-Borsu, voir Nuber, Kanne und Griffschale Liste E.V.b.2), griffon (Tassinari, Vasellame pl. 54, 1 no. 11654).

³² Éros joue probablement de la flûte pour une jeune femme qui danse, Pompéi, voir Nuber, Kanne und Griffschale Liste E.V.b.6; Tassinari, Vasellame pl 17 no. 10282.

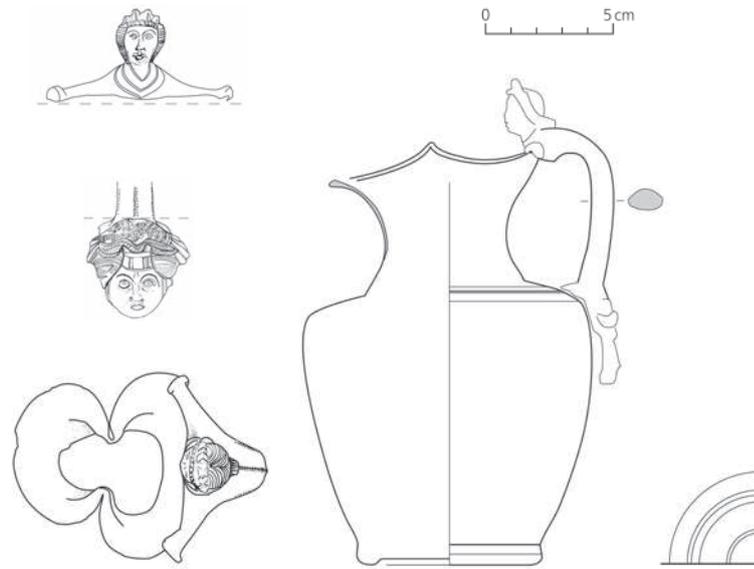


Figure 7 La Cruche E 124 de la tombe 59, échelle 1 : 3 (7).

avec témoignages en Gaule, Germanie et en Italie méridionale³³, auxquels on pourrait ajouter aujourd'hui d'autres zones³⁴.

Dans les tombes du Nord de la Gaule, selon les recherches de Ludovic Notte, la patère type E 154 fait son apparition au Haut-Empire. Les tombes de Saint-Nicolas-lez-Arras (tombe 1, peut-être de la période augustéenne, et tombe 3, datée du 30–10 av. J.-C.³⁵), témoignent de l'arrivée de la forme dans ces territoires presque simultanément avec le moment de sa création, tandis que la tombe 1 d'Ath/Ghislenghien dans le Hainaut, datée de 20 à 40 ap. J.-C., est un peu plus récente que celle de Marquise. Dès la période augustéenne, on trouve en Gaule Belgique même une production de services de patère et cruche en céramique imitant la toreutique³⁶.

³³ Nuber, *Kanne und Griffschale* 190 s. Pour les nombreux exemplaires à Pompéi des types Tassinari H 2311 e H 2312, voir B. Sigges, *Vita cognita. Die Ausstattung pompejanischer Wohnhäuser mit Gefäßen und Geräten, untersucht an ausgewählten Beispielen* [en ligne près kups.ub.uni-koeln.de/637] 178 note 120. À voir même *Artefacts.mom.fr*, fiches PAT-4040, 4044, 4050; C. Plantos, *Observations upon two bronze pieces from the Getic settlement Răcătău (Dep. Bacău)*. In: C. V. Mușețeanu / L. Țeposu-Marinescu (éd.), *Corona Laurea. Studii în onoarea Luciei Țeposu Marinescu* (Bucarest 2005) 425–433 (pour les patères E 154 et 155).

³⁴ Il faut mentionner au moins l'Italie septentrionale, au contraire de ce que Nuber, *Kanne und Griffschale* 43, croyait, parce qu'alors on était convaincu que la vaisselle tardo-répu-

blicaine (les poêlons Aylesford par exemple) était fabriquée en Italie du Nord et était substitutive des services de patère et cruche. Cf. B. Maurina, *Reperti in metallo*. In: M. De Vos / B. Maurina (éd.), *La villa romana di Isera. Ricerche e scavi (1973–2004)* (Rovereto 2011) 213–242, en particulier 220 fig. 28 (Isera dans le Trentin, villa romaine); Castoldi, *Brixia op. cit.* (note 20) 91 fig. 4 (dans le territoire de Brixia).

³⁵ Datation proposée par Notte, *Vaisselle métallique* 308; tandis que Q. Sueur, *La vaisselle métallique en Gaule Belgique à la veille de la Conquête. Répartition spatiale et perspectives de recherches*, *Germania* 94, 2016, 89–116, en particulier 99, date la tombe à la «fin de la période augustéenne, voire du règne de Tibère».

³⁶ Nuber, *Kanne und Griffschale* 79 s. (Liste L IV, pp. 207 s.). Voir *infra*.



Les patères du type Hagenow sont considérées même ailleurs comme étant typiques des contextes augustéens, avec une continuité d'usage jusqu'à la période flavienne³⁷, tandis que la production aurait dû s'arrêter quelques décennies plus tôt³⁸.

La cruche à embouchure trilobée E 124 de la tombe 59 (Figure 7) a la panse d'une hauteur à peu près double par rapport au col, l'épaule est horizontale et le pied en anneau avec des sillons concentriques de tournure et un point de centrage sur le fond extérieur³⁹. La lèvre n'est pas décorée, comme dans la plupart des cas⁴⁰. Dans l'anse coulée, la poignée est décorée de rangées verticales de courtes encoches sur les bords et au centre; au-dessus, il y a un buste féminin avec un manteau à col montant, dont les «bras» entourent la lèvre, comme d'habitude dans ces cruches. La

femme porte une couronne à quatre feuilles verticales au-dessus d'un bandeau pointillé; les cheveux tombent sur les côtés du visage en deux bandes gonflées, avec des mèches séparées par des rainures, et sont rassemblés dans un chignon plat (qui pouvait servir de poucier). Le visage a les yeux ovales saillants, des sourcils obtenus avec une large rainure en demi-cercle, et une bouche avec la lèvre supérieure enflée. Ce buste est semblable (avec des différences dans la couronne) à un autre, simplement défini comme féminin, sur l'anse de la cruche de la tombe III de Prag-Bubeneč, datée du Haut-Empire (phase B1b)⁴¹. Un autre buste semblable (mais non couronné), sur l'anse d'une cruche d'une tombe de Zliv en Bohême, datée à la période augustéenne, a été défini comme étant une ménade⁴². L'interprétation comme ménade du buste de la cruche de Marquise n'est pas sûre, si l'on considère le manteau et la couronne: on pourrait penser à une déesse qui protège d'en haut le contenu de la cruche, étant donné que sur d'autres cruches E 124 il y a dans cette position des figures féminines divines⁴³.

L'attache inférieure de l'anse présente un visage masculin avec les mêmes caractéristiques de style, surtout dans les grands yeux et dans les lèvres (Figure 6); le visage est rond, avec le front surmonté d'un ruban d'où sortent deux longues mèches ondulées; le

³⁷ Sedlmayer, Noricum 47.

³⁸ Les attestations à Pompéi des patères du service Millingen sont moins nombreuses, indication que le type Hagenow n'était plus produit à l'époque de l'éruption; il y a même quelques têtes de bélier isolées (Tassinari, Vasellame II, 137, attribuées à un type suivant, mais elles pourraient être encore de patères E 154); pour la difficulté d'attribuer du point de vue typologique les manches isolés, voir Mustățã, Dacia Porolissensis op. cit. (note 2) 126.

³⁹ La cruche correspond au type D 2112 de Tassinari, Vasellame I, 42, et II, 65, attesté à Pompéi avec un petit nombre d'exemplaires dont un possède le fond réparé.

⁴⁰ Nuber, Kanne und Griffschale 43.

⁴¹ E. Droberjar, Ein reich ausgestattetes elbgermanisches Körpergrab vom Typ Lübsow aus Prag-Bubeneč (Grab III). Arch. Pragensia 22, 2014, 397–443, en particulier 442 s. fig. 25.

⁴² J. Bouzek, Roman imported figural bronzes in Bohemia. In: J. Fitz (éd.), Limes. Akten des XI. Internationalen Limeskongresses, Székesfehérvár 1976 (Budapest 1977) 174 fig. 3.

⁴³ Par exemple un buste de Minerve sur une cruche trouvée à Thorey, voir L. Bonnamour, Découvertes gallo-romaines dans la Saône en aval de Chalon, à Thorey (S.-et-L.), Rev. Arch. 1969, 2, 291–294 fig. 5 a–b.



Figures 8 et 9 La tombe 15. – (page opposée) Détail du fleuron central sur le umbo de la patère (8). – (en haut) Le service à ablutions (9).

sommet de la tête est orné par petits cercles concentriques, comme la tête de bélier de la patère associée. Il s'agit probablement d'un jeune satyre, un sujet attesté sur les cruches des services pour ablutions⁴⁴.

Sur la base des contextes datés⁴⁵, ce type de cruche est répandu dès les deux dernières décennies du premier siècle av. J.-C. (en particulier en Gaule septentrionale), mais il est encore utilisé, comme objet de valeur longtemps conservé, à la fin du deuxième et au troisième siècle. On pense que la production se soit achevée avant le milieu du premier siècle.

Le service type Hagenow découvert à Marquise arriva du centre-sud de l'Italie et n'est pas le seul élément importé dans la tombe 59; en effet, elle contenait également de la vaisselle en terre sigillée provenant de l'Italie centrale. La présence d'un ensemble pour les ablutions à Marquise, comme dans d'autres tombes aristocratiques de la Gaule de la période augustéenne⁴⁶, est un indicateur d'adhésion à une coutume méditerranéenne et de romanisation précoce d'individus de niveau social assez haut (et qui voulaient être représentés en tant que tels)⁴⁷.

⁴⁴ Cf. K. Szabò, Bacchus et ses compagnons sur des anses de vaisselle en bronze. In: J. Arce / F. Burkhalter (éd.), *Bronces Y Religión Romana*. Congr. Madrid 1990 (1993) 405-419, en particulier fig. 9; sur les attaches inférieures des anses de ces cruches il y a plus fréquemment des têtes de silènes barbues. Il y a même quelques ressemblances entre le visage de Marquise et les enfants bachiques sur vases en bronze de différente typologie (S. Tassinari, *Digressions autour de vases domestiques en bronze*. In: M. Denoyelle et al. [éd.], *Bronzes grecs et romains, recherches récentes. Hommage à Claude Rolley* [Paris 2012] [en ligne inha.revues.org/4028] 3-14 fig. 2-10), mais les rides gravées sur le front empêchent de penser à un enfant.

⁴⁵ M. Feugère, Cruche de type Tassinari D 2100, fiche CRU-4011 dans *Artefacts.mom.fr*, page consultée le 06/04/2019.

⁴⁶ D. Castella et al., Trois ensembles funéraires aristocratiques du début du Haut-Empire à Avenches-En Chaplix, *Bull. Assoc. Pro Aventico* 44, 2002, 7-102, en particulier 41.

⁴⁷ Afonso-Lopes/Leroy, Marquise 128, pensent que l'individu ici enterré pourrait être un vétérân d'origine italique ou d'origine locale mais qui voulait affirmer son appartenance au monde romain, tout en observant l'absence d'objets à vocation militaire dans la tombe.



La vaisselle de bronze de la tombe 15

Au sein de la tombe 15⁴⁸ se trouvaient les restes cinéraires d'un individu adulte âgé entre vingt et cinquante ans peut-être de sexe féminin⁴⁹; les ossements étaient déposés au sein d'une urne funéraire en plomb de forme cylindrique avec un décor de rinceaux. Aucun élément mobilier céramique n'a été mis au jour mais l'on dénombre plusieurs pièces de verreries, une pyxide en os, une perle melon et un ensemble de quatre strigiles en fer déposés sur le coffre en bois. La sépulture est datée entre 75 et 150 ap. J.-C. au regard de l'ensemble du mobilier. Déposée au sein d'un coffre en bois, la vaisselle de bronze mise au jour dans la tombe 15 correspond à un service à ablutions constitué d'une patère à manche⁵⁰ et d'une cruche E 127 (Figure 9). Ce service correspond au

type G/Canterbury de Nuber. Originellement, la cruche ne semble pas avoir été déposée debout à l'intérieur de la patère mais bien couchée. Cette dernière présentait sur le terrain des indices laissant penser que au moins la cruche était emballée dans un contenant souple, peut-être en cuir. Cette assertion trouve une comparaison au sein d'autres tombes et notamment, avec assurance, au sein de la tombe II d'époque flavienne découverte à Winchester en 1964 au lieu-dit Grange Road⁵¹.

La patère, à bol profond, possède une large lèvre horizontale avec bord épaissi et pied en anneau avec, à l'extérieur, un petit cercle central en relief avec point de centrage (Figure 11). À l'intérieur, un umbo bien relevé est décoré avec un motif végétal géométrisé gravé: un fleuron à quatre feuilles triangulaires avec nervures, se terminant par trois petits cercles groupés qui représentent des inflorescences (Figure 8). L'umbo est délimité par deux moulures qui comprennent une bande convexe lisse. Le motif décoratif est très semblable mais pas identique à celui qui apparaît sur la patère de la tombe 9 du cimetière occidental de Noviomagus (Nimègue; Figure 12), déposée vers 100–120 ap. J.-C.⁵² Le manche, coulé à part, est uni à la cuvette avec une attache en

⁴⁸ La tombe 15 a été largement pillée, probablement durant la période médiévale, et seul un petit quart du dépôt funéraire était encore en place au moment de la fouille.

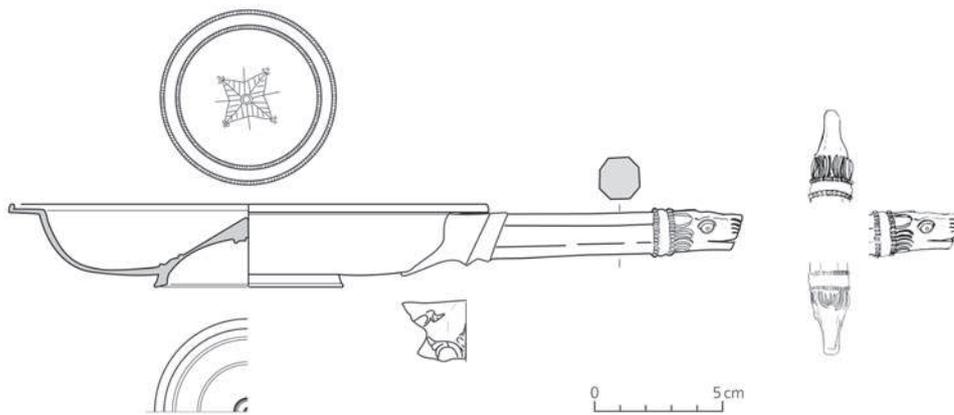
⁴⁹ La prudence est de mise quant à l'attribution du sexe.

⁵⁰ Dans Eggers, Germanien la typologie des patères (basée seulement sur la présence du pied) est moins affinée que celle de Nuber, *Kanne und Griffschale*, qui à la p. 60 note 336 donne même l'équivalence avec les typologies antérieures de Radnóti et de Boesterd. La patère de la tombe 15 de Marquise se rapproche pour certains éléments du type H 2312 et pour d'autres au type H 2332b de Tassinari, *Vasellame I*, 59, et II, 137 s. 140.

⁵¹ M. Biddle, *Two Flavian Burials from Grange Road, Winchester*, *Antiquaries Journal* 17, 1967, 224–260, voir 231.

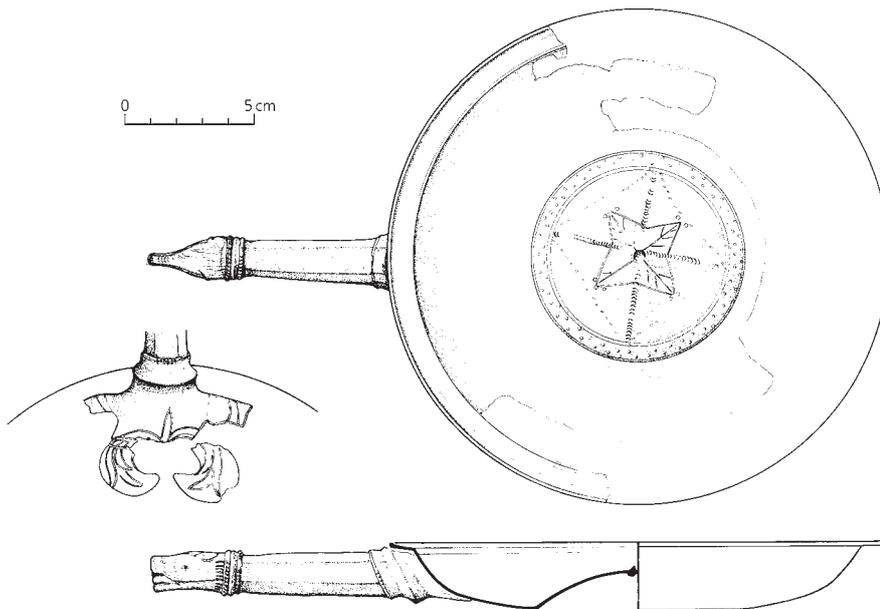
⁵² A. Koster, *The Bronze Vessels II. Acquisitions 1954–1996. Description of the Collections in the Provinciaal Museum G. M. Kam at Nijmegen XIII (Nimègue 1997)* 78 s. no. 104, associée avec une cruche (p. 79 no. 105) semblable dans le profil à celle de la tombe 15 de Marquise; ead., *The cemetery of Noviomagus and the wealthy burials of the municipal elite. Description of the Archaeological Collections in Museum Het Valkhof at Nijmegen XIV (Nimègue 2013)* pl. 40 no. 23–24; Notte, *Vaisselle métallique* fig. MM60.

courtes »pinces de scorpion«, décoré par un motif végétal gravé (Figure 10); la poignée octogonale est lisse et se termine par une tête de canidé, séparée par deux moulures perlées. Dans la tête, les grands yeux obliques ont des pupilles creuses; le poil est indiqué avec des rainures courbes. Pour la décoration gravée de l'attache en pinces de scorpion du manche, la section de la poignée et la forme de la lèvre, la patère de Marquise rentre



Figures 10 et 11 La patère à manche de la tombe 15. – (page opposée) Détail de l'attache du manche (10). – (en haut) Dessin, échelle 1 : 3 (11).

Figure 12 (en bas) Patère de la tombe 9 de Nimègue, échelle 1 : 3.





dans la production gauloise⁵³, pour laquelle l'on a émis l'hypothèse d'une localisation des fabriques en Gallia Belgica ou en Gallia Lugdunensis⁵⁴. La production des patères de type Canterbury commence durant la période claudienne en Italie, mais l'utilisation va continuer avec une certaine fréquence jusqu'au troisième siècle⁵⁵; une suite de la production durant le deuxième siècle est donc possible.

La cruche E 127, Tassinari E 3000, est composée d'un corps et d'une anse coulée⁵⁶ (Figures 17–20 et 25). Entre la base du col et l'épaule il y a une bande entre deux moulures (dont l'inférieure décorée à encoches); la bande est ornée par deux lignes qui se croisent en zigzag pour former des rhombes, qui ont des points imprimés au centre (Figures 15 et 13). La panse ovoïde est soutenue par une tige sur un pied évasé (presque horizontal dans la première section) dont une partie est manquante. Le corps semble composé de trois parties unies (embouchure et col jusqu'à l'épaule, panse, pied), bien que les jonctions soient soigneusement dissimulées. La poignée de l'anse est décoré supérieurement par un motif végétal gravé (Figures 18 et 19) et près de l'embouchure par un protomé à tête de cheval, dont les «jambes» antérieures entourent la lèvre (Figure 14).

⁵³ L'opinion de Nuber est couramment acceptée, voir Nuber, *Kanne und Griffschale*, 46. Pour ce type cf. Bienert, *Trier* 59.

⁵⁴ Koster, *Vessels II* (note 52) 79, au no. 104.

⁵⁵ Une liste des chronologies des contextes est disponible dans Bienert, *Trier* 59. Pour le Noricum voir H. Sedlmayer, *Die Spektren römischer Bronzegefäße in Noricum und dem angrenzenden Barbaricum im Vergleich. Typen*

des 2./3. Jahrhunderts n. Chr. In: N. Müller-Scheeßel / H.-U. Voß (éd.), *Archäologie zwischen Römern und Barbaren. Zur Datierung und Verbreitung römischer Metallarbeiten des 2. und 3. Jahrhunderts n. Chr. im Reich und im Barbaricum*. Congr. Francfort-sur-le-Main 2009 (Bonn 2007) 379–397, en particulier 380–382.

⁵⁶ Tassinari, *Vasellame I*, 45, et II, 72.



17



18

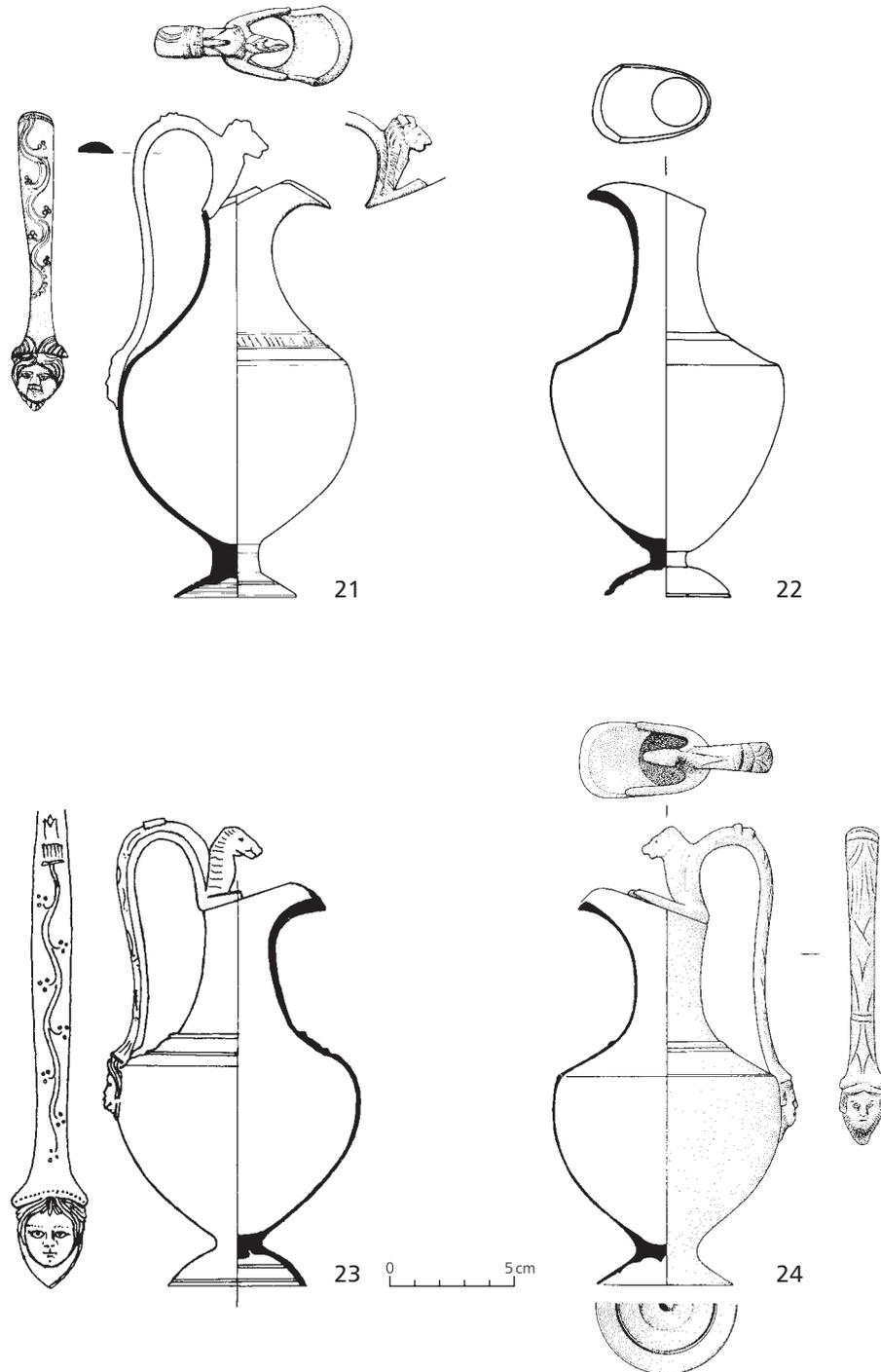
Figures 13–20 Cruche E 127 de la tombe 15, figures 17–20 à moitié de la grandeur naturelle.
(page opposée) Détails du décor de rhombes (13), du protomé à tête de cheval (14), du décor entre la base du col et l'épaule (15) et du visage à la base de l'anse (16).



19



20



Figures 21–24 Cruches de type Eggers 127, Tassinari E 3000, échelle 1:3. – Nimègue, tombe 9 (21). – Liévin ou Wingles (France) (22). – Vysoká pri Morave (Slovaquie) (23). – Pignan (France) (24).

L'attache inférieure est formée par un écusson triangulaire avec un visage jeune et joufflu, avec des sourcils à petites encoches et des cheveux lisses qui descendent sur les côtés pour couvrir les oreilles (Figure 16); le bandeau incisé sur les cheveux semble être une couronne à bourrelet plutôt qu'un élément pour distinguer la poignée. Des représentations semblables sont parfois interprétées comme des visages de ménade⁵⁷. Pour la méthode de fabrication, le profil du corps et le style des éléments figurés, la cruche rentre dans la production gauloise du type E 127, connue par quelques dizaines d'exemplaires et dont on a localisé à titre d'hypothèse les fabriques dans la région de Lugdunum⁵⁸.

La production de la cruche E 127 commença avant la période néronienne en Italie⁵⁹ et se poursuit au moins jusqu'à la période de Trajan, tandis que l'utilisation se prolongea jusqu'à la fin du troisième siècle, avec une très large diffusion, dans tout l'Empire⁶⁰. Pour les produits gaulois, on a proposé un commencement de la production dans les années 60–70 environ et une poursuite au cours du deuxième siècle⁶¹. Le type E 127 est présent en Gaule Belgique comme par exemple à Liévin ou Wingles, dans un contexte (peut-être unitaire) de la deuxième moitié du deuxième siècle, avec un fragment de patère E 155 à tête de canidé⁶² (Figure 22). La cruche en question, fragmentaire, est dépourvue d'anse mais est semblable à l'exemplaire de Marquise. Une cruche relativement similaire sur le plan stylistique a été découverte au sein d'une tombe datée des années 80–100 ap. J.-C. fouillée à Pignan dans l'Hérault⁶³ (Figure 24). Nous pouvons noter également un exemplaire découvert à Vysoká pri Morave en Slovaquie (Figure 23)⁶⁴. Dans les vases de la tombe 15 de Marquise, le style du cheval de la cruche est tellement semblable à celui de la tête de canidé du manche de la patère que l'on peut penser à une production des deux vases dans le même atelier (probablement dans les dernières décennies du premier ou du début du deuxième siècle) et donc à la com-

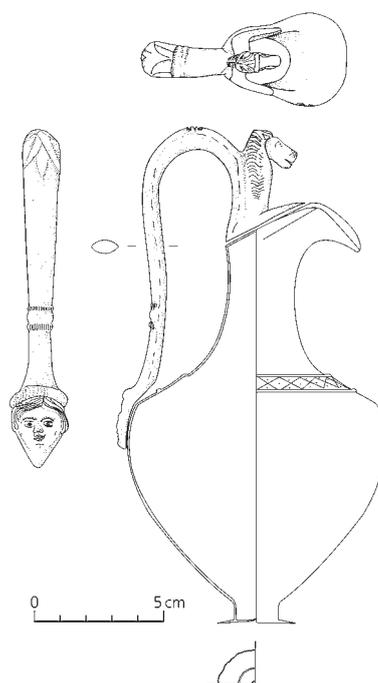


Figure 25 Cruche E 127 de la tombe 15 de Marquise, échelle 1 : 3.

⁵⁷ K. Elschek, Ein Hortfund von römischen Bronzegefäßbruchstücken, neue Grab- und Siedlungsfunde aus Zohor (Westslowakei). In: Zwischen Rom und dem Barbaricum. Festschr. Titus Kolník (Nitra 2002) 246–260, en particulier 246 fig. 3, 1.

⁵⁸ Chew, Pas-de-Calais 76.

⁵⁹ Bienert, Trier 24; note que des représentations de cruches semblables apparaissent dans la peinture pompéienne de la période augustéenne tardive.

⁶⁰ On connaît plus d'une centaine d'exemplaires, voir Bienert, Trier 24 s. Pour la péninsule ibérique, R. Erice Lacabe, La vajilla de bronce en Hispania, Sautuola 13, 2007, 197–215, en particulier 207 et 209. Voir également Artefacts.mom.fr, fiche CRU-4018.

⁶¹ Chew, Pas-de-Calais 76.

⁶² Chew, Pas-de-Calais; Notte, Vaisselle métallique 304.

⁶³ Artefacts.mom.fr: CRU-4018.

⁶⁴ L. Kraskovská, Roman Bronze Vessels from Slovakia. BAR Int. Ser. 44 (Oxford 1978) 12; 70 fig. 3.2.



Figure 26 La patère de la tombe 1, détail du manche.

position d'un service dès l'origine. Il faut aussi se poser la question d'une éventuelle connexion entre le service pour ablutions et la présence dans la tombe de quatre strigiles en fer. Dans d'autres contextes funéraires, en plus du service de patère et cruche et des strigiles, il y a d'autres vases en bronze (pour ablutions ou pour baumes) qui pouvaient mieux s'associer aux strigiles⁶⁵; mais il y a au moins un cas, en Italie du Nord (tombe de Pietole, près de Mantoue, datée à la période claudienne)⁶⁶, où une patère en feuille de bronze d'un type non canonique et une cruche E 124 sont associées à trois strigiles en fer, sans d'autres vases en bronze, à laisser supposer que parfois les services individuels par Nuber pouvaient être utilisés pour des plus larges ablutions corporelles et pas seulement pour le lavage de mains. N'oublions pas dans le cas présent que les trois quarts de la tombe ont été pillés et qu'une partie du mobilier funéraire nous est inconnue.

La vaisselle de bronze de la tombe 1

La tombe 1, probablement pillée, était très arasée et en grande partie dans la terre arable. Seul le fond de la structure a été identifié et le mobilier a été, pour partie, découvert lors du décapage, par la pelle mécanique. On dénombre neuf vases en céramique⁶⁷, des verreries⁶⁸ ainsi qu'un miroir en bronze⁶⁹ et le service à ablutions en bronze du type E/Millingen de Nuber, composé d'une patère à manche E 155 et d'une cruche E 125⁷⁰. La sépulture est datée entre 50 et 100 ap. J.-C. au regard de l'ensemble du mobilier.

⁶⁵ Par exemple dans la tombe 2 de Bois-et-Borsu, voir Schütz, Bois-et-Borsu, en plus du service type Millingen, il y a un bassin en bronze et quatre strigiles en fer; dans la tombe de Karanovo, en Bulgarie méridionale, voir V. Ignatov / K. Gospodinov, Eine reiche Bestattung eines thrakischen Aristokraten aus dem 1. Jh. n. Chr. bei Karanovo. Arch. Bulgarica 17, 2013, 27–47, en plus du service type Millingen, il y a une cruche, un bassin, une patère de bain et cinq strigiles en fer.

⁶⁶ E. Roffia, Virgilio, fraz[ione] Pietole. In: Misurare la terra. Centuriazione e coloni nel mondo romano. Il caso mantovano. Exposition Mantoue (1984) 66–73, en particulier 72 no. 8–9 fig. 56–57.

⁶⁷ L'assemblage comprend une cruche en commune claire et des récipients en terre sigillée des ateliers de la Graufesenque, au nombre de 6, ainsi qu'un vase en terra rubra. Un gobelet à glaçure plombifère du Centre Gaule a été également identifié.

⁶⁸ Une coupe à godrons Isings 3b, un flacon Isings 16 et une bouteille ont notamment été caractérisés.

⁶⁹ E. Vigier / M. Feugère, coll. A. Gilles / P. Defaix, Miroir Lloyd-Morgan Group A: rectangulaire, Artefacts: MRR-4034, <http://artefacts.mom.fr/result.php?id=MRR-4034>, page consultée le 13.09.2019.

⁷⁰ Eggers, Germanien pl. hors texte 53 et 66; Nuber, Kanne und Griffschale 45–54.

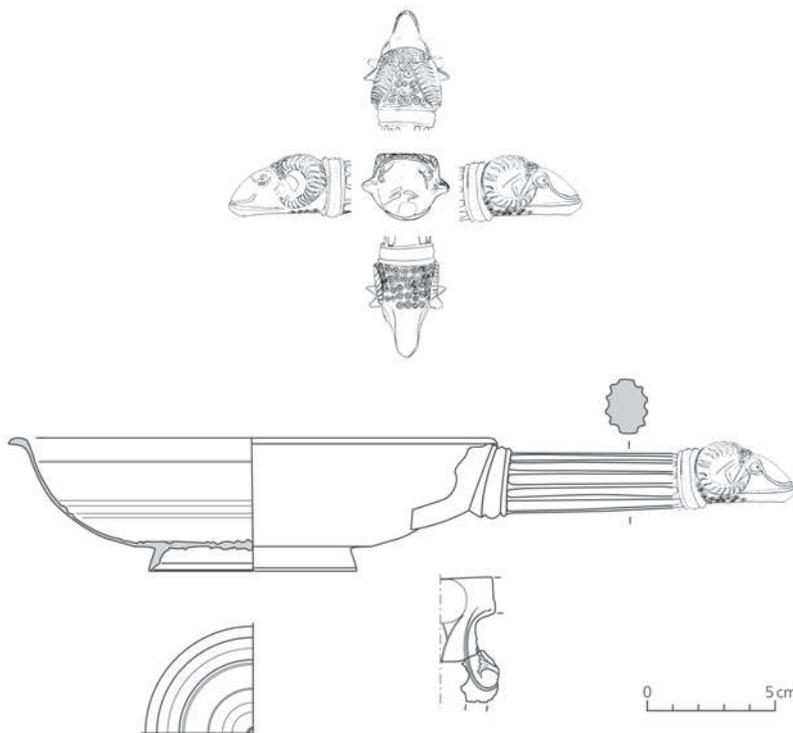


Figure 27 La patère à manche E 155 de la tombe 1, échelle 1 : 3.

La patère. L'appartenance de la patère au service Millingen peut être déduite à partir du pied en anneau et des caractéristiques du manche⁷¹: attache en «pincés de scorpion» (peu conservées), avec décoration végétale gravée⁷², et cannelures sur la poignée moins denses que dans le type Hagenow. Dans la tête de bélier qui termine le manche (coulés ensemble, Figures 26 et 27), les poils sont rendus par de petits cercles concentriques, un trait caractéristique des produits plus anciens de ce type⁷³, parce qu'il est fréquent dans les patères du service Hagenow, comme celle de la tombe 59 de Marquise fouillée en 2008 (Figure 5), de laquelle cette tête diffère surtout pour la linéarité du profil inférieur⁷⁴. Le fond intérieur présente des sillons concentriques de tournage, mais pas une décoration spécifique.

La fabrication des patères E 155 pourrait avoir commencé peu après celle des cruches E 125, donc durant la période claudienne tardive⁷⁵, et était certainement active durant l'époque flavienne, compte tenu des nombreuses présences dans les villes vésuviennes.

⁷¹ La patère rentre dans le type H 2311 de Tassinari, Vasellame I, 59, et II, 132–137.

⁷² On peut confronter ce motif, peu conservé, avec l'exemplaire no. 10040 de Pompéi, Tassinari, Vasellame II, 132 en haut.

⁷³ Nuber, Kanne und Griffschale 46.

⁷⁴ Selon M. Feugère, *Artefacts.mom.fr*, fiche PAT-4050, les têtes de bélier du service Hagenow sont caractérisées par le bout du museau plus bas que

la mandibule, tandis que celles suivantes ont le profil inférieur linéaire. Sedlmayer, *Noricum* 47, met plutôt en évidence les différences dans le style et dans la décoration, avec une simplification progressive. Tassinari, *Vasellame* 1993, I, 227 fig. e pl. 90–94, montre que les terminaisons à tête de bélier de Pompéi ne sont jamais les mêmes.

⁷⁵ Petrovszky, *Meisterstempel* 111.



28



29

La diffusion comprend tout l'Empire⁷⁶. La patère de la tombe 1 pourrait avoir été produite en Gaule, suivant la thèse de Nuber, pour la décoration gravée (et non en relief) sur l'attache «en pinces de scorpion» du manche.

La cruche E 125 (Figure 30), du type D 2300 de Tassinari⁷⁷, très abimée dans la partie inférieure, est pourvue d'une anse avec tête de lion (Figure 29) près de l'attache supérieure et «pattes» se terminant en roulettes; elle appartient donc à la variante de la Liste XI de Nuber, à son tour divisée en groupes sur la base de la décoration de l'attache inférieure de l'anse. La cruche de Marquise se rattache à la Liste XI.b (attache inférieure à tête masculine), même si elle a pour attache un visage aux joues gonflées (probablement féminin), avec chevelure retenue par un bandeau sur le front (Figure 28). On comprend mieux cette image, qui tend à l'abstraction dans les détails⁷⁸, en observant l'attache inférieure, plus soignée et naturaliste, d'une anse de Vertault, dans lequel le visage est flanqué de rubans tombants et le menton est contourné d'une guimpe⁷⁹, ou celle de la cruche de la tombe 2 de Bois-et-Borsu, dans laquelle le visage jeune et potelé est entouré d'un voile, complété en bas également par une guimpe⁸⁰. Notons aussi un exemplaire

⁷⁶ Pour la diffusion du service Millingen au Nord du Danube et le long de la route de l'ambre, voir H. Sedlmayer, *Eine Germanin in der Civitas Boiorum. Zu einer älterkaiserzeitlichen Bestattung mit reichhaltigem Bronzegefässinventar aus Reisenberg in Niederösterreich*, *Arch. Korrbbl* 31, 2001, 243–252, en particulier 247 s.; pour l'Italie du nord voir G. Ciurletti, *Il vasellame domestico in rame e leghe di rame in età romana nel Trentino*. In: U. Raffaelli / R. Avanzini / E. Barbolini Ferrari (éd.), *Rame d'arte. Dalla preistoria al XX secolo nelle Alpi centro-orientali*. Exposition (Trente 1998) 55–62 (fiches 63–74); 64 s. no. I.46–47; patères Millingen et peut-être Hagenow, 69 s. no. I.56 (fiche de B. Maurina). On trouve des patères à manche avec tête de

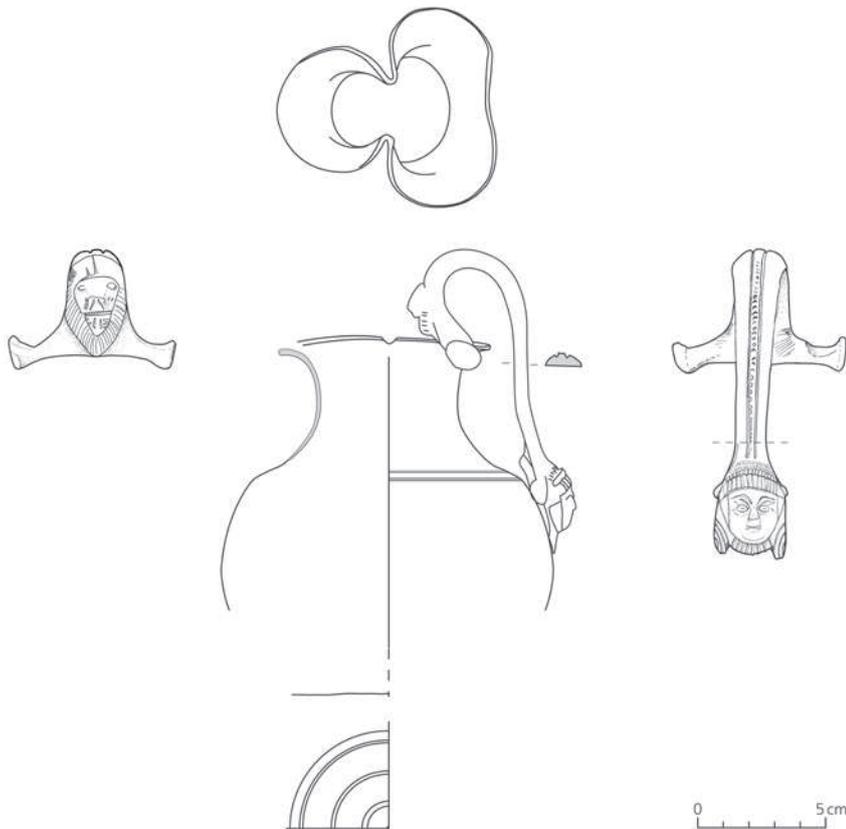
bélier, pas seulement d'imitation, même dans l'Arabia felix, voir F. E. Betti, *Manici bronzei di tradizione ellenistica al museo di Baynūn (Yemen)*, *La Parola del Passato* 67, fasc. 382, 2012, 62–70.

⁷⁷ Tassinari, *Vasellame II*, 67–69.

⁷⁸ Les attaches inférieures des anses des cruches des villes vésuviennes sont généralement plus naturalistes, voir Tassinari, *Vasellame I*, pl. 113.

⁷⁹ M. Feugère, *La vaisselle gallo-romaine en bronze de Vertault (Côte-d'Or)*. *Rev. Arch. Est et Centre-Est*, 45, 1994, 137–168, en particulier 152 no. 33 fig. 13 a. e.

⁸⁰ Schütz, *Bois-et-Borsu* 28 fig. 24; la tombe est datée au dernier tiers du deuxième siècle, donc la cruche a été longtemps préservée.



Figures 28–30 La cruche E 125 de la tombe 1. – (page opposée) Détails de l'anse (28) et du protomé à tête de lion (29). – (en haute) Dessin, échelle 1 : 3 (30).

mis au jour à Murvielle-les-Montpellier. Pour l'exemplaire de Vertault, Michel Feugère propose comme comparaisons l'attache inférieure d'une cruche d'une collection française (dont on a seulement un dessin peu détaillé)⁸¹ et celle de l'anse d'une cruche de Łęg Piekarski, tombe 2⁸², interprétée par Jerzy Wielowiejski comme visage de Méduse, mais dépourvu de traces de serpents. Le personnage représenté à Marquise pourrait donc être une version très fruste de masques féminins⁸³ ou de visages d'enfants bachiques⁸⁴. Pour

⁸¹ S. Reinach, *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine* (Paris 1894) 330 no. 421 [en ligne gallica.bnf.fr].

⁸² Wielowiejski, *Polen* 304 no. 307 et pl. 24; la tombe est datée au phase B2a, qui commence dans la période flavienne.

⁸³ Attestés même sur d'autres formes, par exemple le visage féminin qui termine le manche d'une patère type Alikaria de Calmasino dans le Vé-

ronais, voir M. Castoldi, *La patera di bronzo di Calmasino*. In: L. Salzani (éd.), *La necropoli romana a Bossema di Cavaion (Cavaion Veronese 1995)* 93–101, en particulier 97 fig. 3; la patère présente beaucoup de références dionysiaques; il est proposé pour le masque des comparaisons dans le monde du théâtre.

⁸⁴ Il y a des têtes d'enfants entourées d'un voile qui couvre même le cou, voir Tassinari, *Digressions* op. cit. (note 44) fig. 6.

le style du protomé de lion et de l'attache inférieure de l'anse, la cruche de la tombe 1 de Marquise s'éloigne des exemplaires italiques⁸⁵.

Les variantes individuées par Nuber dans les cruches E 125 ne semblent pas comporter un décalage chronologique ou de différences dans les zones de la diffusion, qui comprend tout l'Empire et au-delà⁸⁶. La production de ces cruches commence dans l'époque tibérienne-claudienne⁸⁷; elles sont en pleine production durant la période flavienne, comme en témoignent les nombreux exemplaires dans les villes vésuviennes et ailleurs⁸⁸; l'utilisation perdure⁸⁹ jusqu'à la fin du troisième siècle⁹⁰ et pour quelques éléments isolés jusqu'à la fin du quatrième ou le début du cinquième siècle⁹¹. Les présences en bronze dans le Nord de la Gaule ont été enregistrées par Notte et comprennent un nombre limité d'exemplaires⁹².

Le service en bronze de la tombe 1 de Marquise a été fabriqué dans une phase non tardive de la production du type E/Millingen (pour la décoration à petits cercles concentriques de la tête de bélier de la patère), peut-être peu après le milieu du premier siècle, dans un atelier gaulois. On ne connaît pas la localisation des fabricants gaulois de ce service, dont un seul décida d'estampiller patères et cruches, avec la marque >Aspa f(ecit)<⁹³.

⁸⁵ Cf. Tassinari, Vasellame I, pl. 113, 2. 4. Selon Wielowiejski, Polen 227, une caractéristique des cruches E 125 de production gauloise est la fabrication séparée de panse et col – unis ensuite – tandis que dans les cruches italiques panse et col étaient issues de la même feuille de bronze; dans l'exemplaire de Marquise il y a peut-être à l'intérieur un léger relief à la base du col. Bienert, Trier 23, considère comme caractéristiques provinciales la forme en écusson et la disposition radiale de la crinière du lion, que l'on peut observer dans la cruche de Marquise.

⁸⁶ Nuber, Kanne und Griffschale 52. Pour la vaste diffusion dans l'Empire, voir M. Feugère, cruche à bec trilobé, type Eggers 125: Artefacts.mom.fr: fiche CRU-4003, page consultée le 06/04/2019; pour la diffusion dans le Barbaricum cf. A. Kasprzak, Eine Bronzekanne E 125 vom Gräberfeld Czarnówko, Kreis Lębork, in Pommern. In: Müller-Scheeßel/Voß, Metallarbeiten op. cit. (note 55) 321–331; voir même Bienert, Trier 22 s. et Jilek 2012.

⁸⁷ Sedlmayer, Noricum 36; Wielowiejski, Polen 226, a situé le commencement de la production dans la période augustéenne tardive ou la période de Tibère, tandis que Nuber, Kanne und Griffschale 53, refusa la possibilité d'un commencement sous le règne d'Auguste; Petrovsky, Meisterstempel 112, proposa de distinguer entre une >Frühform< produite entre 10/20 et 30/40 après J.-C. et la production

des cruches du service, commencée vers 35/40 après J.-C.; Bienert, Trier 22 s., accepte un commencement de la production au période pré-claudienne.

⁸⁸ Une cruche entièrement conservée a été trouvée à Cremona dans une domus détruite en 69 après J.-C., voir M. Castoldi, Oggetti in metallo. Recipienti, arredi, instrumenta. In: L. Arslan Pitcher et al. (éd.), Amoenissimis ... aedificiis. Lo scavo di piazza Marconi a Cremona II. I materiali. St. e Ricerche Arch. 5 (Quingentole 2017) 385–394, en particulier 391 fig. 12.

⁸⁹ Avec des signes d'une longue utilisation, voir Sedlmayer, Noricum 36 note 214, pour quelques contextes. Ailleurs, la même savante semble interpréter la persistance comme l'indication d'une continuation de la production, voir Sedlmayer, Reisenberg op. cit. (note 76) 248. Pour Bienert, Trier 23, il s'agit d'une continuité d'utilisation.

⁹⁰ Notte, Vaisselle métallique 286; par exemple la tombe 2 de Bois-et-Borsu est datée du dernier tiers du deuxième siècle, Schütz, Bois-et-Borsu 34.

⁹¹ Bienert, Trier 23.

⁹² Notte, Vaisselle métallique 285; la variante présente à Marquise est ici nommée IIIb; la tombe 27 de Templeuve est postérieure à 117–125 ap. J.-C., mais le service en bronze est daté d'avant la période flavienne, ibidem, p. 293; 301 fig. 167, p. 194.

⁹³ Petrovsky, Meisterstempel 111; 113.

Conclusion

Italiens, colons, vétérans, militaires ou élites gauloises? Dans certains cas, il semble assuré que l'on puisse caractériser avec une quasi-certitude le statut et l'origine des défunts. Par exemple, avec le cas des individus enterrés à Ath-Ghislenghien⁹⁴, l'association d'un mobilier caractéristique de l'aristocratie gauloise (chenets et chaudron) et d'un mobilier issu des pratiques italiennes (service à ablution, siège curule) permet d'affirmer l'origine gauloise des défunts et leur statut de haut rang de l'aristocratie nervienne au début du premier siècle. Plus proche de Marquise, les tombes dotées d'inscriptions sont une manne pour connaître les défunts et leur statut, le cas de Quintus Arrenius Verecundus dont le tombeau est connu à Boulogne-sur-Mer est symptomatique. Peut-on en dire autant pour les défunts de la nécropole de Marquise?

Pour les premières tombes de la nécropole, les sépultures 57 et 59 fouillées en 2008, l'absence de certaines catégories céramiques et du mobilier métallique caractéristique ne permet pas d'identifier le site comme une occupation militaire. Néanmoins, il est possible que ces tombes soient liées à l'implantation de vétérans dans les campagnes du nord de la Gaule. En effet, la présence de sépultures à armes dans les territoires des cités des Atrébates, Ménapiens et Nerviens, ainsi que des traces de cadastration, indispensables à l'assignation des terres ont été repérées dans les cités des Atrébates, des Ménapiens et des Morins⁹⁵. Celles-ci témoignent de l'adsignatio des vétérans sur les terres disponibles de ces cités⁹⁶. Ces observations sont complétées par des sources écrites, notamment par César. «Il y avait, parmi les soldats de César, dans la cavalerie, deux frères Roucillus et Ecus, fils d'Adbucillus, qui avaient été pendant de longues années à la tête de sa légion; c'étaient des hommes d'un courage extraordinaire, de qui César avait éprouvé, dans toutes les campagnes des Gaules, les services éminents et la très grande vaillance. À cause de cela, il leur avait donné dans leur patrie les plus hautes magistratures, il s'était occupé de les faire nommer à titre exceptionnel membres du Sénat, il leur avait distribué des terres gauloises prises à l'ennemi ainsi que de grosses récompenses en argent et, de pauvres qu'ils étaient, il les avait rendu riches» (Caes. civ. 3, 59).

Toutefois, les sépultures identifiées comme appartenant à des auxiliaires romains, comportent généralement des pièces d'armement comme le glaive⁹⁷, les armes de jets⁹⁸

⁹⁴ V. Danese / F. Hanut / N. Garnier, Les deux sépultures augusto-tibériennes d'Ath/Ghislenghien (province de Hainaut; Belgique). *Rev. Nord* 99, 2018, 77-119, en particulier 112-114.

⁹⁵ R. Hanoune / F. Jacques / A. Muller, Recherches archéologiques à Cassel »Castellum Menapiorum», *Rev. Nord* 69, 1987, 87-108, en particulier 101 s.; Malvache É., Pouchain G., La recherche des cadastres antiques dans la région Nord - Pas-de-Calais (état provisoire de la recherche), *Revue du Nord*, 76, 308, pp. 83-98 ; É. Malvache / G. Pouchain, La recherche des cadastres antiques dans la région Nord - Pas-de-Calais (état provisoire de la recherche). *Rev. Nord* 76, 1994, 83-98; N. Vanbrughe, Les traces d'une cadastration à Bavinchove, *Ann. Comité Flammant France* 55, 1997.

⁹⁶ Notte, Ronchin.

⁹⁷ Comme à Ronchin, voir N. Roymans (éd.), *From the Sword to the Plough. Three Studies on the earliest romanisation of Northern Gaul* (Amsterdam 1996) 9-126; Notte, Ronchin; X. Deru, A propos de la tombe de Ronchin. Un auxiliaire gaulois en terre étrangère. *Rev. Nord* 81, 1999, 183-186.

⁹⁸ Comme à Saint-Nicolas-Lez-Arras, voir A. Jacques, La nécropole aristocratique de Saint-Nicolas-lez-Arras. In: V. Kruta / G. Leman-Deliverie (éd.), *Feux des Morts, Foyers des Vivants. Les rites et symboles du feu dans les tombes de l'Âge du Fer et de l'époque romaine*. *Rev. Nord, Arch. Hors-sér.* 11 (Ville-neuve-d'Ascq 2007) 35-50.

ou encore les éléments de casques et de boucliers⁹⁹. À Marquise, aucune sépulture n'a livré de mobilier métallique clairement militaire. Cette absence peut toutefois s'expliquer par le fait que l'armement, dans le monde militaire romain, est propriété de l'état. La présence de ces éléments dans les tombes témoigne donc plutôt d'un privilège réservé aux élites sociales¹⁰⁰. Ainsi, dans le cas d'une sépulture de vétéran, la présence d'armes n'est pas systématique. Enfin, la déposition dans une tombe limitrophe de celles dotées de vaisselle de bronze (supposée féminine) d'un unguentarium, corrobore l'hypothèse d'une interaction entre le monde civil et le monde militaire qui peut également s'expliquer par l'implantation sur le site d'un vétéran et de son entité familiale. Pour l'heure la question reste ouverte.

À Marquise, il est intéressant de noter que dans trois tombes du même site, mais de différentes époques, le service de patère à manche et cruche ait gardé la même fonction d'indicateur de bien-être économique et de haut niveau culturel, tout en modifiant les sources d'approvisionnement. Cela confirme la particulière appréciation pour ces services, en bronze et en céramique, déjà noté pour la Gaule Belgique¹⁰¹.

Une autre chose intéressante c'est que dans les trois tombes les couples patère et cruche soient correspondants du point de vue typologique aux services individués par Nuber et qu'ils aient été produits et achetés ensemble et non composés de vases associés par hasard.

En ce qui concerne la fonction, on ne peut pas dire si les services de Marquise aient été utilisés seulement dans la vie quotidienne et ensuite déposés dans la tombe comme symbole du statut social du défunt ou s'ils ont été utilisés pour le lavage et la purification du cadavre, jouant ainsi un rôle dans le rite funéraire¹⁰².

Vincent Merkenbreack, HALMA UMR 8164, Centre National des recherches scientifiques, Université de Lille, 476 rue principale, 62127 Ambrines, France, merkenbreack.vincent@pasdecals.fr. – Dr. Margherita Bolla, Museo Archeologico al Teatro romano, Regaste Renditore 2, 37129 Vérone, Italie, margherita.bolla@comune.verona.it. – Dr. Jérôme Maniez, HALMA UMR 8164, Centre National des recherches scientifiques, Université de Lille, 9 rue de Whitstable, 62000 Dainville, France, maniez.jerome@pasdecals.fr.

⁹⁹ L'exemple de Pîtres, voir T. Dechezleprêtre / Yves-Marie Adrian / Nicolas Roudié, La tombe à glaive de la nécropole de Pîtres ›La remise. In: M. Poux (éd.), *Sur les traces de César. Militaria tardo-républicain en contexte gaulois*. Congr. Bibracte 2002 (Glux-en-Glenne 2008) 17–31. Sur la propriété des armes du légionnaire et de l'auxiliaire, voir L. Pernet, *Armement et auxiliaires gaulois. IIe et Ie siècles avant notre ère* (Montagnac 2010) 34.

¹⁰⁰ C. Hélin, *Les nécropoles dans le département du Nord à l'époque romaine*. In: J.-F. Geoffroy / H. Barbé (éd.), *Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique. Synthèses régionales et méthodologie* 8. Coll. Rev. Nord. Hors-sér. (Villeneuve-d'Ascq 2001) 17–24.

¹⁰¹ L. Notte, *Rôle et fonction de l'objet dans la tombe. L'exemple d'un service céramique fréquent en Gaule septentrionale*, *Gauhéria* 31, 1994, 43–55; F. Loridant / P. Bura, *De l'eau? Du vin? Note sur des pratiques funéraires (ablutions/libations), à propos d'une tombe à incinération découverte à Théroouanne (Pas-de-Calais)*. In: *Société Française d'Étude de la Céramique Antique en Gaule. Actes du congrès d'Istres 1998 (Marseille 1999)* 235–246; Notte, *Vaisselle métallique*; Chew, *Pas-de-Calais*.

¹⁰² Chew, *Pas-de-Calais* 84; Kapeller, *Avenches* op. cit. (note 1) 85.

Abbreviations

Afonso-Lopes/Leroy, Marquise	E. Afonso-Lopes / S. Leroy, L'ensemble céramique précoce du site gallo-romain de Marquise, Mont de Cappe (Pas-de-Calais), Actes du congrès d'Amiens (Marseille 2013) 117-131.
Bienert, Trier	B. Bienert, Die römischen Bronzegefäße im Rheinischen Landesmuseum Trier. Trierer Zeitschr. Beih. 31 (2007).
Chew, Pas-de-Calais	H. Chew, Vaisselle gallo-romaine provenant du Pas-de-Calais, Bull. Ant. Nationales, 26, 1994, 75-88.
Eggers, Germanien	H. J. Eggers, Der römische Import im freien Germanien (Hambourg 1951).
Notte, Ronchin	L. Notte, Une tombe à glaive à Ronchin. Rev. Nord 79, 324, 1997, 153-160.
Notte, Vaisselle métallique	L. Notte, La vaisselle métallique. In: E. Gillet et al. (éd.), Templeuve-en-Pévèle. Rue Grande Campagne. Des tombes privilégiées gallo-romaines installées en bordure d'un axe routier. Rapport final d'opération de fouilles (Glisy 2017).
Nuber, Kanne und Griffschale	H. U. Nuber, Kanne und Griffschale. Ihr Gebrauch im täglichen Leben und die Beigabe in Gräbern der römischen Kaiserzeit. Ber. RGK 53, 1972, 7-232.
Petrovsky, Meisterstempel	R. Petrovsky, Studien zu römischen Bronzegefäßen mit Meisterstempeln (Buch am Erlbach 1993).
Schütz, Bois-et-Borsu Sedlmayer, Noricum	J.-L. Schütz, La tombe 2 de Bois-et-Borsu (Liège 2013). H. Sedlmayer, Die römischen Bronzegefäße in Noricum (Montagnac 1999).
Tassinari, Vasellame	S. Tassinari, Il vasellame bronzo di Pompei (Rome 1993).
Wielowiejski, Polen	J. Wielowiejski, Die spätkeltischen und römischen Bronzegefäße in Polen. Ber. RGK 66, 1985, 123-320.

Droits d'image. Figures 1, 17-20 et 25 Vincent Merkenbreack. – Figure 2 Laetitia Dalmau et Vincent Merkenbreack. – Figure 3 et 4 Arc'Antique – J. G. Aubert. – Figure 5, 7, 11, 27 et 30 Laetitia Dalmau. – Figure 6 Marie-Liesse De Noblet. – Figure 8-10, 13-16, 26, 28 et 29 Sandrine Janin-Reynaud. – Figure 12 et 21 selon Koster, Noviomagus (note 52) 420 fig. 24 (12) et fig. 23 (21). – Figure 22 selon Chew, Pas-de-Calais 77 pl. 1 fig. 2. – Figure 23 selon Kraskovská, Slovakia (note 64) 70 fig. 3, 2. – Figure 24 selon Artefacts.mom.fr: CRU-4018.

Resümee. In Marquise nahe Boulogne-sur-Mer (Département Pas-de-Calais, Frankreich), an der Küste der Civitas Morinorum gelegen, wurden drei sehr qualitätvolle Sets von Bronzegefäßen entdeckt. Sie gehören zu den Beigaben von drei Gräbern unterschiedlicher Zeitstellung aus der Nekropole Mont de Cappe an der römischen Fernstraße. Jedes Service besteht aus einer Patera oder Griffschale und einem Krug. Typologisch gehören sie zur Gruppe der von Hans Ulrich Nuber beschriebenen Sets der Typus D/Hagenow, E/Millingen und G/Canterbury. Das erste stammt aus Italien und entstand im ersten vorchristlichen oder am Anfang des ersten nachchristlichen Jahrhunderts. Die beiden anderen kommen aus gallischer Produktion und wurden in der zweiten Hälfte des ersten oder dem Anfang des zweiten Jahrhunderts der Kaiserzeit gefertigt.

Estratto. A Marquise, nei dintorni di Boulogne-sur-Mer nel Pas-de-Calais (France) sulla costa del territorio dei Morini, sono stati scoperti tre servizi di vasellame in bronzo di buona qualità in tre sepolture della necropoli del Mont de Cappe, situata lungo una strada romana. Ogni servizio è composto da una patera con manico e da una brocca. I vasi corrispondono dal punto di vista tipologico ai servizi definiti da Hans Ulrich Nuber come D/Hagenow, E/Millingen e G/Canterbury. Il primo servizio, di produzione italica, può essere della fine del primo secolo a. C. o agli inizi del primo secolo d. C., mentre gli altri due, di produzione gallica, sono databili nella seconda metà del primo o agli inizi del secondo secolo d. C.

Samenvatting. Te Marquise, niet ver van Boulogne-sur-Mer (département Pas-de-Calais, Frankrijk), op de kust van de civitas Morinorum, werden bij opgravingen drie kwaliteitsvolle bronzen serviezen gevonden. Het gaat om serviezen bestemd voor reinigingsrituelen. Ze kwamen aan het licht in drie graven van de begraafplaats op de Mont de Cappe, gelegen langs de Romeinse weg. Elk servies bestaat uit een patera met steel en een kruik. Typologisch gezien komen ze overeen met wat Hans Ulrich Nuber het servies type D/Hagenow noemt of E/Millingen en G/Canterbury. Het eerste servies, van Italische oorsprong, dateert van het einde van de eerste eeuw voor Chr. of het begin van de eerste eeuw na Chr. De twee andere, van Gallische makelij, worden aan de tweede helft van de Iste of het begin van de tweede eeuw na Chr. toegeschreven.

ARCHÉOLOGIE

UNE TOMBE D'ENFANT DU HAUT-EMPIRE À WIZERNES DANS L'AUDOMAROIS

Dans le cadre de l'archéologie préventive, l'activité que nous pratiquons le plus en tant qu'archéologues est le diagnostic ; le but étant de tester 10 à 15 % du terrain afin de vérifier la présence ou non, de vestiges et, si oui, leur état de conservation, leur(s) chronologie(s), l'étendue potentielle du site ou encore le potentiel stratigraphique. Il arrive parfois que les diagnostics se révèlent négatifs, mais même s'ils s'avèrent positifs, peu de vestiges archéologiques, ou des structures éparpillées ou isolées sont disponibles. Il arrive aussi souvent que cette découverte se produise le vendredi après-midi, quand on doit fermer le chantier. C'est alors qu'on découvre une structure à part, remarquable, intéressante, une tombe et qu'il faut fouiller en « catastrophe » !

C'est ce qui m'est arrivé au mois de mars de cette année dans l'Audomarois (région de Saint-Omer), sur le territoire de la commune de Wizernes. C'est vendredi après-midi, je termine mon diagnostic archéologique de cinq hectares, il n'y a presque rien et là, une petite structure de la taille d'un ballon de rugby s'offre à moi ; il me reste un peu de temps, je décide donc de la fouiller avant de partir...



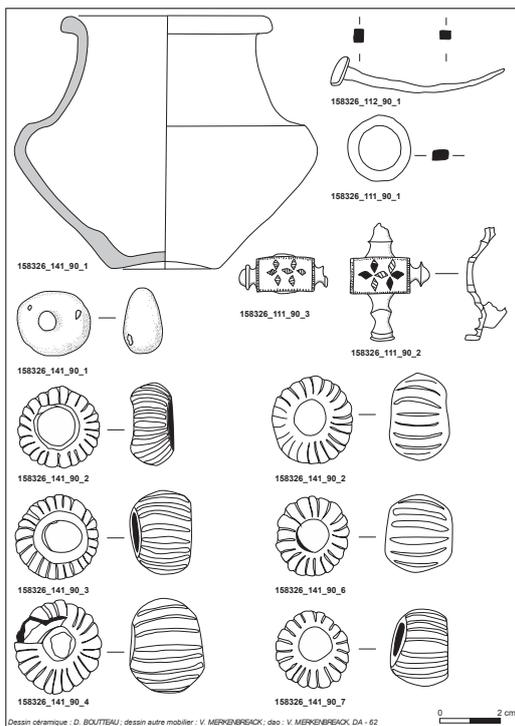
Au premier abord, cela ne ressemble pas à grand-chose, mais je découvre une céramique et plusieurs perles, le tout disposé sur un amas osseux. Il s'agit d'une tombe avec dépôt osseux en amas sans contenant périssable et avec les résidus du bûcher.

En effet, le fond de la fosse est tapissé par l'amas osseux résultant de la crémation d'un individu, où se mêlent les esquilles d'os, des fragments de charbons de bois et des nodules de terre rubéfiée provenant des parois de la fosse où a été réalisé le bûcher funéraire. Sur cet amas ont été déposés un collier ou bracelet, une paire de fibules, ainsi qu'une céramique. Un clou, mis au jour sur l'amas, complète le mobilier de la tombe.



La paire de fibules a été mise au jour sous la céramique ; toutes deux sont fragmentées et il est probable qu'elles soient issues des restes du bûcher au regard de leur état de conservation. Ces fibules sont identiques. En bronze argenté et de

forme géométrique, elles sont caractérisées par deux axes de symétrie formant une croix. La fibule est décorée de petites incisions et de petits losanges creux émaillés de couleur bleu clair, disposés à la manière de pétales de fleur. La simplicité du décor, limité ici à quelques petits losanges émaillés ou niellés, indique que ces fibules appartiennent aux plus anciennes du type 26 de Feugère¹. Elles sont caractéristiques de la deuxième moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. et sont courantes durant le II^e siècle apr. J.-C.²



La fouille de la tombe 87 a mis au jour un collier composite composé de huit perles de trois types différents. Il s'agit là d'une découverte peu fréquente en Gaule Belgique comme l'indiquait déjà Michel Feugère en 1989 pour un exemplaire découvert dans la nécropole de Baralle (près de Marquion, entre Arras et Cambrai)³. Le collier est constitué d'un anneau en alliage cuivreux qui débute un côté du collier, d'une perle en pâte de verre qui termine le collier du côté opposé et de six perles côtelées en melon en fritte qui constituent le cœur du collier⁴. Il s'agit de grains de silice agglomérés à chaud (600-800 °C) dans un moule et colorés par des oxydes métalliques de cuivre (bleu ou vert).

Ces perles melons sont souvent retrouvées isolées ou en très petites quantités et plus rarement associées à d'autres perles en pâte de verre. Certains chercheurs suggèrent une valeur apo-

tropaïque à ces bracelets ou colliers⁵. Les contextes de découvertes de ce type de perle sont très diversifiés, il en va de même pour la chronologie. On retrouve en effet ces perles du début du I^{er} siècle apr. J.-C. jusqu'au début du IV^e siècle, mais des colliers contenant de perles melons datées des III^e-I^{er} siècles av. J.-C. et provenant de Saïda (au Liban) et d'Utique (en Tunisie) sont connus dans les collections des verres antiques du musée du Louvre⁶.

La céramique mise au jour au sein de la tombe correspond à un petit gobelet. Il s'agit là d'une forme fréquente dans les territoires atrébates et morins pour les I^{er}-III^e siècles apr. J.-C., même si ici l'aspect miniature est à mentionner.

Enfin, notons la présence d'un clou au sommet de l'amas contenant les ossements du défunt. La présence de ce clou pourrait suggérer l'utilisation d'un lit funéraire ou d'un coffrage lors de la crémation, mais sa position en partie supérieure de l'amas osseux et son unicité pourraient renvoyer aux clous rituels présents dans la nécropole de la Faches des Prés Aulnoys à Bavay⁷.

L'observation du dépôt cinéraire montre des ossements non jointifs déposés sur le fond de la fosse. L'absence d'effet de paroi sur l'amas laisse supposer un dépôt directement dans la fosse, sans utilisation d'un contenant en matière périssable. La présence des résidus du bûcher constitués des cendres, de charbon de bois et de fragments de terre rubéfiée, mélangés aux ossements, montre que l'officiant n'a procédé ni au tri ni au lavage des ossements avant leur inhumation.

L'amas contenait les ossements brûlés d'au moins un sujet immature (179,8 g). Les germes dentaires d'une incisive centrale, d'une canine et de 2 molaires permanentes ont permis de donner une estimation de l'âge au décès de cet individu entre 2 et 3 ans.

Les os présentent une fragmentation en lunule (en forme de U) ainsi que des motifs en mosaïque pour certains. Ces deux formes de fragmentation des os brûlés sont spécifiques de la crémation d'un corps sur « os frais » (avec chairs autour des os)⁸. Les ossements ont une coloration blanc crèmeux et gris (quelques tâches bleutées sur des fragments crâniens). La combustion a donc été complète et menée de façon homogène et le degré d'ustion du bûcher a atteint les 600 °C⁹.

DISCUSSION

L'étude anthropologique de l'amas osseux a permis d'identifier l'individu comme étant un sujet immature âgé de 2 à 3 ans lors de son décès ; il est donc impossible de déterminer s'il s'agit ici d'un garçon ou d'une fille. Le mobilier funéraire peut-il constituer un marqueur sexuel nous permettant d'identifier l'individu de la tombe de Wizernes ?

Dans sa thèse « *Pratiques et espaces funéraires : la crémation dans les campagnes de la Gaule Belgique* », Marie-José Ancel a mis en évidence pour le territoire atrébate une similitude entre les offrandes associées aux enfants et celles associées aux adultes¹⁰ ; il est probable que cet état de fait se retrouve également au sein du territoire des Morins. Néanmoins, elle mentionne deux cas d'immatures de moins de 10 ans avec des éléments

¹ Feugère 1985, p. 364 ; Weisse 2014, p. 99.

² Dananai 2012, p. 208.

³ Feugère 1989, p. 188.

⁴ Ces perles côtelées sont aussi connues sous le nom de *Melonenperlen* ; Riha 1990, p. 80.

⁵ Feugère 1989, p. 188.

⁶ Arveiller-Dulong, Nenna 2011, p. 134-135 et 212-213.

⁷ Lorient 2001, p. 194 ; Lordiant, Deru 2009, p. 115.

⁸ Guillon 1987, Depierre 2014.

⁹ Buikstra et Swegle 1989.

¹⁰ Ancel 2012, p. 235 et 242.

de parures : perles en pâte de verre, fibules, bague (à Hénin-Beaumont et à Beaucamps-Ligny). La tombe mise au jour à Wizernes renferme des éléments de parure (paire de fibules et bracelet/ou collier composite), mais leur dépôt au sein de la tombe ne signifie pas pour autant que ces objets appartenaient au défunt¹¹. Il est tentant, au regard du décor des fibules et de la parure de perles, d'y voir une consonance féminine, mais l'attribution du sexe du défunt de la tombe de Wizernes demeure ardue en l'état de nos connaissances.

Vincent Merkenbreack
archéologue départemental du Pas-de-Calais
vice-président de la Legion VIII Augusta

Le centurion de la Légion VIII Augusta



¹¹ Ancel 2012, p. 233.

Bibliographie

Ancel 2012 : Ancel M.-J., *Pratiques et espaces funéraires : la crémation dans les campagnes romaines de la Gaule Belgique*, Montagnac : édition Monique Mergoïl, *Archéologie et histoire romaine*, 23.

Arveiller-Dulong, Nenna 2011 : Arveiller-Dulong V., Nenna M.-D., *les verres antiques du musée du Louvre. III. Parures, instruments et éléments d'incrustation*, Paris : Louvre éditions.

Buikstra, Swegle 1989 : Buikstra J.E., Swegle M., « Bone Modification Due to Burning : Experimental Evidence », In : *Bone modification*, Orno, Maine : *Center for the Study of the First Americans*, éd. R. Bonnischen, M.H. Sorg, p. 247-258.

Dananai 2012 : Dananai A., « Les fibules romaines en Gaule Belgique : étude d'une microrégion, le Douaisis », Villeneuve-d'Ascq : *revue du Nord, collection Art et Archéologie*, HS n° 17, p. 207-259.

Depierre 2014 : Depierre G., *Crémation et archéologie. Nouvelles alternatives méthodologiques en ostéologie humaine*, Dijon : *Art, Archéologie et Patrimoine*, éd. univ. de Dijon, 654 p.

Feugère 1985 : Feugère M., *Les fibules en Gaule méridionale de la Conquête à la fin du V^e siècle apr. J.-C.*, Paris : Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, *Revue archéologique de Narbonnaise*, suppl. 12.

Feugère 1989 : Feugère M., « Les petits objets », dans Hosdez C., Jacques A., *La nécropole à incinérations de Baralle (Pas-de-Calais)*, Berck-sur-Mer : *Nord-Ouest Archéologie*, n° 2, p. 181-195.

Guillon 1987 : Guillon F., « Brûlés frais ou brûlés secs ? », In : Duday H., Masset C., *Anthropologie physique et archéologie. Méthodes d'étude des sépultures*, Paris : CNRS, p. 191-194.

Loridant 2001 : Loridant F., « Autopsie d'une sépulture à incinération », dans Geoffroy J.-F., Barbé H., *Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique. Synthèses régionales et méthodologie*, Villeneuve-d'Ascq : *revue du Nord, collection Art et Archéologie*, HS n° 8, p. 189-196.

Loridant, Deru 2009 : Loridant F., Derux X., *Bayay : La nécropole gallo-romaine de « LaFache des Près Aulnoys »*, Villeneuve-d'Ascq : *revue du Nord, collection Art et Archéologie*, HS n° 13.

Riha 1990 : Riha E., *Die römische Schmuck aus Augst und Kaiseraugst*, Augst : *Forschungen in Augst*, , Band 10.

Riha 1994 : Riha E., *Die römische Fibeln aus Augst und Kaiseraugst. Die Neufunde seit 1975*, Augst : *Forschungen in Augst*, , Band 18.

Weisse 2014 : Weisse T., *Les fibules de l'agglomération secondaire gallo-romaine de Bliesbruck (Moselle). Fouilles 1978 —2004*, Bliesbruck-Reinheim : Publication du parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim, *BLES.A*, 7.

ARCHÉOLOGIE

LA NÉCROPOLE ROMAINE DU MONT DE CAPPE À MARQUISE



Applique à tête féminine lors de sa découverte

Depuis presque 10 ans l'archéologie préventive investit régulièrement le territoire de Marquise, non loin de Boulogne-sur-Mer, et ces opérations, diagnostics ou fouilles, apportent de nouvelles preuves de l'importance de ce secteur et ce, pour différentes périodes chronologiques : Néolithique, âge du Bronze, Protohistoire et plus particulièrement, fouilles d'une occupation romaine en 2008, 2011 et 2017. Ce sont plus de 50 hectares qui ont fait l'objet d'investigations archéologiques par le Service archéologique du département du Pas-de-Calais ou par l'INRAP.

Pour le secteur du Mont de Cappe, la présente opération constitue la troisième fouille d'un seul et même site dont la majorité des vestiges sont attribués à la période romaine et ce de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. jusqu'au IV^e siècle ap. J.-C.



Vue par drone de l'opération

L'opération que j'ai réalisée en 2017 portait sur 3700 m² et se situe dans la continuité de deux fouilles réalisées par mon collègue Jérôme Maniez en 2008 et 2011. Effectuée entre la mi-avril et la mi-mai, la fouille a révélé la suite de la zone funéraire mise au jour en 2008 avec des données tout à fait inédites pour Marquise mais également pour l'arrière-pays de Boulogne-sur-Mer et le littoral Morin.

RAPPEL DES DÉCOUVERTES DE 2008 ET 2011

En 2008 et 2011, la fouille avait révélé sur presque 3 hectares un système d'enclos fossoyés mis en place entre 5 av. J.-C. et 15 ap. J.-C. comprenant une zone à vocation domestique et une à vocation funéraire avec trois sépultures à rejets de crémation. Un temple du IV^e siècle dédié au culte de Mithra avait également été découvert. Le mobilier provenant des tombes

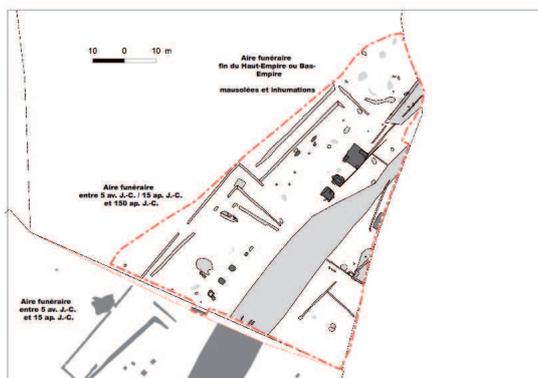
est précoce et de qualité avec notamment de la sigillée italique, des fibules et de la vaisselle métallique importée d'Italie et plus vraisemblablement de Campanie : bassin à manche (patère), cruche / oenochoé.



Patère et oenochoe découverts en 2008

Deux des sépultures sont datées entre 5 av. J.-C. et 15/20 ap. J.-C., la troisième est datée entre 15/20 ap. J.-C. et 65/70 ap. J.-C. Le mobilier associé à ces tombes sort de l'ordinaire pour la charnière entre le I^{er} av. et le I^{er} ap. J.-C. dans la partie septentrionale du nord de la Gaule. Ces tombes sont-elles liées à l'installation de vétérans, avec leur entité familiale, de notables Morins précocement romanisés ou de Romains d'Italie ? Pour le moment, je ne saurais le dire.

Les découvertes de 2017 viennent conforter le caractère atypique de cette petite nécropole de par une fois de plus, le faciès mobilier, mais aussi par l'architecture des tombes et ce, pour le Haut-Empire et vraisemblablement pour le Bas-Empire également.



Plan de l'opération de fouilles de 2017

Les 3700 m² décapés ont révélé la continuité de la petite nécropole et de son enclos funéraire. Comme on peut le voir sur le plan, l'enclos maçonné principal et subdivisé en deux par un second système d'enclos, fossoyé pour le premier, constitué d'un muret pour le second. Ces enclos sont disposés en agrafe et sont ouverts vers le sud-est. On constate que toutes les tombes, au nombre de 4, sont parfaitement alignées.

Dans un second temps, le système d'enclos funéraire fait l'objet d'une extension vers le nord-est, toujours dans le même alignement, une fois de plus sous la forme d'un petit muret et là encore, ouvert en direction du sud-est. Pour cette phase,

trois monuments funéraires et trois inhumations ont été mis au jour.

LES TOMBES DU HAUT-EMPIRE

Tombe 14



La tombe 14

Pillée probablement dès l'Antiquité, cette tombe n'en demeure pas moins intéressante pour son architecture. Concernant le mobilier, seules une esquille d'os brûlé et une cuiller à far en os ont été mises au jour. L'architecture de la tombe est caractérisée par un caveau doté d'un escalier d'accès taillé dans le substrat. Construit avec de gros blocs de craie en guise de parement, le tombeau possède également un sol doté de dalles de craie. La porte d'accès au caveau funéraire a été scellée par un bloc soigneusement équarri venant en butée contre les parois du tombeau et bloqué lui-même par un amoncellement de blocs de craie qui viennent combler l'escalier d'accès.

Les pilliers du tombeau sont intervenus par le côté nord-est de la tombe, perçant la paroi de craie et allant jusqu'à démonter une partie du sol du caveau afin de vérifier si rien d'autre ne pouvait être récupéré en-dessous. À l'évidence, ce tombeau était doté d'une structure en élévation dont nous ignorons malheureusement tout.

Tombe 15



Urne funéraire en plomb



Dépôt coffre tombe 15



Applique à tête féminine lors de sa découverte

Également pillée, seul un quart de la tombe était encore en place. La fouille de cette sépulture a livré un mobilier abondant et riche, y compris dans la zone pillée. En effet, dans le comblement de la fosse contenant les résidus du pillage, nous avons mis au jour l'urne funéraire en plomb ainsi que des nombreux fragments de verrerie. L'urne possédait encore son couvercle et a donc été fouillée en laboratoire ; elle est de forme cylindrique et possède un décor de rinceaux sur son pourtour. Une applique à tête féminine, également en plomb, complète le mobilier provenant du pillage. Elle doit appartenir à l'urne et correspond probablement à une applique décorative sur le couvercle.

Le quart non pillé a livré une partie du dépôt funéraire original sous la forme d'un coffre en bois, d'une pyxide en os et de verreries. Sur le coffre était déposé un ensemble de strigiles en fer (3 ou 4). L'accastillage du coffre est constitué d'un ensemble d'anneaux, d'un morillon et de petits clous de bronze à tête de mufle de lion identiques à ceux mis au jour au sein d'une des tombes à hypogée de Marquion fouillée par Claire Barbet. La dotation à l'intérieur du coffre est composée, en dehors d'une unique perle côtelée, d'un service à ablution en bronze. La cruche possède un protomé à tête de cheval et une tête féminine sur l'attache inférieure de l'anse. Le bassin quant à lui possède un manche zoomorphe de félin (panthère ?) et un décor incisé au centre du médaillon représentant une étoile / feuille. Les comparaisons placent ce mobilier dans la première moitié du I^{er} siècle.



Verrerie de la tombe 15



Patère en train d'être stabilisée pour sa restauration

Tombe 1

La tombe 1, probablement pillée, était très arasée et en grande partie dans la terre végétale. Cependant, nous avons pu récupérer une partie du mobilier éparpillé par les labours.

Ce mobilier rappelle en grande partie celui mis au jour en 2008 dans l'une des tombes avec quelques différences. Le mobilier comprend ainsi un miroir en bronze, au moins huit céramiques et au moins deux verreries. Enfin, un service à ablutions en bronze avec une cruche (protomé à tête de lion, médaillon d'attache de l'anse à tête de femme) et un bassin à manche (tête de bélier) complète la dotation.



Manche de patère à tête de bélier



Médaillon d'attache de l'anse de l'oenochoe

LES MAUSOLÉES



Les mausolées



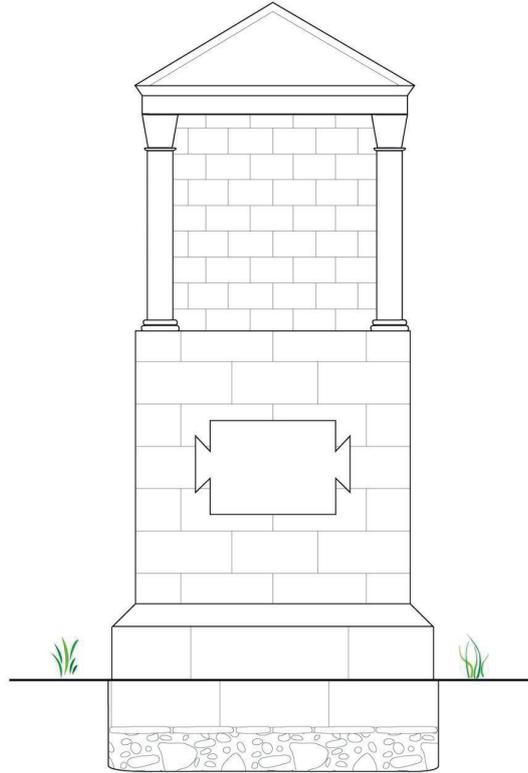
Le mausolée central

Les mausolées mis au jour à Marquise prennent place dans l'extension de l'enclos funéraire. Lors du décapage, des ornières ont été mises au jour trahissant l'existence d'une voie ou d'un chemin. Les trois mausolées ont été pillés, élévations et dépôts funéraires. Seuls quelques éléments ont été collectés dans le caveau du mausolée central. Pour les trois monuments, tous sont construits avec des blocs de remploi en pierre de Marquise dont certains avoisinent la tonne. Cela pose ici des questions : sur les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour construire de tels édifices, pour qui, mais également sur l'origine des matériaux utilisés. Des blocs pesant plus d'une tonne en remploi proviennent très probablement d'un édifice localisé non loin de là et probablement d'un bâtiment autre que privé.

Les seuls éléments préservés du pillage sont des ossements animaux ; il s'agit des éléments d'un squelette d'agneau. Les pillards ont probablement récupéré la totalité de la dotation funéraire et notamment l'urne qui devait être transportable ou dans un matériau intéressant pour les malandrins.

Le dernier mausolée quant à lui sort encore plus de l'ordinaire par ses dimensions. De forme carrée, la base mesure près de 6 mètres de côté. Avec un mode de construction très soigné. Là aussi les blocs encore en place de la base avoisinent la tonne. Bien que très largement pillé, la fouille minutieuse a permis la mise au jour de fragments provenant de l'élévation sous la forme d'un bloc peut-être d'architrave et de fragments de colonne en pierre de Marquise. Ces quelques éléments nous permettent de proposer des hypothèses de restitution

sous la base de comparaison de monuments du même type et connus par ailleurs en Gaule romaine ; par exemple les monuments de la place Eugène Werner à Lyon.



Dessin évoquant le mausolée de Marquise

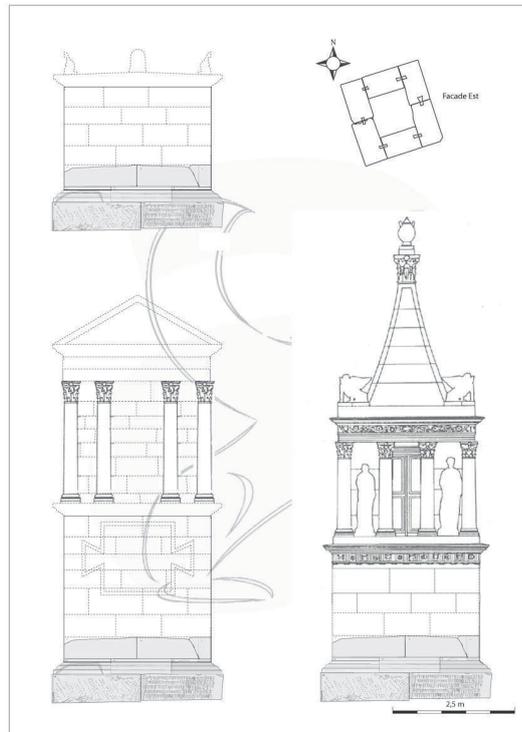


Fig. 10. Propositions de restitution du monument de Compertrix (V. Gaston, INRAP, simplifié par M. Reddé).

Exemples de mausolées en Gaule



Mausolée de Lyon place Eugène Werner

Trois inhumations enfin ont été mises au jour le long du mur de clôture de l'espace funéraire agrandi. Il s'agit d'une tombe d'enfant, de celle d'un adolescent visiblement et d'un adulte. Cette extension de l'espace funéraire comprenant les mausolées et les inhumations pourrait être datée de la fin du Haut-Empire ou du Bas-Empire, des datations sont prévues sur les squelettes.

CONCLUSION & COMPARAISONS

Cette troisième opération de fouille pour la période romaine sur le secteur de Marquise associée aux données des différents diagnostics et aux données provenant des découvertes anciennes ouvre de nouvelles perspectives de recherches sur cette partie du littoral Morin durant le Haut-Empire et le Bas-Empire et sur l'arrière-pays de Boulogne avant et après la création du camp de la *Classis Britannica*. Avec les données

d'occupation précoce, la présence de tombes monumentales utilisant des blocs de remploi ou encore la mise au jour d'un *mithraeum* sur la parcelle voisine, le statut de Marquise reste à préciser. Encore un effort et peut-être pourrions-nous enfin mettre au jour le camp de cavaliers dalmates qui nous permettrait de définitivement trancher l'identification de *Marcius / Marvae* de la *Notitia Dignitatum* comme étant Marquise.

Dans un prochain numéro, vous aurez des nouvelles de la vaisselle de bronze une fois que celle-ci sera revenue de restauration.

Vincent Merkenbraeck

*Attaché de conservation du patrimoine,
archéologue départemental*

*UMR HALMA-IPEL 8164 (CNRS, Lille 3, MCC)
Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais*

Le Philogelos (du grec Φιλόγελως, « celui qui aime rire ») est le plus ancien recueil de blagues connu en Occident. Ce document contenant 265 blagues date du III^e ou IV^e siècle de notre ère et est attribué à Hiéroclès et Philagrius, dont on ne sait peu de choses. On s'y moque des intellectuels, des avarés, des habitants des cités d'Abdère et de Cymé, des charlatans, des femmes, des gens à la mauvaise haleine ou des eunuques. On y trouve aussi des mots d'enfants :

Dans chaque cursus publicus, nous vous proposerons de découvrir un mot d'humour qui faisait rire nos ancêtres. Parfois déroutant cet humour nous apparaît toutefois étonnamment familier.

LA BLAGUE DU JOUR

C'est un Cyméen qui aperçoit un boxeur couvert de blessures. Il lui demande ce qui lui a fait ça.

« Des châtaignes, répond-il

Mais quelle idée aussi reprend le Cyméen, de dormir sous un arbre ! »

7.10 : MERKENBREACK V, « MINERVE, HERCULE OU MARS ? À PROPOS DE L'ICONOGRAPHIE D'UN MÉDAILLON TROUVÉ À TERVANNA, CAPUT CIVITATIS MORINORUM », CURSUS PUBLICUS, 28, 2019, P. 15-19.

ARCHEOLOGIE



MINERVE, HERCULE OU MARS ?

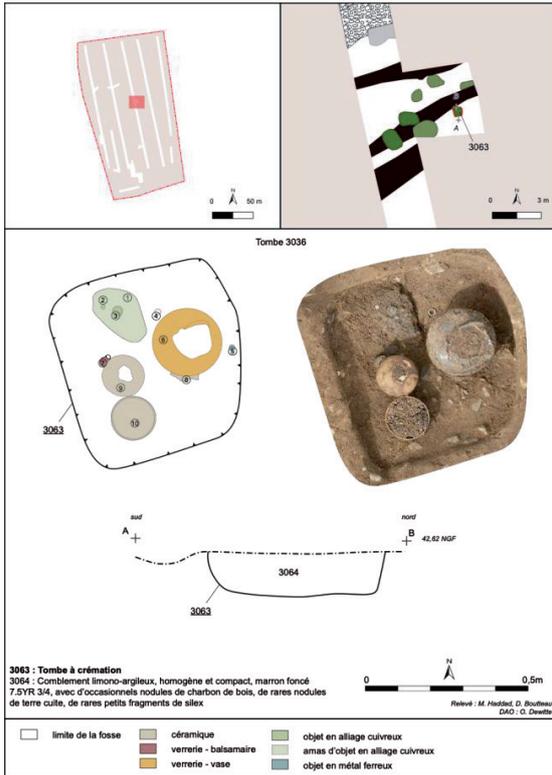
À propos de l'iconographie d'un médaillon trouvé à Tervanna, caput civitatis Morinorum

Dans le cursus publicus n° 24 de 2018, notre chère Caïca (Claire) nous régalaît d'un article consacré au métier d'archéologue en commençant par une banale journée au bureau, puis la phase de terrain, de questionnements, de découvertes, de rédaction...

Il est des lieux où on sait avec assurance que l'on va découvrir des vestiges en grand nombre, que l'on n'aura jamais assez de temps sur le terrain pour tout comprendre, que l'on va se creuser les méninges et que l'on va se poser plus de questions que l'on apportera de réponses et c'est ça aussi l'archéologie. Il y a quelque mois, je retourne ainsi faire un diagnostic archéologique au sein de la capitale des Morins, ma chère Thérouanne. Je sais alors, par expérience et connaissance du secteur, que l'opération archéologique sera positive et que, en plus d'une voie romaine, je devrais découvrir potentiellement des tombes. Je ne m'étais pas trompé et cela a même dépassé mes espérances, car avec mon équipe nous avons mis au jour plusieurs voies, bâtiments d'habitations, structures diverses, de nombreux bûchers funéraires et plusieurs tombes secondaires d'époque romaine. Nous nous posons des questions sur l'étendue

de la ville romaine, nous y avons apporté une réponse, de même que nous avons fait évoluer les connaissances sur l'habitat. Mais il est des découvertes où l'on reste coi un moment, où l'on se questionne, ouvre des livres et des livres, où l'on fait appel à un ami, puis à deux, puis à des collègues et où l'on termine par avoir plusieurs réponses différentes à une question et l'on est bien avancé ! C'est ce qu'il m'est arrivé à Thérouanne pour un objet découvert au sein d'une tombe.

La tombe 3063, datée de la fin du I^{er} ou de la première moitié du II^e siècle, contenait une part symbolique (30 g) des restes osseux brûlés d'un enfant de moins de 15 mois au sein d'une très belle urne cinéraire en verre. En accompagnement, plusieurs céramiques, un *unguentarium* en verre et un amas d'objets en alliage cuivreux ont été mis au jour. Le traitement de la crémation pour un enfant est déjà en soi un sujet à aborder, peut-être une prochaine fois, mais ici je vais vous parler de l'objet constitué de 13 éléments en bronze et surtout de l'iconographie présente sur un médaillon dont la scène n'est toujours pas assurée.



Tombe 3063-10e



Objets de la tombe à crémation

Il est probable qu'une partie du dépôt ait disparu du fait de la corrosion. La totalité de l'amas d'objets métalliques a fait l'objet d'un prélèvement en motte en vue de son traitement en laboratoire dans de meilleures conditions. Le substrat étant de l'argile à silex, le prélèvement ne fut pas aisé et celui-ci s'est morcelé au sein de la motte au moment de son dégagement en post-fouille. En vue de leur conservation préventive et de leur étude, la restauratrice de mon service a appliqué du papier japonais afin de stabiliser les parties fragiles des différents objets. Le lot comprend deux anneaux, un « médaillon » presque intact (plus gros qu'une pièce de monnaie), un fragment d'un second « médaillon » et un ensemble de 9 petits rivets.



Détail des objets dans leur contexte



Photo de terrain : motte de terre contenant divers objets, dont un médaillon complet et un fragment.



Détail des objets

Le médaillon ainsi qu'une partie des petits rivets présentaient des traces de matière organique sur leur revers. Ces dernières pourraient correspondre à des restes de cuir. Il n'a pas été possible de préserver ces traces. En l'absence de boucle, il est permis d'affirmer que nous ne sommes pas en présence d'une ceinture, d'un ceinturon ou d'un baudrier quelconque. Les anneaux ainsi que la présence de résidus organiques nous permettent d'avancer l'hypothèse d'un petit sac ou sacoche en cuir décoré d'éléments en alliage cuivreux fixés sur l'une des faces.

La présence de deux « médaillons » est ici tout à fait remarquable. Un seul est conservé en totalité et présente une iconographie singulière.



Médaillon

Sur la droite, on peut observer un personnage, barbu ou doté de paragnathides, portant une armure musclée dotée de pteruges (les franges qui dépassent au niveau de la taille). Ce personnage porte une coiffe, vraisemblablement un casque, doté d'une crinière ou d'un cimier. De ce casque, ou bien des épaules, est accroché un manteau ou une peau qui flotte au vent, derrière le personnage. Il tient une lance dans sa main droite et de la gauche l'on peut distinguer une petite sphère et quelque chose non identifiée qui forme un arc, probablement un bouclier. Le sol est marqué par une ligne. Au centre du médaillon se tient un arbre marqué par un tronc noueux et terminé par trois branches qui rappellent des rameaux d'olivier (d'un palmier ? Ou autre ?). À gauche, un axe semble être figé dans le sol, dans une sphère. Cet axe qui se termine par une boule (pommeau) pourrait potentiellement être un glaive. Autour de celui-ci s'enroule, ondule quelque chose qui s'apparente à un serpent. L'identification de la scène représentée n'est pas chose aisée et nous nous limiterons ici à trois hypothèses avec arguments et contre-arguments :

1. Minerve et l'olivier

La première hypothèse nous oriente vers une représentation de la déesse Minerve (Athéna) et de l'olivier - arbre immortel qui permet de nourrir et de soigner les hommes - qu'elle fit jaillir de terre grâce à sa lance. Elle est casquée, tient dans sa main droite la lance et dans sa gauche, posé au sol, son bouclier. Au centre colonne ? On retrouve des représentations de Minerve et de l'olivier sur des monnaies, notamment sur un *aureus* d'Hadrien où l'on distingue nettement l'olivier.



Aureus d'Hadrien représentant Minerve et un olivier

ou encore sur certaines monnaies de Geta. Les représentations de Minerve avec la lance et son bouclier sont également nombreuses et celles avec un serpent autour d'une colonne sont plus le fait de la statuaire à l'instar de la statue dite *Athena Giustiniani* découverte sur la colline de l'Esquilin à Rome et qui est une copie romaine d'une statue grecque de *Pallas Athena* conservée aux Musées du Vatican. Le problème ici réside dans le fait qu'il s'agisse bien d'un homme barbu et doté d'une armure qui est représenté sur le médaillon. Cette hypothèse peut donc être écartée.

2. Mars

La seconde hypothèse nous oriente vers une représentation du dieu Mars (Arès). Mars barbu, debout à droite, en habit militaire (cuirasse anatomique), coiffé d'un caque à cimier, tenant une lance verticale et posant la main sur un bouclier à bordure perlée, vu de l'intérieur. Devant lui, un palmier élagué, dont le tronc écaillé est muni de trois palmes redressées. À gauche, un *gladius* placé verticalement, dans son fourreau (la bouterolle est visible), son baudrier formant une boucle en forme de S passant derrière l'arme. Concernant Mars, de nombreuses représentations sur des monnaies nous figurent Mars sous des traits similaires au médaillon de Saint-Augustin.



Denier de Trajan représentant Mars

L'iconographie du palmier est également très présente sur les monnaies et peut se rapprocher de notre exemplaire. La représentation d'un glaive (dans son four-

reau ? planté dans le sol ?) avec quelque chose qui serpente autour (le baudrier ? un serpent ?) reste à affiner ; de même que la scène représentée.

3. Hercule au jardin des Hespérides.

La troisième hypothèse nous oriente vers le 11^e travail d'Hercule : les pommes d'or du jardin des Hespérides. L'on pourrait ainsi voir à droite du médaillon le héros Hercule coiffé de la peau du lion de Némée en guise de casque et de manteau qui flotte au vent. C'est une représentation extrêmement fréquente. La lance n'est cependant pas un attribut d'Hercule au contraire de la massue taillée dans un tronc d'olivier. De même, majoritairement, Hercule est représenté nu que ce soit sur des monnaies, en statuaire ou encore sur des mosaïques.



Denier de Vespasien représentant Hercule au jardin des Hespérides

Dans sa main gauche, il pourrait détenir l'une des pommes d'or (la sphère). Au centre serait donc le pommier du jardin. Celui-ci est défendu par le serpent Ladon, habituellement représenté enroulé autour de l'arbre et que l'on retrouverait ici enroulé à la gauche de celui-ci autour d'une colonne, d'un glaive ? La figuration de l'arbre sur le médaillon de Saint-Augustin rappelle celle d'une mosaïque conservée au Museo Arqueológico Nacional de Madrid, datée du III^e s. ap. J.-C. et découverte à Llíria.



Mosaïque représentant Hercule au jardin des Hespérides

La représentation du serpent et de la peau de lion sur la tête et le bras d'Hercule peuvent trouver un parallèle notamment sur le médaillon d'une lampe à huile daté du III^e s. ap. J.-C. et conservé au Staatliche Antikensammlungen de Munich.



Fragment de lampe à huile représentant Héraclès et le serpent Ladon.

Le serpent et l'arbre se retrouvent également sur des céramiques grecques attiques à figures rouges à l'instar de l'hydrie du V^e s. av. J.-C. et conservée à la BNF au département des Monnaies

(BNF_TC27131, <http://www.limcfrance.fr/objet/15366>).



Hydrie grecque représentant le serpent et l'arbre



Détail du serpent et de l'arbre sur une hydrie

L'inconnue demeure pour la figuration du second médaillon de la tombe. Concernant celui qui est conservé, la symbolique est forte que ce soit pour l'une ou l'autre des hypothèses, voire même pour d'autres. Minerve /Athéna est notamment la déesse de la sagesse, des artisans, des artistes et des maîtres d'école.

Mars, dieu de la guerre, pose question pour une tombe d'enfant. Concernant Hercule et le jardin des Hespérides, ce mythe renvoie à une

« représentation axiale de l'univers et à l'existence d'un chemin ouvert menant au royaume céleste des dieux, (...) les pommes dorées seraient les fruits d'immortalité, le jardin des Hespérides, l'antichambre du monde divin, (...) l'arbre (...) l'axe cosmique, l'arbre du monde qui met en contact le royaume des dieux et le monde humain (...) ».

Diez de Velasco 2000

Bien que cela puisse paraître capillotracté, cette idée du contact entre les dieux et les vivants serait séduisante pour une tombe d'enfant.

Dans tous les cas : Minerve, Mars ou Hercule, le sujet pourrait rester ouvert et les recherches vont continuer. Il semble néanmoins assuré que nous soyons en présence du dieu Mars. La représentation de la scène en revanche demeure un mystère.

J'espère pouvoir revenir vers vous lors d'un prochain numéro et vous faire part de l'avancée dans l'identification de cette scène. Affaire à suivre...

Vincent Merkenbreack

Attaché de conservation du patrimoine,
archéologue départemental

UMR HALMA-IPEL 8164 (CNRS, Lille 3, MCC)

Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais

HISTOIRE DE RIRE

Le Philogelos est le plus ancien recueil de blagues connu en Occident. Ce document contenant 265 blagues date du III^e ou IV^e siècle de notre ère et est attribué à Hiéroclès et Philagrius, dont on ne sait que peu de choses. On s'y moque des intellectuels, des avares, des habitants des cités d'Abdère et de Cymé, des charlatans, des femmes, des gens à la mauvaise haleine ou des eunuques. On y trouve aussi des mots d'enfants :

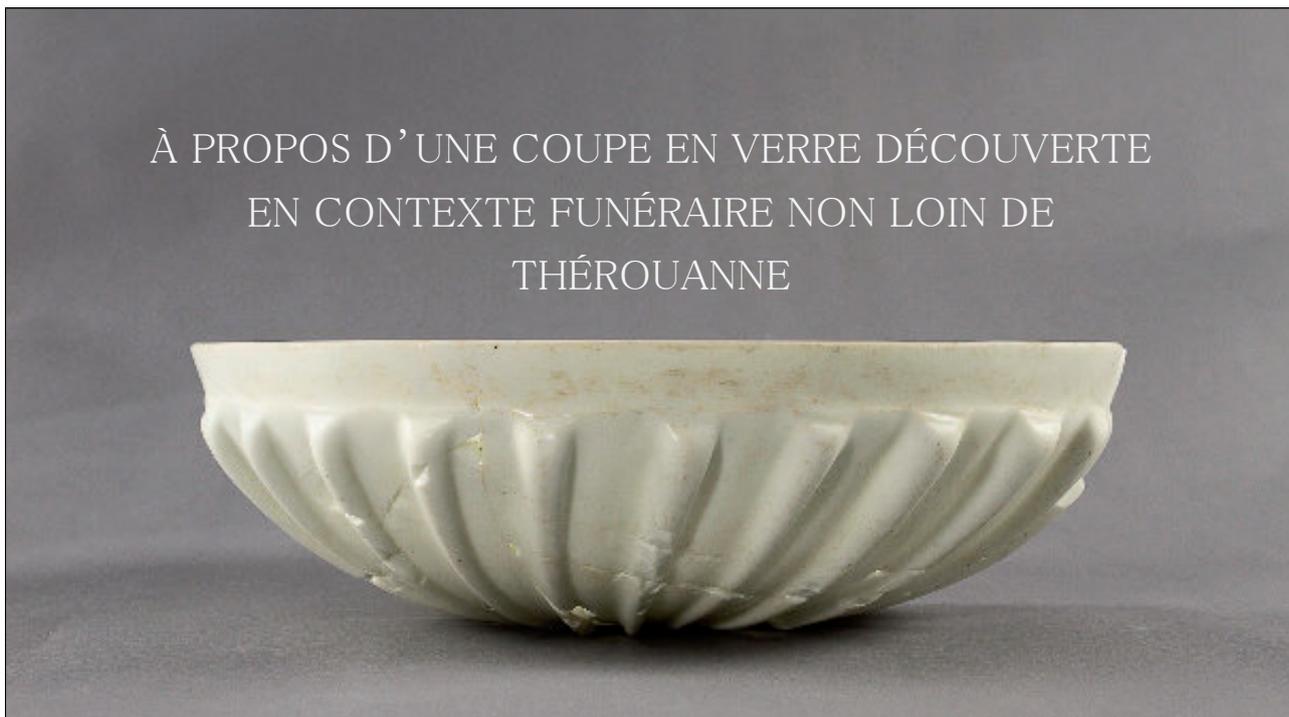
Dans chaque cursus publicus, nous vous proposerons de découvrir un mot d'humour qui faisait rire nos ancêtres. Parfois déroutant, cet humour nous apparaît toutefois étonnamment familier.

La blague du jour :

C'est un intellectuel qui voit, sur une rivière, une barque pleine de blé affaissée par son poids.

« Si le niveau de la rivière monte encore un peu, dit-il, la barque va être submergée. »

À PROPOS D'UNE COUPE EN VERRE DÉCOUVERTE
EN CONTEXTE FUNÉRAIRE NON LOIN DE
THÉROUANNE



J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter au sein du cursus publicus quelques-unes de mes découvertes archéologiques et de vous décrire certains objets. Alors même si l'archéologie ne se consacre pas à l'objet seul, mais bien à l'association de ces objets au sein d'un contexte, il est des découvertes de mobilier qui font toujours le plaisir des yeux tant par leur beauté intrinsèque, leur ancienneté, leur qualité de fabrication, que par leur rareté. Ici une fibule en bronze, là une poterie d'une finesse incroyable, et présentement de la verrerie. Sans revenir ici sur l'histoire du verre et notamment sur le verre chez les Romains qui a fait l'objet d'un article dans le n° 24 du cursus publicus (paru en 2018), je voulais vous faire part d'une très belle pièce de verrerie romaine découverte en contexte funéraire au sein d'une tombe sur le territoire de la nouvelle commune de Saint-Augustin (fusion des communes de Clarques et de Ecques dans le Pas-de-Calais), non loin de ma très chère Théroouanne, chef-lieu de la Cité des Morins. Mise au jour lors du diagnostic archéologique, la tombe a été fouillée intégralement et j'ai eu l'occasion de réaliser une fouille de ce petit cimetière familial en 2018 où nous avons découvert des tombes richement dotées en mobilier céramique.



Tombe de Clarques et ses céramiques

La tombe était constituée d'un coffre en bois de forme carrée assemblé par des clous. Le mobilier funéraire accompagnant le défunt est constitué de 18 céramiques (notamment un service à ablutions constitué d'un bassin à manche et d'une cruche en céramique) et d'une fibule, il était déposé à l'intérieur du coffre aux côtés des ossements brûlés d'un individu de sexe féminin. La coupe en verre quant à elle avait été déposée sur le couvercle du coffre funéraire une fois celui-ci scellé. Vous avez forcément déjà vu ce type de coupe en verre lors de vos diverses pérégrinations muséales que ce soit en Gaule ou au-delà.

Caractéristique du I^{er} siècle ap. J.-C., ce type de coupe côtelée à panse hémisphérique basse (que l'on nomme Isings 3a selon la typologie en vigueur) est assez répandu en Gaule Belgique, et de manière générale, dans toute la Gaule.



Il s'agit ici non pas de verre soufflé, mais de verre moulé. De nombreux exemplaires sont connus en verre marbré, notamment dans la cité des Tongres, mais les couleurs caractéristiques de ces coupes sont le bleu, le vert, le brun ou encore le verre naturel et le jaune. On connaît également des exemplaires en verre millefiori ; en revanche, la couleur blanche opaque comme pour l'exemplaire de Saint-Augustin est extrêmement rare.



Un exemplaire identique est mentionné à Vaison-la-Romaine sans être lié à un contexte archéologique connu. à Augst, deux petits fragments ont été mis au jour lors de la fouille de l'Insula 24 au sein d'un contexte daté des années 50-110 ap. J.-C. Enfin, notons également deux fragments découverts à Neuss lors des fouilles réalisées entre 1955 et 1978. L'assemblage du mobilier de la tombe de Saint-Augustin place celle-ci dans la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.



Dans un prochain numéro, je vous ferai part des services à ablutions en bronze ou en céramique, voire des deux, que l'on retrouve également fréquemment en contexte funéraire et notamment dans nos contrées septentrionales.

Vincent Merkenbreack

*Attaché de conservation du patrimoine,
archéologue départemental*

UMR HALMA-IPEL 8164 (CNRS, Lille 3, MCC)

Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais

SOURCES

Feugère M., « Un lot de verres du I^{er} siècle provenant du port de Narbonne (Aude) (sondages 1990-1992) », *Revue archéologique de Narbonnaise*, 25, 1992, p. 177-206.

Hanut F., « La verrerie dans la cité des Tongres au Haut-Empire : un aperçu général », *Roman Glass in Germania Inferior. Interregional comparisons and recent results. Internationaal colloquium Vrijdag 13 mei 2005*, 2006, p. 3-20.

Leroy-Langelin, E., Afonso-Lopes E., Delobel D., Meurisse-Fort M., Panloup E., *Clarques/Écques (Pas-de-Calais), Parc des Escardalles*, rapport final d'opération de diagnostic, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. Lille : SRA Nord-Pas-de-Calais, 2017.

Merkenbreack V., avec la collaboration de Denimal C., Leroy-Langelin E., Lefèvre P., « À propos de quelques verreries découvertes en contexte funéraire du Haut-Empire dans le nord de la France. Des formes ou des couleurs atypiques dans des tombes particulières », *Bulletin de l'AFAV*, 2018, p. 28-35.

Mittard P.-H., « Une riche sépulture gallo-romaine découverte près de Niort (Deux-Sèvres) », *Gallia*, tome 35, fasc. 1, 1977, p. 201-237.



J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter, au sein du *curtus publicus*, le site du Mont de Cappe que nous avons eu l'occasion de fouiller à Marquise avec des collègues (article dans le n° 22 paru en 2018). Dans cette nécropole de l'arrière-pays de Boulogne-sur-Mer, chez les Morins, des tombes et des mausolées ont été fouillés ; ils datent de la fin du I^e siècle. av. J.-C. jusqu'au IV^e siècle ap. J.-C. La tombe la plus précoce possède un mobilier de qualité avec notamment de la sigillée italique, des fibules et de la vaisselle métallique importée d'Italie et plus vraisemblablement de Campanie : bassin à manche (patère), cruche / oenochoé. C'est à cette tombe que le présent article est dédié, plus spécifiquement à la patère en bronze appartenant au service à ablutions, et surtout à l'iconographie présente au centre de son médaillon. La vaisselle de bronze de ce site a fait l'objet d'une étude spécialisée à paraître prochainement dans une revue d'outre-Rhin (en collaboration avec Margherita Bolla et Jérôme Maniez).

La sépulture est datée des années 5 av. J.-C. - 20 ap. J.-C. d'après le mobilier en terre sigillée italique avec estampilles. La vaisselle de bronze découverte correspond à ce que l'on nomme dans le jargon archéologique de ce type de mobilier : un service de type Nuber D/Hagenow, composé d'une patère à manche E 154 et d'une cruche E 124 (Figure 1). L'intérieur de la patère possède un médaillon figuré en bas-relief ; à l'intérieur de celui-ci l'on reconnaît un Éros ailé debout sur une amphore conique (en forme de pomme de pin), à laquelle est accrochée une voile carrée qui est gonflée par le vent. Les éléments de la composition sont soulignés par d'évidentes lignes de contours gravées. Le petit Éros, de profil à droite (pour le spectateur), se penche en avant pour tenir les extrémités supérieures du tissu avec ses mains et compenser la force du vent. Le visage du garçon est corrodé, les cheveux en calotte sont maintenus par un bandeau à double rainure ; à l'arrière-plan, le bras gauche est dans une position non naturelle, pour pouvoir être montré. L'accrochage des extrémités inférieures de la voile n'est pas représenté (d'un côté caché par le pied droit de l'Éros). L'amphore est décorée sur l'épaule d'une bande avec trois petits cercles concentriques et de trois points imprimés ; le cou et les anses sont à peine visibles ; la ligne de contour inférieure est tracée avec incertitude, pour distinguer le vase du bord perlé.



Figure 1



Figure 2



Figure 3

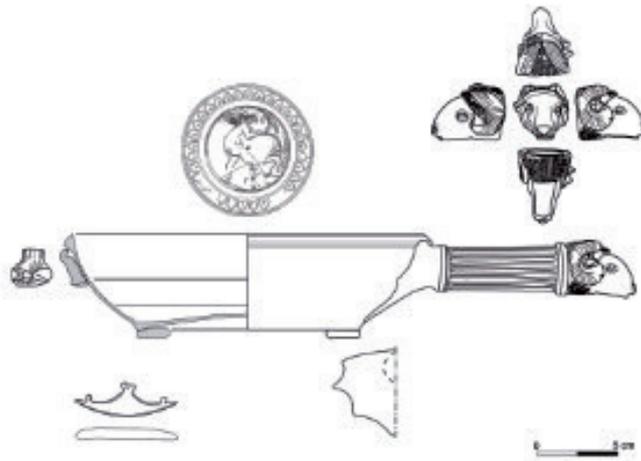


Figure 4



Figure 5

Figures 1 à 5, Le service à ablutions en bronze de la tombe précoce de Marquise, la patère, détail du médaillon.
 Photographies 1 à 3 : cliché Arc'Antique. Dessins : L. Dalmau, département du Pas-de-Calais.

L'iconographie du médaillon de Marquise est donc celle de l'Amour naviguant sur une amphore. Elle est à mettre en relation avec une bonne navigation ainsi qu'avec le commerce du vin et d'autres produits alimentaires. Elle pourrait aussi bien rappeler les joies des festins et de l'ivresse. Cette iconographie est attestée, avec des variantes, sur des lampes et des intailles. Mais dans l'Antiquité, l'on retrouve surtout ce motif sur des mosaïques, aux II^e et III^e siècles de notre ère, dans les provinces du nord et dans le nord de l'Afrique, où il est présent même sur de la vaisselle en céramique. Par exemple, dans la mosaïque de Leptis Magna, le motif est inséré dans une composition probablement relative aux activités typiques de la période de l'année qui suit la crue du Nil. L'iconographie a peut-être été créée dans l'Égypte hellénistique pour célébrer les activités maritimes et commerciales. Concernant les mosaïques, on peut également citer celle de Nyon / *Noviodunum* dite « mosaïque d'Artémis », qui fut découverte en 1932 au sein du portique nord de l'area publica du forum de la ville et qui pourrait être une commande des navigateurs du Léman. (Figure 6).

On peut citer encore la figuration d'un amour naviguant sur une amphore sur un disque de lampe à huile trouvé à Saint-Génès dans le Tarn ou bien encore une très belle version sur une intaille en jaspe rouge montée en pendentif et conservée à la Bibliothèque nationale de France au département des Monnaies. (Figure 7).

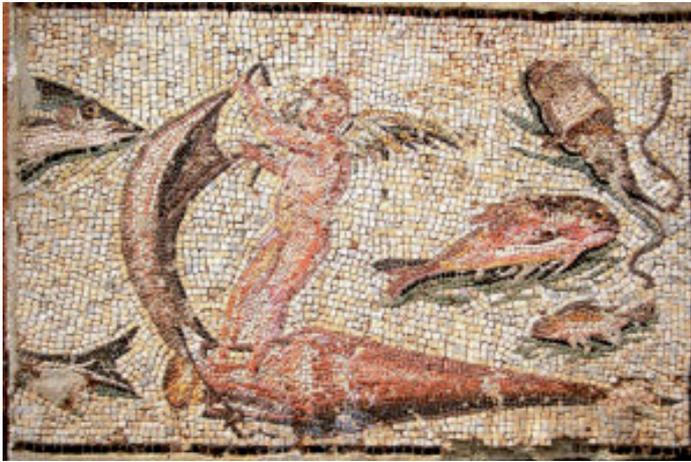


Figure 6 : Amour naviguant sur une amphore, mosaïque découverte à Nyon, cliché R, Gindroz, 2017.



Figure 7 : Amour naviguant sur une amphore, intaille en jaspe rouge montée en pendentif avec une monture en vermeil, BnF, Département des Monnaies, médailles et antiques, inv. 58-1585, Serge Oboukhoff © BnF / CNRS-Maison Archéologie & Ethnologie (2015).

Cette très belle patère bronze figurant un Éros naviguant sur une amphore a été importée d'Italie à la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et se retrouve au sein d'une tombe aux confins de la Gaule septentrionale, chez les Morins, non loin de Boulogne-sur-Mer et à une époque antérieure à l'installation de la *Classis Britannica* et à la Conquête de la *Britannia* sous l'empereur Claude.

Vincent Merkenbreack

*Attaché de conservation du patrimoine,
archéologue départemental*

UMR HALMA-IPEL 8164 (CNRS, Lille 3, MCC)

Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais

BIBLIOGRAPHIE

Afonso-Lopes É., Leroy S., "L'ensemble céramique précoce du site gallo-romain de Marquise, Mont de Cappe (Pas-de-Calais)." *Actes du congrès d'Amiens*, 2013.

Blanc N., Gury F., « Eros/Amor, Cupido », LIMC, III, 1, 1986, pp. 952-1049.

Delbarre-Bärtschi S., Fuchs M., "La mosaïque dite d'Artémis de Nyon: une nouvelle interprétation." *Lettre de l'AFEMA*, décembre 2007, pp. 2-5.

Deonna W., "En regardant fumer les lampes antiques." *Revue Des Études Anciennes*, Tome 28, n° 1, 1926, pp. 15-20.

Labrousse M., "Informations archéologiques. Circonscription de Midi-Pyrénées." *Gallia*, tome 34, fascicule 2, 1976, pp. 463-502.

Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae : <http://www.limc-france.fr/>

Merkenbreack V., Bolla M., Maniez J., "La vaisselle de bronze romaine de Marquise (Pas-de-Calais, France). Trois services dans trois tombes, du Haut-Empire." *Bonner Jahrbücher*, à paraître.

Nuber H. U., "Kanne und Griffschale: ihr Gebrauch im täglichen Leben und die Beigabe in Gräbern der römischen Kaiserzeit". *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, 53 (publ. 1973), pp. 7-232.

Piot C., "La réutilisation des amphores: contribution à l'histoire économique et à la vie religieuse dans le sud-ouest de la Gaule." *Munibe (Antropologia-Arkeologia)*, vol. 53, 2000, pp. 101-33.

Reinach S., *Pierres gravées des collections Marlborough et d'Orléans, des recueils d'Eckhel, Gori, Levesque de Gravelle, Mariette, Millin, Stosch*, 1895, [en ligne], Paris : Librairie de Firmin-Didot et Cie, URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6154209g.texteImage>.

Tassinari S., *Il vasellame bronzeo di Pompei*. "L'Erma" di Bretschneider, 1993.

Versluys M. J., *Aegyptiaca romana. Nilotic scenes and the Roman views of Egypt*, Leiden/Boston : Brill, coll. « Religions in the Graeco-Roman World », 144, 2002.

<http://www.limc-france.fr/objet/16844>

HISTOIRE DE RIRE

Le Philogelos est le plus ancien recueil de blagues connu en Occident. Ce document contenant 265 blagues date du III^e ou IV^e siècle de notre ère est attribué à Hiéroclès et Philagrius, dont on ne sait que peu de choses. On s'y moque des intellectuels, des avares, des habitants des cités d'Abdère et de Cymé, des charlatans, des femmes, des gens à la mauvaise haleine ou des eunuques. On y trouve aussi des mots d'enfants :

Dans chaque cursus publicus, nous vous proposerons de découvrir un mot d'humour qui faisait rire nos ancêtres. Parfois déroutant, cet humour nous apparaît toutefois étonnamment familier.

La blague du jour :

C'est un professeur de gymnastique goinfre qui aperçoit un gâteau pendu en l'air.

- « Descends ! »

Lui dit-il.

- « Viens réciter ta leçon ! Sinon je viens te chercher et je te donne une correction ! »

ARCHÉOLOGIE



Vase gallo-romain réalisé à Autun par Pierre Alain Capt

LES PREMIERS FOURS DE POTIERS ROMAINS DE Tervanna DANS SES SUBURBIA

Encore un article sur Théroouanne me direz-vous ! Et oui, avec *Bagacum*, *Tervanna* fait partie de mes sujets de prédilection et c'est ici une actualité toute fraîche que je propose d'aborder vu que je suis actuellement en chantier de fouille dans la capitale des Morins, ces hommes du bout du monde habit¹.

Depuis des années, je traîne ma truelle au sein de cette agglomération romaine et l'année 2019 fut extrêmement riche en découverte car nous sommes intervenus à de très nombreuses reprises afin d'effectuer des diagnostics archéologiques. C'est d'ailleurs l'un d'eux qui a conduit à la découverte de fours de potiers et par la suite à la prescription par l'Etat d'une fouille archéologique, fouille que j'ai entamé au début du mois d'août de cette année.

Nous ne sommes pas ici au cœur de l'agglomération romaine qui se développe au nord de la Lys mais bien dans ce que nous appelons les *suburbia*. Mais avant d'aborder les découvertes proprement dites, posons-nous la question : qu'est-ce que l'on entend par *suburbium* ? Ce terme abondamment utilisé par les historiens et les archéologues se doit d'être précisé. Commençons par l'origine, les sources textuelles et le dictionnaire :

sūrbūm, ūi, n. (*sub, urbs*), faubourg, banlieue : Cicéron, *Philippiques*, XII, 24.²

Hisc ego me uis committam qui Terminalibus nuper in suburbium, ut eodem die reuerterer, ire non sum ausus ? (Cicéron, *Philippiques*, XII, 24³).

sūrbānus, a, um, aux portes de la ville, voisin de la ville : *rus suburbanum*, Cic. *Amer.* 133, propriété aux environs de Rome, cf. *Div.* 2, 69 ; *de Or.* 1, 98 ; *peregrinatio suburbana* Tac. *Ann.* 3, 47, voyage, promenade aux portes de Rome || **sūrbānum** n. pris subst⁴, propriété près de Rome : Cic. *Att.* 16, 13, 1 ; *Verr.* 2, 1, 54, etc. || **sūrbānī**, orum m., Habitants de la banlieue de Rome : *Or. F.* 6, 58⁴.

Au premier abord, c'est donc à Rome que l'on pense, à sa périphérie urbaine⁵ et aux quartiers crasseux et malfamés de la ville. Cette connotation péjorative que l'on retrouve chez les auteurs classiques nous renvoie à une partie de la ville réputée pour être insalubre, malodorante, dangereuse ; tout simplement les bas-fonds de la cité, son côté obscur. Mais qu'en est-il en dehors de la ville éternelle ? Un gros volume consacré aux franges ur-

1 - Delmaire 1976 : 38 ; Hoët-van Cauwenberghe 2016 : 47 *sq.* ; Hoët-van Cauwenberghe 2020 : 200-202 ; Blamangin et al. 2020 : 21.

2 - <https://outils.bibliissima.fr/fr/collatinus-web/>.

3 - <http://remacle.org/bloodwolf/orateurs/phil121.htm>.

4 - <https://outils.bibliissima.fr/fr/collatinus-web/>.

baines et aux confins territoriaux, en Gaule, a été publié en 2016 et abordait ce sujet des marges de la ville⁶. Venant de la campagne environnante de *Tervanna*, quel paysage s'offre donc au voyageur lorsqu'il arrive aux marges du chef-lieu de la cité des Morins ? À partir de quand peut-il se considérer comme étant entré dans la ville ? Quelles activités, structures et infrastructures s'offrent à son regard ? La question de la définition du *sub urbe* induit de facto la caractérisation de là où commence/s'arrête l'*urbs* en question. *A fortiori* pour une ville comme Théroouanne où l'on a retrouvé des vestiges de part et d'autre de la Lys, le long des voies romaines, le tout sur une superficie d'au moins 180 hectares.

« Les travaux actuels sur les zones périurbaines dans l'Occident romain cherchent à nuancer, voire à s'émanciper du modèle du *suburbium* romain⁷ » de Rome. Le terme « (...) *suburbium* a une postérité qui ne correspond pas totalement à l'usage du mot dans l'Antiquité, du moins dans sa fréquence »⁸.

« L'usage du mot, au pluriel (*suburbia*), pour désigner des 'faubourgs' paraît fort peu recommandable » selon Michel Reddé⁹. Ce dernier précise que, *la limite d'une agglomération peut être définie de plusieurs manières : religieuse, défensive, administrative, urbanistique, mais il importe évidemment de préciser au préalable à quoi l'on se réfère quand on veut étudier ce qui se situe au-delà de cette ligne*¹⁰. « En réalité ce sont les fonctions de l'espace périurbain qui le caractérisent et lui confèrent sa spécificité par rapport à la ville ou au territoire¹¹ ».

Plusieurs marges peuvent donc être caractérisées pour une agglomération ; notre propos sera ici celui d'une périphérie urbaine artisanale et polluante. C'est notamment souvent le cas pour l'artisanat qui fait usage du feu (métallurgie, céramique par exemple) ou qui dégage des odeurs nauséabondes à l'instar de la tannerie et de la teinturerie. Le but étant notamment de limiter les risques d'incendie, pour les premiers, et dans un souci que nous dirons aujourd'hui « d'hygiène », pour les seconds.

Ainsi donc, en mai 2019, une officine de potier a été découverte à Théroouanne, le long de la chaus-

sée Brunehaut - encore une - il faudra que je fasse un papier sur la Brunehaut en question ! L'activité potière installée en marge de l'agglomération, comme ici à *Tervanna*, s'observe ailleurs en Gaule¹² sans grande surprise, à l'instar de Saintes¹³. L'intérêt premier de l'opération de fouille que je mène actuellement réside en la mise au jour de trois fours de potiers romains. Ces structures artisanales de production de céramique sont les premières à être mises au jour dans la commune de Théroouanne. L'un des trois fours est très bien conservé et a livré une grande quantité de mobilier céramique, dont une majorité de cruches. Il s'agit exclusivement de cruches à 1 ou 2 anses sans doute à engobe blanche, à pâte sableuse, qui par leur forme s'attachent plutôt à un répertoire de la deuxième moitié du II^e s. ap. J.-C. et du début du III^e s. ap. J.-C. Les problématiques de la fouille sont multiples et les résultats de nos études en cours et à venir vont nous permettre de caractériser pour les trois fours le type de production, la contemporanéité potentielle de ces trois fours, la provenance de l'argile, le réseau de diffusion des productions ou encore le mode de construction de ces structures artisanales. Ce sont donc ici les prolégomènes d'une recherche plus vaste qui s'annonce une nouvelle fois passionnante. Les céramologues et nos amis potiers vont être curieux et heureux de cette nouvelle découverte tant par les productions que par la nature des fours. Pour ceux qui connaissent les fours de la *domus* à Autun qui sont des copies de fours d'*Augustodunum* ou environs proches, ils mesurent en moyenne 1,20 m de diamètre. L'un des trois fours mis au jour à Théroouanne mesure 1,50 m de diamètre, c'est donc ici une très belle structure de production à grande capacité ou pour de grandes pièces. L'enquête ne fait donc que commencer et Théroouanne n'a pas fini de révéler ses secrets enfouis.

Vincent Merkenbreack

*Attaché de conservation du patrimoine,
archéologue départemental*

UMR HALMA-IPEL 8164 (CNRS, Lille 3, MCC)

Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais

5 - Lafon 2001 ; Adams 2012 ; Ménard, Plana-Mallart 2013 : 19 ; Bouffier et al. 2015b : 38 ; Royo 2015 ; Volpe, Gioia 2016.

6 - Besson et al. 2016.

7 - Ménard, Plana-Mallart 2013 : 22.

8 - *Idem*.

9 - Reddé 2016 : 650.

10 - Reddé 2016 : 651.

11 - Bouffier et al. 2015b : 42.

12 - Pastor 2016.

13 - Baigl 2016.



- 1 - Site de la découverte
- 2 - Coupe à travers la sole du four
- 3 - Four en cours de fouille
- 4 - Four en fin de fouille
- 5 - Raté de cuisson de cruche

SOURCES

Blamangin et al. 2020

Blamangin O., Demon A., Hannois P., Hoët-van Cauwenberghe C., « Introduction générale », in Blamangin O., Demon A., Hoët-van Cauwenberghe C. (éd.), *Boulogne-sur-Mer antique, entre terre et mer. Gesoriacum-Bononia, le port et son arrière-pays. Actes de la table ronde du Projet collectif de recherche (PCR) Atlas topographique de la ville antique de Boulogne-sur-Mer, Boulogne-sur-Mer, 24-25 septembre 2015*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, coll. « Archaïologia », pp. 21-24.

Bouffier et al. 2015a

Bouffier S., Brelot C.-I., Menjot D. (éd.), *Aux marges de la ville. Paysages, sociétés, représentations. Actes du colloque tenu à Lyon, 5-7 mai 2011*, Paris : L'Harmattan, coll. « Villes, histoire, culture, société. Nouvelle série ».

Delmaire 1976

Delmaire R., *Étude archéologique de la partie orientale de la cité des Morins, civitas morinorum*, Arras : Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, coll. « Mémoires de la Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais », XVI.

Hoët-van Cauwenberghe 2016

Hoët-van Cauwenberghe C., *Recherches sur la province de Gaule Belgique sous le Haut-Empire romain. Approches politiques et sociales*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches. Volume 1 (Villeneuve d'Ascq, Université de Lille (SHS-Lille 3)).

Hoët-van Cauwenberghe 2020

Hoët-van Cauwenberghe C., « Introduction. Les Morins et la Morinie antique : les espaces et les hommes », in Blamangin O., Demon A., Hoët-van Cauwenberghe C. (éd.), *Boulogne-sur-Mer antique, entre terre et mer. Gesoriacum-Bononia, le port et son arrière-pays. Actes de la table ronde du Projet collectif de recherche (PCR) Atlas topographique de la ville antique de Boulogne-sur-Mer, Boulogne-sur-Mer, 24-25 septembre 2015*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, coll. « Archaïologia », pp. 199-215.

Lafon 2001

Lafon X., « Le "Suburbium" », in *La ville de Rome sous le Haut-Empire. Nouvelles connaissances, nouvelles réflexions*, Pallas, 55, pp. 199-214.

Ménard, Plana-Mallart 2013

Ménard H., Plana-Mallart R., « Le périurbain comme objet d'étude : état de la question », in Ménard H., Plana-Mallart R. (éd.), *Contacts de cultures, constructions identitaires et stéréotypes dans l'espace méditerranéen antique*, Montpellier : Presses Univ. de la Méditerranée [u.a.], coll. « Collection "Mondes anciens" », pp. 15-26.

Merkenbreack et al. 2019

Merkenbreack V., Afonso-Lopes E., Majchrzak N., Bouteau D., Caloin C., *Thérouanne (Pas-de-Calais), 24 Chaussée Brunehaut*, Rapport final d'opération de diagnostic, Dainville : Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais.

Pastor 2016

Pastor L., « Lire les limites de la ville à partir de la localisation des ateliers de potiers », in Besson C., Blin O., Triboulot B. (éd.), *Franges urbaines, confins territoriaux : la Gaule dans l'empire. Actes du colloque international (Versailles, 29 février-3 mars 2012)*, Bordeaux : Ausonius, coll. « Ausonius éditions Mémoires », 41, pp. 237-250.

Reddé 2016

Reddé M., « Franges urbaines, confins territoriaux : quelles notions, pour quelle réflexion ? », in Besson C., Blin O., Triboulot B. (éd.), *Franges urbaines, confins territoriaux : la Gaule dans l'empire. Actes du colloque international (Versailles, 29 février-3 mars 2012)*, Bordeaux : Ausonius, coll. « Ausonius éditions Mémoires », 41, pp. 649-660.

Royo 2015

Royo M., « « Extra muros » : Évolution des espaces péri-urbains à Rome de la fin de la République à l'époque impériale » [en ligne], Tours - Université François Rabelais, 9 décembre 2015, https://www.academia.edu/39355192/Extra_muros_%C3%89volution_des_espaces_p%C3%A9ri-urbains_%C3%A0_Rome_de_la_fin_de_la_R%C3%A9publique_%C3%A0_l%27%C3%A9poque_imp%C3%A9riale, consulté le 26/06/2020.

Volpe, Gioia 2016

Volpe R., Gioia P., « Le Suburbium de Rome : l'évolution dans le temps de la relation entre la ville et sa banlieue sud-est », in Besson C., Blin O., Triboulot B. (éd.), *Franges urbaines, confins territoriaux : la Gaule dans l'empire. Actes du colloque international (Versailles, 29 février-3 mars 2012)*, Bordeaux : Ausonius, coll. « Ausonius éditions Mémoires », 41, pp. 63-84.

